

Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

+ *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.

+ *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.

+ *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.

+ *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via `http://books.google.com`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google



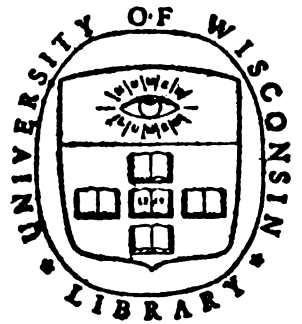

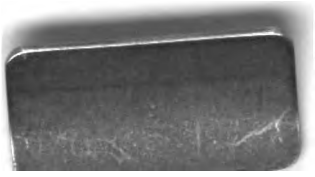

Digitized by Google

39-Q-4



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A mon collègue et ami Joseph Demarteau

Ernest Discailles

CHARLES ROGIER

(1800-1885)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Digitized by Google

Bruxelles. — Imprimerie J. Lebègue et Cie, 2, impasse du Devoir.

Digitized by Google

Digitized by Google



Soubre Ext. Dero Freres, Anvers.

Ch. Rogier partant pour Bruxelles avec les Volontaires Liégeois,

Le 4 septembre 1830.

Digitized by Google

Charles Rogier

(1800-1885)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

ERNEST DISCAILLES
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND

TOME PREMIER

ROGIER AVANT LA RÉVOLUTION DE 1830

BRUXELLES
J. LEBÈGUE & Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
46, RUE DE LA MADELEINE, 46

Digitized by Google

Digitized by Google

DH
659
R7
D5
1-2

En général, les grands hommes de l'antiquité ont été pauvres. Aujourd'hui tout le monde échoue là : on ne sait plus vivre de peu.

Pour mon compte, un grand cœur dans une petite maison est toujours ce qui m'a touché davantage ici-bas.

LACORDAIRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Cette histoire d'un glorieux fondateur de notre indépendance, d'un de nos éloquents parlementaires, d'un homme d'État éminent, est en quelque sorte l'histoire de la nation belge pendant plus d'un demi-siècle.

Si notre tâche a sa grandeur, elle a aussi ses difficultés, ses périls.

Tous les problèmes d'ordre politique et social à la discussion desquels Rogier fut activement mêlé pendant sa longue carrière, sont loin d'être résolus.

Les querelles des partis, où il a joué un rôle important, ne sont pas apaisées.

Il faut à l'historien une grande impartialité, une préoccupation constante de la vérité.

Nous promettons l'une et l'autre au lecteur.

Nous ne nous appuierons que sur des documents authentiques — inédits pour la plupart — qui ont été mis à notre disposition par la famille de Rogier.

Digitized by Google

Réservant pour la fin de ce livre une vue d'ensemble sur l'œuvre de Rogier, nous nous contenterons d'indiquer ici la division de notre travail.

Il se compose de trois parties :

I. Rogier avant la Révolution de Septembre (1800-1830).

II. Rogier pendant la lutte pour l'indépendance de la Belgique (1830-1839).

III. Rogier depuis le traité de paix avec la Hollande jusqu'à sa mort (1839-1885).

La première et la seconde partie comprendront chacune un volume.

La troisième, la plus importante, en comprendra deux.

E. D.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

ROGIER AVANT LA RÉVOLUTION DE 1830

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

ROGIER AVANT LA RÉVOLUTION DE 1830

CHAPITRE PREMIER

La famille de Rogier. — Années de collège

Si Charles Rogier, qui adorait sa famille comme il en était adoré, se plaisait à lui raconter sa vie, s'il n'a jamais eu pour elle rien de caché, il est au moins douteux, d'autre part, qu'il ait jamais eu *sérieusement* l'intention d'écrire ses *Mémoires*.

Loin de vouloir se parer, se draper pour la postérité, il avait nous ne savons quelle répugnance à fournir des renseignements, des documents biographiques aux publicistes qui désiraient retracer sa carrière (1). Ceux mêmes qui partageaient ses opinions politiques ne parvenaient pas aisément à le tirer de cette réserve, où il y avait quelque peu d'indolence et en même temps — qui sait? — beaucoup de confiance, une confiance légitime, dans l'impartialité de l'histoire.

* * *

Ce n'est qu'après des instances réitérées, nous disait

(1) On en peut juger par le peu de place que tient sa biographie dans la vaste publication que Théodore Juste a consacrée aux *Fondateurs de la Monarchie belge*.

Digitized by Google

sa vénérable sœur, Madame veuve De Grelle, que Rogier consentit un jour à rassembler ses *Souvenirs*.

C'était en 1855 : il avait 55 ans.

On allait célébrer le vingt-cinquième anniversaire de cette indépendance dont il avait été l'un des vaillants soldats.

Il n'était plus aux affaires : il avait quitté le ministère le 31 octobre 1852.

Il n'était plus même représentant : en juin 1854 les électeurs d'Anvers lui avaient enlevé son mandat (1).

Il n'avait plus l'excuse du manque de temps qu'il invoquait toujours quand les siens le priaient d'annoter ses souvenirs.

« Eh bien, nous allons nous recueillir ! » leur dit-il un jour.

Et à la première page d'un volumineux cahier — dont les neuf dixièmes des pages sont restées blanches — il écrit :

« Notes et Souvenirs »

en grandes lettres..., nous serions tenté de dire en lettres joyeuses ! car on croirait qu'il éprouve comme de la joie à vaincre enfin sa répugnance à *écrire* ce qu'il ne désirait que raconter, de la joie aussi à se sentir les loisirs voulus pour se souvenir.

Au risque de voir taxer de puérils certains détails de cette autobiographie, nous ne résistons pas au désir d'en donner la première page, qui est écrite un peu « à la diable ».

« Collège d'Avesnes. Le professeur Lebrun, sur une dénonciation qui lui était faite de moi, disait en me regardant d'un air moqueur : Oh ! il n'en est pas capable ! — Si ! j'en suis capable.

Au Gymnase de Liège, le Directeur Gall voulait me forcer sous

(1) Dix-huit mois plus tard, il fut renvoyé à la Chambre par l'arrondissement de Bruxelles.

Digitized by Google

peine de prison de nommer le camarade qui avait brisé les bancs : Je le connais, mais je ne le nommerai pas.

En 1813, mon petit paquet était fait pour suivre à Douay les boursiers de l'Etat : mon frère restant au lycée, j'y demeurai également.

En 1817, je terminai mes études après deux ans de rhétorique sous le professeur Charmant. Les deux seules années où j'ai profité. J'obtins quatre premiers prix, comme mon frère aîné à Douay en 1809.

Avant même d'avoir terminé mes études, je commençai à donner des leçons : j'aurais pu et dû suivre dès lors les cours de l'université. Ce ne fut que plusieurs années après que je m'y décidai. Je passai mon doctorat en 1826.

Fondation du Mathieu Laensbergh en 1823, 1er avril.

Mention honorable, puis médaille obtenue à la société d'Émulation dans les concours de poésie.

En 1827, publication des Mémoires de D.-J. Van Halen.

En 1829, publication d'un Manuel électoral.

En 1829, procès intenté par les Pompiers de Liège (1).

En 1830, poursuites dirigées contre quatre d'entre nous (2) pour articles. »

Nous reprendrons ultérieurement, pour les compléter, plusieurs des indications fournies par Rogier dans cette curieuse page de ses *Notes et Souvenirs*.

Mais avant tout, il nous faut nous occuper de ses premières années et remonter à l'origine de sa famille.

Un acte de notoriété de 1838, qui fut produit en 1861 dans un procès de presse dont nous aurons à parler plus tard, établit...

« que... M. Firmin-Noël-Albert Rogier, fils de Firmin-Nicolas-Joseph, épousa, le 25 août 1788, demoiselle Henriette-Louise-Joseph Estienne, fille de Charles Estienne (3), marchand à Cambrai ;

---

(1) Erreur : c'est en 1827. Dans le manuscrit, au-dessus du mot « *par* » il est écrit « *au nom* ». Il s'agit d'un procès de peu d'importance provoqué par l'administration communale pour des renseignements « erronés » donnés par le *Mathieu Laensbergh*.

(2) Firmin et Charles Rogier, Lebeau et Devaux. Les poursuites furent abandonnées au mois d'août.

(3) De la famille des célèbres imprimeurs de ce nom.

Digitized by Google

» Qu'il fut, par élection, investi en 1791 des fonctions d'officier municipal de Cambrai, fonctions qu'il exerçait encore en 1792;

» Qu'à cette époque et lors de la formation des premiers bataillons, il fut élu commandant en second du sixième bataillon du Nord, et qu'il partit pour l'armée en cette qualité;

» Qu'il est décédé en 1812 dans l'expédition de Russie;

» Qu'il a laissé trois fils, savoir : M. Firmin Rogier, conseiller de la légation belge à Paris, M. Tell Rogier, juge de paix du canton de Trélon, arrondissement d'Avesnes (1) et M. Charles Rogier, gouverneur de la province d'Anvers et membre de la Chambre des représentants de Belgique. »

—

Donnons ici un renseignement rétrospectif :

A l'époque où fut rédigé l'acte de notoriété, l'indépendance de la Belgique était reconnue et la Royauté de Léopold Ier bien ancrée dans le pays. On pressentait le moment où la Hollande signerait la paix et les partisans du roi Guillaume tiraient, peut-on dire, leurs dernières cartouches.

Les journaux et les pamphlets orangistes étaient aux abois : ils lançaient les attaques les plus brutales ou les plus perfides contre tous les hommes d'état qui, comme Charles Rogier, avaient contribué à consolider le nouvel ordre de choses.

En novembre 1838, sous le coup d'une de ces attaques, Rogier fit rédiger, par le notaire De Fremery de Cambrai,

(1) Tell Rogier, qui s'était engagé dans la garde d'honneur de Napoléon, fut blessé à la bataille de Leipzig en 1813. Comme il avait fait des études de chirurgie, un de ses cousins, Aubry Dubochet, ancien député à la Convention Nationale, qui habitait Avesnes, l'engagea à venir s'établir à Trélon, bourg à proximité d'Avesnes, où il manquait un médecin. C'est là que Tell Rogier exerça cette profession en même temps qu'il remplit les fonctions de juge de paix jusqu'à sa mort en 1859.

Digitized by Google

cet acte de notoriété qui fut signé par le premier président de la Cour Royale de Douai, M. Farez, et dix-neuf autres personnes des plus honorables et des plus distinguées comme M. Farez (conseillers généraux ou municipaux, juges, négociants).

—

La famille Rogier est d'origine belge : le père de Firmin-Nicolas-Joseph, marchand de drap à Cambrai, était né à Renlies (Hainaut) en 1699 (1).

C'est à la date du 4 octobre 1792 que Firmin-Noël-Albert Rogier était entré en qualité de commandant en second, « second lieutenant-colonel », au 6e bataillon du Nord.

Il part pour l'armée le 3 décembre : il était âgé alors de 28 ans.

Quinze mois après, le 13 germinal an II (1er avril 1794), il est nommé commandant de la citadelle de Doullens et le 17 prairial de la même année (5 juin), commandant de Ham.

Après avoir pendant quelque temps pris part aux opérations de l'armée des Ardennes, il est obligé de quitter le service. L'officier de santé attaché au 6e bataillon du Nord, dans un certificat daté du camp de Vierset (Huy) le 23 fructidor an II, déclare que, le 22, « le citoyen Rogier, 2me chef du dit corps, a été attaqué d'un crachement de sang considérable qui continue et duquel il ne peut se faire traiter au camp ».

Fixé depuis lors à Saint-Quentin, l'ancien commandant de Doullens et de Ham y jouissait comme à Cambrai, de la sympathie publique, lorsque, le 11 brumaire an VII (1799), l'administration municipale de cette ville lui notifie qu'il est nommé commandant du 2e peloton d'une « colonne

(1) Extrait d'un registre aux actes de baptême de la commune de Renlies pour l'année 1699.

Digitized by Google

mobile réorganisée » et qu'il ait à se tenir prêt à toute réquisition légale.

* * *

Charles-Latour Rogier naquit à Saint-Quentin (1) le 17 août 1800 (29 thermidor an VIII).

Il doit être entré vers l'âge de 10 ans au collège d'Avesnes, probablement avec son frère Tell (2), pendant que leur aîné, Firmin-François-Marie (né le 1er avril 1791), qui était sorti du lycée de Douai en 1809 après y avoir remporté les quatre premiers prix de la Rhétorique, s'en allait à Paris achever ses études à l'École normale.

La famille Rogier avait en effet quitté Saint-Quentin pour Avesnes au commencement de ce siècle. C'est à Avesnes qu'est née la plus jeune de la famille, Pauline-Stéphanie Rogier (le 25 novembre 1809).

En 1811, tandis que Firmin Rogier, devenu élève à l'École normale, obtenait en cette qualité (décret impérial du 29 juillet) « une exemption provisoire du service militaire », le père, lui, demandait à reprendre du service dans l'armée française. Un soldat de perdu, un de retrouvé.

« Je viens, écrivait-il (3) au maréchal Berthier, ministre de la guerre, de lire dans les journaux le décret de Sa Majesté relatif aux militaires retirés encore en état de servir. Si vous pensez qu'un Français âgé de 40 ans, qui a fait pendant 4 ans la guerre tant à l'armée du Nord qu'à celle de Sambre-et-Meuse, qui a recouvré la santé et

(1) Ont signé comme témoins à l'acte de déclaration de naissance : *Charles*-Louis Soyez, marchand-brasseur à Cambrai et Eléonore Estienne, femme de J.-F. Motte, marchand de fer à Cambrai. Aucun des ascendants connus de Rogier ne portait le prénom de *Charles*. Le second prénom *Latour* (d'Auvergne), qui caractérise l'époque, avait été bien donné.

(2) Encore un prénom qui est bien du temps.

(3) Le brouillon de sa lettre est dans les archives de la famille.

Digitized by Google

les forces qu'il avait perdues dans les camps, puisse encore être utile, ordonnez ! J'offre à mon prince et à mon pays mon bras et ma vie toute entière... Veuillez m'indiquer le poste où je dois me rendre et le grade dans lequel vous jugerez à propos de m'employer... »

Cette demande, appuyée par le maréchal Mortier, duc de Trévise, un de ses anciens compagnons d'armes (1) fut accueillie favorablement et il partit pour la Russie en mai 1812.

Il fut attaché au quartier général de la Grande armée dans le service de l'administration des vivres.

Sa femme se rendit à Hazebrouck chez un de leurs amis, M. Catté, ancien professeur à Avesnes, chez qui Firmin et Charles avaient commencé leurs études.

La même année, son fils Firmin, qui avait obtenu le grade de licencié ès lettres, ayant été nommé maître élémentaire au lycée impérial de Liège (2), Mme Rogier, conformément au désir que lui avait exprimé son mari, suivit Firmin à Liège avec ses deux plus jeunes enfants, Charles et Pauline.

Charles entra au lycée dans la première année de grammaire en qualité d'élève externe.

Les lettres que M. Rogier adressa à sa famille depuis son départ pour l'armée sont du 12 mai, du 10 juillet, du 17 août, du 25 août, du 24 septembre et du 1er novembre.

Elles ont été citées par M. l'avocat Dolez dans sa superbe plaidoirie de février 1862. Voici la fin, vraiment émouvante, de la dernière :

---

(1) Entre autres billets autographes du maréchal Mortier (qui, né au Cateau, avait été officier au 6e bataillon du Nord), nous citerons celui-ci : « Le maréchal Duc de Trévise aura l'honneur de recevoir monsieur Rogier » s'il veut se donner la peine de passer chez lui mardi prochain 9 juillet, » à 3 heures après-midi. — A Issy, le 7 juillet 1811. »

(2) Quand Firmin Rogier fut ultérieurement désigné pour une chaire de grec au collège de Falaise, il devait toucher 1200 francs. (Lettre de Fontanes, grand maître de l'Université, à Firmin Rogier, du 22 septembre 1814).

Digitized by Google

« ... Dis à nos bons enfants que mon amour pour eux n'a pas de bornes; dis-leur qu'ils pensent souvent à leur père, qu'ils m'aiment toujours bien : dis-leur que je compte sur eux pour rendre nos vieux jours heureux : dis-leur enfin qu'ils suivent l'impulsion de leur cœur... Adieu! porte-toi bien, aime-moi bien, sois tranquille, heureuse et forte. Tu es mère : pense à tes enfants, pense à ton mari. » (1)

M. Rogier périt dans l'horrible retraite de Russie.

Le 14 mars 1813, une lettre de l'administration faisait pressentir à Mme Rogier la triste nouvelle. Le régisseur général des vivres lui écrivait de Leipzig : « J'éprouve infiniment de peines, madame, de n'avoir rien de satisfaisant à vous dire sur le sort de votre mari, et de ne pouvoir adoucir vos chagrins. Il est à craindre qu'il soit du nombre de ceux qui n'ayant pu suivre la marche de l'armée sont restés au pouvoir de l'ennemi à Wilna ou Kowno. Mais si tel est son sort, il doit vous rester une consolation, celle de savoir qu'ils sont bien traités par l'ennemi et que dans ce moment on négocie... »

Le 4 avril, nouvelle lettre du régisseur général qui dit que « n'ayant en son pouvoir ni le livret ni aucun des papiers du mari de Mme Rogier, il lui est impossible de savoir ce qui peut lui être dû et par conséquent d'obtenir qu'on la paie ».

C'est alors que Mme Rogier dut se résigner, pour se créer des ressources, à ouvrir un pensionnat de jeunes filles à Liège, rue des Sœurs-de-Hasque.

Elle fit revenir, pour l'aider dans sa tâche, sa fille aînée

---

(1) Dix-neuf jours après, le 19 novembre, Firmin recevait de son grand oncle Deprez, de Douai, une lettre où nous lisons : « Dites bien des choses de ma part à votre mère que vous m'apprenez demeurer aussi à Liége. Quant à votre papa, que vous dites être parti de Wilna pour aller à Moscou, il ne peut plus y être maintenant, puisque nous avons quitté cette ville après avoir fait brûler l'antique palais des czars, et sommes rétrogradés de près de cent lieues... »

Digitized by Google

Mlle Henriette Rogier, qui était restée en pension à Paris.

Le 22 juillet 1813, un des anciens compagnons d'armes de son mari lui écrit de Lucknau : « Par une suite des événements malheureux de la campagne de Russie, je viens seulement de recevoir votre lettre du 25 février. Après avoir inutilement cherché M. Rogier à mon arrivée à Vilna le 6 décembre, puisqu'il était allé jusqu'à Smolensk, je n'ai obtenu de mes recherches ultérieures que des renseignements insuffisants, mais pas encore positifs. Un garde-magasin qui l'avait connu à Smolensk avec M. Boyer, m'a assuré qu'il avait quitté à temps cette ville, mais que l'on craignait qu'il ne fût fait prisonnier ; que M. Boyer n'étant pas parti assez à temps avait été tué sur la route à quelques pas de cette ville. Si vous n'avez pas encore obtenu d'autres renseignements depuis, il ne faut pas encore désespérer ; chaque jour il nous rentre, ou bien l'on a des nouvelles de gens que l'on croyait morts ou prisonniers. Je désire bien sincèrement que vous soyez heureuse, madame, et que vous retrouviez ce pauvre M. Rogier... »

Ce n'est qu'un demi-siècle plus tard et dans des circonstances pénibles, — lors du procès intenté au *Journal de Bruxelles* en 1861 — qu'un peu de lumière se fit enfin sur les derniers jours de M. Rogier.

Nous croyons devoir reproduire la lettre si digne, si loyale, qu'écrivit alors M. le comte de Kerckove, ancien médecin en chef des hôpitaux militaires, à Charles Rogier, ministre des affaires étrangères.

Particulière. Malines, le 1er mars 1862.

« Monsieur le Ministre,

» Le nom de monsieur votre père a été récemment l'objet d'une attaque odieuse qui, il faut le dire à l'honneur de notre pays, a été

Digitized by Google

hautement réprouvée par les hommes de cœur de tous les partis, bien avant que la justice n'eût parlé (1).

» Les débats auxquels ce fait déplorable a donné lieu m'ont rappelé une circonstance qui peut-être ne vous paraîtra pas tout-à-fait dépourvue d'intérêt si j'en juge par mes propres sentiments et que, de toute manière, je considère comme une sorte de devoir de vous faire connaître.

» Je n'ai pas à vous cacher, monsieur le ministre, que j'ai longtemps hésité devant cette communication; d'abord parce que l'affaire étant jugée, pareille communication ne me semblait plus avoir d'utilité, malgré l'appel intervenu, pour la cause que vous défendez; ensuite parce que je me demandais si ma démarche, bien que s'adressant à l'homme et non au ministre, ne serait pas interprétée comme un acte d'empressement envers le pouvoir, pour ne rien dire de plus. Et c'était même là, je l'avoue, la raison principale de mon hésitation. Ce scrupule, je n'ai pas à le justifier; je suis trop profondément convaincu que vous le comprendrez (2).

» Sous l'empire de cette double préoccupation, je me serais très probablement décidé à garder le silence, si je n'en avais été détourné par les instances de personnes, éminemment honorables et tout à fait indépendantes, dont l'opinion en pareille matière doit faire autorité pour moi.

» Ces réserves faites, j'aborde le sujet de ma lettre.

» Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, qu'il reste aujourd'hui très peu de Belges qui aient fait la campagne de Russie : je crois ne pas me tromper en affirmant que, dans ce nombre, je suis le seul survivant de ceux qui ont assisté à l'incendie de Moscou. Avant d'en venir là, j'avais été, au commencement de 1812, en sortant de l'université, attaché comme médecin au grand quartier général de l'armée française...

» ... Pendant que je me trouvais au grand quartier général, je fis à Mayence, à l'hôtel de Paris où je dînais, la connaissance d'un M. Rogier, directeur ou inspecteur dans l'administration des vivres. Quoique plus âgé que moi, il me prit en affection et, depuis ce jour, des relations d'amitié s'établirent entre nous. Je le revis successivement à Erfurth, à Magdebourg, à Berlin, à Posen, à Thorn, à

---

(1) Confirmant, sur opposition, un premier jugement rendu par défaut le 26 décembre 1861, le tribunal de Bruxelles condamne le journal, en février 1862, à dix mille francs de dommages-intérêts et aux frais.

(2) M. le comte de Kerckove appartenait au parti catholique. Son fils, mort représentant et bourgmestre de Malines, était l'un des chefs de ce parti.

Digitized by Google

Marienpol, à Kowno, à Vilna et enfin — car ce fut la dernière fois — à Liasna, où j'étais chargé de la direction du service médical du 3e corps. Là nous dînâmes encore ensemble — *à la gamelle* — avec le payeur du troisième corps, Le Sergeant, de Saint-Omer.

» Dans ces diverses rencontres, j'eus bien des fois à me louer de l'obligeance de M. Rogier, à me féliciter de son amitié. Les pays que nous traversions ayant été épuisés, la question des subsistances avait pris une très grande importance : elle dominait souvent toutes les autres. Au milieu de ces difficultés, mon nouvel ami me vint fréquemment en aide, et me rendit des services que peuvent seuls apprécier ceux qui se sont trouvés dans de pareilles situations. C'étaient là des procédés d'un bon camarade, mais M. Rogier n'était pas que cela : il était, pour nous tous, un brave et honnête homme, un excellent cœur, un caractère franc et loyal ; il devait être aussi bon père, car il m'a plusieurs fois parlé avec émotion de sa femme et de ses enfants.

» Était-ce monsieur votre père? D'après ce qui a été rapporté dans les débats de l'affaire, je ne saurais en douter. Qu'il me soit permis, monsieur le ministre, de vous féliciter d'avoir défendu sa mémoire. Quant à moi, je serais un ingrat si je ne la respectais pas ; si au milieu des souvenirs de toute espèce que m'a laissés cette grande et douloureuse époque, je ne conservais pas un sentiment d'affection à cet ami de ma jeunesse, dont le nom se lie dans mon cœur à celui de tant d'autres camarades qu'a engloutis la terrible catastrophe de 1812.

» Veuillez agréer... etc. »

Le gouvernement impérial avait accordé à Mme Rogier une bourse d'études (1) pour son fils Charles qui, au commencement de l'année scolaire 1813-1814, entra dans la 2e classe de grammaire du lycée de Liège.

Le 22 septembre 1814, Firmin Rogier fut envoyé à titre provisoire, semble-t-il, au collège de Falaise. Quelques mois après, il reçut avis qu'il allait être nommé maître de la première étude au lycée de Rouen.

Ce n'était qu'à contre-cœur qu'il avait quitté Liège. La famille Rogier était des plus unies et Firmin tenait beaucoup à diriger les études de son cadet Charles qu'il

(1) Bourse de demi-pensionnaire (arrêté du Grand Maître de l'Université en date du 28 août 1813). V. *Notes et Souvenirs*.

Digitized by Google

affectionnait tout particulièrement et qui lui rendait bien son affection (1).

« ... La place de premier maître d'études à Rouen n'est pas à dédaigner, lui avait écrit à Falaise un de ses anciens collègues de Liège, le professeur Charmant (2), mais, à votre place, je ne serais pas fâché que le Grand Maître me maintînt professeur : je dévorerais quelque temps un peu d'ennui, et en me faisant aimer de mes confrères et de mes élèves, ce qui ne vous sera pas difficile, j'attendrais... Au reste, les événements nous servent souvent mieux que notre prudence : je ne sais quel pressentiment me dit que vous serez aussi heureux que vous le méritez (3) ; cette idée adoucit un peu la peine que je ressens d'être séparé de vous... Votre jeune frère pourra, je crois, monter à Pâques à la classe supérieure (4) ; *vous lui étiez nécessaire à ce pauvre petit homme, il pense à vous toutes les fois qu'il a quelque chagrin...* »

L'amour de la famille fut le plus fort : Firmin ne resta guère à Rouen et rentra assez vite à Liège. Une lettre écrite le 2 septembre 1817 par Charles à son cher « Rogier » — l'aîné de la famille n'était pas désigné par son prénom — nous apprend que le jeune professeur avait déjà alors renoncé à l'enseignement public et s'occupait, près des siens, d'enseignement privé.

---

(1) Il y a des détails touchants, dans la correspondance de Charles Rogier, sur l'amitié qu'il avait vouée à son cher Firmin, qui était pour lui comme un père.

(2) Un nom fort bien porté à en juger par le souvenir ému que Charles avait conservé de son ancien professeur de rhétorique (*Notes et Souvenirs.*)

(3) Nous ne savons pas si cet excellent homme a vécu assez longtemps pour voir Firmin ministre de Belgique à Paris, et Charles, chef de cabinet.

(4) Le proviseur du lycée de Liège certifie, le 25 août 1814, « que Charles » Rogier a fait les cours de première et seconde grammaire avec beaucoup » d'assiduité et le plus grand succès, surtout le dernier dans lequel il a obtenu » le second prix de mérite, le premier en thème latin, le second en version » et de même en vers, ainsi qu'un accessit en grec ; — qu'il a toujours joint » à l'abondance de ses moyens une application très bien soutenue, beaucoup » de docilité, et une fort bonne conduite ».

Digitized by Google

Charles venait, lui, d'achever sa rhétorique avec un réel succès (1). Il avait grandement profité de l'enseignement du professeur Charmant, l'ami intime de son frère, et il aurait vite conquis son diplôme de docteur à l'Université ; il eût pu être avocat à 20 ans comme son ami Paul Devaux. Mais Mme Rogier ne pouvait pas faire pour lui les sacrifices qu'exigeait la fréquentation des cours : dans l'établissement qu'elle avait ouvert trois ans auparavant, les élèves n'affluaient pas...

Charles Rogier, obligé de remettre à des temps meilleurs ses études universitaires, se décide à demander, comme son aîné, des ressources à l'enseignement privé.

---

(1) Le programme de la distribution des prix du *Gymnase Royal et Premier Collège inférieur de la ville de Liège* en 1817, porte que Charles remporta le premier prix de littérature grecque, le premier accessit de discours français, le premier accessit de discours latin, le prix unique de vers latins, le prix unique de logique — et le prix unique de bonne conduite, exactitude à remplir ses devoirs, et succès obtenus dans le courant de l'année. Le même programme mentionne dans la série des sciences Tell Rogier, qui a obtenu l'accessit de chimie.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Rogier, professeur libre. — Ses lectures. — Ses premiers essais poétiques

Des leçons particulières et des répétitions à des fils de famille presque de son âge, — voilà l'occupation de Charles Rogier pendant les années 1817 à 1821.

Les rares loisirs que lui laissait cette tâche aussi rude qu'ingrate, il les consacrait soit à compléter, par ses lectures, les connaissances acquises au collège, soit à faire des vers, soit à ébaucher des études de droit auxquelles il ne put se mettre sérieusement — *pecuniæ causa* — qu'en 1823.

§ 1. — SES LECTURES

Rogier a beaucoup lu : il a surtout bien lu.

Nous croyons que le lecteur prendra intérêt à consulter avec nous les cahiers où il consignait les extraits de ses lectures et les réflexions qu'elles lui inspiraient.

Comme épigraphe à cette partie de notre travail, nous pourrions écrire ces lignes que lui-même avait mises à la première page d'un de ces cahiers de citations — et qui sont empruntées à Pline le Jeune (Epist. V) :

« *Plinius major libres legens, adnotabat excerpebat que. Nihil enim legit quod non excerperet. Dicere etiam solebat nullum esse librum tam nullum, ut non aliqua parte posset prodesse.* »

Digitized by Google

Il n'y a en effet ouvrage si médiocre dont on ne puisse tirer profit : on s'en apercevra surtout par la reproduction de quelques-uns des extraits faits par Rogier de 1818 à 1821. Nous choisirons de préférence ceux qui peuvent lui avoir suggéré des résolutions dans le présent, ceux qui lui ont inspiré des réflexions dont l'avenir conservera des traces.

Passons rapidement sur les *Excerpta ex latinis poetis et scriptoribus* (1).

Plus d'un vers d'Horace a dû frapper vivement le jeune homme qui a déjà connu le malheur et qui doit lutter pour l'existence, le professeur à qui l'expérience fait encore défaut.

Il n'oubliera pas que c'est seulement au prix d'un rude labeur, que la vie peut devenir clémente aux hommes, et qu'il est indispensable de se raidir et de porter haut le cœur dans l'adversité :

> . . . . . *Nil sine magno*
> *Vita labore dedit mortalibus* . . . . . .
> *Fortia que adversis opponite pectora rebus!* (Sat : I, 9);

que le meilleur des repas est celui qu'assaisonne le travail :

> . . . . . *Tu pulmentaria quære*
> *Sudando*. . . . . (Sat : II, 1);

que chacun a ses travers et ses vices, et que le meilleur de nous est celui qui en a le moins :

> *Nam vitiis nemo sine nascitur ; optimus ille est*
> *Qui minimis urgetur*. . . . . (Sat : I, 3);

que le maître d'école doit être aimable pour l'enfant

(1) Les *excerpta* d'auteurs grecs se réduisent à fort peu de chose : au collège de Liège, comme dans tous les établissements d'enseignement moyen aux Pays-Bas, pendant les premières années de ce siècle, l'étude du grec paraît avoir été négligée.

Digitized by Google

à qui il donne les premiers éléments de la science :

> . . . . . *Ridentem dicere verum*
> *Quid vetat? ut pueris olim dant crustula blandi*
> *Doctores, elementa velint ut discere prima.* (Sat : I).

Quand plus tard il aura un rôle à jouer dans un débat politique, il se rappellera à propos que souvent une saillie piquante est plus puissante que toute la force d'un raisonnement et tranche les plus grandes difficultés :

> . . . . . *Ridiculum acri*
> *Fortius ac melius magnas plerumque secat res.* (Sat : I),

et si dans un jour de lassitude morale, écœuré de l'injustice et des perfidies de ceux auxquels il a fait du bien, l'homme d'État est tenté de renoncer à une carrière toute de dévouement, il se relèvera vite en songeant à ce passage :

> *Invidiam placare paras, virtute relicta?*
> *Contemnere miser! Vitanda est improba siren*
> *Desidia : aut quidquid vita meliore parasti*
> *Ponendum æquo animo. . . . . .*

En fait d'auteurs latins, c'est Horace qui paraît avoir été le livre de chevet de Rogier à la sortie du collège.

Après Horace, c'est Sénèque et Cicéron qu'il lit le plus volontiers (1). Et dans l'œuvre de Cicéron, il s'attache de préférence au *De Amicitia*, où il

(1) Pas de citations « amoureuses ». Je ne vois guère, à propos de femmes, que la reproduction de cet impertinent conseil de défiance que des déceptions ou des trahisons avaient inspiré à Quintus Cicéron, frère de l'orateur :

> *Credo ratem ventis, animum ne crede puellis :*
> *Namque est feminea tutior unda fide.*
> *Femina nulla bona est : vel si bona contigit una,*
> *Nescio quo fato res mala facta bona est.*

Digitized by Google

cueille, entre autres pensées, celle-ci qui inspirera ses relations (dont nous parlons plus loin) avec son ami Jacques Desoer : « *Sic habendum est, nullam in amicitiis pestem esse majorem quam adulationem* ».

* * *

Dans les extraits qu'il a faits d'auteurs français, on voit que Rogier se préoccupe presque autant de la forme que du fond. Il fait cas d'une phrase finement ciselée autant que d'une pensée profonde ou d'une observation pleine de justesse. Il note même des mots qu'il n'a pas encore rencontrés dans ses études, ou des expressions qui lui paraissent suspectes : toujours le professeur, l'homme pratique.

Donnons quelques spécimens de ses extraits, en suivant l'ordre des années où il a lu les divers auteurs :

1° *Voltaire* (Romans) — de 1819 à 1821.

Zadig : L'amour-propre est un ballon gonflé de vents, dont il sort des tempêtes quand on lui fait une piqûre. = Toujours du plaisir n'est pas du plaisir. = Les hommes, insectes se dévorant les uns les autres sur un petit atome de boue. = La première accusation est repoussée, la seconde effleure, la troisième blesse, la quatrième tue. = Le moment où l'on se retrouve et celui où l'on se sépare sont les deux plus grandes époques de la vie. = Il n'y a point de hasard : tout est épreuve ou punition, ou récompense, ou prévoyance.

Candide : En France il y a des villes où la moitié des habitants est folle, quelques-unes où l'on est trop rusé, d'autres où l'on est communément assez doux et assez bête, d'autres où l'on fait le bel esprit : et dans toutes la principale occupation est l'amour, la seconde de médire et la troisième de dire des sottises. = Je sais qu'il faut cultiver notre jardin. = Travaillons sans raisonner, c'est le seul moyen de rendre la vie supportable.

L'*Ingénu :* Eh ! mon Dieu, comment se peut-il que les Hurons ne soient pas catholiques ! = Voilà comme sont ces maudits Anglais : ils font plus de cas d'une pièce de Shakespeare, d'un plum pudding et d'une bouteille de rhum que du Pentateuque. = Confessez-vous les uns aux autres. = Vous êtes donc bien de malhonnêtes gens, puisqu'il faut entre vous tant de précautions. = Molière l'enchanta : Tartufe préféré ; il trouva les tragédies grecques bonnes pour des Grecs. Il lut

Digitized by Google

Rodogune avec des yeux secs. Il lut Cinna, ne pleura pas, mais admira. = Quels lieux communs, pour prouver... qu'il ne faut pas sortir de sa maison quand on ne peut plus y demeurer. = La mode jusque dans la médecine.

Les livres les plus divers se succèdent sur la table de travail de Rogier.

Après les romans philosophiques de Voltaire, les *Considérations historiques* de *De Pradt sur la Belgique*. Voici ce qu'il y souligne :

Le Belge n'est ni un français, ni un allemand, ni un hollandais. Un Hollandais est un belge perfectionné. = Voulez-vous un peuple bon, franc, hospitalier, laborieux, économe, ami de l'ordre et de la régularité, vous le trouverez dans le Belge : c'est un peuple naturellement moral. = La Belgique est un coin de terre dont le travail et l'industrie réunis ont fait un des séjours les mieux appropriés au bonheur de l'homme, qui existe sur la terre : il est *inruinable*. = Les révolutions ne se font pas : elles arrivent; c'est un enfantement à terme fixe. = Joseph II commit un anachronisme moral : il fit passer l'action avant l'éducation; il se montra accompli dans l'art de mal faire le bien. = Quand l'épée est tirée, il faut savoir agir virilement, ou *mettre révolution bas*. = L'expérience n'est pas fille du temps, mais des faits. = Les alliés étaient en retard d'une idée, d'une année, d'une armée (Rivarol).

C'est en vue de ses études politiques et philosophiques qu'il lisait De Pradt; c'est pour se délasser qu'il feuillette les *Lettres écrites par Madame de Graffigny* sur son séjour près de Voltaire en 1738 et les quatre volumes que *lady Morgan* publia sur la *France de 1816 à 1819*. Ni l'une ni l'autre de ces deux femmes ne fait penser. Lady Morgan n'a pas plus compris la nation française que Madame de Graffigny n'avait compris le patriarche de Ferney, mais leur babil et leur caquetage sont assez amusants. Quelques-unes des aventures, des anecdotes, vraies ou fausses, qu'elles racontent, certains mots qu'elles reproduisent, certains portraits qu'elles dessinent ne manquent pas de piquant. Leurs écrits ont fourni des éléments à Rogier qui aimait les anecdotes et qui contait agréablement.

Digitized by Google

Parmi les livres qu'il a lus — la chose est visible — pour se distraire, non moins que pour s'instruire, pour former en même temps une collection de mots et d'histoires, qui sera utilisée bientôt par le rédacteur de *Mathieu Laensbergh*, on peut encore noter l'*Ermite de la Chaussée d'Antin* de Jouy, la *Correspondance de Ninon de Lenclos*, et même les lettres de Dupaty sur l'*Italie*.

Citons-en quelques extraits des plus topiques :

De *Jouy :* Varron, le plus savant des Romains, comptait plus de trois cents espèces de bonheur ; il est possible que le progrès des lumières en ait doublé le nombre. = Chacun a son califourchon, son hobby-horse, comme disent les Anglais, sur lequel il est monté, tout en se moquant de celui des autres. = Si jamais je fais un traité d'éducation, je poserai ce principe que les garçons doivent recevoir une éducation publique et les filles, une éducation privée. = En France on est tout près d'avoir raison quand on a mis les rieurs de son côté. = Il est beaucoup de gens dont on pourrait avec un peu de soin faire des imbéciles : très peu sont d'étoffe à faire des fous.

De *Ninon :* La frénésie a bien son mérite et quand on sait dire comme on aime, on ne sait pas aimer. = On disait à Lauzun qu'une femme mettait du blanc. « Tant mieux, dit-il, car si elle mettait du noir, ce serait épouvantable ». = La grâce ne vieillit pas : une femme qui nous plaît à 40 ans est sûre de son empire. = Dieu ! que je hais le temps ! il coule toujours trop vite ou trop lentement.

De *Dupaty :* Il n'y a point de mendiant à Gênes qui ne soit sûr de boire et de manger tous les jours ; l'artisan n'en est point sûr. = Les Goths croyaient que le grand était le beau et que l'énorme était le grand. = Il est difficile qu'une femme très sensible soit parfaitement belle.

Les œuvres de Jean-Jacques Rousseau ont attiré l'attention toute particulière de Rogier, surtout l'*Emile* qu'il a étudié la plume à la main pendant plusieurs mois (il indique dans ses cahiers l'époque où il a commencé et celle où il a fini son travail).

Arrêtons-nous ici un peu plus longtemps que nous ne l'avons fait pour ses autres études. N'oublions pas que Rogier, journaliste ou avocat, homme politique ou précepteur, ne s'est jamais désintéressé de l'étude des

Digitized by Google

questions d'enseignement. En même temps qu'il rédigeait le *Mathieu Laensbergh*, il collaborait (nous le verrons) à un journal pédagogique.

L'homme d'État se préoccupera surtout de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse belge. Une des meilleures lois qui soient dues à son intelligente et féconde initiative est la loi sur l'enseignement moyen en 1850. Il peut donc être très utile de rechercher ce qui, dans l'*Emile*, l'avait dès 1820 le plus vivement impressionné. Les sages conseils et les observations justes, les critiques injustes ou les paradoxes absolument insoutenables, il note tout. Il admire les uns, qu'un jour, précepteur ou ministre, il lui sera permis de mettre en pratique : il désapprouve et se propose de combattre les autres.

Cueillons quelques-unes (elles sont extrêmement nombreuses) des phrases de l'*Emile* où s'est arrêtée la pensée de Rogier, quand il débutait dans l'enseignement :

Le gouverneur d'un enfant doit être jeune. Les enfants flattent quelquefois les vieillards, ils ne les aiment jamais. = Un même homme ne peut faire qu'une éducation. = Faites que de toute part l'enfant n'aperçoive autour de lui que le monde physique. = La plus grande, la plus importante, la plus utile règle de toute l'éducation n'est pas de gagner du temps : c'est d'en perdre. = Le blason, la géographie, la chronologie, les langues, toutes études si loin de l'homme et surtout de l'enfant, que c'est une merveille si tout cela peut lui être utile une fois en sa vie. = Emile n'apprendra rien par cœur, pas même des fables. = Il n'y a pas un seul enfant qui entende les fables de La Fontaine; quand ils les entendraient, ce serait encore pis. La première fable (Le Corbeau et le Renard) est pour l'enfant une leçon de la plus basse flatterie; celle de la seconde une leçon d'inhumanité, de la troisième une leçon d'injustice, de la quatrième une leçon de satire, de la cinquième une leçon d'indépendance. = La lecture est le fléau de l'enfance : à peine à 12 ans Emile saura-t-il ce que c'est qu'un livre. = L'habitude la plus salutaire est certainement de se lever et de se coucher avec le soleil. = Le moyen le plus convenable pour gouverner les enfants est de les mener par leur bouche. = Ne substituons jamais le signe à la chose, que quand il nous est impossible de la montrer. = Vous

Digitized by Google

voulez que l'enfant soit docile étant petit ; c'est vouloir qu'il soit crédule et dupe étant grand.

Il y a beaucoup moins de danger à satisfaire la curiosité de l'enfant qu'à l'exciter. = Un enfant qui n'est pas mal né et qui a conservé jusqu'à 20 ans son innocence est à cet âge le plus généreux, le meilleur, le plus aimant et le plus aimable des hommes. = Les pires historiens pour un jeune homme sont ceux qui jugent. Les faits! les faits! = Il y a toujours à parier que le plus savant de sa classe deviendra le plus joueur et le plus débauché. = Il faut toujours se faire entendre, mais il ne faut pas toujours tout dire. = Les femmes n'ont point de collège : grand malheur! Eh! plût à Dieu qu'il n'y en eût pas pour les garçons! = J'ai grand'peur que toutes ces petites saintes qu'on force de passer leur enfance à prier Dieu, ne passent leur jeunesse à toute autre chose. = J'aime encore cent fois mieux une fille simple et grossièrement élevée qu'une fille savante et bel esprit qui viendrait établir dans ma maison un tribunal de littérature dont elle se ferait la présidente (1). = L'abus du livre tue la science.

Il ne faudrait pas croire que les conseils pédagogiques de l'*Émile* avaient seuls attiré l'attention de Rogier. Il y a également noté avec le plus grand soin des pensées philosophiques, des observations de l'ordre politique ou de l'ordre moral comme celles-ci :

La liberté n'est dans aucune forme de gouvernement : elle est dans le cœur de l'homme libre, il la porte partout avec lui. = Ce sont les grandes villes qui épuisent un État et font sa faiblesse. = Il ne dépend pas de nous d'avoir ou de ne pas avoir de passions : mais il dépend de nous de régner sur elles. = Consulter le goût des femmes dans les choses physiques et qui tiennent au jugement des sens, celui des hommes dans les choses morales et qui dépendent plus de l'entendement. = Quand je n'aurais d'autre preuve de l'immortalité de l'âme que le triomphe du méchant et l'oppression du juste en ce monde, cela seul m'empêcherait d'en douter. = Il ne dépend pas de l'homme le plus ferme d'empêcher qu'on ne l'insulte, mais il dépend de lui d'empêcher qu'on ne se vante longtemps de l'avoir insulté. = Il y a moins d'obligés ingrats que de bienfaiteurs intéressés. = C'est le peuple qui compose

(1) Cf. le mot de Martial :

Quæris cur nolim te ducere, Galla ? — Diserta es.

Digitized by Google

le genre humain; ce qui n'est pas peuple est si peu de chose que ce n'est pas la peine de le compter. = Jusqu'à certaine heure la persévérance supplée au talent. = Presque toutes nos erreurs viennent de nos jugements. = L'homme qui a le plus vécu, n'est pas celui qui a compté le plus d'années, mais celui qui a le plus senti la vie.

En lisant les autres écrits de Jean-Jacques, Rogier s'est également arrêté de préférence aux réflexions morales, philosophiques, historiques. Il ne paraît prêter qu'une médiocre attention aux théories de la *Nouvelle Héloïse* sur la passion, ou aux tirades amoureuses que Jean-Jacques met dans la bouche des héros de son roman. Il ne se préoccupe guère des détails intimes, — trop intimes hélas! — que les *Confessions* prodiguent sur la vie de l'auteur. Seules les anecdotes le retiennent quelquefois, à la condition qu'elles touchent à l'histoire.

Le goût qu'avait Rogier pour l'histoire est attesté par des extraits considérables, faits dans Lacretelle, dans Ségur, dans Rollin surtout : il y a là un côté utilitaire, un côté *pratique* qui est bien caractéristique.

Nous retrouvons ce goût du sérieux et de l'utile dans les *excerpta* qu'il fait des ouvrages de Montesquieu : *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains* et *Esprit des lois*. Est-ce un instinct secret? il s'attache à comprendre les causes des révolutions, à étudier les principes qui doivent présider à la création des États et à leur sage administration. L'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* et les *Considérations* de Mme de Stael sur la *Révolution française* l'attirent par des raisons semblables. Pour ce dernier ouvrage ses préférences s'expliquaient d'ailleurs bien naturellement : il voulait savoir comment s'était faite cette Révolution qu'avait servie son père.

Digitized by Google

Son esprit fin et si discrètement narquois, sa prédilection pour les aimables gauloiseries (il avait du sang gaulois et du sang wallon dans les veines), le désir d'exercer son langage et d'affiner son style se remarquent dans le choix des extraits de la *Correspondance* et du *Dictionnaire encyclopédique* de *Voltaire*, des *Dialogues de Diderot* (qu'il fait suivre de citations de *Vauvenargues*, et de *La Bruyère*), des écrits de *Rivarol*, de *Beaumarchais*, du Tableau de la Littérature française de *Chénier*, etc.

Les ouvrages de pure imagination ont moins de succès près de lui : nous ne trouvons guère que la *Delphine* de Madame de Stael, dont il ait cru devoir prendre quelques passages.

Ce qu'il importe aussi de faire remarquer, c'est qu'il émaille ses cahiers de réflexions personnelles sur ses lectures. Ainsi il trouve *outré* — et il a bien raison — le portrait que fait Madame de Stael, de Wellington et de l'empereur Alexandre de Russie. Il loue beaucoup par contre le chapitre VII du tome III de ses *Considérations*, où elle étudie la politique extérieure des Anglais.

Souvent il marque d'un astérisque les passages qui sont le plus conformes à ses idées ou ceux qui s'en écartent le plus : nous avons de préférence reproduit les premiers.

Ajoutons enfin que, chaque fois qu'au cours de la lecture d'auteurs modernes, il rencontre des mots qui ne lui sont pas familiers, il s'empresse de les noter — avec explications à l'appui. Il fait de même lorsqu'il se trouve en présence de quelque difficulté orthographique ou devant une locution contestable.

Bref, l'ensemble de ces *Excerpta* atteste une application constante au travail, un goût déjà sûr et un jugement très délicat.

Digitized by Google

§ 2. — PREMIERS ESSAIS POÉTIQUES

La poésie eut toujours des charmes pour Rogier.

Elle le consolait aux rudes heures de sa jeunesse; elle l'a distrait parfois de ses graves occupations politiques; elle fut le délassement et le charme de ses dernières années.

Son frère Firmin et lui s'amusaient, pour célébrer l'une ou l'autre fête de famille, à se proposer et à remplir alternativement des bouts rimés. Nous donnons en note un spécimen de ces jeux poétiques parce qu'il s'y rattache un souvenir ému, celui des malheurs de la famille, qui commençaient enfin à se dissiper (1).

Nous avons le véritable début poétique de Rogier : c'est une épitre très affectueuse à Firmin, qui porte la date du 13 mai 1818 :

---

(1) A maman, la veille de sa fête, 14 juillet 1817.

BOUTS RIMÉS, PROPOSÉS PAR CHARLES ET REMPLIS PAR F. ROGIER

1er COUPLET	2me COUPLET
Tels les vents chassent le *nuage*	Heureux cent fois heureux, si je vous *touche!*
Et leur souffle courbe la *fleur*.	Vous plaire fait tout mon *bonheur* :
Elle a plié, mais de l'*orage*	Si mon cœur parle par ma *bouche*,
Elle a su braver la *vigueur*.	Ne raillez point le pauvre *auteur*.
Nous renaissons à l'*espérance*.	Oui, pour vous seule je *respire*,
Nos malheurs sont prêts à *finir* ;	Ma voix ne vous le taira *pas* :
Il est un terme à la *souffrance*,	Payez-moi d'un tendre *sourire*
A nos yeux sourit l'*avenir*.	Et recevez-moi dans vos *bras*.

A Henriette Rogier, la veille de sa fête, 13 juillet 1817.

BOUTS RIMÉS PROPOSÉS PAR FIRMIN ET REMPLIS PAR CHARLES

De Cupidon jadis fréquentant la *chapelle*,
Aux dames je faisais ma *cour* :
L'une était trop coquette et l'autre trop *rebelle* ;
Je les prenais, les quittais tour à *tour*.
Mais enfin connaissant combien une *caresse*,
Un doux mot d'une sœur ont pour nous d'*agrément*,
Toi seule possédas mon cœur et ma *tendresse*
Dès lors je t'aimai double . . . *ment*.

Digitized by Google

. . . . . .
Moi, les brûler, ces vers qui peignent ta belle âme!
Non, je n'y pourrais consentir!
. . . . . .
Les brûler sans les avoir lus :
Rien ne serait plus ordinaire,
Car combien n'en a-t-on pas vus,
Pape, prélat, curé, vicaire,
Sans l'avoir lu, brûler Voltaire!
Mais les lire, et puis les brûler!
J'attendrai, pour te satisfaire,
Ou que le feu n'échauffe plus la terre,
Que les eaux cessent de couler,
Que le vent cesse de souffler,
Que le soleil qui nous éclaire
Pour toujours dérobe à nos yeux
Sa brillante lumière,
Et que le tonnerre
Soit silencieux ;
Ou, si tu veux.
Que tous mes vœux
Et mes prières
Ne demandent plus aux cieux
De nous donner, en tous temps, en tous lieux,
A toi des jours longs et prospères
A moi (je serais trop heureux)
Des amis comme toi sincères.
. . . . . .

La même note, sensible à la fois et piquante, se retrouve dans une autre épitre d'assez longue haleine (147 vers) adressée à son cousin au mois d'octobre de la même année :

Il vaut mieux, je l'avoue, être plat prosateur
Qu'ennuyeux versificateur ;
Mais l'amour de briller et le désir de plaire,
En m'écartant de la route vulgaire,
M'engagent à rimer en dépit d'Apollon.

Digitized by Google

Du moins, par cet aveu sincère,
Ma vanité pourra mériter un pardon.
Mon cher cousin, je t'en supplie,
Un peu d'indulgence, ou sinon,
Mon ardeur est éteinte et ma verve tarie.

Il possède déjà le mécanisme et l'harmonie des vers, ce jeune poète de 18 ans, et avec cela une verve agréablement railleuse, une allure assez décidée d'indépendance philosophique et religieuse, politique et littéraire :

. . . . . .
Faut-il te parler politique
En raisonneur de dix-huit ans,
Dire quels sont mes sentiments
Sur les divers gouvernements,
Despotique, aristocratique,
Oligarchique ou monarchique ?
Tous ces noms me font peur : j'aime la république
Et je déteste les tyrans.
. . . . . .
Je lis peu de romans pour trente-six raisons.
C'est que je ne lis que les bons...
Celle-ci seule est suffisante.
. . . . . .
Sachant assez de mots grecs et latins
Pour faire le pédant si j'en avais envie,
Je ris de ces lecteurs dont la triste manie
Est d'admirer tous les anciens,
De s'extasier sur des riens
Écrits sans grâce et sans génie,
De jaunir sur un manuscrit
En se donnant une peine inutile
Pour trouver le vrai sens d'une phrase futile.
Au lieu de le polir, ils se gâtent l'esprit.
J'ai du respect pour la vieillesse,
J'aime la sainte antiquité,
Les héros. . . . . .

Digitized by Google

Mais quand je peux, dans mon propre pays,
En retrouver les parfaites images,
Pourquoi monter jusques aux premiers âges ?
J'aime mieux admirer dans le siècle où je vis.
. . . . . .

Voilà du bon sens, et une nature bien équilibrée.

On peut déjà deviner le polémiste gai et incisif, le fier soldat de la Révolution, l'orateur parfois amer et caustique dans ces vers de la même épître :

J'ai l'âme fière et l'humeur inégale ;
Tantôt elle est aimable et folle de gaîté,
Et puis changeant avec rapidité,
Elle devient sombre et brutale.
Sans être très méchant, je suis un peu railleur :
J'ai toujours eu le mensonge en horreur.
En amitié je suis sincère,
Tendre en amour, mais trop jaloux.
. . . . . .

En juin 1819 nous trouvons décrite, dans un conte d'une belle humeur narquoise, l'aventure d'un vicaire qui, ayant vu une affiche annonçant la représentation de *Tartufe*,

Saintement la déchire et la dévoue au diable...
Quand tout à coup une terrible voix,
Qu'accompagnait un juron redoutable,
Lui crie : Holà ! L'honnête sentinelle
Vous le prend au collet, le met en sa guérite
Et près de lui fait faction.
Pour un curé quelle position !

Les offres d'argent et les prières ne produisent aucun

Digitized by Google

effet sur la sentinelle. Notre pauvre vicaire devient fou de colère : il veut s'élancer hors de la guérite...

. . . . . Dans sa prison
La baïonnette menaçante
Le fait rentrer. Il gémit, se lamente,
Donne au soldat sa malédiction,
Crie au secours . . . . . .

Et voilà que tous les voisins accourent :

« Que fait là le vicaire ! a-t-il perdu l'esprit ? —
Non, répond un plaisant, selon toute apparence
Monsieur Pouingal a pris exprès
Ce tribunal de pénitence,
Afin d'y confesser au frais.
A tout pécheur il y donne audience. »
. . . . . .

Pouingal a beau supplier maintenant ses paroissiens de le tirer d'embarras ; ils n'osent pas affronter la terrible sentinelle et sa terrible baïonnette. Mais il y a des compensations : les dévotes s'ingénient à adoucir les souffrances et à alléger le martyre du prisonnier :

L'une apporte un coussin, l'autre son plus beau siège,
L'autre un bréviaire, et c'est à qui l'assiège
De sucres, de biscuits et de fines liqueurs
Et de bonbons consolateurs,
Pour prévenir un accès de faiblesse.
Pouingal accablé de tristesse,
Faisant sur tous ces mets un grand signe de croix,
Refuse de manger pour la première fois.
. . . . . .

Elles finissent par envoyer au général une députation

Digitized by Google

de vénérables matrones et de gentes filles qui réussissent à fléchir la rigueur des règlements.

Il y a cent soixante vers de cette allure et de ce style qui parfois font songer à *Vert Vert* et parfois éveillent le souvenir de joyeux vaudevillistes.

Tous les genres sont bons d'ailleurs à Rogier.

Après des chansons moitié badines, moitié méchantes, comme celles du *Départ des Russes,* ces « ennemis aimables », qui avaient conquis quelques cœurs, entre autres celui d'une sienne cousine — *inde iræ... et versus!* — Rogier commence des cantates qu'il ne finit pas toujours, comme celle de *Héro et Léandre* faite à 20 ans et qui débute ainsi :

Le voile de la nuit s'étend sur l'univers!
Voici l'heure où Léandre, à nos amours fidèle,
Va traverser les flots amers,
Guidé par ma voix qui l'appelle.
La nature se tait, le calme est sur les mers,
Vénus, reine du monde, ô puissante déesse,
. . . . . .

Le plus travaillé de ses essais poétiques pendant cette période de sa vie, où, luttant pour l'existence dans le dur métier de répétiteur, il ne devait guère avoir le temps d'appliquer à ses vers le conseil de Boileau : « Polissez-le sans cesse et le repolissez », c'est celui qui est intitulé : *Les Prières.* Il fut l'objet d'une mention honorable au concours de la *Société libre d'Émulation de Liège* en 1819, et il vaut assurément que nous l'analysions et que nous en citions quelques parties. L'allure en est vive et le ton agréable; si la rime manque de richesse et le style parfois de netteté, la gaieté et l'esprit du récit rachètent les défauts de la forme.

Le poète nous dit tout d'abord qu'il lisait Homère

Digitized by Google

« aidé d'un traducteur » (1). Il s'était fort ému au « sublime portrait du souverain des Dieux », lorsque la fatigue vint :

Homère s'endormant, endormit son lecteur.

En rêve, il s'élève dans les cieux. Il arrive aux portes du Ciel et se trouve tout frémissant devant le terrible maître des Dieux... Mais Jupiter qui s'humanise pour lui,

De la main lui fait signe et doucement l'appelle :
— « Mortel, rassurez-vous, soyez le bien venu,
Entrez ! » — D'un tel honneur je reste confondu,
Puis, par un compliment, que, selon l'ordinaire,
Très gauchement je fis, le voulant trop bien faire,
Au Dieu je balbutie un sot remerciement.

Jupiter paraît satisfait tout de même du compliment et voulant en témoigner au poète tout son contentement, il l'admet à entendre les prières et les vœux qu'on lui envoie de la Terre à l'occasion de sa fête (2). Une trappe s'ouvre :

Tels longtemps réprimés, les fougueux aquilons
Brisent avec fracas leurs étroites prisons,
Tel sortit, précédé par un épais nuage,
De mille cris confus le bizarre assemblage.

C'est trop à la fois ! Le maître des Dieux en est assourdi. La trappe est baissée et il est entendu qu'une seule prière à la fois pourra entrer dans l'Olympe.

Et voici d'abord un jeune auteur qui demande que

(1) Cf. note de la page 25.

(2) Il est bien entendu qu'il ne peut être question de donner satisfaction à ces vœux et à ces prières. Ecoutez plutôt la boutade de Jupiter :

Moi, ne pouvant changer mes décrets éternels,
Pour la forme, je vais écouter les mortels !

Digitized by Google

Phœbus ne soit plus sourd pour lui et que la critique lui soit plus indulgente.

Puis un vieillard, qui supplie Jupiter de

> . . . . . prolonger encor quelques instants
> Les jours trop fugitifs de sa courte existence.

Un neveu voudrait bien voir s'en aller *ad patres* son oncle :

> « Un vieil oncle éternel, que j'aime et je révère,
> Asthmatique, goutteux, triste, seul sur la terre,
> Ne tient plus à la vie et ne peut pas mourir ;
> De ses immenses biens il ne saurait jouir.
> Fais que de tous ses maux le trépas le délivre !
> Sa mort m'affligera, mais il me faut bien vivre. »

Indignation de Jupiter : il va punir cet abominable neveu. Déjà ses foudres s'apprêtent... l'Olympe tremble, lorsque ces regrets douloureux d'une veuve provoquent son rire et désarment sa colère :

> « Je n'avais *(dit la veuve)* qu'un époux ! La mort impitoyable
> Vient de me le ravir : je suis inconsolable !
> . . . . . .
> Dans la tombe avec lui je serais descendue,
> Mais pour le rendre au jour c'était peine perdue.
> . . . . . .
> Hélas ! moi, je suis jeune et je lis dans ma glace
> Que je puis plaire encore, et, soit dit entre nous,
> S'il le faut, je m'engage à prendre un autre époux
> Qui pourrait élever, augmenter ma famille.
> Franchement, il est dur de rester veuve ou fille.
> Eugène me convient : il est jeune, il est fort ;
> A son sort autrefois je me serais unie,
> Mais prendre un mari pauvre est une duperie.
> . . . . . .
> Je lui viens tout offrir. Fais qu'Eugène y consente ! »

Digitized by Google

Le libertin « victime du beau sexe et de son médecin », qui redemande la santé, l'époux qui voudrait être père, le laboureur qui souhaite la paix, le vieux soldat qui appelle la guerre, etc., etc., il y a un peu de tout dans cette satire qui est inspirée de plusieurs auteurs anciens. L'épisode le plus gai, celui où Rogier lutte de malice et de verve avec ses modèles, est celui de la vieille fille :

« Ayez pitié de moi! vous voyez mon malheur,
Dit une vieille fille en répandant des larmes;
Dieu! sauvez-lui la vie, ou la mienne est sans charmes !
Si le sort inflexible a marqué son trépas,
Si mes pleurs, si mes vœux ne l'attendrissent pas,
Faites, Dieu tout-puissant, que nous mourions ensemble
Et qu'un même tombeau tous les deux nous rassemble! »

C'est son chat que pleure, avec des larmes si amères, la vieille fille. Et à en croire Jupiter qui sait tout et qui veut tout dévoiler au poète, c'est un fort vilain caractère que celui de la solliciteuse :

Elle a laissé mourir son vieux père et son frère
Sans le moindre regret, sans aucune prière ;
Elle me réservait pour de plus grands besoins.
Jadis elle voulait aux beaux jours de son âge
Fléchir son front pudique au joug du mariage,
Mais, bien qu'à tout le monde elle eût ouvert son cœur,
Son printemps se passa sans nul adorateur.
Elle vit triste, seule (et ce n'est point sans cause)
Et n'aime que son chat pour aimer quelque chose...
. . . . . .

La correspondance de Rogier avec Jacques Desoer (*voir plus loin*) pourrait nous fournir encore au cours des années 1821, 1822, 1823, d'assez jolies bluettes, telles

Digitized by Google

qu'un impromptu sur l'emploi qu'il se réservait de faire d'un carnet dont son ami lui avait fait cadeau (1).

Nous avons réservé pour la fin de ce chapitre un aperçu d'une œuvre plus importante qui valut à Rogier, en 1825, une médaille de la *Société d'Émulation* de Liège (2).

La *mort de Mme Roland :* tel est le sujet de la pièce de poésie que Rogier écrivit en collaboration avec Néoclès Hennequin (3).

Peu d'hommes, disait Rogier dans le numéro de *Mathieu Laensbergh* du 11 février 1825 où cette poésie est reproduite in extenso, peu d'hommes ont été doués d'une âme aussi forte, d'un caractère plus énergique, d'une imagination plus ardente que Mme Roland.

Le caractère de l'héroïne est fidèlement retracé dans le poème, qui se distingue par une certaine facilité de composition et par des qualités de style peu fréquentes à cette époque, surtout au pays de Liège.

Voici l'exposition, qui avait surtout plu au comité de l'*Émulation*.

> Ils n'étaient plus ces jours de gloire et d'espérance
> Où le peuple français, asservissant aux lois

(1) Voir page 61 des vers qu'il soumet à la critique de Desoer, en guise d'exercice littéraire.

(2) Le concours est de 1823; le prix ne fut décerné qu'en février 1825. On ne se pressait guère à l'*Emulation* en ce temps-là. Plusieurs fois *Mathieu Laensbergh* fait allusion aux lenteurs et à l'inertie de ce comité. Le procès-verbal de la séance tenue le 29 janvier 1825, porte qu'il n'y avait plus eu de séance publique depuis le 25 décembre 1822.

(3) Le comité dit que, sans offrir de beautés d'un ordre supérieur, cette production est aussi sans défauts remarquables, qu'il n'a pas cru devoir lui décerner le prix, mais qu'il l'a jugée digne d'obtenir une médaille d'encouragement de la valeur de 800 francs. Le rapport ajoute que M. Rogier a été déjà mentionné honorablement dans les concours précédents (pour ses *Vœux* et pour une élégie sur le *Dernier chant du poète* que nous n'avons pas retrouvée dans ses manuscrits).

Digitized by Google

De l'arbitraire usé la gothique puissance,
D'une main ferme et sage établissait ses droits.
. . . . . .
La Révolution dévorait ses enfants.
Alors régnait le crime : un avide sicaire,
Au nom de la patrie et de l'égalité,
Égorgeait l'honnête homme, en l'appelant son frère.
Des brigands profanaient la sainte liberté !
. . . . . .
. . . . . hélas et la beauté
Offre un attrait de plus à leur férocité (1).
Une femme... — sa mort attendrira l'histoire —
De mériter leur haine eut la funeste gloire.

Le poème montre comment Mme Roland, qui rivalisait avec son mari d'honnêteté et de vertu civique, devait finir par déplaire à ceux qui ne cherchaient dans le pouvoir qu'une occasion de satisfaire leur ambition et d'assouvir leur haine de toute grandeur morale :

Elle qui, par instinct déjà républicaine,
Pleurait encore enfant de n'être pas romaine,
On l'arrête... on l'accuse . . . . . .
De trahir son pays, les lois, la liberté.

Condamnée par le tribunal révolutionnaire, elle lui dit :

---

(1) Rogier avait mis à cet endroit la note, bien topique, que voici : « En retraçant ici les funestes excès d'une époque désastreuse de la révolution, on n'a pas voulu s'associer aux déclamations de ceux qui, faisant la nation et la liberté complices des fautes et des crimes de quelques-uns, frappent de réprobation ce grand acte politique, si pur, si légitime dans sa source et déjà si fécond dans ses résultats. »

Digitized by Google

« Vous m'avez réservé le destin glorieux
» Des grands hommes, par vous offerts en sacrifice :
» Vous me verrez du moins en marchant au supplice,
» Montrer même courage et mourir digne d'eux. »

Et elle meurt, en effet, avec un héroïsme superbe :

A travers les clameurs d'un peuple furieux,
Forte de ses vertus et de sa conscience,
Vers l'instrument de mort, tranquille, elle s'avance...

Il y a là assurément une pureté de langage et une harmonie poétique qui ne sont pas communes.

Digitized by Google

CHAPITRE III

La correspondance de Rogier avec Jacques Desoer 1821-1823

Époque de transition dans la vie de Rogier.

Afin de se procurer les ressources nécessaires pour faire des études universitaires, pour conquérir ce diplôme de docteur en droit qu'il convoite toujours, il s'est résolu à accepter un emploi de précepteur.

Un cœur affectueux comme le sien obligé de renoncer aux bonheurs de la vie de famille : dur sacrifice!

L'amitié le consola.

Et ici nous allons parcourir une correspondance — vraiment curieuse et suggestive — qu'il a entretenue pendant deux ans avec un ami intime, Jacques Desoer, dont le père avait fondé le *Journal de Liège* (1).

Complétant les renseignements que ses lectures nous ont déjà fournis pour l'étude de sa vie, les lettres écrites par Rogier à Desoer nous donneront des indications plus

---

(1) Rogier avait écrit sur le carton qui enveloppait ses lettres « *Correspondance philosophique et littéraire avec Jacques Desoer* ». C'est à l'époque de son mariage, que Desoer les renvoya à Rogier qui les lui avait redemandées. A la fin de la lettre d'envoi, Desoer écrivait : « Je suis bien sensible à tes félicitations, à tes souhaits et à l'opinion que tu as conservée de moi. Quant à tes espérances pour mon bonheur, je ne puis mieux te garantir leur accomplissement, qu'en te souhaitant à toi-même le bonheur dont j'ai la certitude de jouir dans mon union et que tu mérites tout aussi bien que moi. »

Digitized by Google

précieuses encore sur son caractère et ses goûts, sur ses opinions et ses aspirations. L'homme politique y perce déjà ; le ministre même y est en germe.

La première lettre est du 30 avril 1821 : nous allons voir pourquoi les deux amis s'écrivent :

« ... Comme notre correspondance a pour but principal d'exercer surtout notre jugement, de nous apprendre à penser et à communiquer nos pensées, il faut convenir entre nous de ne nous passer aucune note de négligence. Je veux que nous relevions toute pensée fausse, toute phrase embrouillée, toute expression incorrecte. Une critique sage et réfléchie servira merveilleusement à former notre goût : Mais il faudra toujours être sûrs de nos observations et pouvoir en démontrer la justesse, dire en un mot le pourquoi... »

Donc cette correspondance, en même temps qu'elle satisfera ce besoin d'expansion qu'éprouve toute amitié sincère, permettra aux deux camarades d'exercer les facultés de leur esprit et de développer leur jugement. L'exemple de Montaigne est invoqué à l'appui :

« Montaigne dit qu'il aurait aimé à mettre ce qu'il appelle ses *verves* en forme d'épître; mais qu'il lui manquait quelqu'un qui l'*attirât* et le *soulevât* et le *soutînt* : « J'eusse été plus attentif et plus » sûr, dit-il, en ayant une adresse forte et amie. » Je n'ai pas du moins la même chose à regretter que lui, *si parva licet componere magnis* : j'ai un ami et je ne connais pas de manière plus agréable pour donner libre cours à mes pensées que de les répandre sans choix et sans suite dans une lettre. » (30 avril 1821.)

Ce sera, en résumé, comme un échange réciproque de pensées et de réflexions avec une entière liberté dans le choix des sujets ; une pensée, une maxime, un vers, un mot, tout pourra servir de texte; il faudra se résoudre à n'être pas toujours du même avis; on s'écrira au moins une fois par semaine sans préciser les jours — tel est le plan que trace Rogier, et qui dénote un esprit très sage.

On voit là deux braves et bonnes natures, qui sym-

Digitized by Google

pathisent et qui, sans prétentions d'aucune espèce, sans affectation de science, sans pédanterie, veulent s'aider mutuellement à compléter leur éducation et leur instruction.

Une des huit pages de la première lettre de Rogier est écrite en latin : « ... *Ut non semper eâdem scribendi formâ utar, nunc linguam latinam usurpo. Nobis haud inutile erit quamdam in eâ linguâ facultatem adipisci : quidquid enim aures gallicas lœdere posset, facile latinis verbis expressum accipietur et decentius evadet.* » Rogier, qui se rappelle le vers fameux de Boileau, songe qu'à certain jour le latin pourra lui venir en aide pour raconter plus *bravement* à son ami — l'occasion s'en présenta — quelque aventure de jeunesse dont le secret d'ailleurs serait ainsi mieux gardé, si la lettre s'égarait. Seulement (et ici reparaît l'esprit pratique), il est bien entendu que les deux jeunes gens ne négligeront pas leur langue maternelle : c'est une question d'exercice littéraire (1).

Ah! les correspondants ont bien la bride sur le cou : cela se voit de reste dès la seconde lettre (mai 1821). A côté de réflexions sur l'utilité des comparaisons en matière de style, et sur la nécessité de bien décrire les objets dont on parle, après avoir dit qu'il ne sera jamais arrêté par l'obstacle des transitions, « semblable à l'enfant qui, occupé à cueillir des fleurs et des fruits dans un jardin, ne sait plus comment il y est entré et ne songe guère aux moyens d'en sortir », Rogier disserte

(1) « *Non tibi hoc propono, ut, arrepti nimio latinitatis amore, linguam nostram negligamus ; sed haud indignum nobis est colere scientiam in quâ ediscendâ optimos nostræ vitæ annos consumpsimus. Est vero et alia nobis inde utilitas eruenda : scilicet sæpiùs mutato stylo mutant ideæ, aut novæ fiunt, aut facilius exprimuntur ; imo qui semper eamdem viam percurrunt, ejus illos tædet, et brevior fit varietate via.* »

Digitized by Google

sur la danse (1); — glisse deux mots de latin sur la passion d'une femme aimée et sur la confiance qu'on peut avoir dans un ami ; — estime que la confession auriculaire aurait du bon si elle était faite à un frère, à un ami, et si elle ne dégénérait pas en abus; — et finit par l'éloge des bons prêtres :

« Pour moi, je crois qu'un prêtre honnête homme serait bon à quelque chose. Pour cela il faudrait une réforme complète. Il faudrait changer leur esprit, diminuer leur nombre, borner leur puissance aux choses spirituelles, en ne leur laissant que le droit de condamner ce qui est mal aux yeux de tous. »

Rogier, qui a des réminiscences voltairiennes, n'est pas cependant un incrédule de parti pris :

« Je voudrais, dit-il le 4 mai 1821 (*3e lettre*), avoir le temps de lire la Bible; j'ai sur notre religion des idées trop superficielles. Mon opinion est bien fixée, mais c'est être trop injuste que de se moquer de ce qu'on ne connaît pas. En général tout esprit bien organisé doit penser par lui-même et ne se conformer aux opinions des autres que lorsqu'elles sont en rapport avec celles qu'il s'est formées. On ne voit que trop de jeunes gens qui affectent l'athéisme, et dont un homme habile ferait peut-être des fanatiques aveugles. »

Discutant avec Desoer la question des emprunts faits à Montaigne par Pascal — dont, par parenthèse, les *Provinciales* « n'ont pour lui rien de fort attrayant » (2) — il devance Alfred de Musset et son :

C'est imiter quelqu'un que de planter des choux.

Voici en effet les lignes toutes de bon sens et de verve, qu'il consacre aux imitations :

« ... Ce qu'on dit de Pascal ne pourrait-il pas s'appliquer à

(1) C'est dans cette partie de sa lettre que se trouve cette réflexion : « Faites un bal au milieu de tous aveugles, il cessera d'être animé. »

(2) « ... La logique peut en être très bonne, mais les discussions roulent sur des sujets aujourd'hui très peu importants, et l'on voudrait voir la raison triompher dans des combats plus dignes d'elle. » (4 mai 1821.)

Digitized by Google

Boileau, à Molière, à Racine, à Corneille, à Fénelon, etc.? Après tout on ne peut guère appeler vols ces emprunts faits aux anciens. Le champ de la pensée étant libre et immense, nos grands auteurs pourraient répondre à Horace, à Plaute, à Euripide, à Virgile : « Si nous étions venus de votre temps, nous aurions eu les mêmes pensées; vous n'avez d'autre mérite que celui de nous avoir précédés; à notre tour nous serons aussi pillés. » Le mal n'est pas d'imiter, c'est de mal imiter. On ne pourrait qu'applaudir un auteur qui saurait s'approprier des beautés étrangères, à la hauteur desquelles il pourrait élever son talent. Mais si par malheur il reste au-dessous, ce n'est plus qu'un vil plagiaire dont les vols ne font que mieux ressortir les défauts, comme un brillant, au milieu de toutes fausses pierres, ternit leur faux éclat et se reconnaît d'abord... Les livres seraient moins gros s'ils ne parlaient que de choses nouvelles. Le savant Huet proposait de réduire en un volume in-8° tout ce qui avait été dit de neuf chez les anciens et les modernes... On verrait moins d'imprimeurs, moins de papier... »

A une échappée quelque peu rabelaisienne qui nous rappelle qu'il avait du sang gaulois dans les veines (1), succèdent des considérations d'un genre infiniment plus calme, plus *maître d'école*, sur la grammaire :

« ... Je n'aime pas ces grammairiens sévères, qui s'attachent à rechercher quelques fautes dans nos grands maîtres. Je ne dirai pas qu'elles leur sont échappées, car il est probable qu'ils le savaient... Si le vers est beau et exprime une belle pensée, il est ridicule de peser chaque terme et de vouloir trouver une faute dans une expression hardie. Boileau a dit :

> Sans la langue, en un mot, l'auteur *le plus divin*
> Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Remarquons en passant qu'ici, contre son usage, il ne donne pas le précepte et l'exemple à la fois. « Le plus divin » est une faute : ce qui est divin n'admet pas de superlatif; on ne dit pas « très immense » — mais Boileau ne parle que des fautes grossières... »

---

(1) Il ne faudrait cependant pas croire qu'il fût grand partisan de Rabelais. Le 13 mai il écrit : « J'ai été content de trouver une notice sur Rabelais. On m'en avait déjà lu quelques pages : ce que j'ai compris ne m'a guère plu. Le passage que tu me cites ne m'engage pas à le lire. Ne peut-il critiquer le genre humain qu'en termes grossiers? Pour nous conduire dans un parterre agréable, est-il besoin de nous faire traverser des ordures ? »

Digitized by Google

A la fin de cette lettre, une des plus longues que nous trouvions dans ce portefeuille — seize pages d'une écriture assez fine, — Rogier donne quelques détails assez curieux sur sa mémoire, sur ses goûts, sur l'utilité qu'il y a pour les jeunes gens à fréquenter les hommes d'un âge mûr...

« ... Si le sens de l'ouïe n'est pas aussi délicat, aussi rapide que la vue, je crois qu'il a un autre avantage, c'est de mieux conserver les impressions. Je puis me tromper; mais il est certain que ce que j'entends dire une seule fois me reste plus profondément gravé dans la mémoire que ce que j'ai lu quatre. Voilà pourquoi un maître me serait utile à tout âge. Je voudrais qu'on renouvelât la coutume ancienne. Les hommes d'un âge mûr étaient souvent accompagnés de jeunes gens qui s'attachaient à eux et réclamaient leurs conseils et leur protection. Cet usage provient sans doute des difficultés qu'on éprouvait alors à s'instruire seul à cause du manque de livres; les connaissances n'étaient pas aussi étendues, mais elles devaient être plus solides. J'ai peine à concevoir comment, privés du secours de l'imprimerie, les anciens ont pu s'élever dans certaines parties à une hauteur où on ne les a pas surpassés. C'est sans doute qu'ayant plus de difficultés que nous à s'instruire, ils observaient davantage. Leur grand livre était la nature... »

Dans les deux lettres suivantes, nous avons affaire surtout au professeur.

Il avait demandé à Desoer une analyse de la tragédie de Ducis, *Abufar*. Or, il ne lui paraît pas que son ami ait « bien saisi ce genre de travail », et il se fait son pédagogue :

« ... Si tu as voulu me donner simplement le plan de la pièce, il fallait être plus court et plus clair; si c'est une analyse détaillée, elle manque de réflexions et de critique. En un mot, tu as trop ou trop peu dit. Je sais que l'examen d'une pièce de théâtre n'est pas chose facile... »

Un professeur ne pouvant se borner à critiquer le travail de l'élève, il va dire à Desoer comment il aurait dû s'y prendre.

« ... En une page tu pouvais me tracer un plan succinct de la tragédie; ensuite discuter le mérite et les défauts de la pièce, examiner

Digitized by Google

quelques belles scènes, citer les plus beaux vers, mettre sous les yeux les situations les plus frappantes. Tu ne t'occupes que de la marche de l'action et tu ne m'en laisses ignorer aucune circonstance. Le voyageur qui demande son chemin, ne veut pas être conduit par de trop longs détours, la route la plus courte lui plaît. Si vous la rendez plus longue, il faut du moins qu'elle soit plus agréable. Conduisez-le par des chemins fleuris ; faites-lui remarquer les sites pittoresques, les beautés de la nature... »

Il montre également à son ami qu'il n'a pas été fort heureux dans son appréciation de la forme : les détails dans lesquels il entre à propos du style de Ducis dénotent du goût et de la science grammaticale.

Voulant d'ailleurs joindre la pratique à la théorie, il donne à Desoer une analyse littéraire de sa façon : il s'agit de l'ode de Gilbert : les *Adieux du poète mourant.* L'analyse est très réussie. Entre autres passages, citons celui-ci qui ne manque pas d'originalité :

« ... L'idée principale qui domine l'esprit du jeune poète mourant est celle de sa gloire. Il craint qu'elle ne soit flétrie par ses ennemis ; il en confie le soin et la défense à Dieu. Cette idée est touchante, mais ne peut convenir qu'à l'état d'aliénation d'esprit de Gilbert. Le mérite d'un ouvrage peut seul en assurer la gloire, et l'on rirait d'un auteur en bon sens qui recommanderait sa réputation au Seigneur. »

Grand ami du travail, Rogier veut que Desoer travaille autant que lui. Il va lui donner des questions à résoudre (il est entendu que Desoer en devra donner à son tour)...

« C'est encore un exercice qui nous serait fort utile. L'histoire, la littérature, la philosophie nous offriront une foule de sujets à traiter. »

Pour commencer, il lui pose les questions suivantes, pour la solution desquelles Desoer a d'ailleurs le droit de recourir à des auteurs sérieux :

« 1. Quelles sont les trois qualités principales d'une langue?

2. Définissez la liberté (nous ne parlons ici que de la liberté individuelle).

3. Pourquoi le même homme qui aura vu d'un œil sec les événements les plus atroces, qui même aura commis des crimes de sang-

Digitized by Google

froid, pleurera-t-il au théâtre à la représentation de ces événements et de ces crimes ?

4. En quel temps vivait le poète Pindare ? Son histoire en peu de mots. »

On voit que ces jeunes gens abordaient tous les genres et s'attaquaient aux problèmes les plus difficiles de la psychologie et de l'ordre moral, en même temps qu'ils cherchaient à s'instruire. Il est bien évident que les solutions qu'ils trouvaient n'étaient pas toutes exactes et qu'il y en avait de fort superficielles... mais ils savaient en convenir l'un vis-à-vis de l'autre et ils cherchaient toujours *le mieux*. « *Non quoerendum est, ait philosophus quidam, an quis sit multum doctus, sed an bene doctus.* »

Dans la cinquième lettre nous voyons que le professeur, l'homme qui tient à épurer le goût de son élève, a une certaine tendance à faire bon marché de la liberté littéraire. Après avoir dit que jamais il ne fera sa lecture de « fades romans », et qu'il plaint ceux qui ne donnent pas d'autre aliment à leur esprit, il ajoute :

« ... Il me semble qu'une censure ne serait pas inutile pour réprimer l'essor dangereux d'une foule de mauvais livres. On dira que le public sait les apprécier à leur juste valeur et ne les lit pas. Oui, le public éclairé, les gens de goût..., mais combien de lecteurs, manquant de conseils et de jugement, dévorent sans discernement un tas de volumes qui surchargent leur esprit sans l'éclairer ! C'est pour ceux-ci surtout qu'il serait nécessaire d'empêcher l'impression des mauvais livres, puisqu'ils ne sont nuisibles qu'à eux seuls... »

Quoique — nous y insistons — Rogier n'ait envisagé en parlant ainsi, que le côté *utilitaire* de la question, gageons qu'il eût été fort étonné si, en 1830, lorsqu'il faisait supprimer la censure par le gouvernement provisoire, on lui avait remis sous les yeux les lignes de 1823. Il est vrai que de 1823 à 1830 il eut le temps, comme journaliste, de mieux juger de la valeur et des bienfaits (?) de la censure — et puis, après tout,

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Digitized by Google

La supériorité de l'amitié sur l'amour lui inspire quelques réflexions justes (13 mai) :

« ... Il est certain qu'on trouve plus d'amants que d'amis véritables. C'est que l'intérêt ne détruit ni ne fait naître l'amour. L'amitié a plus de peine à s'établir dans notre cœur et les jouissances qu'elle présente sont moins vives et moins attrayantes. Au contraire de l'amour qui s'use par l'habitude, le temps seul augmente et maintient l'amitié. Rien n'est plus respectable que deux vieillards qui ont su traverser en restant amis fidèles le torrent des passions de la vie. Sans doute le souvenir des choses passées doit leur plaire; car comme la jeunesse se nourrit d'espoir, la vieillesse ne vit plus que de souvenirs; mais il me semble que de vieux amis doivent avoir d'autre sujet de jouissance que de pouvoir se dire : oh! oh! c'est que nous étions des lurons! etc... Tu veux de la confiance et de la franchise entre deux amis; de ce côté-là il me semble que nous n'avons pas à nous plaindre l'un de l'autre... »

Et en effet, de même qu'il se permet de relever dans les lettres de Desoer un défaut de style, il ne se ferait pas faute de censurer « un défaut d'esprit ou de cœur... s'il lui en connaissait » ... Très affectueux, ce « s'il lui en connaissait » ! Tout le passage est dans cette note; on y sent battre le cœur de Rogier :

« ... Mais j'emploierais de grands ménagements. Notre amour-propre est un despote sévère qu'on offense rarement avec impunité. Combien d'amis se sont brouillés à jamais pour s'être dit trop brusquement des vérités un peu dures! Je te prie donc, en te donnant pleine licence de me censurer, de le faire avec douceur et de ne pas m'accabler tout d'un coup sous le poids des reproches. Je te fais néanmoins observer qu'il faudrait que mon amour-propre fût excessivement lésé pour me faire oublier l'amitié que je te porte... »

L'exemple suit de près. L'ami va se permettre à l'instant de contredire l'ami avec « de grands ménagements ». Desoer lui avait écrit que « la danse est le triomphe de la beauté, de la fraîcheur et surtout des grâces... »

« ... Que fait là la fraîcheur? Voudrais-tu me dire si tu as bien réfléchi sur cette pensée : « Une femme peut être fort belle et fort sotte, au lieu qu'une femme gracieuse dans ses manières, dans sa

Digitized by Google

tournure, ne peut être dépourvue d'esprit». La contre vérité en serait peut-être plus juste. Et certes le caractère d'une femme, d'ailleurs si difficile à découvrir, ne doit pas, je crois, se faire connaître à sa tournure. Songe aux *tournures* et aux esprits de Liège, tu verras que des femmes très sottes ont une jolie tournure et vice versa; l'observation est peut-être encore plus originale pour les hommes... »

Après le moraliste observateur, le maître qui instruit, le critique qui juge.

Le *Manlius* de Lafosse, une tragédie absolument démodée aujourd'hui, qui eut son heure de vogue, est l'objet d'une analyse minutieuse qu'il résume ainsi: « En un mot cette pièce renferme plus de mâles beautés que de beautés touchantes; je ne crois pas qu'elle fasse répandre des larmes; je me demande aussi quelle leçon utile on en peut retirer... » Rogier est un esprit didactique toujours.

Trêve, un moment, aux discussions d'ordre moral ou aux analyses littéraires.

Rogier, qui vient d'accompagner son élève, le baron de Senzeille, dans son château de Hamal près de Tongres, est tout entier aux soins de sa nouvelle installation (1). Il n'a qu'à s'en féliciter (lettre du 27 mai). Il est de plus en plus content de la conduite de son « excellent élève » avec lequel il travaille « au moins huit heures par jour » — ce n'est pas une sinécure que ses fonctions de répétiteur. — La maison, ou le château, est dans une situation charmante. Les jardins qui l'entourent sont admirables (2). Le bon goût plus que le luxe a contribué

(1) Dans une lettre envoyée à son frère Firmin le jour même de son arrivée à Hamal (25 mai 1821), il donne, en anglais, des détails assez intimes sur son appartement. Il se loue fort de son miroir : « *my looking-glas is very great and favourable to my complexion* », et de ses porte-manteaux : « *I have so many fort mantels that Lucullus himself should have easily attached his five thousand robes* ».

(2) « *In summer that house must be a terrestrial paradise* ».

Digitized by Google

à leur embellissement. Il estime que Rousseau ne s'y serait pas déplu. Quant à lui, il s'y plaît très fort » (1).

Le mois suivant, la correspondance littéraire et philosophique recommence. L'analyse de l'*Hamlet* de Ducis, fond et forme, fait presque tous les frais de la lettre du 6 juin.

Rogier estime que le folliculaire (*sic*) Geoffroy n'a pas rendu justice au mérite de Ducis.

« Ce qu'il y a de certain, avait dit le redoutable critique du *Journal des Débats* à la fin de son article sur la pièce de Ducis, c'est que l'*Hamlet* de Shakespeare occupe toujours et attache quelquefois, tandis que celui de Ducis fait bâiller à la représentation et qu'on n'en peut soutenir la lecture. »

Rogier se permet d'être d'un avis tout opposé :

« Ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai pu soutenir quatre à cinq fois la lecture de cette tragédie et que peu de gens, je crois, bâilleront à la représentation. »

Un peu juvénile, l'admiration de Rogier... et assez extraordinaire, le courage qu'il a eu de lire cinq fois Ducis. — *De gustibus et coloribus non disputandum.*

Toutefois son enthousiasme ne le rend pas aveugle aux défauts du poème. Ducis ne lui paraît « pas toujours élégant ». Il lui reproche de ne pas s'attacher assez à la justesse de l'expression, « ce qui fait qu'il est quelquefois obscur et embarrassé ». La critique de Rogier n'épargne pas les vers médiocres ou malheureux... Donnons quelques exemples :

Aux douceurs du sommeil ton œil a pu *céder*,
Et ton père en ces lieux est encore à *venger*.

Cette rime ne peut être admise dans le style noble et soutenu. Tu sais que l'é fermé ne suffit pas pour une rime.

(1) « *Je n'attends qu'un coup de soleil pour m'y promener plus souvent.* » (Lettre à Desoer.) Les mois de mai étaient déjà refroidis il y a 71 ans.

Digitized by Google

De la tombe où le crime *hélas ! l'a* fait descendre.

« Hélas ! l'a », consonnance désagréable. Ce mot hélas ! joue un grand rôle dans les tragédies : il n'est souvent qu'une cheville.

Puisqu'il n'ose venger un père déplorable

Déplorable ne se dit guère des personnes : cependant Racine l'a employé heureusement dans ce vers :

Prêt à suivre partout le déplorable Oreste.

Dans Ducis l'épithète ne paraît pas convenable. »

A ces observations « peut-être un peu minutieuses », avoue-t-il lui-même, on reconnaît toujours le maître qui commente les auteurs avec ses élèves.

Un maître qui cherche toujours à rendre son enseignement meilleur...

Il a entendu dire que dans les œuvres de Condillac (que son ami peut se procurer plus aisément que lui), il y a une *Introduction à un traité sur la manière d'enseigner*, où il doit se trouver « beaucoup de bonnes observations » qui pourraient le « servir » et le « guider ». Il n'a de cesse que Desoer ne lui en ait fait une analyse.

Nous avons vu tout à l'heure qu'il avait été vif pour le « folliculaire » du *Journal des Débats* qui avait manqué de respect à Ducis : le fait ne se renouvelle pas. Quand son jugement ne concorde pas avec celui de l'immense majorité des critiques, il observe au contraire une réserve qui est généralement rare chez les jeunes gens.

Il venait de lire la tragédie de *Cinna* en « se dépouillant de ses préventions contre Corneille », et il ne s'y était guère plu :

« ... Le mérite de Corneille, écrit-il, a été reconnu par de grands littérateurs : je puis donc donner mon opinion présente sur son compte, assuré que je suis qu'il n'en restera pas moins ce qu'il est. Voltaire, qui malheureusement pensait quelquefois pour le public, dit dans une de ses lettres : « Racine m'enchante et Corneille m'ennuie » ; je serai à peu près de son avis, mais je ne m'en vante à personne. D'ailleurs je ne connais pas assez Corneille et mon esprit n'est

Digitized by Google

pas à la hauteur du sien. On prétend qu'en vieillissant on revient à la lecture de Corneille : j'attendrai donc; jusque-là Racine et Voltaire feront mes délices... »

Ces préférences — que nous n'avons pas à discuter — étaient l'effet tout à la fois des goûts naturels, de la jeunesse et de l'éducation littéraire qu'avait reçue Rogier. Voltaire était fort goûté des hommes nés à la fin du XVIIIe siècle, qui avaient dirigé cette éducation, et puis il est bien certain que Racine plaira toujours plus que Corneille aux âmes de vingt ans.

Mêlant le *doux* au *grave* et le *sévère* au *plaisant*, Rogier entame presque immédiatement après, une dissertation moitié scientifique, moitié fantaisiste, sur l'âge auquel sont parvenus Adam et Mathusalem, sur l'histoire du serpent qui tenta Ève, sur le péché originel. Rien de saillant dans ces mélanges.

Nous apprenons en juin qu'un grand plaisir est réservé aux deux amis : ils vont pouvoir entendre Talma à Liège :

« ... Quand nous aurons vu Talma lundi, tu m'enverras tes observations sur les passages, les vers et les mots qui t'auront le plus frappé dans son débit, sur les gestes, sur le jeu de physionomie propre à chacune des situations différentes où il se trouve, etc. Enfin tâchons de ne pas nous repentir « d'avoir eu dans nos mains une si belle proie » et de ne pas en avoir profité... »

C'est surtout au point de vue de la déclamation qu'il s'était préoccupé des représentations de Talma...

« ... Comme il est impossible (lettre du 3 juillet), sans un prodige de mémoire, de retenir tout un rôle en l'entendant pour la première fois, l'expérience m'a prouvé qu'il est très avantageux de l'apprendre d'abord par cœur. Je n'ai presque conservé aucune impression de la déclamation de Talma dans les rôles que je ne connaissais pas bien. Je suis fâché de n'avoir pas mieux étudié celui de Joad. *En punition* je vais me condamner à l'apprendre tout entier... »

Nous nous demandons si dans les lignes qu'on va lire il

Digitized by Google

ne faut pas voir la première pensée des représentations gratuites que Rogier, devenu ministre de l'intérieur, inscrivit au programme des fêtes de septembre :

« ..... Ce peuple, tout grossier qu'on le dise cependant, est peut-être plus véritablement affecté à la représentation d'une belle tragédie qu'une foule de gens plus éclairés, que toutes ces femmes sensibles, qui tombent faibles aux moindres malheurs des amants tragiques, et qui voient d'un œil sec l'horreur d'un supplice. Si le même jour qu'on donne à Paris les représentations gratis, il y avait plusieurs exécutions, je doute que les théâtres fussent moins pleins. De plus il me semble qu'on peut affirmer que la vue d'un spectacle touchant le détournera plutôt du crime, adoucira ses mœurs, que tous ces meurtres juridiques qui déshonorent l'humanité et ne la découragent pas.... »

La fin de cette citation nous montre aussi que Rogier était déjà, dès 1821, ennemi de la peine de mort, qu'il essaya vainement de rayer de nos codes lorsqu'il était aux affaires.

Il y a tout autre chose que de la philosophie ou de la littérature dans la lettre qui suit (14 juillet). C'est de procès, de politique, de fonctions judiciaires ... et d'amour que s'occupe Rogier.

A propos d'un procès intenté par le Gouvernement au journal qu'éditait le père de son ami, il déclare « avoir vu avec plaisir le Roi et ses ministres humiliés ». Voilà que perce le tempérament révolutionnaire du fils du commandant de 1792. Les fonctions de procureur du roi lui paraissent bien pénibles :

« ..... Parmi les places que je me refuserais à accepter, si toutefois j'étais habile aux places (1), celle d'accusateur public ne serait pas la dernière. Ce mot d'*accusateur* emporte avec lui une idée pénible. Son triomphe ou sa défaite sont toujours suivis du mépris ou des railleries de l'assemblée. Obligé de se soumettre aux caprices d'un gouvernement, il doit déployer tous ses talents

(1) Le vers de Boileau nous vient à l'esprit :

Méconnaît son talent et s'ignore lui-même.

Digitized by Google

oratoires pour faire condamner un citoyen que, dans le fond de son âme, souvent il croit innocent. J'envisage ici le procureur royal seulement dans ses rapports avec le gouvernement..... »

De l'agent du Roi qui requiert contre les accusés, il passe aux juges « souvent prévenus contre ou pour eux ». Le voilà en train de faire des réformes et de demander par exemple l'institution du jury qui, dans sa pensée, remédiera aux inconvénients du système de justice pratiqué par les « cinq hommes habillés de rouge ».

Mais il sait bien qu'on ne lui donnera pas tout de suite son jury ... « le Roi ne voudra pas ». Là-dessus charge à fond contre le Roi (l'atavisme encore!) :

« ..... Le Roi s'occupe surtout à pressurer son peuple et s'inquiète peu de quelle manière la justice se rend :

Dans le champ du public largement il moissonne.

C'est une excellente chose que la responsabilité des ministres; mais il n'en est pas moins vrai que le roi, maître d'eux, les fait agir à son gré et que souvent ils ont la lâcheté d'oublier leur propre intérêt pour se soumettre à ses caprices. Par là le roi en agissant n'est pas retenu par la crainte du blâme et de la haine publique qui retombe sur ses ministres. A tout bien prendre, le chef est toujours plus coupable qu'eux, chaque fois qu'un nouveau fléau vient accabler le peuple, puisqu'il lui reste toujours le pouvoir de le faire cesser. Plaignons les ministres, haïssons les rois. Roi et ministre, beaux emplois que je ne voudrais pas non plus occuper.... »

O jeunesse!

Que nous eussions voulu voir Rogier ministre relisant cette tirade!

Mais laissons l'ennemi du despotisme royal et de la servitude ministérielle à ses antipathies et à ses colères. Suivons-le sur un terrain qui convient mieux à son âge.

Digitized by Google

Rogier recourt à la langue latine (1) pour conter à Jacques l'histoire de ses amours.

Amours finies, à dire le vrai!

Si l'amante (?) aime toujours Rogier à la folie « *vesanit* », Rogier, lui, ne ressent plus pour elle aucun amour « *Jam mihi inest nullus amor* ». Il en est arrivé à l'indifférence, et même à quelque chose de plus « *potius aliquod tœdium dicam* ». Tandis que la pauvre continue à se consumer « *coeco carpitur igni* », lui est devenu de glace « *infandum! frigeo* ».

Et de demander à son ami, qui n'est pas apparemment plus grand clerc que lui là-dessus, comment il se fait qu'il y a toujours un des deux amants qui aime plus que l'autre: « *quo fit, amice, ut quo plus nos amat muliercula quædam, eo minus tenerum fiat pectus* ». Maintenant qu'il est à peu près tout entier « *corpus fere totum* » hors du *gouffre,* il raisonne comme un sage, comme un philosophe, comme un vieillard « *ratiocinor mecum senex, philosophus* ». Impossible de songer à se marier quand on n'a pas cette fortune qui donne le bonheur, la liberté (2).

---

(1) Desoer était assez rebelle à l'emploi de cette langue, à en juger par ce passage de la lettre précédente : « *Mihi liceat, amice, latino uti sermone, ne illius omnino immemor fiam; jam à te sæpius hoc idem petivi, sed frustra. Quid tamen obstat ?... Melius est certe suæ propriæ linguæ peritus evadere, sed non ideo oportet negligere, quâ illa orta est, linguam, latinam dico : nam de græcâ non tantam utilitatem et voluptatem ex eâ hauriri arbitror ut sit à nobis colenda. Sunt multi qui se hellenistas dictitant, et qui non ultra Œsopi fabulas processerunt.* » Il y avait donc aussi de ce temps-là « de ces gens qui *se disent espagnols et qui...* »

(2) Se trouvant déjà si calme, si raisonneur à 20 ans, il se demande — toujours en latin — ce qu'il sera lorsque les années auront enlevé à son amante la fraîcheur de ses joues et à son propre cœur la chaleur de la passion... Oh ! pour ce dernier point, c'est déjà fait. Une dernière réflexion à noter : « Mon amoureuse n'est pas cependant tellement aveuglée par l'amour qu'elle ne comprenne que sans fortune, je ne peux pas plus l'épouser que prendre la lune avec les dents — *lunam dente appetere.* » Dans une lettre subséquente (22 septembre) il apprend à Desoer « qu'elle ne veut pas rompre ». C'est la dernière fois qu'il en parle.

Digitized by Google

Le *Joueur* de Regnard, obligé de renoncer à la charmante Angélique, en prend bravement son parti :

> Va, va, consolons-nous, Hector, et quelque jour
> Le jeu m'acquittera des pertes de l'amour.

Rogier, lui, oublie l'aventure en continuant de lire la correspondance de Voltaire avec d'Alembert, à laquelle il prend un goût extrême, un goût bien autrement vif qu'à la correspondance de Mme de Sévigné :

« Malgré tous les égards qu'on doit aux dames, je dirai que les lettres de Mme de Sévigné ne m'ont jamais procuré le même plaisir. N'est-il pas une foule de femmes aimables qui par leurs lettres se seraient placées à la hauteur de Mme de Sévigné, si un heureux hasard les avait fait imprimer? Il est des préjugés en littérature comme en religion... »

Il est bien vite revenu d'ailleurs de ses excursions sur le domaine de la politique et de l'amour au domaine de la science pure et à son rôle de professeur. Il travaille plus résolument que jamais à l'éducation littéraire et philosophique de Desoer, tout en échangeant quelquefois avec lui une plaisanterie gauloise. Il dirige de loin ses études en lui indiquant des auteurs à lire, des appréciations à faire; puis il critique ses jugements, ses opinions mêmes. Ainsi, à propos d'une procession, Desoer lui ayant écrit : « *Tandis qu'une foule de braves gens s'agenouillaient avec recueillement, moi je riais dans ma barbe.* »

« ... Voilà, lui répond-il (18 juillet 1821), une phrase qui justifie bien l'alliance des deux mots *orgueil philosophique*. Ne trouves-tu pas que cette tournure poétique que tu emploies pourrait revenir à cette autre « tous ces gens sont bêtes, et moi seul, j'ai de l'esprit ». Si tu ris en voyant une procession, que ce soit dans ta barbe, *si barbe il y a*, si la foule idolâtre te remarquait, tu ne serais pas roué, mais tu n'en serais pas moins regardé comme un grand *scélérat*. Otez des processions les chants, les chandelles et les saints, elles auront quelque chose d'auguste et de solennel. Encore tous ces accessoires sont nécessaires au peuple qui est *signorum amator*. Il lui faut le bonnet de la liberté pour qu'il adore et connaisse la liberté. Les Egyptiens, les Syriens, les

Digitized by Google

Indiens portaient dans leurs processions d'autres objets plus expressifs ... »

Ce n'est pas seulement la pensée qu'il continue à critiquer chez son ami : c'est aussi, à l'occasion, le style, l'orthographe même (22 juillet). Il relève telle locution vicieuse, comme « il y a du danger attaché à se mettre », telle faute comme « *déshonnorer* » :

« ... Soigne ton orthographe ; car, quoi qu'on dise, des fautes faites par inadvertance en grammaire comme en morale, sont moins excusables que des fautes d'ignorance... »

En outre il tient beaucoup à ce qu'il ne se paye pas de mots :

« ... Combien d'objets dont on ne connaît que les noms ! Combien d'objets même les plus communs dont on ignore les noms ! Quand sera-t-on assez sage pour nous apprendre autre chose que des mots latins ? On a reconnu depuis longtemps cet abus : mais on ne le corrige point... »

Quoiqu'il n'ait que trois ou quatre ans de pratique pédagogique, ces observations prouvent qu'il *voit* déjà bien. Il est toujours du reste à l'affût de connaissances nouvelles, creusant Condillac non sans difficulté, faisant des recherches soit pour contrôler l'exactitude de telle ou telle assertion du *Voyage d'Anacharsis* ou de la polémique de Voltaire et de Jean-Jacques, soit pour confirmer son sentiment sur la valeur d'une expression et se donner « la douceur d'avoir raison », contre un contradicteur :

« ... Hier j'avais une discussion à propos de ces deux vers de *Britannicus*,

> Mais je ne prétends plus ignorer ni souffrir
> Le ministre insolent qui les ose nourrir.

J'ai prétendu qu'en poésie on disait très bien *ignorer quelqu'un*, et je suis sûr de l'avoir vu plus d'une fois. Mais on est bien faible dans une lutte de mots quand on n'a pas d'exemple pour appui. En latin on peut dire *ignorare aliquem*. Tâche dans quelque grammaire ou dictionnaire de t'assurer si ignorer se dit des personnes. Il est si doux d'avoir raison ! il est si difficile d'avouer qu'on a tort !... »

Digitized by Google

D'ailleurs il se prête, à son tour, avec une extrême complaisance aux diverses explications que lui demande Desoer. A propos de tout et de rien il éveille en lui des idées, provoquant des discussions et faisant preuve de connaissances déjà très variées.

Il nous faut avancer... Pressons le pas en nous contentant de relever les appréciations les plus caractéristiques, les expressions les plus significatives.

L'ode de Lamartine sur l'*Enthousiasme* ne lui plaisait pas. « C'est du pathos, écrivait-il à Desoer, c'est obscur, c'est plein de mauvais goût. » Et quelques jours après, il renforçait ainsi son opinion :

« ... *On prétend que ce jeune homme est né poète. Des pensées obscures ou gigantesques puisées dans les livres saints ne sont pas de la poésie...* »

L'exagération est déjà bien visible : mais voici qui est plus fort :

« ... *Parny, plus mauvais chrétien, était sans doute meilleur poète que Lamartine ...* »

! !

... Quando que bonus dormitat Homerus.

Une discussion s'engage entre eux sur le point de savoir si Racine a fait preuve de faiblesse de caractère en se montrant malheureux de la disgrâce de Louis XIV (1).

« *Non* », avait dit Desoer —

« *Oui* », soutient Rogier,...

« ... et je dis qu'il y a plus que de la faiblesse à mourir de chagrin parce qu'un autre homme passe près de nous sans nous regarder. Je ne vois pas pourquoi : « toute la honte de Racine pèsera sur son siècle » (2). Que Racine n'ait pas été apprécié par ses contemporains,

(1) Nous n'avons pas à examiner la valeur du récit qui met les deux amis aux prises — pas plus que nous n'avons à prendre parti dans le débat.

(2) Desoer avait aussi la critique vive.

Digitized by Google

c'est une injustice qu'il partage avec beaucoup de grands hommes; et il n'y aurait pas encore de quoi mourir de chagrin. Il ne faut pas confondre la faiblesse avec la sensibilité. As-tu bien consulté l'histoire quand tu nous représentes tout son siècle ligué contre lui pour le faire mourir? »

Lequel des deux préférerais-tu être, lui a demandé Desoer : de Racine ou de Molière?

Après un long et très judicieux éloge des qualités respectives des deux auteurs, Rogier conclut :

« ... Racine a prouvé qu'il avait une grande flexibilité de talent. Son excellente comédie des *Plaideurs* peut faire présumer avec quelque fondement qu'il aurait également réussi dans le genre comique. Il n'est pas probable que Molière eût pu faire de bonne tragédie, puisqu'il ne s'est pas essayé dans ce genre. Comme poète il était loin d'égaler Racine. Cependant, considérant : 1° que Molière était regardé par Boileau comme le plus grand auteur du siècle de Louis XIV; 2° qu'il tient seul le premier rang des poètes comiques, tandis que Racine a des rivaux redoutables; 3° qu'il est parfait dans un genre où les étrangers sont forcés de reconnaître la supériorité du Français, tandis que les Shakespeare, les Schiller sont bien plus estimés que Racine par leurs compatriotes; 4° qu'il était moins dévot et plus philosophe que l'auteur d'*Esther* et d'*Athalie;* 5° enfin qu'il n'est pas mort par une faiblesse honteuse pour tout homme de génie, je conclus que je préférerais être Molière... »

Cette réponse, motivée par des considérants d'ordres si divers, n'est pas moins curieuse que la question qui l'a provoquée. Ce jugement où le philosophe intervient au même titre que l'ami des lettres, et où Rogier ne tient pas moins compte de l'opinion des autres — voire des étrangers — que de la sienne propre, a positivement un certain cachet d'originalité. On retrouve cette originalité dans le trait final :

« ... J'ajoute que je ne voudrais pas changer d'*être* avec l'homme le plus célèbre du monde, qui ne serait plus... »

C'est, en termes moins expressifs, le :

Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré.

Digitized by Google

Rogier éprouve le besoin — y avait-il eu un peu de froideur entre eux? — de rappeler à son ami un des principes qui ont inspiré leur correspondance :

« ... Nous nous sommes proposé de répandre les éloges ou le blâme avec la même sincérité. Si j'ai eu souvent tort, c'est un défaut de jugement et non de franchise. Nous devons nous supposer un esprit assez bien tourné pour recevoir la louange sans orgueil et la critique sans humeur. De même en louant ou en blâmant, nous ne pouvons avoir en vue que l'intérêt de celui à qui nous nous adressons... » (13e lettre.)

Incontinent il fait œuvre de critique :

« ... Tu commences ta lettre par une faute que tout le monde fait, mais qu'on remarque facilement à l'aide de la réflexion : « J'*espère* que... ce n'*est* pas... » L'espoir suppose toujours l'avenir et non le présent, encore moins le passé. La faute est donc encore plus forte dans cette phrase banale : *j'espère que vous avez reçu ma lettre.* Il est vrai qu'il est difficile d'y substituer un autre verbe qui exprime à la fois la croyance où l'on est qu'une chose est arrivée ou arrive, et le souhait qu'on forme pour sa réussite. Il nous faut une circonlocution. Mais le verbe espérer pris dans cette acception n'en reste pas moins une faute reconnue par les grammairiens... »

Revenant sur l'ode de Lamartine, qui décidément l'a mis de bien mauvaise humeur, il émet des observations, cette fois-ci fort justes, sur l'impossibilité presque absolue de peindre les objets abstraits en poésie. On se trouverait déjà très embarrassé de définir l'enthousiasme en prose : il en serait de même du courage, de la colère, du goût, de l'imagination...

« ... Que le poète soit animé d'un noble enthousiasme, il nous le fera connaître bien plus clairement qu'en le définissant. Le jeune poète, dans cette pièce, est digne d'aller grossir le nombre de ces auteurs *fous de sens rassis* comme les appelle Boileau, ou qui *s'échauffent à froid* selon l'heureuse expression de Geoffroy... »

Le Mérite des femmes de Legouvé lui fournit l'occasion d'une analyse des plus complètes, pleine d'esprit et parfois très élégamment tournée. Il ne néglige aucun détail, pour la forme comme pour le fond. Il y mêle de la science

Digitized by Google

et des anecdotes (parfois un peu gauloises) sur le *démérite* des femmes. Il estime, en résumé, qu'il vaut mieux avoir fait ce poème que les satires de Juvénal et de Boileau auxquelles il répond, et que si le nom de Legouvé est condamné à disparaître avant ceux d'écrivains bien plus grands, « les dames lui devront toujours de la reconnaissance ».

Incidemment il manifeste son peu de goût pour les *romans historiques* et exprime la satisfaction qu'il éprouve à ranimer de temps en temps son imagination par la lecture de quelque bon roman :

« ... Heureux celui qui conserve les illusions de son âge ! C'est la vanité qui nous porte à raisonner sérieusement dans notre première jeunesse et c'est le raisonnement qui empoisonne la source de nos plaisirs. Ce seraient les auteurs qui ont été amis de la nature dont nous devrions nous nourrir et non des écrits sérieux ou caustiques de nos philosophes. Notre esprit peut y gagner, mais la culture plus précieuse de notre âme y perd beaucoup... » (1).

Nous avons dit que les deux amis se venaient en aide l'un à l'autre en se proposant des questions qu'ils étudiaient chacun de leur côté et sur lesquelles s'engageait ensuite une discussion. Rogier éprouvait, quant à lui, le besoin de notions et de renseignements sur des faits de l'ordre physique qui ne lui avaient été que peu ou point enseignés :

« ... Il est honteux — écrit-il le 6 septembre 1821 — d'ignorer les phénomènes les plus communs. C'est encore la faute de nos instituteurs ; car l'esprit d'un enfant est bien à leur portée. Il est fâcheux que J.-J. Rousseau ait enveloppé son système d'éducation dans un si grand nombre de difficultés : il aurait été mieux apprécié et plus suivi. Il y a dans Montaigne un chapitre excellent sur l'institution des

(1) Dans la lettre d'où ce passage est extrait, il est question d'une critique qu'a faite de ses vers le *Courrier de la Meuse* : « *As-tu vu comme j'ai été turlupiné ? Et puis, écrivez pour le public ! Oh ! si comme toi je pouvais me venger publiquement* (Desoer avait le journal de son père à sa disposition), *j'aurais du plaisir à tomber sur ces saints hommes.* » (Le *Courrier* était une feuille très cléricale).

Digitized by Google

enfants, que je te conseille de lire... Les sciences physiques et botaniques ne devraient pas être négligées... »

Nous trouvons là et dans maints autres passages de cette lettre que nous devons écourter, l'homme qui fit la loi de 1850 sur l'enseignement moyen, le ministre qui organisa d'excellents cours de sciences auxquels les écoles moyennes de l'État et la section professionnelle des Athénées doivent toute leur valeur.

Il est vraiment intéressant de voir qu'il ne reculait pas devant l'examen des problèmes dont la solution est difficile à trouver à l'âge où l'on est à peine majeur. La maturité d'esprit qui le caractérise tout spécialement se remarque dans la réponse qu'il fait à cette question posée par Desoer : « Quel doit être le genre de vie d'un jeune homme de notre âge? Quel doit être son caractère et son esprit? »

Il estime d'abord que si, comme l'a dit Boileau après Aristote et Horace,

> Un jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,
> Est prompt à recevoir l'impression des vices,
> Est vain dans ses discours, volage en ses désirs,
> Rétif à la censure et fou dans les plaisirs,...

il l'est également à recevoir l'impression de la vertu, et qu'après tout on est rétif à la censure à tout âge. La jeunesse de son temps lui paraît sortir entièrement de son caractère :

« ..... elle est sans doute plus raisonnable que celle d'autrefois et elle est immorale avec moins de bonne foi, si je puis m'exprimer ainsi; on doit peut-être attribuer notre tendance à la philosophie au grand nombre d'événements dont nous avons été témoins autant qu'à la lecture des ouvrages philosophiques... »

Ces ouvrages-là tombent, à son avis, trop tôt entre les mains des jeunes gens, auxquels il faudrait laisser leurs illusions. Il commence par « écarter de leur

Digitized by Google

bibliothèque et Voltaire, et Diderot et d'Alembert », qui leur apprennent trop « à douter et à rire de tout ». Il estime que ce doute funeste et ce rire orgueilleux tuent les plaisirs de l'âme, « plaisirs qui seuls ont de la réalité ». Il y a, pour lui, un grand danger à arrêter dans leur source les heureux effets de l'imagination, à donner à l'esprit plus de nourriture qu'au cœur.

L'influence des écrits de Jean Jacques que nous l'avons vu tant méditer, est surtout visible dans les passages suivants :

« Je voudrais qu'un jeune homme, sans négliger ses facultés intellectuelles, s'occupât aussi de la culture de son cœur et du développement de ses forces..... Je lui donnerais la société d'un homme sage et expérimenté, qui pourrait contribuer à son instruction plus que tout l'amas fatigant des livres. La conversation des femmes aimables sans prétention polirait son esprit, adoucirait ses manières, lui donnerait cette douceur (1) de mœurs si nécessaire au maintien de la société. Je tâcherais de le rendre plus sensible à l'amitié qu'à l'amour; mais je ne voudrais pas lui inspirer du mépris pour ce sentiment qui, bien dirigé, nous rend capables de si grandes choses... »

Grand partisan de tous les exercices qui donnent au corps sa force et sa souplesse — son plan d'études pour l'enseignement moyen le prouvera, — Rogier fait une exception toutefois pour l'escrime, parce qu'elle lui paraît avoir « un but trop odieux » (?) et que « d'ailleurs il est à craindre que trop d'habileté dans cet art ne nous rende insolents et téméraires avec les autres ».

Il voudrait encore qu'on employât un peu moins de temps à la lecture d'auteurs latins que l'on comprend et digère mal, et un peu plus à l'étude de la musique et du dessin, la culture de ces arts « servant à l'imagination et adoucissant la rudesse des mœurs ». (Le ministre de 1850 instituera des cours de musique et de dessin sérieux dans les athénées et les écoles moyennes.)

(1) Les mots *adoucirait* et *douceur* ont été soulignés par Desoer... on devine pourquoi.

Digitized by Google

Il recommande fort aussi les représentations théâtrales « le meilleur cours de goût qu'on puisse suivre (1) »; les jeunes gens qui en sont privés devraient se rassembler pour jouer, même pour lire entre eux les chefs-d'œuvre de la scène :

« .... Ils se formeraient l'organe, faculté précieuse qu'on néglige trop et ils s'habitueraient à bien dire, si on leur faisait observer de ne pas sortir du naturel... »

Il pressent bien qu'on lui objectera qu'il veut trop de choses à la fois; il répond d'avance à l'objection : « On ignore combien un jeune homme est capable d'apprendre de 15 à 25 ans : si on en voit tant d'ignorants, c'est qu'encore un coup ils sont mal dirigés ». Il ne se fait pas illusion d'ailleurs sur les difficultés que rencontrerait l'exécution de ses plans et sur les obstacles que l'habitude et la routine lui opposeraient à une époque « où il suffit de connaître quelques mots latins et grecs pour avoir ce qu'on appelle *fini ses études* ». Il pense bien que « tout restera dans l'ordre actuel... que ce qui est fait est fait... » Le jeune réformateur ne se doutait pas qu'un jour viendrait où il aurait le bonheur de pouvoir « mettre la main à la pâte » et d'appliquer la plupart de ses théories. N'est-ce pas lui qui a dit que le bonheur pour un homme d'État est de pouvoir, dans l'âge mûr, réaliser les aspirations de sa jeunesse?

Les plaisirs intellectuels, les travaux où s'exerce l'imagination sont ceux que préfère Rogier. Il doute : effet de son âge et de son éducation (2). Il philosophe :

(1) S'il avait su que, sous prétexte de difficultés réglementaires, les élèves de l'école normale supérieure de Liége seraient un jour, *ipso regnante*, empêchés de suivre ce cours à volonté!!! Nous n'inventons rien... *non ignarus mali!!!*

(2) Dans une lettre du 11 septembre 1821, où, répondant à cette question : « Quelle différence y a-t-il entre la mort et le sommeil? » il fait siennes des théories du siècle précédent fortement teintées de matérialisme. Il éprouve

Digitized by Google

tendance familière aux héritiers les plus directs du XVIIIe siècle. Il analyse dans une prose grave et généralement soignée, ses poètes favoris : c'est un engagement qu'il a pris vis-à-vis de son correspondant. Mais il sacrifie aussi aux muses et aux grâces tout en enseignant et en philosophant : c'est même œuvre d'enseignement et de critique qu'il fait en soumettant des couplets « qu'a soupirés son amour » à Jacques, qu'il prie de se transformer en juge :

D'un poète inconnu partisan fanatique
Et de mes vers obscurs adorateur unique,
Grand Jacques, tu le veux : devant toi va s'ouvrir
Le coffre où prudemment je les laissais vieillir.

Il lui recommande formellement de sacrifier l'amitié au bon goût :

« Efface sans remords, retranche sans pitié
Ces mots vides de sens réservés pour les rimes,
Ces tours usés et plats, ces antiques maximes
Que dans un vers brillant on prétend rajeunir.
En vain d'un fard trompeur Églé cherche à couvrir
D'un visage ridé les visibles disgrâces :
De l'âge sous son masque on découvre les traces.
Du sévère bon sens fais valoir tous les droits :
Tu me verras toujours attentif à ta voix,
Suivant, sans murmurer, une critique sage,
Sous toi de l'art des vers faire l'apprentissage. »

---

comme un regret de n'avoir pas la foi du charbonnier... faute de préparation : « J'ai le malheur, dit-il, d'être philosophe, mais je crois que si l'on m'avait entrepris à temps, j'aurais fait un parfait dévot. » Peut-être, quand il parlait ainsi, méconnaissait-il encore son caractère et s'ignorait-il lui-même; mais ce qui est certain, c'est qu'il a conservé de ces dispositions et de ses études une grande modération de vues en matière religieuse et un véritable esprit de tolérance auxquels nous aurons l'occasion plus d'une fois de rendre hommage au cours de notre travail.

Digitized by Google

Si son ami s'est montré sévère pour des rimes relâchées dont assurément Théodore de Banville eût été peu satisfait, il a dû, par contre, le féliciter de ce tour aimable de la phrase et de cette facilité de versification dont nous parlions au chapitre précédent.

La grande poésie, les belles pensées, les sentiments passionnés exposés dans une langue pure, claire, harmonieuse, l'enthousiasment. Dans son analyse de l'admirable scène où Phèdre déclare son amour à Hippolyte — analyse extrêmement soignée et qui ne déparerait pas les meilleurs recueils du genre, — il faut voir avec quelle émotion il décrit le « charme irrésistible qui règne dans les vers du grand Racine » (1). Il ne cache pas qu'il voudrait « pour sa propre jouissance pouvoir en dire autant de Corneille », et quoi qu'il soit porté aux « innovations modernes », il reconnaît que...

« En fait de littérature, il est bon de s'en tenir à l'*ancien régime*. Alors la froide philosophie n'avait pas encore éteint le feu de l'imagination, seule source de la vraie poésie (2). »

Tous les genres y sont, hors le genre ennuyeux,

dans cette infatigable correspondance. A la suite de la brillante analyse littéraire que nous venons de citer, figure une dissertation sur les oiseaux voyageurs et les oiseaux célèbres dans l'histoire et la fable — et un peu après des considérations sur les devoirs du journaliste. Avait-il déjà alors pensé à fonder un journal avec son

(1) Il émet son opinion avec une extrême réserve. S'il hasarde une *légère critique*, ce n'est, dit-il, qu'en tremblant : ainsi quand, partageant sur ce point l'avis de lady Morgan, il reproche à Racine « l'emploi trop fréquent d'antithèses ». Que dut-il dire plus tard de Victor Hugo ?

(2) Après avoir montré la passion superbe de Phèdre, il s'écrie : « c'est là qu'une amante pourrait puiser ce qu'il y a de plus tendre à dire à un amant. Qu'ils sont dégoûtants, ces ouvrages ridicules où l'on rassemble des modèles de déclarations d'amour ! Qu'ils sont imbéciles les amants qui ne rougissent pas de les consulter ! »

Digitized by Google

frère Firmin et leurs amis communs Lebeau et Devaux?

A partir de la fin de l'année 1821, Rogier et Desoer vont se voir plus fréquemment.

La famille de Senzeille quittera la campagne pour se rendre à Liège.

C'est ce que nous apprend une lettre à Firmin du 17 novembre, une lettre toute pleine d'affectuosité et d'esprit, d'humour et de cœur, moitié en prose, moitié en vers (1).

Comme il va pouvoir souvent « adresser de bouche », à Desoer « ses éloges et ses remarques », les lettres se feront un peu plus rares pendant quelque temps.

L'histoire semble avoir attiré plus particulièrement l'attention des deux amis dans la seconde phase de leur correspondance. Mais Rogier propose en même temps des « retournements de vers », en vue de familiariser Desoer avec la poésie française.

« ... Il s'agit d'une chanson de Béranger, qu'on pourrait plutôt qualifier d'ode (La Sainte alliance des peuples). Ce sont des couplets de 8 vers. Les rimes sont croisées. La 1re en est féminine et rime avec la 3e. La 2e rime avec la 4e et ainsi de suite. Les vers sont de dix syllabes ou cinq pieds. Il faut en excepter le 8e qui n'a que 6 syllabes et qui forme le refrain avec le 7e.

» J'ai vu la paix *qui descendait* sur *notre globe*, *qui semait* de l'or, des épis et des fleurs. L'air était *tranquille*, et elle étouffait les foudres de *Mars*, *qui étaient* assoupis. *Elle disait :* « *ah! vous qui êtes* égaux par le *courage*, Français... (différents noms de peuples...) ou Germains,

Peuples, formez une sainte alliance
Et donnez-vous la main.

(Ces deux derniers vers ne doivent pas être changés...) »

---

(1) « De ses plus riches dons nature te combla!
» Elle créa Firmin et puis se reposa...

« ... Adieu, mon doux ami... *In solis sis mihi turba locis... Farewell, mi carissime...* φιλέω σε ὡς πατέρα, μητέρα καὶ θεόν.

Digitized by Google

Le système, renouvelé d'un procédé fort usité au temps où l'on faisait des vers latins, ne paraît pas avoir fait de Desoer un poète : on ne s'en étonnera pas.

Rogier n'insista pas d'ailleurs sur ce côté de l'éducation de son ami. Il préféra lire encore et commenter avec lui des livre d'histoire et de littérature.

C'est à la *Correspondance de Voltaire* qu'ils prennent alors l'un et l'autre le plus de goût. Les nombreuses citations que Rogier en fait dans ses lettres de novembre, attestent qu'ils ont savouré ce chef-d'œuvre de bon sens, d'esprit et de style, dont on peut dire :

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.

L'Histoire universelle de *Ségur* leur fournit également de nombreuses occasions d'échanger leurs idées. En voici quelques-unes de Rogier :

Dans une lettre du 7 décembre :

« ... Tu as dû remarquer les excellentes raisons que donne Samuel au peuple pour le détourner de prendre un roi. Si on ne fait pas attention à l'esprit dans lequel ces leçons ont été dictées, on les trouvera pleines de force et de vérité : de nos jours elles paraîtraient séditieuses. C'est une des époques les plus intéressantes de l'histoire des Juifs, que celle où il commence à vouloir s'affranchir du joug des prêtres. Ceux-ci craignant de succomber dans la lutte établirent la royauté : mais de manière à la tenir toujours sous leur dépendance... »

Il ne faudrait pas croire cependant que l'étude des grands problèmes de la philosophie, de l'histoire et de la religion rendît Rogier et Desoer infidèles à la littérature.

Ils étudient vers le même temps la tragédie de Casimir Delavigne, le *Paria*, qui venait d'être jouée à Paris avec un succès qui nous étonne aujourd'hui.

Rogier en fait une longue analyse, très détaillée et très ingénieuse — c'est décidément un spécialiste en matière

Digitized by Google

d'analyses littéraires (1) — mais il y a bien de l'engouement dans son admiration pour Delavigne qu'il surfait singulièrement. Nous ne souscrivons pas assurément à ce jugement par lequel il résume son étude :

« ... Je ne sais si l'admiration n'égare pas mon jugement, mais il me semble que le *Paria* est un de ces chefs-d'œuvre qui doivent plaire dans tous les temps et que, s'il était sorti du génie de Racine ou de Voltaire, on ne l'aurait pas regardé comme indigne d'eux... »

Du 25 décembre 1821 au 22 février 1822, nous n'avons pas de lettres de Rogier à Desoer.

La mauvaise saison qui avait, disions-nous, fait quitter aux Senzeille leur château de Hamal, avait rapproché les deux amis en ramenant Rogier dans sa famille.

Soit dit en passant, si la situation de cette famille, bien éprouvée par la mort de son chef, avait paru un moment s'améliorer, elle s'était fort assombrie dans les derniers mois de 1821.

Nous le savons par une lettre du 31 décembre, que Charles, à l'occasion de l'année nouvelle, envoie de Liège à son aîné Firmin (qui dirigeait l'éducation des fils de M. Teuwens à Hasselt). Les élèves n'abondent pas dans l'école que la courageuse Mme Rogier a créée avec l'aide de Mlle Henriette Rogier, sa fille aînée. Un appartement qu'elle a mis en location ne trouve pas d'amateur. On voudrait envoyer à Firmin autre chose que des souhaits de bonheur, mais l'argent manque... « pecunia absens est... et, deficiente *pecu*, deficit omne *nia*... » Nous citons ce détail intime pour que le lecteur sache quelle énergie il a fallu à Charles Rogier pour *percer*. Il réagit le plus possible contre le découragement, mais parfois la

(1) Dans une lettre de 1822, il dit pourquoi il affectionne ce genre de travail : « on y exerce son style et son jugement... on se forme le goût, sans prévention aucune... on dépouille les appréciations des journaux de tout ce que l'esprit de parti a pu y introduire de faux

Digitized by Google

note désespérée reparaît dans sa correspondance avec Firmin à cette époque.

La situation devint franchement meilleure pendant l'année 1822 : « Je crois, écrit Charles le 13 mars, que les affaires commencent à prendre une tournure favorable. Six nouvelles élèves se sont présentées... Deux personnes différentes sont encore venues pour en placer... Je ne vois pas au reste qui pourrait nous empêcher d'en avoir un bon nombre (1). »

La famille de Senzeille étant partie vers ce temps en voyage, Rogier eut des loisirs que nous le voyons utiliser pour ses études universitaires. « J'emploie, écrit-il à Firmin, le temps que me laisse l'absence de mon élève à me préparer à mon examen. Aidé des répétitions de Wurth (2), je commence à voir clair dans la Logique *Kantique* du sieur Denzinger (3). Je t'expliquerai quand tu voudras ce que c'est qu'un *conceptus apodicticus...* » (6 mai 1822).

Il semble qu'il ait aussi profité, comme son frère, des loisirs de sa tâche professionnelle pour aider encore Mme Rogier et sa fille aînée dans la dure besogne qu'elles avaient entreprise. Il parle quelque part de leçons données « par une voix mâle », qui font « beaucoup de bien », et qu'on doit avoir soin de continuer, tout en agissant « de manière à laisser toujours à Mimie une grande influence ».

---

(1) « Deux nouvelles élèves, écrit Charles à Firmin le 6 mai, sont entrées le premier du mois. Je vois avec plaisir le nombre s'y augmenter sans que l'enthousiasme de la nouveauté y soit pour quelque chose. Il en est des élèves comme de la mémoire : ce qu'on acquiert lentement se retient longtemps... »

(2) Mort procureur général à la cour d'appel de Gand.

(3) C'était le professeur chargé du cours de logique à l'université de Liège.

Digitized by Google

A ce propos, il nous paraît intéressant de consacrer quelques lignes aux allocutions que Charles mettait dans la bouche de sa mère lors des distributions de prix.

C'est lui, en effet, qui dès sa sortie de Rhétorique, revendiqua l'honneur de faire les discours de la « chère Maman ». La famille a conservé avec un soin pieux les manuscrits de ces discours de 1818 à 1828.

Rien de piquant comme de voir ce garçon de 18 ans prenant bravement au sérieux le rôle d'une directrice d'école qui félicite ses « jeunes élèves » de leurs progrès, « sa plus douce récompense ».

Reproduisons quelques passages du discours de 1818 : ils nous permettront de juger tout à la fois de la facilité oratoire du secrétaire de la directrice, et du programme d'une école primaire de jeunes bourgeoises au commencement de ce siècle.

Après le début ordinaire sur « cette cérémonie que chaque année ramène » et qui est « pour elle aussi un jour de fête », Mme Rogier — *alias* Charles Rogier — continue :

« ... Habituée à vous guider dans la route difficile que vous suivez, à écarter les obstacles qui arrêteraient votre marche, à diriger vos pas incertains vers le but utile que vous devez atteindre, j'ai senti mon affection pour vous s'accroître à mesure que je vous prodiguais mes soins... »

Elle remercie les parents de la confiance qu'ils ont placée en elle en l'investissant de fonctions à la fois importantes et pénibles :

« ... Vos parents, en vous confiant à nos soins, nous demandaient de jeter dans vos jeunes cœurs les semences des vertus, d'y entretenir le goût de vos devoirs, d'orner votre esprit de connaissances agréables et utiles et de vous faire aimer une religion dont les préceptes dictés par la plus haute sagesse peuvent seuls embellir nos jours de bonheur, ou nous consoler dans l'adversité si la fortune nous devient contraire... »

Sans doute ici la voix de la directrice se voilait

Digitized by Google

et les parents, qui n'ignoraient pas par quelles épreuves elle avait passé et combien la vie lui était rude encore, devaient partager son émotion.

Sous forme de prétérition, le rhétoricien Rogier fait exposer par sa mère les matières vues dans l'année :

« ... Avant de vous décerner les couronnes que vous avez méritées, j'aurais voulu vous rappeler en peu de mots les études auxquelles vous vous êtes livrées dans le courant de cette année ; je vous aurais montrées tantôt lisant avec le plus vif intérêt les annales des siècles passés, admirant les exploits et les vertus, ou plaignant les erreurs et les injustices de ces peuples encore aujourd'hui si célèbres; vous attachant surtout à l'histoire de ce peuple pour qui Dieu fit éclater tant de miracles et qu'il combla de tant de bienfaits; je vous aurais montrées encore vous livrant avec ardeur à l'étude de cette langue française que les ouvrages des plus grands écrivains ont rendue comme européenne ; j'aurais dit que déjà vous connaissiez les mouvements des corps célestes, les divers empires qui partagent notre globe, ainsi que les usages et les mœurs des peuples qui l'habitent; je vous aurais remerciées enfin de ne pas vous être laissé rebuter par l'aridité et la sécheresse que peut quelquefois présenter l'étude si nécessaire des mathématiques..., mais... »

Mais — on devine le reste... il ne faut pas prolonger l'inquiétude, l'émotion qui agite ces jeunes filles désireuses de voir si leurs efforts seront couronnés..., etc., etc.

Vient une péroraison à effet sur la modestie qui est la sœur du vrai mérite, et dont l'absence « ternit les plus belles qualités »

Avec les années le programme se développe, ce qui permet au secrétaire-orateur de modifier un peu l'allocution traditionnelle, d'en varier le ton même et le style.

Ainsi en 1820 nous voyons que l'éducation et l'instruction des jeunes filles sont « dirigées vers d'autres talents et d'autres qualités » que pendant les années précédentes.

« ... L'amour de l'ordre et de l'économie vous a été inspiré avec soin. Les broderies (1) et les divers ouvrages faits par vos mains et

(1) Certaines élèves devaient être d'une belle force dans l'art de la broderie — ou bien Rogier devait avoir l'enthousiasme facile si nous en jugeons par ce

Digitized by Google

qui ont été exposés, ont prouvé à vos parents que nous ne négligeons pas cette partie de l'éducation qui tend à faire de vous de bonnes ménagères; et si Molière se plaignait que de son temps on négligeait de mettre entre les mains des femmes *un dé, du fil et des aiguilles*, il n'aurait pas aujourd'hui le même reproche à nous adresser... »

En 1823, à la grammaire, à l'histoire, à la géographie, aux mathématiques, aux travaux d'aiguille est venue se joindre l'étude de la déclamation et de la musique.

« ... Celles d'entre vous qui joignent à l'étude de ce qui est utile l'étude de ce qui est agréable, ont montré par un doux accord de leurs voix, que leur intelligence commence à se familiariser avec les difficultés de cet art que l'on chérit le plus dans notre ville, qu'on y cultive avec le plus de succès, et qui nous a valu les chefs-d'œuvre et la gloire de Grétry... »

Trois ans après (1826) nous voyons que tous les *arts d'agrément* sont enseignés dans l'école Rogier (1).

« ... Il est permis à votre âge et à votre sexe, il est même nécessaire de les cultiver avec succès. Le dessin est un délassement agréable et utile; la danse donne au maintien l'aisance et la grâce, et l'heureuse influence de la mélodie relève les sentiments de l'âme et en adoucit l'amertume... »

La correspondance avec Desoer recommence au milieu de l'année 1822. Rogier était retourné à Hamal.

Ce que nous trouvons dans ses dernières lettres, c'est surtout l'appréciation d'ouvrages; plus que jamais il trouve qu'il est bon « d'exercer son style et son jugement ».

---

passage du discours de 1823 : « ... Ces canevas où l'aiguille, par les couleurs qu'elle distribue et rapproche avec art, imite la peinture et la surpasse peut-être... »

(1) Dans le dernier manuscrit (1828) nous lisons : « C'est aussi dans le courant de cette année que vous avez été, mes chères élèves, initiées aux principes et aux beautés générales de *la littérature française*. Les noms de nos auteurs célèbres, que l'on entend citer tous les jours, ne vous sont plus inconnus : et bientôt il vous sera permis d'apprécier les rares mérites de ces écrivains qui ont consacré tant de veilles à l'instruction ou aux nobles plaisirs de leurs semblables. »

Digitized by Google

Le *Sylla* de Jouy est l'objet d'une étude moins longue, moins enthousiaste, mais aussi consciencieuse que celle du *Paria*. Quelques lignes à ce propos :

« ... Un ouvrage de goût vient-il à paraître de nos jours? Tous les journaux s'en emparent. Leurs lecteurs les exploitent et vont répétant les éloges ou les critiques avant même d'avoir lu l'ouvrage. Rarement la lecture qu'ils en font change leur opinion bien établie d'avance. Je voudrais porter un jugement sur un ouvrage sans prévention aucune, et ne voir qu'ensuite les analyses qui en ont été faites, en les dépouillant de tout ce que l'esprit de parti a pu y introduire de faux. Je me trouve à peu près dans cette position à l'égard de *Sylla*. J'ai oublié ce qu'en ont dit les journaux et je vais tâcher de ne m'en rapporter qu'à mon propre jugement.....

» ... Je trouve presque toutes les scènes du *Sylla* peu liées entre elles : prises séparément, elles renferment de grandes beautés... »

A une œuvre littéraire succède une œuvre historique : Rogier résume et analyse minutieusement les parties de l'histoire de Muller relatives aux colonies grecques, au traité d'Antalcidas, à la guerre de Thèbes, etc., de façon à prouver qu'il sait *lire*.

Au milieu de ces graves travaux il éprouve souvent le besoin d'épancher son cœur né pour l'amitié :

« ... Je sens, mon cher Jacques — écrit-il à Desoer à l'occasion de sa fête patronale (1) — je sens que je ne puis être heureux sans affection. On rit beaucoup du sentiment de l'amitié; on n'y croit pas : on a même la fausse honte de n'oser se dire l'ami intime de quelqu'un. On se borne au titre vague de *connaissance*... Pour aimer, pour être aimé véritablement, il ne faut point dépendre l'un de l'autre : il ne faut pas du moins que cette dépendance

(1) « ... Tout esprit fort que je sois, j'ai la faiblesse d'aimer à célébrer une fête. Je voudrais seulement qu'on choisît un autre sujet qu'un nom de baptême qui ne rappelle rien. La fête du jour de naissance me paraît plus raisonnable : mais au fond devrait-on le choisir comme une époque agréable ?

Chaque jour de la vie est un pas vers la mort.

Est-ce à mesure qu'on approche de ce but fatal, qu'il convient de se réjouir? » (Juillet 1822.)

Digitized by Google

se fasse sentir. Si un jour la vertu seule établit des distinctions, on pourra voir un noble et un roturier amis; mais alors il n'y aura plus que deux classes, les bons et les méchants : ce qui pourrait bien intervertir l'ordre actuellement régnant. Je ne sais, ami, si l'amour-propre m'aveugle; mais il me semble que je ferai partie de la classe des bons : je ne me connais pas de défauts que je n'ose avouer, et l'amitié achèvera de me débarrasser de ceux qu'elle découvrira en moi... Eh! que m'importe de paraître aimable aux yeux de quelques ignorants insipides, bouffons, de quelques femmes au cœur faux et sec? Je suis sûr de trouver seul avec un ami plus de vraies jouissances et de longs plaisirs qu'au milieu du bruit assourdissant du *monde*. J'aime la société comme un autre, mais plus son cercle se rétrécit, plus elle a de charmes pour moi... »

Toute la lettre du 26 juillet 1822 est dans cette note : C'est comme un hymne à l'amitié... et une invocation à l'amour...

« Et que serait-ce si le sentiment de l'amour venait se joindre à l'amitié?... Il me semble que j'aimerais avec passion et que je serais capable de grandes choses. Mon caractère a cela de particulier, c'est que, le plus souvent froid et apathique, il s'émeut quelquefois avec une violence extrême. La joie, la colère, la douleur, je les sens et je les exprime vivement..... »

Curieux, ce portrait de l'auteur par lui-même — sans retouches.

Pour compléter ce portrait, il devrait dire qu'il est quelque peu railleur — un railleur sans fiel d'ailleurs (1) — et qu'il aime à rire des travers et des ridicules que découvre son œil, très fin observateur.

Dans une lettre du 18 septembre 1822, il trace d'un crayon fort agréable les silhouettes de quelques personnages qui sont à cette époque en visite au château des Senzeille.

Voici d'abord une demoiselle « sur le retour », qui passe toute la saison dans différents châteaux et dont l'occupa-

(1) « ... Eh! oui, de la satire! Et où est le mal? n'est-il plus permis de rire des originaux?... Ceux-là d'ailleurs n'auront pas à se plaindre de ma fausseté, puisque je ne leur ai donné aucune marque d'intérêt ou d'estime.» (1822.)

Digitized by Google

tion spéciale est de « prévenir les volontés de madame, de se plier à ses moindres désirs, de trembler d'une crainte respectueuse devant monsieur, de rapporter complaisamment les *naïvetés*, les *jolies choses* échappées aux enfants... »; — puis un jeune prétentieux, vrai moulin à paroles, à la tête vide et légère, dont la baronne a le tort de trop écouter « les riens... »; puis un monsieur qui « jeûne autant par crainte d'indigestion que par piété »; — puis un vieil avocat... ah! de celui-ci donnons toute l'esquisse :

« ... Monsieur X..., à 70 ans, est toujours aussi ardent chasseur qu'Esaü. Il a une de ces voix criardes et perçantes qui s'acquièrent et produisent grand effet dans l'antre de la chicane. Quand on le laisse dire, il débite avec intrépidité force sottises. Il assure que la Grèce est une île; il ne croit pas à la sténographie; si on relève ses erreurs, il se reprend en disant « *je le sais bien* ». Bon homme au fond, qui craint d'offenser le maître, la maîtresse, les enfants, les animaux de la maison. Vers la fin du repas, si le vin et l'applaudissement l'enhardissent, il lâche de ces propos grivois qui me dégoûtent toujours dans la bouche d'un vieillard... »

Chose curieuse : le besoin de railler prend à certains jours à Rogier d'une façon irrésistible. Ainsi quarante-huit heures après cette lettre à Jacques, écrivant à son frère Firmin, il reprend, en les agrémentant de quelques nouveaux traits (1) les figures de ses originaux; il complète sa galerie, comme il dit, par un portrait presque en pied du baron D. L. R., qui a du trait et de l'humour :

« ... Il pouvait jadis être nul en société, mais depuis son voyage à Paris, il y est insupportable. Paris est l'éternel pivot sur lequel roule sa conversation. Toutes ses paroles tendent et se réunissent à ce point aussi exactement que les rayons au centre. Demandez-lui de la soupe, il va vous citer tous les potages de Paris, les analyser, les préparer, les avaler à vos yeux. Il sait par cœur les noms des premiers restaurateurs, le nombre des domestiques. Résolvez-vous à vous passer d'un

(1) Par exemple il dit du jeune fat dont on croirait, ma foi, qu'il est jaloux : « ce jeune blondin a je ne sais quoi de peu prévenant dans sa figure; son éternel bavardage, ses singeries, ses grimaces m'ont rappelé la tête de G... »

Digitized by Google

bon mets, si vous ne voulez vous instruire dans le fort et la fin de l'art d'accommoder les moindres plats. Je me souviendrai longtemps de la description d'un perdreau apprêté aux choux rouges. Versez de l'eau dans votre vin : vous voilà transporté dans les jardins de Versailles. Jetez par hasard ou par ennui les yeux autour de la chambre : aussi prompt que l'éclair, le souvenir de l'appartement de Marie-Louise se présente à son intarissable imagination. Aussitôt il vous fait passer en revue avec lui plafond, tapisseries, lit, rideaux, que sais-je ? Pour moi, comme le convive d'Horace, *mappâ compescere risum vix poteram.* J'éclate enfin, je sors de table ; je me soulage durant un quart d'heure et je trouve en rentrant le bourreau occupé à décrire les dimensions des glaces. Eh ! monsieur le baron, je vous prie, que ne vous arrêtiez-vous devant ces miroirs ? Ils vous auraient montré le plus sot et le plus ridicule des vieillards. Faiseurs infatigables de fatigantes descriptions, Delille, Esménard, Catel, Fontanes, vous faites souvent bâiller vos lecteurs ; mais du moins M. D. L. R. m'a fait rire... »

C'est un Rogier de grincheuse humeur que nous avons là, le Rogier des sombres jours. Cette même lettre du 20 septembre va nous montrer le *vrai Rogier,* bon, sensible, affectueux, qui pose pour base de son bonheur l'amitié, seul sentiment vrai et durable quand il naît de la réflexion et de l'estime. Le Rogier qui écrivait en juillet à Desoer les charmantes lignes que nous avons reproduites tout à l'heure, nous le retrouvons encore écrivant à son aîné les lignes, non moins charmantes, que voici :

« ... Si nous étions nés étrangers l'un à l'autre, mon cher Firmin, je crois que j'aurais été poussé vers toi par un tendre sentiment dont la nature bienfaisante m'a imposé le devoir. Je veux toujours être ton sincère ami et me lier à toi le plus étroitement que je pourrai. Peut-être trouveras-tu chez d'autres plus d'attraits aux plaisirs et à la vanité, plus de ressources dans l'infortune, et dans le bonheur plus de flatterie ; mais je me livre à toi comme le plus franc et le plus sûr... C'est mon cœur qui parle... Depuis 22 ans nous sommes frères, nous nous sommes toujours aimés... O mon doux frère, une petite maison, une fortune honnête, quelques bons livres, deux ou trois amis comme toi : je n'imagine rien de mieux. »

Nous avons déjà eu l'occasion de montrer combien était vif le sentiment d'amitié qui faisait qu'entre ces deux

Digitized by Google

frères tout était commun, joies et douleurs, revers et succès.

Il y a quelque chose de touchant dans ces témoignages d'affectuosité, dans l'expression, si en dehors, d'une union que la mort seule a pu briser.

La franchise d'une nature foncièrement honnête, le désir d'une amitié loyale, le besoin de sympathie et d'expansion — voilà les traits caractéristiques de Charles Rogier.

Jusqu'au dernier jour (sa dernière lettre est d'octobre 1823), sa correspondance avec Jacques Desoer reflète ces sentiments. Elle en est comme imprégnée — et c'est ce qui en fait le principal intérêt.

De légers dissentiments survinrent entre eux, peut-être à la suite d'une rivalité d'amour (1).

Des questions de politique et d'intérêt privé les auront probablement envenimés.

Le journal du père de Desoer défendait des opinions politiques qu'allaient combattre, dans leur *Mathieu Laensbergh*, les frères Rogier et leurs amis Lebeau et Devaux.

(1) Rogier semblait le pressentir lorsque le 2 février 1823, il écrivait à Jacques : « ... Je puis presque promettre, *si quid de me promittere possum*, de sacrifier toujours l'amour à l'amitié. *Je n'en ferai pas le serment*, parce qu'il n'est pas possible de prévoir quel sentiment doit un jour nous maîtriser, parce que l'amour est une passion plus violente que l'amitié, et qui souvent éteint en notre âme toutes les autres affections. »

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Rogier journaliste et avocat 1824-1830

§ 1. — CRÉATION DU *Mathieu Laensbergh*

« Les soussignés *Paul Devaux*, avocat, *Joseph Lebeau*, avocat, *Firmin Rogier, Charles Rogier*, professeurs, et *Jean-Paul Latour*, professeur, tous domiciliés à Liège, sont convenus de ce qui suit :

Il y aura société entre eux à dater du 1er avril prochain ;

L'objet de la société est la publication à Liège d'un journal qui paraîtra tous les jours à six heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

Ce journal aura le titre de MATHIEU LAENSBERGH, *journal politique, littéraire, de l'industrie et du commerce.*

Les quatre premiers nommés, pour faire face aux premiers frais, versent en ce moment chacun une somme de trois cents francs entre les mains de M. Latour ; les présentes en servent de quittances. »

Tel est le début de l'acte de société signé à *Liège, le dix mars 1824, à une heure du matin* (1).

Résumons rapidement les obligations des associés.

Les quatre premiers nommés s'obligent à coopérer le plus activement possible au succès de l'entreprise. Cette coopération ne pourra jamais être moindre que d'un ou plusieurs articles tous les quatre jours, de manière qu'il en paraisse dans chaque numéro, excepté celui qui est

(1) Lebeau avait alors 30 ans et Paul Devaux, 23.

Digitized by Google

publié le lundi et le lendemain des fêtes. Les articles devront remplir une colonne environ du journal en texte ordinaire. Les articles fournis à l'un des associés par une personne étrangère à la rédaction, seront considérés comme le travail de l'associé lorsqu'ils seront dûment agréés. Aucun article ne sera inséré avant d'avoir obtenu la sanction des quatre associés, le rédacteur compris, sous peine d'une amende de vingt-cinq francs contre l'imprimeur et de cent francs contre l'auteur. Chacun des quatre rédacteurs devra, à son tour, concourir soit par une simple surveillance, soit par une coopération plus active, à l'accomplissement de la partie des obligations de l'éditeur qui concerne les extraits des *papiers étrangers* et nationaux.

L'éditeur, c'est M. Latour (1).

Il lui est alloué cent francs par mois comme imprimeur-éditeur, une demi-part dans les bénéfices sociaux.

Le contrat était fait pour trois ans, sauf le cas d'insuffisance de ressources sous peine d'un dédit de mille francs.

Quinze jours après ce premier contrat, apparaît un nouvel associé.

« Par délibération de ce jour, dit un acte du 24 mars 1824, la Société a admis, à l'unanimité, au nombre de ses associés propriétaires, le sieur Félix-Alexandre Van Hulst, avocat à la cour supérieure de justice de Liège, domicilié à Liège. Le nouvel associé remettra à Messieurs Rogier frères, Devaux et Lebeau la somme de deux cent quarante francs, et au moyen de ce versement, il devient propriétaire pour un cinquième dans la mise de fonds et pour une part entière d'associé. »

---

(1) Dans les annonces du nº 4 du journal on lit : « *Latour-Brunet*, professeur de belles-lettres (de calligraphie?) imprimeur-éditeur du journal *Mathieu Laensbergh*, se charge de l'impression de toute espèce d'ouvrages... » etc.

Digitized by Google

Par une disposition particulière dont la raison nous échappe, le nouvel associé était libre de se retirer à la fin de chaque trimestre.

Latour ne resta pas longtemps dans l'association.

A la date du 15 mai 1824, Henri Lignac, écrivain, s'engage à prendre l'administration du journal *Mathieu Laensbergh* et de l'imprimerie *appartenant aux premiers nommés* (1). Il prend le titre d'éditeur et imprimeur du journal. Il lui est alloué une demi-part d'associé dans les bénéfices du journal et des impressions, plus un traitement de cent francs par mois.

Une clause spéciale du contrat stipule que dans le cas où l'entreprise viendrait à cesser entièrement, une indemnité annuelle de six cents francs sera assurée à Lignac, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à obtenir « un emploi, état, charge quelconque ou autre moyen pécuniaire d'un produit au moins équivalent à cette somme, sans toutefois que les effets de cette clause puissent s'étendre au delà de cinq ans à partir de l'époque de la cessation ».

Pour entrer dans cette carrière nouvelle du journalisme (2), Charles Rogier avait renoncé à ses leçons chez les Senzeille. Il ne lui eût pas été possible sans cela de faire de la *collaboration active* au *Mathieu Laensbergh*.

Il n'en resta pas moins dans l'enseignement libre :

---

(1) Latour doit avoir vendu son imprimerie en avril (l'acte de vente manque). Le nom de Lignac figure pour la première fois au bas du journal le 12 juin 1824.

(2) Quelques mois avant d'y entrer, il avait failli être soldat. Désigné par le sort pour servir dans la première classe de 1823, il fut exempté du service définitivement, pour myopie, par arrêté du Gouverneur de la province de Liège en date du 1er septembre.

Digitized by Google

il donnait des répétitions, tout en étudiant le doctorat en droit (1).

Nous avons lu avec la plus grande attention — et ce n'a pas été la partie la moins rude et la moins attachante de notre travail — la collection, aujourd'hui presque introuvable (2), du *Mathieu Laensbergh*, devenu en 1827 le *Politique*.

Il nous importait de découvrir quelle avait été la part de collaboration de Charles Rogier. Si nous avons pu réussir à l'établir aussi exactement qu'il est possible après tant d'années et en l'absence de plusieurs documents qui ont été égarés, c'est, d'une part, à l'aide des indications faites tantôt à la plume, tantôt au crayon par Rogier lui-même dans les volumes de sa collection, et dans un carnet qui lui servait à consigner au jour le jour la tâche qu'il avait faite, ou celle qu'il se réservait de faire; c'est, d'autre part, grâce aux projets manuscrits d'articles que nous avons retrouvés.

Du reste l'intérêt qui s'attache à une publication dont l'influence sur la Révolution de 1830 et sur les destinées

---

(1) Voici un document, assez curieux, que nous avons retrouvé dans les *souvenirs* universitaires de Rogier :

Les soussignés s'obligent à se réunir à l'effet d'étudier le droit aux jours et heures ci-après : dimanche de 7 à 10 heures du matin, mardi de 5 à 7 heures du soir, vendredi de 5 à 6 1/2 du soir et mercredi de 5 à 6 1/2 du soir comme jour supplémentaire. Le contrevenant à l'une des clauses de la dite convention sera passible d'une amende de 25 centimes par demi-heure de cessation ou de retard, sauf les cas de force majeure à déterminer entre les parties. Cette convention faite double entre nous le 23 janvier 1824 commencera à avoir effet le 25 janvier 1824. (Signé) *Ricb. Cankrieu* et *Cb. Rogier.*

Art. addit. La contravention étant moins probable à l'égard du sieur R. Cankrieu, il sera passible d'une amende double le dimanche excepté. (Signé) *Ricb. Cankrieu* et *Cb. Rogier.*

(2) Les archives de la famille Rogier ne la possèdent même pas tout entière. C'est à la complaisance des enfants de Paul Devaux que nous avons dû de pouvoir consulter deux volumes qui manquaient à la collection Rogier. Ils nous ont été d'autant plus utiles que nous avons trouvé les initiales P. D. écrites de la main même de Paul Devaux au bas de ses *principaux* articles.

Digitized by Google

de nos provinces a été incontestable, nous faisait un devoir d'étudier avec un soin tout particulier les questions soulevées et débattues dans le *Mathieu Laensbergh* et dans *Le Politique* pendant les 7 ans qui ont précédé la Révolution.

Un mot d'abord du *Prospectus* que les jeunes publicistes lancèrent sous la forme d'une feuille volante (une page d'impression in-4°) dans la dernière semaine de mars 1824.

Il débute par une plaisanterie sur le nom donné au nouveau-né.

L'*Almanach Mathieu Laensbergh* vient d'être « banni d'un royaume voisin pour la témérité de ses pronostics ». Depuis qu'on fait les honneurs d'une persécution étrangère au *bon Mathieu,* il s'attache plus d'intérêt que jamais au *vénérable prophète de Liège.* Quelques-uns de ses sectateurs « ont juré de venger sa gloire », et désormais ce ne sera plus seulement chaque année, mais chaque jour, les dimanches et grandes fêtes exceptés, que l'illustre nom de Mathieu Laensbergh sortira des presses liégeoises (1).

Autre temps, autres lunettes : c'est vers la région beaucoup moins élevée des réalités que dorénavant Mathieu dirigera sa longue-vue (2)...

« Abandonnant la lune pour la terre, l'avenir pour le présent, le trépied de la sybille pour la patente du journaliste, le nouveau Mathieu Laensbergh s'efforcera d'être un peu moins plaisant que son nom et laissera à son confrère de l'*Almanach* tout l'éclat de son astrologique renommée... »

Après cette plaisanterie dont le ton rappelle celui de la correspondance de Charles Rogier avec Desoer, la tâche

(1) Le prix de l'abonnement sera de fls. 4-72-50 (ou 10 frs.) par trimestre et de fls. 5-44 (ou 11 fr. 50 c.) franc de port par la poste. Le prix des annonces sera de fls. 0-5-12 (2 sous de Liège) par ligne... (Extrait du prospectus).

(2) Au-dessus du titre du journal, entre l'indication de l'année et celle du mois, il y a une vignette représentant Mathieu qui braque sa longue-vue sur notre planète.

Digitized by Google

qu'assumait la publication nouvelle était décrite sur un ton qui n'a plus rien de badin : c'est Paul Devaux, déjà grave et sévère à 21 ans, que nous allons entendre maintenant (1).

« ... Si une liberté sage assure le bonheur et la dignité des peuples, des lumières toujours croissantes sont elles-mêmes la garantie la plus certaine de cette liberté. C'est à les répandre, c'est à vivifier la circulation des saines idées que tout homme ami de son pays doit consacrer ses efforts : c'est le but des rédacteurs du nouveau journal...

» Ils n'ont pas la prétention de régenter leur patrie : ils ont le sincère désir de lui être utiles... Ils tâcheront de recueillir les vérités nouvelles, de quelque lieu qu'elles naissent, de les reproduire aux yeux de leurs concitoyens et d'empêcher ainsi qu'elles ne se perdent...

» L'injure, les personnalités seront sévèrement repoussées du journal : la plaisanterie qu'ils se permettront sera toujours, ils l'espèrent, celle que tolère le bon goût; mais toujours, et ils en répondent, celle qu'un galant homme peut avouer...

» La politique, la littérature, les arts, les intérêts de l'industrie et du commerce seront les principaux objets auxquels ils s'attacheront...

» En politique, leurs principes seront ceux de la *Loi fondamentale*...

» En littérature, le *goût des études classiques* dominera leurs idées, *sans exclure les innovations qui ne seront pas de la bizarrerie...* »

Le Prospectus faisait ensuite connaître les divers genres d'articles que le journal publierait. La politique, l'enseignement, les questions de droit administratif, les travaux publics, les besoins industriels seront du domaine de tous les rédacteurs sans distinction. Il y aura aussi des spécialistes. On donnera des analyses des productions nouvelles : Charles Rogier y fera merveille. On parlera de la politique intérieure, des embellissements de la ville, des améliorations que nécessitent la voirie, l'hygiène : Charles Rogier aimera aussi à s'en occuper.

---

(1) Nous nous abstiendrons de donner chaque fois la preuve de la paternité des articles : nous n'en finirions pas.

Digitized by Google

Il y aura souvent des comptes rendus de représentations théâtrales et des concerts : nous verrons Firmin s'y cantonner volontiers. Pour les débats judiciaires, ce sera affaire à Lebeau et à Van Hulst. Les appréciations des événements de la politique extérieure seront presque toujours confiées à Devaux (1). Le journal publiera des correspondances tant de l'étranger que des diverses villes du royaume (beaucoup auront pour auteur J.-B. Nothomb, l'un des fondateurs de la nationalité belge).

Voici le dernier paragraphe de ce prospectus dont, nous pouvons le dire dès maintenant, les promesses ont été tenues :

« L'esprit général de la feuille intitulée *Mathieu Laensbergh* sera modéré sans faiblesse, sévère ou riant selon l'importance du sujet, mais toujours plein de respect pour les convenances, toujours animé du désir d'être utile ; la société qui le dirige sacrifiera tout à cet objet et sa plus douce récompense serait de pouvoir prendre cette épigraphe :

J'ai fait un peu de bien : c'est mon meilleur ouvrage.

Le 1er avril, à la date fixée, parut le premier numéro du journal. L'article de tête (de Ch.. Rogier), intitulé *Apparition de Mathieu Laensbergh*, confirme la loyale résolution que les rédacteurs du *Prospectus* ont annoncée : s'abstenir de tout mensonge et de toute injure.

« ... Je consens, dit le vieux Laensbergh apparaissant soudain au rédacteur qui rêve à l'article qu'il doit faire, je consens à vous prêter mon nom ; mais n'en abusez pas : gardez-vous de le livrer au ridicule, au mépris. Fuyez le mensonge, la calomnie, l'injure grossière, la basse flatterie... ; n'écrivez rien que l'honnêteté et le bon sens désavouent. Pour plaire à vos lecteurs, il faut parfois les égayer : mais contre l'injustice et l'oppression ce n'est pas le rire, c'est l'indi-

(1) Evidemment il n'y a rien d'absolu dans cette assertion relative aux divers domaines dans lesquels aimaient à se renfermer les rédacteurs du journal : nous parlons d'une façon générale.

Digitized by Google

gnation qu'il faut exciter... *Union*, *bonne foi*, *modération*, *constance*, et je vous prédis des succès. » (1)

Mathieu — je veux dire Ch. Rogier — avait été bon prophète :

Le succès devait couronner les efforts de nos jeunes audacieux, parce qu'ils furent toujours fidèles à leur devise.

Ils pouvaient dire en refaisant le mot de Montaigne : « Cecy est un journal de bonne foi. »

Partisans décidés de la monarchie représentative, ils voulaient que les principes fondamentaux de ce système de gouvernement ne fussent pas une lettre morte, et nous les verrons réclamer énergiquement dès les premiers jours la responsabilité ministérielle qui en est un élément essentiel.

Esprits foncièrement libéraux, ils veulent l'application sérieuse des libertés inscrites dans la loi fondamentale.

La *modération* ne leur fait jamais défaut : il suffit pour s'en convaincre de constater que le parquet, étonnamment susceptible (2) sous le gouvernement hollandais, n'a cru devoir s'occuper d'eux que dans deux circonstances et sans succès.

Constants dans leurs principes et dans leur ligne de conduite, ils restèrent indissolublement *unis* jusqu'au jour où les événements de la Révolution les obligèrent de quitter Liège et de renoncer à leur journal.

---

(1) Dans le deuxième numéro, la Rédaction insiste sur le caractère de *journal de province* qu'elle veut donner au *Mathieu Laensbergh* : « Si on veut nous apprécier à notre valeur, en nous comparant à d'autres journaux, ce n'est point parmi les feuilles de la capitale, parmi des journaux européens, mais tout simplement parmi des gazettes de province que devra se prendre le terme de la comparaison. » Le rôle modeste que Mathieu s'assignait au début finit par s'élargir, grâce au talent et à la verve de ses rédacteurs, et on put bientôt le mettre sur le même rang que les meilleures gazettes de Bruxelles.

(2) Cf. discours de De Brouckere aux États-Généraux (nos du *Politique* du 3 et du 4 décembre 1829).

Digitized by Google

* * *

Après avoir exposé leur programme et caractérisé leurs idées, voyons Rogier et ses amis à l'œuvre.

Suivons-les pour cela pendant la première année de leur carrière et autant que possible mois par mois, en indiquant les sujets principaux de leurs études et de leurs articles (1). N'oublions pas que chaque article devait, avant d'être inséré, avoir obtenu la sanction des quatre associés.

AVRIL, MAI, JUIN.

Les publicistes Destutt de Tracy, De Pradt et Benjamin Constant. — Les tribunaux de commerce. — L'état du pays : le pour et le contre (*de Ch. Rogier*) (2). — La Société Générale. — Le *Pamphlet des Pamphlets* de P. L. Courrier. — L'*Ecole des Vieillards* de Casimir Delavigne. — Le Jury et la procédure secrète. — La Mnémotechnie (*de Ch. Rogier*). — Les *Essais poétiques* de Delphine Gay. — Chaque peuple doit avoir sa législation particulière. — Résumé mensuel des nouvelles politiques (*de Ch. Rogier*). — L'*Essai historique* de Chateaubriand. — Les rapports de Voltaire avec le diable (*de Ch. Rogier*). — La lecture à haute voix. — Grétry et l'histoire de la musique. — Le respect de la liberté religieuse. — Les loisirs poétiques de trois amis : Reynier, Henkart et Bassenge (*de Ch. Rogier*). — Lord Byron. — Les relations du Saint-Siège avec les républiques de l'Amérique.

---

(1) Il va de soi que nous ne nous arrêtons pas aux comptes rendus des représentations théâtrales, des concerts, des bals. Contentons-nous de dire que Rogier en a fait un grand nombre : les curieux liront par exemple avec intérêt un de ses articles sur un bal (n° du 27 avril 1824). Nous ne parlerons pas davantage des articles de fantaisie pure, ni des charades, ni de ce qu'on appelle aujourd'hui les *nouvelles à la main* où les deux Rogier faisaient *flores*.

(2) Nous ne donnerons cette indication que quand il n'y aura aucun doute possible.

Digitized by Google

— Mademoiselle Mars (*de Ch. Rogier*). — De la nécessité d'abroger expressément les lois contraires aux principes de notre loi fondamentale. — Aperçu sur la situation des états de l'Amérique méridionale (*de Ch. Rogier*). — Le droit de mouture. — Si l'on peut corrompre ou étouffer l'opinion publique. — Bolivar (*de Ch. Rogier*). — Les Liégeoisismes (*de Ch. Rogier*). — La liberté de la presse...

Arrêtons-nous un instant à cette question de la liberté de la presse, une des questions brûlantes du temps, qui provoquait de vifs débats entre les journaux ministériels et le groupe des journaux indépendants, dont faisait partie le *Mathieu Lansbergh*.

Un arrêté royal du 20 avril 1815, confirmé par la loi du 6 mars 1818, permettait aux tribunaux de frapper la presse coupable « *d'alarmer ou de troubler le public, de susciter entre les habitants la défiance et la désunion* ».

L'élasticité des termes de l'arrêté-loi, le vague où il laissait le magistrat chargé de l'exécuter, la contradiction flagrante de ses principales dispositions avec le principe de la liberté de la presse inscrit dans la loi fondamentale : tels étaient les arguments principaux qu'invoquait *Mathieu* pour que le pouvoir législatif l'abrogeât. Qu'au milieu des bouleversements politiques de 1814 et de 1815, des pouvoirs nouveaux, s'établissant sur un terrain nouveau, eussent cru avoir besoin d'une grande force pour se consolider et pour se mettre à l'abri de toute inquiétude : cela se concevait. On pouvait s'expliquer encore que trois ans plus tard, en 1818, lorsque l'arrêté royal avait été revisé par le pouvoir législatif, on eût cru prudent de ne pas débarrasser brusquement la presse de toutes ses entraves. Mais quand le pays était calme, pourquoi maintenir une loi qui répugnait aux mœurs de la nation et qui faisait en quelque sorte de la liberté de la presse une lettre morte?

Digitized by Google

A ceux qui lui opposaient l'intégrité, l'honnêteté, l'impartialité des juges, *Mathieu* répondait :

« Nous n'avons jamais voulu opposer le moindre doute à cet égard : il n'est ni dans notre dessein, ni dans nos principes d'attaquer les personnes ou d'incriminer les intentions. Mais quand on nous dit que les garanties résident dans les hommes, nous nous bornons à répondre que les hommes se trompent, meurent, se remplacent, changent de position et de pensée ; que le sentiment de la veille n'enchaîne point celui du lendemain ; que les institutions seules sont fixes, universelles et durables ; et que là où les garanties manquent dans les lois, on peut dire qu'elles n'existent nulle part. »

JUILLET.

A noter une revue politique (*par Rogier*), — des plaintes assez vives contre les princes chrétiens qui abandonnent la Grèce, — une description de la vie dans les universités allemandes et de la société secrète appelée *Burschenschaft,* — un aperçu de l'invention des voitures à vapeur...

On venait de proposer en Angleterre de remplacer l'usage des routes par celui des « chemins à ornières en fer », et d'employer des machines à vapeur au lieu des immenses attelages servant à transporter les hommes et les marchandises. On estimait qu'une « machine à feu » suffirait sur un chemin de fer perfectionné pour amener, en moins de trente heures, de Londres à Édimbourg trois diligences chargées de voyageurs et de bagages, qui exigeaient le service de trois cents chevaux et qui ne parvenaient pas en moins de cinquante heures à leur destination. Le *Mathieu Lansbergh* ne trouvait pas très vraisemblable l'exécution du projet..., toutefois, ajoutait-il...

« ... On n'oserait garantir qu'il ne se trouvera pas en Angleterre des capitalistes assez hardis pour en fournir les fonds, et des ingénieurs assez habiles pour vaincre les obstacles qui semblent la rendre impraticable... »

Digitized by Google

Le créateur des chemins de fer en Belgique s'est souvenu de cet article. Un signet où Rogier a écrit de sa main « Chemin de fer... *Impraticable* », se trouve à cette page de sa collection du journal.

Dans ce même mois de juillet, le journal étudie les lacunes et les besoins de la législation en matière politique et en matière criminelle, et l'arbitraire sous toutes les formes ; apprécie l'ouvrage de Benjamin Constant sur la *Religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements ;* fait l'éloge raisonné de l'école des sourds-muets fondée à Liège depuis peu de temps ; donne une traduction littéraire et savante du chant funèbre écrit par Mavrocordato sur Byron ; se moque assez agréablement du romantisme dans un chant lyrico-élégiaque en prose et appelle l'attention sur les élections en Belgique...

L'article sur les élections (*de Rogier*) est en quelque sorte le premier d'une série. Rogier, dès son entrée dans la vie du journalisme, s'est préoccupé de la nécessité, pour un peuple qui veut rester libre, de ne pas rester indifférent au choix de ses mandataires législatifs, provinciaux ou communaux.

Sous ce rapport, il faut bien le dire, les Belges donnaient depuis dix ans des preuves d'une singulière apathie. Ils faisaient la part belle aux ministres qui n'avaient pas, comme leurs collègues d'outre-Quiévrain, à trembler toujours devant l'opposition. Rogier se plaint avec raison que les députés aux États-Généraux soient pour ainsi dire « nommés à huis-clos ». Ils parlaient en effet sans que personne en fût averti ou s'en inquiétât. Le peuple ne connaissait le nom de ses mandataires que par les journaux, leur caractère politique que par leurs votes. Que les inconvénients, les dangers de cette indifférence ne fussent pas très grands pour le moment, on pouvait

Digitized by Google

l'admettre jusqu'à un certain point, parce que le gouvernement restait dans la voie constitutionnelle. Mais le jour où il lui plairait de s'en écarter, les assemblées législatives deviendraient « un instrument de despotisme, un moyen facile de vexation » entre les mains de ministres audacieux et sans scrupules.

La raison principale de cette apathie politique semble avoir été le mode d'élection, qui était bizarre, compliqué au possible et peu conforme à l'esprit de la loi fondamentale, comme nous l'établirons tout à l'heure. Mais ce n'était pas précisément le meilleur moyen de l'améliorer que de montrer tant d'insouciance au jour du vote...

« ... Commencez, *disait Rogier,* par exercer vos droits, tels qu'ils sont, avec plus d'inquiétude et d'empressement...; que l'opinion publique s'élève contre un mauvais système...; autrement on conclura de votre silence que tout est bien; vous taire, c'est consentir... »

AOUT.

Cette *question électorale* est traitée à plusieurs reprises pendant le mois d'août. Rogier et ses amis étaient assurément loin de désirer que le renouvellement de la législature ramenât chaque année en Belgique, comme en France et en Angleterre, les « excès de tout genre », les « agitations convulsives des partis », les « manœuvres d'un ministère ne rougissant pas d'ériger publiquement en devoir une dégradante abnégation et de placer une foule de citoyens entre le déshonneur et la misère » (1). Ils reconnaissaient que l'intérêt qui s'attachait aux opérations électorales, aux discussions législatives et aux projets ministériels chez les Anglais comme chez les Français tenait à des causes qui étaient étrangères aux Belges : telles que, chez les premiers, la discussion des modifications successives de la Charte; chez les seconds,

(1) En avril 1822, plusieurs députés (de la gauche et de la droite) de la Chambre des députés de France, avaient signalé à cet égard des manœuvres incroyables du gouvernement de Louis XVIII.

Digitized by Google

le vœu d'une réforme parlementaire et des questions de politique extérieure. Mais plusieurs autres causes leur paraissaient concourir à retarder les développements de l'esprit public en Belgique.

Nous saisissons surtout ici la vraie raison d'être de ce journal, qui veut « que les intérêts moraux prennent sur les intérêts matériels une prééminence aussi nécessaire à la prospérité qu'à la dignité de la nation et du gouvernement » et qui ne cessera de travailler, avec une fermeté, un sang-froid et une habileté extraordinaires, à l'accomplissement de ce programme.

C'est le tableau des imperfections du système politique, en même temps que l'histoire des fautes du gouvernement hollandais, que nous trouvons dans ces articles qui révèlent une entente si complète des besoins du pays.

Tout d'abord, il aurait fallu réformer le système électoral qui n'était point évidemment en harmonie avec l'esprit général de la *loi fondamentale*.

La nation était divisée en trois ordres : l'*ordre équestre* (la noblesse), l'*ordre des villes* et l'*ordre des campagnes*.

Ces trois ordres nommaient les *états provinciaux* comme il suit :

1° L'ordre équestre nommait *directement* ses représentants aux états provinciaux ;

2° L'ordre des villes avait trois degrés d'élection : *a*) les *ayants-droit*, nommant les *électeurs ; b*) ceux-ci nommant le *conseil de régence* (conseil communal) ; *c*) ce conseil nommant les *représentants de la ville aux états provinciaux ;*

3° L'ordre des campagnes avait deux degrés : les *ayants-droit* nommaient les électeurs et ceux-ci choisissaient les députés de l'arrondissement aux états provinciaux.

Enfin, tous ces degrés épuisés, les états provinciaux choisissaient les députés à la Chambre...

A la seconde Chambre, s'entend — la première Chambre était à la nomination du Roi.

Digitized by Google

A la place des complications bizarres et incohérentes parfois de l'élection à 3 et à 4 degrés, on eut dû établir le vote *direct* qui est une des bases essentielles du gouvernement représentatif. C'est par l'exercice de ses droits qu'une nation s'attache à son gouvernement, et le bien auquel sa participation n'est pas étrangère est de tous celui auquel elle est le plus sensible. La maxime : *tout pour le peuple et rien par lui* n'est pas seulement un sophisme hypocrite, ou l'erreur d'un cœur droit : elle répugne souverainement à l'esprit d'un gouvernement constitutionnel.

On pouvait appliquer ces réflexions à l'absence du *jury* : car après l'exercice du droit d'élire, il n'en est pas de plus propre à détruire un funeste égoïsme et une dangereuse indifférence pour la chose publique, en un mot à créer un esprit national, que le droit de juger convenablement organisé (1).

Il importait aussi de changer le mode de délibération du corps législatif qui, en excluant la voie des amendements, nuisait à l'utilité et à l'intérêt des débats parlementaires, et même à la dignité du gouvernement.

Plus d'une fois, Rogier est revenu à la charge sur ce sujet : entre autres à la fin de décembre.

Mais ce qui contribuait surtout à distraire l'attention publique des intérêts nationaux, c'était la prolongation du provisoire dans lequel restaient les institutions secondaires. Il est dans la nature de l'homme de ne s'attacher qu'aux choses dont la possession lui paraît acquise. Les lois ou règlements, en matière de finances, de pouvoir administratif et municipal, d'enseignement primaire et d'enseignement moyen, étaient modifiées à chaque instant sans nécessité réelle.

---

(1) Le journal montrait les effets salutaires de cette institution en Angleterre et aux États-Unis.

Digitized by Google

Enfin la liberté de la presse devait être entendue dans le sens le plus large du mot, si l'on voulait que la nation ne se désintéressât plus de la politique. Voici quels étaient les *desiderata* formulés par Rogier et ses amis :

« Point de censure et la presse libre pour tout le monde; *faculté* pour *tous* aussi d'y recourir quand on veut; *devoir* pour les *magistrats* de publier le compte rendu de leur gestion; *droit* pour *tous* encore de suppléer au silence des fonctionnaires; *pouvoir* de prouver par toute voie les imputations qui ont rapport aux fonctions publiques; *peines répressives* et non préventives... »

Ces graves questions (1) étaient traitées par nos jeunes journalistes avec un grande largeur de vues et une étonnante maturité d'esprit. Ils y apportaient du reste une entière bonne foi. Ils déclaraient n'obéir qu'à leur conscience et détester tout esprit de parti. « Si, disaient-ils, (numéro du 9 août 1824), nous sommes peu disposés à devenir les apologistes obligés du gouvernement, nous répudions d'avance le langage d'une opposition qui serait hostile par système. »

En tête du numéro du 31 août, on lit :

« A partir du premier septembre, la *Gazette de Liège*,

---

(1) *De minimis curat prætor...* Dans le même numéro où il discutait tel problème de haute philosophie politique, Rogier s'égayait à *s'envoyer* des lettres sur le théâtre, sur les abus du timbre, sur l'inaction de la *Société d'Émulation* (qui travaillait à ses heures), sur la propreté des rues et des places publiques, sur les lacunes du journal. Voici, à propos de ces lacunes, un trait piquant : « Faites tant qu'il vous plaira (écrit un prétendu abonné), de savantes dissertations sur la politique et les belles-lettres, ça peut être bon; mais je ne m'en mêle pas. Je cherche en vain dans votre journal l'heure du rabais (?) et le prix de la marée fraîche, à laquelle j'attache beaucoup plus d'importance qu'à toute votre politique. Je vous trouve plaisants aussi, avec votre nom de *Mathieu Laensbergh*, de ne point me donner les degrés de chaleur, d'après Réaumur; ce qui, joint à la liste des morts, aux annonces des combats de coqs, des bals masqués et des roues de dindons, rendrait votre journal aussi intéressant que le premier du pays. » Il paraît qu'on ne trouvait guère que cela — alors — dans le *Journal de Liège*, concurrent de *Mathieu Laensbergh*.

Digitized by Google

affiches, annonces et avis divers, est réunie au journal *Mathieu Laensbergh* par suite de convention entre les propriétaires (1). Ce changement n'a apporté aucune modification dans le personnel du journal *Mathieu Laensbergh.* »

SEPTEMBRE.

La nécessité de secouer l'apathie du public en matière politique, tel est encore l'objet d'une étude assez longue de Rogier, qui est intitulée : *Préface d'un livre à faire.*

Le gros de la nation, dit-il en résumé, est en arrière des institutions. De là cette insouciance qui ne s'émeut qu'à la voix de l'intérêt blessé. De là aussi la nécessité de faire connaître à la masse le prix de ces institutions et les conséquences qu'elles amènent, de l'instruire de ses droits et de ses devoirs et surtout de lui faire aimer et les uns et les autres (2). Il faudrait pour cela un livre, simplement écrit, sagement raisonné, qui, remontant à l'origine de nos droits, les montrât dérivant de notre nature et non des premiers accidents qui réunirent les hommes en société; qui fît voir les avantages des institutions... et qui — voici où le polémiste reparaît — montrât « la ligne qui sépare ce que nous avons de ce qu'on nous a promis ».

---

(1) Nous n'avons pas retrouvé la convention. Dès le mois de septembre le *Mathieu Laensbergh* prend pour sous titre : « *Gazette de Liège* ». Dans le *Mathieu* du 2, Rogier raconte l'union des deux journaux sous une forme badine : l'article est intitulé : « *Extrait de l'état civil de Liège : Mariages.* »

(2) Qu'on nous permette ici un souvenir personnel. En 1862, professeur à l'Athénée royal de Bruges, nous fumes désigné par le bureau administratif de l'Athénée pour prononcer à la distribution des prix le discours traditionnel. Nous avions choisi pour sujet l'*utilité de l'enseignement des notions de droit constitutionnel et administratif.* Connaître les institutions et les lois de son pays, disions-nous en substance, les aimer, les défendre, telle est la triple obligation du citoyen. — M. Paul Devaux, membre du bureau administratif, nous dit en sortant : « Nous demandions déjà cela il y a quelque 30 à 40 ans... » C'est Rogier qui a introduit cet enseignement dans les athénées par la loi de 1850.

Digitized by Google

« ... L'on devrait prouver aux uns que la religion et la liberté se prêtent un mutuel appui; aux autres, qui tremblent dès que le peuple s'agite, crie ou se plaint, que le repos et la prospérité des nations dépendent de la sagesse et de l'esprit de liberté du gouvernement. Tant qu'un peuple sent qu'il a des droits à acquérir, en égalité, en justice ou en liberté, il sera disposé à courir les chances périlleuses des révolutions; une fois que ses besoins seront satisfaits, il ne sera plus redoutable qu'aux ennemis extérieurs... »

Ces lignes sont du *4 septembre 1824*... Tel est l'unique commentaire que nous leur donnerons.

Dans ce même mois de septembre, notons des articles sur les perfectionnements de l'industrie et les ponts suspendus — sur les idylles de Comhaire (*par Rogier*) — le patriotisme des anciens et l'opinion publique des modernes — les fables de Rouveroy (*par Rogier*) — les mémoires de Fouché — la délivrance (1) de S. M. T. C. Ferdinand VII (*par Rogier*) — un coup d'œil sur la France, qui dénote une réelle clairvoyance des besoins de ce pays et qui montre avec quel soin nos journalistes étudiaient ses discussions parlementaires — la Censure par *Chateaubriand* — les représentations de Mlle Georges (*par Rogier*).

A la fin du compte-rendu de la *Sémiramis*, nous lisons :

« ... Je termine par une remarque que j'ai eu tout le temps de faire : c'est que chaque fois qu'on y rencontre *Babylone* à la fin d'un vers, on est sûr de trouver *trône* au bout du suivant, et *vice-versa*, à tel point que quelques acteurs en ont pris l'habitude de prononcer *Babylône*. Qu'est-ce que cela prouve? Rien, si ce n'est que la langue française est peut-être une de celles qui prêtent le moins à la rime. Avez-vous jamais vu

(1) Il s'agit d'un poème qu'a « offert — *offerebat* — au roi d'Espagne et des Indes, etc., etc., J.-J. Humblet, ex-chanoine du chapitre de Moltraine, près Givet, jadis instituteur des pages de S. A. Mgr le prince-évêque de Liège (des comtes de Velbruck), ci-devant aumônier d'un corps français au service du roi de la Grande-Bretagne, son ancien pensionnaire et pensionnaire actuel de S. M. T. C., *patenté*, membre de l'ordre royal du Lys, citoyen de Liège ». Rogier fait des gorges chaudes du poème, on le devine bien... Il a donné pour épigraphe à son compte rendu le vers de Molière :

On peut être honnête homme, et faire mal des vers.

Digitized by Google

guerriers qui ne fut suivi de *lauriers*, *gloire* sans *victoire* (ou *boire*, dans le genre bachique), *hommes* sans le *siècle où nous sommes*. Ceci toucherait à la grande question de savoir s'il n'y a pas de poésie sans syllabes mesurées ou sans rime. Vous reculez, mes classiques lecteurs. J'en frémis moi-même : voilà une idée impertinente qui frise furieusement le romantisme... »

Toujours des instincts révolutionnaires!

Ce n'est pas seulement la France qui attire les regards du journaliste : son coup d'œil sur l'Allemagne n'est ni moins juste ni moins précis que son coup d'œil sur la France :

« ... En 1813 et en 1815, c'étaient bien réellement des constitutions représentatives qu'on promettait aux peuples allemands, soulevés en masse contre Napoléon. En 1819, ce ne sont plus que des *assemblées d'états*. La Prusse octroie ce simulacre de constitution qui nous semble plus digne du XVIe que du XIXe siècle, et qui confère moins de garanties à la nation que la France de l'ancien régime n'en trouvait dans ses parlements... L'agitation des peuples ne se calmera point aussi longtemps que l'*intégrité* tant vantée du pouvoir monarchique ne sera point modifiée par un sage mélange de l'aristocratie et de la démocratie... Il y a quelques dangers à certaines résistances. Quand le peuple reçoit, il se contente de peu; quand il est réduit à prendre, il va souvent au delà de ses premiers vœux et de ses besoins réels ; et si cette exagération lui est fatale, le pouvoir, à son tour, peut y rencontrer quelques chances périlleuses. »

On voit que ce qu'il désire, c'est la mise en pratique réelle aux Pays-Bas du gouvernement représentatif, l'application sincère des règles du régime constitutionnel.

Appréciant le discours du trône avec une entière liberté, reconnaissant le bien qui avait déjà été réalisé, il montrait une pleine confiance dans la promesse que contenait le manifeste royal, mais il exprimait le regret de n'y pas voir figurer l'annonce de la suppression de l'impôt de la *mouture* (1), ou tout au moins des chan-

(1) Les impôts sur la mouture et l'abatage n'avaient été adoptés en 1821 qu'après une résistance acharnée des députés belges, surtout de Reyphins et de Dotrenge.

Digitized by Google

gements dans son mode d'exécution qui, étant forcément inquisitorial, produisait l'effet le plus funeste, et dont tous les esprits honnêtes et indépendants signalaient depuis longtemps le caractère odieux et immoral.

Il constatait également dans le discours du trône des lacunes fâcheuses en ce qui concernait l'organisation judiciaire. Il se plaignait de l'ajournement de la création de la haute cour, que réclamaient instamment la dignité de la magistrature et les nécessités de la jurisprudence, et surtout du silence complet que gardait le gouvernement sur la réorganisation du jury, appelée cependant par tous les vœux des criminalistes.

Il tenait à ce que l'on sût bien que ses regrets et ses critiques visaient le ministère :

« ... Si les observations que nous avons émises pouvaient scandaliser quelques esprits jaloux de la prérogative royale plus que le roi lui-même; s'ils pensaient qu'elles impliquent défaut de respect envers l'auguste chef de l'État, nous leur répondrions qu'à moins d'être étranger aux principes les plus élémentaires du *gouvernement représentatif*, on ne peut ignorer que le discours prononcé par le roi dans l'enceinte des chambres législatives est toujours réputé l'ouvrage du ministère; qu'en Angleterre et même en France ce point ne tombe plus en controverse. Dès lors on sent que, si dans l'examen de cet acte important l'éloge seul était permis, aucun écrivain qui se respecte ne traiterait cette matière. »

C'est fier et digne : c'est absolument la théorie constitutionnelle. Les rédacteurs du *Mathieu*, nous l'avons dit en analysant leur programme, ne transigent pas sur cette question.

Un jour — c'était en novembre 1824 — le *Journal officiel* avait inséré l'article suivant :

« Une des villes du royaume avait fixé le prix courant de certains objets en ancienne monnaie dans une annonce publique. *S. M. l'ayant remarqué avec mécontentement*, il a été pris aussitôt des mesures pour faire cesser cette irrégularité, et pour rappeler la nécessité de n'employer que

Digitized by Google

des dénominations en nouvelle monnaie des Pays-Bas, conformément au vœu bien prononcé de la législation actuelle. »

Le *Mathieu Laensbergh,* après avoir reproduit l'article, disait :

« Ce n'est pas la première fois que nous entendons dans la bouche des fonctionnaires publics (car sous certains rapports le Journal officiel peut être considéré comme tel) des locutions aussi inconvenantes que « *S. M. ayant remarqué avec mécontentement... Le Roi s'étant fâché... Le ministre n'aimant pas que...* » Indépendamment de l'inconvenance absolue qu'il y a à se rapprocher des formes de ces vizirs d'Orient qui rédigent en lois l'humeur de leur maître, et à ne pas reconnaître qu'une action est condamnable par cela seulement qu'elle blesse la loi, et non parce qu'elle est contraire *au bon plaisir*, il existe dans la rédaction du Journal officiel une erreur plus grave encore. C'est un effet bien déplorable de l'ignorance des formes constitutionnelles de vouloir sans cesse faire intervenir le nom auguste du roi dans les moindres actes du gouvernement. Rien ne peut être plus nuisible au respect qui doit entourer le pouvoir royal. »

Le roi Guillaume ne voulait pas s'incliner devant le principe de la *responsabilité ministérielle* sans lequel il n'y a pas de gouvernement représentatif possible. De là devaient naître des difficultés de toute espèce, des revendications, des protestations que des magistrats trop zélés, serviles même, combattront ou réprimeront durement, et des troubles qui dégénèreront en révolte.

La Révolution de 1830 est en germe dans cette obstination irréfléchie du gouvernement hollandais en matière de responsabilité ministérielle. C'est ce qui nous a décidé à montrer comment, dès 1824, les Rogier, les Devaux et les Lebeau avaient pris position — une position inébranlable — sur ce terrain.

Digitized by Google

Les grands intérêts de la politique générale, *auxquels la grande majorité de la nation restait assez indifférente*, ne font pas sacrifier à Rogier les intérêts du commerce et de l'industrie, qui préoccupent un nombre bien autrement considérable de lecteurs. A preuve un article fort remarqué sur *l'utilité d'une école de commerce* (24 octobre).

Si Rogier ne nous avait pas, lui-même, dans un de ses carnets, révélé qu'il en est l'auteur, nous l'aurions deviné rien qu'à l'épigraphe et au début de l'article :

Prends-moi le bon parti, laisse là tous les livres.
Cent francs au denier cinq, combien font-ils? — Vingt livres. —
C'est bien dit. Va, tu sais tout ce qu'il faut savoir.

(BOILEAU.)

« De nos jours encore l'on entend répéter à des commerçants d'ailleurs estimables : « qu'est-il besoin de faire étudier mon fils, je n'en veux point faire un savant; je le destine au commerce; il fera comme son grand-père et comme moi... » Quoique la science ne gâte jamais rien, nous avouons volontiers qu'il est pour le commerçant des choses plus utiles que la connaissance exacte du parfait moyen de *tuptô*, ou de la règle célèbre du *que retranché*, et qu'on peut, à la rigueur, faire d'excellentes spéculations sans savoir au juste les couleurs des sept murs qui environnaient Ecbatane, ou la position respective des combattants à la bataille de Pasagarde... »

Sans vouloir que l'on fît d'un négociant un docteur en belles-lettres, il pensait qu'il ne lui suffisait pas pour exercer son état avec habileté et d'une manière honorable, de connaissances fondées sur la simple routine et sur des traditions contraires à tout progrès.

En dehors de la science pratique du commerce, il estime qu'il est une éducation indispensable et commune à tout homme vivant au milieu d'hommes éclairés. Et c'est de cette éducation qu'il s'occupe. Il étudie le genre d'instruction qu'il convient de donner au jeune homme qui se destine au commerce. Mettant à profit

Digitized by Google

l'expérience acquise par ceux qui avaient fondé vers ce temps-là une école de commerce à Paris, il montre ce qu'on peut faire aux Pays-Bas en s'inspirant des conseils des professeurs, et l'influence qu'exercerait une institution semblable sur le progrès de l'industrie et du commerce.

Une telle entreprise étant évidemment au-dessus des forces de simples particuliers, l'intervention du gouvernement devenait indispensable : lui seul pouvait en assurer le succès. Rogier concluait donc en ces termes :

« ... Si, dans les étroites limites de notre royaume, le trésor public entretient, à grands frais, six *arsenaux* d'avocats et de médecins, pourquoi se montrerait-il avare de ses bienfaits lorsqu'il s'agit des intérêts de l'industrie, depuis longtemps la vie et la gloire des Pays-Bas ?... »

Nous aurons l'occasion dans la suite de cet ouvrage, de montrer que l'on n'a pas assez apprécié ce que Rogier, étant gouverneur de la province d'Anvers ou ministre, a fait pour les intérêts vitaux du commerce et de l'industrie. — Il y a des gens, d'ailleurs très au courant de son rôle politique, qui ignorent absolument cet aspect de son talent administratif. Pour le moment nous nous contentons de signaler dans cette étude sur l'utilité d'une école du commerce dans les Pays-Bas, la première pensée de la création de l'excellent Institut de commerce d'Anvers et principalement de l'organisation d'une section professionnelle, *commerciale et industrielle*, dans les athénées (loi de 1850).

Au cours des deux derniers mois de 1824, nous remarquons : La responsabilité ministérielle, réponse au *Journal de Bruxelles*, organe ministériel. — *Fiesque*, tragédie d'Amelot (*de Rogier*). — Un projet de loi sur la traite des nègres. — Une matinée de journaliste. — Jour d'ennui (*de Rogier*). — La France depuis l'avènement de Charles X (*de Rogier*). — La lutte des Grecs et des Turcs. — La foire

Digitized by Google

de Liège (1). — Les *Ducs de Bourgogne* de M. de Barante. — Les prisons (*de Rogier*). — Les représentations du fameux chanteur Martin au théâtre de Liège. — L'évacuation de l'Espagne — La comédie de Casimir Bonjour : *Le mari à bonnes fortunes* (*de Rogier*). — Le commencement d'une série de *lettres sur la Belgique* qui révèlent une perception très juste du caractère de nos compatriotes et des influences qu'ils subissent, ainsi qu'une entente réelle de leurs besoins :

« ... Ce n'est pas à la contemplation passive et stérile des événements qui se passent autour d'elle que doit se borner une nation sage et soigneuse de son avenir. Il est utile d'étudier les événements contemporains, les progrès et les retards de l'éducation politique des contrées voisines... Mais cette étude serait vaine si jamais la nation observatrice ne reportait ses regards sur elle-même... Elle doit se comparer chaque jour aux autres..., se pénétrer et, si je puis dire avec Montesquieu, se tâter sans cesse pour reconnaître et ses forces et ses maux...

» ... Je veux observer mon pays avec indépendance et sans prévention, non du regard aveugle de l'amant qui adore les défauts de sa maîtresse, mais de l'œil sévère et consciencieux de l'ami qui veut le bonheur, qui veut la gloire de son ami... Il importe peu de savoir à qui elles plaisent ou déplaisent... *Soyons vrais!... Advienne que pourra...* »

En même temps que des lettres sur la Belgique, le journal publiait régulièrement chaque semaine de fort intéressantes lettres sur la France (2). L'extrait suivant de la lettre du 14 décembre fera connaître l'esprit et le

(1) Cet article fantaisiste — l'épigraphe : *Dulce est desipere in loco* l'indique assez — serait, d'après les notes du carnet de Rogier, dû à Paul Devaux, dont la gravité innée se dérida singulièrement ce jour-là dans la description des curiosités étalées au quai de la Batte. Rogier, qui était d'humeur infiniment plus enjouée, sacrifiait bien plus souvent que Devaux à la muse badine. Cf. son *Jour d'ennui*, esquisse piquante de la vie liégeoise.

(2) Outre ces correspondances, le *Mathieu* publiait des extraits nombreux des journaux de Paris; il consacrait d'ailleurs une bonne partie de ses colonnes aux nouvelles des deux mondes, spécialement de l'Angleterre et de l'Amérique du Sud.

Digitized by Google

style du correspondant qui, d'après des indices que nous a fournis une lettre ultérieure de Rogier à son frère, devait être un Belge (?) attaché à la rédaction du journal le *Globe*, si célèbre dans les dernières années de la Restauration.

« ... Le bruit avait couru qu'une accusation contre M. de Villèle se préparait dans une réunion de pairs : il n'en est rien. Ce n'est pas sans doute que la matière manque, mais on est trop bien élevé en France pour en venir d'abord à de pareilles extrémités. Ces choses-là se disent, s'écrivent même, mais ne se font pas. Mettre un ministre en accusation... quelle monstruosité ! rechercher les causes de l'accroissement de sa fortune... quelle brutalité, quel renversement de toutes les idées d'ordre, et de convenances ! et puis d'ailleurs quel funeste exemple... ! Permis d'en user ainsi à ceux qui prennent au sérieux les constitutions, les chambres, le *représentatif*, comme dit si bien M. Courrier ; mais qu'une pareille pensée puisse venir à l'esprit de gens qui se respectent et qui peuvent avoir le malheur de devenir ministres à leur tour, c'est en vérité ce qu'on ne peut supposer... »

Il est intéressant de rapprocher ces lignes des réflexions déjà publiées par le journal sur le respect dû à la constitution et sur le rôle du ministre dans un gouvernement représentatif.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'œuvre du *Mathieu Laensbergh* pendant sa première année.

Nous nous en tenons, pour le moment du moins, à ce résumé qui montre suffisamment ce que voulaient et ce que pouvaient ses rédacteurs, et particulièrement le genre d'articles qu'écrivait Rogier à cette époque.

A l'approche de la Révolution de 1830, quand se formera l'*Union* des libéraux et des catholiques qui a porté de si rudes coups au gouvernement arbitraire de Guillaume, nous aurons à montrer la part brillante que *Mathieu Laensbergh*, devenu le *Politique* en 1827, a prise à la bataille.

A partir de la fin de 1825, Rogier sembla prendre plus

Digitized by Google

particulièrement goût aux questions d'intérêt local (1). Voirie, hygiène, embellissements, création d'écoles d'artisans, visites aux établissements industriels les plus importants de Liège : tels sont les objets que nous le voyons fréquemment traiter sous la signature du *Bourgeois de Saint-Martin*. Mais il ne négligera point pour cela l'étude des questions politiques, de littérature et d'enseignement. Il continuera à recommander aux électeurs de s'occuper de leurs intérêts ; il signalera, avec une certaine âpreté parfois, leur indifférence et leur apathie (1825-1826). Pour les en tirer, il préparera même à leur usage les éléments d'un *Manuel électoral* qu'il publiera en 1829. Il insiste à maintes reprises (janvier et février 1826) sur la nécessité de publier les actes et de rendre publiques les séances des conseils provinciaux et communaux.

En même temps il continue à apprécier les œuvres littéraires et les institutions pédagogiques, discutant avec passion la valeur des théories dramatiques et poétiques qui agitent la France et les pays de langue française. N'est-il pas professeur et poète?

Dans un de ses carnets nous voyons, mêlés à des détails du métier professoral, des projets d'articles, des indications de questions à traiter, de livres à consulter,

---

(1) Un article de *chronique locale*, le récit d'un incendie où des pompiers n'avaient pas fait preuve d'une extrême délicatesse, lui valut même en 1827 un procès en calomnie — qu'il gagna d'ailleurs haut la main. On peut lire là-dessus le *Mémoire à consulter* et consultation pour Ch. Rogier, avocat, et H. Lignac, éditeur du journal *Mathieu Laensbergh*, intimés, contre le Ministère public, appelant, et Jean Delsomme, Théodore Portier et Gérard Thonnar, gardes-pompiers, parties civiles, appelant d'un jugement rendu par le tribunal correctionnel de Liège, le 4 mai 1827 (Liège, de l'imprimerie de Lebeau-Ouwrex). Au nombre des 27 avocats qui avaient signé le Mémoire avec J.-B. Teste et Van Hulst, avocats plaidants, nous remarquons les noms suivants : Dewandre (bâtonnier), Le Soinne, J.-J. Raikem, E. de Sauvage, A. Doreye, G. Fleussu, D. Zoude, J.-F.-X. Würth, Forgeur.

Digitized by Google

de documents à se procurer. Par exemple, nous trouvons sur la même page : « *A lire le manuel de physique* de...?, *Walter Scott, Cours de droit public, Mignet, Amédée Pichot.* SUJETS : Monopole des postes. Manufactures de la province. Gouvernement libre et nation libre. Les princes. Associations et congrégations. Les garanties du peuple belge. Établissement d'un lavoir à Liège. Éloquence de la chaire. Publicité dès débats judiciaires. L'industrie considérée dans ses rapports avec le bonheur et la liberté des sociétés. Propriété littéraire. Influence des croisades. Élections communales. Embellissements ». — Le *Mathieu Laensbergh* contient des articles très développés sur tous ces sujets.

Rogier notait des procédés de discussion, des phrases même qui pourraient être utilisées. Dans un carnet qui doit dater de 1825 nous lisons ceci : « *Appeler les ministres et les administrateurs par leurs noms propres. Ne pas rester trop matériel dans le journal. Ne pas négliger la partie sentimentale.* » Le journal était en effet assez grave.

Vers ce temps-là, en 1825, une de ses œuvres poétiques fut couronnée par la *Société libre d'Émulation* de Liège : c'est la *Mort de Mme Roland*, dont nous avons parlé à la fin du second chapitre.

Ce n'était pas tant la carrière du journalisme et le culte de la poésie qui le faisaient s'attarder un peu dans la conquête du diplôme d'avocat. Les exigences de son *métier* de professeur étaient la cause principale de ce retard. Il fallait bien qu'il trouvât dans l'enseignement privé les ressources nécessaires pour continuer ses études juridiques : sa part de bénéfices dans le journal n'y aurait assurément pas suffi. D'autre part, il se conçoit que lorsque Rogier avait passé cinq ou six heures à donner des répétitions et à peu près autant à faire de la copie au *Mathieu Laensbergh*, il ne devait pas aborder avec empressement les controverses du *Corpus juris*,

Digitized by Google

§ 2. — PUBLICATIONS DE ROGIER

Sa thèse d'avocat. — *Ses* **Mémoires de Don Juan Van Haelen.**
Son **Manuel électoral.**

Rogier a conquis son diplôme d'avocat le 29 juillet 1826.

Il avait choisi pour sujet de sa dissertation inaugurale une question qui, on l'a vu, le préoccupait tout particulièrement : *l'élection des conseillers provinciaux et des conseillers communaux aux Pays-Bas.*

Dans les cinq thèses annexées à la dissertation, nous remarquons celles-ci :

La publicité la plus large est à souhaiter dans la poursuite et dans la répression des crimes. (*Desideranda latissima in criminibus persequendis atque puniendis publicitas.*)

La publicité en matière d'administration provinciale et d'administration communale est conforme à notre droit public. (*Provinciarum et municipiorum administrationem publice fieri, juri publico nostro consentaneum est.*)

La dissertation de Rogier, écrite dans un latin qui prouve qu'il avait cultivé (forcément) cette langue après sa sortie du collège, est un tableau succinct, mais complet, du système électoral de ce temps-là. Il discute les conditions requises pour être électeur et pour être éligible, les causes d'incapacité, les inconvénients de la loi, les modifications qu'on y pourrait apporter (1). Il préconise, entre autres réformes,

---

(1) Pour l'épigraphe de sa dissertation — qui est dédiée à son ami Fabry, *venerabili amico H. Fabry*, — Rogier a pris ce passage de Benjamin Constant qui en fait connaître l'esprit et la portée : *Le patriotisme qui naît des localités est aujourd'hui surtout le seul véritable... Il faut donc attacher les hommes aux lieux qui leur présentent des souvenirs et des habitudes ; et pour atteindre ce but, il faut leur accorder, dans leurs domiciles, au sein de leurs communes, dans leurs arrondissements, autant d'importance politique qu'on peut le faire sans blesser le lien général.* Voici le titre complet de la dissertation qui se compose de vingt pages (format

Digitized by Google

l'élection directe qui lui paraît constituer seule le vrai système représentatif.

Dans une lettre fort humoristique, « *d'un jeune avocat à son père* », que le *Mathieu Laensbergh* publia le 7 décembre de cette même année, Rogier s'est amusé à présenter un *tableau raisonné de ce qu'il en coûte pour être avocat.* Ce tableau vaut qu'on le reproduise ; il caractérise l'époque et nous donne une idée des études et des mœurs universitaires.

1re année. — *Philosophie. — Candidature en lettres.*

Inscription à l'université, 4 fl. P. B. Logique, 30. Histoire ancienne, 30. Littérature grecque, 30. Littérature latine, 30. Antiquités romaines, 30. Frais de candidature, 30. Aux appariteurs, 2,50.

Total, 216 fl. 50 cents P. B.

2me année. — *Candidature en droit.*

Recensement, 2 fl. Institutes, 30. Histoire du droit romain, 10. Droit naturel, 15. Encyclopédie du droit, 15. Histoire Belgique, 15. Frais de candidature, 50. Aux appariteurs, 4,50.

Total, 141 fl. 50 cents P. B.

3me et 4me année. — *Doctorat.*

Recensement des deux années, 4 fl. Droit civil, 30. Pandectes, 30. Droit criminel, 30. Droit public, 30. Histoire politique, 30. Économie politique, 30. Médecine légale, 7,50. Frais de doctorat, 100. Aux appariteurs, 4,50. Encore aux appariteurs pour robe et bonnet, 10. Pour

---

ordinaire des dissertations inaugurales du temps) : *Dissertatio inauguralis juridica de electione administratorum — provinciarum et municipiorum in regno Belgico — quam — ex Rectoris magnifici J. Comhaire, — et senatus academici auctoritate — prævio Facultatis juridicæ decreto, — pro gradu Doctoris, — in jure romano et hodierno — summis que in jurisprudentiâ honoribus ac privilegiis — In universitate Leodiensi, — rite ac legitime consequendis, — publico examini submittet — die 29 mensis julii 1826, hora meridiana — auctor — Carolus Rogier, ex Saint-Quentin.* — Leodii, typis H. Lignac, via vulgo dicta Souverain-Pont, MDCCCXXVI.

Digitized by Google

bouquet, 1. Impression de la thèse (trois feuilles), 35. Bamboche, 110 (1). Frais de félicitation, 4. Robe à l'effet de prêter serment, 2.

Total, 487 fl. P. B.

Lesquels réunis aux totaux précédents, donnent une somme de 845 florins, ou 1788 francs 35 centimes.

On peut voir par là ce qu'il en avait coûté à Rogier pour achever ses études universitaires. Heureusement les répétions avaient *bien donné;* le journal prospérait et distribuait des dividendes (2).

Les ressources de Rogier n'étaient donc pas tellement ébréchées qu'il ne pût se permettre, afin de compléter son éducation politique, un voyage à Paris.

Il s'y rendit à la fin de l'année 1826, avec Lebeau qui avait des affaires à régler dans cette ville. Deux lettres, l'une à Firmin, du 31 décembre 1826, l'autre à ses collaborateurs du *Mathieu*, du 9 janvier 1827, nous fournissent sur son séjour des renseignements curieux. D'abord il se préoccupe du côté *utile*.

« Voilà huit jours que nous avons quitté Liège, dit-il dans la première : nous avons beaucoup vu et beaucoup retenu; cependant nous ne sommes pas encore au vingtième de ce que nous pouvons et devons faire. Paris est une mine précieuse à exploiter... c'est dans ses rapports utiles que je l'exploite... J'ai assisté à une leçon de mécanique appliquée aux arts donnée par Dupin : j'ai

(1) Le jeune avocat expliquait ainsi à son père ce poste *extra*. « Comme j'avais reçu des honnêtetés dans quelques maisons de Liège et de plusieurs de mes camarades, je n'ai pas osé me soustraire à l'obligation de la bamboche qui a toujours été l'un des *essentialia* du doctorat; cependant les maîtres d'hôtel, depuis un certain temps, se plaignent du relâchement des élèves à cet égard. »

(2) « *La balance continue-t-elle à pencher en notre faveur ?* » Ce passage est extrait d'une lettre de 1827, où après avoir constaté que la noblesse fournit des abonnés, il ajoute : « Nous finirons par avoir des lecteurs et des croyants jusque dans les couvents et les sacristies. — *Nota bene* : Si tout le monde nous lit, c'est que nous avons raison et que nous ne travaillons pas en gens de parti. »

Digitized by Google

eu du plaisir à l'entendre, moins pourtant que je me l'étais figuré; sa diction est simple, mais trop rapide et pas toujours claire. Il est étonnant combien peu d'ouvriers y assistent. Il est vrai que la sotte administration a imposé au professeur une heure où les artisans sont occupés et ne peuvent quitter leurs travaux... Vendredi je vais entendre Say. Entretemps je tâcherai d'assister aux séances de l'Académie, de l'Athénée, de la Chambre. J'ai pris note aussi des jours où les plus célèbres prédicateurs font leurs sermons; j'irai aussi une fois à la Sorbonne entendre les professeurs d'éloquence sacrée et profane... »

Le palais de la Bourse et le foyer de l'Opéra ont fait sur lui une vive impression :

« La Bourse est sans contredit ce que j'ai jamais vu de plus beau. On se sent grand de douze pieds en entrant là-dedans... Le foyer de l'Opéra est aussi chose magnifique. Ce qu'on voit là vaut beaucoup mieux, je pense, que ce qu'on y entend. »

Il ne paraît pas, en effet, fort enthousiaste de l'ensemble des représentations auxquelles il a assisté jusque-là :

« Nous avons assisté depuis notre arrivée à quatre spectacles: Variétés, Gymnase, Grand-Opéra, Vaudeville. Il y a de quoi rire aux Variétés, de quoi jouir au Gymnase, de quoi dormir à l'Opéra, malgré même le tintamarre du *Siège de Corinthe*. Sauf Lepeintre, nous n'avons rien vu au Vaudeville qui valût la peine d'être cité... »

Lebeau était d'avis que « puisqu'on y était, il fallait en profiter ». Rogier, qui est enclin à partager sa manière de voir, ne pense pas au retour. Seulement, la question des finances l'obligera peut-être à revenir plus tôt qu'il ne pense.

« Il en coûte furieusement pour vivoter à Paris. Aussi faisons-nous le plus d'économie possible; à tel point que nous nous refusons du feu... »

La lettre du 9 janvier 1827 est surtout intéressante.

Digitized by Google

Rogier est très heureux d'avoir pu amasser, comme il dit, des idées générales et des rectifications d'idées, très heureux surtout d'avoir vu, parfois même entendu les grandes notabilités scientifiques et littéraires de la France, les Dupin, les Say, les Guizot, les Villemain, les Bonjour, les Andrieux, les Royer-Collard. Si la leçon de Dupin aux ouvriers ne lui a pas produit l'effet qu'il attendait, du moins sa conversation lui a beaucoup plu et l'a fort instruit. Say, qu'il n'a entendu que dans son cours, lui a paru encore plus abstrait que Dupin. Guizot ne paye pas de mine. Il est, dit-il, de maigre apparence...

Voici une appréciation du talent et de la manière de Villemain, qui a vérité et humour :

« Villemain m'a fort amicalement reçu (1) en se croisant les jambes et les appuyant sur sa cheminée à la manière de Montesquieu. Il a fait lundi dernier l'ouverture de son cours d'éloquence française à la Sorbonne. C'est un homme qui improvise avec facilité, éclat et harmonie. L'expression n'est jamais ce qui l'embarrasse ; et ce qu'il a de bon, c'est que sous les ornements académiques qu'il prodigue avec bonheur et mesure, il m'a paru qu'il se cachait des idées. Cependant tout n'est pas à louer dans Villemain : il y aurait bien un peu de charlatanisme dans sa manière de professer et beaucoup d'amour-propre dans le professeur. »

Dans une réunion chez Dubois, le rédacteur en chef du *Globe*, ancien élève de l'école normale de Paris (2), toute

---

(1) Il est bien certain que déjà alors le journal de Rogier et de ses amis s'était fait connaître à Paris. On ne s'expliquerait pas sans cela la facilité avec laquelle Lebeau et lui sont entrés en relations avec ces maîtres de la parole et ces professeurs éminents. Nous voyons également qu'ils ont été invités comme *étrangers de distinction* à un dîner mensuel de la rédaction de la Revue Encyclopédique ; ce qui les a *fort flattés*, mais ne les empêchera pas de rester fort modestes, « *ayant leurs raisons pour cela* ».

(2) Rogier *croque* Dubois comme les autres : « Un petit homme blanc, à grosse tête, et qui se regarde dans la glace en vous parlant. »

Digitized by Google

une série d'écrivains et de penseurs a défilé devant Rogier qui envoie leurs portraits à son frère ; — depuis Bodin et Bonjour, « tous deux porteurs de cheveux et de favoris noirs », jusqu'au « petit Andrieux qui, avec sa petite voix et sa figure de singe, trouve toujours moyen d'attacher autour de lui un auditoire fort nombreux et fort attentif » ; depuis Joubert jusqu'à Royer-Collard.

Le dernier lui a causé aussi une désillusion — comme à Lebeau. Il a professé devant eux sur la question des jésuites les doctrines du *Courrier français*, un journal anti-libéral.

« ... Lebeau ne reconnaissait plus son homme. Mes amis, si vous voulez conserver des illusions, de l'enthousiasme, de la foi dans les grands hommes ou les grands écrivains, gardez-vous d'en approcher de si près. Rien ne dessèche comme cela... »

Et faisant plaisamment un retour *inverse* sur ses amis et lui, il ajoute :

« ... Par exemple, je suis sûr que si personne à Liège ne connaissait personnellement les rédacteurs du *Mathieu*, nous aurions deux fois plus d'abonnés et cent fois plus d'autorité. »

Il n'a pas seulement observé les hommes à Paris : il a aussi observé les choses. Ainsi, après les théâtres et les cours publics, il a fréquenté les séances de la Chambre des députés et les audiences des tribunaux — et principalement les cabinets de lecture où il est tombé en *admiration* devant quelques journaux des départements, tels que le *Journal du Commerce* et le *Précurseur* de Lyon, le *Breton* de Nantes, et surtout devant les journaux suisses.

« ... Ces gens-là travaillent absolument dans le même sens et dans le même but que nous... Le *Journal de Genève* (hebdomadaire) est un modèle en son genre. Il ne faut

Digitized by Google

point tarder à nous y abonner (1) ou à demander l'échange... et nous ferons tous nos efforts pour introduire le cher *Mathieu* (à qui le Ciel fasse santé et abonnés). Je me sens de force à aller trouver le préfet de police lui-même... »

Il fait plus de cas des journaux de province que des journaux de Paris, au point de vue de l'utilité, et peut-être aussi du ton de la polémique (2).

En terminant cette lettre, qu'il priait ses amis de vouloir bien agréer comme article de fonds, il faisait un appel ému à la bonne entente, à la concorde, à l'énergie :

« ... Nous serons bientôt auprès de vous, vous pourrez vous reposer. A l'époque des vacances, nous avons fait, Lebeau et moi, des prodiges de courage; vous êtes trois (3), et vous reculeriez!... De grâce, ne vous découragez pas, ne vous querellez pas, ne vous emportez pas. C'est ici qu'on voit combien les passions sont laides et impuissantes à faire le bien. Ici personne ne persuade personne. On ne voit qu'anarchie et presque partout mépris réciproque. Continuons à agir avec bon sens sur le bon sens de nos provinces. Continuons à municipaliser, à localiser. C'est la bonne voie, c'est la seule que nous puissions suivre avec succès... »

Le journal continuera dans cette voie où il trouvera en effet succès et honneur. Il municipalisera, il localisera :

---

(1) Toujours pratique, Rogier entre dans des détails sur l'expédition des journaux, qui montrent toutes les difficultés que l'on éprouvait alors à avoir des nouvelles de Paris.

(2) « La *Nouveauté* et le *Figaro* poussent la licence au delà de toute croyance. Il paraît qu'ils usent de leur reste (la suppression était proche!). Quinette (du *Figaro*) s'est offert, en cas de censure, pour nous écrire de temps en temps : il l'a fait la semaine dernière. » Nous supposons que Devaux et Firmin Rogier, les deux têtes les plus froides de la rédaction, se sont chargés de veiller sur Quinette...

(3) Il disait aussi : « Je compte sur Lignac, sur Firmin, sur Devaux, sur Van Hulst, sur Luxembourg. » Lignac n'a jamais guère été qu'éditeur. Luxembourg (J.-B^te^ Nothomb) n'était rédacteur que par *occasion*.

Digitized by Google

ce sera là surtout la tâche de Charles Rogier, qui sait prêcher d'exemple.

Il est d'ailleurs rentré de Paris avec nous ne savons quelle ardeur de travail nouvelle : bien des projets hantent son cerveau.

Il veut réorganiser le comité de littérature de la *Société d'Émulation*, dont il venait d'être nommé secrétaire adjoint; donner une impulsion nouvelle aux travaux du *Comité grec* qui s'était formé à Liège l'année précédente sous la présidence de M. de Sélys et dont le zèle paraissait s'attiédir; pousser à la translation du *Mathieu* à Bruxelles ou à la création dans cette ville d'un journal fondé sur le plan et d'après les principes du *Mathieu* (1); réunir des documents pour son *Manuel électoral;* commencer la publication des *Mémoires de Don Juan Van Haelen;* créer un journal hebdomadaire à l'usage du jeune âge, la *Récompense.*

La plupart de ces projets furent exécutés.

Peut-être a-t-il renoncé de lui-même, vu la difficulté

---

(1) Il devait avoir souvent déjà traité cette question avec un de ses condisciples, Lucien Jottrand, qui lui écrivait de Genappe le 26 décembre 1826 : « Toute la rédaction du *Mathieu* a vu sans doute avec plaisir que la plupart » des abus frondés par notre seconde chambre à l'occasion de la loi des » budgets, étaient justement de ceux que le *Mathieu* s'exerce à combattre... » *Mathieu* n'aura pu se défendre d'un petit mouvement d'orgueil bien » naturel; les bons citoyens ont observé de nouveau quelle peut être dans » un état constitutionnel l'influence d'un bon journal, et moi, pour ma part, » je me suis dit pour la centième fois : quelle action énergique n'aurait pas » ce *Mathieu* placé plus au centre du royaume, si, maintenant qu'il se publie » presque à la frontière, dans une province presque inconnue à la moitié » des habitants des Pays-Bas, son influence est déjà telle qu'elle guide nos » mandataires dans leur opposition aux sottises des ministres! Mon cher » Rogier, autant par patriotisme que par intérêt de spéculation purement » pécuniaire, vous devez tous désirer de voir un *Mathieu* à Bruxelles... Il » nous faut partout de l'opposition nationale... Seulement quelques difficultés » s'élèvent dans mon esprit chaque fois que j'examine le plan du journal » *dont nous avons tant parlé...* »

Digitized by Google

d'exécution, à transplanter *Mathieu* à Bruxelles. Mais si un autre *Mathieu* ne s'est pas fondé à Bruxelles, la faute n'en fut pas à lui, mais à certain publiciste de la capitale d'humeur difficile.

Il ne tint pas à Rogier non plus que le *Comité grec* ne se réveillât de sa léthargie : on avait, après tout, des préoccupations personnelles à Liège.

Mais c'est plutôt au point de vue littéraire, que nous pouvons dire que les années 1827 à 1829 ont été pour Rogier des années fort occupées et réellement fécondes.

L'influence qu'il exerça au comité de littérature de la *Société d'Émulation* est incontestable. Il porta la parole, au nom de la Société, lorsqu'en 1828, le cœur de Grétry fut rapporté à Liège. Son influence est surtout visible dans les sujets de concours qui furent choisis pendant ses années de secrétariat. Un seul exemple : voici les deux questions du concours de 1828 :

1° *Le député d'une nation libre.* — On demande sur ce sujet une pièce de 100 à 200 vers.

2° Exposer les *différentes méthodes nouvelles d'enseignement* et les comparer entre elles, en faisant ressortir leurs avantages et leurs inconvénients.

Le journaliste politique et le professeur sont là.

Les *Mémoires de Van Haelen* parurent en 1827 (1). Voici dans quelles circonstances Rogier était entré en relations avec lui.

Le *Mathieu Laensbergh* avait consacré, le 11 septembre 1824, un article assez curieux aux Mémoires publiés

(1) *Mémoires de Don Juan Van Haelen*, chef d'état-major d'une des divisions de l'armée de Mina en 1822 et 1823, écrits sous les yeux de l'auteur par CH. ROGIER ; Bruxelles, H. Tarlier, 1827, 2 volumes in-8°. (On y trouve un très beau portrait de Van Haelen par Madou et une carte de la Géorgie qui fait honneur à Jobard, le directeur de la lithographie royale de Bruxelles.)

Digitized by Google

récemment sur Ferdinand VII et les événements de son règne. Il y avait distingué, disait-il, « une figure d'une originalité piquante : celle de don Juan Van Haelen ». Arrêté dans le royaume de Murcie comme franc-maçon, Van Haelen avait été enfermé dans les prisons de l'Inquisition à Madrid. Faisant preuve d'une rare énergie au cours de ses interrogatoires, défendant des principes philosophiques avec une audace qui étonnait fort ses juges, il s'était montré l'apôtre convaincu des idées libérales et patriotiques. Mis, sur sa demande, en présence du roi Ferdinand VII, il lui avait déclaré, avec autant de calme que de fermeté, que le but des francs-maçons espagnols (qu'il disait être innombrables) était d'introduire dans le pays une forme de gouvernement en harmonie avec les idées du siècle, d'éteindre cet esprit de fanatisme et de persécution qui opprimait et dégradait l'Espagne, et de la mettre ainsi au niveau des nations les plus éclairées et les plus florissantes de l'Europe.

En son nom comme au nom de ses frères en maçonnerie, il avait protesté de sa fidélité au roi, lui conseillant d'ailleurs de se mettre à la tête des sociétés maçonniques comme l'avaient fait quelques souverains d'Europe dans des circonstances difficiles. La bonne impression (1) produite sur l'esprit du roi par la franche sincérité de Van Haelen, s'étant vite effacée devant les insinuations perfides de ses courtisans tout dévoués à la réaction, Van Haelen était retombé dans les griffes des inquisiteurs, auxquels il n'avait réussi à échapper que par des prodiges d'adresse (2).

Van Haelen, arrivé en Belgique en 1826, vint à Liège remercier la rédaction du *Mathieu Laensbergh* de son

(1) Il est bon de se rappeler à ce propos que Ferdinand VII ne fut jamais sincère dans ses relations avec les libéraux espagnols.

(2) Son évasion de la prison de l'Inquisition a tout le caractère d'un roman (voir la première partie des *Mémoires*). Il se réfugia en Angleterre en juin 1818 ; quatre mois après, il prit du service en Russie et fit la campagne de

Digitized by Google

article sympathique. Il noua à cette occasion des relations assez intimes avec la famille Rogier. Il offrit à Charles Rogier de lui fournir les notes, les documents, les souvenirs nécessaires à la rédaction de ses mémoires.

Les événements auxquels Van Haelen avait été mêlé avaient provoqué une vive curiosité aux Pays-Bas et en France; on pouvait espérer que les amis de la liberté feraient bon accueil à une publication où étaient peints d'après nature les excès du despotisme et de la réaction.

Charles Rogier accepta.

Nous doutons que le succès espéré — et mérité — ait été atteint. L'éditeur Renouard, de Paris, qui publia une édition pour la France, en même temps que la maison Tarlier en publiait une pour les Pays-Bas, écrivait à Charles Rogier le 13 septembre 1827 : « Sur les 1500 exemplaires que j'ai imprimés de la première partie, je n'en ai pas encore vendu 400, et ce n'est pourtant pas faute de publicité. » Le 15 mars 1829 l'éditeur Tarlier écrivait de son côté : « Je vous confesse que j'ai la crainte qu'un bon nombre d'exemplaires ne sortiront du magasin que dans bon nombre d'années... »

Nous retrouverons don Juan Van Haelen commandant en chef à Bruxelles pendant les journées de septembre 1830.

§ 3. — LA COLLABORATION DE ROGIER A UN JOURNAL PÉDAGOGIQUE : *La Récompense*

Le succès ne fit pas défaut à une œuvre d'un tout autre genre : la *Récompense*, journal du jeune âge, à laquelle col-

---

Géorgie en qualité de major dans un régiment de dragons. Rentré en Espagne en 1821, il participa au soulèvement des libéraux contre le gouvernement despotique de Ferdinand en 1822 et 1823. Après un exil de plus de deux ans dans l'Amérique du Nord, il était venu vivre aux Pays-Bas. Dans une lettre d'un de ses amis, écrite au *Mathieu Laensbergh* en août 1826, nous lisons : « M. Van Haelen provient d'une famille du Limbourg ; Mme Van Haelen, de Maestricht, est sa parente... »

Digitized by Google

laborèrent la plupart des rédacteurs du *Mathieu Laensbergh*.

Rien de plus piquant que de voir Firmin Rogier, Charles Rogier, Devaux et Lignac — Lebeau et Van Hulst ne furent pas de la *Récompense* — se délasser de leurs graves études de philosophie politique et de droit administratif dans la rédaction d'articles destinés à l'éducation, à l'instruction de la jeunesse, articles de peu d'étendue, écrits dans un style simple et clair et qui, donnant à la lecture des enfants plus de variété et d'attrait, devaient les encourager à des études de plus longue haleine.

Tel est en effet le but que se proposent les rédacteurs de ce journal, dont la création est due au *professeur* Charles Rogier.

Nous avons sous les yeux une pièce qui porte :

« Nous soussignés Jean-Joseph Péquignot et Ch. Rogier, sommes convenus de ce qui suit :

» 1° Que le dit M. Péquignot se chargera de recueillir des souscriptions pour abonnement au journal hebdomadaire intitulé la *Récompense*...

» 2° Que la société du journal la *Récompense* dont LE DIT CH. ROGIER A ÉTÉ CONSTITUÉ FONDÉ DE POUVOIRS..., etc. »

La pièce est datée de Bruxelles, le 25 décembre 1827.

» Les livres, dit le prospectus du journal (1), ont pour les enfants un inconvénient presque inévitable, c'est d'être longs et trop uniformes. L'idée de fixer longtemps leur attention sur le même objet les effraye. Pendant deux ou

(1) Le format était petit. M. Capitaine, dans ses *Recherches sur les journaux liégeois*, nous dit : « La *Récompense*, in-4° à 2 col. — Hebdomadaire. — Rédact. MM. J. Lebeau, Ch. et F. Rogier. » — L'omission du nom de P. Devaux et l'addition de celui de J. Lebeau sont deux erreurs flagrantes.

Le prix du journal était de 1 fl. 50 c^ts^ par trimestre pour Liège, de 1 fl. 75 c^ts^ pour le reste du royaume, et de 2 fl. pour l'étranger. L'administration était aux mains de mademoiselle Henriette Rogier, dont Charles avait conservé les registres d'abonnements et de comptabilité.

Digitized by Google

trois jours le livre nouveau plaît, mais on s'ennuie d'avoir toujours le même volume entre les mains, et on ne lit plus. »

Partant de cette idée, les rédacteurs de la *Récompense* avaient pensé qu'un journal qui paraîtrait une fois par semaine aurait une réelle utilité, parce qu'il pourrait contribuer à « faire naître ou à développer chez les enfants des connaissances utiles, à leur faire comprendre et aimer des devoirs rigoureux ».

Ils entendaient bien se garder de les effrayer par la longueur ou par la monotonie de leurs articles. C'était une véritable *récompense* qu'ils voulaient chaque semaine donner à la jeunesse. La menace de priver les enfants d'un numéro de leur journal ou d'un abonnement pourrait même quelquefois offrir « un moyen facile de correction » aux parents et aux maîtres pour qui cette publication deviendrait ainsi un auxiliaire précieux.

Se plaçant à un point de vue belge (1), la rédaction promettait de parler à ses lecteurs de ce qui se passait en Belgique, des habitudes, des choses, des lieux qui ne leur étaient pas étrangers, mais elle n'entendait pas être exclusive. Elle se tiendrait au niveau des progrès réalisés dans l'enseignement, spécialement en Angleterre et en Allemagne, deux pays renfermant sous ce rapport, disait-elle, des richesses encore enfouies pour la Belgique.

Les rédacteurs sentaient tout ce qu'il y avait de grave et de délicat dans la tâche qu'ils s'étaient imposée; ils savaient surtout avec quel soin scrupuleux devait être pesée chaque parole qu'ils adresseraient à leurs lecteurs. Ils prenaient à ce sujet des engagements formels.

Tous leurs engagements furent tenus : on va le voir.

Les articles proposés étaient revus par tous les rédacteurs, l'un après l'autre. Le bon à composer n'était

(1) « La plupart des livres que nous mettons entre les mains de nos

Digitized by Google

donné qu'après un examen qui portait non seulement sur le fond — question d'exactitude scientifique, de vérité historique, d'opportunité ou de compréhension, — mais sur la forme. Les expressions étaient passées au crible d'une critique grammaticale et littéraire où s'exerçaient surtout Charles Rogier et Devaux : Rogier, le futur chef de l'instruction publique en Belgique; Devaux, le futur membre du conseil de perfectionnement de notre enseignement moyen.

Nous avons les cahiers où chaque rédacteur consignait ses observations sans scrupule, mais aussi sans aigreur.

Mademoiselle Rogier y joignait les siennes. Tel jour on propose un article sur les combats de taureaux : « *Quelque intéressant*, écrit-elle, *que soit un combat de taureaux, je ne puis croire qu'il soit utile de mettre de tels spectacles sous les yeux ou dans l'esprit des enfants.* » Et malgré cette réflexion de Charles : « *On fait les combats beaucoup plus cruels qu'ils ne sont en effet* », l'article est écarté.

Firmin soumet à ses collaborateurs un article sur *les épingles*, qui parut le 15 juin 1828 (nº 20 du journal). Il ne passe qu'après avoir été *épluché* par Charles et Devaux.

Pour prouver que le mot *épluché* n'est pas trop fort, nous allons citer leurs critiques : ce sera un spécimen intéressant de la façon dont se faisait la *Récompense*.

Après une introduction un peu longue, où il s'adressait à une petite fille Marie, qui jetait assez dédaigneusement les épingles, l'auteur lui disait : « *Si tu savais par combien*

---

enfants, étant écrits en France, leur parlent d'habitude de choses, de lieux avec lesquels ils n'ont aucun rapport, et n'en auront peut-être jamais, sans leur rien dire de leur pays, vers lequel on ne peut trop ni trop tôt tourner leurs yeux. » (Prospectus de la *Récompense*.)

Digitized by Google

de mains cette épingle a dû passer avant d'être confectionnée, tu mettrais peut-être un peu plus de soin à conserver un objet qui a coûté tant de peine... »

— « *Je désirerais*, dit Devaux dans le cahier aux critiques, *une introduction plus courte et plus simple : je ne vois pas que d'être confectionnée par plusieurs mains, cela rende l'épingle plus précieuse : c'est prêcher inutilement.* »

— « *A moi*, dit Charles, *l'entrée en matière me plaît, parce qu'elle rompt la monotonie de nos articles scientifiques. Mais ce ne peut être nous qui tutoyions la petite fille. Il serait facile de dire :* « *Si tu savais, disait l'autre jour Mme *** à sa* » *fille.* »

Firmin raccourcit son introduction et met en scène un certain M. *** et son fils.

Dans le projet d'article il était question de très petites épingles (appelées *camions*) « *qui servent surtout aux raccommodeuses de dentelles* ».

— « Permettez, objecte Devaux qui, en sa qualité de Brugeois, connaît la fabrication des dentelles... « *qu'est-ce que* « *raccommodeuses de dentelles* »*? Si ce sont les femmes qui fabriquent de la dentelle, c'est une erreur : elles se servent de grandes épingles.* »

Et comme Firmin, en terminant son historique de l'épingle, disait sans explications, que cette fabrication montrait le grand avantage de la division du travail :

— « *Il faudrait,* fait remarquer Charles Rogier, *expliquer cet avantage* (1). *Smith dit qu'au moyen de cette division, une manufacture assez mal montée, et où dix ouvriers seulement travaillaient, était en état de fabriquer chaque jour 48.000 épingles, tandis que si chacun de ses dix ouvriers avait été obligé de faire des épingles à lui tout seul, en commençant par la première opération et en finissant*

(1) Firmin Rogier fit son profit de l'observation : elle est insérée presque textuellement à la fin de l'article. Ce n'est pas la seule fois que ce fait se produit.

Digitized by Google

par la dernière, il n'en aurait peut-être terminé que 20 dans un jour et les dix ouvriers n'en auraient fait que 200 au lieu de 48.000. Les avantages de la division du travail résultent donc de ce qu'on fait mieux ce qu'on fait toujours, et qu'on ne perd pas de temps à passer d'une opération à une autre, à changer de place, de position, d'outils, etc. »

Une autre fois Devaux fait ajourner et finalement rejeter un article de Ch. Rogier sur les aérostats : « *Remettons cet article en portefeuille,* écrit-il, *jusqu'à ce que nos lecteurs soient plus instruits en physique. Les ballons, le tonnerre, les éclairs, etc., sont des choses qu'ils ne peuvent encore comprendre maintenant.* »

Être compris : voilà le premier point. Être intéressant et utile : voilà le second.

A la fin de chaque numéro de la *Récompense* il y avait des questions de géographie, d'histoire, d'arithmétique, de grammaire : le numéro suivant apportait la réponse. Il y avait là un moyen ingénieux de piquer la curiosité des jeunes gens et de provoquer des recherches et des réflexions.

Les discussions entre les collaborateurs de la *Récompense* portent généralement sur la forme. Les corrections proposées par Charles Rogier, par exemple, n'ont d'autre but que de rendre une expression plus correcte, une explication plus claire.

Il exprimait parfois ses réflexions et ses critiques avec une certaine vivacité : il lui arriva même dans un de ces moments-là d'être désagréable pour son cher Firmin.

En février 1829, Firmin avait soumis au comité de rédaction un article intitulé : *Quelques usages d'autrefois :* le linge, les souliers, l'éclairage, les livres.

— « *Je trouve à cet article,* écrit Charles, *une couleur trop française; j'aimerais mieux qu'on parlât de nos anciens*

Digitized by Google

usages : de Bruxelles, de Gand, au lieu de Paris... Cela est vrai à Paris et tout au plus à Bruxelles... Il y a là de la morale par trop égoïste... Je désire revoir cet article modifié avant de donner mon imprimatur... (1) »

Le même jour Rogier donnait à Lignac ce coup de boutoir. « *Il est fâcheux que Lignac ne prenne pas seulement la peine de lire les articles qu'il approuve.* » Vérification faite, il est certain que Lignac aimait à se *rallier* tout simplement à l'opinion des autres.

On se préoccupait aussi, à la *Récompense*, de ne rien publier qui aurait pu froisser le sentiment religieux de la jeunesse. Nous avons trouvé des traces de cette préoccupation particulièrement dans la discussion que provoqua un article sur les *animaux fossiles* (numéro du 22 février 1829). « *Approuvé*, écrit Ch. Rogier, *après la disparition de la teinte anticatholique.* »

Il ne veut pas davantage qu'on mette sous les yeux des enfants des tableaux trop pénibles. Il n'accepte qu'à son corps défendant un article sur les aventures et les souffrances de Mazeppa : « *Le récit fait frémir*, dit-il (mars 1829), *et je ne sais s'il est bon de faire frémir les enfants par de pareils tableaux. Si le supplice était la punition de quelque grande faute, l'objection serait moins forte. Au reste, il intéresse beaucoup, et comme Mazeppa redevient heureux ou du moins roi après tant de souffrances, je voudrais que l'imagination de l'enfant se reposât un peu de ses terreurs par un tableau heureux qui serait plus prolongé.* »

Enfin, on veille aussi avec grand soin à écarter du journal toute description, tout récit dont pourrait s'effa-

(1) Firmin modifia un peu l'article qui avait excité la bile de Charles, mais lui lança en même temps cette riposte : « Le reproche de *couleur française* fait à mon article est aussi raisonnable que celui que l'on adresserait aux observations de Charles, d'avoir une *couleur turque.* »

Digitized by Google

roucher la pudeur la plus délicate. Même les vers de Victor Hugo sur le Bal (dont Charles proposait la reproduction) ne trouvent pas grâce devant Mlle Rogier, et la rédaction se plaisait à respecter ses scrupules, même dans leur exagération.

« *J'avais déjà eu plusieurs fois,* écrit-elle en avril 1829, *l'idée de donner les vers de Hugo sur le Bal, mais j'ai toujours été retenue par la crainte que cette peinture eblouissante et voluptueuse ne fût dangereuse. Je demande donc très formellement le retranchement des deux strophes du milieu que j'ai marquées. Songez que parmi les cinq cents lectrices et lecteurs, il peut s'en trouver, ne fût-ce qu'un seul, chez qui cette peinture passionnée peut développer ou faire germer des idées dangereuses. Ainsi l'imprimatur est à ce prix...* » Et plus loin... « *L'*épaule nue *me paraît devoir absolument disparaître...* »

Ces exigences de l'institutrice, de la maîtresse de pension qui avait charge d'âmes n'étaient pas toujours faciles à concilier avec les goûts littéraires des rédacteurs. Dans ce cas-ci, Charles Rogier aima mieux renoncer à l'insertion de la ravissante pièce lyrique de Victor Hugo, que de la mutiler (1).

La rédaction de la *Récompense* vit ses efforts aussi bien accueillis en Hollande qu'en Belgique. Des éloges flatteurs lui vinrent de toutes parts, même des sphères officielles; témoin cette lettre d'un ministre hollandais :

Messieurs,

J'ai vu avec intérêt les premiers numéros du journal la *Récompense.*

(1) Charles, qui dans les derniers temps, fort occupé qu'il était par son *Manuel électoral*, n'apportait plus le même zèle qu'autrefois à la confection du journal, s'attira plusieurs fois des observations de sa sœur aînée. Elle s'en prenait à son écriture : « Il n'est rien de plus pénible au monde que d'avoir à déchiffrer une écriture presque illisible par le manque de tirets et de points et les caractères à demi formés. Je demande en grâce à Charles, pour nos yeux et ceux des compositeurs, de se montrer plus digne élève du professeur de calligraphie... »

Digitized by Google

Je ne puis qu'applaudir à cette entreprise et je ne doute pas de son utilité, si les numéros suivants sont rédigés comme ceux dont vous avez bien voulu me faire l'envoi.

Recevez les assurances de ma parfaite considération.

Le ministre de l'Intérieur,
H. Van Gobbelschroy.

La Haye, 18 janvier 1828.

Pour en finir sur ce chapitre, indiquons le sommaire de quelques numéros du journal pris au hasard : c'est le meilleur moyen de prouver que l'on faisait de la besogne utile à la *Récompense*.

N° 2 (23 décembre 1827). La mer : sa profondeur, sa température, ses vapeurs, le flux et le reflux, etc. — Biographie de Van Dyck. — Musique : origine du nom des notes, invention de la gamme, progrès de la musique. — Le petit savoyard. — Réponses aux questions du numéro précédent. — Questions de grammaire, d'histoire des Pays-Bas et d'astronomie.

N° 15 (23 mars 1828). La lithographie : histoire curieuse de cette invention, explication du procédé, ses avantages. — Le printemps du pauvre enfant, poésie. — Pompéi et Herculanum : détails récents sur l'état de ces deux villes, comment et à quelle époque elles ont disparu. — Chevaux sauvages d'Amérique. — Anecdote. — Réponses aux questions de physique et de grammaire.

N° 40 (14 septembre 1828). Les crayons : diverses espèces de crayons, comment et avec quelles matières ils se font. — Du bon emploi du temps. — Des aérostats : Montgolfier, aéronautes, parachutes. — Le soir d'été (poésie). — L'araignée, conte moral. — Réponses aux questions. — Qu'est-ce qu'un hiatus? Qu'est-ce qu'une élision?

N° 68 (29 mars 1829). Promenade à Seraing, près de Liège : description des immenses ateliers de M. John Cockerill, magasin de modèles, les forges, la fonderie, les ateliers, etc. — Mazeppa, traduit d'un poète anglais. — Nouvelle expédition du capitaine Ross. — Questions, etc., etc.

Il devait venir un moment où la politique ferait du tort à la *Récompense*. Les événements avaient pris dès 1829 un caractère de gravité tel que Charles Rogier se désintéressa de plus en plus du journal pédagogique pour se con-

Digitized by Google

sacrer tout particulièrement à la publication de son *Manuel électoral* en même temps qu'à la rédaction du *Mathieu Laensbergh*.

Il envoya bien encore de temps en temps un article à la *Récompense*, mais il cessa d'en être le collaborateur assidu.

Les événements de la fin du mois d'août 1830 arrêtèrent la publication du journal qui ne put pas même procéder au recouvrement de la plupart de ses abonnements du troisième trimestre.

Qui le croirait? Un an et demi après il se trouva un journal orangiste assez hargneux pour faire un crime aux éditeurs de la *Récompense* de sa brusque disparition et de la non-publication de quelques numéros.

Nous avons retrouvé dans les manuscrits de Rogier la minute de la lettre *de bonne encre* qu'il adressa à ce journal.

Nous la reproduisons moins à cause de la verdeur de la riposte, qu'à cause des renseignements qu'elle renferme sur la *Récompense* et sur la haine vouée par les Orangistes à Rogier.

Bruxelles, 3 décembre 1831.

A monsieur X..., éditeur du *Journal...*, à X...,

Je lis dans le *Journal d...*, digne écho du vôtre, un article extrait de..., où vous rappelez aux éditeurs de la *Récompense* qu'ils n'ont pas rempli leurs engagements envers leurs abonnés.

Il appartenait à un homme connu comme vous l'êtes, monsieur X..., par sa délicatesse et son étonnante exactitude à remplir tous ses engagements, de rappeler à leurs devoirs des journalistes qui ont commis le crime impardonnable de devenir chefs du gouvernement ou représentants du pays.

Il est vrai que la part un peu active, que nous avons prise, mes collaborateurs et moi, aux événements politiques depuis la fin du mois d'août 1830, ne nous a pas permis de fournir aux abonnés du petit journal hebdomadaire les quatre ou cinq derniers numéros du troisième trimestre de 1830. (Aucun d'eux n'a jusqu'à présent, à ma connaissance, réclamé de remboursement de ce chef.)

Digitized by Google

Voici une petite explication qui donnera peut-être quelque apaisement à vos scrupules de conscience.

Sur quarante-deux villes où était expédiée la *Récompense*, douze seulement ont transmis pour le troisième trimestre à notre bureau le prix de leurs abonnements : elles peuvent donc nous réclamer 50 *cents* par abonné pour le dernier mois où le journal n'a pas paru. Mais nos correspondants dans les trente autres villes (et dans ce nombre Amsterdam et Bruxelles figurent pour plus de cent abonnés) n'ont rien soldé de tout ce trimestre et nous doivent par conséquent 1 florin par abonné pour les deux mois du trimestre où le journal a paru.

On peut juger par cette simple indication (dont vous ne manquerez pas d'ailleurs de contester la véracité), si les retards apportés dans les règlements de compte de la *Récompense* ont eu lieu à son avantage. Nous souhaitons, monsieur, que toutes vos affaires..., etc.

Ce n'est pas sans une sorte de répugnance qu'il m'a fallu, par suite de votre incursion hors de ma vie politique, renoncer à mon parti pris de subir pour le moment, sans répondre, certaines infamies de la presse, me consolant, par l'estime des honnêtes gens, de la haine et des calomnies d'intrigants ou d'envieux, très ardents jadis à m'adresser félicitations et courbettes.

Mais comme vous saisissez cette occasion de renouveler contre moi et contre mes amis politiques et privés une de ces insinuations pleines de lâcheté et de venin si familières à votre journal, je saisis à mon tour cette occasion de vous dire que des gens d'honneur ne se permettent de telles attaques qu'en apportant au moins quelque fait ou quelque ombre de preuve à l'appui.

N'attendant pas tant de loyauté de vous ni de vos pareils, il ne me reste qu'à vous renouveler ici l'assurance de mon mépris le plus cordial.

CH. ROGIER,
L'un des collaborateurs de la *Récompense*.

* * *

Le *Mathieu* avait continué à beaucoup faire parler de lui dans les années 1827 et 1828. Ses articles sur l'organisation judiciaire, sur les gardes communales, sur l'enseignement universitaire, sur la liberté de la presse et le timbre des journaux, avaient été fort lus, fort commentés, et avaient provoqué des discussions de plus en plus animées avec les organes ministériels.

Rogier ne s'était pas lassé d'insister sur la nécessité

Digitized by Google

de secouer l'apathie du corps électoral : son *Bourgeois* de Saint-Martin montrait sans relâche aux *ayants-droit* — électeurs chargés de nommer les membres des trois ordres des États provinciaux — qu'ils devaient faire de bons choix pour avoir de bons règlements provinciaux et communaux, de bonnes lois et des budgets sérieux. Les *ayants-droit* eurent pour se guider son *Manuel électoral* qui rendit de grands services à la cause de l'indépendance pendant les élections qui précédèrent le mouvement séparatiste de 1830.

Une revue des événements principaux qui se sont déroulés pendant les derniers temps du royaume des Pays-Bas devient ici indispensable : nous allons la faire aussi impartialement que possible.

§ 4. — LE « *Mathieu Laensbergh* » DEVIENT LE « *Politique* » A LA FIN DE 1828. L'UNION DES LIBÉRAUX ET DES CATHOLIQUES.

Au moment où allait s'ouvrir la session législative de 1828, Rogier émettait le vœu (*Mathieu Laensbergh* du 25 octobre) que, dans l'adresse en réponse au discours du trône, on ne se bornât pas à retourner puérilement les phrases ministérielles. « Il serait beau, disait-il, il serait d'un heureux augure que déjà l'esprit national commençât à s'y manifester. »

Le gouvernement tenait à avoir le *budget décennal* qui fut et devait être le grief le plus fondé de l'opposition. Qu'allait faire la seconde Chambre des États généraux? A la veille d'enchaîner pour dix ans une si grande partie de son influence et de voter plus d'un milliard d'impôts (1), on était fondé à espérer qu'elle se péné-

(1) Le total des dix années du budget décennal dépassait 500 millions de florins.

Digitized by Google

trerait de la grandeur de sa mission; la nation avait certes le droit d'attendre de sages réformes et de bonnes lois en retour de si énormes sacrifices.

Éclairée par la presse indépendante où *Mathieu* tenait une place si distinguée, une « opinion nationale » — comme on disait alors — s'était formée.

Déjà ce parti ralliait les hommes les plus instruits, les esprits vraiment libéraux. Infailliblement il devait s'étendre encore et descendre de plus en plus dans les masses, parce que tout était juste et raisonnable dans ses exigences, et parce que, ennemi de toute violence, il ne demandait que l'ordre légal et le respect de toutes les libertés.

En vain les amis *quand même* du gouvernement l'avaient combattu en l'accusant de tendre au bouleversement de l'ordre social par ses « théories alambiquées de liberté et de droits populaires, impraticables dans une monarchie constitutionnelle et devant aboutir finalement à réduire le pouvoir public à une pure chimère » (1).

Quand donc les journaux de l'opposition avaient-ils été si chimériques et si révolutionnaires?

Était-ce quand ils avaient dit que des juges indépendants sont préférables à des commissaires ministériels? Était-ce quand ils avaient demandé que les prolétaires fussent exclus de la garde communale? Quand ils avaient dit que les Anglais ont raison de tenir au jury et que les Belges feraient bien de les imiter, malgré la prétendue répugnance de leurs frères du Nord? Était-ce quand ils avaient estimé que six heures de carcan étaient un châtiment trop dur pour un délit de *tendance* commis par la voie de la presse? Ou bien quand ils avaient fait remarquer que personne ne s'intéressait aux élections

(1) Nous reproduisons les termes d'un article très agressif paru à la fin de 1828 dans une feuille gouvernementale.

Digitized by Google

parce que le système électoral était trop compliqué? Ou bien encore quand ils avaient dit, après les États Généraux de 89, que la publicité est le meilleur moyen de préserver les travaux des hommes d'imperfection et d'erreur? Ou peut-être enfin parce qu'ils croyaient qu'il pourrait y avoir des institutions plus favorables à la morale que les loteries et l'impôt mouture?

Toutes les attaques, les calomnies même des défenseurs de la politique ministérielle avaient été impuissantes contre le parti indépendant, contre l'opinion nationale. Les idées constitutionnelles étaient mieux comprises et prenaient racine. On n'était plus au lendemain de l'établissement du Royaume des Pays-Bas. On avait marché dans les dernières années. Le pays savait maintenant que si de mauvaises lois lui étaient imposées, c'était avant tout à la représentation nationale qu'il devait s'en prendre. Il savait qu'au moment où un parlement allait accorder un milliard d'impôts, il avait le pouvoir et le droit d'obtenir le redressement de *tous les griefs* (1).

Ces griefs, il n'était aucun représentant qui les ignorât : restait donc à en faire justice. Et voilà pourquoi Rogier avait raison de demander que, dans la réponse au discours du trône, la Chambre énumérât ces griefs et fît connaître ses vœux et ses désirs.

L'abolition de la mouture, la diminution des impôts, le retrait des arrêtés de 1819 et de 1822 qui avaient de

(1) Nous avons fait connaître l'organisation du système représentatif aux Pays-Bas de 1814 à 1830. Il nous faut ajouter que le rôle réellement prépondérant en matière législative appartenait à la seconde chambre : la première était à peine connue. On ne publiait « pas même de procès-verbal annonçant l'objet de ses délibérations ». (Voir *Mathieu Laensbergh* du 27 février 1827.)

Rogier demandait aussi de l'assiduité aux députés — le besoin s'en faisait sentir déjà alors; — il finira par dresser des tableaux établissant leur actif et leur passif.

Digitized by Google

fait supprimé officiellement le français dans toutes les parties de la Belgique où le flamand était généralement en usage, le rétablissement du jury, le désaveu de la servile doctrine qui refusait aux états provinciaux jusqu'au droit d'émettre des vœux et qui leur contestait cette indépendance de conscience que partout on réclamait des magistratures locales : voilà ce qu'il demandait à la seconde Chambre, voilà ce que demandaient avec lui les esprits prévoyants et judicieux.

Or, ce n'était pas précisément tout cela que voulait la majorité de la seconde Chambre qui était encore acquise au gouvernement et qui le défendait alors même qu'il était le moins défendable : raison de plus pour que Rogier et ses collaborateurs persistassent dans leurs principes.

Dans l'intérêt du triomphe d'une cause, qui en définitive était la cause de la monarchie constitutionnelle et de la liberté, ils ne reculeront pas même devant l'union avec des hommes dont ils ne partagent en aucun point les opinions philosophiques ou religieuses.

Les journaux catholiques belges se plaignaient, comme le *Mathieu Laensbergh,* de la conduite du gouvernement : comme lui, ils réclamaient les garanties constitutionnelles, la liberté de la presse, le jury, des députés indépendants. Il y avait là comme une base d'entente possible entre libéraux et catholiques.

Ce sera sur ce terrain que se fondera l'*Union* qui finira par donner la victoire aux adversaires du gouvernement de Guillaume.

Comme nous, disaient Rogier, Devaux et Lebeau, le *Catholique* — journal attitré des catholiques belges — réclame aujourd'hui la liberté. Sans doute « il ne la veut pas au même titre, ni dans les mêmes intentions que nous, puisqu'il vise à la domination exclusive de l'église; il n'en est pas moins vrai qu'il veut la liberté comme nous

Digitized by Google

la voulons. Quoi d'étonnant donc que nous nous rencontrions parfois sur la même route ! »

Les journaux ministériels prétendaient que les catholiques, une fois en possession de la liberté, en abuseraient et que les libéraux de l'école du *Mathieu Laensbergh* seraient leurs dupes...

« Parvenus au terme de notre route commune, répliquait Rogier ou Devaux, il sera temps alors de reconnaître par quelle voie le *Catholique* voudrait aller plus loin et de nous séparer quand nous ne pourrons plus nous accorder. »

On devine les efforts qui furent faits par la presse gouvernementale pour enrayer l'*Union*. Rogier et ses amis étaient accusés chaque jour de pactiser avec les ennemis de la tolérance religieuse, avec les partisans de l'inquisition, de s'être convertis au jésuitisme (1). Des caricatures les montraient tenant des rosaires, etc., etc. Ils ne se découragèrent pas, malgré l'insuccès de leurs premières tentatives. L'*Union* avait échoué aux élections de 1828 : elle devait réussir l'année suivante.

* * *

La session parlementaire de 1828-1829 s'était ouverte par une discussion assez vive sur l'interprétation de l'article 151 de la loi fondamendale. Le ministère prétendait que cet article interdisait aux États provinciaux d'émettre des vœux sur des objets de législation : l'immense majorité de la seconde Chambre lui avait donné

(1) Pendant deux ans ce fut le thème obligé de la presse dévouée au ministère. Un journal ministériel s'attira un jour (2 octobre 1828) cette réponse de Rogier : « Si l'accusation d'être *vendus au jésuitisme* — les vendus n'étaient pas désignés très clairement, — si cette accusation s'adresse à nous, elle doit être considérée comme l'ouvrage d'un *calomniateur*, et d'un *calomniateur* d'autant plus lâche qu'il aurait cherché, par des détours dignes d'Escobar, à échapper aux conséquences de son odieuse imputation. »

Digitized by Google

raison en dépit de l'énergie et de l'éloquence des Surlet de Chokier, des de Gerlache et des Lehon, des de Brouckere et des De Sécus, des De Stassart et des Vilain XIIII.

Le ministère avait été suivi avec la même fidélité par sa complaisante majorité dans la question des droits du gouvernement en matière d'instruction publique ; la liberté de l'enseignement avait été vainement réclamée dans la discussion de l'adresse au Roi.

Est-ce que ce double succès qui avait surpris tout le monde, grisa le chef du cabinet, Van Maanen? Est-ce qu'il s'était exagéré l'impuissance de l'opposition qui, malgré son appel à des orateurs du camp libéral et du camp catholique, avait échoué complètement sur ce terrain de l'enseignement libre et des privilèges des États provinciaux, également chers à tous les Belges?

Voulut-il, par un coup d'audace, effrayer la presse qui lui était hostile?

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas sans une certaine stupeur, mêlée d'indignation et de colère, que l'on apprit qu'il venait d'ordonner des poursuites contre trois rédacteurs *et* contre l'éditeur du *Courrier des Pays-Bas,* coupables « d'avoir cherché à provoquer la méfiance contre le gouvernement de Sa Majesté, et la division entre les habitants, à troubler le bon ordre dans le royaume et à outrager et injurier de hauts fonctionnaires de l'État ».

C'était le troisième procès que le ministre faisait au *Courrier* depuis quelques semaines! Quant aux délits dont étaient coupables ses rédacteurs Claes, Ducpétiaux et Jottrand, c'était *en réalité* d'avoir pensé avec la nation et d'avoir dit avec franchise que l'auteur de l'arrêté de 1815 contre la presse, l'auteur de l'informe code pénal, le promoteur de toutes les mesures despotiques, l'adversaire acharné de la responsabilité ministérielle, Van Maanen, ne méritait ni l'amour des Belges, ni la confiance du prince; c'était, en ce qui concernait particulièrement Ducpétiaux,

Digitized by Google

d'avoir, à l'occasion d'un procès fait à deux étrangers pour une misérable plaisanterie imprimée (1), c'était d'avoir déploré la conduite absolument inconstitutionnelle de cet étrange ministre de la justice.

Rogier ne laisse point passer sans protestation les audaces nouvelles de Van Maanen. Il déclare nettement que les mandats d'arrêt et le réquisitoire ne pourront rien contre la ténacité des rédacteurs des journaux anti-ministériels, la plupart jeunes légistes qui ont puisé la connaissance des institutions, l'amour des libertés publiques dans les écoles mêmes organisées par le pouvoir. Ce n'est pas avec des poursuites judiciaires qu'on aura raison de leur opposition. Ni lui, ni ses amis n'entendent reculer devant l'amende et la prison, alors qu'à leurs yeux et à ceux de leurs concitoyens, l'amende et la prison deviennent des titres à l'estime publique, à la sympathie nationale.

Un article du commencement de novembre 1828, citait ce mot d'un écrivain vertueux : « Après l'honneur de faire le bien, rien de plus honorable que d'être puni pour l'avoir fait. » Toute la polémique du *Mathieu* continua à s'inspirer de ce mot.

Au risque de nous faire appliquer, à nous aussi, le mot d'Horace :

... Laudator temporis acti,
Se puero, censor castigator que minorum,

nous exprimons toute notre admiration pour cette forte race des Rogier, des Lebeau et des Devaux, issue de la Révolution française et grandie au souffle du renouveau

(1) MM. Bellet et Jador, deux jeunes journalistes de nationalité française, avaient été condamnés à un an de prison. Leur peine avaient été commuée en bannissement perpétuel. La commutation était antijuridique et inconstitutionnelle. L'éloignement par l'exil de ces deux écrivains qui appartenaient à l'opposition, ne démontrait guère la force morale du ministère.

Digitized by Google

des premières années du XIXe siècle, — et en même temps tous nos vœux ardents pour que la jeunesse qui naît aujourd'hui à la vie publique s'inspire tout au moins de leur vaillance et *travaille* autant qu'eux.

Il fallait certes quelque audace pour ne pas reculer dans cette lutte avec un pouvoir fort, que sa magistrature secondait puissamment. Le tribunal correctionnel de Bruxelles, épousant la querelle du chef de la justice avec un zèle qui était aussi ridicule qu'illégal, osait décider, dans le retentissant procès qui nous occupe, que les peines comminées par la loi contre des voies de fait, contre des outrages par paroles, devaient être étendues aux discussions de la presse. « Par cette jurisprudence, s'écriait Rogier, il n'y a plus de différence entre celui qui dans un écrit censure un acte arbitraire et celui qui, au sortir de l'audience, prenant un magistrat au collet, lui met le poing sur le visage et l'accable des plus grossières injures !... Critiquer le projet du code pénal de M. Van Maanen, ou rouer un ministre de coups de bâton, sont deux actions qui peuvent être punies de la même peine... »

Voilà où en était la liberté de la presse (1).

C'est en ce moment que le martyrologe de la presse belge se grossit du nom de De Potter, en attendant ceux de Coché-Mommens, de Bartels, de Roussel, de Tielemans, etc.

---

(1) Dans les provinces du Nord du royaume quelques journaux donnèrent raison à leurs confrères du Midi. Il faut citer surtout le *Byenkorf*, de La Haye, partisan résolu de la responsabilité ministérielle et ennemi irréconciliable de l'arbitraire de Van Maanen. Le *Nieuws end advertentie Blad* disait de son côté : « Nous apprenons avec autant de chagrin que d'étonnement que plusieurs poursuites viennent d'être intentées en vertu de ce même arrêté du 14 avril 1815, dont le Roi nous avait fait espérer l'abrogation, et au moment même où le ministère vient nous faire tant d'étalage de la liberté de parler et d'écrire dont on jouit dans notre patrie... »

Digitized by Google

Dans une lettre du 9 novembre au *Courrier des Pays-Bas*, un anonyme (1) faisait remarquer comment, à l'aide de l'accusation de jésuitisme qu'on cherchait à faire peser sur les journaux indépendants (nous avons vu tout à l'heure que le *Mathieu* n'y avait pas échappé), le ministère avait détourné l'attention de la nation de ses véritables intérêts. Il y combattait cette doctrine, par trop commode pour le ministère, qu'on ne devait écrire que contre les jésuites, et que pourvu que le pouvoir chassât les jésuites, il fallait lui laisser renverser, l'une après l'autre, toutes les libertés de la nation.

Le ministère ne pouvait résister à la tentation de mettre la main sur l'auteur d'un tel écrit. Dire aux journaux qu'il y avait autre chose à faire pour eux que de l'antijésuitisme, à coup sûr c'était là le discours d'un des plus adroits jésuites du royaume : il importait de connaître cet homme-là.

Mais en voici bien d'une autre! Le jésuite, auteur de la lettre, ne veut pas rester inconnu : il se dévoile, il écrit son nom tout entier dans le *Courrier des Pays-Bas;* et quel est cet abominable *ultramontain*, ce faux patriote vendu aux enfants de Loyola?

C'est... *risum teneatis!*... c'est M. DE POTTER, l'auteur de l'*Histoire des Conciles,* de l'*Esprit de l'Église*, de la *vie* du *cardinal Scipion de Ricci*, ouvrages dont les opinions et les tendances n'ont qu'un rapport des plus éloignés avec les doctrines de saint Ignace et de ses disciples.

« Pour le coup, s'écrie Rogier qui raconte l'incident dans le *Mathieu* d'une façon très humoristique, si cet homme-là qui a passé sa vie à combattre l'ultramontanisme et qui jouit de trente à quarante mille livres de

(1) « La lettre portait pour signature ce qu'au parquet on a plaisamment désigné comme *un petit fer à cheval renversé*, et que nous qui avons dans le temps appris à épeler le grec, nommons un *Omega.* » (Lettre de De Potter, du 14 novembre 1828.)

Digitized by Google

rente, est vendu aux jésuites, c'est une conquête qui fait honneur à leur adresse et qui doit leur coûter cher ! »

La lettre de De Potter eut un énorme succès : elle arrivait à point et elle était écrite avec une verve incontestable, dont le passage suivant peut donner une idée :

« ... C'était si commode de pouvoir répondre aux Français qui, après 15 jours de séjour à Bruxelles, nous disaient : Quoi ! pas de jury ! — Non, mais aussi pas de jésuites. — Quoi ! pas de liberté de la presse ! — Non, mais aussi pas de jésuites ! — Quoi ! pas de responsabilité ministérielle ! pas d'indépendance du pouvoir judiciaire ! un système d'imposition accablant et antipopulaire ! une administration boiteuse ! etc., etc. — Il est vrai, mais point de jésuites !... Dès que nous nous mêlons de nos affaires, on crie *aux jésuites !* et nous voilà hors du droit commun... »

Puisqu'on en était à jouer du *jésuite*, De Potter émettait l'avis d'opposer des mots à des mots. « *Bafouons*, continuait-il, *honnissons*, *poursuivons les ministériels*. Que quiconque n'aura pas clairement démontré par des actes qu'il n'est dévoué à aucun ministre, soit mis au ban de la nation, et que l'anathème de l'antipopularité pèse sur lui avec toutes ses suites !... »

Pendant qu'on instruisait à Bruxelles le procès de De Potter qui fut condamné par la cour d'assises du Brabant à dix-huit mois de prison (!) et à mille florins d'amende « pour avoir cherché à exciter parmi les citoyens la défiance, la division et les querelles » (1), l'opposition parlementaire s'élevait avec énergie contre l'arrêté-loi de 1815 qui permettait de telles rigueurs. Après un discours incisif

(1) Des manifestations violentes, sévèrement blâmées par *Mathieu* qui veut qu'on respecte tous les décrets de la justice, accueillirent cette condamnation le 20 décembre 1829.

Digitized by Google

dans lequel il donna un tableau extrêmement pénible des souffrances de la presse dans les Pays-Bas, Charles de Brouckere proposa le retrait de l'arrêté. Sa proposition fut rejetée par 61 voix contre 44.

La majorité se composait de tous les députés du Nord auxquels s'étaient joints sept députés du Sud.

* * *

L'union entre les catholiques et les libéraux belges, que *Mathieu Laensbergh* — devenu le POLITIQUE le 1er janvier 1829 — préconisait si vivement, prend dès lors un corps (1). Elle se manifeste tout d'abord par l'organisation d'un *pétitionnement* universel pour le *redressement des griefs*, auquel vint puissamment en aide l'attitude des députés des provinces méridionales qui répondaient à l'entêtement du gouvernement et au parti pris de sa majorité par le refus des budgets.

« Le retrait de l'arrêté de 1815, l'acquittement des journalistes qui en sont victimes et le redressement de tous les griefs dont se plaignent les Belges, sont, écrivait Rogier au commencement de 1829, l'objet de tous les vœux et de toutes les conversations. Voilà qui est de bon augure pour les progrès de l'esprit public. Que les pétitions des citoyens se multiplient; que les jurisconsultes se réunissent et fassent entendre le langage des lois, et l'arbitraire sera vaincu pour longtemps. »

Ce qui allait donner surtout de l'élan au pétitionnement, c'était le relevé fait par la presse de Liège et de Bruxelles de statistiques très curieuses dans lesquelles était passé en revue tout le personnel des différentes administrations, depuis les chefs jusqu'aux derniers employés. Il en résul-

(1) De Potter « formula la situation », comme il dit dans ses *Souvenirs personnels*, par une brochure intitulée : *Union des catholiques et des libéraux dans les Pays-Bas*.

Digitized by Google

tait la preuve incontestable « arithmétique », que dans le gouvernement, la diplomatie, les finances, la guerre, etc., les Hollandais avaient accaparé à peu près tous les emplois importants. « Il n'y avait rien à répondre, dit De Gerlache dans son *Histoire du royaume des Pays-Bas*, à ces preuves et chiffres. Quand on en parlait au roi, il feignait la surprise; comme si le hasard seul eût amené cette étrange et constante anomalie (1). » Mais l'article 6 du traité de Paris du 30 mai 1814 disait que la Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevrait un *accroissement de territoire* (2). Il était si naturel que l'acquéreur traitât cavalièrement les *annexés!*

Voilà que les *annexés* se fatiguent d'être sacrifiés, méconnus, et privés de leurs droits. Les intérêts matériels sont associés maintenant aux antipathies religieuses et nationales : le *pétitionnement* ira bon train. Il y avait tant de griefs à formuler; partant il y avait tant de pétitions à faire.

De Potter, devant le jury de Bruxelles, avait énuméré en ces *termes* les griefs de la nation : « la censure préalable, nommément celle des imprimeurs qui, constitués responsables des écrits, ne consentaient naturellement plus à rien publier qu'ils n'eussent auparavant châtré de tout ce qui leur paraissait pouvoir les compromettre ; la non-responsabilité ministérielle, ce qui faisait

(1) « Ainsi parmi les ministres on comptait 1 belge et 6 hollandais ; parmi les administrateurs et directeurs généraux, 1 belge et 13 hollandais ; parmi les premiers commis des ministères, 11 belges et 106 hollandais ; parmi les employés au ministère des finances, 1 belge et 58 hollandais ; à la guerre, 3 belges et 99 hollandais. La proportion était à peu près la même dans les autres administrations. Et cette injustice, les Belges la supportaient depuis quatorze années sans se plaindre. » DE GERLACHE : *Histoire du royaume des Pays-Bas*, II, 231. (Cf. *Courrier de la Meuse* et *Mathieu Laensbergh* de 1828.) Dans l'armée, l'injustice était bien plus flagrante encore.

(2) La Belgique comptait au delà de 3 millions d'habitants; la Hollande n'en avait que 1.900.000.

Digitized by Google

des Pays-Bas une monarchie régie par le bon plaisir ; le défaut d'organisation légale et définitive du pouvoir judiciaire, d'où résultait la dépendance des juges; la privation du jury ; la proscription de la langue française ; le monopole de l'enseignement dont le gouvernement faisait un moyen de préparer les générations futures à l'acceptation aveugle de son despotisme. » De Potter avait établi que tous les droits politiques, civils et naturels, bien que garantis par la *loi fondamentale*, étaient enlevés pièce à pièce par des arrêtés royaux.

De tous les griefs des Belges, ce fut celui du monopole de l'enseignement qui provoqua tout d'abord le plus grand nombre de pétitions. Dans la catholique Flandre, il y eut des milliers de signatures en faveur de la liberté de l'instruction publique. Les autres provinces apportèrent un contingent assez considérable. Un correspondant du *Catholique* lui écrivait de Bruxelles le 19 janvier 1829 : « On signe *à tour de bras* la pétition contre le monopole de l'instruction publique. » On eût pu écrire la même chose de la province de Liège où nous trouvons réunis sur la même liste les noms des catholiques les plus ardents et des libéraux les moins suspects de *jésuitisme;* les rédacteurs du *Politique* (1) y figurent à côté des rédacteurs du *Courrier de la Meuse* : Kersten et Lebeau, Paul Devaux et le chevalier X. de Theux de Meylandt, D. Stas et Charles Rogier s'y coudoient.

Puis vinrent des pétitions pour la liberté de la presse, pour l'indépendance de l'ordre judiciaire, pour le rétablis-

(1) Nous n'appellerons plus désormais le *Mathieu Laensbergh* que de son nouveau nom. « En changeant de titre, disait la rédaction, nous voulons prendre une position plus élevée, en popularisant la connaissance et le besoin de tous les genres de garanties politiques, en nous efforçant d'obtenir toutes celles qui manquent à la nation. »

Digitized by Google

sement du jury (1). Il est à noter qu'en général les mêmes noms se retrouvaient au bas des diverses pétitions : ainsi Bruxelles avait fourni 508 noms pour la liberté d'enseignement, 460 pour la liberté de la presse, 460 pour l'indépendance judiciaire, 452 pour le rétablissement du jury, etc. (2).

Le gouvernement commençait à s'inquiéter de ce mouvement. Une circulaire du procureur du roi recommandait à ceux des bourgmestres que l'on savait « improuver toutes les menées propres à *troubler la tranquillité publique* », de prendre, avec *prudence* et *circonspection*, des renseignements exacts et détaillés sur les *manœuvres* pratiquées « aux fins d'obtenir des signatures sur les pétitions en redressement des *prétendus* griefs ». On priait ces bons bourgmestres de rechercher — avec *discrétion* — s'il n'y avait pas, parmi les signataires ou colporteurs des pétitions, des fonctionnaires de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire. Ce n'était pas un simple intérêt de curiosité qui poussait le gouvernement à procéder à cette enquête. Le *Politique* et les autres journaux de l'opposition lui montrèrent qu'ils devinaient l'usage qu'il comptait faire des renseignements qu'on voudrait bien lui fournir. Il y eut là pour Rogier matière à rire et à fustiger.

---

(1) Nous ne parlons que des questions d'ordre moral ; il y eut aussi des pétitions d'ordre matériel, telles que celles qui visaient l'impôt-mouture. BARTELS, dans ses *Documents historiques sur la révolution belge*, donne de curieux détails sur ce pétitionnement qui, à partir de février 1829, s'étendit à toutes les localités catholiques de la Hollande.

(2) Soit dit en passant, voici comment le *Courrier de la Meuse* s'exprimait en 1829, sur ce chapitre de la liberté de la presse que l'un de ses rédacteurs, l'abbé Louis, attaqua si vivement après 1830. « ... Parmi les pétitions, il faut » distinguer particulièrement celles qui ont pour objet la liberté de la presse » et celle de l'enseignement : sauf ces deux libertés, qui au fond n'en font » qu'une, nous ne sommes rien, nous sommes morts. Nous ne craignons pas » de le dire : ce serait une inconséquence de signer la pétition pour l'une » sans signer la pétition pour l'autre ».

Digitized by Google

Rogier eut matière bien plus abondante encore pendant la discussion à laquelle donnèrent lieu les rapports sur les pétitions à la seconde chambre des États Généraux. Il prit à partie, dans plusieurs articles du *Politique*, le dédain ignorant et la morgue grossière avec lesquels la plupart des orateurs hollandais traitèrent les pétitionnaires qui n'avaient fait qu'user après tout d'un droit constitutionnel.

Voici d'abord un échantillon des amabilités lancées par ces orateurs aux pétitionnaires :

« Les signataires n'ont été que des mannequins. Les journalistes ont tout fait.

Les sept huitièmes des signataires ont signé sans rime ni raison.

Les signataires ne représentent que les classes inférieures de la nation. Le public n'a pas à tracer le devoir de la représentation nationale.

Ce sont des imbéciles excités par des intrigants.

On cherche à effrayer le gouvernement par des demandes sorties du royaume des ténèbres ; on demande le redressement des prétendus griefs : ne nous occupons pas de ces vétilles !

Nous ne sommes pas ici pour obéir à la multitude : il est au-dessous de la Chambre d'accueillir les pétitions !

On n'a pu ramasser une poignée de souscripteurs que par le moyen des plus viles tromperies : car tous les moyens leur sont bons, même les poignards ! »

Rogier n'avait pas de peine à établir que ces énergumènes n'entendaient pas le premier mot au régime représentatif. Il se moquait agréablement de leurs déclamations fantaisistes ; il leur demandait avec une ironie narquoise si l'élite de la nation, si la noblesse, si les membres les plus distingués du barreau, du commerce, de l'industrie, qui formaient légion sur ces listes ne devaient compter pour rien dans l'État et si « les mannequins » n'étaient pas plutôt les membres de la majorité ministérielle qui avaient des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne point entendre.

Après de violents débats, une espèce d'accalmie se produisit. Un député de Tournai, M. Lehon, qui deman-

Digitized by Google

dait le renvoi des pétitions au roi sans rien préjuger de leur valeur, réussit à rallier à sa manière de voir quelques députés hollandais. L'un d'eux, M. Corver-Hoofd, signa avec M. Lehon une proposition qui tendait à supplier le roi de daigner prendre en sérieuse considération l'état alarmant des esprits dans une partie du royaume. La proposition fut votée par 55 députés (48 belges, 7 hollandais) contre 43 (dont 2 belges).

C'était incontestablement un succès pour l'opposition; mais il ne fallait pas désarmer.

* * *

Rogier l'avait compris. Aussi, dès le lendemain de ce résultat heureux, travaillait-il, par des appels toujours de plus en plus pressants aux électeurs provinciaux [son *Manuel* était alors entre leurs mains (1)], à leur faire comprendre de quelle immense importance seraient pour l'avenir du pays les choix qu'ils allaient faire.

Il était d'avis aussi qu'il ne fallait pas s'arrêter dans la voie du pétitionnement. L'esprit public s'était réveillé, des progrès avaient été réalisés; mais il y avait mieux à faire encore. Le journalisme contre lequel les députés hollandais avaient déversé leur colère pendant la discussion des pétitions, n'abandonnera pas sa mission.

Dans son excellent article du 15 mars 1829, Rogier montre la différence considérable qui existe entre le rédacteur des papiers-nouvelles de 1750, — qu'il appelle plaisamment « une paire de ciseaux » — et le rédacteur, jeune ou vieux, des feuilles de 1829, qui, écho de l'opinion publique, puisant sa force dans l'assentiment de la nation, ne s'écartant jamais de la règle de la conscience et de l'honneur, ne craint pas de devoir sa position sociale à ses travaux et saurait la compromettre au besoin pour rester fidèle à ses convictions.

(1) Il fut traduit en flamand au mois d'avril.

Digitized by Google

Il faisait siennes les opinions de De Potter sur l'*Union*. Populariser la tolérance des idées les plus opposées, proclamer qu'elles ont un droit parfaitement égal à la liberté commune, tel était à ses yeux, comme aux yeux de l'auteur de l'*Histoire des Conciles*, le seul moyen pour le libéralisme comme pour le catholicisme, d'en finir avec ces chances alternatives d'oppression et de triomphe violent qui les menaçaient continuellement l'un et l'autre dans tant de pays.

Les élections pour les états provinciaux, de qui dépendait la nomination des députés à la 2e chambre, eurent lieu en mai.

Le gouvernement intervint de toutes les façons, même en faisant voyager le roi dans les localités les plus suspectes d'antiministérialisme. Il n'en essuya pas moins un échec assez sensible, surtout dans la province de Liège.

Rogier pouvait s'attribuer le mérite d'avoir grandement contribué à cet échec. Pendant toute la campagne on trouve des traces de son travail sous la forme d'articles dans *Le Politique* ou de circulaires aux électeurs, qui étaient signées par le président de l'association constitutionnelle (1), mais qui, en réalité, avaient été — nous en avons plus d'une preuve — élaborées ou tout au moins inspirées par Rogier.

Aux élections qui eurent lieu en juillet pour la nomination des députés aux États-Généraux, nous le trouvons encore sur la brèche, infatigable, audacieux, signalant sans pitié (2) les capitulations de conscience ou les faiblesses des députés qui sollicitaient un nouveau mandat

(1) Il s'était formé de ces associations dans quelques centres de la Belgique et surtout en Flandre, en Hainaut et à Liège, mais leur action ne fut pas bien puissante. Cf. BARTELS, *op. cit.*

(2) Un de ses carnets contient l'esquisse d'un tableau paru dans *Le Politique* du 13 juin 1829, signalant aux électeurs les principaux votes de leurs mandataires qui sont soumis à réélection.

Digitized by Google

du corps électoral, proposant nettement l'élimination de tel député, dont il honore le talent et la probité, mais qu'il trouve trop faible devant le pouvoir (1).

Et quand le succès eut, de ce côté encore, couronné ses efforts (2), il en tira la moralité dans un article du 14 juillet où il montrait que l'union énergiquement voulue et loyalement observée, qu'une ténacité obstinée — il en savait quelque chose — avaient produit à Liège ces résultats heureux et qu'il dépendait de la volonté et du travail des habitants des autres provinces de réaliser le même bien.

Une fois les États Généraux réunis, Rogier ne se lasse pas de leur envoyer des pétitions.

En voici une du 16 juillet 1829, contre l'impôt des barrières ;

Une du 19, qui a pour but de soustraire les hospices au payement d'un impôt sur les biens-fonds ;

Une troisième demandant que les conseils de discipline de la garde communale soient organisés par une loi.

Il s'occupait beaucoup de cette dernière question, sur laquelle dans le mois de juillet il a envoyé cinq ou six articles au *Politique*. On voit que le ministre

---

(1) C'est M. le procureur général Leclercq : il fut éliminé.

(2) Les deux députés de l'opposition furent élus, et la députation permanente de la province fut renouvelée intégralement. Mais l'opposition fut loin d'être aussi heureuse cette fois dans les autres parties de la Belgique. « Les résultats ne répondirent point aux espérances, dit Bartels. Quoique l'opposition se fût renforcée aux états provinciaux, une fournée de croix du Lion Belgique distribuées aussitôt après le voyage du Roi et quelques disgrâces éclatantes rapprochèrent du pouvoir plusieurs convictions qui s'en détachaient, et poussèrent jusqu'au fanatisme le dévouement du parti fonctionnaire. » Il est certain que la défaite de l'opposition fut complète dans ces mêmes Flandres qui avaient pris une part plus active au pétitionnement que toutes les autres provinces du royaume réunies (des 70.000 signatures, 45.000 avaient été données en Flandre).

Digitized by Google

qui organisa la garde civique en Belgique n'était pas novice en la matière.

A partir de cette année 1829, nous connaissons d'une façon plus certaine encore sa part de collaboration au *Politique*. Dans l'exemplaire du journal que renfermait sa bibliothèque particulière, nous lisons (écrites de sa main) les initiales *Ch. R.* au bas de chacun des articles qu'il a rédigés.

Ne fût-ce que pour donner au lecteur une idée de son activité, faisons connaître de quoi traitaient ses principaux articles d'août à octobre :

L'influence sur les affaires de Belgique du changement de ministère en France (c'est l'époque de l'avènement du cabinet Polignac); — la loterie (*Le Politique* la combattait à outrance); — les préférences accordées par le gouvernement aux provinces du Nord; — l'éloge du journal *Le Globe* de Paris qui jeta un si vif éclat à la fin de la Restauration et dont la politique a souvent inspiré les Rogier, les Devaux et les Lebeau (1); — la liberté des opinions religieuses (où il prouve nettement que sur le terrain religieux tout un monde le sépare de ses alliés les catholiques); — des questions de voirie (changement de route); — la statue de Grétry; — des questions de politique municipale; — les fêtes de la Suisse (il étudie spécialement le tir fédéral... l'institution de notre *Tir National* ne serait-elle pas là en germe?); — critique de la manie des arrêtés et ordonnances sans portée ni but sérieux; — parodie des harangues latines qui se prononçaient dans les séances d'ouverture des cours universitaires; — critique du cumul des fonctions électorales et électives (on sent qu'il désire se faire connaître, montrer ce qu'il est, ce qu'il vaut); — nécessité de la tolérance religieuse, à propos de la nomination

(1) Voir la lettre de Charles Rogier à Firmin (Paris, janvier 1827).

Digitized by Google

par les *unionistes*, de Raikem ultra-catholique ; — importance de l'enjeu qui va se débattre à la seconde chambre et appel à l'énergie de tous les membres de l'opposition ; — sa volonté de défendre le royaume des Pays-Bas contre les velléités d'annexion et les menaces de l'ambition française (c'est bien un Belge de cœur et d'âme qui a écrit cet article-là) ; — la nécessité d'une réforme électorale et d'institutions vraiment libérales pour consolider l'existence de la monarchie ; — critique théâtrale, etc. ; — la liberté de l'enseignement.

C'est sur ce terrain de la liberté de l'enseignement en même temps que sur celui de la liberté de la presse qu'allait recommencer le grand mouvement de pétitionnement. Le projet de loi sur l'instruction publique que déposa le Ministère au commencement de novembre 1829 et le projet de loi sur la presse qui fut déposé peu de semaines après, s'inspiraient d'idées tellement réactionnaires que, dans le camp libéral comme dans le camp catholique, on recruta de nouveau des milliers de signatures.

Dans *Le Politique* du 2 décembre 1829, Rogier caractérisait ainsi le projet de loi sur l'instruction : « émancipation des écoles catholiques dans quelques provinces, asservissement complet des écoles catholiques en Hollande, asservissenent de l'instruction libérale indépendante depuis le plus bas jusqu'au plus haut degré de l'échelle ».

C'était plutôt encore aux doctrines libérales qu'aux doctrines catholiques que le projet était hostile ; il l'était surtout aux doctrines indépendantes, à toutes les doctrines libérales qui ne porteraient pas l'estampille ministérielle. Les libres penseurs qui, sans se plier aux doctrines du gouvernement, voudraient élever quelque chaire de droit public, de droit administratif, de science législative, d'économie politique, de philosophie, d'his-

Digitized by Google

toire, etc., ne trouveraient place nulle part. Ainsi des Belges qui auraient eu le mérite et les idées politiques ou religieuses d'un Guizot, d'un Benjamin Constant, d'un Villemain, d'un Cousin, pouvaient être bannis de l'enseignement.

Il était permis de dire que la liberté de l'enseignement supérieur qui intéresse si puissamment les doctrines libérales et la haute civilisation du pays, allait être complètement anéantie. Les amis du progrès attendaient de la liberté et de la concurrence dans l'enseignement supérieur une vie toute nouvelle pour les hautes études alors si languissantes; leur espoir était complètement déçu.

Le projet imposait aux professeurs, à tous les degrés de l'enseignement, le serment suivant :

« Je jure fidélité au roi, obéissance à la loi fonda-
» mentale et aux lois sur l'instruction publique, — de ne
» rien enseigner ou laisser enseigner qui soit contraire
» à la loi fondamentale, aux lois de l'état, à l'ordre et
» au repos public, ainsi qu'aux bonnes mœurs. »

Rogier, après avoir établi combien est faux le principe d'immobilité politique, montrait la révoltante absurdité de ce serment professoral qui en était le corollaire, et qui n'allait à rien moins qu'à imposer à l'enseignement supérieur la servilité autrichienne, à lui interdire toute la partie progressive des théories politiques, administratives, économiques et législatives, à emprisonner les spéculations des savants dans les limites d'une immobile stérilité.

Le projet de loi *contre* la presse, que l'on caractériserait en disant qu'il rappelait assez la « *liberté de tout écrire... pourvu que...* » dont parle Figaro, était un véritable défi à l'opinion publique. Il avait été précédé d'un Message royal tout à fait insolite, manifeste audacieux qui montrait chez les gouvernants l'intention bien arrêtée de renverser par sa base le système consti-

Digitized by Google

tutionnel pour lui substituer celui de la monarchie absolue (1).

Se trouvera-t-il encore en Belgique une seule voix pour défendre de tels hommes ! se demandait *Le Politique* du 14 décembre.

Il est certain que, s'il fallait prendre à la lettre le message que Van Maanen et ses collègues avait fait signer par le roi, « sa popularité, son caractère, sa dignité étaient exposés aux affronts de l'indignation publique » (2). Le Roi accusait ses sujets de méconnaître les « bienfaits d'un régime de lois *modérées* et de *liberté politique* et civile (!) » ; il leur reprochait de « se mettre en opposition, de la *manière la plus dangereuse et la plus scandaleuse*, avec le gouvernement, les lois et ses intentions paternelles ». Mais il allait mettre bon ordre à ce mouvement — lisez : pétitionnement — qui « attaquait et minait la tranquillité publique, la force morale de l'état, la marche libre du gouvernement et l'observation des devoirs attachés aux fonctions publiques ». Il allait réduire à l'impuissance les auteurs, les provocateurs du mouvement, ces odieux journalistes,

Ces pelés, ces galeux, d'où venait tout le mal !

La *licence de la presse* (3) devait être réprimée : elle le serait ! La loi châtierait cette « presse effervescente de mal intentionnés », cette presse astucieuse et perverse (4), cette presse « avilie par des malveillants au point d'être devenue un moyen de provoquer la dissension, le mécon-

(1) Le *Message* et le projet de loi sont du même jour, 11 décembre 1829.

(2) L'*Eclaireur* de Namur (19 décembre 1829).

(3) Les ministres qui parlaient de la *licence de la presse* oubliaient que parmi les journalistes qui défendaient leur politique injuste et dangereuse, Libri Bagnano avait écrit, entre autres infamies : « Il faut museler les Belges » comme des chiens : il faut dompter, pulvériser, exterminer ces factieux ! »

(4) « C'est ainsi, lisons-nous à la fin du message, qu'il n'y aura pas de malheureuses et innocentes victimes de l'astuce et de la perversité. »

Digitized by Google

tentement, les haines religieuses, l'esprit de faction, de censure et de révolte ». Toutes les horreurs imaginables, elle en était ou coupable, ou capable.

Voici le sort que le gouvernement lui réservait :

Un emprisonnement de *deux à cinq ans*, à quiconque aura, « de quelque manière ou par quelque moyen que ce soit, témoigné du *mépris* pour les arrêtés ou ordonnances émanés du roi » ; — un emprisonnement de *un à trois ans*, à quiconque « aura compromis la tranquillité publique en favorisant la discorde, en fomentant le désordre et la méfiance, en *outrageant* en tout ou en partie le gouvernement, ses actes ou ses *intentions*, ou en *minant son autorité* » !

Entre les lignes du *message* on pouvait lire clairement la menace d'une usurpation des droits de la législature ; mais il y a entre la menace et l'exécution d'un coup d'état un intervalle que les plus audacieux hésitent à franchir. Rogier faisait entendre, dans *Le Politique* du 17 décembre, à ceux qui se disposeraient à décréter le budget par ordonnance — les ministériels commentaient ainsi le *message*, — que les associations étaient prêtes pour résister à ce coup d'état, et que l'élan serait plus vif encore que lors du premier pétitionnement.

Le pouvoir devenu concussionnaire, continuait *Le Politique* (1), devrait nous disputer chaque obole devant les tribunaux et, croyons-en la moralité belge et l'honneur de nos magistrats, peu d'entre eux se rendraient complices de la concussion : beaucoup en seraient les vengeurs. Après avoir attenté à la législature, on y réfléchirait sans doute avant de pousser la témérité jusqu'à fouler aux pieds les arrêts de la justice ; avant d'en appeler au soldat belge,

(1) Nous ne pouvons pas affirmer cette fois, que l'article soit en entier de la main de Ch. Rogier; nous pensons même que Paul Devaux en a rédigé une partie. Quoi qu'il en soit, *tout* l'article avait été l'objet d'un examen spécial dans le comité de rédaction, vu l'importance du débat.

Digitized by Google

on se demanderait s'il est bien sûr que notre armée est prête à se déshonorer aux yeux de l'Europe et de l'histoire. Si, justifiant la confiance de la nation, elle refusait son appui aux violateurs des lois de son pays, et qu'alors il fallût remettre aux baïonnettes prussiennes le soin de faire comprendre aux Belges le gouvernement représentatif tel qu'on l'entendait à La Haye, « là encore, malgré la jactance des organes du ministère, plus d'un front aujourd'hui superbe pâlirait à l'idée de ce dernier attentat ».

L'article se terminait par une phrase qui aura échappé à l'attention du parquet hollandais :

« *La loi a remis des armes à nous-mêmes, à nos frères, à nos fils : une nation généreuse et décidée à rester libre, sait manier le fer quand on lui a ravi l'arme des lois.* »

Retenons bien la date de cet article : il est de décembre 1829 (neuf mois avant les journées de septembre). Déjà alors la perspective de faire le coup de feu pour la défense du *droit* n'effrayait pas Rogier, ni ses camarades!

En attendant que le gouvernement mît à exécution ses projets liberticides, on envoyait de toutes parts à la seconde chambre des pétitions pour le maintien de la liberté de la presse. Celle de Liège, qui porte naturellement les signatures des rédacteurs du *Politique*, était une des plus énergiques. Toute nuance de parti, y était-il dit, devait désormais disparaître dans l'intérêt de cette liberté. Hollandais et Belges, catholiques et protestants, libéraux, philosophes, industriels, citoyens de toutes les classes, tous avaient le même intérêt, le plus puissant de tous. Il fallait serrer les rangs devant l'ennemi commun.

Les signataires protestaient de leur inébranlable fidélité à la loi fondamentale et aux institutions constitutionnelles. Le respect de la monarchie, nous ne saurions assez y insister, était dans l'esprit de tous. L'idée d'une scission entre les deux fractions du royaume n'était encore venue à personne : tout au plus quelques esprits,

Digitized by Google

plus clairvoyants que d'autres, penchaient-ils pour une séparation administrative. On voulait (la pétition, où nous retrouvons les théories de Rogier, le disait nettement) sauver le gouvernement de ses propres excès, l'empêcher de semer lui-même le trouble, les dissensions et la méfiance parmi les paisibles citoyens. On voulait « dans l'intérêt même de la dynastie régnante », épargner à la nation la conséquence de la perte de ses libertés (1).

Mais la dynastie régnante était aveuglée : elle laissait faire Van Maanen, son mauvais génie.

Van Maanen prend l'initiative d'une circulaire (dont ses collègues s'inspirèrent successivement), qui requiert de la part de tous les membres du parquet une adhésion formelle aux principes exposés dans le message du 11 décembre. Injonction leur est faite de déployer une grande énergie dans la défense des droits constitutionnels du roi et du gouvernement. Le ministre censurait la mollesse que plusieurs parquets avaient, d'après lui, montrée en cette matière.

Rogier répondait ainsi à la circulaire Van Maanen : « Il faut plaindre sincèrement les hommes à qui s'adresse cette circulaire. Il en est parmi eux qui ont donné des preuves d'une noble indépendance; qu'ils ne se découragent pas : les choses en sont venues au point que l'état actuel ne peut plus continuer longtemps. Qu'ils comptent sur l'opinion publique et sur les honnêtes gens. » Et il leur donnait l'assurance (2) que les services rendus en ce moment à la cause nationale, le dévouement à des principes consciencieux, ne seraient pas oubliés.

Il ne les oublia pas en effet le jour, où, détenteur du pouvoir, il eut à faire des nominations. Qu'on relise les

(1) Dans la séance du 2 mars 1830 l'ordre du jour fut voté sur cette pétition.
(2) *Le Politique* du 24 décembre 1829.

Digitized by Google

arrêtés de 1830 et de 1831, on verra que la parole donnée par le rédacteur du *Politique* a été tenue par le membre du Gouvernement provisoire.

§ 5. — LE ROLE DE ROGIER ET DE SES COLLABORATEURS DU *Politique* EN 1830.

L'année 1830 s'était ouverte par des destitutions de fonctionnaires.

Le Roi estimait (arrêté du 8 janvier) qu'il y avait obligation pour les fonctionnaires publics de défendre les principes du gouvernement, dans toutes les circonstances où ils se trouvaient. Il avait vu, à son grand regret, des administrateurs, des officiers de sa maison et d'autres personnes jouissant de sa confiance, donner des preuves d'opposition au système de *son* gouvernement. Parmi ces fonctionnaires, il en était qui, en leur qualité de membres des États Généraux, usaient de leurs prérogatives constitutionnelles — les audacieux! — pour exprimer des « opinions contraires aux principes du gouvernement qu'en leur qualité de fonctionnaires ils étaient obligés de défendre et de faire respecter... » Le Roi ne pouvait plus longtemps « leur maintenir sa confiance et leur conserver l'exécution de ses ordres... »

Trois d'entre eux, MM. De le Vieilleuze, Luyben et Ingenhous, se voient retirer les fonctions de commissaire d'arrondissement, et M. Dellafaille d'Huysse, la dignité de chambellan. M. de Bousies, un major de gendarmerie, est mis d'office à la retraite et (le fait est à peine croyable) la pension dont jouissait M. le baron de Stassart, en sa qualité d'ancien préfet, est supprimée.

Le journal de Van Maanen exultait. Il fallait en finir une bonne fois d'après lui, avec le « parti des jacobins », sans se préoccuper « des criailleries et des hurlements de ses organes... »

Digitized by Google

Les Jacobins, c'était le parti libéral, auquel les fonctionnaires destitués appartenaient.

Les organes du parti des Jacobins, c'étaient tous les journaux qui, comme *Le Politique,* combattaient les théories gouvernementales de Van Maanen.

La presse ministérielle est d'avis qu'il faut frapper aussi les associés des Jacobins : le parti catholique. Elle établit une distinction d'ailleurs entre les catholiques et les libéraux. Les libéraux n'ont et ne peuvent avoir pour eux que la canaille; le parti catholique a pour lui les sots et les tartufes. Or les tartufes et les sots, c'est les trois quarts et demi du genre humain. — Tel est l'avis d'un journal ministériel, *Le National,* dans le numéro du 14 janvier 1830.

Nos *Jacobins* dédaignèrent les insultes du *National,* et organisèrent des manifestations en faveur des victimes des vengeances ministérielles. Dans un article du 19, Rogier propose d'offrir à M. le major De Bousies, qui était député de Liège, une médaille sur laquelle seront inscrites, d'un côté, la date de son vote contre le budget et, de l'autre, la date de l'arrêté qui l'a fait sortir du cadre d'activité. Il ouvre le même jour dans son journal une souscription destinée à couvrir le prix de cette médaille. Toute la rédaction du *Politique* avait été unanime sur ce point (1).

C'est dans le même numéro du *Politique,* que Charles Rogier, traitant du renouvellement des conseils com-

(1) A cette même date, un article de Rogier sur le théâtre — article de bon goût et de haute raison à propos des débuts d'un jeune artiste liégeois qu'on accablait d'ovations dangereuses — nous montre que ces ardents polémistes, ces brillants publicistes politiques trouvaient encore assez de temps pour s'occuper de littérature et d'art... et aussi d'enseignement : *La Récompense* continuait sa carrière avec succès ; une annonce parue dans *Le Politique* du 1er janvier 1830 le prouve.

Digitized by Google

munaux, engage le corps électoral à ne nommer que des hommes qui « marchent franchement et publiquement dans le sens national ». Il lui paraît urgent qu'on signale à la considération publique tous ceux qui ont été l'objet des injustices gouvernementales. N'est-il pas juste, dit-il à la fin de son article, que tous les bons patriotes qui, soit comme députés, soit comme administrateurs, ont su mériter la haine des ministres, retrouvent dans l'estime publique ce qu'ils ont perdu dans les faveurs du pouvoir?

Le gouvernement et ses journaux avaient beau dire; ce qu'ils appelaient avec un dédain si injurieux « *la faction* », ce n'était rien moins que la Belgique tout entière, à laquelle on devait joindre le Brabant septentrional et, dans les provinces du Nord, certains hommes supérieurs aux préjugés de terroir et à l'égoïsme local, qui répudiaient la solidarité d'un système inique et dangereux pour l'avenir du royaume.

L'opposition n'en voulait pas au trône, quoique la presse du ministre Van Maanen cherchât à insinuer le contraire : elle n'en voulait qu'à ses administrateurs qui « méconnaissaient tout principe et tout frein ». Il importe de retenir, à cet égard, la déclaration faite par Rogier le 24 janvier :

« Pour les hommes dont l'unique vœu sont la liberté et l'ordre légal, les questions de dynastie perdent chaque jour en importance. Ce qu'ils veulent surtout, c'est que le pouvoir de la couronne soit resserré dans ses limites constitutionnelles, c'est que les conseillers du trône comprennent que nous vivons sous un gouvernement représentatif et que la Belgique n'est pas une colonie de la Hollande. »

* * *

Le double principe de l'inviolabilité royale et de l'irresponsabilité ministérielle, c'est-à-dire le despotisme, avait

Digitized by Google

été prêché au sein des chambres par le chef du ministère : il avait tenté de l'introduire dans les lois. Repoussée du premier projet sur la presse, cette doctrine de servitude reparaissait : on l'imposait à tous les fonctionnaires amovibles. Les universités, jadis si libres, allaient recevoir l'ordre de l'enseigner.

Il est impossible en effet de donner une autre portée à la circulaire adressée aux universités, à la fin de janvier 1830, par le ministre de l'intérieur, M. de la Coste. Le ministre ne défendait pas aux professeurs de parler des libertés publiques, mais il prohibait tout « *aliment aux passions* ».

Or, ce qui alimentait les passions (le message royal l'avait dit), c'étaient les doctrines de la responsabilité ministérielle, de la liberté de la presse, du jury, de l'indépendance des états-provinciaux ; c'étaient les doctrines du droit d'asile, des droits de la Chambre dans le vote des impôts, de la liberté de l'enseignement, de la publicité des budgets communaux ; c'étaient les doctrines de l'admissibilité aux emplois de *tous* les habitants des Pays-Bas, et de cette liberté de langage qui était devenue en quelque sorte lettre morte pour les Belges (1).

Le Gouvernement s'entêtait surtout sur la question de la langue — une de ces questions qui demandent d'être traitées avec la plus grande habileté et sans parti pris. Guillaume persistait dans la malencontreuse idée d'imposer la langue hollandaise aux tribunaux, aux notaires, à toutes les administrations de la Belgique auxquelles jusque-là on avait laissé la liberté de se servir du français. Un publiciste, qui appartient par la nais-

(1) Pas un de nos lecteurs qui ne sache — ces faits sont acquis à l'histoire — que les populations wallonnes souffraient cruellement de certains arrêtés qui faisaient de la connaissance de la langue hollandaise la condition principale pour l'admission aux emplois.

Digitized by Google

sance au pays flamand, M. P.-A. Huybrecht, a reconnu (*Revue Trimestrielle*, XIII) que cette mesure, qui avait été mise à exécution sans délai, ruinait du même coup toutes les personnes attachées à la magistrature et au barreau, et indisposait toute la population wallonne, réduite à avoir constamment recours à des interprètes pour comprendre les actes les plus importants de la vie.

Le malheur, c'est que le principal conseiller du roi, Van Maanen, était vraiment intraitable sur ce point. On eût dit qu'il avait de la haine contre la langue française. « Cette haine se traduisait, dit Huybrecht, en une formule généralement adoptée dans l'armée et dans l'administration, et conçue en ces termes : Tu manges le pain de la Hollande, donc tu dois en parler la langue. » Comment empêcher les professeurs de commenter ce langage! Comment les empêcher de prouver qu'il y avait dans les arrêtés pris par le gouvernement en cette matière la plus insupportable des vexations?

M. de la Coste prescrivait à la science d'être *circonspecte :* le mot fit fortune. Impossible de dire d'une façon plus aimable et plus discrète aux professeurs de l'enseignement supérieur, que le gouvernement entendait leur laisser, à eux aussi, tout juste la *liberté* dont parle Beaumarchais. *Le Politique*, après s'être fort égayé de la recommandation de M. de la Coste, finissait par ce trait d'esprit où nous croyons trouver la griffe de Charles Rogier :

« On rapporte qu'un jour Frédéric, qui, comme M. de la Coste, n'aimait que la philosophie *circonspecte*, fit dire au célèbre professeur Kant qu'il eût à laisser là les doctrines qu'il avait professées jusqu'alors et qui d'ailleurs, ajoutait le roi, étaient fausses. Le philosophe répondit que le roi était maître de lui ôter sa chaire, mais non de lui faire professer d'autres opinions; que, quant à la vérité de ses doctrines philosophiques, il priait le roi de croire qu'*il y avait pensé*. Nous espérons que les

Digitized by Google

professeurs de nos universités, avant d'émettre les principes qui peuvent aujourd'hui déplaire au ministère, *y avaient pensé* comme le philosophe de Kœnigsberg. »

* * *

La preuve la plus convaincante du mélange de fermeté et de modération qui est comme la caractéristique de la polémique menée alors par Charles Rogier et ses collaborateurs, nous est fournie par deux articles qui se suivent à vingt-quatre heures d'intervalle.

On annonçait la sortie de prison de Ducpétiaux, qui avait payé de quinze mois de liberté l'audace d'avoir émis contre la peine de mort et contre la restriction du droit d'asile, des opinions hostiles au « système du gouvernement ».

Rogier parla le 30 janvier, en termes émus, de la reconnaissance que devait le pays à ceux qui, comme le vaillant Ducpétiaux, s'étaient dévoués généreusement et courageusement à la défense des libertés de la nation. Il prenait l'engagement, pour lui, comme pour ses camarades de l'opposition, d'imiter Ducpétiaux, quelle que fût la législation nouvelle que le gouvernement réservait à la presse périodique. Voici la fière déclaration par laquelle il terminait :

« ... Quelque sort qu'on nous réserve, nous saurons l'accepter sans crainte. Comme M. Ducpétiaux, nous serons prêts à témoigner, en toute occurrence, de nos principes et à les consacrer, s'il le faut, par des sacrifices de bien-être et de liberté. Car nous aussi, nous appartenons, de cœur et d'âge, à cette nouvelle génération qui, après avoir subi depuis quinze ans en France l'exil, la prison, les sabres des gendarmes, la fusillade militaire et jusqu'à l'échafaud, commence aujourd'hui, grâce à Dieu, à prendre sa part d'influence et d'action dans les affaires. Nous osons en répondre : en Belgique, non plus,

Digitized by Google

cette génération ne se laissera intimider ni vaincre par le despotisme, quelles qu'en soient les colères, quels qu'en soient les héros, et ses efforts et ses combats auront aussi leur triomphe... »

Cette profession de foi vraiment virile, Paul Devaux la faisait à son tour le lendemain. Tout en exprimant également son entière confiance dans le succès de la lutte engagée entre le gouvernement et l'opposition, il prenait l'engagement pour le surplus, de garder une modération parfaite dans la victoire :

« ... Le triomphe de l'opposition est assuré. Il faut avoir la vue bien courte pour ne pas pressentir ce résultat, et le Nord doit singulièrement compter sur la modération des Belges pour ne pas redouter de subir à son tour le joug du vainqueur. Il a raison peut-être, car si la nature des choses doit inévitablement nous donner la majorité, nous n'entendons nous venger qu'en ennemis généreux, c'est-à-dire en défendant les droits de tous sans acception de provinces ni de croyances. A l'égoïsme, à l'intolérance, nous ne voulons répondre que par une impartiale équité. C'est la seule réaction que les amis de la liberté moderne savent exercer. Puisse leur voix n'être jamais impuissante à empêcher d'autres représailles ! »

* * *

Quand Rogier prévoyait, le 20 janvier, que l'arbitraire gouvernemental réservait encore de dures épreuves à la presse, il ne se trompait pas.

La presse avait le tort de révéler au pays et à l'étranger un odieux système de despotisme, qui faisait presque une obligation à tous les officiers de l'ordre judiciaire de réprimer impitoyablement toute tentative de plainte; qui organisait la terreur dans tous les rangs de l'administration; qui visait à étouffer la liberté du haut enseignement et qui poursuivait par des recherches inqui-

Digitized by Google

sitoriales et des menaces de destitution les signataires des pétitions demandant le redressement des griefs.

Pour que cette presse maudite se taise, le gouvernement va frapper un grand coup : il va essayer de terrifier les journalistes audacieux en s'en prenant au plus réputé d'entre eux, à De Potter.

De Potter expiait déjà aux Petits-Carmes à Bruxelles ses critiques anti-ministérielles. Cette fois il ne s'agira plus seulement de la prison. C'est la peine du *bannissement* que le ministère cherchera à lui faire infliger par des juges complaisamment sévères. Ce n'est de rien moins en effet que d'un complot contre le gouvernement et le roi que De Potter est prévenu.

L'origine de la prévention est des plus curieuses.

Un jour — c'était le 20 janvier 1830 — le *Courrier de la Meuse* avait publié une lettre dont l'auteur proposait de former par souscription une compagnie d'assurances contre les destitutions arbitraires, les vexations fiscales et les actes illégaux du ministère.

L'idée avait pris corps.

Le Politique du 31 janvier publia le projet (qui lui avait été communiqué, disait Rogier) d'une souscription nationale destinée à indemniser les membres de la deuxième Chambre destitués pour leurs opinions indépendantes. Les auteurs du projet disaient qu'ils avaient pour but de défendre les droits et les libertés de la nation contre les empiétements du pouvoir, et que le moyen qu'ils proposaient était conforme à l'esprit de tous les gouvernements constitutionnels.

Rogier avait fait précéder la publication du projet de quelques réflexions. Il estimait, avec raison, que les moyens d'exécution étaient exposés d'une manière incomplète; qu'une des omissions les plus importantes était celle de la *publication des noms* des personnes qui se

Digitized by Google

chargeraient de diriger la souscription. Il lui paraissait qu'une publicité entière était indispensable et d'ailleurs sans inconvénient.

De Potter avait lu dans sa prison la lettre envoyée au *Politique*. L'idée lui sourit : il s'en empare.

Mais De Potter rédige un projet plus développé.

Il propose d'indemniser non seulement les fonctionnaires, mais tous les citoyens qui opposeront une résistance légale. Tous les souscripteurs formeront une grande association où chacun s'engagera à opposer cette résistance *légale* — nous insistons sur le mot — là où elle est possible : c'est de cette association que seront exclusivement tirés les citoyens nommés aux fonctions électives. Pour qu'on ne se méprenne pas sur l'intention qui lui dicte son projet — dont l'application, soit dit en passant, devait rencontrer de grandes difficultés (1) — de peur peut-être que ses adversaires ne cherchent à en dénaturer le caractère, De Potter termine son exposé des motifs par la déclaration suivante : « Les affaires de tous se traitent maintenant en public et, pour ainsi dire, sur les toits : aussi les associations ou confédérations patriotiques, bien différentes des conspirations ténébreuses et secrètes d'autrefois, peuvent-elles s'organiser et agir sans danger pour l'État, dont même elles ne se proposent que le plus grand avantage en invoquant pour elles-mêmes la protection des lois auxquelles elles prêchent en toutes circonstances et avant tout, la soumission et le respect... »

Le croirait-on ? ce projet dont l'auteur, *se réclamant du plus grand avantage de l'État*, recommande AVANT TOUT le *respect des lois*, la *soumission aux lois*, parut criminel au parquet trop zélé, ou trop complaisant, de la cour de Bruxelles, qui le transforma en un *attentat ou complot dont le but serait, soit de détruire ou de changer le gouverne-*

(1) *Le Politique* n'était pas loin de le taxer d'*utopie* (voir le numéro du 13 février).

Digitized by Google

ment, ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter directement les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale (articles 87 et 102 du code pénal)!

Complot, soit!... mais complot contre le ministère, contre sa politique insensée, contre ses projets liberticides.

De ce complot-là étaient, et depuis longtemps, tous les hommes éclairés et indépendants. Les conspirateurs, ce n'étaient pas seulement MM. De Potter et ses amis Bartels, un des rédacteurs du *Catholique*, et Tielemans, référendaire au ministère des affaires étrangères, que la justice impliqua dès les premiers jours dans l'affaire; les conspirateurs, on les trouvait à la seconde Chambre des États Généraux, aux États provinciaux, dans les régences, dans les administrations communales, dans les collèges électoraux, dans l'ordre équestre, dans les classes commerçantes, au barreau, partout où il y avait des lumières et de la fortune, des libres consciences et des caractères indépendants.

Rogier et ses amis étaient au premier rang de ces conspirateurs-là!

Qui aurait pu, quant aux rédacteurs du *Politique,* nier leur indépendance de caractère! Ils venaient, précisément dans le mois de février, d'en donner une preuve éclatante en rompant en visière avec l'évêque de Liège, Van Bommel, en dépit des liens qui les unissaient aux catholiques sur le terrain de la politique antiministérielle.

L'évêque Van Bommel, dans une lettre pastorale qui était tout au moins inopportune, faisait à peu près siennes les fameuses doctrines du message royal du 4 janvier, dont l'immense majorité de ses diocésains, catholiques ou libéraux, ne voulaient pas entendre parler. Dans une province qui depuis deux ans avait fait d'immenses progrès sur le terrain des idées constitutionnelles, il se mettait à prêcher la croyance au droit divin des rois, le dévouement sans bornes au pouvoir et à ses agents.

Digitized by Google

La rédaction du *Politique* déclara nettement (numéro du 17 février) que, pour ce qui la concernait, elle n'entendait « *avoir pour alliés que les amis des libertés modernes* ». Elle espérait bien que les catholiques sauraient prouver, par leur attitude vis-à-vis de l'évêque Van Bommel, « *que la foi aux dogmes religieux n'implique pas l'obéissance aux doctrines politiques* ».

L'évêque de Liège se le tint pour dit : l'*Union* était à ce prix.

Rogier tenait tout particulièrement à ce que ce point fût bien établi. Dans un article ultérieur (du 4 avril), il dit qu'il importe de faire comprendre cette théorie de la séparation des dogmes religieux et des doctrines politiques, à certains députés hollandais protestants qui se sont rapprochés du ministère, parce qu'ils ont cru voir un mouvement catholique dans l'opposition belge...

« ... C'est cette haute impartialité, cette neutralité religieuse de nos doctrines politiques qu'il faut rendre claire et évidente pour tous. Naguère, pour amener les catholiques du Midi à nos principes de liberté, il a été utile de les dégager à leurs yeux de l'alliage anticatholique et de faire voir que ces principes sont à l'usage de tous les opprimés. Ceux qui ont aujourd'hui à y rallier le parti contraire, doivent s'attacher également à les purifier à ses yeux de toute couleur catholique, de toute hostilité antiprotestante. Ce n'est dans les deux cas que vérité rigoureuse : car de même que la tolérance religieuse ne doit effrayer aucune conviction sincère, ainsi les doctrines de la liberté politique ne sont hostiles à aucun homme, à aucune secte qui ne veut que l'équité et le bon droit : cette liberté que nous voulons n'est elle-même que l'équité, le droit le plus rigoureux appliqué aux intérêts généraux de la société. »

* * *

L'instruction du grand complot De Potter-Tielemans-

Digitized by Google

Bartels avait abouti, contre toute vraisemblance, au renvoi devant la cour d'assises du Brabant des trois inculpés et des trois directeurs de journaux, Vanderstraeten, De Nève et Coché-Mommens. *Le Politique*, dans une série d'articles écrits par Rogier et Devaux au cours de l'instruction et pendant les débats judiciaires (février à mai 1830), fit ressortir tout ce qu'il y avait d'anti-juridique, de vexatoire et d'injuste dans les poursuites. Il signala avec une indignation extrême, mais bien légitime, les procédés étranges des magistrats instructeurs qui, ayant violé le secret de la correspondance des accusés, avaient eu l'impudence de communiquer leurs lettres au *National*, le journal ministériel rédigé par le trop fameux Libri Bagnano, qui en avait profité pour les besoins de sa polémique brutale et odieuse.

« ... Comment qualifier ces indiscrétions!... Et quel langage!... Des plaisanteries dont l'atrocité et le cynisme révoltent toutes les âmes honnêtes... des insinuations perfides et lâches contre des avocats, des députés étrangers à l'accusation... Si de telles turpitudes n'étaient que l'œuvre isolée d'un misérable, stigmatisé par le bourreau (Libri Bagnano), on ne s'abaisserait point à les relever; mais quand on pense que c'est un des organes du ministère, quand on sait que c'est ce même homme à la tête duquel on jette l'or de la nation, qui parle ainsi, on s'arrête : l'indignation est trop vive... »

Il prouva, à suffisance de droit, que le fameux projet d'association qui était incriminé, n'avait absolument pas pour but de détruire ou de changer le gouvernement (crime prévu par l'article 87 du code pénal); que tout ce qu'avaient fait les accusés, c'était d'oser douter du mérite des ministres et de proposer des moyens, bons ou mauvais, mais légaux, pour soutenir la Constitution et pour assurer à la nation les bienfaits du gouvernement

Digitized by Google

représentatif. La seule chose qu'on aurait pu leur reprocher, c'était d'avoir montré qu'ils étaient las, comme la Belgique tout entière, d'exaction et d'arbitraire ; c'était d'avoir eu, après trop d'années de longanimité, l'audace de supplier le pouvoir de faire justice au pays.

Car il ne faut pas oublier — et c'est là une observation que Rogier faisait avec infiniment de raison dans *Le Politique* du 31 mars — il ne faut pas oublier que pendant treize années le gouvernement, au lieu de mettre la loi fondamentale à exécution, avait constamment maintenu un provisoire effrayant dans l'organisation judiciaire, accumulé chaque jour les infractions les plus patentes à la Constitution et multiplié par d'injustes préférences les sources de division entre le Nord et le Midi. Il ne faut pas oublier que pendant ces treize années la presse avait presque constamment offert le phénomène, unique dans l'histoire des pays constitutionnels, d'un peuple qui se contentait de *remontrer* avec douceur, quand l'excès d'injustice aurait presque justifié l'emportement, et qui *suppliait* humblement en versant des sommes énormes que ses représentants auraient pu légalement refuser.

La longanimité a ses limites. De Potter et ses coaccusés avaient voulu venir en aide, par des indemnités pécuniaires, aux pétitionnaires frappés pour avoir trouvé un pareil système de gouvernement illibéral et injuste.

Le projet était peut-être en opposition avec la loi... Eh bien ! il fallait dissoudre l'association... soit ! mais pas plus.

Rogier avait la confiance — ou paraissait l'avoir — que la cour du Brabant mettrait bon ordre à tout cela :

« ... Il incombe à la cour d'assises du Brabant un de ces devoirs auxquels on ne renonce pas sans renoncer à l'estime publique et sans perdre le bien de vivre et de mourir en paix avec sa conscience. »

La cour du Brabant trompa l'espoir des amis de la

Digitized by Google

liberté. Après de longs débats (1), les magistrats *amovibles* qui la composaient déclarèrent qu'il y avait complot. De Potter fut condamné à 8 ans de bannissement ; Tielemans et Bartels à 7 ans, De Nève à 5 ans. Seuls, Coché-Mommens et Vander Straeten furent acquittés. (Arrêt du 30 avril.)

Il y avait dans cette condamnation de quoi décourager des âmes moins fortes que celle de Rogier. Lui, il ne se découragera pas :

« ... Nous sommes, écrit-il à la date du 2 mai, nous sommes arrivés à une époque où la défaite retrempe les âmes, loin de les abattre. La religion ne fleurit qu'au milieu de persécutions : la semence d'un culte régénérateur eut besoin d'être arrosée par le sang des martyrs. La religion politique de l'Europe au XIXe siècle, c'est la liberté ; les persécutions, loin de retarder son triomphe, en accélèreront la marche. Elle aussi a déjà eu ses martyrs ; au besoin il s'en présentera de nouveaux, car la foi dans la liberté, dans ce culte des nobles âmes, ne succombe point devant la force matérielle. »

Au lendemain presque de cette condamnation, il entamait une polémique des plus vives avec les journaux du ministère au sujet du projet de loi sur la presse.

Le Gouvernement n'avait pas trouvé une garantie suffisante dans la sévérité de tribunaux qui condamnaient à l'exil les écrivains politiques. C'était presque la dictature — Rogier et Devaux le prouvaient (2) — que le ministre Van Maanen demandait à la Chambre pour essayer de mater la presse. Il est évident que si des

(1) *Le Politique* publia ces débats *in extenso* en avril et mai. Mémoire pour les accusés, interrogatoires, réquisitoires, plaidoyers, tout y est. L'intérêt de pareils documents n'a pas vieilli.

(2) La polémique fut menée par ces deux rédacteurs ; Lebeau y intervint quelquefois. (Voir les numéros du 19 au 25 mai.)

Digitized by Google

modifications importantes n'étaient pas apportées au projet de loi, c'en était fait pour longtemps du régime représentatif; la main du gouvernement pourrait s'appesantir, à son gré, sur le pays et toute réclamation contre ses actes deviendrait impossible.

Se plaindre d'un abus d'autorité, d'une violation de la loi, du fardeau des impôts; défendre son honneur attaqué par les agents du pouvoir; réclamer le jury, la responsabilité des ministres, la liberté des cultes, celle de l'instruction, celle du langage; défendre même son bien contre le fisc : tout cela pourrait être déclaré coupable par la loi soumise à la Législature.

Les efforts de Rogier et des autres rédacteurs, venant en aide aux députés de l'opposition, ne furent pas complètement impuissants. Sans doute la loi fut votée — une voix de plus et elle était rejetée, — mais le ministère avait été obligé, au cours de la discussion, d'apporter à son projet des modifications qui pouvaient rendre l'application de la loi un peu moins redoutable.

* * *

Est-ce l'effet de ces modifications? Est-ce l'effet d'un discours aux tendances assez larges prononcé par le ministre de l'intérieur, et suivi de mesures relativement libérales sur l'instruction publique et sur l'usage de la langue française? Est-ce l'effet d'un arrêt de la cour d'assises du Brabant acquittant (une fois n'est pas coutume) un journaliste ami de De Potter?

Toujours est-il qu'il se produit en ce moment comme une détente : Rogier le constate (1).

(1) Il exprimait en même temps le regret amer de voir que d'honorables citoyens, De Potter, Tielemans, Bartels, qui n'avaient voulu que ce que voulaient tous les Belges, fussent victimes de leur dévouement et « condamnés à chercher sur une terre étrangère l'asile qu'ils ne pouvaient pas même y rencontrer ». Les journaux du temps nous donnent des détails pénibles sur l'odyssée des proscrits, que la Prusse et la France paraissaient peu désireuses

Digitized by Google

Il établit avec une réelle satisfaction, le 11 juin — la date a son importance —, que le pouvoir se rapproche depuis quelques semaines des principes de l'opposition légale et consciencieuse. Il est heureux de le voir reconnaître en partie la justice des réclamations de cette opposition. Nous signalons à l'attention du lecteur cette phrase :

« Il y a dans la défiance, il y a dans la désaffection entre le pays et le pouvoir avec qui il doit vivre, quelque chose de si pénible, qu'au moindre signe de réconciliation, le cœur longtemps serré se dilate et s'ouvre volontiers à l'espérance, dût-il s'exposer à de nouvelles déceptions... »

Voilà l'homme que les orangistes devaient un jour accuser d'avoir voulu à tout prix, comme un vil aventurier, chercher dans une révolution l'occasion de se faire une position !

* * *

Entre la détente que nous venons de signaler et le commencement des troubles où allait disparaître le gouvernement des Pays-Bas, il ne s'écoule que deux mois : on dirait du calme précurseur de l'orage.

Ces deux mois sont consacrés par Rogier au travail électoral.

Nous avons vu qu'à chaque élection, c'était sur lui que ses collaborateurs se reposaient volontiers du soin de faire appel au zèle des électeurs et de leur donner des conseils et des renseignemeuts : l'auteur du *Manuel Électoral* de 1829 était passé maître dans cet art.

Il entame la campagne dès le 24 juin.

---

d'accueillir. Des souscriptions destinées à « ceux des quatre exilés qui sont sans fortune » furent recueillies par les journaux de l'opposition; il y a plusieurs listes dans *Le Politique*.

Digitized by Google

D'abord il fait l'historique des votes qui ont été émis par les députés sortants sur les grandes questions qui ont été soumises à leurs délibérations pendant les deux sessions de 1828-1829 et de 1829-1830 (1).

Tous les députés qui ont manqué de fermeté et d'indépendance, par exemple dans l'affaire du budget décennal, doivent être éliminés : voilà son premier conseil aux électeurs (2).

Second conseil : on fera bien de n'accorder des suffrages à aucun fonctionnaire tenant du ministère quelque place révocable un peu importante, à moins que ce candidat ne soit bien certainement un de ces hommes rares, capables de faire à l'accomplissement de son devoir de député toute espèce de sacrifice d'intérêt ou d'ambition, et à moins qu'en acceptant ses fonctions de député, il n'ait fait d'avance le sacrifice de sa place.

« Il n'y a plus place, disait Rogier à la fin d'un de ses articles sur les élections à la 2e chambre des États Généraux, il n'y a plus place pour les atermoiements ni les ménagements personnels. Les circonstances si graves où le pays s'est trouvé récemment et qui, tant que les mêmes hommes sont au pouvoir, peuvent se représenter d'un jour à l'autre, ont rejeté bien loin de pareilles considérations. Si quelqu'un souffre de cette rigueur, qu'il s'en prenne à ceux qui ont créé de pareilles nécessités. Le ministère lui-même a tranché net la position et le sort de ceux que domine son influence. A lui incombent les conséquences. La nation a droit à ses libertés et aux

(1) Il publia dans *Le Politique* le tableau, fort instructif, de ces votes. Le brouillon de ce tableau, que nous avons retrouvé au milieu de manuscrits d'articles, accuse un travail de recherches des plus minutieux.

(2) *Autres temps...!* Il y a quelques semaines, un député de cette même Flandre qui fournit jadis les adversaires les plus résolus de la périodicité des budgets et des comptes tant reprochée au roi Guillaume et à Van Maanen, a émis l'avis qu'on ferait peut-être bien de modifier l'article 115 de la Constitution belge qui veut que, *chaque année*, les Chambres arrêtent la loi des comptes et votent le budget.

Digitized by Google

moyens légaux et loyaux qui seuls peuvent les lui garantir. »

Rogier engageait aussi les électeurs belges à prendre modèle sur les électeurs français qui venaient d'infliger un terrible échec au ministère Polignac, le dernier de la Restauration. On avait vu là ce que peut le patriotisme secondé par l'union et la persévérance. Malgré les menaces du pouvoir, et l'annonce de criminels desseins (le coup d'état des *ordonnances*, qui coûta le trône à Charles X, était pressenti), la France n'allait pas tarder à recueillir les fruits du dévouement civique. Quels que fussent les hommes qui resteraient ou viendraient aux affaires, il était impossible qu'on ne rentrât pas bientôt dans le système de développement des libertés constitutionnelles et d'améliorations progressives qu'avait suivi le ministère Martignac. Faute d'y rentrer, le gouvernement de la branche aînée des Bourbons tomberait.

Au moment où allait s'engager la bataille électorale, il importait de bien établir que c'était presque toujours au vote des députés hollandais qu'étaient dues les mesures et les lois désastreuses pour les Belges. Le numéro du *Politique* du 6 juillet renfermait des détails édifiants à ce sujet.

L'odieux système d'impôt établi par la loi du 12 juillet 1821 (la mouture, l'abatage) avait été voté par 55 voix, dont 53 étaient hollandaises; des 51 voix qui avaient voté contre, pas une n'était hollandaise.

Le projet de loi contre la presse, du mois de mai 1830, avait rencontré 52 opposants : 4 seulement étaient hollandais.

La proposition de M. De Brouckere pour le retrait de l'arrêté de 1815 avait été appuyée par 44 voix, dont 43 étaient belges; des 61 opposants, 53 étaient hollandais.

La proposition pour le jury en toute matière cri-

Digitized by Google

minelle avait été soutenue par 31 voix, dont une seule était hollandaise; la proposition pour le jury en matière de presse uniquement avait obtenu 41 voix, dont une seule hollandaise.

La proposition pour la revision de la loi sur l'organisation judiciaire avait été appuyée par 48 voix belges et par 5 voix hollandaises seulement. Sur 49 opposants, 47 étaient hollandais.

Le projet d'adresse au roi sur les pétitions (mars 1829) avait été accueilli par 56 voix dont 50 étaient belges; sur 43 opposants, 40 étaient hollandais.

Ces chiffres ont leur éloquence : c'était l'exposé le plus saisissant que l'on pût faire des griefs des Belges (1).

Certainement, dans les dernières semaines, des projets ministériels avaient accusé un certain retour à la modération. Si le gouvernement ne renonçait pas à un plan qu'il nourrissait depuis quinze ans — le plan d'une unité nationale dont la Hollande eût été le type, — du moins il semblait le poursuivre avec plus de ménagement qu'autrefois; on eût dit que ce n'était plus par la violence qu'il en voulait l'accomplissement.

Mais l'arrêté qui, sur la proposition de Van Maanen, fixait le siège de la Haute Cour à La Haye en dépit de toute justice, prouvait à la dernière évidence que le crédit de ce ministre néfaste continuait et que la position des Belges redevenait ce qu'elle était deux mois auparavant, ou peu s'en fallait. C'était la majorité dont Van Maanen disposait encore aux États Généraux, qui faisait son audace. Il fallait la lui enlever.

---

(1) Pendant que Rogier faisait de la polémique électorale, Lebeau discutait à nouveau la question de la responsabilité ministérielle, dont la *Gazette des Pays-Bas* disait qu'elle était « exclue par la loi fondamentale ». (N° du 2 juillet.) Van Hulst et Devaux établissaient que la fixation de la Haute Cour à La Haye était injuste (juin et juillet). Leurs articles furent incriminés comme nous le verrons plus loin.

Digitized by Google

L'opposition eût été bien mal inspirée en fléchissant à propos de certains candidats-députés, comme le lui conseillaient les journaux du pouvoir.

C'est pour avoir fléchi, disait Rogier, que nous avons payé tant de taxes onéreuses, que notre industrie a été attaquée, que nous avons subi le monopole de l'instruction, que les Belges ont été proscrits des hautes administrations, que l'on nous a imposé une langue, que le pays s'est vu menacé d'une législation pénale dont le souvenir est encore odieux, que les entreprises contre la presse se sont multipliées, que des procès politiques sont venus ébranler la sécurité des citoyens !...

Il est certain que *tous les griefs* des Belges étaient le fruit du marasme politique où l'on s'était laissé entraîner. C'était un fait que ne détruiraient pas toutes les homélies ministérielles.

Le corps électoral de Liège ne fut pas insensible à l'habileté, à la fermeté, à la clairvoyance que *Le Politique* apportait dans la défense des libertés constitutionnelles et dans la poursuite du redressement des griefs. Il donna une forte majorité aux deux citoyens éminents dont la candidature avait été patronnée par le journal de Rogier : à M. le baron de Stockem et à M. Raikem.

Après avoir annoncé ce résultat le 12 juillet, en tête de sa chronique locale, Rogier ajoute :

« La réélection de M. de Stockem, l'un des plus inébranlables soutiens de l'opposition, et la nomination de M. Raikem, qui réunit à la fermeté civique la science des lois, est un nouvel et bien notable succès du parti constitutionnel. L'échec essuyé par M. de Liedekerke qui avait conservé dans la province dont il a été gouverneur un assez grand nombre d'amis, est un dernier avertissement donné au pouvoir, que désormais toute

Digitized by Google

lutte essayée par lui au sein de nos états provinciaux ne lui réserve que la défaite. »

Le parquet de Liège trouva matière à poursuite dans ces quelques lignes.

Il prétendit y découvrir le délit d'injure ou d'outrage au roi!

Rogier fut mis en prévention dès le 15 juillet. Le même jour, Paul Devaux, Van Hulst et Lebeau furent également mis en prévention : les deux premiers pour des articles sur la fixation à La Haye du siège de la Haute-Cour, et le troisième pour un article sur la responsabilité ministérielle. Ce n'est que dix jours après que Firmin Rogier fut à son tour poursuivi; les articles pour lesquels il était menacé d'emprisonnement étaient précisément et uniquement ceux dont son frère, Devaux, Van Hulst et Lebeau avaient, dès le premier moment des poursuites, revendiqué la paternité (1).

Le jour même où la justice fit une descente dans les bureaux du *Politique*, Rogier écrivait :

« ... Si nos lecteurs relisent les articles incriminés, ils auront peut-être peine à croire que nous parlons sérieusement en annonçant que ces articles sont l'objet de poursuites judiciaires. »

Et de fait, on ne peut voir là qu'un *procès de tendances*, inspiré apparemment par le dépit ou par le ressentiment du chef du parquet liégeois qui avait

(1) C'est le 15 juillet que la justice (le procureur du roi et un de ses substituts, un juge d'instruction, un commissaire de police et trois agents) fit une descente dans les bureaux du *Politique;* elle procéda à une visite des papiers, et prit connaissance des noms des auteurs des articles incriminés. L'ordonnance de la Chambre du Conseil (24 juillet) renvoya du chef d'injures au roi, devant le tribunal correctionnel non seulement les auteurs, mais Firmin Rogier comme *copropriétaire* du journal et Lignac comme imprimeur. Tous y passaient!

Digitized by Google

cru pouvoir garantir à son ministre l'insuccès des candidats du *Politique*.

Depuis six ans *Le Politique* avait échappé aux rigueurs du parquet. Il s'était d'ailleurs toujours efforcé d'unir une grande modération de forme à une défense énergique et franche des libertés publiques. Cette modération à laquelle s'étaient engagés les rédacteurs (voir le prospectus du *Mathieu Laensbergh*), était reconnue même par un des plus fougueux partisans du système de Van Maanen, le *Nord-Staar*, journal d'Amsterdam (nº du 25 juillet). Même au cours des discussions les plus vives, *Le Politique* avait toujours mis un soin extrême à « séparer les choses des hommes autant qu'elles peuvent s'en séparer ». Était-ce pour cela, se demandait-il, que le parquet semblait avoir fait une exception en sa faveur, quand depuis deux ans les poursuites se multipliaient contre des hommes qui, au fond, pensaient comme les Rogier, les Devaux, les Lebeau et les Van Hulst et qui voulaient les garanties que *Le Politique* lui-même voulait.

Non! On avait voulu probablement faire contre la presse l'essai d'une législation nouvelle, celui surtout d'une disposition au sujet de laquelle Rogier et ses collaborateurs avaient jadis exprimé tant de craintes : disposition qui abandonnait la liberté d'écrire à la probité et aux lumières politiques des juges et que les représentants, par suite d'une confiance dont ils n'avaient pas prévu les résultats, avaient trop facilement laissé subsister dans la loi.

On pouvait assurément croire que c'était bien là ce que voulait le gouvernement. Il n'y avait que trois semaines que la nouvelle loi sur la presse était obligatoire (depuis le 26 juin) et déjà trente articles de journaux étaient incriminés, douze du *Courrier des Pays-Bas*, neuf du *Catholique*, du *Belge* ou du *Courrier de la Sambre*, un du *Journal de Verviers*, quatre du *Courrier de la Meuse*, quatre du *Politique*.

Digitized by Google

Le procès intenté à Rogier et à ses amis était fixé au 31 août. Mais il ne devait pas se juger ; les événements sont plus forts que les hommes.

Il venait d'éclater en France une révolution dont le contre-coup allait se faire sentir en Belgique.

Au milieu des troubles du mois d'août, précurseurs de la révolution de septembre, le parquet liégeois oubliera *Le Politique* (1).

* * *

Les *ordonnances* de Charles X lui avaient été fatales. Il était tombé du trône après une lutte sanglante de trois jours (27, 28 et 29 juillet). La Chambre des députés avait, le 30, proclamé le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume.

Le jour même où arrivait à Liège la nouvelle de ces événements considérables, alors que l'on pressentait que la lieutenance-générale du duc d'Orléans serait le premier pas vers la création d'une nouvelle monarchie, qui s'inspirerait des vrais principes que le gouvernement autoritaire de Charles X avait méconnus et foulés aux pieds, Rogier écrivait ces lignes qui devaient avoir du retentissement à La Haye :

« ... Tout en déplorant les malheurs inévitables des mouvements populaires qui ont eu lieu en France, tout bon citoyen, en quelque lieu de la terre qu'il habite, peut sans contredit se réjouir de l'espoir de voir sortir de cette crise un gouvernement dévoué aux libertés publiques. L'exemple d'une monarchie, libérale dans toute la force du mot, en venant se joindre à celui de la monarchie

(1) Dès le 28 août, quand le procureur du roi apprit ce qui s'était passé à Bruxelles le 25 et le 26, il fit savoir à MM. Rogier, Lebeau, Van Hulst et Lignac qu'ils étaient dispensés de répondre à la citation pour le 31 et que leur affaire était remise *indéfiniment*. Le *Courrier de la Meuse* bénéficia également des troubles de Bruxelles.

Digitized by Google

anglaise, exercera sans doute indirectement et par sa seule existence une influence heureuse sur tous les gouvernements et tous les peuples de l'Europe, quelque étrangers qu'ils soient à la France. Cet espoir est doux et légitime. Mais si on ne l'exprimait aujourd'hui avec modération, il y a des gens qui seraient capables d'envenimer les émotions les plus naturelles et les sentiments les plus irréprochables. »

Après tout la France n'était sortie de la légalité que lorsque le pouvoir lui-même en était sorti. Rogier l'établissait nettement et il félicitait le peuple belge de ne pas être réduit à la triste nécessité où s'était trouvé le peuple français. « La voie légale nous est ouverte, ajoutait-il, et les lumières qui vont jaillir des événements actuels rendent plus certain que jamais chez nous le succès d'une opposition légale, paisible et grave. »

A bon entendeur demi-mot !

Dans le numéro du 7 août (1), Rogier ne dissimule pas les sympathies qu'il éprouve pour les vainqueurs de Paris et les « *joies vives* » que leur triomphe lui inspire. On ne lira pas sans intérêt la partie de cet article où le futur combattant de *Septembre* paie un hommage enthousiaste aux combattants des *trois glorieuses de juillet.*

« ... Quoi de plus propre à nous émouvoir que le sublime élan d'un peuple brave, prodigue de son sang pour ses droits, si dévoué, si intrépide pendant le combat, si intègre, si généreux, si calme après la victoire ! Qui refuserait son admiration à ce drame enivrant qui, en trois jours, d'un peuple de bourgeois fait un peuple de héros ; d'une nation humiliée sous une monarchie insolente et décrépite, une nation libre et fière se montrant avec orgueil à l'Europe étonnée avec sa sublime jeunesse et

(1) Il semble avoir tenu tout spécialement à se rappeler que ces réflexions sont de lui. Dans le volume de sa collection, il a écrit au bas de l'article, en plus gros caractères que d'ordinaire : CH. R....R.

Digitized by Google

ces vieilles couleurs et ces vieux noms auxquels se rattachent ses gloires les plus belles... »

Ce qui n'est pas moins caractéristique que l'hommage à l'héroïsme du peuple parisien, c'est l'éloge du tact avec lequel les vainqueurs, tout frémissants encore du combat, ont remis le soin de leurs destinées aux esprits les plus calmes, les plus impartiaux, aux hommes qui ont fait preuve d'honnêteté politique, de probité morale, de capacité administrative...

« On dirait que la force matérielle, si prompte à vaincre, laisse, par un admirable instinct, la force intelligente et calme organiser la victoire (1). Le peuple choisit pour ses magistrats des hommes de lettres, des avocats, des notaires, des médecins, des professeurs. Villemain est maire d'arrondissement et le traducteur de Platon, Victor Cousin, est officier municipal. Désormais, tout le présage, le gouvernement sera au plus digne. Aux vertus politiques, aux talents, aux capacités l'administration du pays!... »

Quand Rogier, après avoir combattu lui aussi, devra organiser, il se souviendra de ce qu'il a écrit le 7 août 1830.

* * *

Il y avait assurément une grande identité entre les vœux de l'opposition belge et les libertés que proclamait le *roi des Français* Louis-Philippe, en montant sur le trône. Mais bien que la Révolution de Juillet et l'avènement

(1) A propos de cette organisation citons, dans le numéro du 18 août, un article curieux (de Devaux) concernant l'abaissement du cens électoral en France. Devaux — Rogier n'était pas de cet avis — ne voudrait pas que l'on descendît trop bas... « *Après tout*, disait-il, *les imposés à cent écus ont fait leurs » preuves : qu'on ne s'expose pas à des électeurs qu'on achèterait* comme en Angleterre » *et qui, au lieu de représenter la puissance de l'opinion, ne représenteraient que celle* » *de l'or...* » Devaux traitait de *folie* le suffrage universel demandé par des pétitionnaires républicains..

Digitized by Google

d'une monarchie vraiment constitutionnelle eussent été accueillis à Bruxelles, comme à Liège et ailleurs, par un vif enthousiasme, rien cependant ne pouvait faire présager que l'on fût à la veille de voir se produire dans la capitale des troubles d'une extrême gravité, d'où devait sortir une Révolution.

Tout au plus peut-on, en relisant les journaux bruxellois du mois d'août et en consultant les souvenirs de ceux de nos hommes politiques qui ont écrit sur ces troubles, tout au plus, disons-nous, peut-on constater à Bruxelles, du 20 au 25 août, une certaine fermentation provoquée par le maintien du droit d'abatage. Le *Politique* du 26 août reproduisait à ce sujet cet articulet du *Journal de Louvain* :

« Il paraît que l'ajournement de l'illumination du Parc et du feu d'artifice hors la porte de Namur (à l'occasion de la fête du Roi) a pour cause les murmures de la population de Bruxelles contre une aussi grande dépense sans utilité, tandis que l'administration de cette ville continue à percevoir l'impôt sur l'abatage, alléguant que les ressources de la ville ne suffisent pas aux dépenses indispensables. Si tel est le véritable motif de l'ajournement de ces fêtes, nous l'approuvons grandement pour notre part, et nous espérons que l'on ne se bornera pas à les ajourner. »

Il n'y a pas un mot de plus dans le *Politique*. Ses rédacteurs étaient d'ailleurs tout entiers au travail préparatoire des élections législatives, et, faisons-le remarquer, ils y apportaient autant de désintéressement que de zèle.

On leur avait fait savoir que les « *ayants droit* » (électeurs du 1er degré) songeaient *à donner* leurs suffrages pour la composition de la liste des électeurs du 2d degré, à ceux d'entre eux qui étaient éligibles. Ils refusèrent en ces termes :

« *Nous serons toujours heureux et fiers de mériter les suffrages de nos concitoyens : il nous serait doux de recevoir ce témoignage de sympathie dans un*

Digitized by Google

moment où nous sommes en butte à d'odieuses persécutions (leur procès ne fut abandonné que 8 jours plus tard) : *mais nous ne pouvons l'accepter aujourd'hui... Les écrivains de l'opposition ayant pris une part très active à l'introduction des mesures préparatoires, ont désiré, par des motifs de convenances, rester personnellement désintéressés dans les élections.* » (N° du 25 août.)

La nouvelle de l'émeute qui avait éclaté à Bruxelles précisément le jour où paraissait ce numéro du *Politique*, aura certainement fait à Liège l'effet d'un coup de théâtre.

§ 6. — L'ÉMEUTE DU 25 AOUT A BRUXELLES. — LIÈGE DU 26 AOUT AU 4 SEPTEMBRE.

Rappelons brièvement ce qui s'était passé dans la capitale.

Le panégyriste attitré du gouvernement, Libri Bagnano, avait publié le 24 au soir, dans *Le National*, à propos de l'anniversaire royal, un article où l'enthousiasme officiel était monté à un diapason extraordinaire. Il parlait avec une emphase ridicule du *bonheur* dont tous les Belges jouissaient, de *l'allégresse* et de *l'ivresse* où tous étaient *plongés (sic)*.

L'article avait été lu « avec surprise et chagrin », disait *Le Courrier des Pays-Bas* du 25 : il était assurément aussi maladroit qu'irritant.

Le soir on jouait au théâtre *La Muette de Portici*. Au duo fameux :

> Amour sacré de la patrie,
> Rends-nous l'audace et la fierté!
> A mon pays je dois la vie :
> Il me devra sa liberté...

la salle fit chorus et son ardeur patriotique se communiqua aux personnes qui étaient sur la place de la Monnaie.

Digitized by Google

Des groupes nombreux, tout enfiévrés, se dirigèrent vers les bureaux du *National*, rue Fossé-aux-Loups. Les vitres furent brisées; on essaya d'enfoncer les portes. Une voix cria : « *Chez Libri!* ». La foule qui grossissait à chaque instant, se dirigea alors vers la librairie de Libri, rue de la Madeleine. Les portes furent enfoncées, les volets enlevés; on détruisit les meubles; on déchira les papiers et les livres et on en jeta les lambeaux par les fenêtres.

Libri Bagnano était absent. Il n'y a point de doute qu'il eût été victime de la *rage* des Bruxellois, que son arrogance inouïe et sa polémique ignoble exaspéraient depuis longtemps.

Il était alors onze heures du soir.

La foule ensuite se partagea. Un groupe alla briser les vitres de la salle de la cour d'assises, rue de Ruysbroeck, aux cris de : *A bas Van Maanen! Vive De Potter!* Un autre dévasta la maison du directeur de la police, De Knyff, rue de Berlaimont.

Vers une heure du matin, la police et la gendarmerie, qui paraissent s'être abstenues ou qui avaient été débordées, firent place à l'armée.

Mais le mouvement s'était encore accentué.

C'est vers l'hôtel du ministre exécré, Van Maanen, à la place du Petit-Sablon, que les divers groupes avaient fini par se porter. Le poste qui gardait l'hôtel ne put le défendre : on le saccagea et on y mit le feu à trois heures du matin.

Quelques heures après, pendant que les troupes impuissantes se repliaient vers le haut de la ville, on affichait sur les murs de Bruxelles cette proclamation de la Régence.

« Les bourgmestre et échevins ont résolu :

» D'annoncer au public que le droit de mouture est supprimé à dater de ce jour;

» D'inviter tous les habitants à organiser, dans chaque

Digitized by Google

rue, une garde provisoire et d'illuminer leurs maisons pendant la nuit, comme cela a eu lieu en 1814, attendu que les réverbères ne pourront rendre le service. »

C'est par des voyageurs arrivés de Bruxelles que les Liégeois avaient appris, le 26 au soir, ces événements qui avaient été confirmés par les journaux de la capitale le 27 au matin.

Nous rouvrons ici le cahier de *Notes et Souvenirs*, dont nous avons parlé au début de ce volume. C'est Charles Rogier lui-même qui va nous servir de guide pour le récit des quatre semaines si mouvementées par lesquelles se terminera la première partie de notre travail.

Voici la première indication du cahier sur ce point :

26 août — au soir. — Les troubles de Bruxelles annoncés à Liège.

Ce même jour, le gouverneur de la province de Liège, Sandberg, rédigeait la proclamation suivante qui fut affichée le 27 :

« Aux habitants de Liège,

» Les événements graves qui viennent de se passer à Bruxelles nous font un devoir de prendre des mesures extraordinaires pour conserver l'ordre légal et maintenir la tranquillité publique.

» Nous venons d'ordonner la réunion de la garde communale qui sera immédiatement réunie pour garder les postes principaux de concert avec l'autorité militaire.

» La Régence de Liège va s'occuper de l'établissement d'une garde bourgeoise, chargée de veiller au maintien de l'ordre public, de concert avec la garde communale et l'autorité militaire.

» Une commission de sûreté publique composée d'honorables citoyens va être formée pour aviser, de concert avec les autorités constituées, au maintien de la paix publique.

Digitized by Google

» Nous engageons les citoyens à respecter les lois et les autorités établies : tous y ont le plus grand intérêt. »

Dans cette commission, composée, comme le fait remarquer *Le Politique* du 28 août, de « citoyens de l'opposition et de fabricants », figurait M. Lebeau, le plus âgé ... disons mieux : le moins jeune des rédacteurs du *Politique*.

A cette date, Rogier écrit dans ses *Notes et Souvenirs* :

27. La garde communale prend les armes au matin. J'arrive le premier sur la place du palais. Grand nombre de jeunes gens armés de fusils de chasse se réunissent dans la cour du palais. Je prends le commandement de ce corps improvisé. Nomination d'une commission de sûreté publique.

Dans *Le Politique* (28 août) il nous dit que malgré la grande agitation qui continue de régner dans la ville, l'ordre public n'a pas encore été troublé, grâce à la conduite sage de l'autorité militaire et aux mesures prises par la commission de sûreté; que l'attitude de la population paraît généralement ce qu'elle doit être, ferme et contenue, et que si l'autorité militaire observe la ligne de conduite qu'elle a tenue jusque-là, aucun désordre grave ne semble à redouter.

Seulement il ne faudrait qu'une étincelle pour mettre le feux aux poudres, si nous en jugeons par ces dernières lignes de l'article du *Politique :*

« ... Il est facile de voir qu'à la moindre démonstration hostile de la part de l'autorité militaire, une population immense serait prête à la plus vive résistance, et il est impossible de dire qui pourrait contenir alors un peuple aussi brave et aussi inflammable que celui de Liège. »

Rogier et ses amis veulent l'ordre,la tranquillité — mais à une condition que Rogier nous fait connaître dans le même numéro du *Politique* :

« On adressera à la commission une pétition, pour

Digitized by Google

qu'elle fasse connaître au gouvernement par quels moyens conciliatoires il peut assurer le maintien de la tranquillité... Il doit prendre, sans délai et sans arrière-pensée, quelque mesure franche et décisive ; par exemple, en attendant d'autres garanties accordées de concert avec les chambres, la reconnaissance formelle de la responsabilité ministérielle pour tous les actes du gouvernement et le changement du ministère. »

La commission de sûreté fit droit à la pétition. Elle arrêta immédiatement qu'une députation composée de MM. Raikem, membre de la seconde Chambre des États Généraux, Deleeuw, membre de la députation des états provinciaux, et Deschamps, avocat, se rendrait sur-le-champ auprès du roi pour lui exposer les griefs mentionnés dans la pétition et en solliciter le redressement.

Reprenons les *Notes et Souvenirs*, au jour même du départ de cette députation pour La Haye :

28. J'arbore les couleurs liégeoises, rouge et jaune, à l'hôtel de ville, à la porte d'Amercœur, à la tour Saint-Paul, à la salle de spectacle. — Ma harangue à l'hôtel de ville.

30. Sur la Batte, je me jette entre le peuple et un peloton de la garde civique qui se disposait à faire feu et couchait en joue (1).

31. Patrouilles. Nuits au palais. Mon allocution au corps de garde du palais. « Qu'y a-t-il à faire? me dit le commandant. — *Mourir*, monsieur ! »

Il semblerait que Charles Rogier n'eut pas, dans la démarche qu'allaient faire à La Haye MM. Raikem, Deleeuw et Deschamps, la même confiance que ses collaborateurs du *Politique* qui en attendaient d'heureux résultats (voir les numéros des 30 et 31). Il semblerait aussi qu'il ait prévu la lutte dès la fin du mois d'août,

(1) C'est ce jour-là que le parquet, qui avait bien d'autres soucis, faisait savoir à la rédaction du *Politique* qu'il la dispensait de se présenter à l'audience de police correctionnelle du 31 août.

Digitized by Google

quand il arborait les couleurs liégeoises. Alors que Lebeau, Devaux et Van Hulst nourrissaient l'espoir d'un arrangement avec le gouvernement et de concessions libérales, Charles Rogier, pas plus que Firmin, ne croyait que le roi céderait; il envisageait déjà le moment où il faudrait vaincre ou « mourir ».

Dans tous les cas, c'était l'arme au pied qu'il attendait le retour de la députation.

Dès le 31 août au soir, on apprenait que les nouvelles, arrivées par Anvers, étaient insuffisantes pour rassurer les esprits. Les États Généraux étaient convoqués à La Haye pour le 13 septembre. C'était une mesure qui ne décidait rien et la date de la convocation était d'ailleurs trop éloignée. Quinze jours dans l'état actuel des choses, c'était un délai immense. Il aurait fallu commencer par renvoyer Van Maanen et par reconnaître la responsabilité ministérielle : c'eût été le seul moyen de tranquilliser les esprits.

D'autre part, on annonçait des mouvements de troupes de Maestricht et de Bois-le-Duc sur Liège; l'attitude de la citadelle était menaçante : la foule demandait des armes à grands cris.

Rogier va de l'avant : « *si vis pacem, para bellum!* »

1er septembre, à 5 heures du matin. Prise de possession avec quatre hommes de la caserne Saint-Laurent près de la citadelle.

2 septembre. Réunion, sous la présidence de Firmin, chez l'avoué Clermont. Mon allocution. — Réunion convenue à la salle de spectacle. — Nous nous y trouvons au nombre de 3 ou 4.

En même temps il écrivait dans *Le Politique* (2 septembre) que la nouvelle de l'arrivée des troupes de la Hollande avait jeté une extrême exaspération dans les esprits, que la population montrait les dispositions les plus énergiques et que les cœurs « brûlaient du patriotisme le plus dévoué ».

Dans le même numéro, un article qui avait certainement

Digitized by Google

été discuté et rédigé en comité de rédaction (1) attirait l'attention du gouvernement sur un double danger : les tentatives d'annexion que pourrait faire la France où une guerre de conquête eût été très populaire et les dangers d'un soulèvement du peuple belge, si le roi refusait le redressement des griefs. La fin de cet article est prophétique :

« ... Nous le disons sans détour, car nous n'avons rien à cacher et nous ne parlons au pouvoir que le langage de son propre intérêt : il faut aujourd'hui ou que le pouvoir cède à la Belgique, ou que la Belgique cède au pouvoir. Si c'est lui, tout est bien, il aura une force qu'il n'a jamais eue. Si c'est elle, à part les premières chances de l'entreprise qui sont grandes, le pouvoir, pour maintenir pendant quelque temps son succès, devra infailliblement en venir aux extrêmes, jeter la nation dans une situation désespérée. Et dès lors au premier souffle qui nous viendra du midi, et il en viendra, c'est fait de lui. Il n'y a plus d'autre alternative; si le gouvernement n'opte pas pour la popularité, s'il commence la lutte, quelle qu'en soit l'issue, la nécessité lui commandera les violences et les réactions, qui, en anéantissant sa sécurité au dehors, rendent sa perte inévitable. Nous sommes sur une limite extrême : une bonne et franche décision peut tout ramener à bien : une décision contraire, peut-être même un simple retard, peut tout perdre. »

La députation liégeoise ne rapporta en définitive de La Haye aucune nouvelle vraiment rassurante. Le roi, après s'être fait beaucoup prier, s'était contenté de dire, quant à la demande du renvoi de Van Maanen, qu'il la *prendrait en considération*. On décida d'envoyer une nouvelle députation au prince d'Orange, qui était arrivé

(1) Nous doutons fort que Charles et Firmin aient assisté à cette séance du comité de rédaction.

Digitized by Google

à Bruxelles depuis vingt-quatre heures : on espérait qu'il comprendrait mieux que son père la gravité de la situation.

Les frères Rogier ne partageaient pas davantage cet espoir. Depuis quelques jours germait dans leur tête, comme dans celle d'un certain nombre de jeunes liégeois, l'idée d'aller se joindre aux Bruxellois (1). Bon sang ne peut mentir : les fils de l'ancien soldat de la Révolution française ont de qui tenir. Charles écrit le 3 septembre cet entrefilet assez significatif :

« Le courage des habitants de Bruxelles fait la plus profonde impression à Liège... »

On était d'ailleurs persuadé à Bruxelles que les Liégeois allaient venir. « On appelle les Liégeois comme des frères », dit une lettre de Bruxelles mentionnée dans *Le Politique* du 4 septembre, et Charles Rogier ajoute : « Les Bruxellois ne compteront pas vainement sur le patriotisme et la valeur des liégeois. »

Le résultat négatif du voyage de la députation de Liège à La Haye et l'annonce de l'arrivée des troupes hollandaises avaient surexcité les esprits. Le peuple voulait des armes pour se défendre... On ne lui en donnait pas... il en prend ! Il saisit plusieurs milliers de fusils chez M. Devillers, fabricant d'armes, mais il promet que les fusils seront fidèlement restitués quand la sécurité de tous sera assurée (2).

Reprenons maintenant le récit de Rogier :

2 septembre. Départ, par la diligence, d'un certain nombre de jeunes Liégeois. Firmin part en poste.

---

(1) Un entrefilet du *Courrier des Pays-Bas* (du 3 septembre) annonce que quelques jeunes liégeois sont venus apporter aux Bruxellois cinq caisses de fusils, et qu'ils avaient un drapeau portant la devise : « *Sécurité, liberté* ».

(2) Cf. *Politique* du 4 septembre.

Digitized by Google

Dans la soirée j'excite le peuple à faire des barricades. Le capitaine Pommereau à la tête d'une patrouille veut me faire reculer et, comme je persiste, dirige sur moi un coup de sabre. Il m'en demanda pardon dans la suite, les larmes aux yeux.

Même soirée. Je me mets à la tête des ouvriers, et les promène dans la ville après les avoir harangués, en leur recommandant de respecter les propriétés et de se défendre avec énergie..

Nous passons la nuit dans la salle de spectacle. Ordre admirable. Arrestation d'un officier porteur de dépêches pour le gouverneur. Lettre de ce dernier. Energie de Rasquinet. On continue à vider les magasins du fabricant Devillers auquel je délivre un reçu au nom du peuple. Fausse alarme qu'on vient nous donner : nous nous disposons à la résistance.

Vendredi 3 septembre. Distribution d'armes à partir de 5 heures du matin.

Nous sommes nommés commandants moi et Jamme...

Arrivée et allocution de Chazal.

Réunion dans la cour du palais. Un assez grand nombre d'ouvriers y déposent leurs fusils quand ils apprennent qu'il s'agit d'aller à Bruxelles.

Mais si les ouvriers que retiennent à Liège des préoccupations d'ailleurs fort légitimes, ne veulent pas entendre parler de partir pour la capitale, il n'en est pas de même de tous ceux qui sont groupés autour de Rogier...

Départ d'un premier détachement sous la conduite du capitaine De Bosse. La Jambe de bois, etc. (1).

Je dors debout et suis complètement épuisé.

Ce premier détachement, qui ne précédera Rogier que de quelques heures sur la route de Bruxelles, se composait de cent trente hommes. Il se mit en marche à dix heures du soir, après avoir pris à la caserne des Écoliers deux pièces d'artillerie et un caisson rempli de boulets.

---

(1) En revoyant ces notes un jour, Rogier a ajouté ceci : « Voir l'hommage qui leur est rendu dans une proclamation signée Forgeur, Ch. Behr, de Waha, Grisar, Vercken (8 septembre). »

Digitized by Google

A peine ce détachement était-il en route, que *Le Politique* (numéro du 3 septembre) publiait la correspondance bruxelloise suivante :

« ... Voici ce qui occupe tout Bruxelles et qui vient d'être promis par le prince d'Orange : on demande la séparation complète de la Belgique et de la Hollande, mais sous la même dynastie. Chaque pays aurait ses lois et son parlement. La Belgique serait vraisemblablement gouvernée par le prince d'Orange. Le prince part pour La Haye, pour soumettre cette question à son père. On ne doute point ici, quelque dure que puisse paraître la condition, qu'elle ne soit acceptée. Plusieurs ambassadeurs le conseillent, et d'ailleurs l'opinion ici est tellement décidée que les Bruxellois se feraient écharper plutôt que de reculer d'un pas. »

Le correspondant ajoutait qu'il ne paraissait pas nécessaire que d'autres Liégeois que ceux qui avaient (page 191) apporté des caisses de fusils, se missent en route pour Bruxelles. Il était d'avis qu'on attendît la réponse du roi. Il parlait d'un banquet offert à des volontaires Liégeois par des membres de la garde urbaine bourgeoise et où Firmin Rogier avait remercié au nom des Liégeois.

Il fallait que les choses eussent bien marché pour que l'on en fût venu à Bruxelles à considérer comme une chose certaine la séparation administrative de la Belgique et de la Hollande.

Lorsque cette nouvelle parvint au *Politique*, sa rédaction se trouvait considérablement réduite. Tous les moments de Lebeau étaient pris par la commission de sûreté ; Firmin Rogier était à Bruxelles ; Charles Rogier qui avait le pressentiment que l'heure du combat approchait, organisait les futurs combattants des journées de septembre, et faisait des proclamations sur la Batte ou

Digitized by Google

au palais ; Devaux et Van Hulst restaient seuls, ou à peu près, pour faire le journal (1).

Devaux, qui se faisait sur le compte du roi Guillaume des illusions que ne partageait pas Rogier, est apparemment l'auteur de l'article du 6 septembre qui relate l'ivresse (*sic*) avec laquelle ont été accueillies les nouvelles de la prochaine séparation de la Belgique et de la Hollande. A la lecture des journaux de Bruxelles qui les confirmaient, on a vu les bons citoyens se serrer la main et s'embrasser, quelques-uns pleurer de joie...

« ... Tous se disent : c'est cela, c'est cela seul qu'il faut et qui peut assurer l'avenir. Que la dynastie demeure, mais soyons nous-mêmes, soyons Belges, ayons nos chambres belges, notre constitution belge, nos lois belges, notre armée belge. Nous avons le plus beau et le plus riche pays du monde : qu'il soit séparé de la Hollande, que nous possédions cette forme de gouvernement qui assure le règne de l'opinion nationale, ces institutions libérales qui vont donner tant de force à la France nouvelle, et que nous manquerait-il encore ? »

Le cœur de cet excellent Belge frémissait à la pensée qu'il allait avoir enfin une patrie, une patrie qui ne serait plus un mensonge, une patrie qui ne lui aurait plus été imposée par un congrès, mais « par les cœurs ». C'est avec une véritable émotion, et dans un langage réellement éloquent qu'il exprimait le bonheur qu'éprouvait la Belgique à être gouvernée selon ses intérêts, selon ses vœux...

« Nous serons indépendants, et en même temps cette civilisation française, ces progrès de nos voisins pour lesquels nous avons tant de sympathies, rien ne nous

---

(1) Devaux ne doit être parti pour Bruxelles que vers le milieu du mois. A la date du mardi 21, Charles Rogier écrit dans ses *Notes et Souvenirs* : « Je sors (*après avoir rencontré Devaux*) par la porte de Schaerbeek et me rends à Dieghem... »

Digitized by Google

empêchera de les adopter en les appropriant à nos besoins. Nous n'aurons plus, dans notre marche progressive, à traîner comme un lourd boulet cette Hollande stationnaire ou rétrograde dont ni les vœux, ni les mœurs, ni les intérêts ne s'accordent avec les nôtres... Si elle est sincère, si elle n'a pas pour but de nous exploiter à son profit, pourquoi désirerait-elle encore la réunion?... La dynastie n'a pas de plus puissant, de plus heureux moyen d'assurer son trône... »

Après ces élans patriotiques dont l'ardeur n'exclut pas la sagesse et la netteté de vues politiques, après ce débordement d'enthousiasme qui prouve, entre autres choses, que les adversaires les plus résolus du gouvernement ne songeaient pas à renverser la dynastie de Guillaume (1), le journal examinait la question au point de vue des intérêts généraux de l'Europe. Il se demandait si la diplomatie voudrait encore mettre des entraves à la volonté belge et si son approbation n'était pas acquise à la Belgique « pour autant qu'elle en eût besoin ». Elle ne devait pas, à son avis, voir une meilleure solution à la question politique des Pays-Bas...

« Pourvu que les Pays-Bas ne soient ni français, ni républicains, qu'importe aux souverains étrangers ! Tout ce qu'ils désirent, c'est que, pour maintenir l'équilibre européen, les Pays-Bas existent et qu'ils soient à l'extérieur aussi forts que possible. Or la séparation de la Belgique et de la Hollande peut seule remplir cette

(1) Nous parlons ici des rédacteurs du *Politique* et de la plus grande partie des hommes qui à Bruxelles et dans quelques villes de la Flandre avaient pris l'initiative de la résistance à Guillaume. Mais il n'est pas niable qu'il y ait eu, dès le mois d'août, à Bruxelles, des meneurs qui songeaient à toute autre chose qu'au redressement des griefs ou à la séparation administrative de la Belgique et de la Hollande. Dans ses *Souvenirs* De Potter parle avec colère d'un meneur bruxellois (il ne le désigne pas) qui « n'avait voulu que faire servir la Belgique à arrondir l'empire français ». Nous en reparlerons dans notre second volume.

Digitized by Google

condition d'existence et de force... Nous avons tous maintenant un but unique, bien déterminé, accepté avec enthousiasme et unanimité... Persévérons, nous approchons du but, mais nous n'y sommes pas encore... »

Il y a dans ces derniers mots comme une crainte que le roi Guillaume ne céde pas sur la question de la séparation administrative, quoiqu'il eût semblé faire un premier pas vers l'opposition en finissant par accepter — c'était peut-être une transaction — la retraite déguisée de Van Maanen (arrêté du 3 septembre).

Ce qui autorisait les pressentiments de Rogier, contraires aux illusions de Devaux, c'était la violence du langage des journaux hollandais, pour qui les Belges n'étaient que « des scélérats, des ivrognes, des factieux, des assassins... qu'il fallait châtier sans pitié par le fer et le feu ». Celui d'entre ces journaux qui se distinguait tout particulièrement dans ce genre de discussion, c'était l'*Arnhemsche Courant*, qui ne cessait pas un seul jour de demander qu'on écrasât la rébellion à tout prix.

La séparation administrative, disait-il, n'était demandée que par quelques bourgeois révoltés de Bruxelles et de Liège, avec sept membres des États-Généraux.

Ce vœu, étant contraire aux décisions des hautes puissances conservatrices du repos de l'Europe, ne pouvait pas être écouté par le Roi... « Il ne pouvait pas l'emporter contre l'esprit de toutes les provinces hollandaises, contre l'excellent esprit de toute la Flandre et le silence du Hainaut... » Et il disait que la Hollande avait en réserve du sang pur pour la bonne cause... et que *sang de rebelles n'est pas sang de frères!*

Digitized by Google

§ 7. — ROGIER PART POUR BRUXELLES A LA TÊTE D'UNE COMPAGNIE DE VOLONTAIRES.

A l'heure où paraissait dans *Le Politique* l'article de Devaux que nous venons de résumer, Charles Rogier était en route pour Bruxelles.

Il n'avait pas attendu pour partir la réponse royale, comme le correspondant bruxellois du *Politique* l'avait conseillé aux Liégeois (page 193). Il avait donné sa démission de chef de la garde urbaine auxiliaire et avait, avec une centaine d'hommes, emboîté le pas à De Bosse et à Charlier.

Le récit qu'il nous fait de son départ et de sa marche offre le plus vif intérêt (1).

Samedi 4 septembre, au soir. Je pars avec un nouveau corps. Mon allocution dans la cour du Palais... Je leur promets de la liberté, de la gloire, mais pas de richesses. — Enthousiasme. J'emporte avec moi toutes mes économies, 300 francs. Nous passons la première nuit à Seneffe où M. de C... se barricade. Je fais l'appel nominal et je renvoie quelques hommes.

Dimanche 5. Arrivée à Hannut où nous dînons. — Renvoi de quelques hommes encore. — Coucher à Jodoigne. — Reçu comme un dieu. — Le commissaire de district m'essuie les pieds dans son salon. — Enthousiasme lors de notre passage dans la commune d'Orbais-la-Grande.

Rogier avait conservé précieusement la liste de ses compagnons Liégeois et de ceux qu'il avait recrutés à Jodoigne : elle est de la main de son sergent-major.

Il nous paraît qu'elle appartient à l'histoire.

---

(1) Nous ne nous permettrons pas de commentaires : nous craindrions de nuire à l'intérêt de ce récit. Disons seulement que dans le journal de Mlle Pauline Rogier (Mme De Grelle) se trouve ce passage : « 4 septembre, 9 heures du « soir. Son départ de Liège, sur un cheval blanc, en frac et en chapeau, ceint « d'une écharpe aux couleurs liégeoises. Tous chantaient la Marseillaise... » C'est en route que Rogier échangea contre son frac la blouse du volontaire que l'on conserve pieusement dans sa famille.

Digitized by Google

Liste nominative des volontaires faisant partie de la compagnie Liégeoise, sortie de Liège le 4 septembre 1830, sous les ordres de M. Rogier.

N° D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	DOMICILE
1	Leroi, Charles-Joseph.	Potiérue.
2	Lambinon, Léonard-Joseph.	Fg d'Amercœur.
3	Hannotin, Charles-François.	Hôtel de Brabant.
4	Dardenne, Hyacinthe.	Rue St-Hubert.
5	Fabry, Noël.	Place Ste-Claire.
6	Libert, Henri.	Pont des Arches.
7	Collard, François.	Rue Saint-Severin.
8	Marroit, Joseph.	Ste-Marguerite.
9	Salkin, Joseph-Bartholomé.	Chaussée des Prés.
10	Droixhe, Emmanuel.	Fg Vivegnis.
11	Bertrand, Jacques.	Fg Amercœur.
12	Gotha, Jean-Pierre.	Herstal.
13	Honoré, Théodore.	Près l'abatage.
14	Massin, Paschal.	Herstal.
15	Voos, André.	Derrière la maison de ville.
16	Thonon, Pierre-Joseph.	Mont St-Martin.
17	Legraive, Joseph.	Coin du marché.
18	Watrin, Jean-Francois.	Hors Château.
19	Parlongue, Pierre-Francois.	Grande Bêche.
20	Falloise, Edouard.	Sur Meuse.
21	Herman, Joseph-Henri.	Fg Amercœur.
22	Douffet, Antoine.	Rue des Récollets.
23	Warson, Théodore-Joseph.	Rue Saint-Eloi.
24	Verlaine, G.	Rue Beauregard.
25	Pickman, Francois.	Rue Hors-Château.
26	Léonard, Francois.	Rue Saint-Jean-Baptiste.
27	Loix, Pierre.	Fg Sainte-Marguerite.
28	Piette, Louis-Joseph.	Petite nasarue.
29	Clausel, Baptiste.	Rue des Croisiers.
30	Velez, Joseph.	Rue Table de Pierre.
31	Thonon, Georges.	Rue des Ecoliers.
32	Dupont, Jean-Joseph.	Sur Avroi.
33	Hansez, Jean.	Rue St-Eloi.
34	Bastin, Jean.	Fg St-Léonard.
35	Dumont, Jean-Joseph.	Derrière St-Pholien.
36	Halin, Ignace.	Rue Verdbois.
37	Baudrihaie, Gille.	Fg St-Léonard.
38	Dery, Félix.	Sur Meuse.
39	Borlez, Louis.	Fg Ste-Walburge.
40	X. (1).	...
41	Hennevaux, Martin.	Pecheurue.
42	Mathurin, Laurent.	Thier à Liège.
43	Denoel, Auguste.	Rue devant les Carmes.
44	Dallemagne, Auguste.	Rue des Mineurs.
45	Dallemagne, Adolphe.	Do
46	Hendricks, Jean.	Derrière la Madeleine.
47	Hendricks, Léonard.	Derrière la Madeleine.

(1) En regard du nom sont écrits ces mots : *« a emporté son fusil. »*

Digitized by Google

N° D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	DOMICILE
48	Martin, Lambert.	Herstal.
49	Rongé, Lambert-Joseph.	Sur Meuse.
50	Crahay, Mathieu.	Rue Saucy.
51	Boret, François.	Rue des Récollets.
52	Collette, Nicolas.	Rue Sur Meuse.
53	Janson, Antoine.	Rue Salamandre.
54	Blaise, Hubert.	Fg St-Léonard.
55	Hennin, Lambert.	Rue des Sœurs-Grises.
56	Dodémont, Mathieu.	Visé.
57	Collard, François.	Fond de l'Empereur,
58	Gadot, Léonard.	Rue St-Eloi.
59	Puffet, Antoine-Remy.	Rue de Mery.
60	Thomas, François-Lambert.	Rue Sœurs-de-Hasque.
61	Thomas, Nicolas.	Dº
62	Dechamp, François.	Derrière St-Pholien.
63	Deboubers, François.	Rue des ...
64	Prosman, Henri.	Montegnée.
65	Lejeune, Léonard.	Montegnée.
66	Paque, Marc.	Ans.
67	Frère, Léonard.	Dº
68	Somzée, Bernard.	Ste-Marguerite.
69	Liben, Gustave.	Hocheporte.
70	Delchef, Lambert.	Grande Bêche.
71	Haly, Pierre-Joseph.	Ste-Marguerite.
72	Cartiaux, Joseph.	Quai d'Avroi.
73	Hendrichs, Léonard.	Derrière la Madeleine.
74	Rawsin, Noël.	Fg St-Léonard.
75	Collette, Pierre-Joseph.	Derrière St-Pholien.
76	Decloux, Albert.	St-Severin.
77	Perrin, Charles.	Fg Ste-Marguerite.
78	X. (1).	...
79	Wery, Jean.	Fg Amercœur.
80	Micha, Nicolas.	Derrière l'Hôtel de Ville.
81	Zammers, Victor.	Sur la Fontaine.
82	Thonon, Lambert.	Mont-St-Martin.
83	Piters, Servais.	Rue des Ecoliers.
84	Raick, Lambert.	Derrière St-Jean
85	Plumier, André-Hyacinthe.	Herstal.
86	Tilkin, Hubert-Joseph.	Bergerue.
87	Maréchal, Jean.	Rue de Mery.
88	Coune, Jean-Hubert.	Saint-Pholien.
89	Wilmotte, Léonard-Thomas.	Fg St-Léonard.
90	Wéry, Louis-Florent.	Basse-Sauvenière.
91	Guillaume, François.	Pierreuse.
92	Lochtmans, Edouard-Joseph.	Derrière le Palais.
93	Wélez, Joseph.	Seraing.
94	Rasquinet, Auguste.	Fg St-Léonard.
95	Cranshof.	
96	Bicheroux, Martin-François.	Rue Hongrée.
97	Clossart, Jacques.	Sur Meuse.
98	Grite, Joseph.	D'Antez.

(1) « Parti pour Paris ; vendu fusil et cartouches. »

Digitized by Google

N° D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	DOMICILE
	JODOIGNE.	
99	Stephany.	
100	Pourbaix.	
101	Dewaide.	
102	Wasters.	
103	Bouhy (1).	
104	Heptia.	
105	Jacquet, Auguste.	
106	Chaumont.	Fg Vivegnis.
107	Boine.	
108	Fosseur.	
109	Cussart.	
110	Debouche.	
111	Lambert, Hyacinthe.	
112	Lenaert.	
113	Waite.	
114	Wery.	
115	Loos	
116	Gregoire.	
117	Thireur.	
118	Collart.	
119	Godart.	
120	Wilebrouck.	
121	Noël, Auguste.	
122	Noël, Léopold.	
123	X. (2).	
124	Renson (3).	Derrière Maison de Ville.

Dans un dossier « BATAILLON DES TIRAILLEURS LIÉGEOIS », nous avons trouvé une seconde liste (datant de 1832) où figurent la plupart de ces noms avec, *de la main de Rogier*, quelques observations.

Leroi, cap.
Lambincn, cap.
Collard, serg.
Honoré, capor.
Thonon, s^e-l^t 4e de ligne.
Watrin, blessé, port. à la fonderie.
Parlongue, prisonn.
Douffet, douanes.
Loix, l^t au 2e chasseurs.
Dodemont, blessé légèrement.
Thomas, Fr., s^e-l^t en non-activité.
Puffet, mort.
Proesman, s^e-l^t au 10e.
Paque, s^e-l^t au 2e chass.
Cartiaux, J., s^e-l^t au 10e.
Decloux, s^e-l^t au 9e.
Perrin, mort.
Micha, prisonn.

(1) « Bouhy et Heptia entrés le 9 septembre; Jacquet le 10; Chaumont le 11. »
(2) « A vendu son fusil; est parti pour Liège. »
(3) « Entré le 13 septembre. »

Digitized by Google

Piette, serg. au 10e.
Welez, blessé.
Bastin, blessé (Dieghem).
Denoel, blessé.
Dallemagne, Adolp. blessé, s-lt.
Hendrickx, caporal au 8e.
Martin, blessé.
Boret, sergent.
Lochtmans, E., blessé, maj. en n. act.
Rasquinet, capit.
Cranshof, lt en non-activ.
Bicheroux, cap. en non-activ.
Grite, sergent.
Pourbaix, à Paris.
Dubois, tambour-maître.

Lundi 6. Départ de Jodoigne. Dîner à Wavre. Coucher à Auderghem. — Nous traversons tambour battant le bois de Tervueren. [Le Prince de Looz me fait la confidence en 1867 qu'il m'a couché en joue au passage et que son garde a abaissé son fusil (1)]. Le détachement De Bosse vient nous rejoindre après s'être dirigé de Louvain sur Wavre. Le sort me désigne comme devant marcher à la tête des deux détachements.

Mardi 7, vers midi. Entrée à Bruxelles par la porte de Namur. On vient à notre rencontre. — Nous sommes logés à la caserne Sainte-Élisabeth (2).

De son côté *Le Politique* annonçait, dans sa chronique liégeoise du 8, que les deux détachements de Liégeois

(1) La phrase qui est entre crochets a été intercalée par Rogier lorsqu'il a revu ses notes. La *Gazette de Huy*, de 1875, a donné les détails de l'incident dont le prince de Looz avait fait la confidence à Rogier après 37 ans. Le prince ayant pris pour une bande de brigands la troupe que commandait Rogier, avait mis le chef en joue ; le garde l'avait détourné de tirer en lui faisant entrevoir les représailles de la bande qui s'attaquerait sans doute au château.

(2) Un feuillet du livre de ménage des volontaires liégeois qui se trouve dans les papiers de Rogier, nous paraît offrir un certain intérêt.

« Pour 51 hommes, pour les 9 et 10 septembre 1830, à raison de 25 cents par homme — fl. 12.75.

Dépensé

40 kil. viande à 35 cents	fl. 14.00
16 pains blancs pour la soupe à 16 cents	» 2.56
3 1/2 kil. de riz à 28 cents	» 0.98
Sel	» 0.31
Poivre	» 0.08
Carottes et choux	» 0.30
A deux cuisiniers	» 0.50
Charbon et bois	» 1.00
Cuillers à 6 cents	etc., etc. »

Digitized by Google

partis pour Bruxelles étaient « arrivés la veille, 7 septembre, dans cette dernière ville avec leurs pièces d'artillerie et qu'ils avaient été accueillis avec enthousiasme ».

* * *

En même temps que les Liégeois, arrivait à Bruxelles une proclamation du roi Guillaume (1), qui faisait tomber toutes les espérances qu'on avait pu concevoir sur la possibilité d'une séparation administrative des deux pays et laissait envisager par conséquence la perspective d'une lutte à main armée.

Rogier envisage cette perspective sans faiblesse :

11 septembre, ordre du jour. ORDRE, UNION, DISCIPLINE, LOYAUTÉ, JUSTICE, COURAGE :

Voilà, mes braves camarades, la devise des vrais Liégeois. Elle sera toujours la nôtre.

Le commandant en chef,
CH. ROGIER.

A la suite de cet ordre du jour — et comme s'il voulait établir un contraste — il reproduit dans ses *Souvenirs* la proclamation suivante de la commission de sûreté publique :

« La commission *engage les étrangers à rentrer dans leur domicile.* Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour le *maintien de la dynastie* et de la tranquillité publique (2).

(Signé). *Fél. de Mérode, Gendebien, Rouppe, F. Meeus, S. Van de Weyer.* »

Cette préoccupation du maintien de la dynastie se

(1) Cette proclamation est *in extenso* dans le numéro du *Politique* qui annonce l'arrivée des Liégeois à Bruxelles : elle porte la date du 5 septembre.

(2) Il a souligné lui-même les mots « *engage les étrangers à rentrer dans leur domicile* » et « *maintien de la dynastie* ».

Digitized by Google

retrouve déjà exprimée dans la proclamation suivante que Rogier et ses compagnons purent lire à leur entrée dans Bruxelles (un exemplaire de cette proclamation peu connue avait été conservé par Rogier qui y avait souligné le nom de plusieurs signataires).

Proclamation!

HABITANTS DE BRUXELLES!

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince d'Orange vient de nous offrir de se rendre de suite à La Haye, afin de présenter lui-même nos demandes à Sa Majesté; il les appuîra de toute son influence, et il a tout lieu d'espérer qu'elles nous seront accordées.

Aussitôt après son départ, les troupes sortiront de Bruxelles.

La garde bourgeoise s'engage sur l'honneur à ne pas souffrir de changement de dynastie et à protéger la ville et spécialement les palais.

Bruxelles, ce 3 septembre 1830, au soir.

Falise, commandant de la 3e section;
le chevalier Pletinckx-Janssens, lieut.-colonel de la garde bourgeoise;
Sylvain Vandeweyer, membre du conseil de l'état-major;
le chevalier Vandersteen, commandant l'artillerie de la garde bourgeoise;
le chevalier Hotton, colonel-commandant la garde bourgeoise à cheval;
Vandormal, lieutenant de la garde à cheval;
Jolly, adjudant-major de la 3e section;
Brinck, commandant en second de la 3e section;
le comte Vander Meeren, major de la garde bourgeoise;
Vanderlinden d'Hooghvorst, commandant-général de la garde bourgeoise;
Cattoir, (pour le commandant de la 2e section);
Palmaert, fils, major des 5e et 6e sections;
Fleury-Duray, major;
Hagemans, capitaine de la 5e section;

Digitized by Google

Moyard, major de la garde;
Van Gelder-Parys, commandant la 1re section;
Rouppe, attaché à l'état-major;
Blaes, commandant la 4e section;
De Proft, commandant la 7e section;
Michiels, commandant la 8e section;
Vanhaelen-Heberlé, lieutenant de la garde à cheval;
J.-L. Vandelft, lieutenant de la garde à cheval.

Ont signé comme présents :

Aberson, général-major;
Le comte de Cruquenbourg, colonel, aide-de-camp de S. A. R. le prince d'Orange;
Le baron H. de Roisin, colonel, attaché à l'état-major de S. A. R. le prince d'Orange;
Le comte Dumonceau, lieutenant-colonel, aide de camp de S. A. R. le prince d'Orange;
Le lieutenant-colonel De Xhennemont, adjudant du Roi;
Le comte Alexandre Vander Burch, chambellan du Roi;
Le comte G.-J. De Hogendorp;
Le comte C.-J.-W. De Hogendorp.

Conforme à la Vérité,
(*Signé*) GUILLAUME, PRINCE D'ORANGE.

Nous soussignés, membres de l'état-major, déclarons nous unir aux vœux et aux sentiments exprimés par ceux de nos concitoyens dont les signatures précèdent:

Baron Vandersmissen, commandant en second la garde; chevalier De Nieuport; Ph. Lesbroussart, membre du conseil de la garde; J. Nicolay, aide-de-camp du commandant en chef; Isid. Plaisant, idem; Bosch, idem; Max. Delfosse, idem; Opdenbosch, aide-de-camp de section; J.-F. Vleminckx, id.»

Le jour où le roi Guillaume, sourd à toute proposition de concessions, à toute idée de séparation administrative, donna l'ordre à ses troupes de châtier les Belges *rebelles,* plus personne, ni dans la commission de sûreté publique, ni dans la garde bourgeoise, ne songea au *maintien de la dynastie.*

Digitized by Google

* * *

La session extraordinaire des États-Généraux venait de s'ouvrir à La Haye.

La garde bourgeoise de Bruxelles et les volontaires liégeois avaient pris toutes les dispositions pour parer aux événements que faisait prévoir l'entêtement du Roi.

Il y avait entre les deux corps une fraternisation complète dont nous trouvons, par exemple, la trace dans un banquet offert le 14 aux officiers liégeois par le corps d'officiers de la garde bourgeoise de Bruxelles.

Après un toast aux Liégeois et des couplets de circonstance chantés en leur honneur par le ténor Lafeuillade, Charles Rogier, nous dit le *Courrier des Pays-Bas,* remercia l'assemblée au nom de ses braves compagnons et son improvisation chaleureuse produisit la plus vive impression.

Voici le passage des *Notes et souvenirs* relatif à ce banquet :

14 septembre. Banquet patriotique à l'Hôtel de la Paix — 150 convives. — Un toast aux Liégeois porté par Vandersmissen — j'y réponds. — « Nous sommes venus pour combattre non pas la plume à la main, mais les armes à la main. »

Je me suis présenté au banquet en blouse. Je l'ai présidé à la demande unanime des convives. J'y ai lu, monté sur la table, le discours du roi aux États Généraux.

Le roi avait dit en terminant :

« Je ne céderai jamais à l'esprit de parti, et je ne consentirai jamais à des mesures qui sacrifieraient le bien-être et les intérêts de la patrie aux passions et à la violence. »

Ce discours devait être mal accueilli : il le fut surtout à Bruxelles. L'entêtement du roi avait exaspéré les hommes résolus, qui estimaient qu'à des paroles qu'on pouvait appeler « une provocation déguisée », les chefs de l'opposition auraient pu répondre par des mesures plus

Digitized by Google

énergiques à coup sûr que celles qu'avait prises la *Commission de sûreté publique*. Entre la commission et ces hommes d'action, les dissentiments devaient finir par s'accentuer : la trace en est visible dans les souvenirs de Rogier :

Le 15. Adresse des habitants de Bruxelles, Liège, Namur, Louvain, Luxembourg, aux députés : Vu le discours du trône, etc., on demande la séparation sans délai du nord et du midi et l'éloignement immédiat des troupes hollandaises stationnées dans les provinces belges. Si leurs efforts n'atteignaient pas le but, ils invitent les députés à revenir parmi eux.

15. Assemblée, à l'hôtel-de-ville (salle gothique), des sections réunies à l'état-major de la garde bourgeoise et à la commission de sûreté publique. Assemblée rendue publique. Ma vive discussion avec l'avocat Spinnael, marquis de Chasteleer. Je trouve l'adresse molle et trop historique : elle était de la rédaction de M. de Mérode.

C'est, suivant toute vraisemblance, au sortir de cette assemblée que furent jetées les bases d'une société, la *Réunion centrale*, qui avait pour but d'imprimer plus d'énergie à la Commission de sûreté et de « *la faire sortir des voies diplomatiques* ». La phrase est de Rogier lui-même : nous l'avons lue sur une feuille où il semble avoir voulu faire comme l'esquisse de ses *Notes et Souvenirs* (1).

15-16. La *Réunion centrale,* club patriotique, se forme d'abord à la salle des Beaux-Arts, rue de Bavière, puis dans la salle Saint-Georges. J'en refuse la présidence en ma qualité d'étranger à Bruxelles et recommande Ducpétiaux pour la présidence. J'accepte la vice-présidence. Ducpétiaux a peu présidé.

La *Commission de sûreté* qui n'entendait pas, elle, sortir

(1) Un correspondant bruxellois écrivait trois mois plus tard au *Politique* (n° du 5 décembre 1830) que la *Réunion centrale* avait été fondée par quarante citoyens très recommandables, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de gens de cœur et de talent : MM. Van Meenen, Ch. Rogier, Niellon, Ducpétiaux, Jottrand, Verboeckhoven, Jenneval, Camille de Smet, etc.

Digitized by Google

des voies diplomatiques, allait vite disparaître de la scène.

Les vedettes de l'armée envoyée par le roi Guillaume dans le but bien évident de mettre fin, fût-ce au prix du sang, à la situation troublée de Bruxelles, n'étaient qu'à quelques kilomètres de la ville.

Deux patrouilles de volontaires avaient été dirigées vers Vilvorde et Tervueren. Celle de Tervueren avait pris quatre chevaux appartenant à la gendarmerie. Celle qui devait inspecter les approches de Vilvorde, avait rencontré au retour la diligence de Bruxelles à Anvers et craignant qu'elle ne donnât l'éveil à la garnison de Vilvorde, l'avait empêchée de continuer sa route... Laissons parler Rogier :

18. Samedi. Nuit du samedi au dimanche : expédition sur Vilvorde et Tervueren. Enlèvement de 4 chevaux de gendarme : diligence forcée de rétrograder.

Dimanche 19. Proclamation de la commission de sûreté : « ils manifestent leur improbation formelle de l'acte désordonné qui vient d'avoir lieu; ordonnent que les chevaux enlevés seront renvoyés sans délai et sous escorte au détachement de maréchaussée stationné à Tervueren et qu'il sera écrit au prince Frédéric pour désavouer cette infraction et en annoncer la réparation. »

Menace de l'application des lois militaires.

La proclamation est lacérée. L'hôtel de ville envahi par les Liégeois tambour battant. Ma harangue en place publique. Je distribue des fusils de la caserne Sainte-Élisabeth [Voir le récit du *Belge* (1).]

Lundi 20. Le peuple enfonce les portes de l'hôtel de ville. Désarmement de tous les postes bourgeois. Dissolution de la commission de sûreté. La Réunion centrale décide que la commission sera

(1) Voici ce récit : « ... Une vive altercation s'éleva entre les citoyens qui réclamaient des fusils et la commission. La présence de M. Rogier vint tout calmer; chacun rentra dans l'ordre à sa voix. Il se porta au milieu de la grand'place où il harangua la multitude avec l'énergie qu'inspire le patriotisme. Il l'invita au bon ordre ; il promit de lui distribuer quarante fusils qui appartenaient à son corps. Il demanda que la population de Bruxelles, par sa bonne conduite, prouvât qu'elle voulait la liberté, non le pillage, non l'incendie, et que l'on punît sur-le-champ militairement celui qui ferait de ses armes un coupable usage ou menacerait la tranquillité publique. »

Digitized by Google

remplacée par un gouvernement provisoire composé de 3 membres.

Proclamation d'un gouvernement provisoire. Les noms de De Potter, d'Oultremont et Gendebien, attachés en lettres de drap noir sur le drapeau liégeois, sont promenés sous mon commandement dans toutes les rues de Bruxelles par le corps liégeois, auquel se réunissent diverses sections et plusieurs autres corps armés.

D'autres noms écrits à la main sont attachés au drapeau : Van Meenen, de Mérode, Raikem, Van de Weyer, De Stassart.

Le tambour Du Bois ne cesse de tambourer. Je commande toute la marche, sabre au clair.

Les événements se précipitaient.

Le roi Guillaume avait continué à se faire illusion sur la situation.

Il ne voulait pas voir que l'agitation dont Bruxelles était le principal foyer s'étendait à la plupart des villes.

Il s'imaginait, sur la foi peut-être de renseignements complaisants, qu'il suffirait de faire entrer quelques milliers d'hommes dans Bruxelles pour dissiper toute cause ultérieure de troubles et pour pacifier la Belgique.

D'ailleurs il prétendait que les Bruxellois eux-mêmes ne demandaient pas mieux que de voir l'armée hollandaise mettre à la raison « *le petit nombre de factieux qui, cachés parmi eux, excitait la populace au pillage, le peuple à la révolte, l'armée au déshonneur...* ». — Ce sont ses propres expressions.

Le prince Frédéric, qui avait 11.500 hommes d'infanterie, 1.500 de cavalerie et 52 canons, fut autorisé *à procéder, au besoin de vive force, à l'occupation de Bruxelles.*

Le 21 septembre son avant-garde n'était plus qu'à une petite étape de la ville. Il avait lancé d'Anvers une proclamation promettant l'oubli pour « les fautes et les démarches irrégulières que les circonstances avaient produites », mais menaçante pour « les étrangers ».

Les *Souvenirs* de Rogier mentionnent la proclamation du prince à la date du 21 septembre, sans l'analyser. Pour unique commentaire, cette phrase : *Exception contre les étrangers.*

Digitized by Google

Pendant que les Hollandais s'avançaient, un véritable désarroi régnait à l'hôtel de ville.

Mardi 21. Pas d'ombre de gouvernement provisoire à l'Hôtel de ville; mon grand embarras. Le général D'Hooghvorst reste nominativement à la tête de la garde bourgeoise.

Je sors (après avoir rencontré Devaux) par la porte de Schaerbeek et me rends à Dieghem et Evere.

Je donne un ordre pour faire venir un canon de Bruxelles, lequel est braqué sur la cavalerie hollandaise. . . . . .

C'est un Rogier nouveau qui nous apparaît :
Le Rogier de la Révolution;
Le Rogier des journées de septembre et du gouvernement provisoire.

FIN DU PREMIER VOLUME

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

CHAPITRE PREMIER

PAGES.

La famille de Rogier. — Années de collège 7

CHAPITRE II

Rogier, professeur libre. — Ses lectures. — Ses premiers essais poétiques.

§ 1. — Ses lectures. 24
§ 2. — Premiers essais poétiques 34

CHAPITRE III

La correspondance de Rogier avec Jacques Desoer (1821-1823). . 46

CHAPITRE IV

Rogier journaliste et avocat.

§ 1. — Création du « *Mathieu Laensbergh* » 85
§ 2. — Publications de Rogier : sa thèse d'avocat. — Ses *Mémoires de Don Juan Van Haelen*. Son *Manuel électoral* . . 113
§ 3. — La collaboration de Rogier à un journal pédagogique : *La Récompense*. 122
§ 4. — Le « *Mathieu Laensbergh* » devient « *Le Politique* » à la fin de 1828. L'union des libéraux et des catholiques . . . 133
§ 5. — Le rôle de Rogier et de ses collaborateurs du *Politique* en 1830. 158
§ 6. — L'émeute du 25 août à Bruxelles. — Liège du 26 août au 4 septembre 184
§ 7. — Rogier part pour Bruxelles à la tête d'une compagnie de volontaires 197

Digitized by Google

Digitized by Google

CHARLES ROGIER

(1800-1885)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Digitized by Google

Bruxelles. — Imprimerie J. Lebègue et Cie, 2, impasse du Devoir.

Digitized by Google

Digitized by Google

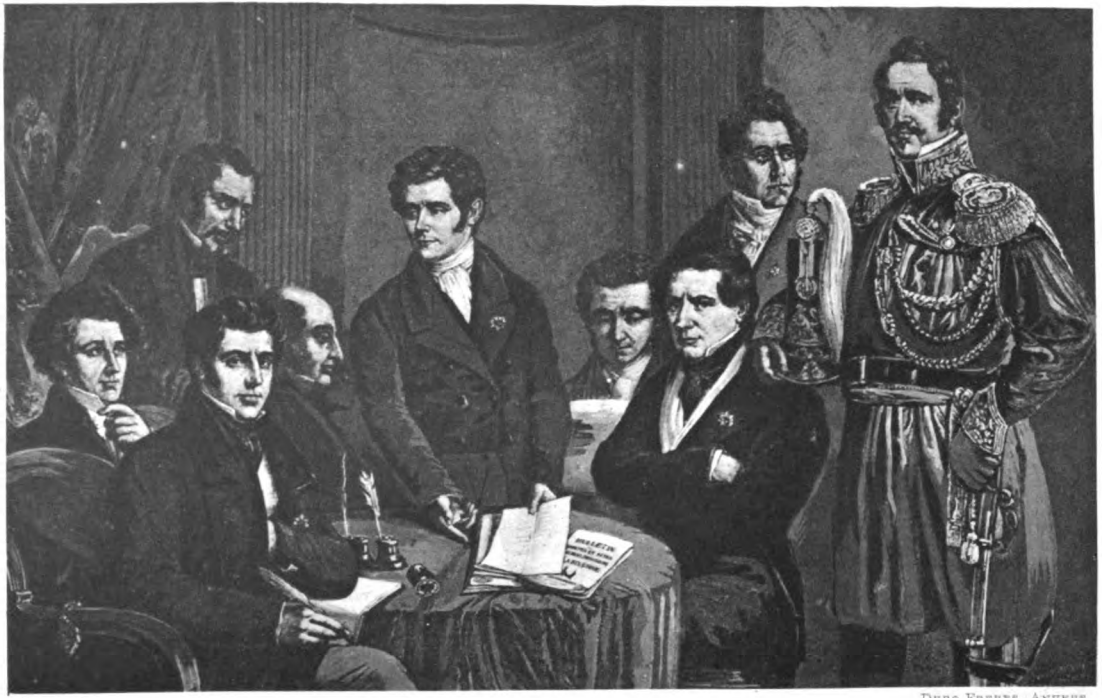

Phototypie DERO FRERES, ANVERS.

CH. ROGIER.

Cte F. DE MÉRODE.

A. GENDEBIEN, L. DE POTTER, S. VAN DE WEYER. Bon E. D'HOOGHVORST.

JOLLY.

Bon F. DE COPPYN, J. VAN DER LINDEN.

Digitized by Google

Charles Rogier

(1800-1885)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

ERNEST DISCAILLES
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND

TOME DEUXIÈME

ROGIER PENDANT LA LUTTE POUR L'INDÉPENDANCE (1830-1839)

BRUXELLES
J. LEBÈGUE & Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
46, RUE DE LA MADELEINE, 46

1893

Digitized by Google

Digitized by Google

VOLUME II

PAGES

3 à 16. La Bataille (21 au 26 septembre 1830).

25 - 31. Difficultés de la tâche du Gouvernement provisoire. — Les correspondants de Rogier en 1830 : son secrétaire Joseph Demarteau.

36 - 45. Le bombardement d'*Anvers* en octobre 1830 : Le Gouvernement provisoire délègue ses pouvoirs à Rogier.

46 - 48. Rogier envoyé par *Liège* au Congrès national.

61 - 63. Son *projet* de discours au Congrès pour la République.

74 - 81. Lettres de Firmin Rogier (écrites de Paris en décembre 1830).

88 - 90. Lettres de La Fayette et de F. de Mérode.

98 - 99. L'échauffourée du lieutenant-colonel Grégoire (2 février 1831).

100 - 104. Rogier va rétablir la discipline dans l'armée de la Meuse (février 1831).

140 - 146. Rogier gouverneur de la province d'*Anvers* (1re période).

169 - 182. Premières élections législatives (août 1831). Rogier élu à *Turnhout*, Pourquoi il ne réussit pas à *Liège*. (Lettres de Chazal et de Demarteau.)

215 - 219. Rogier entre dans le cabinet du 20 octobre 1832.

241 - 243. Il organise la première exposition des Beaux-Arts.

248 - 252. Il propose de ne pas exempter les séminaristes du service militaire.

252 - 254. Il organise les archives.

269 - 275. Son duel avec Gendebien après la dissolution de la Chambre en 1833.

266 - 268. / 281 - 282. La société orangiste « la Loyauté » à *Anvers*. Troubles dans cette ville.

283 - 290. Rogier prépare en 1833 un projet de loi sur l'instruction publique.

293 - 298. Organisation de l'Académie de Belgique.

298 - 303. L'incident Dejaer-Bourdon à *Liège*.

351 - 352. Une lettre de l'évêque de *Liège* Van Bommel.

353 - 363. Agitations à *Liège*, *Gand* et *Louvain* lors de la création de l'Université catholique (1834).

366 - 372. La loi des chemins de fer (1834).

389 - 390. Une lettre de F. de Mérode à Rogier, lors de l'inauguration du chemin de fer (1835).

402 - 407. Rogier veut réformer la législation sur les mines (sa correspondance avec Michel Chevalier).

407 - 413. La question militaire en 1836-1837 (correspondance de Rogier avec les généraux Mellinet et Hurel).

414 - 420. Rogier gouverneur de la province d'*Anvers* (2e période : 1834-1839).

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

ROGIER PENDANT LA LUTTE POUR L'INDÉPENDANCE

(1830-1839)

Digitized by Google

Digitized by Google

La première partie du volume précédent a été consacrée tout à la fois à l'adolescence, à la jeunesse de Rogier et à une étude sur la situation de nos provinces pendant les dernières années du royaume des Pays-Bas.

Faisant œuvre de biographe et d'historien, il nous importait de ne négliger aucun des détails qui pouvaient expliquer le caractère de Rogier et les tendances de son esprit, tout en faisant connaître le milieu où il s'est formé et l'éducation qu'il a reçue. Nous avons essayé de découvrir chez l'étudiant, chez le jeune journaliste, chez le publiciste de 1827, le futur polémiste parlementaire, le futur ministre.

Recherchant ensuite les causes de la Révolution de septembre 1830, nous avons montré Rogier mêlé activement aux événements qui préparèrent cette révolution et qui la rendirent inévitable.

Les combats de Septembre, la rupture violente du royaume des Pays-Bas, la constitution de l'État belge à travers des difficultés inouïes et des périls sans cesse renaissants —

Tantæ molis erat Belgarum *condere gentem!* —

Digitized by Google

telle est la matière de ce second volume, où l'on verra, de 1830 à 1839, le chef des volontaires liégeois prendre une part glorieuse à la lutte, organiser habilement la victoire, et, soit au gouvernement provisoire et au Congrès, soit au ministère et dans l'administration de la province d'Anvers, travailler puissamment à la consolidation de l'indépendance de la Belgique et de la monarchie populaire de Léopold Ier.

L'ancien rédacteur politique de *L'Étoile Belge*, M. Maurage, avait promis en 1888 à la famille de Rogier de raconter notre « Épopée nationale ».

L'état de sa santé ne lui permit que de rassembler les matériaux pour expliquer le rôle de Rogier dans la Révolution et surtout dans le « cabinet de la consolidation nationale » (1832 à 1834). M. Maurage, tout en nous désignant pour le remplacer dans la tâche patriotique qu'il avait entreprise, nous a autorisé à utiliser ces matériaux : nous lui en exprimons ici notre sincère reconnaissance.

Nous indiquerons par des crochets aux chapitres II, III et VII les seuls passages que nous ayons extraits textuellement du travail préparatoire de M. Maurage, le plan qu'il s'était proposé étant tout différent de celui que nous avons adopté pour l'ensemble de notre œuvre.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

La Bataille
(21 au 26 septembre 1830)

§ 1. — COMBATS EN AVANT DE BRUXELLES ET AUX PORTES DE LA VILLE

Rogier reçut le baptême du feu au combat de Dieghem le 21 septembre 1830.

Son lieutenant-adjudant-major Senault, qui avait fait un terme dans l'armée hollandaise, aimait à rappeler la vaillance du jeune commandant, qui, sous un feu effrayant, courait de rangs en rangs, électrisant ses soldats par sa mâle attitude.

Au plus vif de l'action, Rogier avait fort mal accueilli Senault qui lui conseillait, « sans avoir l'air de battre en retraite, de se retirer un peu en arrière sur la hauteur du moulin d'Evere au lieu de rester à découvert en plaine ».

« Eh bien! c'est ici que nous devons périr ! » dit Rogier assez haut pour être entendu de ses volontaires. Alors Senault, craignant de passer pour un poltron parce qu'il donnait un conseil dicté par la simple prudence, s'écria : « Si vous croyez que c'est la peur qui me fait parler ainsi, moi ancien militaire, me voici devant la compagnie : que l'on tire sur moi! »

Et aussitôt Rogier de lui serrer la main en disant : « Mais pas un cheveu de ma tête n'a eu cette pensée! »

Comment les Hollandais n'ont-ils pas foncé droit devant

Digitized by Google

eux à travers cette poignée d'hommes au lieu de perdre leur temps dans une vaine fusillade?

Senault s'en est expliqué dans une lettre que M. Maurage nous a communiquée :

« Pendant que M. Rogier me serrait la main, apparut une reconnaissance de dragons sur notre droite où se trouvait le capitaine Colette. Celui-ci fit feu sur l'officier, mais il fut sabré, reçut de nombreuses blessures et fut transporté à l'état-major et de là à Evere. Le courage et l'intrépidité de M. Rogier en cette rencontre furent cause du triomphe de notre Révolution ; car, en nous voyant toute l'après-midi essuyer le feu de sa brigade, le prince Frédéric prit notre compagnie de volontaires pour une avant-garde. Il renonça à marcher sur Bruxelles où l'appelait une demande de « notables », fit bivouaquer sa brigade et réclama des renforts. Quant à nous, nous rentrâmes désespérés le soir en ville, car nous la trouvâmes sans résistance, abandonnée, presque déserte... »

La journée du 22 se passa en escarmouches à Evere et en avant des portes de Schaerbeek, de Louvain et de Namur.

Toute la bravoure des volontaires liégeois et des deux ou trois cents Bruxellois qui faisaient le coup de feu en partisans, ne pouvait avoir raison d'une armée comprenant plusieurs milliers d'hommes.

Le Politique du 28 publie une lettre de Bruxelles où se trouve cette phrase : « Il y eut le 22 une grande confusion dans la ville : chacun croyait que tout était perdu... »

Il eût fallu que Bruxelles se soulevât pour arrêter la marche du prince Frédéric.

Aucun des hommes politiques, aucun des chefs du mouvement révolutionnaire ne comptait sur ce soulèvement.

« La veille du jour où Bruxelles fut attaqué, écrivait Félix de Mérode le 15 octobre 1830 au *Courrier des Pays-*

Digitized by Google

Bas, je n'attendais aucune résistance utile, et persuadé qu'il n'existait plus de moyen actuel d'agir pour l'indépendance belge, je m'étais décidé à chercher un refuge sur le sol français. »

Dans une lettre publiée en 1859, un témoin oculaire, M. Renard, a établi que les Hollandais auraient pu prendre possession de Bruxelles sans coup férir après la journée du 22 septembre : « Dans la nuit du 22 au 23, dit-il, il n'y avait pas quarante hommes armés qui veillassent. Nous n'étions peut-être pas trois cents disposés à la résistance, et disséminés sur une longue étendue. Il n'y avait ni chefs, ni pouvoir, ni plan arrêté, ni direction. »

Le matin du 23, pendant que l'armée hollandaise, vainement harcelée par la fusillade des volontaires, pénétrait le long des boulevards dans le Parc, Rogier et plusieurs de ses amis que menaçait tout particulièrement la proclamation du prince Frédéric aux Bruxellois (voir volume 1, page 208), vont, comme Félix de Mérode, chercher un refuge en France.

Tous ceux qui ont vu Bruxelles à ce moment de la journée sont convaincus que si les Hollandais, au lieu de s'arrêter au Parc, avaient continué leur mouvement en avant, la résistance n'aurait pas duré une heure et la Révolution avortait.

Ce n'est que *dans l'après-midi* que Bruxelles, d'abord indifférent, se souleva.

Rogier était près de Braine-l'Alleud, à trois heures, quand il entendit le canon dans la direction de Bruxelles.

La résistance inespérée se produisait donc...

Rogier court au canon!

•

§ 2. — LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE. — LA COMMISSION ADMINISTRATIVE. — LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Dès ses premiers pas dans Bruxelles, il apprend que malgré l'intention bien manifeste du *peuple* de tenir tête

Digitized by Google

aux Hollandais, malgré sa résistance énergique à la porte de Flandre et à la porte de Laeken, des négociations ont été entamées avec le prince Frédéric par des membres de l'ancienne commission de sûreté, renversée le 20 septembre.

C'est apparemment à ces négociations que se rapporte ce billet autographe du prince, qui aura été remis plus tard à Rogier par le destinataire :

Son Altesse Royale Monseigneur le prince Frédéric des Pays-Bas invite monsieur le Baron d'Hooghvorst de *(sic)* se rendre auprès de lui, afin d'aviser ensemble aux moyens de rétablir la paix et la tranquilité *(sic)* dans la ville; il engage sa parole d'honneur qu'il ne sera porté aucune atteinte à la sûreté et à la liberté de M. d'Hooghvorst.

FRÉDÉRIC, PR. DES PAYS-BAS.

Il était alors environ sept heures du soir.

Rogier va à l'hôtel de ville.

Abandon (dit-il dans ses *Notes et Souvenirs*). *Je laisse une protestation contre le projet de soumission.*

Je visite les hôpitaux et les postes pendant la nuit...

Il est parlé de cette visite dans l'un des nombreux démentis (1) que le *Journal de Bruxelles* s'attira en août 1859, lorsqu'il eut l'impudence d'accuser Rogier d'avoir manqué à son devoir.

Nous soussignés, déclarons que le 23 septembre, dans la soirée,

---

(1) Malgré tous les démentis qui lui furent infligés, aussi bien par ses coreligionnaires (comme M. Jottrand) que par des hommes qui étaient tout à fait en dehors de la politique, le *Journal de Bruxelles* ne retira pas ses propos mensongers.

Rogier lui écrivit : « J'avais pensé que vous n'hésiteriez pas à rétracter des faits matériellement faux. Ainsi le voulait la loyauté la plus vulgaire. J'avais trop présumé de la vôtre. A vos affirmations effrontées je me borne à opposer tous les documents et tous les témoignages véridiques de l'époque et je vous répète que vous mentez impudemment. Après cela vous pourrez, sans que désormais je commette ma signature dans votre journal, continuer ces lâches et misérables attaques que les hommes de votre trempe n'ont le triste courage de se permettre, que bien décidés d'avance à n'en pas accepter la responsabilité personnelle. »

Digitized by Google

M. Charles Rogier est venu visiter les blessés à l'hôpital Saint-Pierre, et qu'il a parlé particulièrement à un nommé Velez, volontaire liégeois, blessé à la jambe par un coup d'arme à feu... *Le directeur de l'hôpital Saint-Pierre*, J.-B.-J. Malaise ; *le chirurgien en chef*, J. Seutin.

Quand Rogier se représente au point du jour à l'hôtel de ville, la députation envoyée la veille près du prince Frédéric — elle se composait de MM. d'Hooghvorst, de Coppyn, Palmaert et Max Delfosse — venait de faire connaître la rupture des négociations aux personnes qui étaient accourues aux nouvelles et parmi lesquelles se trouvait M. Jolly, ancien officier du génie.

Sur la proposition de M. Jolly, la réunion décida de nommer une *Commission* qui serait investie des pouvoirs nécessaires pour constituer une autorité dont l'urgence se faisait impérieusement sentir.

« D'une voix unanime, dit M. Jolly dans ses mémoires, l'on désigna M. Rogier, puis le baron d'Hooghvorst; on m'engagea, et M. Rogier que j'avais rencontré le 21 à l'hôtel de ville, ainsi que M. Michiels (colonel de la garde bourgeoise), insistèrent pour me faire accepter cette mission difficile et dangereuse. MM. le baron F. de Coppyn et J. Vanderlinden se chargèrent des fonctions de secrétaire, et nous installâmes une autorité sous la dénomination de *Commission administrative* (1). »

Voilà comment se forma la première autorité révolutionnaire.

Elle débuta par la proclamation suivante, que Rogier rédigea séance tenante et qui fut affichée dès le matin du 24 :

Proclamation !

Depuis deux jours Bruxelles est dépouvu de toute espèce d'autorité constituée; l'énergie et la loyauté populaires en ont tenu lieu :

(1) M. Vanderlinden fut le 25 nommé trésorier et remplacé comme secrétaire par M. l'avocat Nicolay.

Digitized by Google

mais tous les bons citoyens comprennent qu'un tel état de choses ne peut durer sans compromettre la ville et le triomphe d'une cause dont le succès dès hier est assuré.

Des citoyens, guidés par le seul amour du pays, ont accepté provisoirement un pouvoir qu'ils sont prêts à remettre *en des mains plus dignes*, aussitôt que les éléments d'une autorité nouvelle seront réunis.

Ces citoyens sont :

M. le baron Emmanuel Vanderlinden d'Hooghvorst, de Bruxelles ;

M. Charles Rogier, avocat à Liège ;

Et M. Jolly, ancien officier du génie.

Ils ont pour secrétaires : MM. F. de Coppyn et J. Vanderlinden, de Bruxelles.

Bruxelles, le 24 septembre 1830.

Quelle confiance, quelle certitude dans le succès d'une cause pour oser proclamer, dès la première heure, qu'il était assuré depuis la veille !

Les *Souvenirs* de Rogier sont ici surtout précieux pour l'histoire.

24 septembre. Nos rapports avec la Banque. Nous demandons pour le service public 5.000 florins : elle en apporte 10.000, fort étonnée de notre modération. Les premiers fonds ont été faits au moyen d'une pièce de 10 florins que l'un de nous tira de sa bourse. — Les 10.000 florins sont remis à l'administration des finances. —

Le soir, je fais venir Van Haelen et obtiens qu'il prenne le commandement : on demandait de toutes parts un chef. Il accepte à la condition que s'il vient à périr, on prendra soin de sa femme et de ses enfants. La scène est exactement racontée dans les *Esquisses* de White (1).

---

(1) Voici le passage des *Esquisses historiques de la Révolution belge* (Bruxelles, 1830), p. 365, auquel Rogier fait allusion :

« Dans la soirée du 24, vers onze heures, M. Juan Van Haelen reçut le billet suivant : « *La Commission administrative invite le colonel don Juan Van Haelen à passer à l'hôtel de ville pour une affaire qui le concerne.* Signé : *Ch. Rogier et Vanderlinden d'Hooghvorst.* » Arrivé peu après à l'hôtel de ville dont les antichambres étaient lugubres et désertes, M. Van Haelen fut introduit dans le salon où, autour d'une table éclairée d'une chandelle, se trouvaient assis MM. d'Hooghvorst, Rogier et Jolly. — « Nos volontaires ont besoin d'un chef,

Digitized by Google

Ce n'est pas seulement l'auteur des *Esquisses historiques de la Révolution belge*, ce sont *tous* les historiens de la Révolution qui reconnaissent que Rogier montra une initiative toujours prompte, une rare énergie, une vigilance infatigable pendant ces heures décisives où il pensa et pourvut à tout, brusquant les résolutions et ne laissant pour ainsi dire pas à Van Haelen le temps de réfléchir, parce qu'il y a des moments où l'*action* s'impose avant tout.

Il en fut ainsi du reste pendant toute la durée du combat. Il ne dormait pas ou dormait sur un matelas. *(Notes et Souvenirs.)*

Dans la nuit du 24 fut affichée cette seconde proclamation qui est moins connue que la première et où le lecteur retrouvera bien encore le caractère et le style de Rogier :

Braves patriotes,

Vous êtes les vrais enfants de la Belgique. Hier et aujourd'hui, vous avez prouvé à l'Europe que vous étiez dignes de la liberté. Trois journées de combat ont immortalisé la population parisienne. Bruxelles, aidée de ses amis et alliés des autres villes, n'est pas restée au dessous d'une si belle gloire.

Encore quelques courageux efforts et la victoire est à nous pour toujours. Les populations des communes environnantes arrivent pleines d'ardeur pour venger le sang belge, et achever le triomphe de la liberté. Louvain victorieux vous promet son énergique et glorieuse bourgeoisie. Soyez donc pleins de confiance. Le découragement est au camp ennemi. La Providence a retiré tout courage à des soldats belges qui ne rougissent pas de souiller leurs drapeaux du pur sang de leurs frères.

Bourgeois de Bruxelles, qui redoutez le pillage de vos maisons,

---

dit M. Rogier ; vous allez vous mettre à leur tête : il faut prendre le Parc. — Messieurs, accordez-moi deux heures pour me décider et vous répondre. — Pas même deux minutes », répondit M. Rogier. M. Van Haelen ne fit plus alors qu'une seule observation ; elle était relative au sort de sa famille... » (Voir dans notre premier volume les pages 120 à 123 relatives à don Juan Van Haelen et à la publication de ses mémoires par Rogier.)

Digitized by Google

savez-vous l'espoir criminel qu'on ne craint pas de faire circuler dans les rangs des soldats? *Le pillage!* Prenez la ville, leur dit-on, et deux heures de pillage payeront vos efforts. Bourgeois de Bruxelles, redoublez donc de vigilance : à vos barricades, redoutables fortifications, ajoutez de nouvelles barricades.

Les pavés lancés des fenêtres ont fait à moitié la révolution parisienne. Continuez aussi à tenir vos croisées garnies de ces redoutables projectiles, et que l'ennemi écrasé apprenne ce qu'il en coûte à venir attaquer dans son sein une population qui veut être libre.

Bruxelles, le 24 septembre 1830.

La Commission administrative :

Baron VANDERLINDEN D'HOOGHVORST.
Charles ROGIER, avocat, de Liège.
JOLLY, ancien officier du génie.

—

Qu'on nous permette d'interrompre un instant le récit des événements de Bruxelles pour nous transporter à Liège.

En ce moment la famille de Rogier recevait de lui une lettre sans date, venant de Genappe, lettre écrite évidemment le 23 pendant qu'il était en route pour l'exil.

Extrêmement laconique, cette lettre...

Rogier se contentait de rassurer les siens sur son sort; il ne donnait aucune nouvelle de ce qui se passait à Bruxelles, ni des combats qui avaient eu lieu en avant de Bruxelles le 21 et le 22.

Son frère Firmin qui était, pour les besoins du *Politique*, retourné depuis quelques jours à Liège — où l'on se disposait à recevoir les Hollandais « derrière des barricades » et où « aux étages supérieurs les femmes, les enfants, les demoiselles avaient porté des pavés »... — Firmin avait répondu immédiatement à cette lettre de Genappe, en demandant des détails sur les faits qui s'étaient passés dans les sorties du 21 et du 22. « Le *Courrier de la Sambre* annonce, dit-il, que les Liégeois se sont distingués dans ces sorties... Comment la lettre n'en parle-t-elle pas?... »

Digitized by Google

« ...*L'ami Ch..*: — on devait se défier de la poste et de la police : la lettre de Firmin, datée de Liège le 25 septembre 1830, est adressée à M. A. Godefroid, négociant à Genappe — *l'ami Ch. s'est trouvé sans doute dans ces sorties... Nous ne comprenons pas ici comment il écrit de Genappe... S'il s'est éloigné de Bruxelles, tout y est donc désespéré! Pour moi, je m'y perds... Si Bruxelles se soutient et repousse les attaques, tout ira bien. Sinon, à ...* » Firmin n'avait pas le courage de continuer.

—

Revenons à Bruxelles.

Précisément le 25, pendant que, de la rue de Louvain et de la montagne du Parc, les *patriotes*, renforcés d'heure en heure par des détachements de la province, dirigeaient une fusillade incessante sur les Hollandais retranchés dans le Parc, pendant qu'à la place Royale le canon de Charlier, *la Jambe de bois*, faisait merveilles, parvint à la *Commission administrative* ce billet :

Son Altesse Royale le prince Frédéric des Pays-Bas consent à retirer les troupes hors de la ville, à condition que les hostilités cessent de suite et que l'on s'adresse à Son Altesse Royale pour concerter avec elle sur les moyens à prendre pour rétablir l'ordre et la tranquillité.

FRÉDÉRIC, PRINCE DES PAYS-BAS.

Rogier, qui présidait la Commission, répond à ce billet en donnant des ordres pour que la lutte continue avec plus d'acharnement :

Du moment que la fusillade sera entamée, le sonneur de Sainte-Gudule sonnera le tocsin, d'une manière rapide.

S'il n'y a pas de fusillade de toute la nuit, le tocsin sera sonné à quatre heures du matin.

Entre les mains du sonneur de Sainte-Gudule (1).

La Commission administrative :

CH. ROGIER.

JOLLY.

(1) Cet ordre de sonner le tocsin avait été renfermé par Rogier dans l'enveloppe qui contenait les billets du prince Frédéric, et sur laquelle il avait écrit : « 24 et 25 septembre ».

Digitized by Google

Rogier rédige le même jour, 25 septembre, l'arrêté relatif à l'inhumation sur la place Saint-Michel, devenue la place des Martyrs, des braves qui ont succombé ou qui succomberont dans la lutte :

La Commission administrative,

Vu le nombre de victimes qui ont succombé dans notre lutte glorieuse,

Vu la nécessité de veiller à la salubrité publique,

Voulant en même temps donner de dignes funérailles aux braves défenseurs des libertés,

Arrête :

Une fosse sera creusée sur la place Saint-Michel : elle sera destinée à recevoir les restes des citoyens morts dans les mémorables journées de septembre.

Un monument transmettra à la postérité et à la reconnaissance de la patrie les noms des héros.

Les patriotes belges prennent sous leur protection les veuves et les enfants des généreuses victimes.

La confiance de Rogier dans le succès de la Révolution restait inébranlable. Qu'on en juge par cet ordre du jour et cette proclamation qui sont aussi de sa main :

Ordre du jour :

Hier à huit heures du soir l'ennemi incendiait Bruxelles.

Aujourd'hui à huit heures du matin l'ennemi est dans le plus grand désordre devant notre bourgeoisie aidée de ses alliés.

Le sang belge va cesser de couler.

Bruxelles, le 25 septembre 1830.

La Commission administrative :

Baron VANDERLINDEN D'HOOGHVORST.
CH. ROGIER, président.
JOLLY.

Proclamation!

Vu l'affluence, à chaque heure croissante, des patriotes accourus à Bruxelles de toutes les villes et communes environnantes pour coopérer au succès de la bonne cause, les habitants de Bruxelles sont prévenus qu'ils recevront en logement, dans une juste proportion, et pour le peu de jours nécessaires encore au triomphe *irrévocable* de la

Digitized by Google

liberté, ceux d'entre nos bons défenseurs dont on nous annonce la prochaine arrivée.

Bruxelles, le 25 septembre 1830.

Baron VANDERLINDEN D'HOOGHVORST.
ROGIER, président.
JOLLY.
P. DE COPPYN, secrétaire.
NICOLAY, secrétaire.

L'ordre du jour parle d'*incendie*. Les Hollandais avaient en effet, dans la soirée du 24, lancé sur la ville quelques fusées à la Congrève et mis le feu dans trois endroits; et pour qu'on ne pût l'éteindre, dix pièces de canon avaient tiré à mitraille sur une des maisons qui brûlaient. (Tous les journaux du temps parlent de ces terribles détails, et dans la rue de Schaerbeek on peut encore voir la trace de la canonnade.) C'est ce qui expliquerait cette réponse faite par Rogier à l'abbé Van Gheel qui lui apportait de la part du prince Frédéric des propositions d'arrangement : « *On ne traite pas avec des incendiaires.* » (*Notes et Souvenirs.*)

Les *alliés* dont il est question dans l'ordre du jour arrivaient de diverses localités.

Sur un placard bizarre de la Révolution intitulé : *Litanies des Bruxellois* (dédiées au *canonnier pointeur liégeois* qui a si glorieusement mérité de la patrie), nous lisons les noms suivants qui forment encadrement : Liège, Courtrai, Tournai, Luxembourg, Namur, Mons, Jodoigne, Renaix, Saint-Ghislain, Silly, Hal, Couvin, Péruwelz, Braine-l'Alleud, Morlanwelz, Genappe, Leuze, Waterloo, Thuin, Pinois (?), Flobecq, Rœulx, Wasmes, Fleurus, Pâturages, Gosselies, Soignies, Binche, Quiévrain, Wavre, Enghien, Ninove, Grammont, Tirlemont, La Faye (?), Jemmapes, Nivelles, Charleroi, Philippeville, Alost, *Roubaix*.

Figurent aussi dans l'encadrement les « Tirailleurs de Paris », les « Belges de Lille », les « Belges de Paris ».

Digitized by Google

* * *

Le soir du 25 rentrèrent à Bruxelles plusieurs des chefs de l'opposition qui n'avaient pas cru non plus à la possibilité de la lutte : entre autres Gendebien et Van de Weyer.

Dans la matinée du 26 fut affichée la proclamation suivante annonçant l'entrée de Gendebien, de Van de Weyer et du comte Félix de Mérode dans la Commission administrative, qui prenait un nom nouveau :

Gouvernement provisoire

Vu l'absence de toute autorité tant à Bruxelles que dans la plupart des villes et des communes de la Belgique;

Considérant que, dans les circonstances actuelles, un centre général d'opérations est le seul moyen de vaincre nos ennemis et de faire triompher la cause du peuple belge;

Le Gouvernement provisoire demeure constitué de la manière suivante :

Baron Emmanuel Vanderlinden d'Hooghvorst.
Charles Rogier, avocat à la cour de Liège.
Comte Félix de Mérode.
Gendebien, avocat à la cour de Bruxelles.
Sylvain Van de Weyer, avocat à la cour de Bruxelles.
Jolly, ancien officier du génie.
Joseph Vanderlinden, trésorier.
Baron F. de Coppyn, secrétaire.
J. Nicolay, avocat, secrétaire.

La lutte était plus ardente que jamais autour du Parc. Les Hollandais faisaient des efforts désespérés. On annonçait qu'ils allaient tenter une sortie.

D'autre part, il courait de vagues rumeurs de trahison, de surprise, d'un coup de main projeté sur l'hôtel de ville.

Nous avons là l'explication de l'ordre donné par le gouvernement provisoire au chef d'état major du commandant en chef, d'envoyer « vingt hommes d'élite avec un officier pour la garde des membres du Gouvernement à l'hôtel de ville » (26 septembre).

Digitized by Google

L'héroïsme de nos volontaires finit par avoir raison de la ténacité des Hollandais.

Le Parc fut évacué dans la nuit du 26 au 27.

Précisément à ce moment-là, soit ignorance des faits, soit tactique, le général hollandais qui commandait à Anvers faisait afficher ce placard par les soins du bourgmestre et des échevins :

Le lieutenant général baron Chassé, commandant le quatrième grand commandement militaire, autorise la Régence de la ville d'Anvers à porter à la connaissance du public :

Que les troupes de Sa Majesté sont maîtres *(sic)* à Bruxelles de la ville haute ainsi que des portes Guillaume, de Schaerbeek, de Louvain et de Namur, et que le reste de la ville est investi par la cavalerie ;

Que si la ville de Bruxelles n'est pas déjà détruite en cendres, cela doit être attribué uniquement au noble caractère et à l'humanité de Son Altesse Royale...

Pendant que l'armée du prince Frédéric s'éloignait de Bruxelles, l'une des nobles victimes de la tyrannie hollandaise y rentrait.

De Potter, le proscrit de juin, qu'un décret du gouvernement provisoire acclamé par le peuple avait invité à revenir en Belgique, fit le 27 une entrée triomphale dans Bruxelles : le gouvernement se l'adjoignit immédiatement.

Rogier put écrire à sa famille dans la soirée du 27 qu'il n'y avait plus un soldat hollandais dans la capitale (1) :

---

(1) Toutefois, un retour offensif n'était pas impossible. On s'en convaincra en lisant cette pièce que nous avons trouvée dans le dossier de Van Haelen.

Gouvernement provisoire de la Belgique

Le comité central, ayant appris que l'ennemi descendait des hauteurs de la porte de Louvain, envoie vers M. le commandant en chef Van Haelen M. le major Steven, à l'effet de l'inviter à réunir de suite un nombre d'hommes suffisant pour garnir les portes et pousser des reconnaissances au dehors. Le comité central, sans ajouter une pleine foi à ces bruits, pense qu'il est bon de ne négliger aucune précaution.

Bruxelles, 29 septembre 1830.

(*Signé*) De Potter, Ch. Rogier, Félix de Mérode, Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

la confiance qu'il avait dans le succès de la cause du peuple dès le 24 n'avait pas été trompée.

« ... Ta lettre, lui répond Firmin le 29, annonçant la victoire de Bruxelles nous est arrivée hier. En même temps, des renseignements venus de toutes parts, à défaut des journaux dont nous avons été privés pendant cinq jours — *qu'on juge de leurs angoisses !* — ont confirmé ces nouvelles importantes. Je te laisse à penser l'effet prodigieux de ce triomphe inespéré sur notre population. On commence à se rassurer sur ton sort, mais, bon Dieu ! que de larmes et d'inquiétudes !... Si nous étions plus que deux ici à la besogne — *Devaux et Lignac étaient à Bruxelles aussi* — je serais déjà près de toi. Quoi qu'il en soit, si tu as besoin de moi, un seul mot... »

Digitized by Google

CHAPITRE II

L'organisation de la victoire
Première période du Gouvernement provisoire jusqu'à la réunion du Congrès National (27 septembre au 10 novembre)

§ 1. — ROGIER MEMBRE DU COMITÉ CENTRAL DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

En faisant connaître au *brave peuple belge* que les Hollandais avaient *cédé aux efforts des généreuses populations qui avaient combattu avec un courage digne de leur antique réputation*, le Gouvernement provisoire disait qu'il s'agissait maintenant de *consolider la victoire en organisant les moyens de combattre au dehors.*

Il convoquait (27 septembre) les volontaires de toutes les villes et communes du royaume à se rendre autour du Parc, où ils recevraient une « organisation provisoire par compagnies et par bataillons ».

Il importait de procéder sans délai non seulement à l'organisation de l'armée, mais à celle de l'administration civile, de l'ordre judiciaire et de l'administration des finances.

Rogier qui, avec De Potter, Van de Weyer et de Mérode, faisait partie du *Comité Central* chargé du pouvoir exécutif, apporta dans ce travail d'organisation la même activité, la même décision que pendant le combat.

Le Comité Central délibérait sur les propositions qui

Digitized by Google

lui étaient soumises par des *administrateurs généraux* que le gouvernement provisoire plaça à la tête des *Comités* de la guerre, de l'intérieur, de la sûreté publique et des finances.

On voit dans les *Notes et Souvenirs* de Rogier, comme dans les *Mémoires* de Van de Weyer et de Gendebien, combien était attristante la pénurie des ressources de ce gouvernement improvisé!...

« Observation de Gendebien sur la position, recueillie par de Mérode : « *Dans quel guêpier nous sommes-nous fourrés!* » (*Notes et Souvenirs,* feuillet 3.) = « *Pas de finances, pas d'archives, pas d'employés* », écrit Van de Weyer. = « *Pour tout mobilier, une table en bois blanc prise dans un corps de garde et deux bouteilles vides surmontées chacune d'une chandelle.* » (Mémoires de Gendebien.)

La tâche était aussi lourde que périlleuse.

Elle eût écrasé des hommes moins résolus, moins vigoureusement trempés.

Ce qui, à certaines heures, compliqua les difficultés et aggrava le poids des responsabilités, ce furent les dissentiments profonds qui, sur les principales questions, séparaient les membres du Gouvernement. Ainsi, De Potter demandait que l'on proclamât *le plus tôt possible* la république, tandis que ses collègues croyaient devoir, avant tout, convoquer les députés de la nation.

Nous reviendrons plus loin sur le débat relatif à la forme du Gouvernement.

Disons pour le moment que Rogier, quoique ayant du sang de républicain dans les veines et sans manifester de préférence pour le régime monarchique, n'était pas l'un des moins ardents à combattre l'opinion de De Potter.

Il ne se prononçait pas sur le principe; il n'examinait pas (il y reviendra au Congrès) si la forme républicaine convenait ou non au caractère du Belge. Mais il soutenait énergiquement que l'établissement immédiat d'une répu-

Digitized by Google

blique belge ne plairait guère au nouveau souverain des Français et pourrait faire perdre à la Révolution des sympathies dont avaient besoin les audacieux qui détruisaient une des œuvres de la *Sainte-Alliance*, ce royaume des Pays-Bas si cher au czar, à la Prusse, à l'Autriche, à l'Angleterre.

Pour ne parler que de la Russie et de l'Autriche, qu'on se rappelle l'hostilité persistante du czar, proche parent de Guillaume, contre notre jeune royauté, et l'animosité vraiment haineuse de Metternich contre les Belges, qui osaient, bien avant Napoléon III, proclamer que les traités de 1815 avaient cessé d'exister.

Le czar ne se décida qu'après de longues années à reconnaître le royaume de Belgique. Metternich, lui, écrivait cinq mois après le couronnement de Léopold Ier : « L'affaire belge est odieuse ; elle l'est à cause de son point de départ... Quelque effort que l'on fasse pour lui prêter une autre couleur, ce point de départ est la protection accordée à une *rébellion*... »

Nous ne devions pas être absolument rassurés quant aux dispositions du gouvernement français, qui s'inspirait, en matière de relations extérieures, des idées de Talleyrand, ami douteux de la Belgique, comme la suite de cette histoire le prouvera.

Du côté de l'Angleterre, on avait lieu également de concevoir quelques craintes : le pouvoir y était aux mains des tories.

Rogier faisait remarquer que si sans raison et sans nécessité nous proclamions la République, non seulement nous deviendrions suspects à la France, mais nous provoquerions des craintes et nous envenimerions des colères.

Certes, ce n'était pas sans un vif mécontentement que les puissances du Nord et de l'Est de l'Europe voyaient s'effondrer ce royaume des Pays-Bas dont on a dit avec raison que c'était « l'une des combinaisons les plus bril-

Digitized by Google

lantes de cette Sainte-Alliance qui s'était imaginé de bonne foi réaliser la confédération européenne de Henri IV et de l'abbé de Saint-Pierre ». (Goblet d'Alviella, dans *Cinquante Ans de liberté.*)

En plaçant entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, dans les plaines tant de fois dévastées par leurs sanglantes compétitions, « un nouvel État assez pacifique de tempérament et d'intérêts pour ne jamais s'abandonner à des velléités conquérantes, assez puissant pour commander le respect de sa nationalité et même faire bonne figure dans le concert européen », elles avaient cru trouver la clef de voûte qui avait manqué jusque-là à l'équilibre du continent. Mais, comme le dit M. Goblet, elles n'avaient pas tenu compte d'un élément appelé à jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans les remaniements territoriaux de l'Europe : les affinités spontanées des populations.

Les fautes du roi Guillaume (nous l'avons établi dans le volume précédent) avaient fait le reste.

Il n'en est pas moins vrai que ces puissances ne pouvaient pas être bien disposées pour une nation qui renversait leur œuvre, et qu'il importait de les ménager.

La majorité du Gouvernement les ménagea en se ralliant à l'opinion de Rogier.

Sans nous arrêter à ces dissentiments du Gouvernement provisoire, voyons ses œuvres, les œuvres puissantes, qu'un commun accord a permis de réaliser.

Le cadre de cette biographie, quelque large qu'il soit et qu'il doive être, ne comporte pas la discussion des mesures et des décrets dont le Gouvernement provisoire a pris l'initiative pendant sa dictature forcée.

Il est indispensable cependant que le lecteur connaisse, au moins dans leurs grandes lignes, les travaux de ces vaillants administrateurs, de ces hommes de cœur et de progrès.

Digitized by Google

Les *Souvenirs* de Rogier et de ses collègues nous fourniront les éléments de cette revue rapide, pour laquelle nous suivrons l'ordre chronologique.

§ 2. — LE COMITÉ DE CONSTITUTION. — LES LIBERTÉS PROCLAMÉES PAR LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — LES GRIEFS QU'IL REDRESSE

Cinq jours après l'établissement du Gouvernement provisoire, son autorité était reconnue dans la plupart des villes.

Le 1er octobre, il forme une nouvelle magistrature et la justice reprend son cours naturel et régulier; il rend en même temps la liberté à la presse.

Le 4 octobre, il décrète que la Belgique, violemment détachée de la Hollande, constituera un *État indépendant*. Plein de confiance dans la sagesse du peuple, il convoque un Congrès national et établit, dit Van de Weyer, le mode d'élection le plus populaire dont la Belgique ait jamais joui.

Le 6 octobre, il nomme en dehors de ses membres une commission de Constitution, qui, par 8 voix (MM. de Gerlache, Van Meenen, *Lebeau*, *Devaux*, *Nothomb*, Ch. de Brouckere, Balliu et Zoude) contre 1 (Tielemans), se prononça pour la monarchie.

— L'analyse des articles du *Mathieu Laensbergh* et du *Politique* que nous avons faite dans le précédent volume, aura, pensons-nous, prouvé au lecteur que Lebeau, Devaux et Nothomb étaient tout naturellement désignés pour siéger dans cette commission et pour venir en aide au Gouvernement provisoire. —

Pendant que délibérait la commission, le Gouvernement travaillait à l'organisation de bataillons qui refoulaient l'ennemi vers la Hollande, en même temps qu'il envoyait des délégués ou des agents secrets auprès

Digitized by Google

des cabinets de Paris et de Londres, afin d'obtenir leur sympathie ou leur neutralité.

Il ne se contentait pas de redresser des griefs : il proclamait des libertés. Il n'eut point de repos (l'expression est de De Potter) qu'il n'eût décrété :

1° La suppression de la direction de la police, considérée comme une usurpation sur les pouvoirs communaux (11 octobre);

2° Des libertés que Rogier et ses amis du *Mathieu Laensbergh* et du *Politique* avaient toujours réclamées comme les catholiques :

La liberté d'enseignement en tout et pour tous sans entrave aucune, ni autorisation, ni certificat (12 octobre);

La liberté de s'associer dans un but politique, religieux, philosophique, littéraire, industriel ou commercial (16 octobre);

La liberté des opinions et de leur application pour chaque citoyen ou chaque association de citoyens, par la voie de la parole et de la presse ; l'abrogation de toute loi générale ou particulière entravant le libre exercice d'un culte quelconque et assujettissant ceux qui le professent à des formalités qui froissent leur conscience; la suppression de toute magistrature créée pour soumettre les associations philosophiques ou religieuses et les cultes à l'action ou à l'influence de l'autorité;

3° L'abolition du serment immoral à prêter en garantie de la sincérité des déclarations de succession et de mutation par décès (17 octobre);

4° La liberté entière des théâtres (21 octobre);

5° L'abolition de la haute police et de toute surveillance exercée par elle (22 octobre);

6° La publicité des budgets des communes, pour laquelle avait tant lutté Rogier (26 octobre);

7° La publicité de l'instruction et des débats aux conseils de guerre, ainsi que le droit des prévenus de s'y

Digitized by Google

faire assister d'un conseil librement choisi (9 novembre);

Etc. etc.

Si l'on ajoute à cette nomenclature, que nous trouvons dans les *Souvenirs personnels* de De Potter, la *suppression* de la bastonnade et de la loterie — encore des institutions dont Rogier avait été dans la presse l'adversaire irréconciliable, — l'institution de la garde civique (qu'il avait provoquée dès 1829), on se convaincra que son influence fut grande après la victoire, comme son courage et son sang-froid avaient été puissamment efficaces pendant la bataille.

On se convaincra aussi que l'attention du Gouvernement provisoire s'est portée partout, qu'il a montré l'exemple au Congrès national, et qu'il a résolument marché dans la voie du progrès au risque même parfois de dépasser le but, comme le lui reprochent ceux qui auraient voulu en matière d'enseignement, par exemple, des garanties de capacité et de moralité.

§ 3. — CONVOCATION DU CONGRÈS. — COMPOSITION DU CORPS ÉLECTORAL

L'un des décrets du Gouvernement provisoire dont il nous importe le plus de connaître la genèse à l'heure où nous écrivons (mars 1892), le décret réglant la composition du corps électoral appelé à nommer les membres du *Congrès national*, est précisément celui à l'élaboration duquel Rogier prit la part la plus importante. N'avait-il pas, pendant les dernières années du royaume des Pays-Bas, traité à fond dans le *Mathieu Laensbergh* et dans *Le Politique* toutes les questions électorales? Son *Manuel* n'avait-il pas été, en 1829 notamment, le vade-mecum en quelque sorte des électeurs?

Certes, il n'était pas de ceux que pouvait satisfaire le système hollandais de l'électorat restreint et indirect : il voulait plus et mieux. Il était d'avis qu'il fallait adopter,

Digitized by Google

sans tarder, *un système d'élection directe et libérale*, parfaitement d'accord sur ce point avec De Potter, comme il eût été d'accord aujourd'hui — nous pouvons l'affirmer de source certaine — avec les partisans du suffrage le plus large, voire du suffrage universel. Rogier était un *opportuniste* avant la lettre.

Toutefois, comme les circonstances exigeaient la prompte réunion du Congrès national, qu'un système où n'aurait été conservée aucune des bases de l'ancien système électoral devait entraîner des lenteurs, et que d'ailleurs il restait entendu que le mode d'après lequel on procéderait pour cette fois ne serait que transitoire (1), Rogier se rallia à une transaction qui, tout en faisant du cens (un cens différentiel) la base du système électoral, admettait au vote les *capacités* (juges, avocats, avoués, notaires, ministres des cultes, officiers depuis le grade de capitaine inclusivement, docteurs en droit, en sciences, en philosophie et lettres, en médecine).

Sous l'ancien gouvernement, le cens variait de 50 à 100 florins dans les campagnes et de 15 à 150 florins dans les villes. On payait 150 florins à Bruxelles, 130 à Anvers, 100 à Gand, 80 à Liège, 50 à Namur, 15 à Arlon. Le Gouvernement provisoire réduisit le cens de moitié pour les campagnes : à 75 florins dans la Flandre orientale, à 50 dans le Brabant, à 25 dans les provinces de Namur et de Luxembourg.

Les électeurs devaient avoir 25 ans, être Belges ou naturalisés, ou avoir six années de domicile en Belgique. Le nombre des membres du Congrès était fixé à 200, avec des suppléants.

Pouvaient faire partie du Congrès tous les citoyens âgés de 25 ans, Belges ou naturalisés, et tous les étrangers ayant établi leur domicile en Belgique avant la formation du royaume des Pays-Bas et ayant continué à y résider.

(1) Ce sont les considérants du décret du 11 octobre 1830.

Digitized by Google

§ 4. — DIFFICULTÉS DE LA TACHE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — LES CORRESPONDANTS DE ROGIER EN 1830; SON SECRÉTAIRE JOSEPH DEMARTEAU

Sans vouloir mêler les mesquines questions personnelles aux sévères questions de principes qui se débattirent alors dans les séances du Gouvernement provisoire, nous croyons intéressant de reproduire ici quelques lignes d'une lettre où Rogier traçait à ses amis du *Politique* un petit tableau des sollicitations infatigables auxquelles ses collègues et lui étaient en butte de la part des quémandeurs de places. Harcelés, trompés, victimes de faux renseignements, il devait leur arriver — et il leur est arrivé — de faire des nominations malheureuses sur lesquelles ils durent revenir quelquefois.

«... A chaque heure du jour on rencontre des individus qui cherchent à tirer de leur *dévouement* le meilleur parti possible et qui considèrent le patriotisme non pas comme le plus saint des devoirs, mais comme la plus sûre des spéculations. Ces braves gens s'octroient ou se font octroyer un certificat de civisme, et, vite, courent à Bruxelles le présenter au Gouvernement provisoire, disant : « Vous voyez, je suis un excellent citoyen; ceci est un billet payable à vue : je vous en prie, échangez-le-moi contre une bonne place. Je vous promets, foi d'honnête homme, d'avoir du zèle et de la capacité jusqu'à concurrence de mes appointements. »

Il est des hommes désintéressés d'ailleurs, qui ressemblent par un endroit à ces solliciteurs. Ce sont ceux qui, n'examinant la Révolution que dans ses rapports avec les fonctionnaires publics, regardent les nominations et les destitutions comme les seuls actes qui méritent d'être remarqués. Selon qu'un de leurs amis est appelé à une charge ou en est repoussé, ils déclarent sans examen le gouvernement excellent ou détestable. Ils ont grand tort. De mauvais choix eussent-ils même lieu, on devrait encore les pardonner au Gouvernement provisoire. Etrangement pressé par les circonstances, ayant beaucoup à défaire et à faire, constamment assiégé par l'intrigue, sa main peut s'égarer et dans le *sac* des présentations saisir un *serpent* en cherchant une *anguille*. Il faudrait alors le plaindre, non le blâmer. Mais, d'ailleurs, la question des *individus* est maintenant tout à fait secondaire : il s'agit, avant tout, des *choses*... »

Digitized by Google

Rogier avait pris pour secrétaire Joseph Demarteau, un jeune homme d'esprit et de cœur, et qui s'était attaché à lui dès le premier jour avec une sincérité qui fait l'éloge de l'un et de l'autre. « J'étais à Bruxelles — écrivait plus tard Demarteau à Rogier (1), — j'y vivais seul et sans avenir. Des circonstances fortuites me rapprochèrent de vous, je devins votre secrétaire et une carrière s'offrit devant moi. Mais non content de me placer dans une position que tout le monde enviait, vous m'élevâtes pour ainsi dire jusqu'à vous, apportant dans les relations non la froideur d'un supérieur, mais la bonté et l'indulgence d'un ami... Ma position me mettait à même de lire dans le monde comme dans un livre... »

Demarteau a pu, en effet, connaître le *monde* en dépouillant les innombrables lettres que l'on envoyait à Rogier, et dont il lui faisait connaître le contenu avec un soin extrême, joignant parfois à son analyse une réflexion humoristique, une note piquante.

Nous avons trouvé dans les papiers de Rogier quelques-uns des cahiers où Demarteau cataloguait cette vaste correspondance. C'est comme un mémorial où, au jour le jour, Demarteau renseignait son chef. Celui-ci consignait en marge ses observations personnelles et indiquait quelle suite il fallait donner à l'affaire.

Impossible de se faire une idée de tout ce qu'on demandait, de tout ce que l'on conseillait, de toutes les menaces qu'on adressait à ce malheureux Rogier qui, déjà surchargé de besogne, incessamment tourmenté par des

---

(1) La lettre est du 11 avril 1831. Demarteau, placé par Rogier dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur, « *dans une position capable d'assurer une existence heureuse à tout homme de bon sens* », ne peut supporter « *l'idée de voir désormais sa vie enfermée dans ces quatre murailles* ». Il désirait une place de sous-bibliothécaire... « *Au nom du ciel*, dit-il en terminant sa lettre, *pas de la mort morale des bureaux !* » Nous croyons que Demarteau, après avoir été attaché à une mission diplomatique, revint dans sa ville natale fonder la *Gazette de Liège*.

Digitized by Google

préoccupations politiques de la plus haute gravité, voyait affluer à sa table les pétitions et les remontrances, les objurgations et les plaintes...

Un qui *a toujours aimé les chevaux* sollicite une sous-lieutenance dans les chasseurs à cheval;

Un *compagnon d'armes* demande de l'avancement pour son père;

Un anonyme menace l'*usurpateur* de toute la colère des *honnêtes gens;*

Un *conquérant* demande une place de concierge à la cour du roi (en octobre 1830!);

Un *ami du bien public* propose de détruire toutes les forteresses belges, afin que les puissances ennemies ne puissent s'en emparer (!);

Lettres de dénonciation contre des *préférés* qui ne sont que des *partisans masqués du gouvernement déchu;*

Un anonyme insinue que Rogier n'est qu'un agent soudoyé par la France (!);

Demandes de places et de faveurs par d'*anciens amis*, des *connaissances*, des *voisins;*

Des récriminations à propos de demandes qui ont été rejetées;

Un *ancien soldat liégeois* prie son chef de ne pas lui en vouloir s'il a quitté les camarades : c'est la faute à sa femme qui *a voulu le revoir;*

Quantité de *méconnus* se recommandent à la bienveillance de l'*illustre Rogier;*

Une dame sollicite un emploi pour son mari qui fut un compagnon de collège du *tribun liégeois;*

Quelqu'un qui se croit *parent du glorieux tribun* espère que Rogier ne l'oubliera pas;

Un bourgeois bourgeoisant soumet des idées pour le choix d'un souverain, qui devrait, d'après son humble avis, n'avoir ni faste ni luxe, ne pas faire de grandes dépenses, et qui partant ne *coûterait pas cher;*

Un *franc-maçon* demande un secours au fr.·. Rogier *qui peut tout.* (Rogier aurait-il été initié à la maçonnerie?... Nous ne le savons pas.)

Le *saint-simonien* J... lui écrit un dithyrambe sur les *beautés enivrantes* de la doctrine, — à laquelle il semblerait que Rogier accorda à certain jour quelque attention.

Nous ne parlons pas des félicitations... quelques-unes visiblement intéressées, comme celles d'un professeur qui a eu *l'honneur de le compter au nombre de ses élèves* et qui, encouragé par *le noble caractère qu'il a déployé dans notre*

Digitized by Google

étonnante et glorieuse Révolution, prend la liberté de *se mettre sous sa protection* pour conserver sa position.

Il est arrivé à Rogier des félicitations de tous les coins de la Belgique.

Et de la France aussi... de Paris notamment, où il avait, lors de son voyage de 1829 (volume I, pp. 114 à 118), noué des relations d'amitié avec des hommes qui ont laissé un nom, tels que Considerant et Pierre Leroux, tels que Sainte-Beuve (à qui il confiera un jour une chaire de littérature à l'université de Liège).

Les plus enthousiastes sont celles d'un ancien confrère liégeois, J.-B. Teste, qui était retourné dans son pays d'origine après la révolution de Juillet et qui, après avoir été ministre des Travaux Publics, a eu une fin misérable.

* * *

Détachons de cette liasse énorme de lettres et de billets reçus pendant les derniers mois de 1830, trois lettres écrites par des hommes qui, dans des positions différentes, allaient bientôt jouer un grand rôle politique chez nous: Jules Van Praet, Auguste Delfosse et Joseph Lebeau.

Voici d'abord la lettre de celui qui devint le conseiller de Léopold Ier et de Léopold II.

« Je ne sais, monsieur, écrivait Jules Van Praet en octobre, quelle heure choisir pour aller vous voir. Devaux *(c'était son beau-frère)* pense comme moi qu'il vaut mieux que je vous écrive que d'aller vous interrompre.

J'ai le malheur de n'avoir rien de précis, de bien positif à vous demander.

Dans la ligne diplomatique, je ne vois de chance pour moi que dans le cas où vous auriez l'intention d'attacher un deuxième secrétaire à l'ambassade de Paris *(Firmin Rogier venait d'être nommé secrétaire à Paris)*; ou dans le cas où il se trouverait au Comité diplomatique ou au futur département des relations extérieures une place que je pourrais remplir. Dans les autres légations, je crois, les places sont occupées ou elles sont encore à créer.

Si cette combinaison ne peut aller, les archives sont une autre branche à laquelle je pourrais me rattacher *(Jules Van Praet avait fait*

Digitized by Google

d'excellentes études sous la direction de son oncle, le savant bibliophile du même nom); mais je ne sais s'il y a aux archives des places à Bruxelles ou si l'on peut prévoir qu'il y en aura.

Je suis embarrassé de m'expliquer avec vous pour une double raison : parce que je n'ai pas de demande décidée à faire et parce que je ne sais pas ce que l'on peut demander. J'aurais attendu le moment de vous voir seul, mais le terme de mon séjour à Bruxelles est tout voisin et comme je crois nécessaire que je songe à faire quelque autre chose que mon métier d'antiquaire, je regretterais de quitter la ville sans avoir d'une manière ou de l'autre communiqué avec vous... »

Rogier recommanda Van Praet à Van de Weyer, qui l'emmena en novembre 1830 à Londres, d'où il revint secrétaire de Léopold 1er au mois de juillet 1831.

—

Delfosse, qui finit sa carrière politique comme président de la Chambre des représentants en 1858, et à qui Rogier songera à offrir un portefeuille dans son troisième ministère, Delfosse écrivait le 4 octobre 1830 la lettre originale que voici :

« ... Vous savez que j'étais avocat et que je me suis fait teinturier. Je me suis fait teinturier parce que mon père l'était et parce que je ne me sentais pas assez de talent pour être un excellent avocat. Je pouvais bien être un avocat médiocre, mais à ce prix j'aimais mieux ne pas l'être du tout. Je pouvais aussi être un magistrat passable parce que je connaissais assez bien le droit, que j'avais quelque bon sens et de la probité; mais je ne voulais rien être sous le gouvernement qui vient de tomber, parce que j'ai toujours eu pour ce gouvernement une antipathie bien prononcée.

Maintenant que tout est changé, que l'avenir de notre patrie, grâce à vous et à quelques autres, se montre sous un aspect moins sombre et qu'on pourra devenir et rester magistrat sans cesser d'être honnête homme, j'avoue que je serais fier de le devenir. Si donc, par suite des événements, quelque place de ce genre ou toute autre également honorable devient vacante à Liège et si vous me jugez capable de la remplir, je suis à votre disposition... »

Delfosse ayant été, quelques semaines après, nommé échevin de Liège, résigna ses fonctions au bout de peu de jours et rentra au barreau. Quoi qu'il se défiât de

Digitized by Google

lui-même, il y tint une place aussi distinguée qu'à la Chambre des représentants où il fut envoyé dès 1840. Nous le retrouverons dans la troisième partie de cet ouvrage. C'est lui qui, en 1848, prononça la fameuse phrase : « Pour faire le tour du monde, les idées de la Révolution française n'ont plus besoin de passer par la Belgique. »

Après le futur Ministre du Roi, après le futur Président de la Chambre, le futur Ministre de la Justice et des affaires étrangères.

Une des premières nominations faites dans l'ordre judiciaire par le Gouvernement provisoire avait été celle de Lebeau (1). En lui écrivant que tous ses collègues avaient songé à lui pour la place de premier avocat général à la cour de Liège, Rogier disait : « Ce n'est pas moi qui ai fait la proposition, je n'ai d'autre mérite que d'avoir adhéré... »

La réponse de Lebeau n'est pas seulement intéressante au point de vue de la personnalité des deux amis ; elle contient des vues très sages sur la situation générale, sur l'état des esprits à Liège, sur le moyen de parer aux difficultés qui ne tarderont pas à surgir.

« Je ne te remercie point, écrit-il à Rogier le 3 octobre, 1° parce que tu n'as fait qu'adhérer, ce qui me convient mieux ; 2° parce que, eusses-tu fait plus, je suis sûr que ce n'est pas de l'ami, mais du citoyen que tu te serais occupé, et ce n'est d'ailleurs pas de ton amitié, mais de ta conscience que j'aurais consenti à tenir mes fonctions.

---

(1) Dans les *Souvenirs personnels* de Lebeau, publiés en 1883 par M. Armand Freson, nous lisons :

« A peine le Gouvernement provisoire était-il installé, que mon ami et collaborateur au *Politique*, M. Charles Rogier, m'annonça que le Gouvernement provisoire m'avait nommé premier avocat général à la Cour supérieure de justice à Liège.

» Cet acte me toucha d'autant plus qu'il était tout spontané et complètement imprévu pour moi. »

Digitized by Google

Ceci dit, je suis plus libre de t'exprimer la haute estime, la vive sympathie que m'inspire ton admirable conduite. Ce caractère si pur, ce cœur si noble, cette pensée si généreuse, tout cela a donc pu se déployer et se mettre à nu. Je les avais devinés dès longtemps, mais je suis fier de les voir en évidence, arracher les suffrages, écraser l'ennemi. Mon cher Charles, tu es un citoyen modèle. Ton amitié me fut toujours bien chère, elle m'honore et m'élève aujourd'hui. »

Jamais on n'a mieux apprécié le caractère de Rogier et sa conduite pendant les rudes épreuves de la Révolution de 1830; jamais ami n'a mieux dit à un ami pourquoi il l'aime.

M. Raikem, une des gloires du barreau liégeois, avait été élevé au poste de procureur général. C'était le plus digne des magistrats, l'honnêteté personnifiée, « le Merlin de la Belgique » comme disaient les jeunes avocats de Liège. Lebeau lui payait un juste tribut d'éloges, ainsi qu'à M. de Sauvage dont le gouvernement provisoire avait fait le premier magistrat de la province...

« ... Mais, ajoutait-il, ni l'administration, ni le parquet ne peuvent marcher avec des instruments indociles, ou rebelles ou décrédités. Peu de réaction : le moins, c'est le mieux. Encore faut-il marcher, faut-il rendre à l'opinion qui parle haut un légitime hommage : il est des hommes dont la présence aux fonctions publiques est un scandale ... »

Suivaient des renseignements précis sur l'opinion publique à Liège et dans la province, et des conseils très sages pour les nominations ultérieures.

Il eût été à souhaiter que dans toutes les provinces le Gouvernement provisoire pût compter sur un esprit aussi sage que Lebeau. Plus d'une faute, plus d'une imprudence eût été évitée.

§ 5. — ROGIER VA RÉPRIMER LES TROUBLES DU BORINAGE

Le Gouvernement provisoire ne devait pas seulement veiller à être juste et perspicace, dans le choix de ses agents; il devait veiller encore à ce qu'ils remplissent

Digitized by Google

leurs fonctions d'une façon intelligente ; il lui fallait stimuler leur activité, réparer leurs maladresses, retremper au besoin leur énergie.

Il semble que ce soit précisément le manque d'énergie chez certains fonctionnaires, qui avait laissé prendre un grand développement à des désordres dont le Borinage fut le théâtre vers le milieu d'octobre.

Instigués peut-être par des émissaires secrets du gouvernement hollandais, les houilleurs avaient détruit des établissements industriels et commis de véritables actes de pillage.

Rogier fut l'homme à qui ses collègues songèrent immédiatement pour la répression du désordre. Il était assurément le plus populaire d'entre eux et il ne le cédait à aucun pour l'activité.

Aussitôt arrivé à Mons, le 22 octobre, Rogier lance cette proclamation :

Habitants du Hainaut,

Quelles nouvelles alarmantes se répandent dans la Belgique! Tandis que vos frères se battent et remportent des victoires sur l'ennemi commun, d'autres, parmi vous, se livrent à de honteux excès contre leurs compatriotes. Ils ont pillé des grains, désolé des familles et porté la dévastation dans une des premières manufactures du pays. Que feraient de plus les Hollandais? Est-ce là, enfants du Borinage, ce courage et cette loyauté dont vous étiez si fiers et qui inspiraient tant de confiance à la Révolution, que, des premiers, vous aviez eu l'honneur d'être appelés à sa défense?

Que gagne-t-on, répondez, à piller les grains? On ruine les marchands, on jette la défiance chez les fermiers, les grains se cachent, ils deviennent plus rares, et le prix du pain ne tarde pas d'augmenter. Que gagne-t-on à briser des machines? On ruine les fabricants, et, les fabricants ruinés, qui donnera de l'ouvrage aux ouvriers? L'hiver viendra et ils souffriront, et l'on sera sans pitié pour eux, parce qu'on dira qu'ils souffrent par leur faute et qu'il ne faut pas de pitié pour des pillards.

Revenez donc à vous-mêmes. Ouvrez les yeux, car ceux qui vous conduisent au pillage vous trompent et vous prennent pour des gens stupides. Ce sont là, croyez-moi, des ennemis bien plus à craindre

Digitized by Google

que les marchands de grains et les manufacturiers. Ils voudraient, les traîtres qu'ils sont, mettre le désordre au pays et jeter la défiance entre les Belges, pour profiter de leur division. Ils espèrent entraver la marche du gouvernement provisoire et faire respirer les Hollandais qui n'en peuvent plus; ils voudraient aussi retarder les élections au Congrès national, qui va constituer la Belgique en nation libre et consacrer pour toujours son indépendance.

Ces odieuses machinations seront déjouées, le pays est trop raisonnable, la Révolution trop forte, pour que quelques brouillons puissent les perdre; mais il est utile que nous réduisions à l'impuissance jusqu'au dernier de nos ennemis. Ces ennemis, il est un moyen sûr de s'en défaire. Arrêtez vous-mêmes et livrez à l'autorité ceux qui vous excitent aux désordres. Vos magistrats sauront châtier les traîtres et les mettre dans l'impuissance de compromettre la cause de la liberté, pour laquelle tant de vos généreux compatriotes ont prodigué leur sang. Depuis quinze ans, le Hainaut jouissait, entre toutes les provinces de la Belgique, d'un insigne honneur : c'est la province la plus morale, celle où la justice avait à punir le moins de crimes et de délits. Habitants du Hainaut, vous ne perdrez pas cette belle réputation. Honte et malheur à ceux qui, en déshonorant votre nom, voudraient, par leurs coupables excès, déshonorer aussi la cause de la patrie!

Le Commissaire délégué du gouvernement provisoire,

CH. ROGIER.

Mons, le 22 octobre 1830.

[Si les traditions du Gouvernement provisoire s'étaient perpétuées, si le Rogier de 1830 avait eu un émule en 1890, on n'eût pas vu le drapeau rouge et le drapeau français, avec la Carmagnole et la Marseillaise, se substituer dans le Borinage et le bassin de Charleroi au drapeau national et à la Brabançonne, et le Hainaut n'eût point perdu l'insigne honneur d'être la province la plus morale et la plus fidèle du pays.

C'en fut assez en 1830.] Le temps d'afficher et de répandre cette proclamation, c'est-à-dire deux jours après, Rogier écrivait de Fontaine-l'Evêque à ses collègues du Gouvernement provisoire : « Depuis hier à 3 heures que j'ai quitté Mons, j'ai parcouru dix à douze communes des plus accusées de désordre. Plus l'ombre d'un désordre

Digitized by Google

ne s'y montre. Esprit excellent, accueil patriotique, sérénades, garde communale sous les armes, vin d'honneur, vivats, adresses : voilà ce qui accueille le Gouvernement provisoire. Je vous répète et répèterai encore le même avis : Parcourons les provinces. *Quelques bonnes paroles à tous ces braves gens valent mieux que cent mille coups de fusil...* »

Et il donnait au gouvernement de 1830 un conseil dont plus d'un gouvernement ultérieur aurait dû faire son profit. « Ne soyons pas si prompts à la défiance, ni aux soupçons, ni aux vaines frayeurs... » (1)

Étrange retour des choses : l'ancien commandant en chef des journées de septembre, don Juan Van Haelen, avait été impliqué dans l'accusation de trahison et de provocation aux troubles et au pillage, qui fut à cette époque lancée contre les orangistes du pays de Mons. Une série de malentendus et de coïncidences malheureuses, quelques paroles de dépit échappées à Van Haelen mécontent d'une décision de l'autorité : voilà à quoi il faut attribuer sa mise en prévention et sa détention pendant près d'un mois.

Tout en donnant sur Van Haelen les témoignages les plus favorables, Rogier ne voulut pas faire intervenir l'influence du pouvoir dans une affaire dont la justice était saisie.

Ses collègues du Comité central partagèrent sa manière de voir.

L'administrateur de la Justice, M. Isidore Plaisant, leur avait écrit :

---

(1) Peu après le passage de Rogier à Fontaine-l'Évêque, racontaient des paysans de la localité, le bourgmestre de Renlies — une commune voisine d'où l'aïeul de Ch. Rogier était originaire — et ses deux échevins, tous trois ceints de leur écharpe tricolore, étaient arrivés la nuit, courant à travers champs pour raccourcir la route, afin de saluer à son passage le « grand citoyen » qu'ils appelaient naïvement « le voyageur du gouvernement »!

Digitized by Google

« On me demande si, pour le cas où la chambre du conseil du tribunal de Mons acquitterait Van Haelen et consorts, il faut faire opposition à l'ordonnance de non-lieu.

Je pense que non : le gouvernement ne doit prendre aucune part dans l'odieux de cette poursuite.

Le Comité est-il de mon avis?»

Réponse du Comité :

— J'approuve l'opinion de M. Isidore Plaisant. *(Signé)* Ch. Rogier.

— J'approuve l'opinion de M. Plaisant. *(Signé)* Félix de Mérode.

— Le gouvernement est et doit rester en dehors de cette accusation comme de toutes autres. *(Signé)* A. Gendebien (1).

L'instruction de l'affaire avait été confiée à M. le juge Laisné, auquel avaient été adjoints MM. Harmignie et Defuisseaux, commissaires spéciaux délégués par le gouvernement à l'effet de recueillir les preuves de diverses inculpations.

Avec Van Haelen avaient été mis en prévention son aide de camp, le major d'état-major Joseph Trumper, ses deux ordonnances J.-Bte Ghodaux et Vincent De Wattines, soldats au 1er chasseurs, et Joseph-Denis Isler, particulier.

La chambre du Conseil, composée de MM. Laisné, Fonson et Rupert Petit, ordonna, le 19 novembre, la mise en liberté de tous les prévenus.

« Attendu — dit le Jugement que Van Haelen fit placarder sur les murs de Mons et de Bruxelles et dont Rogier avait placé deux exemplaires dans ses papiers importants, — attendu que de toutes les pièces de l'instruction il ne résulte *aucun indice* à charge des prévenus, qu'ils auraient ou que l'un d'eux aurait participé en rien que ce soit directement ou indirectement aux troubles qui ont eu lieu à Mons et dans d'autres communes de la province dans le courant d'octobre dernier, et dont quelques-uns ont été accompagnés ou suivis de pillages... etc. »

---

(1) Nous avons extrait ces pièces d'une lettre écrite par Van Haelen au *Courrier Belge* le 11 octobre 1832.

Digitized by Google

§ 6. — ROGIER MAINTIENT L'ORDRE PARMI LES TROUPES NATIONALES SOUS LES MURS D'ANVERS. — LE BOMBARDEMENT D'ANVERS. — LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DÉLÈGUE SES POUVOIRS A ROGIER

Le succès que Rogier avait remporté dans le Hainaut le désignait pour une autre tâche qui ne demandait pas moins de décision, de sang-froid et de tact : celle d'aller maintenir l'ordre parmi les troupes nationales qui après avoir, à la suite des combats glorieux de Walhem et de Berchem, refoulé les Hollandais jusque dans la citadelle d'Anvers, manifestaient des velléités d'indiscipline fort dangereuses. D'ailleurs, la cause de la Révolution était loin d'être gagnée à Anvers. Une notable partie de la population était très sympathique au gouvernement de Guillaume. La plupart des fonctionnaires de l'ordre administratif lui étaient encore acquis. C'était presque de la conquête d'Anvers que Rogier était chargé.

Le 26 octobre, quelques heures après son retour du Borinage, Rogier part pour Anvers avec le général Nypels et Chazal, commissaire ordonnateur de l'armée, un ami, un compagnon des journées de septembre.

Écoutons-le narrer lui-même cet épisode dramatique de la Révolution, le bombardement d'Anvers par le commandant de la citadelle :

« *Je passe la nuit du 26 au 27 à Malines, où je rédige la proclamation suivante aux Anversois :*

Au nom de la patrie, hâtez-vous d'expulser de vos murs d'odieux ennemis qui préparent à votre belle cité ces exécrables excès dont ils se sont souillés à Bruxelles... D'un prompt et vigoureux effort peut dépendre votre salut. Entre le joug hollandais et la patrie belge votre choix ne peut être douteux. Dans quelques jours un Congrès national va consacrer notre indépendance, garantir nos intérêts politiques et commerciaux, conclure avec des nations amies des traités avantageux à notre industrie... Courage! et la ville d'Anvers pourra aussi figurer avec honneur au Congrès belge...

» *Dans la journée du 26 je m'étais rendu au quartier général*

Digitized by Google

de Mellinet à Berchem, de là à Borgerhout à pied jusque sous les murs d'Anvers.

» *Le 27 je pars pour Anvers. J'insiste pour entrer pendant le bombardement...* »

Le général Chassé, furieux de ce que quelques volontaires ivres n'avaient pas respecté scrupuleusement un armistice que l'on ne soupçonnait guère dans la ville, venait en effet d'ordonner de bombarder Anvers.

De la citadelle, des forts et de la flotte, des bombes, des boulets, des projectiles de toute espèce étaient lancés sur tous les quartiers de la ville, y portant le ravage et l'incendie.

« J'arrive à l'instant à Anvers, écrivait Rogier, le 27 au soir, à ses collègues. La citadelle tire à boulets rouges et lance des grenades sur la ville. La Révolution en est maîtresse ; mais il paraît que nos lâches despotes ne veulent pas lui abandonner intact leur dernier retranchement. Il y a incendie sur deux points. Nous sommes arrivés à quatre cents pas de l'incendie, baissant de temps en temps la tête sous les boulets. Mais nous avons cru qu'il fallait venir installer le gouvernement provisoire à Anvers, comme il l'avait été à Bruxelles. Si un boulet vient tout à l'heure nous emporter, veuillez en tenir note. Mes fenêtres tremblent de minute en minute. Tout cela, comme vous savez, sans exagération; je vois les horreurs de mes yeux et j'y crois... Nous sommes forcés de quitter l'hôtel du gouvernement : l'incendie nous chasse et gagne l'hôtel (1). Nous voici chez M. de Robiano, place de Meir, d'où nous voyons l'incendie en trois endroits. — Il est *sept heures et demie du soir*, le feu se ralentit et l'incendie aussi. Nous croyons que les brigands ont voulu masquer leur retraite : nous l'espérons. — *Huit heures et demie.* Les habitants d'Anvers viennent nous demander l'autorisation de faire cesser le feu de la citadelle jusqu'à ce que les négociations puissent être reprises demain matin. L'écrit signé de nous et de M. de Robiano les y autorise, mais avec la fermeté et la dignité qui conviennent au gouvernement provisoire. Nous considérons la suspension comme un acte d'humanité ; rien de plus... »

Deux parlementaires furent envoyés au général

(1) Une bombe pénétra par la fenêtre dans un appartement du gouvernement provincial où se trouvait Rogier. Heureusement, elle n'éclata pas et Rogier la rapporta à Bruxelles, où on la conserve.

Digitized by Google

Chassé : l'un, le commissaire ordonnateur de l'armée, « le brave et pur patriote Chazal » — comme disait Rogier dans une seconde lettre, du 28, au Gouvernement provisoire; — l'autre, M. Ch. Dubois, délégué de la régence d'Anvers.

Aux termes de la convention qu'ils conclurent avec Chassé et qui fut approuvée par Rogier au nom du Gouvernement provisoire, les hostilités étaient suspendues pendant cinq jours; leur reprise devait être annoncée douze heures d'avance.

En notifiant la suspension d'armes « aux Anversois et aux étrangers résidant en cette ville », Rogier leur disait le 31 octobre que tout permettait d'espérer que les négociations avec la Hollande auraient un résultat favorable... « Quoi qu'il en soit, notre sécurité présente est garantie par un engagement sacré... »

On peut juger des angoisses des collègues de Rogier pendant que se déroulaient à Anvers les scènes inoubliables de ce bombardement dont l'on apercevait les flammes du haut de l'hôtel de ville de Bruxelles.

« *Votre rapport* — la lettre du 27 — *arrivé ce matin* (écrit Van de Weyer le 28) *est déjà imprimé et placardé. Depuis nous sommes sans nouvelles.* POUR DIEU, ENVOYEZ-NOUS COURRIER SUR COURRIER. *Dites-nous s'il vous faut renfort d'hommes et de munitions...* »

La population de Bruxelles était partagée entre la colère et la stupeur. Parmi les partisans du régime hollandais il n'en était pas un qui ne déplorât les violences du général Chassé.

C'est alors que tous les patriotes furent conquis à l'idée de réparer les désastres du bombardement par l'établissement d'une grande voie de communication *en fer* entre Anvers, Bruxelles et l'Allemagne : une idée que Rogier préconisait depuis quelque temps et qu'il aura un jour la gloire de réaliser.

Digitized by Google

Un document officiel nous permet d'établir aussi exactement que possible les pertes subies par la ville d'Anvers.

En 1834, Rogier, alors ministre de l'intérieur, reçut de M. White, qui préparait ses *Esquisses historiques sur la Révolution belge*, une demande de renseignements officiels sur le bombardement.

« ... Voici, lui répondit Rogier le 19 avril, ce qui résulte du rapport des autorités locales :

1° La valeur des marchandises brûlées dans l'entrepôt Saint-Michel, calculée sur le prix du jour de la catastrophe, s'élève, d'après les certificats de la douane, à fl. 1.888.287,11. Mais ce chiffre est encore loin de représenter la valeur réelle des effets consumés, plusieurs négociants et courtiers ayant refusé jusqu'ici de faire des déclarations; on peut sans exagération évaluer le total de ces pertes à fl. 2.200.000.

2° Quant aux bâtiments de l'entrepôt et de l'arsenal et au matériel qui se trouvait dans ce dernier établissement, aucune expertise n'ayant été faite par la commission, on n'a pu me donner d'évaluations à cet égard.

3° Les pertes en bâtiments dans la ville ont été expertisées à fl. 429.466.

4° Les marchandises et meubles dans la ville n'ont pas pu être taxés, une grande partie ayant été consumée par les flammes. Mais les intéressés ont déclaré le montant et la nature de leurs pertes. Ces déclarations s'élèvent à la somme de fl. 440.886,71. Mais on croit ce chiffre fort au-dessus des pertes réelles qui ne peuvent guère surpasser, à ce qu'il paraît, la somme de fl. 250.000.

Outre les dégâts dont le détail précède, quelques navires ont été endommagés, pour une valeur de fl. 5.200 si l'on s'en rapporte aux déclarations faites à cet égard.

5° Le nombre des tués, d'après les déclarations reçues à l'état civil, est de 85 dont 68 bourgeois et 17 militaires.

Le nombre des blessés traités à l'hôpital civil s'élève à environ 80. Mais il est à remarquer que d'autres se sont fait traiter chez eux ... »

Rogier songea tout d'abord à calmer les alarmes excessives que manifestait une grande partie de la population et qui donnaient lieu à une émigration qu'il importait de faire cesser promptement. Nouvelle proclamation :

Digitized by Google

Habitants d'Anvers!

Bannissez des craintes presque aussi funestes dans leurs exagérations que le serait le mal lui-même, et attendez avec calme l'issue des négociations. Soyez convaincus que rien de ce que vous avez intérêt à connaître ne vous sera caché et que le gouvernement provisoire s'empressera de faire, à la conservation de votre belle cité, tous les sacrifices compatibles avec la sûreté générale et l'honneur de la Belgique.

Selon ces prévisions, le 5 novembre, toujours en sa qualité de commissaire délégué, membre du gouvernement provisoire, il approuvait la convention suivante qui avait été conclue l'après-midi :

« Les affaires continueront à rester dans le *statu quo*. La reprise des hostilités sera annoncée de part et d'autre trois jours d'avance.

» Le parlementaire fondé de pouvoirs, ordonnateur en chef de l'armée belge, *(signé)* F. CHAZAL.

» Le lieutenant général, *(signé)* BARON CHASSÉ. »

En même temps qu'il prenait ses précautions du côté de la citadelle, Rogier se précautionnait du côté des orangistes, qui, nous l'avons dit, étaient nombreux et remuants à Anvers.

Comme il a organisé la victoire à Bruxelles, il l'organisera dans cette ville dont la *prise* est *miraculeuse* (expression de Gendebien). Il fera produire tous ses fruits à *cette brillante opération militaire* (autre expression de Gendebien). Il n'aura qu'à *persévérer* d'ailleurs, comme le lui écrit De Potter : il a déjà donné trop de *preuves de force et de constance d'âme* (expression de De Potter) pour qu'on en puisse douter.

Ses collègues, tout en félicitant leur *courageux délégué* (expression de de Mérode), tout en lui exprimant des remerciements chaleureux, lui faisaient savoir qu'ils avaient pleine et entière confiance en lui. Dès le 28 octobre, à 5 heures du matin, ils lui avaient envoyé

Digitized by Google

par un exprès le cachet (1) de ce Gouvernement provisoire « si *glorieusement installé à Anvers* ». Ils le laissaient absolument libre d'agir pour le bien de la patrie, comme le prouve la pièce suivante :

Le Gouvernement provisoire de la Belgique — Comité central.

Partage l'avis de leur collègue Monsieur Rogier, et l'autorise en conséquence à laisser sortir du port d'Anvers les navires étrangers. Le matériel de guerre, les vivres et munitions de guerre en charge pour la Hollande sont exceptés de la présente disposition.

Il s'en rapporte avec confiance à tout ce que leur collègue pourra faire à cet égard *comme pour tout autre objet.*

Bruxelles, le 1er novembre 1830.

(Signé) F. Gendebien, De Potter, comte Félix de Mérode.

Le registre où Rogier avait fait transcrire tous ses *Arrêtés d'Anvers* ne présente pas moins d'intérêt que ses *Notes et Souvenirs.*

On y trouve tout d'abord le texte des deux pièces officielles du 27 et du 28 relatives aux négociations avec la citadelle :

27 octobre 1830, 10 heures du soir :

Messieurs Cassiers (Jean) et Dubois (Charles) se sont rendus à la citadelle en parlementaires, portant au général Chassé la lettre suivante :

« Le feu qui se prolonge de la citadelle sur cette place sans nuire en rien aux forces de l'armée belge, mais au grand détriment de l'humanité et d'une quantité si nombreuse de victimes impartiales, est tellement opposé à toutes les idées de civilisation moderne et aux usages des nations de l'Europe que nous autorisons volontiers les habitants de cette ville florissante ce matin, à demander au commandant de la citadelle la cessation du feu jusqu'à ce que demain on puisse reprendre des négociations que la méprise de quelques ivrognes a seule, à ce qu'il paraît, malheureusement rompues cet après-midi.

(Signé) Ch. Rogier. Comte de Robiano (gouverneur). »

---

(1) Le cachet, du module d'une pièce de cinq francs, porte : *Gouvernement provisoire de la Belgique. Comité central.* Union belge.

Digitized by Google

28 octobre :

MM. Chazal et Dubois sont chargés d'entamer les négociations que le général commandant de la citadelle demande.

« Les soussignés se plaisent à croire que les atrocités sans exemple dont cette nuit a été témoin, ne se renouvelleront pas, quoi qu'il arrive. Tout sentiment d'humanité et de justice ne peut être étouffé à ce point au cœur du chef et de ceux qui lui obéissent. Au reste, le Gouvernement provisoire, ni le peuple belge ne reculeront devant la perspective d'un grand malheur local.

Les représailles leur sont faciles et elles seront d'autant plus terribles que les atrocités inouïes, et que l'Europe aura peine à croire, commises contre une noble cité n'ont été provoquées par aucun motif plausible aux yeux d'un homme de bon sens et d'honneur.

(Signé) Le Commissaire délégué du Gouvernement provisoire,
CH. ROGIER.

Le Gouverneur de la province d'Anvers,
COMTE FR. DE ROBIANO. »

Impossible d'indiquer *toutes* les pièces — ordres, décrets, arrêtés de nomination — qui sont dans le registre : nous allons analyser rapidement les plus importantes, qui sont datées du *28 octobre*.

— M. d'Hanis van Cannaert est nommé provisoirement bourgmestre en remplacement de M. Guillaume Caters, destitué.

— Des quatre échevins en fonctions, un seul, M. Franz Verdussen, est maintenu : les autres sont remplacés.

— Reçoivent également leur démission, le commissaire de district, le secrétaire de la régence, le commandant de la garde bourgeoise, le directeur des postes, le bailli du port, le directeur des droits d'entrée et de sortie et des accises. Il leur est donné des successeurs provisoires, parmi lesquels nous remarquons MM. Cassiers, Dubois, Osy et Jean-Baptiste Smits qui ont été investis plus tard de mandats législatifs.

Digitized by Google

— Le nouveau directeur des postes reçoit l'ordre d'arrêter l'expédition en Hollande de toutes pièces ou dépêches officielles et de tout envoi de fonds. Il retiendra les dépêches envoyées aux anciennes autorités civiles et militaires et les enverra immédiatement au délégué du gouvernement provisoire. Il rédigera une circulaire annonçant que le service des postes se fera régulièrement et *avec la loyauté qui convient à un gouvernement libre.*

— Le général Nypels, commandant en chef, tiendra le délégué du gouvernement au courant de ses opérations.

— Ordre au général Mellinet (un des commandants en second, qui avait de grandes tendances à l'indiscipline) de ne prendre aucune mesure avant d'en avoir prévenu le délégué du Gouvernement provisoire.

— Ordre au même de ne pas laisser au poste voisin de la citadelle « le soi-disant commandant d'artillerie X... qu'on dit être un cerveau brûlé ».

— Ordre au même de faire transporter à l'arsenal tous les caissons qui se trouvent sur la place de Meir et de veiller à ce que l'artillerie stationnée sur la grand'place et le quai Van Dyck soit « convenablement gardée ».

— Les avis et circulaires de l'ex-régence relatifs aux élections du Congrès sont « nuls et doivent être considérés comme tels quant à l'autorité dont ils émanent » ; cependant le travail ayant été trouvé régulier au fond, le délégué du Gouvernement provisoire y donne sa sanction et recommande à la nouvelle régence d'activer les opérations électorales pour que l'arrondissement d'Anvers, délivré enfin de l'oppression étrangère, puisse être convenablement représenté au Congrès national.

— Mise sous séquestre des biens de l'État et des biens de l'ex-famille royale à Anvers.

— Ordre au trésorier de la ville de mettre à la disposition de la nouvelle régence les fonds qu'il a en caisse et ceux à percevoir.

Digitized by Google

Entre autres mesures prises les jours suivants, signalons encore :

— La recommandation réitérée (29 octobre) d'user de plus grandes précautions afin qu'aucune démonstration hostile contre la citadelle ou les frégates hollandaises ne fournisse « aux incendiaires » l'occasion de renouveler leur feu ;

— Une lettre au comité de la justice (30 octobre) pour qu'il organise promptement les tribunaux : il s'agit d'une « mesure d'urgence propre à consolider tout de suite la révolution à Anvers » ;

— Une lettre (du 31 octobre) donnant l'assurance au Consul de S. M. Britannique que le Gouvernement provisoire, jaloux de maintenir la bonne harmonie avec les puissances étrangères, saura respecter les droits et les privilèges des consuls ;

— Autorisation (le 1er novembre) aux navires autres que les navires hollandais de sortir du port d'Anvers, l'entrée restant d'ailleurs entièrement libre ;

— Translation (le 1er novembre) à Contich du siège du district électoral pour les élections du Congrès, « vu l'occupation de la citadelle par l'ennemi, l'absence d'un grand nombre d'électeurs et leur dispersion dans les diverses communes voisines d'Anvers, et l'impossibilité de garantir la liberté et la sécurité des votants ».

En résumé, Rogier exerça une espèce de dictature à Anvers pendant plusieurs jours et il n'en usa que dans l'intérêt de la patrie, veillant à tout, se préoccupant de tout, réussissant même à désarmer l'envie et la calomnie à force d'activité et de loyauté.

C'est une des plus belles pages de sa vie.

Quoiqu'il fût plus jeune que la plupart de ses collègues, ses immenses services à Bruxelles, au Borinage, à Anvers et sa popularité toujours grandissante lui avaient valu dans

Digitized by Google

le Gouvernement provisoire une influence qu'il sut mettre au service de l'union un moment troublée.

Un profond désaccord avait de nouveau surgi entre De Potter et les autres membres sur la question de la déchéance des Nassau.

De Potter était seul à la vouloir proclamer avant la réunion du Congrès.

« ... *Revenez vite : nous avons besoin de vous* », avait-il écrit à Rogier le 31 octobre.

Oui, on avait besoin de lui pour rétablir la concorde dans le Gouvernement. Il s'entremit entre De Potter et Gendebien qui apportaient tous deux dans le débat une aigreur vraiment fâcheuse. « *Au nom du pays et de votre popularité*, écrit Rogier au premier le 3 novembre, *vivons en bonne intelligence encore une semaine.* »

Ses efforts ne furent pas inutiles.

La réconciliation se fit. Il fut décidé que l'on ne soulèverait plus de questions irritantes et qu'on laisserait au Congrès, dont la réunion était imminente, le soin de se prononcer aussi bien sur la déchéance des Nassau que sur la forme du gouvernement.

Il fut décidé aussi, sur la proposition de Rogier, que l'on n'autoriserait pas les volontaires à faire des incursions dans le Brabant méridional, quelque désir qu'ils en eussent.

Rogier qui avait vu de près les effectifs ne se laissait pas aller aux illusions. Les troupes de la Révolution ne manquaient assurément ni de bonne volonté, ni de courage; mais il avait été à même, aussi bien à Anvers qu'à Bruxelles, de juger qu'elles manquaient des choses indispensables à une armée, surtout à une armée d'invasion : l'ordre, la discipline, l'organisation (1).

---

(1) Le Gouvernement provisoire reçut à cette époque un rapport du général en chef qui donnait pleinement raison à Rogier. Un journal de Gand a publié une partie de ce rapport en avril 1892.

Digitized by Google

§ 7. — ROGIER EST ENVOYÉ AU CONGRÈS NATIONAL PAR L'ARRONDISSEMENT DE LIÈGE. — SON DISCOURS SUR LA TOMBE DE FRÉDÉRIC DE MÉRODE

Pendant que Rogier se créait à Anvers de nouveaux titres à la reconnaissance des Belges, ses concitoyens s'apprêtaient à lui donner une première récompense en l'envoyant siéger au Congrès National.

Dans un scrutin préparatoire du 29 octobre où les suffrages s'étaient portés sur trente-six personnes, parmi lesquelles les de Gerlache, les Raikem, les de Behr, les Ernst, les Orban, les Nagelmackers, les de Stockhem-Méan, les d'Oultremont, les de Sélys, c'est-à-dire l'élite de la magistrature, de la finance, de l'industrie et de la noblesse du pays de Liége, Rogier occupait le sixième rang, l'emportant de quelques voix sur ses amis et collaborateurs du *Politique* auxquels les Liégeois savaient gré aussi de la part qu'ils avaient prise à la lutte contre le gouvernement tombé.

On ne savait pas cependant encore si les membres du Gouvernement provisoire accepteraient de se laisser porter candidats au Congrès.

Le 2 novembre, on apprit qu'ils s'étaient décidés à accepter des candidatures. *Le Politique* écrivit alors :

M. Charles Rogier est sur les rangs pour le district de Liége et beaucoup d'électeurs se disposent à lui donner leurs suffrages. Nos relations avec M. Rogier ne nous permettent pas de faire valoir ses titres. Ils sont d'ailleurs assez connus : son courage, son désintéressement, sa capacité ne sauraient paraître douteux.

Un entrefilet du même numéro du *Politique* nous donne une idée de sa popularité toujours croissante :

Dimanche (31 octobre), au théâtre, on a chanté des stances patriotiques dont les événements d'Anvers sont le sujet. L'auteur ayant parlé du dévouement de M. Charles Rogier, le couplet qui mentionnait le nom de notre estimable ami a été couvert d'applaudissements et redemandé.

Digitized by Google

Le district de Liége avait à nommer neuf députés et autant de suppléants.

Voici d'après *Le Politique* du 5 novembre, le tableau de l'élection :

Le nombre des électeurs réunis à Liège était de 1543 ; majorité absolue, 778.

M.	de Gerlache, conseiller à la cour, a obtenu	1482	voix
»	Nagelmackers, banquier	1386	»
»	Raikem, procureur général	1373	»
»	de Stockhem-Méan (baron)	1357	»
»	de Behr, président de chambre à la cour .	805	»
»	Ch. Rogier	742	»
»	d'Oultremont (comte)	701	»
»	Orban, fabricant	697	»
»	Bayet, substitut	604	»
»	Lebeau, avocat général	583	»
»	Fabry, président honoraire	537	»
»	Leclercq, conseiller.	528	»
»	Destriveaux, professeur à l'université. . .	520	»

MM. de Gerlache, Nagelmackers, Raikem, de Stockhem et de Behr furent proclamés membres du Congrès et on procéda à un second tour de scrutin, où les 36 voix qui avaient manqué à Rogier pour passer au premier tour furent presque décuplées : il obtint 955 voix.

Les trois autres noms qui complétaient la liste des neuf députés du district de Liége furent ceux de MM. Orban, Leclercq et Destriveaux, qui eurent respectivement 690, 607 et 560 voix.

Le succès de Rogier était d'autant plus grand que le corps électoral, du reste bien restreint, comptait beaucoup de personnes qui n'étaient pas encore ralliées à la Révolution et que le chef des volontaires liégeois n'avait que son nom à mettre en regard des influences de famille et de position de ses nombreux compétiteurs.

Lebeau et Devaux furent élus dans leur ville natale, à Huy et à Bruges.

Digitized by Google

Rogier avait obtenu la seule récompense qu'il ambitionnât : les suffrages libres de ses concitoyens. Les sympathies de la population s'étaient manifestées encore par l'offre d'un sabre d'honneur, produit d'une souscription à laquelle participèrent les électeurs et les non-électeurs.

[Avant d'accompagner Rogier au Congrès, suivons-le aux funérailles du héros de Berchem, du comte Frédéric de Mérode mort le 4 novembre, à Malines, des suites d'une blessure reçue au combat du 19 octobre.

Il appartenait à l'honnête démocrate qui s'était donné pour devise « mieux vaut gloire que richesses », d'élever la voix sur la tombe de celui dont le blason portait « plus d'honneur que d'honneurs ».

Rogier glorifia en Frédéric de Mérode les citoyens qui avaient payé de leur vie l'indépendance de la patrie, puisant là cette noble idée qui lui fit plus tard exprimer en ces termes son premier vote pour l'élection d'un roi : « Le comte Félix de Mérode, en souvenir de son frère Frédéric. »

Honneur d'autant mieux mérité que ni l'un ni l'autre des deux frères n'avait songé à l'ambitionner, l'un payant de sa personne aussitôt qu'il en fut requis, en signant avec Rogier les premiers actes si compromettants du gouvernement provisoire ; l'autre en blouse bleue et armé de son fusil de chasse, si bien confondu parmi les combattants les plus obscurs que Rogier put rendre à sa mémoire ce noble témoignage :

« ... Quel devoir impérieux poussait notre infortuné concitoyen à affronter la mort, le forçait à parcourir quatre-vingts lieues de pays, à abandonner une existence brillante ? Ce qui le poussait, c'était la passion des âmes généreuses, un amour vif et désintéressé de la liberté. A peine avait-il touché le sol de la Belgique qu'on le vit, modeste et sans faste, se porter au rang le plus périlleux des combattants, toujours prêt à affronter les premiers

Digitized by Google

dangers, faisant la guerre en volontaire, et si simple dans son dévouement, que *chacun de nous ignorait qu'il fût au combat et que nous apprîmes en même temps et son malheur et sa conduite héroïque...* »]

A la triste et imposante cérémonie du cimetière de Berchem, à laquelle assistèrent tous les chefs de la Révolution, en succède une autre d'un caractère non moins imposant, mais plus consolante : l'installation du Congrès qui consacrera les effets de la Révolution.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Le Congrès National
Seconde période du Gouvernement provisoire
(du 10 novembre 1830 au 25 février 1831)

§ 1. — PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE. — ADOPTION DU PRINCIPE MONARCHIQUE. — EXCLUSION DES NASSAU

Le jour où le Congrès se réunirait, le Gouvernement provisoire devrait déposer un rapport sur ses actes et lui faire des propositions.

La discussion de ce rapport et de ces propositions ne fit qu'accentuer les divergences qui s'étaient manifestées entre De Potter et ses collègues dès qu'il avait été question de la forme du gouvernement.

Le comité de Constitution s'était prononcé pour la monarchie.

Quand De Potter vit que la majorité de ses collègues continuait à être hostile à la République et faisait sien le projet du Comité, il s'écria avec colère : « Ce n'était pas la peine de verser tant de sang pour si peu de chose ! »

Il y a de nombreux échos de cette colère dans ses *Souvenirs personnels*, où il montre beaucoup de sévérité et peu d'affectuosité à l'égard de ses collègues et spécialement de Rogier qu'il avait espéré rallier à la cause républicaine.

Faut-il voir là le commencement de la guerre, sourde

Digitized by Google

tout d'abord et bientôt franchement déclarée, que les amis de De Potter firent à Rogier dans certains journaux bruxellois, et à laquelle font allusion quelques lettres de Firmin dont nous parlerons plus loin?...

Quoi qu'il en soit, c'était De Potter qui, en sa qualité de doyen d'âge, présidait le Gouvernement quand il se présenta le 10 novembre dans l'ancien palais des États Généraux où était réuni le Congrès.

Ici se produit un incident bizarre.

Le doyen d'âge du Congrès, M. Gendebien père, occupait provisoirement le fauteuil de la présidence, ayant à ses côtés, en qualité de secrétaires, les quatre plus jeunes membres, MM. Nothomb, De Haerne, Vilain XIIII et Liedts :

«...Ne serait-il pas convenable, dit-il, de charger une députation de recevoir le gouvernement provisoire?

M. DE MUELENAERE : Le Congrès représente la nation : le gouvernement provisoire n'est qu'un pouvoir temporaire; il serait contraire à la dignité nationale d'envoyer une députation au-devant du gouvernement. Il suffit de charger un membre du bureau ou un huissier de salle de le prévenir que l'assemblée est prête à le recevoir.

M. VAN SNICK : Le gouvernement provisoire a rendu les plus grands services à la patrie : il importe de l'entourer de considération; c'est appelés par lui que nous sommes ici. Nous pourrons sans nous montrer adulateurs lui envoyer une députation. »

L'immense majorité du Congrès eut le bon sens et le tact de se rallier à l'opinion de M. Van Snick (1)

(1) Cet incident, qui aurait pu avoir des conséquences fâcheuses pour la bonne entente entre les deux pouvoirs, provoqua de la part du *Politique* quelques observations assez piquantes, à l'adresse de M. de Muelenaere qui après tout n'était représentant du peuple belge que parce qu'il y avait eu un gouvernement provisoire. *Le Politique* voulait bien que les vieux (de l'école de M. de Meulenaere (servissent de guides aux jeunes, que leur expérience dirigeât l'élan généreux et le patriotisme des mandataires de la nation qui naissaient à la vie publique : mais rien de plus. M. Van Snick qui avait dans cette circonstance donné une leçon de convenance et de reconnaissance à plus vieux que lui, était un député d'Ath.

Digitized by Google

Quand parurent les membres du Gouvernement, accompagnés des chefs des différentes administrations et des officiers supérieurs de l'armée et de la garde civique, ils furent accueillis par des applaudissements enthousiastes.

Ils se placèrent au bas de l'estrade où siégeait le bureau provisoire du Congrès :

« Au nom du peuple belge, dit De Potter, le Gouvernement provisoire ouvre l'assemblée des représentants de la nation.

Ces représentants, la nation les a chargés de l'auguste mission de fonder, sur les bases larges et solides de la liberté, l'édifice du nouvel ordre social qui sera pour la Belgique le principe et la garantie d'un bonheur durable. »

Le discours de De Potter, œuvre de *tout* le gouvernement qui y avait consacré de longues heures, rappelait l'origine et les causes de la Révolution.

Il montrait comment la *loi fondamentale* avait été, par un subterfuge sans exemple et grâce à ce que l'on appela « l'arithmétique néerlandaise », imposé à la Belgique qui l'avait rejetée. Elle n'avait pas même été franchement exécutée dans toutes ses dispositions.

Les consciences violées; l'enseignement enchaîné; la presse condamnée à n'être plus que l'instrument du pouvoir, ou forcée au silence; un langage privilégié imposé despotiquement; des impôts exorbitants répartis arbitrairement; une partialité révoltante dans la distribution des emplois civils et militaires : tous ces abus, toutes ces injustices avaient rendu la révolution inévitable.

Le peuple, dans un élan superbe, avait renversé ce gouvernement oppresseur et il avait proclamé l'indépendance de la Belgique par l'organe d'un gouvernement provisoire qui, suppléant temporairement à l'absence de tout pouvoir, avait fait œuvre de réorganisation.

C'était avec une noble et légitime fierté que le Gouvernement provisoire énumérait ses actes :

« L'impôt odieux de l'abatage aboli; une entière publicité rendue

Digitized by Google

aux procédures criminelles; l'institution du jury promise, et de nouvelles garanties assurées aux prévenus devant les cours d'assises; l'abolition de la dégradante punition de la bastonnade; les élections populaires des bourgmestres et des régences, et l'élection directe des députés au Congrès national; plus de direction générale de police, plus de haute police; affranchissement de l'art dramatique; abolition de la loterie; publicité des comptes et budgets des communes; et finalement liberté pleine et entière pour la presse, pour l'enseignement, pour les associations de toute espèce, et pour les opinions et les cultes, désormais délivrés de toute crainte de persécution et de tout danger de protection. »

Le discours était sobre d'indications sur les relations extérieures : nous saurons bientôt pourquoi.

Le principe de non-intervention devait être strictement maintenu à l'égard de la Révolution; c'est tout ce qu'il était possible d'affirmer pour le moment.

Seulement, le Gouvernement provisoire déclarait que des communications récentes (et officielles) reçues des cinq grandes puissances faisaient *espérer*, avec la cessation prochaine des hostilités, l'évacuation, sans condition aucune, de tout le territoire de la Belgique.

Au moment de se confondre dans les rangs du peuple, les membres du Gouvernement exprimaient le vœu que le Congrès qui allait achever et consolider leur ouvrage, fondât l'édifice de la prospérité future de la Belgique sur les principes de la liberté de tous, de l'égalité de tous devant la loi, et de l'économie la plus sévère...

« ... Que le peuple soit appelé à profiter de notre révolution. Les charges de l'État diminuées dans les proportions de ses vrais besoins, le salaire des fonctionnaires publics réduit de manière à ne plus être que la juste indemnité du temps et des talents qu'ils consacrent à la patrie, enfin la suppression des emplois inutiles et de ces nombreuses pensions, récompenses trop souvent accordées à la servilité, vous mettront à même de couronner l'œuvre de notre régénération nationale. »

Il y a assurément dans ce discours des De Potter, des Rogier, des de Mérode, des Gendebien — qui en ont été

Digitized by Google

les principaux rédacteurs — un souffle démocratique qu'il importe de signaler à l'heure présente.

Le parti catholique et le parti libéral semblèrent vouloir se compter dès le premier jour sur l'élection du président du Congrès.

Les catholiques qui formaient la grande majorité de l'assemblée (les deux tiers environ) désiraient M. de Gerlache; les libéraux auraient préféré M. de Stassart, ancien préfet de l'Empire, qui avait été membre des États Généraux des Pays-Bas comme M. de Gerlache.

Mais parmi les libéraux comme parmi les catholiques, il y avait des esprits pratiques, qui trouvaient infiniment plus sage de ne pas rompre dès le premier jour le pacte d'union auquel était dû le succès de l'opposition sous le gouvernement hollandais. M. de Gerlache, comme Rogier, comme Lebeau et Devaux, était de ceux-là. Il déclina l'honneur de la présidence et engagea ses amis à reporter leurs suffrages sur M. le baron Surlet de Chokier, un ancien membre des États Généraux, qui appartenait à une nuance du parti libéral beaucoup moins accentuée que la nuance de Stassart.

Une partie des députés catholiques écouta M. de Gerlache.

Un premier tour de scrutin donna 51 voix à M. Surlet de Chokier, 51 à M. de Gerlache, 50 à M. de Stassart.

Au second tour, M. Surlet obtint 63 voix, M. de Gerlache 62, M. de Stassart 43.

M. Surlet ayant au ballottage rallié les suffrages des partisans de M. de Stassart, fut élu par 106 voix contre 61 restées fidèles à M. de Gerlache.

La première vice-présidence fut donnée à M. de Gerlache, la seconde à M. de Stassart.

MM. Liedts, Ch. Vilain XIIII, Nothomb et Forgeur furent nommés secrétaires.

Il y avait eu de nouveau des discussions assez vives

Digitized by Google

dans le sein du Gouvernement provisoire sur la question de savoir s'il remettrait ses pouvoirs entre les mains des députés de la nation, lorsque le bureau du Congrès aurait été constitué.

De Potter était d'avis de n'en rien faire. « Ce n'est pas, disait-il, le Congrès qui nous a donné notre mandat : nous n'avons donc pas à le lui rendre. Nous sommes *antérieurs* à lui. Tenons-nous en dehors de lui, tout en exécutant les mesures qu'il décrètera au nom de la nation. Si ses actes ne nous paraissent pas conformes à la volonté du peuple, nous interviendrons. »

Aucun des collègues de De Potter ne se rallia à sa manière de voir. Rogier et de Mérode qui marchèrent presque constamment d'accord pendant toute cette période, refusèrent énergiquement de conserver, sans l'assentiment du Congrès, une autorité qui n'avait eu d'autre raison d'être que l'absence de tout pouvoir. Si le Congrès, dépositaire des volontés de la nation, et désormais son organe légal, jugeait convenable de leur laisser quelque temps encore le pouvoir exécutif, ils aviseraient. Il ne pouvait pas d'ailleurs leur convenir d'ériger en face du Congrès une autorité rivale.

Le lendemain de la constitution du bureau du Congrès, à la séance du 12, Rogier, qui présidait ce jour-là le Gouvernement provisoire, vint en son nom donner lecture de la déclaration suivante :

« Le Gouvernement provisoire ayant reçu notification de la constitution du Congrès National, vient remettre à cet organe légal et régulier du peuple belge le pouvoir provisoire qu'il a exercé depuis le 24 septembre 1830 dans l'intérêt et avec l'assentiment du pays. Il dépose sur le bureau du président la collection des actes et des arrêtés que la nécessité des circonstances l'a déterminé à prendre. »

La déclaration portait les signatures de tous les membres du Congrès, sauf celles de De Potter opposant et de MM. Van de Weyer et d'Hooghvorst qui, étant absents de Bruxelles au moment de la délibération, firent

Digitized by Google

connaître ultérieurement au Congrès leur acquiescement à la résolution prise par leurs collègues.

Pour la première fois Rogier prenait la parole dans ce palais de la Nation qui devait retentir si souvent des accents de sa noble éloquence.

[La génération qui l'a vu à la tribune en 1848, en pleine tourmente révolutionnaire, en 1857 comme chef de l'opposition prenant devant le pays, plus prêt encore à se soulever qu'en 1848, l'engagement de discuter la loi dite des couvents « jusqu'à extinction de chaleur physique », cette génération se figurera facilement ce que devait être en 1830, dans toute la force de l'âge et l'éclat de la santé, ce type si complet de la race puissante qui s'était formée sous un régime d'oppression en se nourrissant l'intelligence de la moelle de l'antiquité et en se pénétrant l'esprit et le cœur des immortelles vérités de 1789.

L'encolure est puissante; la chevelure broussailleuse a quelque chose de la crinière du lion; le regard est sympathique et pénétrant; la physionomie est souriante... elle sera adoucie encore par l'agrément d'une fossette (la trace de la balle de Gendebien) qui fera sur sa joue droite l'effet d'une mouche appliquée par coquetterie.]

La voix est pleine, sonore, vibrante; elle va à l'âme. Rogier, qui faisait cas de l'art de dire (cf. vol. I, pp. 58 et 70), disait bien. A l'occasion, il aura des traits aussi fins qu'inattendus. Ce n'est pas inutilement qu'il a cultivé son esprit dès sa jeunesse par des lectures sérieuses, puisant aux sources de l'éloquence, s'imprégnant du sentiment de l'art, se familiarisant avec les leçons de l'histoire et les trésors de la littérature. [Outre tant de qualités, il aura de la bonhomie quand le sujet la comportera, mais avec la hâte de reprendre le ton grave de l'orateur parlementaire ayant dépouillé la chrysalide du tribun des heures révolutionnaires.

Dès le Congrès, il lui suffira de se lever pour commander

Digitized by Google

le silence dans les séances les plus troublées et il imposera immédiatement l'attention, car, nous le répétons, c'est avant tout un parlementaire sérieux, et la note grave, toujours prête à éclater, aura dans sa bouche un accent particulièrement solennel. Ses adversaires l'écouteront avec autant, si pas plus de respect que ses amis, car bon nombre de ceux-ci jalousent un peu sa grande influence. On ne l'interrompra guère, les futilités ne l'arrêtant jamais ; il est d'ailleurs prompt à la riposte courtoise, sans avoir la susceptibilité des hommes faibles.]

La réponse que fit l'assemblée au Gouvernement provisoire fut digne d'elle et de lui.

A peine Rogier était-il sorti de la salle que MM. de Stassart, Le Hon et De Foere exprimèrent à l'envi le désir que le Congrès priât les membres du Gouvernement provisoire de continuer leurs fonctions.

« ... Nous devons, dit M. Le Hon aux applaudissements de toute la salle, remercier les hommes qui ont pris le pouvoir dans des circonstances difficiles et qui viennent de le déposer en grands citoyens. Nous devons aussi leur rendre ce pouvoir qu'ils ont si noblement exercé.

— Je vais, dit le président, vous donner lecture de notre résolution ; car dans une circonstance aussi grave, aussi solennelle, le bureau ne veut pas assumer sur lui de responsabilité :

Le Congrès National, appréciant les grands services que le Gouvernement provisoire a rendus au peuple belge, nous a chargés de vous en témoigner sa vive reconnaissance et celle de la Nation dont il est l'organe. Il nous a chargés également de vous manifester son désir, sa volonté même, de vous voir conserver le pouvoir exécutif jusqu'à ce qu'il y ait été autrement pourvu par le Congrès. »

L'assemblée ayant adopté à l'unanimité la résolution rédigée par le bureau, le Président et les quatre secrétaires s'en allèrent la porter au Gouvernement provisoire, pendant qu'on suspendait la séance.

Digitized by Google

L'heure des grandes responsabilités étant loin d'être passée, le Gouvernement provisoire se soumit respectueusement en ces termes au *désir*, à la *volonté* du Congrès :

« *Le Gouvernement provisoire, soumis à la volonté nationale, continuera d'exercer le pouvoir exécutif provisoire, jusqu'à ce que le Congrès National l'ait remplacé par un pouvoir définitif* (1). *Il est heureux et fier de se voir confirmer dans ces hautes et difficiles fonctions par l'assentiment du Congrès National.*

(Signé) CH. ROGIER, ALEX. GENDEBIEN, FÉLIX DE MÉRODE, JOLLY, DE COPPYN, VANDERLINDEN.

« *Belle séance* », voilà les deux mots qu'écrit Rogier dans ses *Notes et Souvenirs* à la suite du paragraphe où il consigne, sans phrases, l'acte de haute dignité que ses collègues et lui venaient d'accomplir.

Belle séance en effet et dont le souvenir restera !

La famille de Rogier avait le droit d'être fière de son Charles (2).

[Entre autres félicitations qu'il reçut, celles de son frère Tell ne sont pas les moins intéressantes.

« ... Je te félicite, mon bon ami, sur l'opinion que tes collègues du Congrès ont eue du Gouvernement provisoire. Il est beau pour vous qu'après une administration aussi difficile, vos pouvoirs vous soient continués par acclamation. Du reste, c'est une récompense qui vous était due... »

A vrai dire, la nouvelle responsabilité qu'il s'agissait

---

(1) De Potter, lui, refusa de continuer ce mandat. Sa lettre de démission fut lue au Congrès le 15 novembre : elle fut acceptée sans observation.

(2) Firmin, qui lui adressait de Liège, en termes chaleureux, les félicitations de tous les siens, lui écrivait en même temps qu'il n'acceptait pas la place d'inspecteur des études et de secrétaire du département de l'instruction publique, à laquelle il avait été nommé. (*Le Politique* du 16 novembre parla de cette nomination.)

Digitized by Google

d'assumer à la face du pays et de l'Europe attentive n'était pas plus grande que celle que le Gouvernement provisoire avait encourue jusque-là; mais, comme *récompense,* c'était un peu lourd !]

Quelle était, en effet, la situation du pays en ce moment? C'est ce que va nous apprendre une proclamation du gouverneur provisoire du Brabant, M. Van Meenen, aux habitants de la province, proclamation datée de Bruxelles le 15 novembre, c'est-à-dire trois jours après la constitution définitive du Congrès national :

« ... L'ennemi déclaré de nos libertés ne souille plus de sa présence et de ses excès le sol de la patrie; mais *ses agents secrets circulent encore au milieu de nous ;* à l'emploi des armes, désormais hors de son pouvoir, il a substitué l'intrigue et la corruption. Des bruits alarmants sont répandus, et ni leur absurdité, ni l'expérience qui les a toujours démentis, ne peuvent empêcher qu'ils ne répandent l'inquiétude.

Il faut y mettre promptement un terme.

Veillons avec une attention sévère sur ceux qui propagent les nouvelles alarmantes...

Que chaque citoyen s'informe du point d'où elles partent, afin qu'on puisse remonter jusqu'à leurs auteurs et les poursuivre avec toute la rigueur des lois... »

Les amis du roi Guillaume, escomptant surtout les sympathies non suspectes de la Prusse pour la maison d'Orange et les répugnances bien connues de la Russie pour un gouvernement issu d'une révolution qui lui rappelait celle de Pologne, n'avaient pas en effet désespéré de rendre stériles le sang des martyrs de Septembre et l'audace infatigable des héros de Waelhem et de Berchem. Ils se vantaient de renverser bientôt, avec l'aide de l'étranger, l'œuvre de transformation et de réorganisation que poursuivaient avec une ténacité toujours vigilante les membres du Gouvernement provisoire.

Il importait que le Congrès anéantît le plus rapidement possible les espérances des orangistes, en rompant tous les ponts avec la Hollande; il importait que la *nation*

Digitized by Google

légale affirmât dès le premier jour sa volonté d'être à *elle-même*.

Le Congrès brûla ses vaisseaux (qu'on nous passe l'expression) le 18 novembre, en proclamant à l'unanimité des 188 membres présents (1) *l'indépendance du peuple belge, sauf les relations du Luxembourg avec la Confédération germanique*.

Disons un mot des débats qui précédèrent le vote.

Pendant trois jours on discuta cette question : Faut-il, avant de proclamer l'indépendance du pays, vider la question de la forme du gouvernement et de l'exclusion à perpétuité des Nassau de tout pouvoir en Belgique?

Beaucoup de membres auraient voulu qu'on votât l'exclusion tout d'abord.

Quoique Rogier et la plupart de ses amis fussent d'avis que « le sang répandu par les Nassau en Belgique les avait rendus indignes de la royauté aussi bien que de la présidence d'une république », ils demandèrent instamment que le Congrès commençât par proclamer l'indépendance du peuple belge.

Ils rappelèrent que le traité de 1814 dirigé contre l'empire français nous avait fait perdre notre indépendance dans la prévision d'une idée qui n'existait plus. Invoquant cette phrase de la proclamation adressée aux Belges par les généraux alliés Bulow et Saxe-Weimar en février 1814 : « *L'indépendance de la Belgique n'est plus douteuse* », ils prouvèrent que le traité de Londres qui, méconnaissant

(1) La difficulté des opérations électorales dans certains districts où l'on votait presque sous le feu de l'ennemi, la lenteur des communications et le mauvais état des routes avaient empêché plus d'un député d'être à son poste au jour de l'ouverture du Congrès : on a vu que 152 membres seulement avaient pris part au premier vote du 13 novembre.

Nil sub sole novi !... Le *referendum* fait alors son apparition. M. de Robaulx demanda que l'on soumît le vote du 18 à l'approbation du peuple. Sa proposition fut écartée par la question préalable. (Voir l'*Histoire du Congrès*, par Juste, et l'ouvrage de Huyttens : *Discussions du Congrès National de Belgique ;* 1844.)

Digitized by Google

l'engagement de ces généraux, constituait le royaume des Pays-Bas, avait été violé et ne liait plus personne.

On leur objecta qu'avant de proclamer l'indépendance il fallait examiner la question du Luxembourg...

« Notre indépendance, dit Rogier dans la séance du 17, est un fait que ne peut détruire la diplomatie. Il faut la proclamer sans désemparer... Je demande que dorénavant on écarte toutes les questions incidentes par l'ordre du jour. »

On l'écouta : 97 voix contre 77 donnèrent la priorité à la question de l'indépendance, et le 18, comme nous venons de le dire, cette indépendance fut proclamée à l'unanimité.

Le Congrès s'occupa, le lendemain, de la forme du gouvernement.

Quoique la discussion n'ait duré que trois jours, elle fut aussi large, aussi complète qu'imposante. On ne connaissait pas encore la logomachie parlementaire qui nous énerve à présent... et les minutes valaient des années.

La monarchie constitutionnelle représentative l'emporta par 174 voix contre 13 (MM. Seron et de Robaulx, députés de Philippeville; Lardinois, David et de Thier, députés de Verviers; l'abbé De Haerne, député de Thielt; Jean Goethals, député de Courtrai; Camille Desmet, député d'Audenarde; Fransman et Delwarde, députés d'Alost; Goffint, député de Mons; de Labbeville, député de Namur; et Pirson, député de Dinant).

Cette ligne des *Notes et Souvenirs* de Rogier nous avait, à ce propos, assez intrigué :

« *Au Congrès, je prépare un discours inclinant à la république.* »

Avait-il donc modifié sa première manière de voir? Pensait-il que, depuis six semaines, la Belgique était devenue assez forte pour se permettre cette forme de gouvernement qui lui paraissait dangereuse à la fin de septembre?

Digitized by Google

Nous avons le manuscrit du discours, qui (Rogier lui-même le dit) n'a jamais été prononcé, apparemment parce que les arguments des *royalistes* avaient fait revenir Rogier à sa première idée.

On n'en lira pas moins avec curiosité, pensons-nous, une courte analyse.

Rogier reconnaissait tout d'abord que la majorité n'était pas acquise à la République :

« La République, je le sais, compte ici et hors d'ici trop peu de partisans pour espérer un triomphe immédiat... Si je parle pour la forme républicaine, c'est qu'à mon avis elle vaut qu'on la défende pour elle-même... c'est que, soit ressouvenirs domestiques, soit préjugés d'enfance, je me sens au fond du cœur, et mes amis le savent, quelque chose qui me crie : République! c'est qu'enfin je saurai, tout porté que je me montre vers la forme élective, céder à la forme héréditaire, la respecter et la défendre du moment que le Congrès aura décrété cette forme comme première base de l'édifice qu'il élève à nos libertés. »

A ceux qui avaient dit que « la société, régie par un pouvoir inamovible, héréditaire, serait plus stable » et qu'il fallait que la première place fût occupée à perpétuité « par les membres d'une famille prédestinée » pour empêcher les ambitions de s'éveiller à chaque avènement nouveau, pour éloigner les commotions intérieures — Rogier répondait :

« ...Voici ce que nous avons sous les yeux : deux royautés constitutionnelles héréditaires renversées de fond en comble en quinze années; un pouvoir électif maintenu florissant pendant ses 40 premières années de vie sans que rien annonce sa prochaine décrépitude!... Si, après dix années de règne Guillaume s'était vu soumis aux chances d'une réélection, qui oserait soutenir que sa conduite eût été la même!... Si nous avions pu dire au peuple : Encore quelques mois, quelques années même et cela changera, et nous renverrons les entêtés, ce seul espoir eût épargné aux uns bien des ennuis, aux autres bien des maux, et nous aurions laissé là cette terrible ressource, le redoutable devoir d'une révolution armée... »

Les partisans de la monarchie objectaient que les

Digitized by Google

mœurs des Belges n'étaient « pas assez pures, pas assez fortes pour la République » :

« Qu'est-ce à dire ? Est-ce au moment où le courage, le dévouement, l'énergie sont devenus vertus vulgaires, qu'un semblable reproche nous est adressé ! Qu'est-ce que ce découragement de nous-mêmes ? Et quelle liaison d'ailleurs entre l'état des mœurs et l'hérédité du chef de l'État ? Si vous doutez des mœurs du peuple belge, si vous croyez le fardeau de la liberté trop pesant pour lui, ce n'est pas seulement d'un chef électif qu'il est indigne, mais de toute constitution républicaine avec un chef héréditaire, telle que se proposent de la voter ceux-là mêmes qui ne nous accordent un chef électif qu'à la condition d'être des anges. »

Rogier contestait également que la royauté héréditaire fût dans les traditions du pays :

« ... L'ancienne histoire de la Belgique est surtout municipale. C'est dans chacune de nos fortes et remuantes communes que se faisait l'histoire, et la récente Révolution a suivi le même cours : or, on trouve le principe électif dominant dans ces communes... La classe d'hommes connue en France, en Angleterre et en Espagne sous le nom de royalistes, on ne la rencontre pas en Belgique. On est bien royaliste chez nous en théorie, par réflexion, par crainte... mais la royauté n'est pas dans les mœurs (1)... »

Rogier invoquait enfin des raisons d'économie et les dangers de l'hérédité au point de vue de l'incapacité et des vices. Pour remédier aux inconvénients des agitations qui pouvaient se produire au renouvellement des pouvoirs du chef de la République, il préconisait certaines mesures d'ailleurs assez sages.

* * *

A la date *historique* du 18 novembre se rattache un autre souvenir.

MM. Chazal et F. Duchêne avaient pris l'initiative d'une réunion dont le but est indiqué dans cette lettre :

(1) Nous ne discutons ni le fond ni la forme de l'argumentation. Il est fort à supposer que Rogier eût modifié l'une et l'autre, s'il avait prononcé le discours projeté.

Digitized by Google

Bruxelles, le 13 novembre 1830.

Monsieur,

Convaincus que dans les circonstances actuelles il est de la plus haute importance que les personnes qui ont contribué au triomphe de l'indépendance belge se réunissent et s'éclairent mutuellement, nous espérons que vous voudrez bien nous faire l'honneur d'assister à une réunion préparatoire composée de vrais patriotes, qui aura lieu *Jeudi 18 novembre*, à 8 heures du soir, à l'hôtel de la Paix, rue de la Violette.

Vous trouverez inclus une liste des personnes convoquées... etc.

La liste contenait les noms suivants : Ch. Rogier, F. Rogier (1), Chazal, F. Duchêne, Lemaire, A. Duchêne, Tilmans, Evrard, C. Rodenbach, A. Rodenbach, Nothomb, Leclercq, Wannaar, Delehaye, Feden fils, Camille Desmet, Campen, Bourson, Faignaux, Froidmont, A. Duchêne, Delfosse, Levac, Devaux, Niellon, J. Kint, Levesque, Achard, Soudain de Niederwerth. (Nous avons respecté l'orthographe des noms ainsi que l'ordre dans lequel ils figurent.)

Il y avait dans ce projet de réunion comme une réminiscence des sociétés, des clubs de la Révolution française.

Chazal et Duchêne avaient-ils songé à organiser une espèce de comité de direction politique, en même temps qu'un centre de propagande, un foyer de patriotisme où seraient venus se réchauffer et se retremper les courages ?

Nous ne savons trop.

Ce qui est certain, c'est que ce projet n'aboutit pas.

Du moins n'avons-nous trouvé ni dans les papiers de Rogier ni dans les journaux du temps aucune trace de l'existence d'une société créée à la suite de la réunion du 18.

---

(1) Firmin était rentré à Bruxelles quelques jours après l'ouverture du Congrès.

Digitized by Google

§ 2. — ROGIER VA INSPECTER LES TROUPES

Rogier ne prit point part à la discussion relative à l'*exclusion des membres de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique*, exclusion qui fut votée à la majorité de 161 voix contre 28 le 23 novembre.

A cette date il était en mission près des armées de la Révolution.

Ses collègues du Gouvernement provisoire avaient chargé M. Jolly et lui d'aller inspecter les différents corps de troupe établis dans le sud et l'ouest du pays. Voici deux passages de ses lettres au Gouvernement :

« Gand, le 23 novembre 1830. Arrivés à Gand ce matin, nous avons passé la revue de la garnison. L'ex 17e division est en état d'entrer de suite en campagne : elle présente un effectif de 2000 hommes bien armés. Il est à désirer que vous donniez l'ordre de les faire marcher sur Anvers. Le corps d'officiers semble animé d'un très bon esprit...

Tournai, le 27... Depuis notre départ de Gand le 23 au soir, nous avons successivement visité Bruges, Ostende, Nieuport, Ypres et Menin, et nous voici à Tournai où la revue la plus brillante semble se préparer... En général, officiers et soldats jusqu'ici écrasés sous le despotisme hollandais, semblent étonnés de voir accueillir leurs réclamations... »

De Tournai, Rogier alla à Mons et à Namur.

Il consigna ses remarques et ses propositions dans un rapport très détaillé où nous lisons :

Habillement et Armement. — La plupart des soldats d'infanterie n'ont encore que le bonnet de police pour coiffure... Il n'y a pas de fusils en nombre suffisant. L'armement des soldats de cavalerie et d'artillerie est jusqu'à présent entièrement nul...

Tenue. — L'espèce d'hommes est belle dans toutes les armes...

Instruction. — Elle laisse beaucoup à désirer. Il est nécessaire que les chefs de corps s'occupent sans délai de l'instruction théorique des officiers et sous-officiers...

Digitized by Google

Nourriture. — Le soldat vit bien et à un prix modéré... Le pain distribué est bon... Le soldat est mal couché ; il faudra un autre modèle de lit et de matelas.

Casernes. — Dans plusieurs garnisons ce ne sont que des logements sans air et malsains... A une exception près, les prisons et salles de police sont partout des cachots affreux. Il est urgent qu'on avise...

Discipline. — Elle commence à reprendre sa force... Dans la prison d'un régiment un homme portait ces fers qui, avec les coups de bâton, étaient les moyens de discipline employés par les Hollandais. Un ordre doit être donné par M. le commissaire général de la Guerre pour que ces instruments soient sur-le-champ détruits dans tous les corps.

Administration. — L'administration des corps est paternelle, les deniers du soldat ne seront plus détournés...

Gendarmerie. — Quelques hommes et quelques chevaux manquent. Les plus grands soins sont recommandés pour faire un bon choix d'hommes...

Arsenaux. — Toutes les places fortes et citadelles sont pourvues du matériel nécessaire à leur armement... Il manque des affûts de rechange et des effets de harnachement des chevaux du train...

Fortifications. — Elles sont en bon état, sauf à Ostende.

Hôpitaux. — Le service est partout assuré; dans quelques places il manque néanmoins encore des officiers de santé...

Le rapport concluait que les différents corps inspectés méritaient des éloges, surtout si on comparait leur état actuel à celui dans lequel ils étaient à la fin d'octobre et si l'on tenait compte du peu de ressources qu'avaient laissé les Hollandais.

On aurait tort toutefois de conclure de l'enquête faite par MM. Rogier et Jolly, que tout fût pour le mieux dans la meilleure des armées et qu'il n'y eût plus qu'à écouter les exaltés ou les provocateurs qui ne parlaient de rien moins que d'aller porter la guerre sur le sol hollandais.

C'est ce que Rogier essaya de faire entendre dans la proclamation du Gouvernement à l'armée, dont la rédaction lui avait été confiée.

Après avoir annoncé aux soldats qu'il leur prouverait

Digitized by Google

sa satisfaction en s'occupant de leurs besoins et en faisant droit à toutes les réclamations fondées sur d'anciens ou de nouveaux services, le Gouvernement provisoire disait : « Rappelez-vous seulement que l'armée belge ne doit être désormais qu'une armée libre et citoyenne, « *toujours prête à repousser la tyrannie de l'étranger* (rien de l'invasion en Hollande) *et à protéger la liberté et l'indépendance de la patrie* » (3 décembre 1830).

Les soins généraux à donner à l'armée et les graves questions politiques dont nous allons parler n'empêchaient pas Rogier de veiller tout particulièrement aux intérêts de son corps de volontaires liégeois.

Un arrêté du gouvernement en avait fait le noyau d'un *bataillon de tirailleurs* en donnant à leur chef le grade de colonel.

Rogier, retenu au Gouvernement provisoire ou en mission, avait laissé le commandement au major Lochtmans. Mais il entretenait avec son suppléant une correspondance assidue, s'intéressant aux plus petits détails de l'administration du corps (il y a dans un dossier spécial quantité de lettres de Lochtmans, à cet égard). Aussitôt d'ailleurs qu'il pouvait quitter Bruxelles, il allait voir ses chers Liégeois à Termonde où ils tenaient garnison depuis la mi-octobre.

***

Des préoccupations d'un autre ordre allaient attirer toute son attention pendant les deux mois suivants : il s'agissait du choix d'un souverain.

Lequel des princes dont les noms étaient déjà prononcés alors : prince Othon de Bavière, duc de Nemours, archiduc Charles d'Autriche, duc de Leuchtenberg, prince de Naples, — lequel de ces candidats convenait le mieux à la Belgique? Sur quel nom l'entente des puissances était-elle le plus facilement réalisable?

Digitized by Google

Rogier avait, depuis la fin de novembre, à Paris un autre lui-même, son frère Firmin, qui travaillait à conquérir les sympathies des hommes politiques de ce pays pour notre cause.

Quoiqu'il fût sans mandat officiel (son titre de secrétaire de la légation belge ne lui fut reconnu que quelques semaines après), Firmin se trouvait alors, de l'assentiment du Gouvernement provisoire et du comité diplomatique, comme le représentant *officieux* de la Belgique près du gouvernement français.

Rogier n'ignorait rien de ce qui se passait dans les sphères ministérielles et parlementaires de Paris. Jusque deux fois par semaine, Firmin lui écrivait ce qui se disait au Palais Royal ou au Palais Bourbon, et ce que *paraissaient* vouloir les ministres de Louis-Philippe.

Rogier communiquait les lettres de Firmin à ses collègues du Gouvernement. Il les montrait même confidentiellement à quelques-uns des membres du Congrès, qui ne furent pas toujours d'une discrétion absolue, comme nous aurons l'occasion de l'établir.

Avant de parler de cette grave affaire du choix d'un souverain qui se débattit en décembre 1830 et en janvier 1831, il importe que nous montrions ce qu'avaient été les relations de la Belgique révolutionnaire et des grandes puissances depuis l'évacuation de Bruxelles par les Hollandais.

§ 3. — RELATIONS DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE AVEC LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES. — LETTRES DE FIRMIN ROGIER, SECRÉTAIRE DE LA LÉGATION BELGE A PARIS. — LE CONGRÈS NOMME LE DUC DE NEMOURS ROI DES BELGES

Aussitôt que le roi Guillaume avait appris l'échec de ses troupes, il avait réclamé l'aide de l'Angleterre pour vaincre la rébellion des Belges.

Digitized by Google

Mais le cabinet tory que présidait Wellington était alors préoccupé d'un bien autre problème.

Menacé de succomber sous les coups répétés des whigs qui réclamaient la réforme parlementaire, il concentrait toute son énergie dans la résistance à cette réforme.

Les objurgations de l'ambassadeur hollandais le trouvèrent d'abord assez tiède.

Le 17 octobre, il refusa nettement d'envoyer des troupes en Belgique, puis il fit savoir à Guillaume que les plénipotentiaires des puissances signataires du traité de 1814 allaient se réunir à Londres, mais que, quant au gouvernement britannique, il aurait pour « principal but d'empêcher les troubles des Pays-Bas de conduire à une interruption de la paix générale. »

Van de Weyer, celui des membres du Gouvernement provisoire qui avait été envoyé à Londres le 1er novembre pour travailler à rendre les hommes d'État anglais favorables à la cause de la Révolution belge, est entré à cet égard dans des détails nombreux que le lecteur retrouvera dans la biographie que Th. Juste lui a consacrée.

Il paraîtrait, au dire de White dont nous avons cité l'ouvrage plus haut, que le roi d'Angleterre était fort hostile à toute intervention des troupes anglaises aux Pays-Bas. « Si, disait-il, le roi des Pays-Bas ne peut maintenir la couronne qui a été placée sur sa tête, je mériterais de perdre la mienne dans le cas où, seulement pour la lui rendre, je plongerais l'Europe dans une guerre générale. »

Il y eut bien à certain moment cependant quelques velléités d'intervention chez Wellington ; on peut même voir des menaces contre la Révolution dans le discours du trône du 2 novembre. Mais l'attitude ferme des whigs réprima les unes et fit taire les autres. Wellington finit par déclarer au Parlement que son désir était de voir résoudre la question de la Belgique, s'il était possible, par des négociations.

Digitized by Google

Comment le gouvernement français avait-il, de son côté, accueilli la nouvelle de notre Révolution?

Consultons à cet égard les *Mémoires* de Guizot, qui était alors ministre de l'intérieur.

Après avoir signalé dans les troubles qui eurent lieu à Bruxelles à la fin du mois d'août, la présence de plusieurs Français, meneurs ardents du parti impérial et du parti républicain, Guizot nous dit que ces meneurs s'agitaient non point pour soutenir la Belgique dans ses élans vers l'indépendance, mais pour la conquérir de nouveau (1); que l'on envoya de Paris à Bruxelles des émissaires chargés de s'entendre avec les partisans (il y en avait chez nous sûrement) de la réunion à la France; que la société des *Amis du peuple* recruta un bataillon de volontaires qui devaient se porter en Belgique pour y seconder le mouvement français...

« ... Mais, ajoute-t-il, le roi Louis-Philippe et nous ses conseillers, nous étions résolus à soutenir la Belgique dans son indépendance et à ne prétendre rien de plus. Point de réunion territoriale, point de prince français sur le trône belge. La France avait là un grand et pressant intérêt de dignité comme de sûreté à satisfaire, la substitution d'un État neutre et inoffensif à ce royaume des Pays-Bas qui, en 1814, avait été fondé contre elle. Notre renoncement à toute autre ambition était à ce prix ... »

Il est certain qu'au prix de ce renoncement, la France pouvait s'assurer la bonne entente et l'action commune avec l'Angleterre dans presque toutes les affaires de l'Europe.

Guizot dit encore que Louis-Philippe s'entretenant un

(1) Le fait est incontestable; mais M. De Bavay, dans un travail paru il y a quelques années, a singulièrement exagéré le nombre de ces meneurs, qui n'était pas bien considérable, et leur influence, qui fut nulle. Sans doute, ils avaient réussi, par surprise, à arborer à l'hôtel de ville, le 26 août, un drapeau français; mais presque immédiatement des Belges, parmi lesquels M. Jottrand, l'avaient arraché et remplacé par le drapeau brabançon.

Digitized by Google

jour avec lui de cette position « *qu'il eût fallu aussi peu d'intelligence que de courage pour hésiter à prendre* », lui signala un autre avantage d'un ordre encore plus élevé, car il était plus général et plus permanent. Le Roi lui aurait dit :

« Les Pays-Bas ont toujours été la pierre d'achoppement de la paix en Europe ; aucune des grandes puissances ne peut, sans inquiétude et jalousie, les voir aux mains d'une autre. Qu'ils soient du consentement général un État indépendant et neutre, cet Etat deviendra la clef de voûte de l'ordre européen. »

Nous aurons à voir si cette attitude du gouvernement français n'a pas été modifiée, avec l'assentiment ou non de Guizot et du Roi.

Si la Russie et l'Autriche, après avoir dans le premier moment émis l'avis d'une intervention armée, semblèrent ensuite hésiter à guerroyer pour relever le royaume des Pays-Bas qui s'écroulait, c'est que l'attitude des cabinets de Paris et de Londres leur donnait à réfléchir et que d'ailleurs elles avaient besoin de toutes leurs forces pour parer aux éventualités de troubles locaux.

La Prusse, elle, eût accordé volontiers des soldats à Guillaume, mais elle attendait les événements.

Le 4 novembre, les plénipotentiaires des cinq puissances — la *Conférence de Londres* — rédigèrent un premier protocole qui protestait d'intentions pacifiques, réclamait l'armistice immédiat et complet et assignait à la Hollande comme ligne d'armistice les limites qu'elle avait avant le traité de 1814 ; l'armistice ne devait d'ailleurs préjuger en rien la question dont les cinq cours auraient à faciliter la solution.

Le Gouvernement provisoire envoya le 10 novembre son adhésion *éventuelle* à ce premier protocole. Il lui eût été, quoiqu'on ait dit le contraire, impossible de ne pas l'accepter et de chercher à profiter du désarroi où étaient les Hollandais pour reconquérir, *malgre l'Europe*, les

Digitized by Google

anciennes limites de la Belgique, toute la rive gauche de l'Escaut, Maestricht et Luxembourg. Il déclara à la Conférence que par ligne de l'armistice, il entendait les limites qui, conformément à l'article 2 de la loi fondamentale des Pays-Bas, séparaient les provinces septentrionales des provinces méridionales, y compris toute la rive gauche de l'Escaut.

Un second protocole, du 17, ayant annoncé que le roi Guillaume adhérait à l'armistice, le Gouvernement provisoire y adhéra *définitivement*.

La suspension d'armes prit alors un caractère illimité.

Deux délégués de la Conférence, sir Carthwright et M. Bresson, qui étaient comme qui dirait les ambassadeurs des puissances auprès du Gouvernement provisoire, vinrent veiller à ce que l'armistice fût respecté.

En ce moment se produisit en Angleterre un changement ministériel qui fut accueilli avec une vive satisfaction par les Belges. Le cabinet Wellington à qui l'on supposait toujours, et non sans raison, une arrière-pensée de reconstitution du royaume des Pays-Bas, faisait place à un cabinet whig.

Lord Palmerston prenait dans le nouveau ministère la direction des affaires étrangères. Il n'est pas douteux que ce soit sous son énergique impulsion, suivant l'expression de M. Juste, que les whigs aidèrent puissamment et sincèrement les Belges à consolider leur indépendance.

Il est assurément très intéressant de constater que, vers la fin de 1830, Palmerston avait fini par émettre l'avis que, après tout, le meilleur *roi des Belges* serait le prince Léopold de Saxe-Cobourg marié à une princesse française, et qu'il avait prédit que tel serait le dénouement de la crise. (Cf. *The Life of Lord Palmerston.*)

Seulement, il se produisit bien des péripéties avant que cette prédiction se réalisât : ce dénouement tarda bien des semaines.

Les relations du Gouvernement avec les cinq puis-

Digitized by Google

sances en étaient là, quand le Congrès national prit les trois résolutions importantes que nous avons relatées : la proclamation de l'indépendance, le vote de la monarchie constitutionnelle, et l'exclusion des Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique.

On dirait que devant cette affirmation virile de notre volonté de vivre indépendants, devant le gage de sagesse donné par l'adoption de la monarchie, les puissances aient cru devoir faire de leur côté un pas en avant.

Le 20 décembre, elles déclarèrent dissoute l'union de la Belgique avec la Hollande.

Mais tout en proclamant notre indépendance — ce qui, après tout, était dur pour elles ... on ne reconnaît pas volontiers qu'on s'est trompé — elles entendaient intervenir pour régler les conditions définitives de la séparation. Elles concerteraient, disait la Conférence, les mesures les plus propices à combiner l'indépendance future de la Belgique avec les stipulations des traités, les intérêts et la sécurité des autres puissances, et la conservation de l'équilibre européen. (Voir la collection des protocoles.)

MM. Van de Weyer et Vilain XIIII reçurent mission de dire à la Conférence que la Belgique ne pouvait constituer un État indépendant sans la garantie immédiate de la liberté de l'Escaut, de la possession de la rive gauche de ce fleuve, de la province du Limbourg en entier, et du grand-duché de Luxembourg, sauf les relations avec la Confédération germanique (note du 3 janvier 1831).

Assurément, ce n'était pas sans répugnance que des hommes comme Rogier pouvaient accepter la restriction mise par la Conférence à la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique. Seulement, avec cet esprit éminemment pratique qui le distinguait, il jugea la situation plus sainement que beaucoup de ses collègues du Congrès, qui, comme M. de Robaulx, auraient voulu qu'on renvoyât dédaigneusement le protocole à la Conférence.

Digitized by Google

« ... Je ne veux certes pas, disait-il, défendre cet acte (les restrictions), mais enfin, quand après quelques mois un peuple révolté conduit les représentants de ceux qui s'appellent légitimes à traiter avec lui, quand ces puissances *légitimes* en viennent à dire au roi *légitime* de ce peuple : Vous traiterez de puissance à puissance avec vos anciens sujets, ou je vous y forcerai par le canon, il faut convenir que la diplomatie de ce peuple n'a pas si mal agi dans ses intérêts... »

* * *

Nous avons dit tout à l'heure que son frère Firmin lui faisait connaître les impressions du gouvernement de Louis-Philippe et des députés français sur le travail de la Conférence de Londres.

Elles sont très curieuses, les lettres de Firmin. L'analyse que nous allons en faire nous fournira le moyen d'éclairer certains points obscurs de cette histoire de protocoles grosse de péripéties, d'incertitudes et de fluctuations. En même temps, le lecteur y verra des passages intimes qui contribueront, pensons-nous, à l'intérêt particulier que comporte une biographie.

En manière de préambule aux lettres écrites par Firmin Rogier, donnons d'abord quelques lignes qu'il adressait à sa mère le 2 décembre.

Après avoir dit que ses journées se passent en courses et en visites chez les hommes les plus remarquables, il continue en ces termes :

« ... Je suis accueilli avec un intérêt bien flatteur. Le nom de Rogier est un passe-partout de bon aloi. Partout on s'exprime sur le compte des Belges et sur la conduite de Charles avec une sorte d'enthousiasme. Le vénérable La Fayette me témoigne une véritable amitié... Il porte à la cause de la liberté belge un intérêt passionné ; et si le gouvernement français s'est enfin franchement prononcé pour nous, s'il a déclaré qu'il ne souffrirait aucune intervention des puissances étrangères, c'est à l'influence de La Fayette qu'on le doit en partie. »

Voici maintenant des extraits de la première lettre de Firmin à Charles, du 8 décembre, au moment où celui-ci venait de terminer l'inspection des troupes de l'Ouest et du Sud :

Digitized by Google

« ... Pendant que tu parcourais ainsi la Belgique, les journaux français voulaient absolument que tu fusses à Paris comme voyageur *faisant dans les couronnes*. De là plus d'une méprise à mon égard, plus d'une rectification à faire, fort humiliante pour ma vanité. « Messieurs, ce n'est pas moi, c'est mon frère. » Mais, mon bon ami, tu sais bien que loin d'en souffrir, rien ne plaît plus à mon oreille que la voix d'un ami ou d'un étranger faisant ton éloge. C'est moi qui de nous deux suis alors le *felicior*... J'ai été bien flatté de l'approbation donnée par les personnes *(le Comité diplomatique)* dont l'estime et la confiance me sont d'un si haut prix... et puis, toi, si peu louangeur, tu y avais glissé quelques lignes qui ont chatouillé de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse... Je vais m'efforcer de continuer à les mériter. S'il ne fallait que du zèle, du dévouement et un ardent désir de voir notre chère Belgique heureuse et libre, je serais assuré d'y parvenir... Puisse mon voyage me fournir l'occasion de pouvoir dire que dans notre Révolution je n'ai pas été un citoyen complètement inutile et que comme tant d'autres j'ai apporté ma pierre pour notre nouvel édifice social... »

On comprendra que nous ayons tenu à publier ces lignes qui montrent que les deux excellents frères aimaient la patrie belge d'un égal amour.

Dans la même lettre du 8 décembre, Firmin estime que la Belgique ressentira aussi vivement que la France la perte immense, irréparable, que les libertés publiques ont faite en la personne de Benjamin Constant. Lui plus que tout autre aurait élevé la voix en faveur de l'indépendance belge :

« ... Il s'y était engagé devant moi et j'allais encore avant-hier pour l'entretenir des affaires de notre Belgique, quand son épouse m'apprit qu'il était à l'extrémité... »

Firmin va souvent chez La Fayette :

« ... Indépendamment de ses jours de réception, je le visite encore trois ou quatre fois la semaine, parce qu'il a une prodigieuse influence, qu'il peut nous être très utile, et qu'enfin on rencontre dans son salon tout ce qu'il y a de distingué... »

De tous les hommes marquants que Firmin Rogier rencontre dans ce salon, M. Bignon est celui qui lui paraît le mieux comprendre l'union des catholiques et des libéraux belges ; mais il ne parvient pas à le convaincre

Digitized by Google

sur la question du Luxembourg, M. Bignon persistant à croire que les princes de la Confédération germanique ne voudront pas reconnaître le nouveau chef de cette province. Dans la pensée de M. Bignon, ce serait pour conserver à Guillaume la province de Luxembourg que les confédérés lèveraient leurs contingents et feraient la guerre aux Belges, s'ils se décidaient à la guerre. Ce fut pendant longtemps ce qui en effet excita le plus les esprits en Allemagne.

Chez le duc de Choiseul où il a déjeuné, Firmin a rencontré, entre autres personnages distingués, l'ambassadeur de Naples, qui a profité de la circonstance pour lui offrir son candidat, le second fils du roi de Naples, ou plutôt le frère du prince qui régnait alors à Naples.

« ... C'est une chose étonnante que l'intérêt avec lequel ils écoutent tous le récit des événements de la Belgique, comme ils s'empressent tous de nous élever aux nues, de dire que nous les avons surpassés, de protester que jamais la France ne souffrira qu'on intervienne dans nos affaires... »

Il s'est produit un incident assez piquant dans ce déjeuner chez le duc de Choiseul — incident dont Charles Rogier fera son profit pour expliquer quelque jour à la tribune ce que fut l'*Union* :

« ... J'ai eu, chez le duc de Choiseul comme presque partout ailleurs, j'ai eu à combattre et à détruire de singulières préventions. On croyait que nous étions dominés par le parti prêtre, que la Révolution s'était faite au profit des Jésuites ; et quand je leur dis que chez nous les prêtres sont du parti libéral, qu'ils ont suivi le mouvement et ne l'ont pas dirigé : Ah ! tant mieux, s'écrie-t-on ; que nous sommes aises de nous être trompés ! — et l'on croirait voir des gens délivrés d'un cauchemar... »

Non seulement les sympathies des hommes politiques sont acquises à la Belgique : elle peut aussi compter sur celles des hommes de lettres et des artistes. Dans une soirée littéraire chez Lacretelle, qui lui a promis de parler encore de la Belgique dans ses cours, Firmin a

Digitized by Google

trouvé Casimir Bonjour, Parceval de Grandmaison, Campenon, Alexandre Dumas (l'auteur d'*Henri III*) :

« ... Ces Messieurs, auxquels il m'a fallu dépeindre l'état de la Belgique, l'incendie d'Anvers, etc., sympathisent si bien avec nous qu'ils veulent faire en notre honneur l'un un poème, l'autre un drame, celui-ci un récit historique, celui-là un discours académique... que sais-je, moi ! Nous sommes pour eux des héros, des Romains, des Grecs, un peuple digne de la liberté... »

Les renseignements que Firmin donnait à Charles sur l'état des esprits à Paris et sur les dispositions de l'opinion en faveur de la Belgique, le réconfortaient au milieu des énervements que provoquait l'attitude de la Conférence.

Le 14 décembre, Firmin écrit qu'il a tout lieu de croire que le gouvernement français n'hésite plus à reconnaître l'indépendance de la Belgique. Deux députés, Grammont et Mauguin, lui ont annoncé que la notification officielle de cette résolution vient d'être envoyée au gouvernement anglais. Ils ont ajouté que l'Angleterre et la France proposent « pour roi ou grand-duc de la Belgique un prince de Bavière, lequel épouserait une princesse d'Orléans » (à rapprocher de la combinaison Saxe-Cobourg et Orléans) ; mais l'indépendance de la Belgique est en dehors de cette dernière proposition.

Le chef du cabinet, le général Sébastiani, qui faisait des façons pour admettre le frère de Rogier à une audience comme délégué du Gouvernement belge — Firmin n'avait pas encore de titre officiel alors — a reçu du Roi l'ordre de le recevoir. Après la réception du Ministre, Firmin sera reçu chez le Roi.

La question de la *domination du parti prêtre* au Congrès est revenue de nouveau sur le tapis :

« ... J'ai hier passé la soirée chez le duc Decazes. J'y suis resté près de trois heures. J'ai beaucoup entretenu l'ex favori et ministre de Louis XVIII de la Belgique, de notre Révolution et surtout de notre commerce. Il se trouvait là beaucoup de pairs et de députés.. Comme

Digitized by Google

tant d'autres, ils s'imaginaient tous que nous étions dominés par le parti prêtre, et que notre mouvement révolutionnaire n'avait été que de l'*eau bénite en ébullition*. J'étais bien aise d'avoir occasion de les désabuser... »

Firmin recevait de Charles moins de renseignements qu'il ne lui en envoyait. Il s'en plaint (18 décembre). M. Van de Weyer, au nom du *Comité diplomatique*, lui avait fait savoir, le 29 novembre, que des instructions officielles allaient lui être expédiées ; et le 3 décembre, qu'il lui transmettrait des extraits de ce qu'il recevrait de Londres; il lui avait aussi écrit que lui-même d'ailleurs allait venir à Paris. Or, ni M. Van de Weyer, ni ses extraits de lettres d'Angleterre, ni ses instructions officielles ne sont arrivées. Il a été entendu que le Gouvernement donnerait un caractère officiel à sa mission, qui au début était toute officieuse... Pourquoi ne donne-t-on pas suite à ce projet? Sa position n'est pas seulement désagréable : elle en devient fausse...

« ... J'avais l'assurance positive (Sébastiani me l'avait fait savoir par Fabvier) et je te l'avais mandé, que le Roi et les ministres me recevraient à leur audience comme agent officiel du Gouvernement provisoire. La conséquence de cette réception était une reconnaissance formelle de l'indépendance de la Belgique... »

Le Gouvernement provisoire finit par déléguer à Paris à titre officiel deux de ses membres, Gendebien et Van de Weyer : Firmin est le secrétaire de la délégation (20 décembre).

« ... Je ne saurais te dire (lettre du 22) avec quel plaisir j'ai reçu et embrassé Gendebien et Van de Weyer. J'avais réellement faim et soif de voir des hommes qui te connaissent... L'entretien avec Sébastiani a eu lieu... C'est à merveille et l'indépendance de la Belgique va être proclamée. Cette adjonction à la grande famille européenne consolidera notre crédit et ranimera notre industrie... »

Il passe ensuite la plume à Gendebien « qui embrasse Rogier et *vigoureusement*, dit-il... », Gendebien qui depuis...

Gendebien, dans les trois pages qu'il a écrites à la suite de Firmin, entretient Rogier du procès des ministres de

Digitized by Google

Charles X condamnés par la Cour des pairs. Il compare certains agitateurs parisiens qui reprochent violemment à la cour son excessive indulgence, à « *quelques égoïstes de Belgique qui n'ont pas eu le courage de se prononcer au jour du danger et qui voudraient aujourd'hui recueillir le fruit d'un état de choses que d'autres ont constitué avec un désintéressement qu'ils feignent de ne pas comprendre...* »

Il y a là une allusion à des attaques acrimonieuses dirigées vers ce temps-là contre Rogier et ses collègues du Gouvernement provisoire par deux journaux bruxellois, *Le Belge* et *L'Émancipation*, et par un journal de Liège, organe de quelques industriels mécontents de la stagnation des affaires, dont Rogier n'était pas, assurément, responsable.

Quoique la confirmation officielle de son titre de secrétaire de la légation belge lui ait été apportée par Gendebien et Van de Weyer, Firmin Rogier ne se croit pas obligé pour cela à employer « le langage des chancelleries » dans la lettre « indignée » qu'il envoie deux jours après à Charles au sujet de la conduite de la Conférence :

« ... Voilà donc (lettre du 24 décembre) la sympathie diplomatique et les fruits qu'elle produit! Eh bien! mon cher Charles, faisons nos affaires nous-mêmes; séparons-nous avec éclat de cette tourbe fallacieuse des diplomates... répudions hautement son intervention malheureuse et de mauvaise foi... que notre chère et jusqu'ici glorieuse Belgique ne soit pas dupe et victime! que ce soit le canon qui la tue et non l'astuce diplomatique...! »

Ce langage-là n'était pas trop diplomatique : il le reconnaissait, mais il disait, pour sa justification, qu'il n'était *officiel* que de l'avant-veille...

« ... et d'ailleurs fi de la diplomatie si elle doit étouffer le cri d'une âme indignée à la vue de tant de perfidie, de mollesse ou d'indifférence! Je dirais encore fi de la diplomatie et je lui fausserais bientôt compagnie si je croyais qu'elle dût en effet nous faire vivre éternellement à 80 lieues l'un de l'autre. Nous ne sommes pas de ces frères-là... »

Il y a là un mélange de fierté, de susceptibilité nationale

Digitized by Google

et d'affection fraternelle qui n'était pas pour déplaire à Charles Rogier. Sans doute, lui qui connaissait les ressources du pays et qui voyait de plus près ce que l'on pouvait faire réellement dans les conjonctures difficiles où l'on se trouvait, ne croyait pas qu'il fallût se séparer avec éclat de la *tourbe fallacieuse* des diplomates et en venir aux armes immédiatement avec la Hollande, alors que les grandes puissances exigeaient de nous un armistice. Mais tout en différant d'opinion avec Firmin sur ce point-là, il le félicitait de sa virile énergie et de la franchise de ses sentiments patriotiques.

Les attaques dirigées contre Charles par les feuilles citées tout à l'heure indignaient Firmin. Il estimait parfois qu'il valait mieux couvrir du plus profond mépris les aboiements de quelques misérables roquets ainsi que ceux qui les faisaient aboyer, parce que Rogier trouvait un ample dédommagement dans l'estime des honnêtes gens et dans la voix de sa conscience. D'autres fois, il l'engageait à *faire taire les roquets en leur répondant dans* L'UNION.

Ce journal était dirigé par M. Feuillet-Dumus, avec la collaboration de quelques hommes de lettres tels que MM. Baron, Faure et Campan. Il contenait dans sa partie officielle les actes et les arrêtés du Gouvernement provisoire, les décrets du Congrès national, et dans la partie non officielle les discours des députés, les rapports des sections, etc.

Un contrat du 21 décembre, dont nous avons vu la minute, stipule, entre autres articles, que les actes ou arrêtés du Gouvernement seront communiqués à *L'Union* de manière qu'aucun journal ne puisse les donner avant elle; qu'il en sera de même pour tous les rapports de situation et d'opérations militaires; que *L'Union* contiendra suivant les circonstances un ou plusieurs articles de fond dans la proportion de deux articles importants au moins sur trois jours, des extraits des autres journaux, et disposés de

Digitized by Google

manière que « *sur chaque question le pour et le contre soient en présence, et qu'on ne laisse passer, sans y ajouter un mot de réfutation, aucun article soit contre le Gouvernement ou les principes de la Révolution, soit contenant des nouvelles ou fausses, ou faites pour inquiéter ou alarmer...* ».

Les frères Rogier savaient, pour l'avoir expérimentée, toute la puissance de la presse. Sur la recommandation de Charles, Firmin travailla à rendre les principaux journaux de Paris favorables à la cause de l'indépendance belge. Firmin inspirait par exemple des articles du *Constitutionnel;* il en rédigeait lui-même. Il en faisait publier que Charles lui envoyait.

* * *

Après que le gouvernement français eut reconnu notre indépendance, Van de Weyer était rentré à Bruxelles. Gendebien et Firmin Rogier, restés à Paris, eurent à traiter les questions délicates relatives au choix du souverain.

Charles Rogier, au nom du Gouvernement provisoire, avait réclamé du Congrès national l'urgence de la nomination du roi. Cette urgence était indéniable.

« ...Plusieurs partis, disait-il dans la séance du 5 janvier 1831, divisent la Belgique : telle est la suite inévitable des révolutions. Ces partis sont : les orangistes, les Français, les anarchistes. La masse de la nation les repousse tous. La parti orangiste, qui poursuit la plus impossible des impossibilités politiques, a néanmoins des complices au sein même du Congrès. Le parti français peut faire valoir des motifs plausibles, puissants même. Le parti anarchiste a pour système d'attaquer tout ce qui est, n'ayant de chances que dans les bouleversements successifs qu'il espère continuellement opérer. C'est dans le provisoire des affaires que ces partis trouvent et retrempent

Digitized by Google

leur audace et leur activité. Le parti national, si l'expression de parti peut s'appliquer à la volonté générale, le parti national s'impatiente, se décourage et nous demande où nous allons. Ne soyez donc pas étonnés, messieurs, si j'insiste pour une décision. Du moment où le Congrès aura prononcé, l'agitation publique s'apaisera. Quel chef allons-nous choisir? La question est nouvelle et bizarre, mais enfin elle est sur le tapis, et l'Europe attend votre réponse. Je ne demande pas un excès de promptitude, mais enfin il faut dissiper les espérances de l'intrigue et les complots de nos ennemis... Que notre résolution souveraine coupe court aux lenteurs de la diplomatie et que l'Europe sache à quoi s'en tenir. »

Le Congrès commença l'examen de cette grave affaire dès le 5 janvier 1831.

En comité secret, Rogier fournit à ses collègues, sur les dispositions du gouvernement de Louis-Philippe, des renseignements très circonstanciés qu'il puisait dans les lettres intimes de Firmin.

On voit par ces lettres, comme par les communications officielles de la délégation belge, que le cabinet français (spécialement son chef Sébastiani) manqua de franchise vis-à-vis de Gendebien et de Firmin Rogier. De la part de Sébastiani il y eut même de la duplicité. Firmin s'en plaignit avec raison, comme il se plaignit du manque de discrétion de quelques membres du Congrès qui ne surent pas garder pour eux certaines confidences extra-diplomatiques.

Nous passons sur plusieurs détails que l'on pourra retrouver au besoin dans les *Discussions du Congrès* (recueillies par Huyttens).

Ce qui ressort à toute évidence de la correspondance de Rogier et de son frère, c'est que, en fait de candidats au trône de la Belgique, le ministère français avait des sympathies et des antipathies également prononcées.

Digitized by Google

A aucun prix il ne voulait du duc de Leuchtenberg à cause de son origine impériale ; et il aurait désiré vivement, sans oser cependant l'avouer, que le choix du Congrès se portât sur le duc de Nemours.

Quand il apprit par Talleyrand, l'ambassadeur à Londres, que jamais les puissances alliées n'accepteraient le duc de Nemours, il envisagea assez sympathiquement la nomination du duc de Saxe-Cobourg, « *quoiqu'il arrivât d'Angleterre* », à la condition qu'il épousât une princesse française. (C'était, on se le rappellera, la pensée de Palmerston.) Toutefois, il fut entendu qu'on n'en soufflerait mot avant que le Congrès eût fait son choix.

D'ailleurs, on savait que chez quelques membres du Congrès et hors du Congrès la question de la *réunion de nos provinces à la France* était agitée plus sérieusement que M. de Gerlache ne le prétend dans son *Histoire du Royaume des Pays-Bas*. Comment s'expliquerait-on sans cela que M. Blargnies, député de Mons, ait pu, appuyé par un nombre assez considérable de députés wallons et spécialement de députés de Verviers, proposer l'annexion de la Belgique à la France avec une vice-royauté à Bruxelles et l'acceptation de la Constitution belge ?

Il y a des traces de ce projet de réunion dans les lettres de Firmin Rogier :

« ... Il se trouve ici (lettre du 30 décembre) des hommes qui se disent envoyés par les provinces de Flandre et d'Anvers auprès du gouvernement français pour savoir si dans le cas où ces provinces se soulèveraient en arborant des couleurs françaises et en demandant la réunion immédiate et complète à la France, celle-ci protégerait ou ne désavouerait pas le mouvement. Ces envoyés, au nombre desquels on cite un M. Bast ou de Bast, prétendent que tout est prêt pour ce soulèvement ; qu'on n'attend que le signal. Si la France croit pouvoir permettre qu'il soit donné, à l'instant tout éclate. D'autre part, à Liège, à Verviers, à Mons, à Namur le même mouvement est préparé. Déjà les pétitions se signent pour demander la réunion...

... Louis-Philippe serait roi des Français et des Belges. Son fils aîné serait envoyé à Bruxelles et obligé d'en faire sa résidence comme vice-roi. On stipulerait que les emplois en Belgique seraient

Digitized by Google

seulement occupés par des Belges ; les lignes des douanes seraient supprimées de part et d'autre. On déciderait si nos places fortes doivent être occupées par des garnisons belges, ou gallo-belges; etc., etc. »

L'état de malaise, d'incertitude et d'agitation où se trouvait la Belgique n'était plus tenable. La crainte de l'anarchie, de la conquête, de la guerre civile était si grande chez certains hommes politiques, les exigences de la Conférence de Londres et les difficultés incroyables auxquelles on se heurtait pour trouver un roi qui agréât à toutes les puissances, les avaient tellement exaspérés qu'ils se ralliaient même à l'idée du partage de nos provinces.

Nous ne savons s'il faut aller jusqu'à croire, comme le dit M. Carlier dans son étude sur Talleyrand et la Belgique (*Revue de Belgique*, février et mars 1892), que M. de Celles, membre actif du comité diplomatique, se fût lui aussi rallié à cette idée ; mais ce qui est hors de doute—et l'attitude de certaines villes du sud de la Belgique en est la preuve — c'est que l'on a discuté réellement à Bruxelles et à Paris la question du partage de la Belgique sur ces bases : la plus grande partie à la France avec d'importantes concessions en Flandre pour Guillaume, quelques territoires sur notre frontière orientale pour la Prusse, et Anvers à l'Angleterre.

Ce qui aggravait le danger et était de nature à provoquer le découragement, c'était la mésintelligence qui parfois encore éclatait entre les membres du Gouvernement provisoire.

Gendebien n'aimait guère de Mérode (1). Il semblait peu porté à croire à la sincérité de ses sentiments unionistes et aurait voulu l'éloigner du pouvoir, s'il en faut juger par une lettre que, le 31 décembre 1830, il écrivait de

(1) « ... Il paraît que M. de Mérode a fait de la diplomatie à sa manière, car son nom a été prononcé à propos d'indiscrétion. » (Lettre de Gendebien à Charles Rogier, du 30 décembre.) L'accusation était imméritée.

Digitized by Google

Paris à Rogier avec, dans le coin de la première page, ces mots : *Pour mon ami Rogier exclusivement et bien confidentiel* :

« ... On dit qu'il pourrait bien y avoir division au Congrès et même au Gouvernement provisoire au sujet de la prétention des prêtres. Nous sommes tous deux aussi libéraux, en toutes matières, qu'on puisse le désirer, mais aussi nous avons la rectitude du jugement et la fermeté que donne l'esprit de justice et d'équité. Eh bien! ménagez-nous un tête-à-tête, préparez une mission à M. de Mérode soit en province, soit à l'armée près des volontaires, afin que nous puissions agir librement et avec toute l'équité et la fermeté et la promptitude qu'exigent les circonstances graves dans lesquelles nous allons nous trouver... On me dit que de Mérode est ou veut se mettre à la tête du parti prêtre. Je ne puis croire ni au parti prêtre ni à son chef; mais évitons même les apparences d'une pareille réalité... Je suis prêt à m'unir à vous pour frapper un grand coup s'il le faut. »

Rogier refusa de se prêter au tête-à-tête demandé par Gendebien : il avait foi en de Mérode, nous dirons plus loin pourquoi. Ne faut-il pas voir dans son refus d'éloigner de Mérode la première cause d'un refroidissement qui dégénéra en mésintelligence et qui aboutit, à travers toute espèces de péripéties, à son duel avec Gendebien en 1833?

Quoi qu'il en soit, Rogier resté fidèle à l'*Union* trouvait dans l'estime publique et dans une popularité de bon aloi un dédommagement nouveau contre les attaques des orangistes ou des esprits exaltés du parti national, en même temps qu'une récompense de la fatigue énorme que lui causaient tous les travaux auxquels on s'étonnait qu'il pût suffire.

Un ami commun de Firmin et de Charles, Constant Materne — qui fit une carrière brillante dans l'administration et qui est mort secrétaire général du ministère des affaires étrangères (1), — Materne écrivait vers ce temps

(1) Il collabora au *Politique* après la Révolution. Il eut aussi un instant l'envie de remettre sur pied *La Récompense*, à laquelle il avait envoyé déjà quelques articles en juin et juillet 1830; mais les frères Rogier et Devaux ayant définitivement quitté Liège, il renonça à son projet.

Digitized by Google

à Firmin : « Votre frère grandit tous les jours en popularité; on aime son talent, on admire son patriotisme et l'on vénère son caractère si noble et si pur. Son éloge est dans toutes les bouches. On dit de lui que c'est le désintéressement incarné et son dévouement à la chose publique est devenu proverbe... »

Et Firmin en reproduisant dans sa lettre du 1er janvier 1831 ces « choses charmantes et douces à lire pour un frère » ajoutait :

« ... Ces quelques lignes d'un brave et digne jeune homme comme Materne dédommagent amplement des insultes grossières d'un L. et des attaques d'un D. R. (1) »

Nous avons, dans cette même note sympathique, une lettre curieuse adressée à Charles Rogier par M. Godin, de Huy, le 7 janvier 1831 :

« ... On parle beaucoup de vous *mettre un sceptre en main* : je le désire moins pour vous que pour nous...

J'étais dernièrement à Bruxelles où je m'informais à nos camarades de diverses notabilités ... Et Charles, comment est-il? — C'est toujours Charles. — Quel éloge pour un bourgeois devenu dictateur en 24 heures!

Je suis à vos pieds avec toute la Belgique. »

La première phrase de cette lettre peut paraître dictée par l'enthousiasme de l'amitié : elle n'en est pas moins l'expression de la vérité. Lebeau, dans ses *Souvenirs personnels* (p. 117-118 de l'ouvrage de M. Freson), affirme que « *le nom de Charles Rogier fut prononcé par quelques-uns...* » pour la royauté.

(1) Voici encore un extrait d'une lettre de janvier 1831 : « ... ***Gendebien*** me recommande de te dire qu'il faut absolument attacher au Comité central un ou deux hommes capables de s'occuper des détails qui vous échappent, et de rédiger des articles et des notes pour la défense des actes du Gouvernement, et pour repousser les attaques indécentes et grossières auxquelles des misérables ne craignent pas de se livrer contre vous... » On leur donnait du « tyran », du « dictateur » tous les jours — ce qui faisait quelquefois bien rire Firmin. (Voir entre autres sa lettre du 24 janvier.)

Digitized by Google

Evidemment, Rogier ne songea pas un seul instant au « sceptre » : mais cet hommage rendu, comme dit Lebeau, « à d'éminents services et à un noble caractère », était de nature à le consoler des attaques de maints envieux que l'éclat de sa renommée et son intégrité offusquaient fortement.

Déjà, plus d'un Belge n'aurait pas été éloigné de refaire le mot du paysan athénien contre l'Aristide liégeois. Mais l'heure de l'ingratitude n'avait pas encore sonné.

Dans un accès de colère provoqué par le double jeu du chef du cabinet français, Sébastiani, qui en était arrivé à nier ses propres paroles (cf. *Discussions du Congrès*), Firmin parlait de la constitution d'un État fédératif avec président héréditaire, une république dont le chef serait choisi parmi les Belges ou même parmi les Français.

Sa lettre du 12 janvier 1831 proposait comme président de cet État le général La Fayette : c'était aussi l'idée de quelques hommes politiques français, de Mauguin, par exemple.

Mais il reconnaissait que le nom de La Fayette serait moins sympathique aux Belges que celui du comte de Mérode, auquel on pensait également.

Devant l'éventualité de cette présidence de de Mérode, la crainte de la domination du *parti prêtre*, comme on continuait à dire en France, devint assez vive.

Certains membres de la Chambre française, même les plus favorables à notre Révolution, la manifestèrent non seulement à la tribune, mais dans leurs entretiens avec Firmin Rogier, qui ne manqua pas d'en prévenir son frère.

Celui-ci en prit texte pour écrire à Mauguin une lettre qui avait pour but, tout en le remerciant de l'intérêt que lui et ses amis portaient à la Belgique, de mettre fin à la légende de la « révolution dans un bénitier » :

« ... Vous n'êtes pas, j'en suis certain, de ces prétendus libéraux qui prennent en pitié notre Révolution parce qu'ils voient figurer des

Digitized by Google

prêtres au Congrès... qu'il vous suffise de remarquer que cette soi-disant révolution de sacristie a aujourd'hui à la tête de son gouvernement tous jeunes hommes libéraux n'allant pas à l'église : M. de Mérode et un autre font seuls exception. Encore M. de Mérode est-il le catholique le plus large et le plus impartial que je connaisse. Les ministres sont exclusivement philosophes, ainsi que la plupart de nos gouverneurs de provinces. Ce seul fait, monsieur, vous suffira sans doute pour apprécier la valeur de l'opinion qui méprise et redoute la Belgique et n'y voit qu'un magasin de jésuites prêts à fondre sur cette France si disposée, comme on sait, à se laisser encapuciner... » *(Nous avons vu la minute de cette lettre de Rogier, datée du 25 janvier 1831.)*

On remarquera l'éloge que fait Rogier de la largeur d'idées de son collègue catholique. Rien en effet ne l'autorisait à douter de de Mérode sous ce rapport. Et voilà pourquoi il avait déjà refusé à Gendebien de se séparer de lui ; voilà pourquoi aussi il l'aurait vu sans crainte élevé à la présidence d'un état fédératif ou à la royauté belge, quelque vifs que fussent les sentiments religieux du comte, quelque peu libérales que fussent ses attaches de famille.

De Mérode avait d'ailleurs un répondant dont nul ne pouvait suspecter la sincérité et le libéralisme : La Fayette.

L'ancien ami de Washington écrivait à Charles Rogier le 18 janvier 1831 :

Paris, 18 janvier 1831.

Vous me demandez, mon cher Monsieur, ce que je pense du libéralisme religieux de mon neveu Félix de Mérode qu'il est question de nommer dans votre gouvernement. Déjà lorsque vous me fites l'insigne faveur, vos deux collègues (Gendebien et...) et vous, de m'exprimer un vœu bien honorable pour moi, et que j'eus répondu franchement que c'était déjà « beaucoup pour un républicain de » s'être sacrifié jadis à la défense d'un trône, et d'avoir récemment con- » tribué à en élever un autre, mais que d'en accepter un pour moi-même » serait plus qu'il n'était dans ma nature de pouvoir faire », vous vous rappelez qu'après avoir parlé de réunion à la France régénérée, de l'idée d'une république intimement liée avec nous, enfin de l'élection d'un chef unique, je penchai en général dans les deux derniers cas pour les choix indigènes. Aujourd'hui, je ne chercherai pas à prévoir quelles résolutions, au milieu des difficultés qui vous entourent, et de

Digitized by Google

la complète indépendance qui vous appartient, vous jugerez à propos de prendre. Mais puisque Félix de Mérode est un des éléments de vos combinaisons et que vous m'interrogez sur un fait, je dois vous répondre en conscience. Je dirai donc que si je l'ai toujours connu catholique très sincère et très zélé, il n'en a pas moins toujours été l'ami également prononcé de toutes les libertés et nommément de la liberté religieuse. Au reste, vous pouvez le lui demander à lui-même, car il est aussi incapable de mensonge que fidèle à sa parole. Recevez l'expression de mes vœux pour votre belle, bonne et glorieuse patrie, ainsi que celle de l'attachement personnel que je lui ai voué.

(Signé) LAFAYETTE.

Écoutons aussi le langage que Félix de Mérode lui-même tenait vers cette époque et nous verrons si la confiance de Rogier n'était pas bien placée.

Écrivant de Paris à Rogier le 10 février 1831, de Mérode passe en revue le « personnel couronnable » de l'Europe pour le trône de Belgique, sans songer d'ailleurs à lui-même :

« ... Plût à Dieu que tout le monde fût à l'égard du personnel royal d'aussi bonne composition que moi, et les choses s'arrangeraient bientôt. Ce n'est pas de mes collègues députés à Paris que je parle, mais du Congrès et du pays. Le roi Louis-Philippe nous a dit plusieurs fois : Prenez ma fille. Elle est douce, elle est bonne, elle aime la liberté constitutionnelle, elle connaît l'histoire de la Belgique, nous aimons tous les Belges...

Malheureusement, le prince de Naples est si loin *(le prince de Naples aurait épousé la fille de Louis-Philippe)* que cela nous laisse dans le provisoire encore pour longtemps. Au reste, M. Sébastiani nous a plusieurs fois répété : Trouvez-en un autre qui vous convienne et nous l'accepterons avec joie. Il est de fait qu'en passant en revue les cours de l'Europe on ne rencontre parmi elles *de catholiques* que l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, la Saxe, la Bavière et Naples. Les deux premières n'offrent rien de supportable. L'Autriche est une des grandes puissances. En Saxe on ne rencontre personne. Restent donc la Bavière et Naples. Othon est trop jeune, puis s'appelle *Othon*, sujet inépuisable de plaisanteries pour les goguenards du Congrès belge. En définitive, Naples seul possède un prince qui n'a pas l'inconvénient de se nommer *Othon* et a d'ailleurs près de vingt ans. S'il épouse, comme on nous le promet positivement, la princesse Marie en nous apportant la paix, la reconnaissance des puissances, l'alliance et la protection de la France, je ne conçois pas qu'il éprouve des obstacles

Digitized by Google

insurmontables en Belgique. Vous savez que *je ne crains pas un prince protestant*, mais tant pour la facilité d'un mariage avec une princesse de France que pour satisfaire l'opinion la plus générale dans notre pays, un catholique est beaucoup préférable. Une de mes parentes, Mme de Vérac, qui a passé à Naples l'hiver dernier et qui n'a aucun motif de vanter le prince Charles, m'a dit que l'on regrettait généralement que ce prince n'eût pas été appelé au trône et que le roi actuel fût son aîné. Je finis ce griffonnage en réitérant à mon cher collègue et excellent ami l'assurance de mon très sincère attachement.

(Signé) F. DE MÉRODE.

[Rogier était d'autant plus en droit, en ce temps-là, de ne se point défier d'un catholique de l'école de Montalembert et de Lamennais, que la célèbre encyclique de Grégoire XVI condamnant cette école n'avait pas encore vu le jour (elle est de 1832), et qu'il fallut de longues années pour qu'on s'aperçût de sa portée en Belgique.

Après tout, si les événements ont fini par donner longtemps après raison aux pressentiments de Gendebien qui supposait, dès le 31 décembre 1830, la possibilité de la reconstitution du « parti prêtre » avec Félix de Mérode, il n'est pas un homme d'honneur qui ne fasse un titre à Rogier de n'avoir point cédé aux suggestions de Gendebien le poussant à abandonner un ami dont rien ne l'autorisait à suspecter les visées. Pour nous, nous aimerions mieux avoir eu tort avec Rogier par excès de loyauté que raison avec Gendebien par excès de prévoyance, car Félix de Mérode, dont la conscience catholique était assez large pour s'accommoder d'un roi protestant, ne songeait certainement pas lui-même, en 1830 ni en 1831, à devenir l'un des chefs du « parti prêtre ».]

Ce qu'il se faisait de combinaisons, ce qui se produisait de candidatures pour le trône de Belgique est inouï. Nous avons découvert, dans la correspondance que nous analysons, une combinaison sur laquelle l'attention a passé à peu près inaperçue : elle est de Gendebien...

« ... Pour moi, écrivait-il à Rogier, j'aurais grande répugnance à faire choix d'un prince allemand et s'il fallait en subir un, je préférerais

Digitized by Google

le roi de Saxe... lequel apporterait en dot les provinces rhénanes qu'il obtiendrait de la Prusse en échange de son ancien royaume. » (4 janvier 1831.)

Cette combinaison n'était du reste qu'un pis-aller pour lui : il en convenait avec Rogier qui lui en avait montré les impossibilités ou tout au moins les graves inconvénients. Et il finissait par reconnaître qu'avant de battre les buissons princiers de l'Allemagne, et à défaut de la France, il fallait jeter les yeux vers l'Angleterre.

Nous avons cité tout à l'heure un passage de la lettre de Charles Rogier au député français Mauguin, qui était comme une profession de foi.

Rogier décrivant dans cette même lettre les difficultés de la situation, en attribuait avec raison la cause aux hésitations, aux répugnances ou aux indécisions de la France, qui n'osait ni ne savait vouloir.

Les difficultés qui paraissaient inextricables provoquaient des impatiences folles, des colères injustes contre le Gouvernement provisoire qui n'en pouvait mais.

Van de Weyer avait bien raison d'écrire à Rogier :

« ... Je conçois toute l'inquiétude du Gouvernement et de la nation. Mais qu'y faire? On ne rebâtit pas en un jour un État nouveau sur les ruines d'un royaume que cinq puissances ont créé... »

Mais le moyen de faire entendre raison aux masses que surexcitaient les articles de la presse orangiste ou ceux des jaloux!

A Liège, où l'industrie souffrait de la stagnation forcée des affaires, on en arrivait insensiblement au dénigrement, aux reproches contre ce même Rogier que l'on portait aux nues peu auparavant. On le rendait responsable d'une situation qu'il déplorait plus amèrement que personne, comme en font foi ses lettres à Firmin.

Pour le soutenir contre des injustices qui ne laissaient pas de le rendre triste, ceux de ses anciens collaborateurs

Digitized by Google

du *Politique* lui envoyaient comme Firmin les lettres les plus affectueuses.

Constant Materne, qui était devenu un des rédacteurs en titre du journal depuis que les travaux du Congrès national avaient appelé Devaux et Lebeau à Bruxelles, tenait régulièrement Rogier au courant de ce qui se passait à Liège :

« ... Ne vous effrayez pas, lui écrivait-il le 11 janvier, des hostilités taquines et méchantes auxquelles se livre la coterie que j'intitule *opposition*. Je vous le dis dans toute la sincérité de ma pensée, tous les Liégeois véritablement honnêtes vous aiment et vous honorent. Les patriotes sont pour vous. Songez d'ailleurs que la justice populaire ressemble aux *prières* dont parle Homère : elle est boiteuse et ne marche qu'à pas lents. Du courage, mon cher Rogier! Du courage et de la patience. Persévérez... »

Le Gouvernement provisoire avait cru devoir attirer l'attention des députés du pays sur les difficultés de la situation. Il avait chargé Rogier de jeter le cri d'alarme au Congrès le 5 janvier 1831. Ce jour-là, effrayé par l'hostilité sourde de la Conférence, énervé par ses lenteurs (il en devait voir bien d'autres encore), surexcité par la mauvaise foi dont le général Sébastiani avait fait preuve dans ses relations avec la délégation belge et spécialement avec Firmin, indigné de voir avec quelle perfidie Firmin et lui-même étaient attaqués par la presse dévouée au roi Guillaume, Rogier avait peut-être dépassé le but en montrant sous des couleurs extrêmement noires le danger que courait le pays.

A ce sujet, un ancien compagnon de luttes littéraires et politiques, Néoclès Hennequin, lui écrivait, six jours après, une lettre bien utile à connaître, au point de vue de l'histoire du temps comme au point de vue personnel :

« ... Je voudrais, mon cher Charles, te voir plus ferme et plus confiant que tu ne le paraîs. Le cri d'alarme que tu as jeté au Congrès est la première faute que l'on puisse te reprocher; il a contribué à donner de la consistance à des partis qui jusqu'à présent ne se montraient guère que dans les gazettes, et qui n'avaient pas encore pris corps. Ils

Digitized by Google

existaient cependant. Aujourd'hui que le Gouvernement les a en quelque sorte *reconnus*, il est à craindre qu'ils ne gagnent de la confiance et de la force.

Le courage que tu as montré dans des périls plus grands ne doit pas t'abandonner en face d'une opposition criarde et d'obstacles prévus. « *Macte animo...* » le plus difficile est fait. Encore quelques coups de rame et tu es au port... Cette fièvre d'abattement qui a saisi Devaux et les autres, dont tu as été atteint par contagion, elle règne ici depuis quinze jours et l'événement seul la guérira... »

Rogier avait, dans le discours auquel Hennequin fait allusion, signalé trois partis qui lui paraissaient à craindre; le parti républicain, la faction orangiste, le parti français.

Hennequin ne trouvait de *sérieux* que le dernier, qui se composait d'affections et d'intérêts. Il ne fallait pas se le dissimuler : sauf les fabricants de tabac et les imprimeurs-éditeurs, tout le commerce à Liège était français. La jeunesse penchait vers la réunion à la France :

« ...Sauf quelques esprits généreux qui comprennent l'honneur national, toute la jeunesse est française... »

Hennequin conseillait, lui aussi, au *tyran* (!) et au *dictateur* (!), à l'*incapable* (!), de mépriser les injures et les calomnies dont on cherchait à l'affliger :

« ... Elles sont sans écho et même sans conscience. Homme de cœur et de tête, tu obtiens l'honneur d'une exception dans presque tous les reproches qu'on adresse au Gouvernement provisoire ; et si tu ne te laisses pas abattre par les derniers efforts des D. R. et de leurs journaux, je te garantis sans tache pour la postérité. »

Prenons également dans une lettre écrite à Rogier vers le même temps par Jamme, l'ancien officier de la garde communale, devenu bourgmestre de Liège, quelques passages qui prouvent que Materne et Hennequin n'exagéraient pas :

« ...Personne plus que moi ne sait apprécier votre patriotisme si pur, si dépouillé de tout intérêt particulier et si exempt de vanité... aujourd'hui surtout que l'intérêt particulier obscurcit tant de réputations qui brillaient au premier rang de notre Révolution... Un tel état

Digitized by Google

de choses doit amener le découragement et le dégoût, mais les circonstances difficiles où se trouve notre belle patrie ne peuvent que vous animer davantage... Quelle que puisse être l'issue des événements, un cœur aussi noble et aussi généreux que le vôtre est toujours sûr de se retirer avec l'affection de ses concitoyens... »

Rogier ne se laissera pas abattre. Les âmes les plus viriles peuvent connaître les heures de lassitude et de désespoir, mais ces heures-là passent vite.

*
* *

Dans les derniers jours de janvier, le cabinet français apprit à n'en pas douter — car tous ses agents en Belgique confirmaient à cet égard les assertions de la légation belge à Paris — que la candidature du duc de Leuchtenberg gagnait considérablement de terrain. Comme il désirait à tout prix lui faire échec, il fallait bien qu'il sortît enfin de sa réserve obligée.

« ... L'élection future du duc de Leuchtenberg, écrit Firmin le 24 janvier, a jeté ici un grand trouble dans le cabinet, et la crainte de voir ce prince proclamé va imprimer au ministère un peu stationnaire de Louis-Philippe un mouvement *en avant*, auquel jusqu'ici il s'était refusé. Ce mouvement pourra le conduire loin, trop loin peut-être pour notre indépendance nationale, puisqu'en cas du choix si redouté on ne parle rien moins que de procéder à une réunion pure et simple... Qu'on ne s'y trompe pas, la pensée de nous englober un jour le domine : il n'attend que le moment favorable... »

Mais le moment n'était pas favorable. Il fallait donc gagner du temps, tout en essayant de leurrer de belles promesses les délégués belges de Paris et de Londres. Le chef du cabinet s'y employait à Paris : il n'y réussissait pas toujours, on le voit par les lettres de Firmin. L'ambassadeur à Londres, le rusé Talleyrand, qui était passé maître dans l'art de « déguiser sa pensée », faisait merveilles au milieu de ces intrigues. Van de Weyer était sur le point de s'y laisser prendre. Ne pouvant pas surcharger notre travail de détails qui n'ont qu'un rapport éloigné avec la biographie de Rogier, nous ren-

Digitized by Google

voyons le lecteur tout à la fois aux *Mémoires de Metternich* et à la *Vie de Palmerston*, publiés déjà depuis plusieurs années, ainsi qu'aux *Mémoires de Talleyrand* qui ont paru il y a quelques mois. Reproduisons seulement cette phrase qu'on attribue à Talleyrand : « Les Belges peuvent choisir pour roi celui qu'ils voudront, pourvu qu'ils n'en prennent aucun. » Elle est peut-être apocryphe... mais on ne prête qu'aux riches (1).

Le cabinet Sébastiani employa enfin deux moyens pour faire échouer la candidature Leuchtenberg. Le premier consistait en une lettre par laquelle M. Bresson était chargé de faire savoir au Gouvernement provisoire que *tous* les ministres du roi Louis-Philippe regarderaient le choix du duc de Leuchtenberg *comme un acte d'hostilité envers la France* (lettre du 26 janvier). Le second moyen, c'était de *donner à entendre* aux membres du Gouvernement, ainsi qu'aux députés les plus influents du Congrès, que Louis-Philippe accepterait éventuellement pour son fils la couronne de Belgique.

Le feuillet des *Notes et Souvenirs* de Charles Rogier relatif à cette acceptation inattendue porte :

En désaccord avec Lebeau et Devaux — *désaccord rare et qui semble lui avoir été pénible*, — je parle et vote pour le duc de Nemours, sur la parole d'honneur donnée par le général La Woestine et Bresson que le roi accepterait pour Nemours.

La *parole d'honneur* avait été donnée en effet, mais *le bon billet qu'avait Lachâtre !*

L'un des deux répondants d'honneur de janvier 1831, M. Bresson, écrivait treize ans plus tard, lors de l'affaire des *mariages espagnols :* « Un beau jour, pour nous épar-

(1) Il est bien certain que Talleyrand ne nous aimait pas. Qu'on lise plutôt dans la dernière partie de ses *Mémoires* comme il traite de haut les Belges « *étourdis* et *turbulents* », comme il se moque de nos « *folles prétentions* », sur quel ton de persiflage il parle de ces Belges « *arrogants* » qui « *ne méritent pas qu'un gouvernement se compromette pour eux* » !

Digitized by Google

gner un sanglant affront, je me trouverai subitement ramenê à treize ans en arrière, et obligé de faire à Madrid ce que j'ai fait à Bruxelles. Mais il est périlleux de répéter ce jeu-là. — Quel était ce jeu, monsieur Bresson? disait la reine Christine. — Quand lord Ponsonby, il y a treize ans, a essayé de pousser au trône de Belgique le duc de Leuchtenberg, j'ai fait élire en quarante-huit heures le duc de Nemours. » (Voir *Mémoires de Guizot.*)

Non seulement Rogier et ses collègues du Gouvernement provisoire, mais tous les membres du comité diplomatique travaillèrent dès les derniers jours de janvier à faire réussir la candidature de Nemours.

Et il ne fallut pas moins que leur influence pour empêcher le succès de Leuchtenberg, auquel le cabinet anglais se montrait favorable, ne fût-ce que pour écarter la combinaison Nemours considérée *comme dangereuse et anti-européenne.*

White, qui était secrétaire de lord Ponsonby, l'a fort bien expliqué dans son ouvrage sur la Révolution belge.

On conçoit l'agitation que devait provoquer cette question du choix du souverain, étant donnés surtout les fluctuations et les revirements qui se produisaient à tout instant. L'agitation n'était pas spéciale à Bruxelles : elle était grande partout.

La mère et les sœurs de Rogier lui avaient demandé de les rassurer au sujet des bruits de contre-révolution qui couraient à Liège; il leur écrivait le 28 janvier 1831 :

« ... Il n'y a rien jusqu'à présent qui annonce du danger pour personne. Les avis sont partagés entre Leuchtenberg et Nemours : ce dernier, quoique venu après l'autre, gagne des partisans d'heure en heure et je suis un de ces partisans, sans avoir pourtant aucune répugnance irrévocable contre Leuchtenberg... »

Les débats pour le choix du souverain durèrent six jours.

Le discours que Rogier prononça le 2 février en faveur du duc de Nemours fit sensation :

Digitized by Google

« ... Il y a six mois à peine, un joug avilissant pesait sur notre chère patrie. Toute nationalité avait disparu, la Hollande nous tenait écrasés sous sa dette, pas une garantie n'était respectée... jusqu'à l'usage de notre langue nous était interdit; dans l'armée, dans l'administration, dans les Chambres, le nom de Belge était réprouvé; une industrie factice menaçait incessamment de sa chute la classe ouvrière, et la classe riche de la misère de celle-ci; jours de honte et de malheur, où le découragement commençait à saisir jusqu'aux plus fortes âmes... »

Tel était le tableau que Rogier, dans son exorde, traçait de la Belgique avant les journées de septembre 1830.

Il la montrait ensuite se faisant, par une glorieuse révolution, sa place au soleil, se créant en trois mois une armée, une administration, une constitution ; une armée qui déjà avait fait ses preuves, une administration « purgée de tous les privilèges hollandais », une constitution « *à faire envie aux peuples les plus avancés en liberté politique et religieuse...* »

« ... J'ai cru longtemps, ajoutait-il, qu'après avoir proclamé notre nationalité et notre indépendance, pour clore avec dignité, promptitude et bonheur une Révolution faite par nous seuls et pour nous-mêmes, le Congrès ne devait pas choisir notre chef en dehors de cette nation sortie si pure et si radieuse de sa victoire; qu'il devait, avant tout, la couronne à un prince d'origine belge et révolutionnaire, qui fût à la fois le représentant de la Révolution et la garantie de sa durée.

Ce chef eût été temporaire ou héréditaire : peu importe ... Le choix s'est trouvé empêché ... Aujourd'hui qu'on est convenu de prendre ailleurs que chez nous celui qui doit présider à nos destinées, où convient-il d'aller le prendre? — Chez une nation amie avec laquelle nous avons déjà été réunis, à qui nous devons le signal de notre émancipation et probablement son maintien, — une nation de même origine, de mêmes mœurs, de même langue, de même religion, de mêmes intérêts commerciaux et politiques... »

Il établissait que le choix du duc de Nemours offrait, surtout au point de vue des intérêts du commerce et de l'industrie, des avantages plus positifs, plus nombreux, plus assurés que le choix de Leuchtenberg. Il ne croyait pas qu'une guerre européenne pût être provoquée par une

Digitized by Google

décision que la nation belge prenait en pleine liberté et sans arrière-pensée de défi pour aucune nation.

Le duc de Nemours, fils d'un roi élu et populaire, élevé dans les principes plébéiens, apporterait d'après lui à la Belgique l'alliance, l'amitié et le marché de la France, et l'associerait, sans l'y enchaîner, au sort de ce glorieux pays. Un pareil choix serait une garantie pour l'indépendance belge tout à la fois contre les projets de restauration de la famille déchue que pourrait essayer l'Europe, et contre les tentatives d'annexion auxquelles la France pourrait à la longue se laisser entraîner.

Dans la péroraison du discours il y avait une note toute *personnelle :*

« ... Il me reste un aveu à faire. J'ai hésité quelque temps à prendre la parole dans cette circonstance. Des souvenirs d'enfance me rattachent à la France, et j'avais des scrupules à parler ici d'un prince français. Mais j'ai vu de vieux et purs Belges défendre le même prince et mes scrupules alors ont été levés... »

* * *

Rogier avait plusieurs fois insisté sur la nécessité de hâter la nomination du roi, pour couper court à toutes les tentatives de restauration, à toutes les menaces de contre-révolution. Il avait dit dès le 5 janvier :

« ...Le parti orangiste a des complices au sein même du Congrès. Des complots se trament, une prompte décision peut seule les déjouer... »

Il était arrivé au Gouvernement des renseignements inquiétants, mais manquant cependant de précision, sur un *coup* qui devait, disait-on, éclater avant que le Congrès eût élu un roi.

Le coup éclata à Gand, justement pendant les débats relatifs au choix d'un souverain.

Le lieutenant-colonel Ernest Grégoire, à la tête d'une partie du régiment de chasseurs qu'il commandait à Bruges, était venu de cette ville à Gand qui était le

Digitized by Google

foyer le plus ardent de l'orangisme. Soit maladresse, soit faiblesse de l'autorité militaire qui aurait dû le faire arrêter sur-le-champ, il avait réussi à pénétrer jusque dans l'hôtel du gouverneur civil de la province. Le sang-froid du gouverneur et l'intervention habile du corps des pompiers et des chasseurs volontaires de Bruxelles eurent raison de cet acte d'audace, dont l'or du prince d'Orange avait fait les frais.

Cette affaire ne fut jamais bien éclaircie, d'ailleurs. Il existait encore dans le public trois ans plus tard des préventions contre toutes les autorités militaires qui se trouvaient à Gand le 2 février 1831. C'est ce que reconnaît l'inspecteur général de l'infanterie De Wautier, dans une note explicative de sa conduite adressée le 4 mars 1834 à Rogier, alors ministre de l'intérieur. Nous ne donnerons que quelques lignes de cette note où De Wautier affirme nettement qu'un colonel (qui est mort général de division) lui aurait dit : « *Mettez-vous à la tête du mouvement d'Ernest Grégoire et je vous soutiendrai avec mon régiment...* » Le général termine ainsi :

« ...Je n'ai eu d'autre but que de détruire, en ce qui me concerne directement, l'impression défavorable que la journée d'Ernest Grégoire a produite sur le public, qui inculpe sans distinction tous les chefs militaires. J'espère qu'aux yeux de tout homme impartial ce récit est plus que suffisant pour faire disparaître jusqu'au moindre doute sur la loyauté de ma conduite et de mon dévouement. Je regrette d'avoir été dans la nécessité de la comparer avec celle d'autres chefs. Il leur est loisible, s'ils le jugent à propos, d'expliquer aussi leur conduite et d'être aussi vrais que moi... »

∴

L'élection du souverain eut lieu le surlendemain de l'échauffourée de Grégoire (4 février).

Il fallut procéder à un double scrutin, tant la lutte fut acharnée.

Sur 191 membres présents au premier tour, 89 votèrent

Digitized by Google

pour le duc de Nemours, 67 pour le duc de Leuchtenberg, 35 pour l'archiduc Charles d'Autriche.

Des 192 membres qui prirent part au second scrutin, 97 donnèrent leurs suffrages à Nemours, 74 à Leuchtenberg, 21 à l'archiduc.

Connue à Paris le jour même par le télégraphe, l'élection du duc de Nemours fut notifiée immédiatement à l'ambassadeur d'Angleterre par le général Sébastiani, qui en même temps annonça le refus de Louis-Philippe.

Et le serment d'honneur de MM. La Woestine et Bresson?...

Le refus du roi de France ne devait toutefois être connu *officiellement* que quinze jours plus tard.

Une délégation du Congrès et du Gouvernement provisoire fut envoyée à Paris.

Rogier ne put en faire partie, malgré son vif désir de profiter de cette occasion pour aller embrasser son cher Firmin.

Ses collègues du Gouvernement provisoire avaient songé à lui pour une autre mission urgente : il s'agissait d'aller rétablir l'ordre et la discipline dans la partie de l'armée qui était campée le long de la Meuse.

§ 4. — MISSION DE ROGIER A L'ARMÉE DE LA MEUSE : IL Y RÉTABLIT LA DISCIPLINE

L'armée de la Meuse avait pour commandant le général Daine, qui comptait parmi ses brigadiers un soldat énergique, mais peu obéissant, le général Mellinet.

Daine avait déjà eu à se plaindre de Mellinet; mais soit que la fermeté lui manquât, soit que ses griefs n'eussent pas trouvé d'écho à l'administration supérieure de la guerre, il en était arrivé à voir méconnaître ouvertement par son subordonné ses ordres les plus formels. C'est ce qu'une enquête faite par Rogier allait établir.

D'autre part, la brigade de Mellinet, campée sur la rive droite de la Meuse, montrait fort peu de bienveillance

Digitized by Google

pour la population de cette partie du Limbourg que les traités de 1839 ont fini par attribuer à la Hollande, mais qui était Belge de cœur. Des éléments assez disparates composaient la brigade de Mellinet : à côté d'anciens soldats de l'armée des Pays-Bas habitués à l'ordre, il y avait des corps francs, des irréguliers à la tête un peu chaude, qui ne savaient guère, eux non plus que leur chef, se plier à la discipline. C'était de ces corps francs que se plaignaient les administrations communales : de leurs exigences incessantes, de leurs procédés par trop sans gêne, de leurs brutalités même.

Voici un échantillon des reproches continuels qui étaient adressés au Gouvernement provisoire à charge des irréguliers de Mellinet :

« ... D'après leurs procédés, écrit le bourgmestre de Meerssen le 9 février 1831, nous n'avons jamais vu chez eux que le dessein bien prononcé de nous tracasser et de nous chagriner de toutes les manières... Jamais l'autorité militaire ne nous manifeste quelque affection... L'autre jour, un commandant s'est emparé d'un champ ensemencé pour y faire les exercices et les manœuvres du bataillon, et par suite les semailles sont totalement abîmées... Il est à remarquer que nous avons un pré communal où on pourrait manœuvrer avec 6000 hommes, et ce pré est très propre à pareil usage. Quel dessein peut-on donc raisonnablement supposer au commandant, si ce n'est de nous chagriner et de nous ruiner! Il ne leur suffit point que toutes les provisions d'hiver soient mangées, que les habitants aient dû s'endetter pour subvenir à des exigences multipliées : il faut détruire encore le seul espoir qu'ils placent dans leur moisson future... »

L'administration de Meerssen allait jusqu'à prétendre qu'il suffirait que quelque habitant du village se plaignît pour qu'on le punît de suite par quelque vexation, quelque brutalité nouvelle. Les Hollandais eux-mêmes ne l'auraient pas plus mal traitée. Elle ne pouvait pas continuer à vivre davantage « avec de pareilles gens » ; elle s'acquittait d'un devoir en sollicitant leur prompt éloignement.

Rogier, après avoir passé quelques heures à Liège, avait

Digitized by Google

commencé une enquête sévère et impartiale sur les faits reprochés aux soldats de Mellinet et à Mellinet lui-même.

Successivement à Tongres, à Hasselt, à Visé, à Fauquemont, au quartier général de Mellinet, il recueillit des renseignements qui établissaient que s'il y avait eu parfois de l'exagération dans les reproches dont les corps francs étaient l'objet, les communes de la rive droite de la Meuse avaient incontestablement été victimes d'injustices et étaient exposées à des souffrances auxquelles il devenait urgent de remédier par l'éloignement des *irréguliers*.

« ... J'ai, écrit Rogier de Visé le 9 février à ses collègues du Gouvernement provisoire, convoqué tous les bourgmestres de la rive droite à Fauquemont. Leur réunion nombreuse ne m'a appris aucun fait nouveau *(il en savait déjà assez par l'enquête des jours précédents)*, bien que je les aie interrogés assez longtemps en français, et en flamand par interprète. Il est possible qu'ils aient eu peur de plus mauvais traitements s'ils dénonçaient ceux dont ils avaient à se plaindre... Du reste, dès que le départ de Mellinet sera effectué, il faudra peu de temps aux communes pour oublier leurs souffrances passagères. Je les ai exhortées à la patience et j'ai tâché de rassurer ceux des bourgmestres qui, par suite du protocole du 20 janvier, craignent de retomber sous la Hollande.

J'ai donné l'ordre formel à Mellinet d'exécuter sans tarder les injonctions du général Daine relativement au transport de ses troupes sur la rive gauche de la Meuse et comme il biaisait encore au moment de mon départ, j'ai cru utile de lui adresser de Visé, où je me suis arrêté, la lettre ci-jointe... »

Dans cette lettre, Rogier *réitérait formellement* à Mellinet les ordres du Gouvernement, dont il était chargé de surveiller l'exécution. L'armistice allait, disait-il, fournir l'occasion d'introduire une organisation définitive et régulière dans les troupes de volontaires, qui seraient deux fois plus fortes pour vaincre « lorsqu'elles joindraient au courage dont elles avaient fait preuve *la discipline sans laquelle il n'y a pas d'armée possible* ».

Si Mellinet « biaisait », c'est qu'apparemment il espérait que ses relations d'amitié avec Rogier détourneraient

Digitized by Google

celui-ci de l'exécution rigoureuse de sa mission. En outre, il craignait (1) de ne pas être aux avant-postes (Mellinet était la bravoure même) quand reprendraient les hostilités en ce moment interrompues par l'armistice.

Rogier lui écrit alors une lettre *particulière* (ce mot est en tête de la minute). Il est amical, mais en même temps décidé à se faire obéir :

« Je ne conçois rien, général, à toutes vos tergiversations. Il n'est pas dans mes habitudes de traiter officiellement avec qui que ce soit, et vous sentez combien il me serait pénible d'en venir à un éclat officiel. Que vous soyez sur la rive gauche ou la rive droite, vous n'en resterez pas moins à même de servir la Révolution avec zèle et courage. Je vous parle ici en volontaire et en compatriote et plus en délégué du Gouvernement. Je vous certifie qu'il n'existe aucune intention hostile contre vous, ni contre votre brigade. On apprécie même vos services, mais on a voulu soulager un peu le pays du séjour d'une armée de volontaires, toujours plus pesante et plus exigeante qu'une armée disciplinée. Voilà la seule cause du déplacement. S'il venait du nouveau du côté de la Prusse, je vous promets même d'être des premiers à provoquer votre rappel dans vos anciennes positions. Quant à la réunion à Reckhem, je l'ai demandée et je la demande pour me mettre en rapport avec vos officiers que je n'ai pas cru devoir entretenir sur la rive gauche et aux environs de Maestricht, attendu qu'ils occupaient là une position *contraire à l'armistice et aux instructions du Gouvernement.*

Voilà, général, ce qu'un bon et loyal patriote, en qui vous pouvez avoir confiance, vous répète.

Si cette démarche toute amicale vous trouve encore récalcitrant, je croirai devoir douter de la sincérité des protestations d'estime particulière que vous m'avez faites, et je me verrai forcé, quoique à regret, de cesser toute correspondance avec vous... Je vous déclare de nouveau que ma mission sera remplie... »

Il le fera comme il l'a dit.

Rogier tenait absolument à organiser régulièrement

---

(1) Une pièce de l'enquête, l'interrogatoire de Mellinet, est signée *Ch. Rogier* et *Général Mellinet.* Au dessus de sa signature, Mellinet a écrit : « *Point de Venloo, je vous supplie.* » Les notes de l'enquête, de la main de Rogier, portent : « *Venloo !* le général n'aimerait pas à s'y renfermer. »

Digitized by Google

les corps francs : il exposa son plan aux officiers qu'il avait réunis à Reckhem.

Le Politique du 14 février, sous la rubrique : *Nouvelles de l'armée*, publie le compte rendu de cette réunion qui lui avait été envoyé par Rogier lui-même (nous avons son manuscrit sous les yeux) :

Hier, dimanche, a eu lieu à Reckhem une réunion des différents chefs et officiers des corps francs qui composent la brigade du général Mellinet. Ils avaient été convoqués en cet endroit par M. Charles Rogier, délégué par le Gouvernement provisoire afin de presser l'organisation régulière de ces divers corps. M. Rogier a fait sentir à ces messieurs la nécessité de profiter de l'armistice pour procéder à cette organisation et il leur a présenté M. le colonel Vanden Broeck, ancien officier de la garde impériale, comme préposé par le Gouvernement à cette opération désirée par messieurs les chefs eux-mêmes, qui comprennent très bien que la bravoure sans la discipline ne suffit pas pour constituer une bonne armée.

Demain 14 commencera le mouvement de la brigade Dufresnel, destinée à remplacer sur la rive droite de la Meuse la brigade du général Mellinet qui viendra à son tour occuper la position de la brigade Dufresnel sur la rive gauche.

Rogier avait profité de son séjour à l'armée de la Meuse pour obtenir son adhésion au choix du souverain nommé par le Congrès.

Le 10 février, il avait écrit aux trois généraux Daine, Tieken de Terhove et Mellinet :

« ... La nécessité de faire comprendre à la France et à l'Europe que le vœu qui appelle le duc de Nemours au trône de la Belgique est unanime, m'engage à vous prier de faire signer par les corps sous vos ordres une adhésion au choix fait par le Congrès national du duc de Nemours pour roi des Belges. Vous voudrez bien adresser cette adhésion dans le plus court délai possible au Gouvernement de la Belgique... »

* * *

Si Rogier avait provoqué cette adhésion, s'il avait pris cette mesure qu'on lui a reprochée et qui d'ailleurs ne se peut expliquer que par les circonstances absolument exceptionnelles où l'on se trouvait, c'est qu'il y avait été

Digitized by Google

invité expressément par ses collègues du Gouvernement provisoire.

En leur nom, Gendebien lui transmettait le 7 février les nouvelles récemment envoyées par MM. le comte d'Aerschot, Le Hon et H. de Brouckere, membres de la députation du Congrès arrivés les premiers à Paris. Ces messieurs, tout en se louant fort de l'accueil du roi Louis-Philippe, de son langage « tout d'émotion et de reconnaissance », de la prévenance si flatteuse avec laquelle on mettait le palais de la princesse Adélaïde à la disposition des députés, comme « des arrivants qui font plaisir », ajoutaient toutefois que les ennemis de la nationalité belge tâchaient de tirer un grand parti de la faible majorité et que si l'on offrait des adhésions au vote de la majorité, il ne fallait pas les négliger. Gendebien recommandait à Rogier d'instruire l'armée de la bonne impression qu'avaient ressentie MM. d'Aerschot, Le Hon et de Brouckere (la réception officielle ne devait venir que plus tard) et de « ne négliger aucun moyen pour détruire ainsi l'effet des bruits alarmants que la malveillance s'était plu à répandre d'un refus de la part du roi des Français ».

Firmin écrivait dans le même sens à Rogier le 6 février :

« ... Le Roi a fait un accueil touchant et distingué à ces messieurs... Il a à lutter contre ses ministres et surtout contre Sébastiani qui, piqué des attaques dont il a été l'objet à la tribune française et belge (1), est tout à fait opposé à l'acceptation. Mais on triomphera, j'en ai la confiance, des superbes dédains du ministre sultan. L'opinion publique qui se déclare ici pour nous poussera le gouvernement... Seulement, la seule voix de majorité obtenue par Nemours a été d'un fâcheux effet et c'est le plus puissant des motifs allégués par ceux qui poussent à un refus. Il serait donc très utile que bon nombre de membres qui ont voté *contre* adhérassent à la nomination... Ce qui ne le serait pas moins, ce seraient des adresses d'adhésion venues de l'armée et de

(1) Rogier avait prouvé que dans ses entretiens avec son frère relativement à la couronne de Belgique, le général Sébastiani avait ***positivement*** tenu un langage qu'il avait ensuite démenti à la Chambre française.

Digitized by Google

nos principales villes. Ceci me semble important : ne le néglige donc pas... »

Dans des lettres des 9, 10 et 12 février, Firmin nous montre Louis-Philippe incertain, hésitant, semblant regretter que son ministère ne veuille pas de la couronne pour Nemours :

« 9 février ... Rien encore de positivement décidé : ni refus formel, ni acceptation conditionnelle. Ces retards ne peuvent durer. Il est facile de se les expliquer toutefois. On espère toujours que quelque circonstance imprévue, quelque nouvelle favorable placera le gouvernement français dans une position qui lui permettra de dire oui... »

Il parle de l'audience que Louis-Philippe a accordée la veille à cinq ou six membres de la députation, audience toujours officieuse, car la présentation solennelle de la députation est encore ajournée.

«... J'ai eu l'avantage d'entretenir assez longtemps Louis-Philippe, qui a débuté par me dire des choses fort flatteuses pour moi et pour toi, mon cher Charles (car je dois te renvoyer la meilleure part du bon accueil que je reçois ici). J'ai répondu de mon mieux et il paraît assez heureusement, car le Roi m'a serré la main avec vivacité... »

Le Roi n'aurait pas hésité un instant à donner son fils aux Belges, sans la perspective de la guerre, sans la crainte d'être accusé de l'avoir provoquée par ambition personnelle. Jamais il ne se prêterait aux offres que lui faisaient les nations étrangères, de partager avec elles une nation dont l'indépendance reposait sur le même principe que celle de la France... De son côté, la Reine avait dit à Firmin que voir les Belges libres et heureux serait le plus cher de ses vœux... Examinant avec la députation la combinaison du prince de Naples très sympathique aux puissances étrangères, Louis-Philippe s'était déclaré tout prêt à accorder la main de sa fille Marie à ce prince, s'il était roi des Belges. Cette combinaison paraissait très acceptable à Firmin :

« ... Après tout, mon cher Charles, si les puissances nous garantissaient, dans le cas où le Napolitain serait mis à la place du jeune duc

Digitized by Google

de Nemours, les conditions telles que *Le Constitutionnel* les indique aujourd'hui (c'est-à-dire le Luxembourg, Maestricht, Venloo, la Flandre hollandaise et pas de dettes à payer), il me semble que la proposition ne serait pas à dédaigner et que notre situation n'en serait pas plus mauvaise. Ne crois pas que je me laisse prendre aux paroles ni aux caresses royales : mais qu'avons-nous voulu, après tout, par notre Révolution? n'est-ce pas l'indépendance du pays avec des institutions libérales et l'intégrité du territoire? Eh bien! si ce but est atteint avec le Napolitain et que sa nomination n'entraîne pas de guerre, que nous importe, lorsque surtout son union avec la princesse Marie nous garantit l'alliance et la protection de la France; qu'on y réfléchisse bien et l'on verra que c'est peut-être le parti le plus avantageux et le plus prompt pour sortir d'embarras... »

Sans doute — mais il était à prévoir qu'on aurait quelque peine à faire revenir le Congrès sur sa résolution. Comment surtout faire comprendre cette combinaison au peuple belge qui se passionnait pour Nemours?

Rogier ne pouvait manquer de faire ces objections à son frère; mais celui-ci va au-devant des objections (10 février) :

« ... Après tout, si nous n'avons pas Nemours, nous aurons sa sœur avec un prince qui sera sous l'influence de la France et qui nous apportera une *dot* plus belle que n'aurait pu apporter le duc de Nemours; car la France, pour prix du sacrifice qu'elle fera à la paix de l'Europe, sera en droit d'exiger beaucoup pour nous; et elle le fera afin que le Napolitain soit le bien-venu en arrivant avec des conditions favorables... »

Firmin ne songeait pas qu'en ce moment la grande majorité des membres du Congrès et la plupart des Belges, se faisant illusion sur les intentions réelles de la Conférence de Londres, étaient convaincus qu'en toute hypothèse le Luxembourg, Maestricht, etc. (les « conditions indiquées dans *Le Constitutionnel* ») seraient acquis à la Belgique. La perspective de la *dot* territoriale de Marie d'Orléans, épouse du prince de Naples, ne suffirait pas pour décider le Congrès et le peuple à changer d'avis.

Soit que Rogier l'ait convaincu de la difficulté, de l'impos-

Digitized by Google

sibilité de la combinaison nouvelle, soit que Firmin ait eu le pressentiment qu'elle n'était pas viable, il dit :

« ... Ma crainte est qu'on ne puisse faire entendre tout cela à certains membres du Congrès : il faudra bien pourtant qu'on sorte de ce fatal labyrinthe où nous sommes entrés !... »

Oh ! oui... un labyrinthe ! et plus d'un esprit politique, à l'étranger comme chez nous, a désespéré de nous en voir sortir.

Il a fallu aux chefs de la Révolution étonnamment de patience, de courage et de sang-froid à ces heures-là, comme à d'autres heures qui vont venir.

Les lettres de Firmin Rogier nous permettent d'apprécier le tact de son frère et de ceux des membres du Congrès qui suivirent son inspiration résolument froide, qui se rendirent aux conseils de sa politique essentiellement pratique, au lieu de se laisser entraîner par l'exaltation de quelques passionnés, incapables d'édifier.

Ces passionnés, parmi lesquels de Robaulx, prêtaient trop volontiers l'oreille eux-mêmes aux objurgations de certains radicaux de Paris, qui conseillaient aux Belges de se mettre en République, comme du reste De Potter le proposait dans une pétition adressée au Congrès.

« ... On parle de République, écrit alors Firmin ; hélas ! mon bon ami, sommes-nous faits pour ce régime ? Toutes nos provinces s'y soumettront-elles, supposé même que nos puissants voisins agréent cette forme de gouvernement ? Cependant je ne serais pas surpris d'apprendre avant quelques jours qu'elle est proclamée et que le président est ou Surlet de Chokier ou La Fayette ou notre *Latour* (1). Les têtes chaudes de Paris le conseillent... Mais les hommes sages du Congrès sauveront la patrie... »

Notre Latour... (Charles-Latour Rogier) ! A rapprocher ce passage de ceux de la lettre de Godin et des *Souvenirs personnels* de Lebeau cités plus haut ; à rapprocher aussi

(1) Le mot est souligné par Firmin Rogier.

Digitized by Google

des attaques dont les journaux orangistes honoraient celui qu'ils appelaient le *dictateur*...

Firmin, revenant dans cette même lettre (qui est du 12 février) sur la royauté hypothétique du prince de Naples qui épouserait Marie d'Orléans, donne un renseignement curieux sur le caractère et les sentiments de la princesse qui fut la femme de Léopold 1er :

« ... Il faut que je te dise que cette jeune princesse est républicaine ; qu'elle se proclame elle-même du parti du *mouvement* (1) ; qu'elle est libérale très éclairée et qu'avec son esprit supérieur elle prendra sur son mari, quel qu'il soit, un grand empire. C'est la fille chérie de Louis-Philippe, qui certes ne consentirait pas à la donner à un homme qui ne méritât pas une telle alliance par ses qualités... »

Le comte de Mérode dit la même chose dans sa lettre du 10 février que nous avons reproduite à la page 89.

§ 5. — PROMULGATION DE LA CONSTITUTION. — LOUIS-PHILIPPE REFUSE LA COURONNE POUR LE DUC DE NEMOURS. — NOMINATION DU RÉGENT

Pendant que Louis-Philippe hésitait, le Congrès national avait continué sa tâche de *constituant*. Remarquons ici un vote de Rogier, que lui-même a tenu à consigner dans ses *Notes et souvenirs* :

Je propose avec de Mérode le Sénat électif.

Mais Rogier n'a pas été mêlé à la discussion — intéressante à relire aujourd'hui — des origines du *cens électoral* dont s'occupa alors le Congrès : il était en mission à l'armée de la Meuse.

Tout démocrate, tout bourgeois qu'il était et qu'il est resté, Roger a défendu contre d'autres démocrates tels que Jottrand et Seron, le droit pour le Roi de conférer des titres de noblesse. Seulement, il y mettait pour condition (et la condition a passé dans la Constitution)

(1) Le mot est souligné par Firmin Rogier.

Digitized by Google

que le Roi ne pourrait jamais attacher à ces titres aucun privilège :

« ... En empêchant le chef de l'État de créer des nobles, non seulement vous privez la jeunesse ou les hommes de la génération nouvelle de l'espoir de recevoir une récompense pour les services qu'ils peuvent rendre au pays, mais vous donnez en quelque sorte une nouvelle vie aux titres de la noblesse ancienne ; car vous la concentrez dans le nombre d'individus qui en jouissent, et vous savez que la noblesse a d'autant plus d'éclat qu'elle est moins prodiguée. En un mot, vous perpétuez dans le pays une caste à part, qui en sera d'autant plus fière que le nombre de ses membres sera plus restreint... »

La Constitution fut promulguée le 11 février.

L'acte capital de la mission que le Congrès avait reçue de la nation, l'acte destiné à lui créer une vie propre en fondant l'État belge était donc accompli.

L'un de ceux qui y avaient le plus brillamment travaillé, M. Leclercq, l'ancien procureur général à la cour de cassation, l'ancien collègue de Rogier dans son ministère de 1840, après avoir analysé cette œuvre restée grande en dépit du temps, faisait cette remarque qui ne manque pas de piquant dans les temps de lenteurs parlementaires et de discussions superficielles où nous vivons :

« Trois mois ont suffi pour cette œuvre et malgré ce court espace de temps, malgré tant de causes d'inquiétude et de troubles, malgré tant de soins et de travaux incessants, il est peu de ses dispositions qui n'aient été l'objet du plus sérieux examen et des plus profondes discussions...

» Produit non seulement de la civilisation générale, ajoute M. Leclercq, mais aussi et avant tout de l'histoire des anciennes institutions du pays et de son attachement constant au droit et à la liberté dont le droit est l'expressive, cet acte a été accompli au milieu des troubles qui agitaient toute l'Europe, au milieu des dangers extérieurs dont nous menaçait l'hostilité de la plupart des grandes puissances effrayées de tant d'agitations, au milieu des

Digitized by Google

dangers non moins grands dont nous menaçait à l'intérieur le relâchement continu des liens sociaux dans ce temps où tout est remis en question et où l'autorité publique à la merci des factions n'a plus qu'une force précaire ; il l'a été au milieu des mesures de tout genre que réclamait chaque jour un pareil état de choses... »

Nous n'ajouterons qu'un mot à cet éloge si juste, si noblement exprimé : par leurs travaux dans le *Mathieu Laensberg* et *Le Politique*, les Rogier, les Devaux, les Lebeau, avaient préparé le terrain.

Si après soixante-deux ans, l'œuvre, comme toutes les œuvres humaines, a vieilli, elle n'en est pas moins encore un monument superbe.

Soyons fiers de nos pères et tâchons d'être dignes d'eux !

* * *

Le refus définitif de Louis-Philippe, quoique prévu depuis quelques jours, n'en fut pas moins un coup pénible pour Rogier.

Firmin, au sortir de l'audience solennelle où le Roi avait refusé officiellement la couronne pour le duc de Nemours, dans un langage d'ailleurs aussi noble, aussi digne que l'avait été celui de M. de Gerlache, président de la députation belge, Firmin en écrivit à son frère les divers incidents, et comme il pressentait bien sa tristesse, comme il devinait bien tout le parti qu'allaient tirer de cet échec les ennemis de Rogier, les envieux, les jaloux et non seulement ceux qui n'aspiraient qu'à l'anarchie, mais ceux qui voulaient le rétablissement de la maison d'Orange : « *Courage!* criait-il à Charles... *la providence des peuples libres est là!* »

Oui... pourvu qu'ils ne s'abandonnent pas. Et c'est ce que Rogier s'attache immédiatement à faire comprendre à ceux de ses amis qui doutaient de l'avenir : Aide-toi ! le ciel t'aidera !

Digitized by Google

Rogier ne désespérait pas de trouver le roi qui convenait à la Belgique, que ce fut un étranger, ou que ce fut un Belge comme le prince de Ligne auquel quelques membres du Congrès avaient un instant songé, mais qui se déroba (1).

La République d'ailleurs excitait autant de répugnances dans le Congrès que chez le gouvernement français qu'il fallait absolument ménager.

Rogier proposa donc à ses collègues du Gouvernement provisoire de provoquer la nomination d'un Régent, aux termes mêmes de la Constitution. Il était évident que le pays se trouvait dans le cas prévu par l'article 85 : « En cas de vacance du trône, il y est pourvu par une régence. »

Lebeau (*Souvenirs personnels*, p. 125) raconte que Rogier l'avait souvent entretenu de la nécessité de remplacer le Gouvernement provisoire par un pouvoir « plus concentré », se rapprochant davantage du pouvoir exécutif tel que la Constitution venait de l'instituer. Ce gouvernement excellent pour une époque de crise et dont la formation dans les journées de Septembre avait été un acte de courage et de patriotisme destiné à convertir une émeute en une révolution, était « un peu usé, comme cela arrive d'ordinaire, par plusieurs mois d'un pouvoir exercé dans les circonstances où le pouvoir s'use si vite ». Il ne lui paraissait plus suffire aux besoins du pays :

« ...Il faut autre chose, disait Rogier à Lebeau : à tort ou à raison, l'opinion le veut ainsi : nous sommes usés. Un pouvoir tel que le nôtre ne saurait être accepté que comme du provisoire. C'est encore du provisoire que nous ferons, mais ce sera sous une autre forme qui permettra mieux à l'opinion de prendre patience et d'attendre du définitif. »

Le 21, le Gouvernement provisoire avait écrit à l'assemblée que, la Constitution étant promulguée, il lui semblait indispensable qu'un pouvoir exécutif fût nommé.

---

(1) *Histoire du Congrès national*, par Juste; I, 277 à 280.

Digitized by Google

Le 22, comme on proposait de nommer un Lieutenant-général : « Il ne peut, dit Rogier, être question que de nommer un Régent, la Constitution le dit formellement et il y a urgence. »

En effet, il y avait urgence : les orangistes et les partisans de l'annexion à la France redoublaient d'audace. Une preuve entre cent : à Liège, là d'où était en quelque sorte partie la Révolution, on demandait ouvertement le retour de Guillaume ! Lignac écrit à Rogier le 21 février :

« ... On parle beaucoup ici d'une démarche de X... et de Y... qui, à la tête d'une trentaine d'industriels, se seraient rendus chez M. de Sauvage, le gouverneur, pour lui signifier qu'ils allaient renvoyer leurs ouvriers si le gouverneur ne rappelait S. M. Guillaume. Ceci te paraîtra fabuleux et à moi aussi. Mais cependant il y a eu une démarche orangiste très prononcée de la part de ces messieurs... Materne est à Bruxelles ; fais-lui part de tes idées, il les développera dans *Le Politique*... Il faut réveiller les sentiments généreux s'il en reste encore... »

La création d'un Régent ne plaisait pas aux puissances étrangères. Rogier en est informé par Firmin :

« ... D'après la conversation que j'ai eue avec Sébastiani, il paraît que la création d'un Régent déplaît beaucoup à Londres et ailleurs : on voudrait un Lieutenant-général, un Dictateur, mais pas de Régent (merveilleuse distinction et qui prouve qu'avec des gens qui ont ou peur ou de la mauvaise volonté, il est bien difficile de rencontrer la chose convenable). Le Régent, prétend-on, ne régirait que pour le compte du duc de Nemours jusqu'à la majorité de ce prince ! ! Comme si un Lieutenant-général, qu'on consent à nous laisser créer, ne pouvait pas régir pour ce duc, aussi bien que s'il avait l'autre titre... »

Le Congrès ne s'arrêtera pas à ces chicanes.

112 voix contre 12 votèrent la Régence le 23 février.

Le 24 février, date fatidique d'une autre révolution ou s'effrondra dix-sept ans plus tard le gouvernement de Juillet, le Congrès national procéda au choix du Régent.

Après avoir déclaré, dans un nouvel arrêté, que c'était « comme corps constituant qu'il avait porté ses décrets

Digitized by Google

des 18 et 24 novembre 1830 relatifs à l'indépendance du peuple belge et à l'exclusion à perpétuité des membres de la famille d'Orange-Nassau », il nomma *Régent de la Belgique* son président, le baron Surlet de Chokier.

Surlet de Chokier fut élu par 108 suffrages contre 43 donnés à Félix de Mérode et 5 à de Gerlache. Rogier avait voté pour « Félix de Mérode, frère de Frédéric de Mérode ».

La tâche du Gouvernement provisoire était finie.

Ses adieux au pays sont une des pages les plus belles de l'histoire de notre temps. En les transcrivant nous ressentons une émotion dont nous avons peine à nous défendre :

« En quittant le pouvoir, où nous avait appelés l'énergie révolutionnaire, et dans lequel le Congrès national nous a maintenus, nous nous faisons un devoir de proclamer à la face de l'Europe, que la conduite pleine de loyauté, de bon sens et de dévouement de la nation belge ne s'est pas démentie un seul jour, pendant toute la durée de notre pouvoir. Le Gouvernement provisoire emporte la satisfaction bien chère de s'être vu dans les moments les plus difficiles toujours obéi, toujours secondé.

» Si, en retour de ses efforts, il pouvait avoir quelque chose à demander à ses concitoyens, ce serait de les voir continuer à suivre, sous le vénérable Régent que le Congrès vient de leur donner, cette admirable conduite qui leur a mérité la réputation du *peuple le plus raisonnable de l'Europe, après s'être montré l'égal des plus braves.*

» Vive la Belgique ! Vive le Régent ! Vive la liberté !

» ALEX. GENDEBIEN.
CH. ROGIER.
SYLVAIN VAN DE WEYER.
COMTE FÉLIX DE MÉRODE.
JOLLY.
F. DE COPPIN.
J. VANDERLINDEN. »

A l'unanimité, et par acclamation, le Congrès décréta : *Le Gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie.*

« Les félicitations ne suffisent pas, s'écria alors M. Beyts,

Digitized by Google

nous devons autre chose à des hommes qui ont donné à la patrie pendant cinq mois tout ce qu'ils avaient d'énergie et de talent. Parmi eux il en est qui, sortis sans fortune du rang des simples citoyens, vont y rentrer plus pauvres qu'ils n'étaient auparavant : ils peuvent se contenter d'avoir fait leur devoir, mais la Belgique ne peut pas se contenter de leur voter des remerciements. »

Une commission, dont les membres avaient été choisis parmi les diverses fractions de l'assemblée, proposa de leur allouer une indemnité de 150.000 florins que le Congrès vota le lendemain.

Nous lisons dans les *Notes et Souvenirs* de Rogier :

Le Congrès vote, sur la proposition de Beyts, une indemnité en faveur des membres du Gouvernement provisoire; ma part est de 18.318 florins.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

L'administration du Régent Surlet de Chokier (25 février — 21 juillet 1831)

§ 1er. — ROGIER AIDE DE CAMP ET CONSEILLER DU RÉGENT

Le Régent composa son cabinet le 26 février. Il ne fit que confirmer dans leurs fonctions, avec le titre de ministres, les administrateurs généraux des divers comités : M. Goblet conservant la guerre, M. Tielemans l'intérieur, M. Van de Weyer les affaires étrangères, M. Ch. de Brouckere les finances, M. Gendebien la justice. M. de Gerlache qui avait succédé à Surlet de Chokier dans la présidence du Congrès, eut aussi la présidence du conseil des ministres, mais sans portefeuille et uniquement avec voix délibérative.

L'arrêté qui nommait M. de Gerlache, contresigné par les autres ministres, était ainsi conçu :

« M. de Gerlache, conseiller à la cour de Liège, est nommé président de notre conseil des ministres, sans déroger à l'article 103 de la Constitution », cet article stipulant qu'aucun juge ne peut accepter du gouvernement des fonctions salariées, à moins qu'il ne les exerce gratuitement, et sauf les cas d'incompatibilité déterminés par la loi.

M. de Gerlache résigna ses fonctions au bout de quelques jours, se trouvant, croit-on, dépaysé dans ce milieu

Digitized by Google

gouvernemental qui était — le hasard l'avait voulu — exclusivement libéral. (*Hist. du Congrès*, II, pp. 6 et 7.)

Rogier, aussitôt après être descendu du pouvoir, était allé reprendre le commandement de ses Liégeois en garnison à Termonde : on eût dit qu'il avait soif, comme un autre Washington, de rentrer dans l'obscurité.

Mais bientôt le Régent fait appel à ses lumières : il l'attache à sa personne comme aide de camp. Rogier devient, pourrait-on dire, le bras droit, le conseiller du Régent.

Il est forcé, à cause de ces fonctions, d'abandonner provisoirement le commandement du bataillon au major Lochtmans; mais il est en correspondance presque journalière avec lui et il s'occupe avec une extrême sollicitude de tout ce qui intéresse le corps.

Une figure originale, disons-le en passant, que celle de ce major Édouard Lochtmans, brave jusqu'à la témérité, inflexible sur la discipline, n'ayant qu'une confiance limitée dans les capacités et la loyauté des chefs de l'armée nationale (comme il l'écrivait à son « excellent colonel » Rogier bien souvent, par exemple le 31 mars 1831), n'en ayant pas davantage dans le patriotisme de certains fonctionnaires de l'ordre judiciaire (avril 1831). Il aimait d'ailleurs Rogier au point de proférer des menaces violentes contre les journalistes et les membres du Congrès qui se permettaient de l'attaquer. « ... Tous vos officiers et moi, lui écrivait-il un jour, nous sommes prêts à verser notre sang pour vous, parce que nous sommes convaincus que vous êtes un honnête homme. » (3 janvier 1831.)

Firmin n'était pas satisfait de voir Charles se contenter

Digitized by Google

d'être l'aide de camp du Régent : il lui écrivait le 10 mars :

« ... Que signifie cette place d'aide de camp? Ici, on n'a pas compris qu'un membre du Gouvernement provisoire, et membre influent, n'obtint rien d'autre quand ses collègues sont ministres. *Quid ?* »

La modestie de Rogier ne le mettait pas à l'abri des méchancetés de ceux qui le jalousaient, ou des orangistes qui ne lui pardonnaient pas d'avoir fait si vaillamment sa part dans la Révolution.

A propos d'une affaire d'honneur avec un sieur E., qui avait été réglée à son entière satisfaction par les soins de son ami Chazal, un journal s'était fait l'écho complaisant de bruits aussi faux que malveillants sur son courage. Rogier, qui mettra toujours de la netteté et de la décision dans ses affaires privées comme dans les affaires de l'État, écrit à l'éditeur :

« ... Je lis dans le... de ce jour un article qui, rapproché de l'article infâme de l'..., *qui le rétractera*, peut porter atteinte à mon honneur. Tant que j'ai appartenu au Gouvernement provisoire, j'ai pu mépriser les injures qui m'étaient adressées par votre journal. Redescendu aujourd'hui dans la vie privée, je ne souffrirai aucun article qui pourrait m'atteindre dans ma réputation... »

L'éditeur se le tint pour dit et donna la réparation voulue : « Je fais trop de cas de vous, écrit le 2 mars M...., pour jamais chercher à vous nuire. »

Cette affaire nous fournit une fois de plus l'occasion de montrer la vivacité de l'amitié qui unissait les frères Rogier.

Firmin ne savait de la provocation que ce que les journaux lui en avaient appris. Charles, ayant craint apparemment de lui donner quelques soucis, avait gardé le silence jusqu'à la solution de l'affaire. Firmin lui écrit le 10 mars :

«... Comment n'as-tu pu trouver le temps de m'écrire quelques lignes au sujet de la brutale insolence de cet E... ? N'avais-tu pas compris, mon cher Charles, dans quel état d'angoisse et de fureur l'article de... devait me jeter? D'où vient donc la sorte d'indifférence que tu me

Digitized by Google

témoignes? Crois-tu oui ou non que je t'aime de toute mon âme? Crois-tu qu'il y ait au monde quelqu'un qui ait plus que moi le besoin de te savoir heureux, honoré, chéri de tous? Et pourtant si Chazal (et je l'en remercie de nouveau de tout mon cœur) ne m'avait pas écrit en toute hâte, je n'aurais connu les détails de ton affaire que par les journaux. Tu sais ce que la lettre de dénégation de Sébastiani t'a fait éprouver dans le temps : juge de ce que j'ai dû ressentir ici en lisant le... La lettre de Chazal m'a seule empêché de quitter mon poste et de courir à Bruxelles. J'envoyais ma démission et les affaires de la Légation restaient entre les mains de je ne sais qui; mais il m'importait peu, par ma foi! Pouvais-je deviner que ce récit était aussi complètement mensonger et infâme? Je savais bien que personne au monde ne t'insulterait impunément, mais cette certitude même n'était pas du tout un motif de sécurité sur ton compte et sur ce qui pouvait advenir des suites de cette odieuse provocation... »

Il y a dans une lettre écrite par Chazal à Rogier (alors à Tongres) relativement à cette histoire de provocation, quelques lignes touchantes :

« ... J'ai reçu une longue, longue lettre de Firmin qui a été dans des angoisses cruelles ; il allait partir lorsque ma lettre lui est parvenue et l'a rassuré. Je lui ai écrit hier matin pour lui annoncer le dernier acte de cette vilaine pièce et son dénouement tragi-comique... Je te donnerai la lettre de Firmin; elle te fera du bien, tu verras qu'il y a cependant du plaisir à aimer et à être aimé... »

Chazal donne dans cette lettre des détails sur des inondations qui avaient fait d'affreux ravages dans le *Paradis liégeois* (faubourg de Liège). Après avoir dit que le délicieux Chaudfontaine n'avait pas été épargné, il ajoutait ces lignes où l'on sent toute l'estime, toute l'affection qu'il a pour Rogier, et en même temps nous ne savons quelle amertume causée par l'oubli où le Gouvernement semblait vouloir le laisser, lui qui, comme ordonnateur général de l'armée, avait rendu d'incontestables services :

« ... Il restera toujours bien un petit coin où nous pourrons philosopher ensemble et apprécier les hommes à leur juste valeur. La gloire, l'honneur, le désintéressement : mots vides de sens, préjugés absurdes, ridicules. Il n'est plus qu'une seule vertu, vertu sublime

Digitized by Google

quand on a le cœur assez cuirassé pour la pratiquer, c'est l'égoïsme... Mais hélas ! ni toi ni moi ne sommes assez courageux pour pratiquer cette sublime vertu qui donne le bonheur et la richesse, qui fait voir les maux d'autrui avec impassibilité, d'un air sec, et qui rapporte tout à soi... »

—

Chazal estimait, comme Firmin, que Rogier méritait mieux que le titre d'aide de camp du Régent. Mais quoique le titre ne fût pas bien sonore, Rogier n'en avait pas moins un rôle important ; c'était à lui que le Gouvernement continuait à confier les missions les plus difficiles, celles qui demandaient autant de fermeté que de prudence.

Un arrêté du Régent, en date du 3 mars, pris sur la proposition du ministre de la guerre, « délègue spécialement le colonel Ch. Rogier pour se rendre au quartier-général des généraux Daine et Mellinet, et y prendre de concert avec le premier, et au besoin directement, toutes les mesures nécessaires afin de faire exécuter les ordres du Gouvernement et afin que respect soit rendu aux lois du royaume ».

Depuis que le Congrès avait dû nommer un Régent, l'agitation était grande à l'armée de la Meuse qui aurait voulu, à défaut de Nemours, voir proclamer la République. L'indiscipline et le désordre auxquels Rogier avait remédié au commencement de février, reprenaient de plus belle. Mellinet, mandé à Bruxelles auprès du ministre de la guerre pour fournir des explications sur certains actes d'insubordination, mettait à s'exécuter des lenteurs qui ressemblaient fort à des velléités de rébellion.

Rogier n'hésite pas : il lui enlève son commandement. En même temps il nomme le colonel Vanden Broeck commandant militaire du Limbourg, tout en lui conservant la mission d'organiser régulièrement les corps francs, dont il était chargé depuis février.

En transmettant à Rogier l'arrêté qui l'envoyait de nouveau à l'armée de la Meuse, le général Goblet lui avait

Digitized by Google

fait savoir que « le Régent désirait qu'il s'acquittât le plus promptement possible de sa mission ». Le désir du Régent avait été satisfait.

Le 7 mars, le ministre lui écrivait : « Toutes les mesures que vous avez jugé convenable de proposer ont été adoptées. »

On avait bien fait de les adopter, si nous en jugeons par la lettre que le colonel Vanden Broeck envoyait à Rogier de Ruremonde quelques semaines plus tard (31 mars) :

« ... Votre nom est attaché désormais à notre œuvre d'organisation et vous y avez déjà pris une assez grande part pour ne pas voir sans indifférence les progrès et les résultats de nos travaux. Dans cette pensée, je vais vous en entretenir... Après beaucoup d'obstacles et d'embarras, l'obéissance est devenue générale dans la brigade. Divers chefs de corps à qui on peut imputer tout le mal que j'ai éprouvé sont aujourd'hui hors d'état de nuire... Ce pays respire maintenant ; les lieux de cantonnement sont aussi tranquilles que s'il n'y avait pas de troupes ; les propriétés sont respectées ; le système des réquisitions a cessé... Soyez assez bon pour m'aider auprès du Ministre de la guerre à faire accélérer les ordres pour l'Intendant. Mes demandes restent en souffrance : votre intervention me sera d'un grand secours... (1) »

(1) Rogier avait recommandé surtout au colonel Vanden Broeck l'épuration des corps. « Mon travail consiste principalement en cela, disait Vanden Broeck ; mais tandis que je fais ce travail d'un côté, l'on semble se faire un plaisir de m'adresser ici le rebut des populations. Il m'est arrivé hier un détachement de 200 hommes, sans armes, dans un état de dénuement complet. Ils arrivaient de Bruxelles, où ils ont été recrutés dans les rues par un nommé R. qui les commande. Ce qui est singulier, c'est que la lettre d'avis du Ministre me signale cet homme comme n'ayant pas de bons antécédents... » — C'est en effet bien singulier ! Le colonel Vanden Broeck qui, à en juger par les rapports que nous avons sous les yeux, était à la fois un soldat énergique et un administrateur intelligent, était bien fondé à dire qu'il se passerait volontiers de semblables *auxiliaires !* Il y a encore dans la lettre du 31 mars une réflexion très juste : « Nous ne sommes plus aux premiers temps de la Révolution où l'on prenait des combattants de toute espèce ; aujourd'hui que l'ordre règne dans l'armée, l'on devrait être plus scrupuleux sur le choix des soldats et des chefs. »

Digitized by Google

* * *

§ 2. — ROGIER ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE LA SURETÉ PUBLIQUE. SON VOYAGE A PARIS. — LE CONGRÈS NOMME ROI LÉOPOLD DE SAXE-COBOURG

Le Gouvernement du Régent avait fait acte d'audace le 10 mars en adressant aux habitants du Luxembourg une proclamation qui était comme un acte de rébellion contre les puissances signataires du protocole du 20 janvier. En dépit des intentions manifestées par la Conférence, de détacher de la Belgique tout le grand-duché, il leur donnait l'assurance que leurs frères ne les abandonneraient jamais. Il les engageait à faire la sourde oreille aux émissaires que le Gouvernement hollandais avait envoyés parmi eux, à se défier des promesses qu'ils leur faisaient au nom du roi Guillaume, à dédaigner les avances du duc de Saxe-Weimar, gouverneur de la forteresse du Luxembourg, qui les engageait à constituer un État séparé.

« ... En vous constituant à part, votre province deviendrait le pays le plus malheureux de la terre ; réduite à elle-même, séparée de la Belgique, de la France, de la Prusse, elle serait cernée de toutes parts de lignes de douanes... »

De son côté, le Congrès, ayant achevé la loi électorale, s'était prorogé jusqu'au 15 avril, laissant au Régent le soin de le convoquer plus tôt, si besoin en était.

Dès le 29 mars la session dut être rouverte. La division s'était mise parmi les ministres au sujet des mesures à prendre vis-à-vis des orangistes, dont les audacieuses menées provoquaient un mécontentement général, précurseur de graves désordres.

Chose pénible à dire, si ces menées avaient pris un caractère alarmant, c'est qu'elles étaient encouragées par le ministre d'une puissance *amie*, par lord Ponsonby, qui subissait l'influence de M. le baron de Krudener,

Digitized by Google

un Russe que l'on expulsa du pays pour ses intrigues orangistes. (V. Van de Weyer.)

Pas de doute possible à cet égard. Déjà au mois de mars 1831, le ministre français à Bruxelles, le général Belliard, qui nous aimait réellement, lui, et qui nous a rendu de véritables services ; Belliard, dont la Belgique reconnaissante a honoré la mémoire par une statue, était en état d'hostilité ouverte avec lord Ponsonby parce qu'il avait découvert toutes ses manœuvres en faveur du parti contre-révolutionnaire. C'est Ponsonby qui, entre autres intrigues, poussa à la défection le gouverneur militaire de la province d'Anvers, le général Vandersmissen (1).

Doit-on s'étonner après cela des incertitudes, des difficultés, des misères de toute espèce par lesquelles ont dû passer nos gouvernants !

Le ministère, ne s'entendant pas sur la conduite à tenir dans ces circonstances critiques, avait pris la résolution de se retirer.

Le 23 mars, le Régent accepte la démission de M. Tielemans, ministre de l'intérieur, que remplace M. de Sauvage, gouverneur de la province de Liège. Le 24, MM. le général d'Hane de Steenhuyze, Barthélemy et Lebeau prennent les portefeuilles de la guerre, de la justice et des affaires étrangères. Seul de l'ancien cabinet, M. Charles

---

(1) « ... Le consul hanovrien, M. Ellerman, vint me trouver en mars 1831 pour me dire qu'il avait des communications de la plus haute importance à me faire de la part de lord Ponsonby, et qu'il pouvait me donner les assurances les plus positives que ce lord était chargé, par son gouvernement, de favoriser autant qu'il dépendrait de lui, la restauration de la maison d'Orange, mais qu'il désirait que les Nassau fussent ramenés par un mouvement populaire. Le consul Ellerman ajouta qu'il connaissait mon attachement au roi Guillaume et à ma patrie et que, pour ce motif, il m'aboucherait avec les chefs du parti orangiste, qui devaient contribuer au mouvement en question. Il termina en disant que l'on comptait sur moi pour rendre à ma patrie le bonheur et la prospérité, et la préserver d'une *anarchie* complète. » *(Lettre adressée d'Aix-la-Chapelle à Wellington par le général Vandersmissen en 1832.)*

Digitized by Google

de Brouckere reste au ministère. Il était démissionnaire comme ses collègues, mais le Régent ne voulut pas se priver de lui et lui confia les finances. Paul Devaux fut, le 28, nommé membre du conseil des ministres, sans portefeuille, mais avec voix délibérative : sa nomination avait été signée à son insu. Il se fit longtemps prier pour accepter et refusa le traitement attribué à ses fonctions.

Sous le nom d'administration de la sûreté publique, il existait une espèce de sixième ministère, comme qui dirait un ministère de la police. Ce poste-là, dans les circonstances où l'on se trouvait surtout, demandait un homme de résolution : le Régent le confia à celui des membres du Gouvernement provisoire qui avait toujours fait preuve de la plus grande énergie, à Rogier.

Voici le passage des *Souvenirs personnels* de Lebeau relatif à cette nomination :

« M. Ch. Rogier, qui, avec le désintéressement dont il a donné tant de preuves, n'avait conservé en sortant du pouvoir que les fonctions d'aide de camp du Régent, consentit, d'après nos instances, à se charger de la direction de la sûreté publique, vacante par la démission de M. Plaisant. Son énergie et ses excellentes dispositions ne contribuèrent pas peu au rétablissement de l'ordre. »

Rogier pouvait en effet faire beaucoup de bien dans ces fonctions. Il sacrifia ses répugnances et les accepta, se promettant bien, comme il l'écrivait à Firmin, de les résigner aussitôt que le calme serait rétabli — et il en fut ainsi.

« ... Si, disait-il au Congrès en réponse à une sortie assez désagréable faite par M. de Robaulx contre les bureaux de la sûreté publique, si je me suis chargé pour quelque temps, temps qui sera très court, je l'espère, de l'administration de la police, je ne pense pas qu'*aucun reproche d'ambition* puisse m'être adressé. »

Assurément non — et s'il eût écouté au lieu de la voix du devoir les conseils de ses amis, il n'aurait pas accepté ce poste. Un de ceux qui voulaient le voir répondre par

Digitized by Google

un refus aux objurgations pressantes du Régent, M. Perrin (un fidèle, un dévoué, chez lequel il habita assez longtemps à Bruxelles) lui écrivait le 29 mars :

« ... Pourquoi accepter ce poste qui est bien au-dessous de votre mérite ?... Ceux qui vous y engagent le refuseraient. Mille désagréments retomberont sur vous, et tous ceux qui vous estiment et vous aiment en auront du chagrin autant que vous. Je vois avec peine que d'autres postes plus favorables aient été donnés à des personnes qui vous sont beaucoup inférieures. »

C'est que Rogier ne s'offrait pas pour ces *postes plus favorables*. Le vrai mérite se cache. Rogier a toujours attendu qu'on vînt le trouver. Mais jamais il n'a reculé devant une mission, devant des fonctions où il pouvait être utile à la patrie. Et comme le lui écrivait Firmin le 2 avril, en acceptant un emploi qui n'allait guère à ses goûts et à ses allures, il faisait encore acte de dévouement. Sa nomination ne dut pas faire rire les orangistes.

Le paragraphe des *Notes et Souvenirs* relatif à cette nomination est ainsi conçu :

Aide de camp du Régent, il se jette dans mes bras en pleurant. Administrateur de la sûreté publique à la suite des pillages — 8 jours. — Dépensé un écu de six francs *de ma poche* pour tous frais.

Les pillages et les troubles dont parle Rogier, beaucoup moins graves que ceux de 1834, avaient commencé à Bruxelles le 27 mars. Il y en eut à Liège le 28, à Anvers le 31, à Gand le 4 avril. Namur et Ypres furent également très agitées. Cinq ou six maisons furent pillées, trois bureaux de journaux saccagés, un orangiste ou deux malmenés.

On a voulu rendre responsable de ces excès (qui furent d'ailleurs considérablement exagérés) une société de patriotes décidés qui, constituée au lendemain de la retraite du premier ministère du Régent sous le nom d'*Association nationale belge* et la présidence de MM. Tielemans et Gendebien, avait lancé un manifeste dans lequel la *guerre immédiate* était indiquée comme le seul moyen de salut pour la Belgique.

Digitized by Google

L'association avait bien recommandé, tout en stigmatisant les traîtres, de respecter l'ordre public et les propriétés ; mais le peuple, comme le fait remarquer l'historien du Congrès, fut trompé sur le caractère des actes de cette association, qu'il prenait pour des encouragements, et d'ailleurs il était excité par les provocations incessantes des feuilles orangistes.

* * *

Dans la première quinzaine d'avril, Rogier eut le bonheur de voir Firmin :

« ... Depuis tantôt cinq mois, lui avait écrit Firmin le 2 avril, nous sommes privés de longues conversations et de mutuels épanchements... mais patience ! nous nous retrouverons bientôt et à la première communication un peu importante et secrète que notre diplomatie aura à faire, ce sera moi qui la porterai... »

La semaine suivante, les vœux des deux frères furent réalisés.

Firmin put alors entrer dans des détails plus précis et de nature plus confidentielle sur les *réelles* dispositions du cabinet français à cette époque.

Sans doute, la France ne permettrait jamais une restauration de Guillaume, mais elle était bien décidée à ne pas soutenir les prétentions de la Belgique sur le Luxembourg. Si les troupes de la Confédération germanique entraient dans le Luxembourg, elle les y laisserait entrer sans mot dire. Le ministère français ne voulait pas faire la guerre pour assurer à la Belgique une province de plus. Ne comprenant pas qu'il s'agissait là pour nous d'une question d'honneur national, il avait donné à entendre au comte Le Hon, le plénipotentiaire du Régent, et à Firmin Rogier que si les Belges recommençaient les hostilités avec la Hollande, il en résulterait un démembrement de la Belgique.

Firmin a dû aussi fournir de vive voix à son frère des preuves à l'appui de cette assertion que contient sa

Digitized by Google

lettre du 2 avril (la dernière que Charles ait reçue avant sa visite) :

« ...Maestricht et la Flandre hollandaise seront sujets à contestation; car que ne nous conteste-t-on pas, *grâce à la fatale influence de Talleyrand à Londres!...* »

Depuis la publication des *Mémoires de Talleyrand*, il n'est plus personne qui doute du triste rôle que ce ministre d'une nation *amie* a joué dans cette affaire.

Après Ponsonby, Talleyrand! c'était complet.

* * *

En présence de la conduite de ceux que Firmin appelait si plaisamment *les protocoliseurs* (1), en présence des perfidies de l'un, des intrigues de l'autre, des tergiversations et des lenteurs de tous, faut-il s'étonner que le découragement, ou tout au moins la fatigue ait eu prise sur plus d'un membre du Congrès et que la proposition de *dissolution* du Congrès ait été formulée!

Charles Rogier fut de ceux qui combattirent cette proposition le plus vivement dans une des séances d'avril 1831.

Il s'expliquait certes le sentiment de lassitude qui l'avait dictée : on siégeait depuis cinq mois! Mais l'œuvre du Congrès devait être couronnée par le choix du chef de l'État. La Révolution n'était pas close tant que le Luxembourg était menacé et que Maestricht était au pouvoir des

(1) C'est vers le même temps que Rogier, qui taquinait parfois encore la muse, écrivait à Firmin :

Comme au temps de douce mémoire
Où, loin des tracas de la gloire,
Loin des jaloux, des intrigants,
Loin des fourbes, des mécontents,
Loin des *faiseurs de protocoles*,
Grands sabreurs à coup de paroles,
Au beau vieux temps où pour rimer
Nous aimions tant nous escrimer,
Quand nous n'écrivions une page
Qui ne fût en divin langage —
Voici, par un heureux retour
De jeunesse, que ton Latour
Sentant sa tête déblayée
De soucis, et toute égayée,
Se disait : Je veux aujourd'hui
De ma prose épargner l'ennui
A mon frère de l'ambassade.

19 avril 1831.

Digitized by Google

Hollandais. Ce n'était pas la veille du combat qu'il fallait choisir pour quitter son poste... « *Ayons patience, courage, espoir*, disait-il en terminant son discours ; *si l'enfantement a été douloureux, ne voyez-vous pas dans l'avenir l'œuvre grandir, se fortifier, devenir votre orgueil et votre gloire?* »

Ne retrouvez-vous pas dans ces lignes la note confiante et fière de sa première proclamation du 24 septembre 1830 !

Tout le discours de Rogier est en quelque sorte la paraphrase du fameux *Nil desperandum*.

Le Congrès écouta la voix des Rogier, des Devaux, des De Haerne, des Nothomb : il refusa de se dissoudre. Le 15 avril, il s'ajourna jusqu'à convocation de son président ou du Régent.

* * *

Rentré à Paris après une dizaine de jours d'absence, Firmin Rogier constatait avec tristesse que les journaux français, provoqués d'ailleurs par les journaux belges, étaient devenus très acerbes et que l'échange d'injures, qui aigrissait les esprits, rendait les relations plus difficiles.

La majorité de la Chambre française, dont quelques journaux parisiens, fort hostiles aux revendications de la Belgique, défendaient la politique, ne songeait pas plus que le cabinet à envoyer une armée nous aider à conquérir la partie du Luxembourg restée aux mains des Hollandais. Mais dans la nation, et spécialement dans la jeunesse libérale de Paris et parmi les anciens soldats de l'Empire, la cause de la Belgique rencontrait de vives sympathies. Tous les jours il se présentait à la légation belge des officiers, des soldats, qui voulaient aller combattre pour les Belges contre les Prussiens... « C'est à n'en plus finir, écrit Firmin le 21 avril : il serait important que le Gouvernement nous fît connaître si nous devons ici les accueillir ou les rejeter absolument. »

Des officiers supérieurs nous offraient leurs services :

Digitized by Google

les généraux De Damas et Bachelu, les généraux Fabvier et Lamarque. Les lettres que Firmin écrit le 16 et le 21 avril contiennent des détails tout particuliers à cet égard :

« ... Hier (15 avril) j'ai eu la visite d'un général qui est venu me demander si le gouvernement belge, dans le cas où la guerre éclaterait dans le Luxembourg, voudrait accepter le secours d'une légion qui, selon lui, pourrait être de 6.000 hommes et plus, infanterie, cavalerie, artillerie. Le chef de cette légion auxiliaire, qui est le général Gustave De Damas, recevrait les ordres de notre ministre de la guerre. Les sous-officiers et sous-lieutenants seraient nommés par le général ; les officiers supérieurs le seraient par le gouvernement belge. Cette légion arriverait en Belgique toute armée et équipée, mais elle serait à la solde belge. Elle porterait le nom de Légion-Lafayette, verrait ses rangs se grossir incessamment de tous les amis de la liberté et pourrait arriver jusqu'à 20.000 hommes (c'est le général qui parle)... Quoi qu'il en soit de l'exagération de ces calculs, cette proposition, en cas de guerre, mérite, me semble-t-il, la plus sérieuse considération... »

Du 21 avril :

« ... Le colonel Duvergier s'offre d'aller à Bruxelles travailler dans les bureaux de la guerre, bien obscurément, sans titre aucun, ce qui, je t'en donne l'assurance, pourrait être de la plus grande utilité pour l'organisation de notre armée... La légion dont je t'ai parlé serait d'un immense secours en cas de guerre. Elle serait en partie composée de soldats de la vieille garde impériale et de combattants de juillet... »

Du même jour :

« ... Lamarque se montre par trop exigeant ; et ses idées de dictature, de pouvoir absolu sur l'armée, d'absence de contrôle pour ses opérations ne peuvent convenir à notre gouvernement, jeune de liberté et partant ombrageux. Et puis, pour venir, il aurait voulu que le ministre Soult l'y autorisât ; et puis, il se serait, je pense, refusé au serment ; et puis, il a des idées trop arrêtées sur la réunion des deux pays ; et puis, notre trésor n'est pas, je le crois, assez riche pour satisfaire ses prétentions... A défaut de Lamarque et dans le cas où Bachelu ne vous conviendrait pas, Fabvier nous reste. Le nom seul de celui là me dispense de tout commentaire. Le seul reproche qu'on lui adresse peut-être, c'est qu'il est assez mauvais coucheur et qu'une idée fixée dans sa tête n'en sort pas facilement... Mais

Quel homme est sans défaut, quel soldat sans faiblesse ?... »

Digitized by Google

Ce n'était pas seulement de la France que nous venaient les offres : il en venait d'Espagne, il en venait de la Pologne.

Un colonel espagnol, Valdès, se mettait à la disposition de la Belgique avec ses compatriotes réfugiés comme lui dans notre pays. Il demandait si le gouvernement voulait l'autoriser à former en Belgique une légion espagnole de mille hommes, vieux soldats. Il disait qu'il les avait sous la main, et qu'en peu de temps ils seraient réunis et prêts à combattre. Un colonel polonais s'offrait à faire passer dans nos rangs tous les soldats de sa nation qui se trouveraient dans l'armée prussienne.

Dans sa dernière lettre, Firmin insistait beaucoup pour que Charles, profitant de l'ajournement du Congrès, vînt passer quelques jours à Paris.

Rogier, après avoir résolu avec le ministre de la guerre quelques difficultés relatives aux volontaires liégeois, dont le gouvernement comptait faire le noyau d'un régiment de l'armée régulière (1), se rendit à l'invitation de Firmin au commencement de mai. Il espérait décider les hommes politiques influents de Paris à *faire marcher* le ministère en faveur de la Belgique.

Il eut beau leur montrer l'élan avec lequel le Congrès allait à la guerre avec la Hollande, la création de nouveaux corps de volontaires, le vote presque unanime d'un emprunt de douze millions pour les besoins extraordinaires, les retenues sur les traitements, la mobilisation du premier ban de la garde civique : il ne réussit pas dans ses efforts. On ne voulait pas décidément *la guerre* dans

(1) Un arrêté du Régent, en date du 9 avril, porte : « Le bataillon liégeois commandé par M. le colonel Charles Rogier et la compagnie luxembourgeoise commandée par M. D. Claisse prendront rang dans l'armée sous la dénomination du 1er et 2e bataillon de tirailleurs. » Inutile de dire que beaucoup de jeunes gens de Liège étaient venus depuis septembre 1830 s'engager sous les ordres de Rogier.

Digitized by Google

les sphères parlementaires et, ce qui est plus grave, on semblait sur le point d'abandonner les Belges à leurs seules ressources, ou plutôt au caprice des amateurs de *partage*.

L'auteur de la *Vie de lord Palmerston* (t. II, p. 66) affirme que vers cette époque-là en effet le ministre anglais était informé par un membre du Parlement, que « le maréchal Soult (à l'insu, croyait-il, de Casimir Périer) avait envoyé un agent secret en Angleterre pour proposer à celle-ci Anvers et Ostende, à condition que la France pourrait s'approprier les autres villes et provinces de la Belgique ».

Ce n'était donc pas assez pour le gouvernement français de nous avoir mis dans la plus fâcheuse des situations en nous refusant un roi qu'il avait voulu faire nommer au prix d'un engagement menteur. Ce n'était pas assez de nous abandonner dans la question du Luxembourg où nous avions le droit de compter sur son appui. Voilà que maintenant il caressait des projets d'annexion !

Rogier constata avec une vive tristesse cette attitude nouvelle du ministère français. Faire la guerre à la Hollande, aidée de la Prusse et de toutes les forces de la Confédération germanique, se lancer dans cette entreprise sans pouvoir espérer le concours de la France, c'était, se disait-il, courir à un désastre.

Il n'était pas l'homme des utopies : il ne se berçait pas d'illusions et il prévoyait que dans une aventure pareille l'indépendance de la Belgique sombrerait inévitablement.

Il lui parut que le seul moyen de vaincre tout au moins sur quelques points l'entêtement de la Conférence de Londres, c'était l'offre de la couronne à un prince dont le nom ne semblait plus devoir exciter de colères ni de préventions, au prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui, étant assuré des sympathies de presque toutes les puis-

Digitized by Google

sances, pourrait nous obtenir des conditions moins dures que celles du protocole du 20 janvier.

Rogier n'était pas seul de cet avis. Ses anciens collaborateurs du *Politique*, Lebeau et Devaux, l'avaient émis au conseil du Régent dès les premiers jours du deuxième ministère. Ils avaient fait la proposition de s'adresser *directement* au prince Léopold. Ils avaient fait valoir à l'appui de leurs propositions des arguments irréfutables que M. Juste reproduit dans son *Histoire du Congrès national.* La Conférence de Londres avait déclaré dans un protocole qui datait du 19 février, cinq jours après le refus du duc de Nemours, que le souverain de la Belgique devait « *répondre par sa position personnelle au principe d'existence de la Belgique même et satisfaire à la sûreté des autres États* ». Or, telle paraissait être la vocation du prince de Saxe-Cobourg, sur lequel l'attention était attirée depuis le mois de décembre 1830. Allié à la maison d'Angleterre, signalé par la part qu'il avait prise à la guerre de 1813-1814, hautement considéré pour ses capacités et sa loyauté, le prince Léopold, qui avait d'ailleurs d'excellentes relations avec la maison d'Orange, pouvait, en acceptant la couronne, rendre à la Belgique de glorieux services et assurer en même temps la paix de l'Europe.

Le gouvernement français s'était sans doute d'abord montré hostile à sa candidature. Le général Sébastiani avait été, à en croire les rumeurs du temps, jusqu'à dire que les Français lui tireraient des coups de canon, s'il mettait un pied en Belgique — à quoi le délégué du Gouvernement belge à Paris aurait répondu : « Eh bien, nous prierons l'Angleterre de répondre à vos canons... (1) » Qu'on ait, ou non, exagéré les antipathies que le cabinet

(1) C'est dans les *Souvenirs* de Gendebien que M. Juste avait pris ce détail. Nous n'en avons trouvé aucune trace dans les *Notes* de Rogier ni dans les lettres de son frère. Disons aussi que les *Mémoires* de Guizot sont muets sur cette menace d'un chef du cabinet dont il faisait partie.

Digitized by Google

Sébastiani témoigna en décembre 1830 pour le prince Léopold, elles ne peuvent pas cependant être niées. Mais elles ne persistèrent pas et, lors du voyage qu'il fit à Paris en mai, Rogier s'aperçut que l'on était bien revenu dans les sphères officielles sur le compte du prince — d'autant que l'on savait lord Palmerston toujours partisan d'un mariage entre le prince et la fille aînée de Louis-Philippe (voir page 72).

Les divergences de vues avaient donc cessé entre les anciens collaborateurs du *Politique* quant au choix du souverain. Lebeau et Devaux qui auraient voulu Leuchtenberg ou Saxe-Cobourg plutôt que Nemours, sont de nouveau d'accord avec Charles Rogier qui avait voté pour Nemours : tous trois maintenant vont réunir leurs efforts pour que Léopold de Saxe-Cobourg soit notre roi.

Il est certain d'autre part que les préventions premières du Congrès contre Léopold de Saxe-Cobourg disparaissaient. Les industriels qui lui étaient primitivement hostiles parce qu'il « arrivait de l'Angleterre », en étaient venus à comprendre qu'après tout il n'était Anglais que par alliance et que s'il s'alliait à la France en acceptant la couronne de la Belgique, il deviendrait plus Français qu'Anglais. Beaucoup de ceux qui lui avaient en janvier refusé leur vote, commençaient à reconnaître que Devaux était dans le vrai quand il disait (séance du 12 janvier) : « L'histoire nous apprend qu'un prince ne sacrifie pas les intérêts qu'il est appelé à gouverner, à ceux d'un pays qui lui est devenu étranger. »

L'opinion générale lui avait été défavorable également en janvier, parce qu'elle se prononçait en faveur d'un prince catholique. On n'avait pas alors été frappé de l'argumentation de Devaux, qui établissait que si la loi ne doit être ni catholique ni anticatholique, mais seulement juste et libérale, pour la même raison, et dans le même

Digitized by Google

sens, on ne devait pas écarter un prince uniquement parce qu'il était catholique.

Quatre mois s'étaient passés, et on n'était plus éloigné de donner raison à Devaux qui avait dit : « S'il fallait une préférence, elle devrait être pour un prince non catholique; car d'après les bases de notre future Constitution, il n'y a qu'une opinion à redouter, c'est celle de la majorité. Toute notre organisation politique repose en effet sur le système électif, et le système électif est le règne de la majorité. La majorité étant catholique chez nous, il *serait* peut-être à désirer que le chef du pouvoir exécutif ne le fût pas. »

Le ministère s'était rallié tout entier à ces considérations. Il confia à MM. de Mérode, De Foere, Henri de Brouckere et Vilain XIIII, la mission officieuse d'aller pressentir les dispositions du prince pour le cas où le Congrès l'élirait roi. La résolution était sage. Le Congrès n'aurait plus ainsi à passer par les ennuis, pour ne pas dire plus, de l'élection du duc de Nemours : on saurait bien cette fois si l'élu du Congrès accepterait. Le cabinet avait en outre le plus grand intérêt à savoir si l'adhésion de la Belgique au protocole du 20 janvier serait la condition *sine qua non* de l'acceptation de Léopold : il fallait en finir, coûte que coûte.

Le choix des membres de la commission était également des plus heureux : les noms de M. de Mérode et de l'abbé De Foere prouvaient bien que le *Courrier de la Meuse*, l'organe le plus influent du parti catholique en Belgique, était sincère quand il écrivait que *la question de la religion du prince, dans l'état actuel des choses et de la société en Belgique, n'était pour lui, comme pour tout le monde, qu'une question d'une importance secondaire.*

La commission se croisa en route avec le comte d'Arschot, chargé d'affaires près du cabinet anglais, et le

Digitized by Google

secrétaire de la légation, M. Jules Van Praet, qui, après avoir cherché quelque temps sa voie (voir sa lettre à Rogier, page 28) avait fini par laisser les archives pour la diplomatie. M. Van Praet, partageant l'espoir de Devaux, de Rogier et de Lebeau, faussa compagnie au comte d'Arschot, qui s'en retourna à Bruxelles persuadé, lui, que le prince de Saxe-Cobourg n'accepterait pas, ne pourrait pas accepter la couronne de Belgique. M. Van Praet remplit les fonctions de secrétaire de la commission, qui, dès le 10 mai, fut complétée par l'adjonction de Paul Devaux.

M. Van Praet devait revenir de Londres secrétaire de Léopold Ier. Nous aurons plus d'une fois, au cours de cet ouvrage, l'occasion de parler du rôle qu'il a joué comme ministre du Roi.

Ce serait nous écarter de notre cadre que d'entrer dans les détails, d'ailleurs généralement connus, de la négociation qui se poursuivit entre les délégués belges et le prince dans le mois de mai et au commencement de juin, pendant qu'éclataient à Gand de nouveaux troubles provoqués par les journaux orangistes, dont le peuple furieux brisa les presses.

Disons seulement que tout ce que purent obtenir de la Conférence les efforts réunis de la commission et de notre futur Roi, à qui (suivant le mot de Palmerston) les Belges offraient « *moins un trône qu'une querelle avec l'Europe* », tout ce qu'ils purent, disons-nous, obtenir de l'entêtement et du mauvais vouloir de la Conférence, ce fut la promesse d'ouvrir une négociation pour la cession à la Belgique du duché de Luxembourg, moyennant une indemnité.

Le roi Léopold Ier a soutenu plus tard, et avec infiniment de raison, que son élection tardive avait été un malheur pour la Belgique. Proclamé en novembre 1830, même en janvier 1831, il aurait pu épargner à notre pays une crise douloureuse et un grand sacrifice. C'est dans ce

Digitized by Google

sens-là qu'il s'exprimait avec son ancien conseiller le baron de Stockmar, dont Saint-René-Taillandier a analysé les *Mémoires* dans une étude très remarquée de la *Revue des Deux-Mondes :* « ... Les affaires de la Belgique se seraient bien autrement arrangées, disait-il, et elle paye chèrement les velléités qu'on a eues alors en France. Le prince de Talleyrand, la France et les Belges ont à se reprocher cela mutuellement, mais il est douloureux de penser ce que la Belgique aurait pu être sans la malheureuse intrigue de cette époque... »

Rogier apprenait dans le même temps, par Firmin, que c'était là tout ce qu'on pouvait espérer. Firmin lui écrivait en effet au commencement de juin :

« ... Belliard et lord Ponsonby ont l'ordre de quitter Bruxelles si vous ne vous soumettez pas aux *protocoliseurs*. Si vous attaquez la Hollande, aussitôt l'Angleterre, la Prusse et la France, *proh pudor ! !* oui, la France entreront à main armée en Belgique et l'occuperont militairement (1) jusqu'à ce que le partage entre elles soit terminé. Voilà les résultats du principe de non intervention. Pour l'ambassade belge à Paris, le jour de la rupture, elle recevra immédiatement l'ordre de quitter la France. Toutes ces résolutions ont été adoptées aujourd'hui à l'unanimité, dit-on, par le conseil des ministres de Louis-Philippe, roi par la Révolution et par la volonté du peuple !!... »

Le cœur de Firmin saigne devant une pareille décision. C'est à l'ambassadeur, M. Le Hon, qu'elle avait été notifiée...

« ... J'avoue que je suis heureux de n'avoir pas été destiné à recevoir d'aussi odieuses communications, car je ne sais comment j'aurais pu contenir mon indignation... »

Pour gagner du temps, M. Le Hon avait demandé au

---

(1) Voilà ce que ne voulaient point comprendre « *les partisans de la guerre quand même* », ainsi que les appelle Firmin dans une lettre du 21 mai ... Dans cette même lettre, il dit : « *Les hommes sages seront-ils en majorité ? Espérons que nous n'en arriverons pas encore au ministère Robaulx. Comment diable Gendebien se laisse-t-il entraîner dans ce parti ?* » Gendebien ne fera que persévérer dans cette attitude nouvelle. Il a conservé ses illusions jusqu'à la fin.

Digitized by Google

cabinet français d'attendre les résultats officiels de la démarche faite à Londres par la commission officielle. Ce cabinet avait consenti à ajourner l'exécution de ses résolutions jusqu'au retour d'un courrier qui fut envoyé expressément en Angleterre. Mais le gouvernement belge devait déjà tenir pour certain que ses relations officielles avec la France étaient au moment de se rompre tout à fait. De la nature des nouvelles qu'allait rapporter le courrier expédié à Londres dépendait aussi — Firmin l'annonçait — le retour du général Belliard ou la prolongation de son séjour à Bruxelles.

Après huit jours d'une discussion passionnée entre les partisans de l'élection immédiate de Léopold et les partisans de la guerre *quand même*, le Congrès procéda à l'élection.

Sur 196 suffrages, le prince de Saxe-Cobourg en obtint 152; le Régent, 14. Il y eut 10 bulletins hostiles au prince, 1 annulé et 19 abstentions.

Rogier ne s'était pas contenté de voter pour Léopold : il fut un de ceux qui patronnèrent le plus chaudement sa candidature, et le discours qu'il prononça pendant la discussion eut une influence réelle. (*Disc. du Congrès*, III, 241.)

Nous n'en voulons d'autre preuve que le mécontentement que ce discours provoqua parmi ceux des Liégeois (ils étaient nombreux) qui avaient caressé l'espoir d'une réunion à la France, ou d'un retour à la Hollande avec la séparation administrative des deux pays et la vice-royauté du prince d'Orange.

Lignac écrit le 7 juin à Rogier :

» ... Ton discours que je trouve, moi, excellent (1) a causé pourtant

(1) Firmin était du même avis ... et d'autres personnes (?) encore à Paris. « ... Ton dernier discours, écrit-il le 10 juin, était excellent et le faubourg St Germain (*sic*) l'a trouvé tel et m'a chargé de t'en faire des compliments, car on (?) est citoyenne et bonne patriote ... »

Digitized by Google

ici assez de rumeurs. Les passages qu'on attaque sont : 1° ce que tu dis de la Conférence — l'attaque est absurde : ce que tu en dis est très politique ; — 2° ce que tu dis des souffrances de l'industrie et du pays. Ton *ami* D. a jeté feu et flammes ; — c'est cependant aux exagérations que tu t'adresses et tu reconnais que le pays a beaucoup souffert. Quant à moi cependant, je pense qu'il a encore plus souffert *moralement* que physiquement... Quelle école de morale qu'une révolution ! Quel affreux déchaînement de passions mauvaises ! Il y aurait de quoi écrire des volumes... »

Rogier n'était pas le seul des anciens rédacteurs du *Politique*, dont la conduite, absolument sage cependant, déplût à ceux des Liégeois qui avaient rêvé tout autre chose que la nomination de Léopold :

« ... La fureur contre notre pauvre Lebeau est à son comble. Des gens parlent ici de *le pendre*. J'ai eu presque une affaire avec le notaire D. et le jeune O. à son occasion... »

Lignac constate également que l'impression produite par l'élection du prince de Saxe-Cobourg n'est pas des plus favorables, pour les motifs indiqués plus haut :

« ...La nomination a été reçue ici très froidement par les masses, avec furie par les Teste, les O. et tous les etc, etc., enfin toute la clique orangiste, française et antirévolutionnaire. Les placards vont leur train. Ils disent que le militaire est furieux, qu'ils feront une nouvelle révolution...»

Lignac émet l'avis que le ministère ait un journal pour le défendre.

Rogier et Lebeau se rangent à cet avis. Le journal proposé par Lignac fut créé : c'était le *Moniteur belge*, tout à la fois journal officiel et journal officieux.

« ... J'ai mis à flot ce matin le *Moniteur belge*. Tâche à loisir de m'envoyer quelques bribes. J'écris quand j'ai quelques heures à moi. Je reprendrai, avec plaisir mon ancien métier. (Lebeau à Rogier le 16 juin.)

Il paraîtrait que la raison principale de l'obstination avec laquelle la Conférence soutenait son protocole du 20 janvier, c'était la condition imposée par le Congrès au nouveau Roi de jurer le maintien de l'intégrité du territoire tel que le Congrès l'avait déterminé. Firmin écrit

Digitized by Google

le 10 juin que c'est là ce qui paraît avoir irrité les « *Seigneurs de la Conférence* »... qu'ils donnent du moins cette condition comme le motif de leur attitude ; ils ne veulent pas « se plier aux *exigences* d'un peuple soulevé » ; il n'appartient pas, disent-ils, à 4 millions de faire la loi au reste de l'Europe !

Rogier avait tout lieu de croire, d'après les nouvelles qu'il recevait de Paris, que les cabinets de Londres, de Berlin, de Paris et même de La Haye étaient déjà d'accord sur le partage. Mais la France se rallierait-elle à ce que Firmin, dans un langage qui ne ressemblait pas à celui d'un diplomate, appelait « l'infamie de son cabinet » ?

« ... Non, non ! les Belges trouveront ici, dans la jeunesse et dans l'armée, des défenseurs. On viendra à notre secours. Les journaux seront pour nous et l'indignation publique nous vengera... »

Il est assez piquant de constater que dans cette affaire l'aîné des Rogier se laisse plus facilement entraîner que le cadet aux résistances belliqueuses. C'est qu'il n'était pas, comme Charles, sur le terrain. Il voyait *de loin* et de plus il subissait l'entraînement de certains journaux parisiens qui, hostiles au cabinet, l'accusaient de couardise et prêchaient la guerre.

«... L'incendie commencera par chez nous, soit ! mais il s'étendra au loin ; les passions ne nous manqueront pas pour l'alimenter. C'est une guerre à mort qui se déclare entre les deux principes. La Sainte-Alliance a repris son insolence et ses absurdes prétentions ; elle a oublié le mois de juillet. Encore quelques jours et nous pourrons peut-être célébrer un bel anniversaire... »

Rogier a dû répondre à son aîné qu'il se grisait d'espoir ; que c'était « une extravagance » de lutter contre cinq puissances, de compromettre son existence quand, au moyen de quelques concessions, on pouvait se constituer en État indépendant avec l'assentiment de l'Europe entière. Nous n'avons pas cette réponse de Rogier, mais nous la devinons d'après la fin de la lettre écrite par Firmin le 10 juin :

Digitized by Google

« ...Une extravagance... ! On dira qu'un homme attaqué par cinq voleurs qui se contentent de lui demander sa bourse, serait un fou de résister et de risquer contre eux sa vie... Ce n'est pas moi qui emploierai de tels arguments... »

Comparaison à part — et ici encore le langage du diplomate est un peu vif, — il était cependant bien certain que la Belgique eût commis une véritable folie en entreprenant de résister à la Conférence dans de pareilles conditions.

Mieux valait tout au moins essayer de gagner du temps. A chaque jour suffit sa peine. Charles Rogier finit par faire partager sa manière de voir par Firmin.

§ 3. — ROGIER EST NOMMÉ GOUVERNEUR DE LA PROVINCE D'ANVERS. — NOUVELLES NÉGOCIATIONS AVEC LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES

L'entrée de Rogier dans la carrière administrative coïncide avec l'élection du roi Léopold : il fut nommé au commencement de juin gouverneur civil de la province d'Anvers (1).

Le cabinet avait tenu à mettre à la tête de cette province, où la réaction était toujours menaçante, un homme ferme et en même temps sympathique au peuple. Lebeau le dit (*Souvenirs personnels*, p. 260) : « M. Rogier pouvait mieux que tout autre rendre à Anvers de nouveaux services à la Révolution en y ralliant les hommes de bonne foi. »

---

(1) Il était à peine installé dans ses nouvelles fonctions, qu'il recevait (16 juin) d'un ancien correspondant de *La Récompense*, Monsieur D., la lettre suivante :

« On a souvent besoin d'un plus petit que soi...

Si monsieur Rogier admet la vérité de cette maxime, le soussigné, naguère son correspondant, chétif individu d'ailleurs, sans caractère ni importance aucune en cette ville qu'il habite depuis 25 ans, serait fondé à espérer qu'il ne lui serait pas impossible de rendre occasionnellement, d'une ou d'autre manière, à monsieur Rogier, tel ou tel modeste bon office qui lui prouverait ce degré d'estime particulière que, dès la première rencontre, il a conçu pour sa personne, sentiment qu'il n'a pas l'habitude de prodiguer, mais qu'en dépit

Digitized by Google

Le premier gouverneur, M. de Robiano, n'avait pu y tenir. Son successeur *ad intérim*, M. F. Tielemans, légiste avant tout, était doué d'un ardent patriotisme aussi, mais il s'en fallait que ce fût un homme d'action. Comprenant son insuffisance, il avait sollicité le gouvernement d'une autre province.

La situation n'avait pas encore été aussi critique : les volontaires, enivrés de leurs succès, voulaient en finir avec les Hollandais demeurés dans le pays, et les généraux étaient plus disposés à courir à l'ennemi qu'à se pénétrer des nécessités de la politique.

Lebeau écrivait à Rogier le 16 juin :

« ... J'espère, mon cher Charles, que par ton énergie et ta popularité tu empêcheras qu'une faction battue au Congrès et furieuse de sa défaite n'aille travailler chez toi à déranger des négociations qui sont notre unique ressource contre de grands malheurs. Je n'appelle pas faction toute la minorité, mais elle compte des hommes affreux. R., par exemple, disait hier que l'aristocratie dominait le Congrès et qu'il pousserait au renversement de celle-ci avec autant de droit que l'aristocratie en avait eu pour travailler à la chute du roi de Hollande... »

De Mérode exprimait à Rogier les mêmes sentiments dans une lettre de Londres (du 21 juin), où il félicitait son « cher ami » de sa « résolution patriotique » et où il lui disait *combien il était charmé de son acceptation du gouvernement d'Anvers, qui avait grand besoin d'un directeur considéré marchant d'accord avec le gouvernement du Régent.*

Une lettre écrite par le Régent à Rogier quelques jours

---

des censeurs inévitables, il aime à lui continuer même depuis son entrée dans la difficile carrière des affaires publiques... »

Monsieur D. envoya quatre jours après à Rogier une note contenant des renseignements, qui ne manquaient pas d'utilité ni de justesse, sur les opinions, les sentiments réels et l'influence des hommes les plus importants de la ville, Belges ou étrangers. En tête de la note, dont Rogier a certainement tenu compte, Monsieur D. disait : « Ces renseignements sont d'autant plus utiles qu'ils sont d'une impartiale exactitude et d'une véracité qui exclut de la part de l'écrivain cette timide formule d'usage parmi les commerçants : *ceci soit dit sans mon préjudice.* »

Digitized by Google

auparavant n'est pas moins significative que celles de Lebeau et de Mérode :

Bruxelles, le 17 juin 1831.

Monsieur le Gouverneur (1),

J'ai reçu ce matin à six heures votre dépêche d'hier au soir. *Une* venue du général tiken m'avait déjà fait connaître son mécontentement que je regarde comme inconvenant sous le rapport de ce qu'il me doit comme son chef et en second lieu sous un rapport qui a précédé et qui j'espère survivra à ma puissance je veux dire de celui qu'il me doit comme *ami* mais il paraît que ce sentiment que j'ai invoqué dans ma dernière au général et que vous lui avez remise vous-même a eut peu d'accès chez lui ce dont je suis peiné aussi ne lui reponderai-je pas j'en ai chargé le ministre de la guerre il recevra également une autre missive arrettée en conseil.

Je lui disais dans ma dernière que la question de la guerre était si intimement liée à la politique que ce n'était pas aux commandans militaires à juger de l'oportunité de la reprise des hostilités mais au gouvernement initié dans les secrets de la véritable situation du pays à l'égard des puissances voisines vous en jugerez par le passage suivant que je transcris d'une dépêche particulière de m. lehon venue ce matin et que je vous prie de communiquer au général ainsi que tout le contenu de la présente si vous le jugez nécessaire.

Ce qu'il y a de plus important dans ce moment c'est (et on me le répète chaque jour) DE NE PAS ATTAQUER LES PREMIERS j'ai lieu *de croire que des projets* DE PARTAGE EXISTENT *dans la supposition* DE CE CAS *jusqu'au 30 juin* (2) *c'est celui de vos devoirs qui est le plus difficile et pourtant le plus indispensable de remplir il faut espérer qu'Anvers et Liége seront préservés de l'explosion qui les menace.* (Ces mots sont soulignés par le Régent.)

D'aprés ceci pourrait-on soupçonner qu'il existe dans le pays des hommes assez ennemis de la Belgique pour l'exposer à un pareil malheur à une pareille ignominie que les généraux pesent donc bien sérieusement et bien consciencieusement les suites d'une désobéissance aux ordres du gouvernement je ne puis croire à l'intention d'une

(1) Écriture de vieille charte, sur grand papier de Hollande, sans vedette imprimée, ni écusson, ni armoiries, très difficile à lire quoique tracée d'une main ferme, et sans ponctuation ni majuscules même pour les noms propres. (Nous ne modifions ni l'orthographe ni le style.)

(2) Date de la convocation du Congrès pour l'examen du traité des XVIII articles contenant les préliminaires de paix imposés par la Conférence de Londres et admis par le prince Léopold comme condition de son acceptation de la couronne.

Digitized by Google

désobéissance formelle cela serait trop criminelle mais je ne suis pas éloigné de croire à une connivence irréfléchie tâchons donc d'atteindre le 30 juin malgré les efforts de divers partis divisés d'opinion mais réunis pour nous entraîner dans le précipice les uns dans l'intention de nous perdre et les autres dans la croïance que c'est la seule issue qui nous reste pour sortir de l'état d'incertitude dans lequel nous vivons mais dans les deux hypothèses ce seraient les derniers qui seraient dupes et nous avec tandis que les autres auraient atteint leur but celui de nous perdre.

Je compte beaucoup sur votre prudence pour faire entendre raison à tout le monde quoique dans ce moment-ci c'est ce langage qui semble être le plus incompréhensible pour bien du monde. Les dernières nouvelles arrivées hier soir de Londres sont meilleures il y a un peu d'espoir ne gâtons donc rien par une coupable précipitation.

(Signé) SURLET DE CHOKIER.

* * *

La plus grande partie des Anversois avaient fort bien accueilli la proclamation de leur nouveau Gouverneur :

Aux habitants de la ville et de la province!

En acceptant à cette époque critique de notre révolution un gouvernement dont les circonstances et les lieux augmentent de beaucoup les difficultés, je me suis rendu aux désirs du chef populaire de l'État, si digne d'être obéi. Avec du zèle et des efforts, je ferai en sorte de suppléer à l'habileté de l'administrateur estimable qui vient d'être appelé au gouvernement d'une autre province.

Justice pour tout le monde et résistance à toute exigence mal fondée seront ma règle invariable de conduite aussi bien dans l'administration civile de la province que dans les rapports que je suis autorisé à établir avec l'autorité militaire.

Je compte sur la coopération franche et active de tous les bons citoyens : elle ne m'a point manqué en des temps encore plus difficiles. Je l'invoque de nouveau aujourd'hui; j'ose de mon côté répondre de mon dévouement et quelle que soit l'issue des événements qui se préparent, nous l'attendrons avec confiance, si chacun de nous peut se dire qu'il a fait son devoir pour conserver sans tache avec nos libertés et notre indépendance le beau nom de Belge.

Vivent les Belges! Vive le Régent!

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE,
CH. ROGIER.

Digitized by Google

Mais la situation était tellement tendue qu'à tout instant des coups de feu, en dépit de l'armistice, s'échangeaient entre les Hollandais et les volontaires. Firmin en parle à son frère dans une lettre du 29 juin :

«...Depuis ton arrivée à Anvers, tu ne m'as pas donné signe de vie, et pourtant, grâce aux bruits effrayants répandus chaque jour, j'aurais eu besoin de savoir par toi-même ce que tu devenais. J'ai eu une fois de tes nouvelles par le correspondant du général Belliard, qui lui marquait que tu étais resté plus de trois heures au milieu des fusillades des volontaires pour arrêter leur fureur belligérante, et tout cela était raconté avec des éloges de ton courage qui ont, comme tu le peux croire, vivement ému mon cœur fraternel... »

Beaucoup d'Anversois, craignant le retour de la catastrophe d'octobre 1830, commençaient à fuir. Pour arrêter cet exode fatal, Rogier lance cette seconde proclamation :

Aux habitants de la ville d'Anvers!

A l'occasion d'une fusillade sans but ni résultat, engagée hier avec les vaisseaux ennemis dont la vue, il faut l'espérer, ne nous offensera plus longtemps, un assez grand nombre d'Anversois ont de nouveau abandonné leurs foyers.

Cette conduite est au moins irréfléchie. Le moment de mettre à l'abri sa personne et ses biens pourrait toujours être prévu à temps s'il était à présumer que des vengeances sans exemple comme sans excuse pussent un jour se renouveler.

Que l'on se persuade d'ailleurs que plus la ville serait dépeuplée d'habitants, plus sa sûreté pourrait courir de dangers. Que la classe riche et commerçante donne l'exemple de la confiance; le patriotisme du Régent, la sagesse du Congrès et le courage de l'armée feront le reste.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE,
CH. ROGIER.

La proclamation fit l'effet espéré : on commença à reprendre confiance. Les journaux dévoués au nouvel ordre de choses, particulièrement le *Journal d'Anvers*, qui recevait sans doute du Gouverneur des notes et des renseignements, annonçaient aux habitants que les négociations qui se poursuivaient à Londres donnaient au

Digitized by Google

ministère « l'*espérance* que la guerre et l'intervention étrangère pourraient être évitées ».

Quand nous lisons certains articles publiés par la presse *belge* d'Anvers à cette époque, nous sommes fort tenté de croire que Rogier les avait tout au moins inspirés. L'*espérance* dont parlait le *Journal d'Anvers* était assurément justifiée par les lettres de Lebeau (1) à Rogier. Le ministre lui écrivait notamment qu'il venait de recevoir « *de bonnes nouvelles* » de MM. Devaux et Nothomb, qui avaient été chargés, au lendemain de l'élection de Léopold, d'aller offrir à la Conférence des sacrifices pécuniaires en échange des territoires contestés et de travailler à obtenir que l'acceptation de la couronne par Léopold ne fût pas subordonnée à l'acceptation par le Congrès des conditions de la Conférence. Le ministre avait également reçu la veille de Paris des nouvelles qui n'étaient pas moins encourageantes. Mais de tous les côtés on disait: « *N'attaquez pas : ce serait risquer de tout perdre.* » (Les mots sont soulignés par le ministre.)

Lebeau faisait aussi connaître à Rogier les dispositions du prince Léopold et l'impression extrêmement favorable qu'il avait produite sur la députation que le Congrès lui avait envoyée :

«...Le prince montre les meilleures dispositions, parle de la Belgique comme s'il y régnait, projette des améliorations, routes, canaux, voit dans le lointain nos limites s'étendre au Rhin et à la Moselle, etc., etc. La députation a été enchantée. Le froid Gerlache lui-même est séduit. Voici une phrase de sa lettre au Régent : « Vous savez que je ne suis

(1) Lebeau y est très dur pour certain député qui avait l'air d'être son ennemi personnel... Il a en même temps un accès de mélancolie : « *Ah ! mon cher Charles, de quelle fermeté d'esprit il faut être doué pour espérer encore en l'homme après l'avoir vu si hideux !* » L'avenir lui réservait des heures bien plus pénibles. D'ailleurs, Lebeau a parfois désespéré de la réussite des démarches faites à Londres, si nous en jugeons par sa correspondance avec Devaux et Nothomb : « Mon énergie, je le sens, fléchit quelquefois; mais seul, sans appui, sans conseils, comment éviter le découragement? » (Lettre du 14 juin, publiée par M. Fréson.)

Digitized by Google

pas homme à m'enthousiasmer facilement ; eh bien, s'il fallait choisir entre mille, c'est sur lui que mon choix tomberait. » Le prince ne craindrait pas de faire la guerre pour le Luxembourg, si on rendait la question belge-hollandaise exclusivement. C'est à quoi l'on travaille. On espère faire mettre le Luxembourg en dehors du protocole du 20 janvier... Reste le Limbourg : Devaux et Nothomb espèrent l'avoir à peu près tout entier... »

On espérait beaucoup ! Lebeau avait une tendance à l'optimisme : c'est ce qui explique maintes de ses paroles.

De son côté, le comte de Mérode, membre de la députation du Congrès, écrivait à Rogier, le 21, que la Conférence était très embarrassée par l'élection de Léopold :

« ... Ce monstre dont vous avez quelque peu rabattu les qualités effrayantes (1), enlacé dans ses propres filets, ne mord plus qu'avec peine la faible Belgique. Le prince de Cobourg est pour le Minotaure un nouveau Thésée. Je ne dis pas qu'il délivrera Ariane du Labyrinthe, mais l'animal aux cinq cornes, vomissant la gueule béante ses terribles protocoles, en brisera quelques-unes contre la résolution des 152 du Congrès. Si la bête ne meurt pas du coup, elle sera énervée de manière à être peu redoutable, à moins qu'on ne l'irrite de nouveau par de violentes piqûres...

Quant à notre prince, il est excellent, plein de franchise et de raison ; il travaille pour nous avec zèle et, quoi qu'il arrive il aura très utilement servi la cause belge, dussent des obstacles insurmontables de la part de la Conférence ou du Congrès l'empêcher de venir parmi nous, ce dont il a cependant grande envie... »

---

(1) Allusion à son dernier discours au Congrès, dont parle Lignac (page 137). Cette lettre humoristique du comte de Mérode, qui peut donner une idée des sentiments que les Belges éprouvaient pour la Conférence de Londres, contient quelques lignes piquantes sur les membres de la Chambre des Communes, et, par ricochet, sur les membres du Congrès belge : « ... Nous avons assisté ce matin à l'ouverture du Parlement... Rien n'est plus ridicule que l'entrée des députés des Communes dans la Chambre des Pairs, où le Roi prononce son discours. Précédés par leur président en grande perruque, qui fait deux ou trois profondes révérences, ces députés courent comme une bande d'écoliers et se poussent les uns les autres comme des bambins sortant de classe pour aller en récréation. Personne ne se douterait qu'il a sous les yeux les législateurs d'un grand pays, soit dit en passant pour nous consoler des scènes incongrues qui, de temps à autre, se jouent au Congrès.. »

Digitized by Google

§ 4. — LE TRAITÉ DES 18 ARTICLES. — DERNIERS TRAVAUX DU CONGRÈS NATIONAL

Tous les efforts de nos mandataires à Londres, tous ceux du prince Léopold ne furent pas perdus. Les dernières conditions offertes par la Conférence et qui sont la base des préliminaires de paix *(traité des 18 articles)* arrêtés le 24 juin à Londres entre le prince Léopold, Palmerston, Nothomb et Devaux, étaient en définitive moins dures qu'on ne le craignait (1). Firmin Rogier (qui n'est assurément pas suspect quand il s'agit d'apprécier l'œuvre des *protocoliseurs*) en exprime sa satisfaction à son frère le 29 juin :

«... Ces conditions me semblent à moi meilleures qu'on ne les pouvait attendre de ces messieurs : le *statu quo* dans le Luxembourg, jusqu'à l'arrangement définitif (et cet arrangement nous laissera cette province), l'évacuation de la citadelle d'Anvers, la dette équitablement répartie (chacun payera la sienne), la faculté des échanges, nos droits que nous tenons de l'évêque de Liège reconnus sur Maestricht. Il est vrai que nous perdrons Venloo qui est Hollandais et la Flandre hollandaise qui ne nous appartient pas. Mais notre indépendance est reconnue ; mais nous prenons rang parmi les nations ; mais nous traitons avec les souverains ; mais nous les forçons à reconnaître les principes et les conséquences de notre révolution ; mais nous évitons une guerre dont les chances après tout sont douteuses. N'est-ce donc rien que de pareils avantages, et ne frapperont-ils pas tout homme de bon sens ! Le parti belliqueux, poussé par le parti français et par une foule d'émissaires venus depuis peu de Paris, va jeter les hauts cris ; mais ils ne prévaudront pas, je l'espère, contre la raison, et avant peu nous pourrons, tout le présage, nous constituer en paix... »

Parfaitement raisonné, parfaitement dit. C'est ce que Charles Rogier soutenait, c'est ce qu'il soutiendra quelques jours plus tard à la tribune du Congrès.

Le lecteur aura remarqué certain contraste entre le ton

(1) Il suffit pour s'en convaincre de consulter le recueil des protocoles publié par les soins du ministre des affaires étrangères. Voir aussi l'*Histoire de dix ans*, par Louis Blanc.

Digitized by Google

de cette lettre et celui de la lettre du 10 juin, qui sonnait *la guerre*. Firmin n'était pas homme à s'entêter dans une idée et à refuser de se rendre à de bonnes raisons. Son frère lui avait montré que son système était imprudent : il s'inclinait.

La Conférence, au début des préliminaires de paix, avait dit qu'elle était animée du désir de concilier les difficultés qui « arrêtaient encore la conclusion des affaires de la Belgique ». Le 26 juin, en envoyant ses propositions au gouvernement belge, elle déclarait qu'elle les considérait comme non avenues si le Congrès belge les rejetait en tout ou en partie.

Une discussion émouvante s'engagea sur ce *traité des dix-huit articles* le 1er juillet.

Il était incontestablement plus avantageux à la Belgique que les conditions contenues dans les protocoles des 20 et 27 janvier. C'était l'avis des Hollandais, même du *Journal de La Haye*, organe des ministres du roi Guillaume. Mais il n'en soulevait pas moins une opposition violente dans la presse, dans les sociétés patriotiques affiliées à l'*Association nationale,* et chez certains hommes politiques qui, préférant la guerre à toute concession, ne voyaient pas que l'indépendance de la Belgique s'y effondrerait.

La foule qui se pressait dans les tribunes ou à la porte de l'assemblée faisait des ovations enthousiastes à tous ceux qui étaient hostiles au traité. Elle bafouait, elle ridiculisait les autres. Les ministres étaient accusés de trahison : on les menaçait de pillage et de mort.

Du 1er au 15 juillet, une effervescence inouïe régna dans tout le pays. Dans quelques villes comme Gand, Louvain, Liège, Grammont, il y eut des tentatives de révolte contre le gouvernement. A Liège, on cria : « Vive la France ! » A chaque instant, dans les rues de Bruxelles, on entendait : « La majorité à la lanterne ! Aux armes !

Digitized by Google

Mort aux ministres! » Il fallut à la majorité un bon sens imperturbable, au ministère une énergie de fer, à M. Lebeau surtout une vaillance, une intrépidité, une éloquence incomparable pour triompher d'une opposition aussi passionnée.

Rogier, dont la fermeté et l'habileté contenaient Anvers dans le devoir comme l'avait espéré le cabinet, Rogier qui allait et venait entre Bruxelles et Anvers, prononça au Congrès, le 7 juillet, en faveur du traité, un discours qui impressionna vivement certains des ardents. Comment ne pas avoir confiance dans les paroles de l'homme qui avait risqué sa liberté et sa vie en septembre et en octobre 1830!

Il avait été tenu au courant par Firmin, presque jour par jour, de ce qui se passait dans le monde politique de Paris et dans les sphères gouvernementales. Il pouvait donc parler en connaissance de cause de l'état des esprits dans cette France dont ses contradicteurs du parti de la guerre attendaient le salut.

Il savait, par exemple, qu'il était parti de Paris pour Bruxelles depuis peu de temps un grand nombre d'émissaires du parti républicain et belliqueux, qui, voulant à tout prix une guerre générale, exciteraient la Belgique à rompre avec la Conférence. C'était, leur semblait-il, un moyen d'arriver à l'exécution de leurs projets. *(Lettre de Firmin, du 4 juillet.)* Le 5 juillet, Firmin lui avait écrit:

« ... Tout à l'heure, un banquier anglais, qui arrive de Londres aujourd'hui même et qui y a vu plusieurs personnes fort avant dans l'intimité du prince Léopold, m'a donné pour certain que celui-ci n'accepterait pas la couronne et ne viendrait pas en Belgique si les dernières propositions de la Conférence rencontraient plus de 60 voix d'opposition dans le Congrès. Ce même banquier m'a affirmé que l'escadre commandée par lord Codrington n'avait aucune destination, pas plus pour la Baltique que pour l'Escaut; elle a été simplement réunie pour des évolutions maritimes et pour l'exercice des marins. Chaque année, dit-on, à pareille époque, ces exercices

Digitized by Google

et cette réunion de bâtiments ont lieu. Qu'on en croie ce qu'on voudra. Pour moi, je pense que le cabinet anglais est bien aise d'avoir sous la main et prête à agir une force imposante... »

Au moment même où Rogier parlait au Congrès (le 7), Firmin lui confirmait tous les renseignements précédents.

Il a « appris avec bonheur » que l'*ami* Lebeau (n'est-il pas vraiment curieux que ce soient les *amis* d'université, les anciens collaborateurs du *Mathieu Laensberg* et du *Politique*, les Lebeau, les Devaux, les Rogier, qui jouent encore le rôle principal dans ce débat où sont engagées les destinées d'une nation ?), Firmin a « appris avec bonheur que l'ami Lebeau a eu au Congrès un succès prodigieux ». (Le mot n'était pas exagéré : pour s'en convaincre, il suffit de lire les journaux hostiles à Lebeau; les tribunes elles-mêmes avaient applaudi.)

« ... Si notre ami est décidé à se retirer, sa retraite, après ce triomphe, n'en sera que plus belle et plus honorable. J'attends maintenant avec impatience ton discours; ton vote, j'aime à l'espérer, ne t'enlèvera pas ta part de popularité. En tout cas, la conscience d'avoir rempli ton devoir te suffira pour compensation. Est-il quelqu'un qui puisse suspecter tes intentions? On a été très content ici de ton allocution aux tribunes... (1) »

Firmin entretenait Charles d'une conversation qu'il avait eue avec Sébastiani. Le ministre de Louis-Philippe lui avait fait comprendre que le refus par le Congrès d'accepter les propositions de la Conférence devait faciliter le retour de la maison d'Orange. Ce serait l'argument le plus puissant qui serait invoqué à la Conférence en faveur de Guillaume. Une restauration serait possible aussi longtemps que les Belges resteraient dans ce provisoire d'où l'installation du roi Léopold les tirerait; il y avait donc urgence à voter le traité des dix-huit articles, puisque l'acceptation du prince de Cobourg était

(1) Rogier avait, dans la séance du 4, rappelé le public au respect du Parlement.

Digitized by Google

subordonnée à ce vote. Sébastiani avait avoué que les puissances songeaient aussi à un partage, mais que la France, en dépit des belles offres qui lui étaient présentées, n'en était pas partisan. Il semblait résulter des demi-confidences et des réticences de Sébastiani que la France laisserait faire... Au besoin, elle s'en laverait les mains. — Firmin, après avoir raconté à Charles cette entrevue qui l'avait profondément attristé, ajoutait :

« ... Je ne manquai pas, comme tu peux le penser, de dire à Sébastiani qu'un tel acte déshonorerait à jamais les cabinets qui y prendraient part et que d'ailleurs les partageants verraient bientôt surgir entre eux mille causes de guerre... Le ministre m'a dit que jamais, quoi qu'on pense, si les affaires de Belgique s'arrangeaient, les chances de guerre n'auront été plus éloignées. Que Léopold arrive en Belgique — c'est sa phrase — et la paix en Europe sera constituée... »

Rogier prouva au Congrès que dans l'intérêt de l'indépendance de la Belgique aussi bien que de la paix générale, il fallait voter le traité des dix-huit articles. Il supplia ses collègues de faire taire, comme lui, leurs répugnances pour sauver la patrie. Son argumentation fut puissante, irrésistible quand il leur montra le danger qu'il y avait à *aventurer le sort de la Révolution en des entreprises téméraires, sans issue, sans résultat.*

Il y a, dans ce discours du 7 juillet, des passages en quelque sorte *ad hominem*, qui vous remuent le cœur: ce sont ceux où il unit son sort au sort de ses *amis*, Lebeau et Devaux, qui avaient soutenu tout le poids de la discussion et que certaine presse traînait sur la claie :

« ... Quand je donne ce titre d'amis aux deux ministres, n'y voyez, messieurs, ni flatterie, ni politesse parlementaire. Sept années de modestes et probes travaux (les années de jeunesse ardente et travailleuse... 1824 à 1830), sept années de travaux entrepris avec eux et continués en commun, sept années d'opposition constante et consciencieuse contre l'ordre de choses déchu m'ont bien acquis le droit, je pense, de donner ce nom à deux hommes dont chacun de vous reconnaît le talent et les capacités, et dont tout le monde, un jour,

Digitized by Google

honorera les intentions et le caractère, à ces hommes dont je n'ai pas cru pouvoir me séparer parce que, placés à leur tour dans une position plus élevée que la mienne, je les aurais vus livrés à tout ce que les passions haineuses, mais inévitables en révolution, peuvent inventer d'absurdes calomnies et d'injures grossières... Et puisque cette couronne d'épines ministérielle, si enviée, et si dure au front qui la porte, va passer à d'autres mains *(ils l'avaient annoncé)*, ils ne s'étonneront pas d'entendre une voix amie leur rendre ici cet hommage désintéressé... »

Rogier avait, à l'appui de son opinion, invoqué ses services passés — et il en avait certes le droit. Il lui était permis de dire :

« ...Croyez-en un homme qui a embrassé la cause de la Révolution avec amour, avec passion, qui se tient prêt à la défendre de tout son sang. Elle poursuivra sa marche glorieuse, s'il peut être dit qu'après avoir été le second peuple de l'Europe en énergie et en courage pour briser le joug, le peuple belge a été le premier en prévoyance et en sagesse pour se constituer... »

Le bon sens l'emporta : le traité des dix-huit articles fut voté par les deux tiers de l'assemblée : 126 voix contre 70 (séance du 9 juillet).

Le lendemain, Lebeau et Devaux quittèrent le pouvoir après avoir fait mettre au *Moniteur* la note suivante :

« Le Congrès ayant, par sa décision d'hier, levé les derniers obstacles qui s'opposaient à la constitution définitive du pays, MM. Lebeau et Devaux ont jugé qu'ils ont atteint le but en vue duquel ils étaient entrés au ministère. Ces deux ministres se retirent et répondent par leur retraite aux calomnies dont un parti les a abreuvés. »

Le langage était à la hauteur de l'acte.

* * *

Le Congrès ne tint plus que trois séances avant l'arrivée du roi Léopold : le 18, le 19 et le 20 juillet.

Elles furent occupées par la discussion du projet décrétant le rétablissement immédiat du jury (adopté par 79 voix contre 40 et 3 abstentions), du décret sur

Digitized by Google

la presse (voté par 91 voix contre 25), et du décret perpétuant par des fêtes le souvenir des journées de Septembre (adopté à l'unanimité).

Rogier avait fait avec Devaux partie de la commission qui avait préparé le décret sur la presse.

Et ce fut lui (1) qui proposa les fêtes de Septembre. « *Il faut*, avait-il dit le 19 juillet, *que toute la nation belge célèbre chaque année l'époque de sa régénération, afin qu'elle n'oublie jamais de quel prix elle a été payée.* »

Un demi-siècle plus tard, on décida d'avancer de deux mois la date de la célébration de ces fêtes de notre indépendance. A notre humble avis, on aurait pu tout au moins attendre que Rogier et ses héroïques camarades de Septembre eussent disparu.

Avant de clore ce chapitre sur le Congrès, indiquons sommairement, d'après les *Discussions du Congrès*, de Huyttens, les autres discours et votes principaux de Rogier :

Il vote contre une proposition tendant à attribuer à des autorités électives les mesures de surveillance à établir dans l'enseignement (Huyttens, I, 642);

Il demande qu'on puisse à tout âge être député (II, 32);

Il vote contre la disposition qui accorde aux députés une indemnité mensuelle de 200 florins pendant toute la session (II, 38);

Il propose de déclarer que les fonctionnaires publics ne jouissent d'aucune indemnité s'ils n'ont renoncé à leur traitement pendant la session (II, 39);

Il se prononce pour l'institution de deux chambres électives (I, 495);

---

(1) « Je te félicite, lui écrit Firmin, sur le succès de ta motion relative à l'anniversaire des journées de Septembre. C'était à toi, mon colonel liégeois, à proposer une telle loi. »

Digitized by Google

Il demande que les sénateurs soient nommés par les électeurs qui nomment les représentants (I, 568);

Il s'oppose à la nomination du Sénat par le Roi (I, 24);

Il demande un rapport sur l'état de l'enseignement (III, 149).

Digitized by Google

CHAPITRE V

Les commencements du règne de Léopold Ier

§ 1. — L'INAUGURATION DU ROI. — SA RÉCEPTION A ANVERS

Le prince Léopold avait reçu le 11 juillet la commission chargée de lui remettre le décret qui adoptait le traité des dix-huit articles.

Dix jours après, le premier Roi des Belges faisait son entrée à Bruxelles, mettant fin aux glorieux travaux du Congrès en même temps qu'à la pénible mission du Régent ; et le 24, il composait ainsi son premier ministère : M. de Muelenaere aux affaires étrangères, M. Raikem à la justice, M. Coghen aux finances, M. de Sauvage à l'intérieur, M. le général de Failly à la guerre.

Mais le jour même où la population bruxelloise acclamait Léopold Ier, le roi Guillaume protestait contre le traité des dix-huit articles, en déclarant que « si le prince Léopold prenait possession du trône, il ne pourrait le considérer que comme placé dans une attitude hostile et comme son ennemi ».

La protestation ne fut pas prise au sérieux à Bruxelles : personne ne crut qu'elle serait suivie d'effet.

Léopold Ier, qui avait hâte de voir par lui-même les

Digitized by Google

besoins du pays, choisit Anvers pour le début de ses excursions. Commencer le travail de consolidation du régime nouveau en face de l'ennemi qui tenait encore ses canons braqués sur la ville, cela ne manquait pas de crânerie.

Rogier l'avait demandé au Roi dans l'audience publique qui s'était tenue au Palais une demi-heure après l'inauguration : il répondait hardiment de la réception. Léopold avait accepté.

Rogier n'est pas un homme de cour : c'est ce qui nous explique qu'il ait décliné l'honneur que voulait lui faire le Roi de l'attacher à sa personne en qualité d'aide de camp.

Mais enfin, pour la circonstance, il s'improvisera homme de cour comme il s'est improvisé chef révolutionnaire et chef de gouvernement.

Son frère est inquiet pour lui et lui écrit à la date du 29 juillet, donc huit jours après l'inauguration de Léopold Ier:

« Au moment où je t'écris, le roi Léopold fait sans doute son entrée à Anvers; il n'y sera pas reçu avec moins d'enthousiasme que dans les autres villes.

Tu vas, mon bon ami, te trouver au milieu des embarras des discours, des dîners, des présentations. J'aurais voulu être là pour t'aider un peu et t'offrir *mon expérience de cour et de salon*. Mais ton ami F. de Mérode est du voyage, il te secondera... »

Rogier n'est pas plus embarrassé alors qu'à aucune autre époque de sa carrière, quoiqu'il se trouve en face d'un prince élevé dans une cour allemande et familiarisé aux allures pleines de morgue de la grande aristocratie anglaise.

Sans qu'il ait besoin de l'aide de Félix de Mérode, il inaugure le cérémonial plus familier d'un peuple libre en face d'une monarchie d'un type tout nouveau.

Firmin trouva qu'il s'était on ne peut mieux tiré des difficultés de cette situation, toute nouvelle pour lui : « Je viens, lui écrit-il le 31 juillet, de lire ton discours au

Digitized by Google

Roi. C'est parfait de tact et de convenance : à bon entendeur salut ! » (1)

Voici le discours, qui est en effet très réussi :

« Sire, la députation de la province où vous entrez est heureuse de pouvoir, la première, vous présenter les hommages que nos communes affranchies et chacun de leurs habitants s'apprêtent à vous offrir.

» Ces hommages vous plairont, sire, parce que vous y verrez l'expression libre et spontanée de leur reconnaissance pour le chef qui s'est rendu à leurs vœux et à leur choix ; l'expression de la confiance que son caractère inspire, des espérances que déjà ses paroles ont fait naître, et que bientôt ses actes réaliseront.

» Vous trouverez, sire, des campagnes florissantes, des populations remplies d'enthousiasme ; mais les traces des journées d'octobre qui subsistent encore pour attester le courage des Belges et la honte des vaincus, vous diront que cet aspect riant et prospère cache cependant des plaies à guérir, de légitimes besoins à satisfaire. Le commerce belge dont vous venez visiter la métropole, l'industrie et l'agriculture qui l'alimentent, réclament de nouveaux débouchés, des lois sagement protectrices. Les impôts dont les circonstances ont aggravé le poids, ont droit à une répartition équitable et modérée ; le système pénitentiaire de nos prisons, celui de nos établissements de bienfaisance appellent aussi leurs améliorations : la province, sire, s'en remet avec confiance à votre sagesse, secondée par la nouvelle représentation nationale qui va bientôt entourer votre trône populaire et convertir en lois les germes féconds et généreux de liberté posés dans la Constitution.

» Enfin, sire, la province que vous visitez est encore occupée, au cœur même, par les soldats d'un monarque ennemi. Votre puissante intervention comme prince a déjà donné à la Belgique presque tout ce que l'équité, le droit des gens, et ses intérêts réclamaient impérieusement. Puisse votre présence comme roi, au sein des murs d'Anvers, être le signal du prochain affranchissement de cette cité qu'attendent de si hautes destinées après de si grands désastres !

(1) C'était aussi l'avis de Joseph Demarteau, qui commençait ainsi sa lettre du 31 juillet : « Votre discours au Roi a produit ici *(à Bruxelles)* l'effet dont il était digne : c'est le premier discours de gouverneur où le respect n'ait rien ôté à la noblesse et à la vérité. Vous avez dû être content de vous et, je l'espère, pas plus que le roi lui-même ne l'aura été. Au moment où Chazal et moi nous étions à vous en féliciter, Mme Lebeau arriva chez Chazal pour rendre une visite à sa femme. M. et Mme Lebeau vous en font leurs sincères compliments... »

Digitized by Google

» Alors tout ce qui tient à cœur la prospérité et l'honneur national vous bénira. Que si les négociations pacifiques n'atteignent pas leur but, notre jeune armée remplie de cette noble ardeur qui présage la victoire, et que votre présence va doubler, saura vous prouver, sire, comment ce que le bras du peuple lui a laissé à faire pour la délivrance du pays, son courage est prêt à l'achever sous vos yeux, en mêlant à ce beau cri qu'elle aime : *Vivent les Belges*, ce nouveau cri qui doit les rallier tous : *Vive le Roi!* »

On remarquera la phrase où Rogier prédit à Anvers de *hautes destinées*. Nous verrons que comme gouverneur il a grandement contribué à réaliser la prédiction. — Si dans une heure d'ingratitude, les Anversois oublièrent ce que leur gouverneur et député avait fait pour eux, Rogier ne leur en garda point rancune. Devenu ministre des affaires étrangères, il n'eut pas de repos qu'il n'eût signé l'acte fameux de l'affranchissement de l'Escaut...

Tu trahis mes bienfaits : je les veux redoubler ;
Je te comblai de biens : je t'en veux accabler. —

Le Roi avait conservé une excellente impression de la réception que lui avaient faite les Anversois. Il en savait gré à Rogier et aimait à dire à ceux qui lui parlaient du jeune gouverneur, qu'il faisait le plus grand cas de son habileté et de son caractère. Un passage d'une lettre du peintre Wappers, écrite quelques mois après (1), nous apprend en quelle estime le Roi tenait Rogier.

« ... Vous êtes, mon cher Rogier, extrêmement en faveur près de Sa Majesté. Je ne veux point vous répéter tout ce que Sa Majesté a dit de vous.. : « ce bon, ce zélé, ce charmant... » sont ses moindres expressions. « Vous l'aimez beaucoup, monsieur Wappers? — Beaucoup, Sire, et je ne suis pas le seul qui l'aime : le peuple l'idolâtre et avec ce tact particulier au peuple, on l'a surnommé le bras droit de Sa Majesté — Allons, cela me fait bien plaisir ; oui, on l'aime, et moi je l'aime beaucoup, etc.» *(toutes paroles du Roi)*. Enfin, pendant cinq ou six conversations qui ont roulé sur vous, Sa Majesté a paru enchantée de *Votre Excellence...* »

(1) La lettre est du 4 mai 1832. Wappers venait, croyons-nous, de faire le portrait de Léopold Ier.

Digitized by Google

§ 2. — AGRESSION DES HOLLANDAIS. — LA CAMPAGNE DE DIX JOURS

L'ère des mauvais jours était loin d'être close.

Le roi Guillaume reprit brusquement les hostilités le 1er août, deux jours avant la dénonciation de l'armistice qui durait depuis neuf mois.

Son armée, reconstituée au prix de sacrifices énormes auxquels chaque Hollandais s'était en quelque sorte fait un devoir de participer pour venger l'humiliation des défaites de septembre et octobre 1830, avait tout d'abord sur l'armée belge l'avantage du nombre. Elle avait aussi celui de l'ordre. On n'y voyait pas, comme chez nous, des soldats, des officiers qui croyaient qu'avec de la bravoure et de l'audace on supplée à la science, et qui, dédaigneux des règles de l'obéissance et de la discipline, marchaient trop souvent à l'aventure, n'ayant pas d'ailleurs confiance en leurs généraux.

Il n'y eut aucune déclaration préalable à la reprise des hostilités. Les Hollandais *méconnaissaient à la fois les engagements qui résultaient de la suspension d'armes et les principes qui régissent les peuples civilisés.* (Proclamation du roi Léopold aux Belges le 4 août.)

Le 2 août, le général Chassé dénonçait pour le 4, à neuf heures et demie du soir, la suspension d'armes existant entre la garnison belge d'Anvers et la garnison hollandaise de la citadelle. Or, dès ce moment-là déjà, le prince d'Orange, à la tête de l'armée envahissante, avait franchi la frontière.

Le gouvernement de Guillaume surprenait tout le monde en Belgique, notre ministre de la guerre surtout, quoique les armements considérables faits en Hollande depuis six mois eussent dû donner l'éveil.

Il surprenait aussi la Conférence. En effet, presque à la même heure où elle recevait avis de la dénonciation de la suspension d'armes, M. de Zuylen de Nyevelt, arrivé

Digitized by Google

récemment à Londres pour s'adjoindre à M. Falck comme plénipotentiaire de Guillaume, venait de lui remettre des pleins pouvoirs l'autorisant à discuter, signer et conclure un traité définitif de séparation avec la Belgique. (*Papers relative to the affairs of Belgium*, part. I, page 164 : voir la biographie de Van de Weyer par Juste.)

Rogier se trouve comme en 1830 au premier rang de la défense. Il prend tout d'abord la direction de la police : il s'agit d'empêcher que les orangistes anversois ne secondent l'armée ennemie. Il mande aux pompiers de Gand, de Bruxelles, de Malines d'accourir à Anvers avec leurs pompes en vue de parer aux désastres d'un bombardement semblable à celui du 28 octobre 1830. Il prend avec le gouverneur militaire toutes les dispositions pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main. S'il faut un combat dans les rues comme à Bruxelles, il est tout prêt.

On ne concevait rien à Paris et à Londres, pas plus d'ailleurs qu'en Belgique, aux projets de Guillaume, « à moins, écrivait Firmin le 4 août, qu'il n'eût la promesse d'être soutenu par la Prusse ». Et cependant (lettre du 7 août) tous les ambassadeurs, et celui de Prusse en particulier, protestaient que leurs cours, loin de soutenir cette agression, la désapprouveraient hautement.

A la première nouvelle de la reprise des hostilités (elle lui parvint à Liège où il venait de faire son entrée inaugurale), le roi Léopold, qui savait que notre armée ne possédait pas les éléments du succès, avait, au risque de déplaire à certains hommes politiques trop optimistes, fait appel à la France et à l'Angleterre, garantes de notre indépendance et de notre neutralité.

En l'absence de ses ministres, il avait demandé l'avis de Lebeau, qui avait repris à Liège ses fonctions d'avocat général.

« Sire, avait dit Lebeau (*Souvenirs personnels*, page 153),

Digitized by Google

il faut à l'instant même expédier des estafettes à Paris et à Londres pour demander l'exécution des engagements contractés, la garantie de notre neutralité stipulée dans les dix-huit articles. Je me charge d'écrire à MM. Le Hon et Van de Weyer. Je suis sûr que ces messieurs, en présence de la gravité des circonstances, ne s'arrêteront pas à l'absence d'une signature ministérielle et qu'ils engageront sans hésiter leur responsabilité personnelle. Si vos ministres à Bruxelles reculent devant la détermination que je conseille à Votre Majesté, supposition que je ne saurais admettre, je prendrai la responsabilité de ce conseil en rentrant jusqu'au terme de cette crise dans le cabinet, en telle qualité qu'il vous plaira... »

Le Roi invita Lebeau à l'accompagner à Bruxelles: il désirait qu'il fît partie de son conseil. Les ministres, qui avaient approuvé hautement les démarches faites à Londres et à Paris, ayant exprimé le même désir, Lebeau entra dans le cabinet comme ministre sans portefeuille (1).

* * *

Des lettres de Firmin (4 et 7 août), il résulte que la France n'hésita pas un instant à répondre à l'appel du roi Léopold. Louis-Philippe fit expédier immédiatement des ordres par le télégraphe : 1° au général Belliard, pour qu'il signifiât au général Chassé qu'il eût à s'abstenir de bombarder encore Anvers, 2° à la frontière, pour que ses troupes se tinssent prêtes à marcher et 3° à l'ambassadeur

(1) Il en sortit après la *campagne de dix jours*. Le ministère qui fut formé alors se composait de MM. de Muelenaere, de Brouckere, Coghen, Raikem et de Theux. Voulant le soutenir, Rogier, Lebeau, Devaux et Nothomb fondèrent avec MM. Van Praet, H. Vilain XIIII et Kaufman le *Mémorial belge*, dont M. Faure, sténographe du Congrès, devint l'éditeur. Rogier et ses anciens camarades du *Politique* faisaient grand cas d'un cabinet qui, suivant l'expression de Lebeau, pratiquait le système de la modération à l'extérieur et jusqu'à un certain point celui de la consolidation à l'intérieur.

Digitized by Google

français à La Haye, pour qu'il fît connaître au roi Guillaume que la France regarderait comme dirigée contre elle-même toute attaque contre la Belgique. Le maréchal Gérard, accompagné des ducs d'Orléans et de Nemours, partit tout de suite pour prendre le commandement des troupes réunies à la frontière. Dans une audience solennelle qu'il accorda le 4 août à MM. Le Hon et Firmin Rogier, Louis-Philippe protesta de sa volonté énergique de mettre les Hollandais à la raison. Il paraissait heureux de l'échauffourée de Guillaume. En effet, cette incroyable déclaration de guerre tirait le gouvernement d'une position embarrassante. Le ministère, qui devait se retirer devant l'attitude hostile de la Chambre des députés, allait se trouver raffermi.

Nos lecteurs, ne perdant pas de vue que nous publions l'histoire de Rogier, comprendront que nous mêlions à ce récit d'un intérêt général des détails intimes qui prouveront une fois de plus la tendresse des sentiments qui unissaient Rogier et son aîné. Firmin écrivait à Charles le 4 août :

« ...Que je voudrais être auprès de toi, mon cher Charles ! car tu vas remplir ton devoir en homme de cœur et d'honneur sans songer au danger. Chazal sera là sans doute, et c'est un peu ce qui me rassure. Pour Dieu ! au nom de notre amitié, de notre affection fraternelle, écris-moi tous les jours quelques lignes ou fais-moi écrire. Songe, je te prie, aux légitimes inquiétudes où je serai jeté ici. Ecris-moi si je puis t'être utile et bon à quelque chose. Un mot et je suis à toi et avec empressement, sois en bien convaincu, mon brave frère... N'oublie pas, mon bon et cher ami, qu'on peut faire son devoir en homme de cœur et d'honneur sans s'exposer témérairement. Je te confie à la Providence... écris-moi, aime-moi... (1) »

---

(1) Firmin tenait également sa mère et ses sœurs au courant de ce qui se passait à Paris. Mme Rogier reçut de lui le 9 août une lettre qui commençait ainsi : « Vous voilà sans doute plongées dans de vives inquiétudes, mes bonnes et chères amies, d'abord pour le pays, ensuite pour notre brave et digne Charles ! Que je regrette en ce moment que cent lieues nous séparent ! Que

Digitized by Google

Le roi Léopold, qui avait d'abord porté son quartier-général à Anvers, le transporta à Malines quand le général Chassé, se rendant aux instances du général Belliard, eut pris l'engagement d'honneur de ne pas renouveler le bombardement d'octobre 1830.

Dès lors, la présence de Rogier n'étant plus indispensable à Anvers où l'autorité militaire concentrait dans ses mains tous les pouvoirs, il voulut aller faire le coup de feu près de ses volontaires liégeois, qui se trouvaient à Beveren.

Le Roi, à la tête de toutes les troupes cantonnées dans le bassin de l'Escaut, se dirigeait vers l'armée de la Meuse, qui avait subi la première le choc des Hollandais, quand la nouvelle lui arriva que cette armée, commandée maladroitement — acceptons cette version, quoiqu'on ait parlé d'autre chose que d'inhabileté, — était en pleine dissolution et battait en retraite.

Il songea immédiatement à préserver Bruxelles, dont la défaite du général Daine ouvrait le chemin aux Hollandais.

Le 11 et le 12 août, on se battit avec acharnement en avant de Louvain.

Firmin, qui, ne pouvant y tenir, était accouru à Bruxelles, écrivait de cette ville le 12 août, à 8 heures :

«...On se bat à Louvain depuis cinq heures du matin et chaudement : les Hollandais sont arrivés à Tervueren et je ne vois pas qu'ici on eût eu les moyens de les repousser, si surtout le combat de Louvain ne tourne pas à notre avantage.

---

je voudrais être près de vous pour vous rassurer ! mais ici ma présence est nécessaire... L'entreprise de Guillaume est une extravagance dont il ne tardera pas à être châtié... » Parlant de l'audience royale, il ajoutait : « Le Roi, la Reine, les princes et princesses nous ont accueillis avec une bonté parfaite et les larmes aux yeux. Vous ne sauriez croire quelles vives sympathies la Belgique excite ici. Le Roi, en nous prenant les mains avec effusion, nous a dit : *J'ai promis de maintenir votre indépendance et rien au monde ne m'empêchera de tenir ma promesse. J'envoie mes deux fils à votre défense; je ne puis vous donner un gage plus complet de mon amitié* ».

Digitized by Google

Le général Belliard nous a annoncé cette nuit à deux heures qu'une dépêche venue de La Haye faisait connaître que le roi Guillaume « n'avait jamais entendu se mettre en hostilité avec la France et qu'il » transmettrait à ses troupes l'ordre de se retirer de tous les lieux où » paraîtraient les soldats français ». Voilà donc les hostilités terminées, mais qu'il ne croie pas cependant, cet indigne et cruel tyranneau, en être quitte ainsi. Il faut sans doute qu'il paye les frais de la guerre...»

Ce n'est pas Guillaume, hélas! qui paya les frais de la guerre.

Notre armée eut le dessous!...

Ne récriminons pas et surtout ne soyons pas injustes dans l'appréciation des événements d'août 1831. Nous sommes de l'avis de M. Thonissen, qui a examiné les *faits* avec une entière impartialité dans le premier volume de son ouvrage : *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*. Il y a eu manque d'énergie dans le cabinet, défaut d'activité, confiance exagérée dans l'intervention de la diplomatie européenne; mais si les ministres ont commis des fautes, aucun d'eux n'a failli à l'honneur... « Les fautes et les erreurs, dit M. Thonissen, trouvent d'ailleurs plus d'une excuse, surtout dans l'absence d'une administration convenablement organisée... » (1); ajoutons :... et dans la *surprise* de l'invasion. MM. de Gerlache et Nothomb croient même que là est la principale excuse.

Les Hollandais étaient entrés le 13 dans Louvain : ils n'y restèrent que quelques heures. L'armée française approchant, le prince d'Orange rétrograda.

Le 20 août, l'armée hollandaise avait repassé la frontière.

*
* *

Ici se place une intrigue diplomatique dont l'auteur de

(1) Thonissen, I, 148. Il y a eu toutefois, cet historien en convient, de la trahison chez certains officiers subalternes. A consulter également, sur la campagne de 1831, les ouvrages d'Eenens, Goblet et Van der Taelen.

Digitized by Google

la biographie de Van de Weyer a emprunté le récit à la *Vie de lord Palmerston*.

Les 30.000 hommes du maréchal Gérard étant encore en Belgique, l'occasion aurait paru favorable à un bon *ami* que nous avions à la Conférence de Londres, pour faire une nouvelle tentative d'annexion. Écoutons le biographe de Palmerston :

Le 12 août, un peu avant la réunion de la Conférence, le prince de Talleyrand aurait dit au baron de Bulow, représentant de la Prusse, que la Belgique ne pouvait exister telle qu'elle était ; que Léopold était un pauvre sire et les Belges un ramas de vagabonds indignes d'être indépendants ; que l'on était entraîné dans une difficulté qui pouvait être mortelle pour le ministère français et pour le ministère anglais ; que si les troupes se retiraient, c'en serait fait du ministère de Casimir Périer et que si elles ne se retiraient pas, le gouvernement anglais était renversé ; qu'il n'y avait qu'une solution : le *partage*. Si la France, la Prusse, la Hollande s'unissaient, la chose était aisée, l'Angleterre devant être désintéressée par l'érection d'Anvers en port franc. Talleyrand aurait parlé longtemps sur ce sujet, son thème ancien et favori, jusqu'au moment où l'entretien aurait été interrompu par l'arrivée des autres plénipotentiaires. Mais le jour même Bulow aurait révélé à lord Palmerston tous les détails de cette conversation.

Guizot, dans ses *Mémoires*, prétend que ce jour-là Talleyrand a dû substituer ses vues personnelles à celles du gouvernement de Louis-Philippe — ou bien qu'il aura voulu éprouver son collègue. Dans cette seconde hypothèse, Talleyrand et Bulow, ce seraient Bismarck et Benedetti avant... le traité que l'on sait. L'histoire se répète sans doute ; mais nous croyons, et les *Mémoires* de Talleyrand nous autorisent à le croire, que dans les circonstances dont nous parlons Talleyrand aura voulu faire ce qu'il interdisait aux autres : du *zèle*. Il aura pensé être agréable

Digitized by Google

au premier ministre que, suivant le mot de Guizot, il *mettait tout son désir à contenter.*

Quoi qu'il en soit des intentions réelles de Talleyrand et des répugnances, vraies ou fausses, de la Conférence sur la question du *partage*, notre défaite du mois d'août 1831 devait nous coûter cher.

Elle allait nous valoir le *traité des vingt-quatre articles,* que la première législature sera forcée d'adopter.

* * *

Nous lisons dans les *Notes et Souvenirs*, au sujet de la campagne de dix jours, les lignes suivantes :

Août 1831. Reprise des hostilités. Je reprends la blouse et me charge de la police à la tête d'une compagnie bourgeoise. Le Roi vient à Anvers. Scène touchante entre nous, que le Roi m'a rappelée souvent. Il m'avait offert à son premier voyage de m'attacher à sa personne.

Je me rends sur la rive gauche de l'Escaut à Beveren, où était mon bataillon qui avait été maltraité à Calloo. Chazal s'y trouvait en qualité de lieutenant-colonel.

* * *

Rogier avait conservé les lettres qu'il reçut à cette époque de Chazal, à qui il avait fait confier le commandement du bataillon alors que ses devoirs de gouverneur le retenaient à Anvers.

Nous trouvons dans ces lettres quelques renseignements qui valent d'être cités : ils expliquent la défaite mieux peut-être que de longs rapports officiels.

Après avoir donné l'état des pertes faites par le bataillon dans l'affaire de Calloo (dix hommes tués et deux blessés), Chazal écrivait le 8 de Saint-Nicolas :

«...Nos soldats se sont bien conduits, mais tout est dans la confusion. Nous sommes seuls, livrés au général X qui est un animal stupide et qui va donner sa démission. C'est notre bataillon seul avec quelques gardes civiques presque sans armes qui doit couvrir une ligne de dix

Digitized by Google

lieues d'étendue... Si l'ennemi voulait se jeter au milieu de nous, il nous écraserait par portions sans que nous puissions lui résister... »

La discipline, pour surcroît de malheur, laissait à désirer. Chazal avait, dès son arrivée au corps, été témoin d'une scène déplorable. Un officier, pris de boisson, se querellait avec des gardes civiques le sabre à la main. Chazal lui avait fait ordonner par le major de se rendre aux arrêts. Refus de l'officier d'obéir à l'ordre de son chef...

«...J'ai doublé les arrêts et je lui ai dit que si dans deux minutes il n'y était pas, je le ferais saisir par la gendarmerie et conduire à Bruxelles pour être jugé par un conseil de guerre. Tu sens bien qu'il s'est dépêché d'aller faire ses arrêts et de me remettre son sabre. Je suis décidé, si je reste ici, à les faire marcher droit... »

Une autre lettre, datée de Beveren, indiquait une amélioration dans la situation, en même temps qu'une volonté ferme de tenir bon :

«...Je vois avec plaisir, mon colonel, que tout le monde s'empresse d'exécuter mes ordres aujourd'hui... Je suis résolu à me faire exterminer plutôt que de lâcher pied .. »

Le 11 août, Chazal mande encore de Beveren à son colonel qu'il a fait couper totalement en six endroits différents les routes de Zwyndrecht, Calloo, Burght, Cluybeek, pour empêcher les Hollandais de l'attaquer avec du canon; que toutes les avenues de Beveren sont fortifiées de manière à pouvoir résister à un coup de main. Il avoue que ce qui est toujours difficile, c'est d'établir parmi les volontaires le même ordre que parmi les anciens militaires :

«...Je ne vous cache pas que nos hommes sont sans discipline, et cela par la faute des officiers qui les ont mis sur un pied tout à fait vicieux... Ces officiers viennent maintenant se lamenter auprès de moi en me disant que les trois compagnies du 3e de ligne qui sont près de nous, sont mieux disciplinées que le bataillon. Il est bien temps! Cependant, je tâche, petit à petit, en les prenant par les sentiments, de les faire changer. Tous les jours je deviendrai plus sévère... »

Rogier a recommandé à Chazal de veiller à ce que les soldats ne renouvellent pas les scènes dont il a été ques-

Digitized by Google

tion plus haut à propos du corps de Mellinet : il lui a dit d'entretenir les meilleures relations possibles avec les autorités, surtout avec le clergé. Chazal a tenu bonne note des instructions que l'intérêt de l'*union* (elle est toujours indispensable) a inspirées à son colonel :

« ... Je suivrai les instructions que vous me donnez à l'égard du clergé : j'en sens tout l'importance. Le curé de Beveren a eu la bonté de venir me voir. Il m'a demandé la permission de faire reculer un peu la tente où bivouaquent nos soldats, parce qu'elle touche au cimetière : je la lui ai immédiatement accordée... »

Chazal, qui signe « lieutenant-colonel commandant l'aile droite de la première brigade », se plaint à plusieurs reprises de ne pas recevoir les souliers, les chemises, etc., dont les soldats ont le plus pressant besoin.

« ... Nous sommes dépourvus de tout. Pas même une lunette pour surveiller les mouvements de l'ennemi... »

Voici encore dans des lettres du 12 et du 13 août des passages où l'on peut voir le désarroi qui régnait dans les sphères administratives, et l'incurie de certain chef :

« ... On vient de m'envoyer trois pièces d'artillerie de la garde civique de X... Figurez-vous qu'elles sont sans roues de rechange, sans munitions pour les charger, sans chevaux pour les traîner, et qu'elles sont servies par des hommes qui n'ont pas trop l'habitude de cette arme. Que veut-on que je fasse avec ces canons !... Je dois les faire traîner par des chevaux de réquisition qui au premier coup culbuteront nos hommes en se jetant au milieu d'eux, ou bien renverseront mes pièces dans les fossés... Le général ... nous prend-il pour des imbéciles ?... »

Elle laissait singulièrement à désirer, l'organisation de l'armée ! Si un corps spécial que le nom de Rogier et les souvenirs de septembre 1830 recommandaient tout particulièrement à la bienveillance de l'administration, était si négligé, que devait-il en être des autres corps ?

Dans de pareilles conditions, le moyen de vaincre ?

Digitized by Google

§ 3. — LES PREMIÈRES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. — ROGIER REPRÉSENTANT DE TURNHOUT

Les premières élections législatives étaient fixées à la fin d'août.

En juin 1831, Firmin écrivait à Rogier qu'il espérait bien que sa popularité ne souffrirait pas de l'adhésion qu'il avait donnée au traité des dix-huit articles. Elle n'aurait pas dû souffrir non plus de la défaite de Louvain. Rogier n'était nullement responsable des fautes qui avaient été commises; il n'était pour rien dans l'organisation de l'armée. Il avait fait son devoir à Anvers. Cependant, nous allons voir, à l'occasion des élections à la première législative, que cette popularité avait baissé là même où elle aurait dû être à jamais indestructible, à Liège.

Firmin lui écrivait le 24 août de cette ville, où il était allé embrasser sa mère :

« ... J'ai trouvé notre mère bien portante... mais triste d'être à Liège où elle a dû entendre les propos les plus ridicules et les plus odieux sur le compte de ses deux Benjamins. La sotte et méchante race que l'espèce humaine!...

Ton élection à Liège, pour t'y être pris un peu tard, sera disputée et le succès est loin d'être assuré. Nos adversaires ont fort adroitement répandu le bruit que tu te présentais à Anvers, pour détourner les suffrages qui se seraient portés sur toi... Lignac et Demarteau ont dû t'écrire longuement pour t'engager, tout cas échéant, à te mettre sur les rangs à Anvers... Je t'en prie, ne t'endors pas. Point de faux scrupules. C'est une marque de confiance de tes concitoyens que tu dois recevoir ; qui l'a méritée mieux que toi ? ...»

Même note dans une lettre écrite le 28 août par Chazal, qui, après l'armistice avec la Hollande, n'avait pu garder son commandement provisoire à Beveren et était allé à Liège près de son beau-père :

« ...Je ne te cache pas qu'il y a une forte opposition qui agit contre toi... tu rirais bien si je te disais ce que certains électeurs qui passent pour gens de bon sens m'ont allégué contre toi. Il y a des hommes tellement bêtes qu'on leur fait avaler des couleuvres pour des anguil-

Digitized by Google

les. Tout le commerce de la coterie *(sic)* de mon beau-père votera en ta faveur. Tu auras également les voix de toute la société Berrier, Begasse, etc., etc. Le curé de Ste-Veronne *(sic)* a promis à mon beau-père de faire tous ses efforts pour que tu réussisses, *quoique* beaucoup de ses collègues cherchent à t'éloigner...»

Ce *quoique* est significatif. Déjà l'*union* qui avait fait le succès de la Révolution et à laquelle Rogier, lui, n'avait pas un instant cessé d'être fidèle, l'*union* n'était plus dans tous les cœurs. L'ancien secrétaire de Rogier, Demarteau, qui était un catholique convaincu, réagissait contre les menées de « beaucoup des collègues » du curé de Sainte-Véronique :

« ... Demarteau se remue beaucoup et bien sagement. Malgré tout cela, tu es le seul qui n'intrigues pas comparativement à tes concurrents. Tu ne peux te faire une idée de leurs menées... »

—

Qu'on nous permette ici une parenthèse.

Chazal, cet excellent camarade de Rogier, oubliait ses préoccupations personnelles pour ne songer qu'à l'élection législative : et cependant sa correspondance (fin du mois d'août) prouve qu'il avait de graves raisons pour redouter l'avenir.

Depuis l'armistice, il souffrait, moralement et pécuniairement, d'une mise en non activité, que les ennemis de la Révolution exploitaient méchamment contre lui qui avait toujours fait loyalement et bravement son devoir. « Ah! s'écriait-il, maintenant je sais pourquoi nous avons fait la Révolution : j'y ai gagné ruine et déshonneur... La suppression ou ma pension me force à chercher de nouvelles ressources et comme je vois bien que tout ce qui n'est pas de la coterie des hommes du pouvoir sera sacrifié aux intrigants et aux hommes qui ont perdu l'honneur national, il faut absolument que je prenne un parti. Je vais voyager avec mes échantillons. (Chazal s'occupait du commerce des draps avec son beau-père, au moment où avait éclaté la Révolution dont il fut certainement l'un des premiers et des plus honnêtes serviteurs.)

Digitized by Google

Si le commerce ne reprend pas un peu, je n'aurai d'autres ressources que de me mettre commis chez mon beau-père pour ne pas lui être tout à fait à charge... »

Rogier lui avait dit que ses services de lieutenant-colonel au bataillon des tirailleurs liégeois devaient cependant lui créer des titres à la sympathie du ministère. Mais malheureusement il n'avait pas reçu le brevet de son grade au milieu du désarroi du commencement d'août.

D'ailleurs, par la fusion qui venait de s'opérer du bataillon de tirailleurs liégeois dans le 2e chasseurs où le cadre des officiers était complet, il se trouverait « mis à la suite avec une pension de quelques cents florins... » On lui avait offert une place d'administrateur du trésor dans l'une ou l'autre province en sa qualité d'ancien intendant. Quoiqu'il eût une répugnance profonde pour « les places d'argent », après les dégoûts dont l'avaient abreuvé les orangistes, qui avaient cherché, vainement, à incriminer sa gestion, il aurait peut-être accepté cette place d'administrateur, quelque peu lucrative qu'elle fût; mais il fallait un très fort cautionnement et il ne le pouvait trouver. Bref, il avait tout lieu de se désespérer (1); mais son désespoir ne l'empêchait pas de travailler au succès de la candidature de « l'ami Charles ».

Les appréhensions de Firmin Rogier et de Chazal quant au résultat de l'élection de Liège étaient confirmées par

---

(1) Le chagrin l'avait rendu malade... « Ce sont les tracasseries politiques qui le tourmentent, écrivait Demarteau à Rogier le 31 août. Si sa position ne change pas, je vous donne ma parole d'honneur que je crois qu'il mourra. Il s'affecte trop vite. Déjà, je crois qu'il forme le projet de revenir à Liège, de se mettre à la tête de fabriques, etc... Il faut une autre vie à Chazal! Monsieur Rogier, je ne puis vous exprimer quelle joie j'éprouverais, combien je vous aimerais si vous pouviez le tirer de là... » (Demarteau était très lié avec Chazal). — Rogier, à la suite de démarches instantes, eut la satisfaction de voir le gouvernement rendre justice à Chazal et utiliser ses services dans l'armée régulière. La carrière si brillante que Chazal a fournie depuis, prouve que Rogier avait bien placé son amitié et sa confiance.

Digitized by Google

les lettres de Lebeau et de Lignac, qui étaient mêlés au mouvement. Lebeau écrivait à Rogier :

« ... Suivant ta mauvaise habitude, tu as laissé tes amis de Liège dans l'incertitude sur tes projets... A l'heure qu'il est, on en est encore aux conjectures. Les uns pensent que tu n'en veux pas ; d'autres regardent ton élection à Anvers comme assurée et je suis de ce nombre, sachant ce que pensent de toi Legrelle, Osy, Dhanis, Cannaert et autres notabilités qui te regardent comme le sauveur de la ville (1)... »

Lebeau ne songeait pas que ces notabilités se croyaient aussi dignes du mandat parlementaire que leur sauveur. Il oubliait peut-être aussi que les sauvés sont souvent ingrats. Demarteau voyait mieux que Lebeau quand il écrivait à Rogier, une huitaine de jours avant l'élection, qu'il ferait chose utile en adressant une profession de foi au corps électoral.

« ... Roi déchu, les mécontents que vous avez faits pendant le temps que vous avez gouverné peuvent avoir voulu porter atteinte à votre caractère ; quelques paroles de vous peuvent détruire toutes les calomnies, et rappeler au pays ce que vous avez fait pour lui : de tous vos anciens collègues, vous êtes, ce me semble, celui qui présentez le plus de chances si vous voulez profiter de votre position... »

Mais voudra-t-il profiter de sa position ?

Rogier n'a jamais aimé à se mêler assidûment aux luttes électorales pour son propre compte. Autant il déployait d'ardeur avant 1830 pour faire réussir les candidats du *Politique* et de l'*union*, autant, en ce qui le concernait personnellement, il apportait de tiédeur ; on eût dit de l'indifférence. Ceux qui ont assisté aux batailles électorales où il était en cause, à Turnhout ou à Liège, à Anvers ou à Tournai, ne nous démentiront pas.

(1) « Vous êtes le seul, écrit Demarteau le 24 août, qui ignorez l'amour qu'on vous porte à Anvers. On vous vote à la Chambre par acclamation. » Demarteau tient tous ses renseignements du banquier Kaufman (un ami de Rogier), qui lui paraissait bien informé. Kaufman montra de la franchise et du désintéressement dans toute cette affaire : il ne nous semble pas qu'on puisse en dire autant de tous ceux dont les candidatures furent mises en avant à Liège.

Digitized by Google

Il hésite même à faire la profession de foi que demande Demarteau. Il semble se dire qu'après tout les *actes* sont là et qu'ils parlent plus haut que toutes les professions de foi.

Il importait cependant de *se remuer* à Liège, où faisaient rage contre les candidats *gouvernementaux* ceux que l'on appelait les industriels, ou encore le parti français annexionniste.

D'ailleurs il ne s'agissait plus de *neuf* noms comme pour le Congrès : Liège n'avait que *quatre* représentants à nommer. Écarter une candidature comme celle de Rogier, c'était faire grand bien aux autres.

Quelques bons amis répandirent le bruit que Rogier préférait arriver à la Chambre par la province d'Anvers dont il était le gouverneur et où il serait sûrement nommé.

N'allait-on pas même jusqu'à exploiter contre lui son acceptation du gouvernement de cette province! « On fait valoir, lui écrit Lebeau le 22 août, que par ta nomination au gouvernement d'Anvers tes liens avec la province de Liège sont rompus... »

Le comte de Mérode trouvait fort naturel que Rogier fût élu à Anvers et il lui avait même offert son appui de ce côté, tout en lui exprimant le regret (lettre du 26 août) qu'il n'eût pas mieux disposé ses batteries dans ce but. Il reconnaissait que ses occupations et ses soins comme gouverneur, spécialement dans les dernières semaines, avaient dû l'en empêcher. Dans son amitié pour son ancien collègue du gouvernement provisoire, « vivement désireux de le voir à la Chambre des représentants où sa place était marquée », il l'engageait à se laisser porter dans un autre arrondissement de la province, à Turnhout, où lui-même briguait le mandat de sénateur.

Rogier, qui ne voulait point paraître se servir de son influence de gouverneur pour arriver à la Chambre, s'abstint de toute espèce de démarches dans la province

Digitized by Google

d'Anvers. Il se contenta de donner carte blanche à son ami de Mérode pour la candidature à Turnhout. Mais il aurait préféré — faut-il le dire? — être élu à Liège.

Or, voici qu'à Liège on invoque des engagements « pris antérieurement »... Plus d'un des catholiques avec lesquels Rogier a fait campagne sous le drapeau de l'*union*, recourt à cette excuse pour ne pas soutenir sa candidature. Nous citerons parmi eux M. Stas, du *Courrier de la Meuse*, dont Lignac disait le 24 août :

« ... J'ai fait sentir à M. Stas que c'était en quelque façon désavouer la révolution de septembre en quelque sorte incarnée en toi. Lebeau s'est joint à moi et a chaleureusement soutenu ta cause. Stas a répondu que s'il y en avait cinq à nommer, il n'hésiterait pas; qu'il était ton partisan, mais qu'il avait pris des engagements (envers MM. de Gerlache, Raikem, De Behr et Jamme); qu'il pensait que tu te ferais porter à Anvers où était ton véritable domicile... »

Demarteau s'exprime dans le même sens que Lignac et ses paroles ont, dans la circonstance, d'autant plus de poids qu'il appartient au parti catholique.

« ... Les rédacteurs du *Courrier de la Meuse*, ou plutôt le parti qu'ils représentent, par suite de votre silence ont pris des engagements qu'ils ne peuvent rompre, malgré toute la bonne volonté qu'ils ont pour vous, malgré toute la haute estime qu'ils professent pour votre caractère. Je fis valoir à M. Stas qu'en vous préférant M. De Behr, il soumettait une question de parti à une question de personnes. MM. Lebeau et Lignac lui montrèrent que c'était en quelque sorte rompre l'*union* elle-même; M. Stas se retrancha toujours dans l'indécision où vous les avez laissés... »

Il parait que M. Stas, malmené par Lebeau et Lignac, n'avait cessé de protester de sa sympathie pour Rogier et du vif désir qu'il éprouvait de le voir entrer à la Chambre des représentants. Il avait offert de le faire porter à Verviers; il s'était engagé à écrire le jour même à ses amis d'Anvers pour qu'on le plaçât sur les rangs dans cette ville : ce qui inspirait à Demarteau cette réflexion que tout commentaire ne pourrait que gâter :

Digitized by Google

« ... Si vos affaires ne m'eussent pas occupé tout entier à ce moment, j'aurais admiré cette puissance du clergé, à la fois si forte et si invisible !... »

Lorsque le 25, en dépit des exhortations de ceux qui, *ayant pris des engagements*, auraient voulu voir disparaître la candidature de Rogier, lorsque le 25, disons-nous, ses amis sincères manifestèrent l'intention formelle de porter tout de même sa candidature, il y eut des cris d'effroi dans le groupe de M. Stas. Puisque, y disait-on, la liste de l'*union* était arrêtée — belle union que celle qui, à la faveur d'un malentendu voulu, excluait l'un des chefs de la campagne de 1828 à 1830 ! — puisque la liste était arrêtée, il fallait s'y tenir si on voulait échapper aux malheurs effroyables qu'amènerait un échec. Et comme l'énergie déployée par le parti soi-disant industriel, mais plutôt orangiste ou annexionniste selon l'occasion, était énorme, le groupe Stas suppliait les partisans de Rogier de renoncer à sa candidature, de peur que quelque candidat de ce parti industriel ne passât à la faveur de la division.

Mais Lignac et Demarteau n'en continuaient pas moins à travailler courageusement pour Rogier avec la famille de Chazal. La mère de Rogier était toute surprise, écrit Demarteau le 26 août, de l'activité qu'il fallait déployer. « ... *Elle croyait qu'il suffisait d'avoir sauvé le pays pour être porté à l'assemblée nationale...* » Voilà une phrase qui en dit gros !

De jour en jour, la lutte devenait plus acharnée. Plusieurs listes étaient en présence : quinze candidats se disputaient quatre sièges à la Chambre, deux sièges au Sénat. Quarante-huit heures avant l'élection, Demarteau écrivait à Rogier :

« ... Vous ne pourriez croire combien tous les partis s'agitent et moins encore combien ils sont nombreux ici. Tous les jours, nouvelles réunions chez de nouveaux individus ; attaques dans les journaux, dans les lieux publics ; bruits malicieusement répandus et qu'on se passe de main en main : c'est un vacarme infernal... »

Digitized by Google

Outre MM. Raikem, de Gerlache, De Behr et Jamme, candidats du *Courrier de la Meuse* (ou, comme dit Demarteau, du « parti prêtre ») allié à un certain nombre de libéraux, outre Rogier, il y avait en présence MM. de Sauvage, Kaufman (qu'on portait malgré lui), Closset, Leclercq, Surlet de Chokier, d'Oultremont, de Méan, etc.

Pour le travail électoral, Demarteau accordait la palme au « parti prêtre », dans une lettre à Rogier du 28 août :

«...Mais le parti qui manœuvre avec le plus d'habileté est sans contredit le parti prêtre. D'abord, ces messieurs se trouvent dans la position la plus favorable : ils ont dans toutes les communes une milice organisée : les curés, milice infatigable. Aujourd'hui, ces messieurs ont célébré dans toutes les églises une messe du *Saint-Esprit* (1) pour demander son intervention puissante dans le choix de nos représentants ; et les représentants pour lesquels on appelle l'intervention du St-Esprit sont Messieurs de Gerlache, Raikem, Jamme, De Behr, en un mot les candidats du *Courrier*. Ces messieurs ont fait plus : ils adressent à domicile des bulletins *écrits* (1) sur lesquels se trouvent les noms que je viens de vous citer... »

Une manœuvre de la *dernière heure* fit un tort immense à la candidature de Rogier : ce fut la publication et l'envoi à tous les électeurs, par les soins du *parti français* (2) d'un article du journal *L'Escaut* qui se prétendait *assuré* que Rogier accepterait un mandat à Anvers ou à Turnhout.

Que Rogier ait été victime de malentendus ou de roueries, qu'il ait péché lui-même par excès de délicatesse : il n'en est pas moins vrai que ni Liège ni Anvers n'eut l'honneur d'être représenté par lui dans la première législature.

---

(1) Les mots *Saint-Esprit* et *écrits* sont soulignés dans le texte. Quelles réflexions Rogier aura-t-il faites en apprenant que ses anciens associés de l'*union* invoquaient contre lui l'aide du Saint-Esprit? Les héritiers de *J. Demarteau, fils, rue derrière St-Jean-Baptiste, n° 711* (telle était l'adresse que son secrétaire lui envoyait), auraient-ils des lettres de Rogier?

(2) Lignac donne les noms, en toutes lettres, des « *fort mauvais* citoyens » qui composent ce parti, et de la « *clique des calomniateurs et des envieux* ». (Lettre du 29 août.)

Digitized by Google

Ecoutons maintenant l'honnête Demarteau :

«... Je me souviens qu'étudiant, dans mon enfance, l'histoire grecque, l'histoire romaine, je ne pouvais croire à ce que l'antiquité nous raconte de la légèreté et de l'ingratitude des peuples ; je regardais ces déclamations des historiens comme des phrases vaines ; mais je viens de reconnaître qu'elles n'étaient que des vérités positives, et malheureusement trop positives. Je viens de m'apercevoir qu'il ne suffit pas de servir un peuple pour en obtenir la reconnaissance ; il faut peut-être faire ce à quoi vous ne consentiriez jamais. Médiocre et rampant et l'on parvient à tout ...» (30 août 1831.)

Nous nous serions fait scrupule de ne pas reproduire en son entier ces réflexions si vraies, si justes, d'un homme de cœur...

Et celles-ci encore d'un autre Liégeois, Van der Meer, qui, comme Demarteau, *se souvenait :*

«... Vous avez été écarté par d'incroyables intrigues et une insigne ingratitude. Consolez-vous, car la loi électorale est bien vicieuse.

Les électeurs à 70 florins ne sont pas les hommes de la Révolution ; ce sont des hommes à intérêts matériels. Ce n'est pas cette jeunesse que vous avez si bien représentée au Congrès et qui aurait été si fière de l'être encore par vous...»

Il est bien certain que ce n'est pas le corps électoral liégeois de novembre 1830, élargi par les capacités, qui aurait sacrifié Rogier à M. De Behr. Le *peuple* liégeois n'aurait pas laissé à la province d'Anvers le soin de récompenser l'homme qui avait conduit les volontaires de la cité de Saint-Lambert à la bataille et à la victoire.

* * *

Rogier entra à la Chambre des représentants par Turnhout.

Turnhout ! un nom qui ne sonnait pas mal d'ailleurs à l'heure où l'on sortait d'une révolution.

Les fils des patriotes de 1790, des soldats de Van der Mersch ont été bien inspirés en donnant leurs votes au *grand patriote de 1830*, au commandant des volontaires liégeois.

Digitized by Google

Le commissaire de l'arrondissemeut de Turnhout, M. Denef, ancien membre catholique du Congrès, avait été à même d'apprécier Rogier soit au Congrès, soit au Gouvernement provisoire, soit dans l'administration de la province d'Anvers.

Aussitôt que la période électorale fut commencée, il se montra grand partisan de la candidature de Rogier. Le 22 août, il lui écrivait :

« ... Dans la conviction intime, mon très cher monsieur le Gouverneur, que vous comprenez très bien la vraie liberté civile et religieuse, je viens de recommander très vivement, par le courrier d'hier, votre élection à mes amis d'Anvers... »

La compréhension exacte de la liberté civile et religieuse, le respect de toutes les croyances, de toutes les opinions, ce sont en effet des titres dont les catholiques du Congrès faisaient unanimement hommage à Rogier, de Mérode comme de Gerlache, Denef comme l'abbé De Foere. Rogier avait le droit d'être fier de leur témoignage. Quelles qu'aient été ses croyances philosophiques et religieuses, qu'il ait été ou non saint-simonien, comme semblent nous autoriser à le penser ses relations intimes avec Leroux et Considerant et des lettres de l'illuminé J. (1), il a toujours été d'une absolue tolérance en religion. En ce qui concerne les devoirs des fonctionnaires politiques, on a pu critiquer ses théories... nous y reviendrons. Mais il n'a jamais eu d'autre fanatisme que le fanatisme de la liberté.

(1) J., un des plus anciens camarades de Rogier, avait pris part aux combats de la Révolution. Devenu fonctionnaire du département de l'intérieur, il fut révoqué par un ministre catholique à cause de ses opinions politiques. Partisan décidé du saint-simonisme, il écrivait à Rogier en 1841 des lettres d'un mysticisme étonnant ; c'était positivement un illuminé. Il serait intéressant d'avoir les réponses de Rogier, qui assurément ne partageait pas son exaltation. — Rogier a-t-il appartenu à la franc-maçonnerie ? Deux lettres de maçons lui demandant aide et protection tendraient à nous le faire croire. Cependant, nous ne pouvons rien affirmer à cet égard : peu importe d'ailleurs.

Digitized by Google

Denef avait appris par M. Ooms, le procureur du Roi de Turnhout, que Rogier « paraissait douter de sa nomination à Anvers ». Il lui offrit au nom de ses amis, et d'accord avec M. de Mérode, une candidature à Turnhout, « parce qu'il aimait à travailler dans la vue du bien de la patrie » (lettre du 22 août).

Rogier lui répondit qu'il était bien entendu que sa personnalité de gouverneur ne serait pas plus en cause à Turnhout qu'à Anvers. Denef le lui promit :

« ... Ne craignez pas, mon cher, que je ferai valoir l'influence administrative en votre faveur (je n'en ai pas besoin); non, mon honoré ami! J'ai saisi au contraire, lors de la prestation du serment des bourgmestres, l'occasion de leur dire que, ni vous ni moi, nous ne voulions influencer aux élections. » (25 août.)

Sur la promesse de Denef, qui entendait bien ne faire entrer en ligne de compte dans ses recommandations aux électeurs, que le *patriotisme éclairé* de Rogier et sa *ferme résolution de coopérer au maintien des libertés civiles et religieuses* (25 août); sur une promesse semblable du bourgmestre de Westerloo, Peeters, qui écrivait, le 26 août, que la Chambre des députés ne pouvait « *être privée des lumières d'un gouverneur aussi libéral et patriote* »; sur l'invitation expresse enfin du comte de Mérode dont nous avons cité la lettre plus haut, Rogier accepta la candidature à Turnhout sans faire de démarches ni de circulaires, et il écrivit à Denef, le 28, que, en cas de double élection à Anvers et à Turnhout, il opterait pour Turnhout.

Malheureusement — toutes les mauvaises chances se sont réunies contre Rogier dans cette première élection législative, — une autre candidature, celle du bourgmestre de Gheel, Lebon, présentée avant la sienne, ralliait déjà beaucoup de suffrages. M. Lebon avait bien déclaré qu'il se désisterait, mais au dernier moment il maintint sa candidature. M. Ooms, procureur du Roi à Turnhout, écrivait à Rogier à propos de ce revirement de M. Lebon :

Digitized by Google

« ... Les orangistes qui depuis plusieurs semaines remuaient ciel et terre pour faire triompher leur parti, désespérés de voir arriver tant d'électeurs avec la volonté arrêtée de ne porter d'autre candidat que vous, ne voyaient plus d'autre moyen que de chercher à nous diviser : à cet effet, ils ont fait persuader à M. Lebon que vous seriez élu à Anvers et ils l'ont fait engager à se mettre sur les rangs. Quel fut mon étonnement quand j'appris la candidature de M. Lebon ! J'avais fait un voyage exprès à Gheel et il m'avait promis non seulement de ne pas se porter candidat, mais aussi de vous appuyer... »

Il y eut quelque chose de plus singulier encore dans cette élection de Turnhout : c'est l'attitude qu'une partie du clergé observa vis-à-vis de Rogier. Nous en sommes instruits par M. Ooms, dont Rogier, très frappé du fait, avait transcrit cette phrase sur la feuille de garde du dossier : *Élections de 1831 à Turnhout, Liège et Anvers.*

« ... On a eu soin de faire accroire à quelques jeunes prêtres que vous n'étiez rien moins que favorable au clergé. Ils se sont placés dans toutes les rues et ont distribué des billets préparés d'avance aux paysans ignorants... »

On comprend ainsi qu'il ait eu quelque peine à être nommé et qu'il n'ait pu obtenir un grand nombre de suffrages (1).

Ainsi, l'homme qui eût dû être porté au Parlement tout au moins par Liège, Bruxelles et Anvers, par les trois grandes villes qui avaient été les témoins quotidiens presque de son audace, de son intelligente énergie et de son superbe sang-froid, n'y entra que grâce à un bourg de la Campine où il avait à peine mis le pied.

Le lecteur désirera sans doute savoir comment Rogier mentionna cette histoire électorale dans ses *Notes et Souvenirs :*

Elections à la Chambre. Porté à Anvers, Liège et Turnhout. Je suis nommé dans cette dernière localité à un tour de ballottage et à un

(1) Il y avait deux députés à nommer. Au premier tour, sur 699 votants, Denef obtint 656 suffrages, Lebon 349 et Rogier 227. Il n'y eut que 154 votants au second tour : Rogier obtint 84 voix et Lebon 70.

Digitized by Google

faible nombre de voix. Le procureur du Roi Ooms m'écrit à ce sujet que le jeune clergé a ouvertement travaillé contre moi. A Liège (voir ma correspondance avec Demarteau), je suis abandonné par les catholiques. A Anvers, j'obtiens un assez grand nombre de voix.

Pas de récriminations! Il n'y a pas même d'amertume dans le ton... Rien que la constatation des faits.

Les amis de Rogier souffrirent plus que lui de l'ingratitude des Liégeois. Lignac lui écrit le 31 août :

« ... Enfin, mon cher Charles, les élections de Turnhout m'ont rendu un peu de courage, car je ne saurais te dire combien j'étais affligé. Attache-toi à la Chambre à attaquer l'ancienne administration de la guerre, tu feras bien d'abord (1) et ensuite tu pourras reconquérir de ton ancienne popularité. Je te dirai et je t'assure sur mon honneur, que beaucoup de jeunes gens et d'hommes très honorables, électeurs et autres, étaient indignés de voir que tu n'as obtenu qu'un petit nombre de voix. Les suffrages doivent souvent se peser au lieu de se compter... »

Demarteau avait fini par s'expliquer comment il se faisait que Rogier eût eu si peu de suffrages chez ses compatriotes : sa candidature avait été comme écrasée entre celles des *unionistes* et celles du *parti français;* dans le camp du *Courrier de la Meuse* comme dans le camp adverse, on avait voté par liste. La nomination de Rogier à Turnhout avait fini par calmer la douleur du secrétaire, de l'ami :

« ... Je ne saurais vous dire quel plaisir m'a causé la nouvelle de votre nomination à Turnhout. Il était temps qu'elle arrivât : la tournure que les affaires semblaient devoir prendre à Liège m'avait rendu farouche ;

(1) Les esprits les moins prévenus faisaient retomber sur le général de Failly, ministre de la guerre de mai à août 1830, la principale responsabilité de nos désastres. Après ceux qui l'accusaient d'imprévoyance ou d'impéritie — et il ne paraît pas qu'il doive échapper absolument à ce reproche, — il y avait ceux qui l'accusaient bien injustement de trahison. De tristes légendes coururent dans le peuple sur son compte. Les habitants du village des environs de Bruxelles où il passa ses dernières années furent mauvais pour lui. Encore une fois, on a pu suspecter ses talents : mais son honneur est sans tache.

Digitized by Google

j'aurais fini par me retirer dans les bois. Votre lettre m'a mis du baume dans le sang, et a dissipé tout ce que j'avais de sombre dans l'âme... »

On s'en aperçoit bien, quand il décrit les têtes des candidats *industriels* qui ne savent pas se résigner à leur défaite. Il ne peut s'empêcher de rire de la *déconfiture* de ces gens qui s'en vont maintenant « la tête baissée, l'oreille basse, la figure morne, regardant de côté avec des nez longs comme des bâtons... »

Le succès de ce parti eût pu amener à Liège des événements d'une rare gravité, compromettre tout au moins le succès de la Révolution. Aussi, Demarteau qui savait que le meilleur moyen de faire oublier ses déceptions à Rogier, patriote avant tout, c'était de lui parler de l'échec des « mauvais citoyens », prenait un réel plaisir à lui conter leurs chagrins... et à lui écrire « *Maintenant, je suis rassuré pour l'avenir de mon pays!* » (31 août 1831.)

La première session des Chambres s'ouvrit le 8 septembre.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Rogier pendant la première session législative. — Son administration à Anvers

§ 1. — TRAVAUX PARLEMENTAIRES. — LE TRAITÉ DES 24 ARTICLES

On avait émis l'avis que le Sénat et la Chambre des représentants répondissent par une adresse collective au discours du trône. Rogier fit adopter l'avis contraire dans la séance du 14 septembre. En quelques mots, il avait montré que les véritables intérêts du régime parlementaire demandaient deux adresses:

« ...Il est utile que chaque chambre réponde séparément. Dans la nation il y a plusieurs nuances d'opinion : ces nuances doivent être représentées par les deux chambres et il est nécessaire qu'elles se manifestent dans l'adresse. Que chaque chambre fasse donc la sienne... »

La section centrale qui fit un projet d'adresse en réponse au discours du trône était composée de MM. de Gerlache, président, Destouvelles, de Theux, Devaux, Dumortier, Fleussu, Gendebien, Jamme, Julien, Lebègue, Lebeau, Rodenbach, Rogier *(rapporteur)*. Nous remarquons dans son travail ce passage énergique :

« ... Non, sire, cette patrie adoptive qui vous est chère, et dans laquelle vous n'avez jamais cessé d'espérer, ne trahira ni ses devoirs, ni votre confiance. Non, la crise d'où sort la Belgique n'aura point pour elle les conséquences fâcheuses qu'en espéraient ses ennemis. Vous la retrouverez aujourd'hui plus forte, plus dévouée, plus déterminée à

Digitized by Google

soutenir, par tous ses efforts, ses droits et les vôtres. Nous savons que pour fonder son indépendance et ses libertés, une nation a besoin de courage et de constance ; qu'elle s'instruit et retrempe ses forces aux épreuves mêmes de l'adversité. Les Belges n'ont pas oublié non plus qu'il y a un an, à pareille époque, il ne leur fallut que quatre jours pour s'élever au rang de nation. Fiers d'un si beau souvenir, fiers d'avoir à leur tête le roi de leur affection et de leur choix, si le salut du pays le demande, ils combattront pour lui avec la même ardeur qu'ils l'ont vu combattre pour eux, et la victoire n'abandonnera pas le drapeau qui porte pour devise *Justice et liberté!* »

La Chambre remplaça les neuf derniers mots par ceux-ci : « ... la cause de la justice et de la liberté ».

Au cours de la discussion, M. Lardinois défendant un amendement avait dit : « *L'armée n'a pas rempli entièrement son devoir...* »

Rogier blâma sévèrement cette expression qui tendait à déshonorer une armée sans preuves et sans attendre des explications qui la laveraient peut-être de tout reproche.

M. Lardinois retira sa phrase (séance du 15 septembre).

Pendant les deux premières semaines de la session, nous voyons Rogier s'occuper plus particulièrement des questions relatives à la garde civique et à l'armée. Il s'agissait de l'interprétation de la loi dans ses dispositions relatives à la dépense à faire pour l'équipement du premier ban mobilisé, et d'un crédit au ministère de la guerre.

« ... Un capitaine, dit-il le 17 septembre, ne fait pas moins bien son devoir et ne se bat pas plus mal parce que ses appointements ne sont pas énormes. Nous avons vu le soldat français, sa propreté, sa bonne tenue, sa bonne humeur. Eh bien ! il n'est pas aussi bien payé que le soldat belge, et cela ne l'empêche pas de faire son devoir... »

Grand partisan des économies, Rogier propose (15 octobre) « que l'indemnité parlementaire ne soit due qu'au prorata du temps écoulé », c'est-à-dire que « si la session finit le 15 d'un mois, il ne sera dû que quinze jours ».

Digitized by Google

La Chambre adopta la proposition... Elle revint plus tard sur ce vote, qui avait du bon assurément.

Un débat fort vif s'engagea à la mi-octobre au sujet d'un projet de loi sur la sûreté de l'État.

Ce projet avait pour but principal d'empêcher les relations avec l'ennemi. L'article premier était destiné à procurer au gouvernement le moyen d'atteindre ce but et constituait ainsi la loi tout entière.

M. De Robaulx, fort hostile à ce projet, ne s'était pas contenté de le combattre par des arguments juridiques ou pour des raisons politiques : il s'était lancé, comme cela lui arrivait souvent, dans la voie des attaques personnelles, des récriminations acrimonieuses. Après avoir dit qu'il ne voyait pas où pouvaient être les traîtres que visait le projet de loi, qu'on n'en avait point vu jusque-là, il ajoutait :

« A cette occasion, je me souviens qu'un membre du gouvernement provisoire *(Rogier)* est venu l'hiver dernier entretenir le Congrès de prétendues conspirations et de complots qu'il attribuait aux orangistes, au parti français et aux républicains. Je me souviens que, dans le comité secret où ces graves révélations venaient d'être faites, un membre *(Devaux)* qui siège encore ici, trouva l'occasion propice pour faire créer une espèce de dictature. Eh bien ! messieurs, le Congrès ne crut pas aux complots, le dictateur fut désappointé; l'on épargna au pays les dangers d'une pareille administration, et tout se passa fort tranquillement. »

Rogier va répondre à De Robaulx de façon à lui faire regretter tout à la fois sa critique du projet et ses personnalités :

« ... On a attaqué le projet comme étant d'un vague effrayant, d'un arbitraire terrible, d'une inhumanité révoltante... Voyons les choses et les personnes dans leur réalité. Soyons humains, mais ne soyons pas dupes; la duperie d'ailleurs pourrait avoir, cette fois, des conséquences pleines d'inhumanité... La loi ne sera sévère qu'à ceux des

Digitized by Google

étrangers qui seront hostiles au pays, à ceux qui chercheraient par leurs intrigues à compromettre notre salut commun... La mesure est commandée par les circonstances et doit cesser avec elles. Nous sommes en état de guerre, c'est-à-dire dans un état de choses extraordinaire, où la ruse, l'espionnage, la violence sont admis comme moyen de succès. Voulez-vous que vis-à-vis de ces armes familières à nos ennemis, le gouvernement ait la bonhomie de demeurer désarmé; qu'il respecte, par honneur pour les principes, les entreprises de ceux qui veulent sa ruine?... Le premier des principes, c'est de sauver le pays...

La sûreté du pays, notre sûreté à tous exige que le gouvernement soit fort et paraisse fort; et n'est-ce point pitié, à peine l'arbre commence-t-il à prendre racine, de le battre de tous les vents de l'opposition?... »

M. De Robaulx s'était étonné que le Gouvernement provisoire eût trouvé sage et utile de signaler au Congrès des conspirations qui d'après l'orateur n'auraient existé que dans l'imagination de ses membres affolés par la peur. — Assurément, ripostait narquoisement Rogier, il eût dû se croiser les bras et laisser faire :

«...Le gouvernement provisoire, après avoir jeté à pleines mains sur le pays toutes les libertés, toutes les garanties, rendu à chaque pouvoir son action et son indépendance, s'aperçut à la fin qu'en donnant tout aux autres, il n'avait rien réservé pour lui. Poussé par une foule d'excellents patriotes qui criaient sans cesse d'être fort, de sauver le pays ; instruit que des complots se tramaient contre le Congrès lui-même, il vint lui demander les moyens de déjouer la conspiration. On les refusa, et ajoute M. De Robaulx, tout se passa *fort tranquillement.* Oui, messieurs, fort tranquillement et si tranquillement que, peu de temps après, deux ou trois conspirations éclatèrent successivement; fort tranquillement, en effet, pour les conspirateurs que l'on vit déclarer coupables de crime d'État... »

Il faut avouer que M. De Robaulx faisait bon marché du complot du colonel Grégoire, pour ne parler que de celui-là. Il y a des gens qui ont la mémoire courte, ou plutôt que la passion aveugle !

Rogier avait été fort sensible au reproche, que lui faisait son adversaire, d'avoir aspiré à la dictature.

Voici par quel coup droit il répond à De Robaulx :

Digitized by Google

« ...On a prétendu qu'en parlant au Congrès de complots, on avait voulu l'effrayer, afin d'ouvrir à quelqu'un la voie à la dictature. Et, si je ne me trompe, ce serait moi que l'honorable M. De Robaulx aurait voulu désigner. Si telle a été son intention, je n'ai qu'un mot à lui répondre : Si j'avais voulu devenir dictateur, si cette folle idée avait pu me passer par la tête, je l'aurais pu tenter dans les temps difficiles de notre révolution, où lui-même n'avait pas encore commencé son rôle politique; je n'aurais pas attendu qu'il vînt, par son opposition dans le Congrès belge, désappointer les dictateurs...

Je me résume. La mesure proposée est-elle, dans quelques dispositions, inconstitutionnelle? Corrigez-la. Mais est-elle nécessaire? Oui. Est-elle seulement utile? Oui encore. Je lui donnerai donc mon vote... »

Le nouveau ministre de la guerre, M. Ch. de Brouckere, apportait dans la réorganisation de l'armée une activité et une intelligence qui lui ont mérité toutes les sympathies des esprits impartiaux. M. Thonissen *(La Belgique sous le règne de Léopold Ier)* a donné des détails nombreux sur l'insuffisance, l'indiscipline, l'indignité même d'un certain nombre d'officiers subalternes qui avaient été nommés souvent à la légère au milieu de l'effervescence populaire. Que M. de Brouckere ait été parfois un peu sévère dans les exécutions auxquelles il dut se livrer; qu'il ait, sur la foi de certains rapports trop rapidement faits par ses sous-ordres, été trop rigoureux pour quelques officiers, c'est ce qui nous paraît ressortir d'un incident provoqué par une intervention de Rogier, le 21 octobre, en faveur d'officiers du 3e chasseurs à pied qui se plaignaient d'avoir été démissionnés sans motifs graves. Analysant leur pétition à la Chambre, Rogier disait :

« ... Au nombre des motifs on en trouve de la force de celui-ci : *Comme n'étant bon à rien.* Et ce motif frappe sur un homme qui a été assez bon pour se battre et pour se faire cribler de blessures. Au deuxième motif est celui-ci : *ne connaissant rien;* au 3e : *raisonneur;* au 4e : *médisant*.....

C'est l'effet de toute révolution de placer certains hommes plus haut qu'ils n'étaient auparavant et de les élever même à une position pour laquelle d'abord ils ne semblent pas faits. Mais qu'on s'en

Digitized by Google

rapporte à eux : par respect pour eux-mêmes, pour le rang qu'ils ont acquis, pour leur propre dignité, ces gens-là se forment bientôt... C'est un des résultats les plus remarquables de notre révolution. Des hommes qui, jusque-là, avaient vécu dans une position modeste, se sont trouvés élevés aux postes les plus éminents : ils avaient acquis ce droit par leurs services; je ne sais s'ils y ont gagné en bonheur... Pourquoi ne verrait-on pas dans la carrière militaire ce qu'on a vu dans le civil? Les officiers dont vous vous plaignez acquerront avec un peu d'habitude et par leurs nouvelles relations tout ce qui leur manque. Craignait-on pour la discipline en les conservant dans les régiments où ils étaient? On aurait pu les disséminer, les faire passer dans d'autres corps et là, sous les yeux d'officiers moins familiers avec eux et plus sévères, ils auraient acquis l'amour de la discipline, les connaissances qui leur manquent, et les bonnes manières puisqu'on semble les exiger d'eux.

Je ne prends pas la défense de tous les officiers en masse ; je sais qu'il s'était introduit dans l'armée des hommes qui n'avaient jamais figuré dans les journées de septembre. Mais s'il est telle exclusion qui mérite l'approbation de tous les bons patriotes, il en est beaucoup qui ne sauraient être approuvées : c'est pour cela que j'appuie le renvoi au ministre de la guerre. »

Le renvoi fut voté à une grande majorité.

Ses devoirs de gouverneur empêchèrent Rogier d'assister à un assez grand nombre de séances dans les mois de janvier et de février ; mais tous les débats importants le trouvaient à son poste. Ce n'était pas seulement de son vote, c'était de sa parole qu'il appuyait le ministère dans les circonstances, trop fréquentes, où l'impatience et la défiance de quelques députés à l'esprit facilement irritable, provoquaient des explications orageuses.

Certains de ces députés, tels que Gendebien et De Robaulx, ne savaient pas tenir compte au ministère des difficultés de toute nature qu'avait amenées l'échec militaire d'août 1831. Ils s'obstinaient à ne pas lui faire le moindre crédit pour l'organisation de services nouveaux qui ne pouvaient s'improviser, pour la réforme d'abus dont le temps seul aurait raison. Au lieu de prêter au cabinet le concours de leurs bonnes volontés, ils refu-

Digitized by Google

saient même de lui rendre justice, et suspectaient la sincérité de leurs collègues qui défendaient sa conduite.

Rogier estimait, lui, que dans des temps si difficiles, au milieu de ces incertitudes toujours renaissantes, le devoir de tout bon citoyen était d'offrir son appui, d'accorder ses encouragements à ceux qui gouvernaient. Il eût compris de la défiance et de la sévérité à l'endroit d'un gouvernement vieilli dans le despotisme, inaccessible à toutes les vues d'amélioration, en révolte permanente et ouverte contre le pays. Mais ce n'était pas le cas du gouvernement de 1831-1832, dont l'opiniâtreté, disait-il le 8 mars, n'était certes pas le défaut.

Il prévoyait bien que l'épithète de *ministériel,* que les orateurs de l'opposition prenaient plaisir à lancer par manière de blâme aux adversaires d'une politique irritante et cassante, allait lui être appliquée à lui aussi. Il me semble, disait-il, que je l'entends déjà résonner à mes oreilles :

« ... Eh bien, oui, je suis ministériel si par cette qualification on prétend désigner les députés qui, sans se refuser le droit de conseiller, d'avertir, de contrôler le ministère, sentent toutefois en ce moment et par dessus tout le besoin de le rendre fort à l'intérieur, de le montrer respecté à l'étranger. Si pour vouloir rallier à une communauté de sentiments et d'action tous les citoyens qui ont le ferme propos de défendre la révolution ; si parce qu'on aura continué de marcher sous la bannière de ceux avec lesquels on a longtemps combattu ; si parce qu'on répugne à voir dans ses amis politiques de la veille de dangereux ennemis du lendemain ; si à ces divers signes se reconnaît le ministérialisme, je le déclare sans détour : Tombe sur moi l'anathème ! je suis ministériel ! ... »

Il faisait un assez piquant croquis de ceux qui, comme M. De Robaulx, mettaient toute leur gloire à ne jamais être de l'avis du gouvernement ; et en même temps il prouvait que ce que l'on appelait l'*opposition* ne se faisait pas une idée bien exacte de ce qu'est et de ce que devrait être un gouvernement constitutionnel :

« ... Il se rencontre par le monde une certaine espèce d'hommes qui ne peuvent parler du gouvernement sans frémir de colère... Ces hommes-

Digitized by Google

là ne prennent pas la peine de voir ce que c'est au fond que le gouvernement sous un régime constitutionnel. Le gouvernement d'un pays constitutionnel ne se résume pas dans les personnes de trois ou quatre ministres : il faut y voir la réunion, la pensée, l'action de tous les mandataires auxquels le pays, à divers titres, a délégué la direction de ses affaires générales. C'est ainsi que les députés qui font les lois, les juges qui les appliquent, font, à vrai dire, aussi bien partie du gouvernement du pays que les ministres qui les exécutent!... »

Rogier qui n'avait pas, qui n'eut jamais à se louer de ses rapports avec M. De Robaulx, pas plus que ses amis Lebeau et Devaux, Rogier prend un malin plaisir à relever, dans le discours, d'un antiministérialisme farouche, que ce député avait prononcé le 6 mars, un éloge, tout au moins bizarre, du roi Guillaume :

« ...Du reste, il ne faut pas croire que tout ce qui fait de l'opposition invariable contre le gouvernement belge enveloppe dans une même antipathie tout ce qui gouverne. Etre homme de l'opposition *en tout* et contre tous les gouvernements de son pays n'empêche pas de conserver pour certaines têtes couronnées de ces égards dont nos ennemis ne manqueront pas sans doute d'apprécier toute la délicatesse. Qui de vous, messieurs, n'a pas été édifié du compliment tout à fait galant adressé par la même bouche qui n'a pas eu de paroles assez énergiques pour flétrir le gouvernement belge, adressé, dis-je, parc ette même bouche au roi Guillaume, *respecté et considéré à juste titre !*

Car voilà, messieurs, jusqu'où conduit l'entraînement d'un certain genre d'opposition : mépris pour le gouvernement belge ; contre lui les attaques, les injures, la défiance — respect et considération pour le roi de Hollande ; à lui les hommages, à lui les flatteries républicaines. Si c'est là, messieurs, du patriotisme ; si, pour avoir la satisfaction de se dire : « Je suis, moi, de l'opposition », il faut descendre jusque-là, je le répète de nouveau, plus que jamais je suis et me déclare ministériel. »

L'opposition ne se bornait pas à attaquer avec virulence le ministère et ses amis dans les séances de la Chambre ; elle les attaquait aussi âprement dans les journaux et par voie de circulaires. Un exemple entre cent :

Le président de la Chambre, M. de Gerlache, un *ministériel* du temps, était (qu'on nous passe l'expression) la bête noire de Gendebien.

Digitized by Google

Gendebien trouvant trop aimable le discours de *nouvel an* que de Gerlache avait adressé au Roi au nom des représentants, s'était, dans une lettre publiée par un journal de l'opposition et répandu à profusion dans Bruxelles, exprimé comme suit :

« ...J'ai lu sans surprise, mais non sans dégoût, le discours adressé à S. M. le premier jour de l'an de grâce 1832, par M. de Gerlache en sa qualité de président de la Chambre.

Il est vraiment déplorable qu'en 1832, et quinze mois après une des plus rudes leçons données aux flatteurs et aux flattés, il se trouve encore, sur le sol libre de la Belgique, un homme qui ne rougisse pas de recourir à des formules servilement adulatrices et plus humiliantes encore pour celui qui en est l'objet que pour celui qui s'humilie.

De quel droit, monsieur de Gerlache, mettez-vous la Chambre et la nation qu'elle représente, *aux pieds de Sa Majesté*, pour lui adresser l'hommage de son *profond* respect et de son dévouement ?

... Pourquoi rappeler sans cesse les *nobles sacrifices* que le prince de Saxe-Cobourg a faits en acceptant la couronne !...

... M. de Gerlache est descendu jusque dans le vallon boueux des antichambres des cours ! Lisez et jugez, mes chers compatriotes qui êtes devenus des *sujets* : V. M. a su conquérir, dans des temps si difficiles, l'amour et la vénération de *ses sujets*... »

Une réponse de M. de Gerlache lui avait valu une nouvelle diatribe de Gendebien.

M. de Gerlache écrivit, le 16 janvier, aux journaux qu'après trois jours de réflexion il avait jugé convenable de ne plus répondre à Gendebien... « Hier, un portefaix ivre, ou furieux, ou méchant, me jette de la boue. Je fus fâché d'abord, mais je me consolai en songeant d'où venait cette boue : la leçon m'a profité. Je me suis déjà mépris en répondant une fois : c'en est bien assez. Les honnêtes gens comprendront, du reste, les motifs de mon silence. »

Gendebien doit avoir envoyé des témoins à M. de Gerlache... Nous ne nous expliquerions pas sans cela ces lignes que M. de Gerlache envoya le 19 au *Courrier belge :*

« ... Dans ma dernière lettre que vous avez insérée dans votre numéro d'avant-hier, je n'ai pas entendu attaquer l'honneur de M. Alexandre

Digitized by Google

Gendebien, que je tiens, comme je l'ai déclaré dans ma première lettre, pour un homme d'honneur cédant trop facilement à l'impétuosité de son caractère ...»

Quelques semaines après, l'acrimonie de Gendebien se donna encore carrière dans la discussion des *marchés Hombrouck,* où il échangea avec le comte de Mérode, son ancien collègue du Gouvernement provisoire, des mots assez vifs.

Avec un autre collègue et *ami* de septembre 1830, avec Rogier, il faillit avoir une *affaire* le 14 mars.

Il s'agissait d'allocations votées pour les traitements de non-activité.

Rogier, qui ne voulait ni gaspillages ni injustices, avait demandé qu'on n'appliquât la somme votée qu'aux volontaires « qui avaient pris réellement part aux combats et aux dangers des journées de la Révolution, et non pas à ceux qui étaient arrivés quand tout était terminé ».

Gendebien, qui est d'un avis différent, fait allusion à « ceux qui sont jaloux aujourd'hui de la faible récompense que l'on veut accorder aux hommes qui les ont faits ce qu'ils sont ».

Et Rogier à l'instant :

« ... Je ne sais si dans l'intention de M. Gendebien ses allusions peuvent s'appliquer à moi... (M. Gendebien, dit le *Moniteur*, fait un signe négatif)... mais dans ce cas il faudrait qu'on s'expliquât un peu plus clairement... »

L'atmosphère était, on le voit, aussi chargée d'électricité dans la Chambre des représentants que dans le Congrès.

Gendebien et Rogier s'entendaient du reste de moins en moins : ils finiront par se rencontrer sur un autre terrain que celui du Parlement.

Revenons à la séance du 8 mars 1832 où Rogier se déclarait nettement ministériel.

Digitized by Google

Il commençait son « rôle ministériel » par s'expliquer au sujet d'un des griefs imputés au ministre de l'intérieur, auquel De Robaulx reprochait sa tendance à favoriser « l'esprit de castes qui veut tout envahir et confisquer la liberté à son profit ».

Rogier apprécie le rôle du clergé dans la révolution de 1830 en des termes qui eurent un grand retentissement en France, où le libéralisme avancé persistait à penser que cette révolution était comme une seconde édition de celle de 1790 (1) :

« ... La Révolution s'est, dit-on, faite par et pour les catholiques. Je ne nie pas l'influence du catholicisme dans notre révolution; mais combien étaient guidés par des sentiments purement catholiques parmi les volontaires accourus à Bruxelles? Combien de jésuites dans les légions parisiennes qui venaient de frapper d'un coup mortel le jésuitisme au sein de la capitale des Français? Combien de catholiques, j'entends ce mot dans son acception la plus étroite, figuraient au gouvernement provisoire? Un seul. Combien dans les divers ministres qui se succédèrent? Pas un seul. Singulière influence du catholicisme; étranges envahissements du clergé, qui, ayant à choisir entre un régent libéral et un régent catholique, donna la préférence au régent libéral; qui, plus tard, se choisit un roi protestant; qui dans le Congrès, où il est certain que les catholiques étaient en majorité, abolit le dimanche et les jours de fête, et ne voulut ni cette religion d'État, ni cette religion de la majorité, dont la France de Juillet fit encore un axiome politique de sa charte régénérée.

L'influence du clergé envahit tout?... Mais si du trône nous descendons à tous les pouvoirs publics, je demanderai dans quel cercle de fonctions se manifestent ces envahissements? Je vois le ministère partagé par les deux opinions. Mais où se fait sentir l'influence catholique après cela? Est-ce dans les administrateurs généraux? Voyez les noms qui figurent aux finances, aux prisons, à l'instruction publique, à la sûreté publique. Est-ce dans les gouvernements des provinces? Voyez Liège, Mons, le Limbourg, le Luxembourg, Anvers, la Flandre occidentale et d'autres encore. Est-ce dans les commissariats de districts? Faites, je vous prie, le même calcul et voyez sans sortir de la Chambre. Est-ce dans les parquets que domine le parti prêtre? Est-ce dans les cours? Qu'à plus juste raison peut-

(1) Cf. lettres de Firmin Rogier de décembre 1830 (pages 76 à 87).

Digitized by Google

être ils pourraient adresser le reproche contraire au parti libéral! Serait-ce par hasard dans l'armée? Et combien comptons-nous de chefs portant de la même main le cierge et l'épée?...»

Le registre des *Notes et Souvenirs* ne donne sur la première session que deux lignes:

Session de 1831 et 1832: mon discours sur les catholiques est, je pense, de cette époque. J'y soutiens qu'ils ne dominent pas.

Le « je pense » prouve que Rogier n'a jamais songé sérieusement à écrire des *Mémoires*.

Une des préoccupations de Rogier, c'était de ne laisser passer sans la relever aucune attaque contre le Gouvernement dont il avait fait partie. M. Jaminé, député du Limbourg, avait accusé le Gouvernement provisoire d'avoir commis une faute capitale en signant l'armistice du 15 décembre 1830. Rogier relève l'accusation d'une façon victorieuse dans la séance du 14 mars 1832:

«... Quand on veut parler des premiers pas des gouvernements révolutionnaires dans les *sentiers tortueux* de la diplomatie, ce n'est pas à l'armistice signé le 15 décembre qu'il faut s'arrêter, mais bien à la suspension d'armes acceptée plus d'un mois auparavant, dès le 10 novembre, par tous les membres du Gouvernement provisoire, avec remerciements aux puissances, et signé le 21 du même mois encore par tous les membres, à l'exception cette fois de l'honorable M. De Potter, qui avait quitté le Gouvernement non pour une question de politique extérieure.

Si donc on a des malédictions pour l'initiation de la Révolution belge aux actes de la Conférence; si cette révolution s'est perdue, s'est flétrie, s'est suicidée en cherchant, dès le second mois de sa naissance, à se faire reconnaître par le droit européen, alors qu'elle n'avait pas à elle un bataillon organisé pour résister à l'invasion étrangère, que ces malédictions, du moins, ne fassent pas anachronisme...»

Après tout, était-il bien vrai qu'une faute eût été commise les 10 et 21 novembre par le Gouvernement provisoire? La chose était tout au moins douteuse:

«...S'il fallait justifier ici l'opinion du Gouvernement par celle du pays, on rappellerait quelle sensation de surprise et quelles marques unanimes de satisfaction éclatèrent dans le Congrès, quand le Gouvernement

Digitized by Google

vint, par l'organe de M. De Potter, annoncer qu'il venait de recevoir des cinq puissances des communications officielles d'où l'on pouvait présager la fin prochaine des hostilités. Si donc il y eut faute, le Gouvernement provisoire ne fut pas le seul coupable; il faudra citer comme complices depuis le premier jusqu'au dernier membre du Congrès, car l'assentiment fut unanime, et jamais gouvernement ne fut plus fortement soutenu, plus impérieusement poussé dans un système dont, plus tard, on a trouvé commode de lui laisser toute la responsabilité... »

Tout en défendant ses actes et ceux de ses collègues du Gouvernement provisoire, tout en donnant les raisons d'actes et de résolutions qui pouvaient n'avoir pas tous été féconds en bons résultats, mais qui avaient été inspirés par un dévouement sans bornes à la nation et par une étude consciencieuse de ses ressources, Rogier demandait qu'on en finît une bonne fois avec des reproches et des récriminations qui ne pouvaient que provoquer des colères et nuire aux intérêts de la Belgique. Voici ses nobles et patriotiques paroles :

« ... Je ne sais pas m'ingénier à retourner la Belgique dans tous les sens pour en trouver et faire ressortir les défauts. Il me semble qu'une sorte de piété filiale nous ordonnerait plutôt de jeter un voile sur les faiblesses et les malheurs de la patrie ; il n'y a vraiment ni générosité ni sentiment national à chercher ainsi sans cesse à découvrir les plaies du pays, et à les mettre sans prudence, sans pitié, aux yeux de nos ennemis, comme pour leur montrer la place où ils devront porter leurs coups; aux yeux des étrangers, comme pour achever de détruire en eux ce qu'ils peuvent, après nos derniers malheurs, avoir conservé de sympathies pour nous... »

Une des questions qui furent souvent traitées en 1832, celle des économies, amena aussi Rogier à la tribune. Il voulait assurément que l'on fût économe des deniers de l'État, mais c'était à la condition que le pays n'en souffrît ni dans ses intérêts ni dans son honneur. Lors de la discussion du budget des relations extérieures, le 21 mars, il disait :

« ... Des économies raisonnables et réfléchies sont dans les devoirs

Digitized by Google

comme dans les vœux de tout bon député, mais à la condition qu'elles soient en rapport avec les intérêts du pays et qu'elles n'aillent pas jusqu'à blesser sa dignité. Je veux, quant à moi, que ceux qui représentent le pays à l'extérieur soient dans une position honorable; et je désire qu'ils y parviennent par leur talent, à moins qu'ici encore on ne veuille laisser à la richesse le monopole des fonctions diplomatiques.

Il faut que vous accordiez des frais de représentation aux ministres étrangers... Est-ce qu'ils devront puiser dans leur propre cassette ou dans celle du Roi les moyens de rendre aux agents des autres puissances à Bruxelles, les politesses que leur qualité de ministre les oblige à recevoir?... »

Ses fonctions de gouverneur d'Anvers le mettaient à même de recueillir chaque jour des renseignements sur l'état du commerce et sur les besoins de la marine marchande. Il se fit un devoir de les signaler au gouvernement et à la Chambre au cours de cette session. Les droits de pilotage, les entrepôts, les péages, l'exportation, la législation sur les distilleries, tels sont les principaux points qu'il traite de mars à juillet.

«... Je ne suis pas, disait-il, de ceux qui pensent que la Révolution ait frappé d'un coup mortel notre commerce maritime. Si le débouché de Java est fermé à nos produits, si la Hollande les repousse momentanément, d'autres débouchés restent ouverts. Et pour en faciliter l'accès l'on verra le gouvernement, je n'en fais aucun doute, seconder avec énergie les vœux du commerce : un pilotage affranchi d'entraves et de droits élevés (1); un entrepôt général où pourront être déposés, manipulés, échangés les produits de toutes les nations; le libre transit vers l'Allemagne et de grandes communications joignant l'Escaut à la Meuse et ce dernier fleuve au Rhin — le futur *chemin en fer*... »

Notons encore pendant cette session son intervention dans un débat provoqué par des critiques de la loi sur la garde civique :

(1) A qui veut la guerre, il fait la guerre. Il faut voir avec quelle verdeur narquoise (il a la note ironique heureuse) il relève cette assertion de M. De Robaulx que le système de fiscalité de la Belgique de 1832 était plus pesant que sous l'administration du *Roi si justement aimé et considéré !*... (Cf. le *Moniteur*.)

Digitized by Google

« ... Je nie que tout le mal dont on se plaint provienne des vices de la loi : il faut l'attribuer à ce que la loi n'est pas exécutée à la lettre... Que l'inspecteur général commence par remplir exactement ses fonctions !... »

Et ses plaintes relatives au retard apporté à l'exécution du décret que le Gouvernement provisoire avait rendu, sur sa proposition, le 26 septembre 1830 :

« ... Le Gouvernement provisoire avait décidé qu'un monument serait élevé sur la place Saint-Michel en mémoire des victimes généreuses de septembre ; dix-huit mois se sont écoulés depuis et rien n'est fait.

Le peuple seul a pris soin d'orner leur tombeau d'arbustes et de fleurs ; mais on y cherche vainement le monument promis...

La Hollande n'entend pas les choses comme nous. Voyez les honneurs qu'elle décerne à ceux qu'elle appelle ses héros et les monuments qu'elle leur élève... »

A sa demande, la Chambre augmenta de 5.000 florins la somme de 10.000 qui était inscrite au budget pour ce poste.

* * *

Tout ministériel qu'il était, il ne vota pas avec le cabinet le traité des vingt-quatre articles : nous allons dire pourquoi.

Revenons d'abord un peu en arrière : examinons ce qui s'était passé à la Conférence de Londres depuis l'inauguration de Léopold Ier.

Quatre jours après cette inauguration (25 juillet 1831), les puissances avaient fait savoir au cabinet hollandais qu'elles tiendraient la main à l'exécution de l'armistice conclu en novembre 1830. Était-ce pour empêcher une reprise d'hostilités que *certains* renseignements disaient imminente? Était-ce pour dégager simplement leur responsabilité vis-à-vis du roi Léopold? Était-ce... comédie?...

Aussitôt qu'elles eurent appris le peu de cas que le roi Guillaume avait fait de cette déclaration, elles décidèrent l'envoi d'une armée française en Belgique et d'une flotte anglaise vers la côte hollandaise. Avant que l'une et

Digitized by Google

l'autre fussent prêtes à entrer en ligne, l'armée hollandaise avait battu les Belges pris à l'improviste.

Guillaume avait-il des raisons de croire que la Conférence ne serait pas bien terrible à son égard, ou que tout au moins elle n'interviendrait que quand il aurait eu le temps de prendre sa revanche de la défaite de 1830? « Comment, s'était-on dit en août 1831, comment ose-t-il braver les puissances qui ne peuvent pas, sous peine de se déconsidérer, laisser protester leur signature? On ne peut pourtant pas admettre que la diplomatie européenne ait peur de Guillaume... »

La lecture des protocoles, comme des *Mémoires* de Palmerston et de Talleyrand, nous autorise à penser que si la France et l'Angleterre avaient, depuis l'avénement de Léopold Ier, l'intention formelle de faire respecter l'armistice et de châtier la Hollande pour l'avoir enfreint, il y eut une volonté absolument opposée chez les trois autres puissances, dont les délégués ont positivement joué leurs collègues, et la nation belge et son Roi, dès le 25 juillet.

L'attaque du roi Guillaume est bien compréhensible : il *savait* que trois arbitres sur cinq étaient décidés, quoi qu'il arrivât, à lui donner raison. En cas d'échec, il en serait quitte pour signer le traité des dix-huit articles ; en cas de succès, il pourrait réclamer des conditions meilleures.

Voilà ce qui explique qu'un nouveau traité, une « chose injuste et impolitique », comme a dit Rogier, allait nous être imposé de par la volonté de la Conférence, sous le nom de *traité des vingt-quatre articles* (protocole du 14 octobre 1831).

Pas plus que ne l'a fait M. Thonissen, nous n'analyserons les notes, les mémoires, les projets et les articles présentés à l'occasion de ce traité. Mais en comparant les vingt-quatre articles aux dix-huit qu'on avait déjà eu tant de peine à faire accepter par le Congrès le 26 juin, chacun s'aperçoit qu'un pas immense a été fait au détriment de la

Digitized by Google

Belgique, qui allait être cruellement punie de sa défaite. M. Thonissen a établi cette comparaison de manière à écarter toute controverse ultérieure (I, 265).

« Les dix-huit articles admettaient, dit-il, sous la médiation des cinq cours, une négociation séparée entre la Belgique et la Hollande. Ils proclamaient la libre navigation de l'Escaut. Ils se référaient aux règles de la justice et de l'équité pour le partage des dettes et l'échange des enclaves. Ils n'écartaient en aucune manière l'offre d'une indemnité pécuniaire pour la conservation du Luxembourg et de la ville de Maestricht.

» Dans les vingt-quatre articles, tous les points en discussion sont tranchés au préjudice de la Belgique. Notre territoire est odieusement mutilé, et plus de 350.000 de nos concitoyens sont replacés sous la domination hollandaise. L'Escaut n'est déclaré libre que moyennant une redevance à la Hollande. La Belgique est chargée de la somme énorme de 8.400.000 florins de rentes. Ses réclamations relatives à la flotte et aux autres richesses acquises en commun sont rejetées. Toute indemnité lui est refusée pour les dégâts de la guerre et le bombardement d'Anvers. La Nouvelle-Guinée et les îles avoisinantes acquises pendant la réunion restent à la Hollande. On impose à la Belgique la moitié des dettes contractées pour les colonies néerlandaises, sans même lui garantir le libre accès de ces possessions. On lui impose la moitié des charges de la communauté, et l'on abandonne tout l'actif de cette même communauté à la Hollande! Le seul avantage positif que la Belgique conserve dans les vingt-quatre articles, c'est la neutralité perpétuelle sous la garantie des puissances. »

Le ministère belge était aussi convaincu que Rogier du caractère injuste et impolitique de ce traité. Mais devait-il proposer de le repousser? et dans le cas où nous le repousserions, serions-nous assurés de l'appui des deux

Digitized by Google

puissances auprès desquelles nous avions jusque-là trouvé un peu plus de sympathies que chez les autres? La France, l'Angleterre nous seconderaient-elles? Tout au moins, pourrions-nous compter sur leur neutralité?

Des entretiens qui eurent lieu successivement entre le cabinet belge et les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Bruxelles, il résulte que tout ce que nous pouvions espérer, c'était la neutralité de la France. Sir Adair n'avait pas même pu garantir que la marine anglaise n'interviendrait pas pour assurer au roi Guillaume les avantages que lui valaient les sympathies avouées des diplomates du Nord, la faiblesse du cabinet anglais et la duplicité de Talleyrand.

Notre défaite du mois d'août avait détaché de nous jusqu'aux amis de la première heure, qui avaient cessé d'avoir foi dans les hommes de septembre 1830.

Dans de pareilles conditions, le ministère avait cru devoir demander aux Chambres de s'incliner : 59 voix à la Chambre des représentants et 35 au Sénat lui donnèrent raison; 38 représentants et 8 sénateurs repoussèrent le traité.

Rogier fut du nombre des opposants.

La colère et l'indignation l'avaient empêché de juger la situation avec autant de sang-froid et d'esprit politique que ses amis Devaux et Lebeau; mais nous ne nous sentons pas le courage de lui reprocher un vote que n'avait que trop provoqué la partialité de la Conférence de Londres.

Faut-il s'étonner que Guillaume, fort de l'amitié des cours du Nord, qui semblaient heureuses de son entêtement et qui ne cessaient de l'encourager, ait eu l'audace d'émettre de nouvelles prétentions! Le moment est proche où, devant son obstination, il faudra bien cependant que la Conférence élève la voix. Il s'entêtera de plus en plus dans le fameux système de persévérance qui lui avait déjà réussi. Mais il est des bornes à tout: la Conférence se

Digitized by Google

verra contrainte à employer les armes pour lui faire évacuer les territoires que le traité des vingt-quatre articles ne lui a pas attribués.

§ 2. — ROGIER AU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE D'ANVERS : 1re PÉRIODE (1831-1832)

Les questions d'intérêt général que Rogier étudiait plus particulièrement à la Chambre ne lui faisaient pas négliger l'examen des questions qui intéressaient la province dont l'administration lui était confiée. Il s'occupa tout d'abord d'une réforme dont l'urgence était incontestable : la réorganisation du pilotage sur l'Escaut.

Ce service était divisé en deux parties distinctes.

Le pilotage de l'intérieur, nommé le pilotage d'Anvers, comprenait la navigation d'Anvers à Flessingue ; celui de l'extérieur, connu sous la dénomination de pilotage des bouches de l'Escaut, comprenait la navigation de la mer à Flessingue et de Flessingue à Anvers.

La première partie, placée, conformément à un arrêté du roi Guillaume, sous la surveillance immédiate de l'autorité locale d'Anvers, était dirigée par une commission de trois membres choisis par le conseil de Régence parmi les armateurs et les négociants les plus instruits dans les sciences nautiques.

Cette commission, recomplétée récemment et qui était liée elle-même par un règlement ancien approuvé sous l'Empire français, avait sous ses ordres immédiats un nombre suffisant de pilotes et un greffier chargé de la recette des droits du pilotage d'après un tarif arrêté par le gouvernement précédent.

Sous le rapport de l'activité, des connaissances et de la probité des administrateurs, ce service ne laissait rien à désirer ; mais l'expérience avait prouvé l'indispensable

Digitized by Google

nécessité d'apporter quelques modifications au règlement, et le tarif des droits était susceptible de recevoir des réductions que réclamaient le commerce et la navigation.

Le pilotage des bouches de l'Escaut était abandonné à l'administration hollandaise de Flessingue, qui avait cherché à lier le pilotage du commerce à celui de la marine militaire, afin de faire servir le premier aux dépenses qu'exigeait le second.

Bien souvent, la chambre de commerce et des fabriques avait réclamé contre cet état de choses, d'autant plus nuisible que le gouvernement précédent avait toujours maintenu les droits pour le pilotage de l'Escaut à une hauteur démesurée, soit qu'il voulût par là favoriser les ports de la Hollande, soit qu'il voulût prélever d'une manière indirecte et occulte les sommes nécessaires à d'autres services.

Il importait de faire disparaître ces criants abus et d'affranchir entièrement le port d'Anvers du pilotage hollandais, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur du fleuve.

Rogier, de l'avis de la chambre de commerce, prit des mesures pour que le pilotage de l'extérieur, réorganisé d'après un nouveau mode, fût réuni à celui de l'intérieur. Les deux services ne formèrent désormais qu'une seule administration, dont le siège serait à Anvers et qui n'aurait à répondre de ses actes qu'à l'autorité locale.

Dans le discours du trône en septembre 1831, le Roi avait dit que ses premiers soins tendraient à encourager le commerce, l'industrie et la navigation, qu'il aurait à cœur de cicatriser les plaies dont souffraient momentanément les intérêts matériels du pays.

Rogier demanda à la chambre de commerce d'Anvers de l'aider à fournir au Roi les renseignements dont il avait besoin pour réaliser ses vues. Il trouva dans le secrétaire de cette chambre, M. Smits, un concours

Digitized by Google

intelligent dont il se souvint le jour où il eut besoin au ministère de fonctionnaires ayant de l'initiative et de l'activité (1). Mis par M. Smits au courant des besoins de différents services sur lesquels il n'avait pas encore eu l'occasion de porter son étude, il fut vite à même de signaler au Roi, en toute connaissance de cause, les principes sur lesquels le gouvernement pourrait baser son système commercial et maritime.

Une vérité incontestable et qu'aucune prévention politique ne pouvait détruire, c'est que la prospérité dont jouissait la Belgique au commencement de 1830 au point de vue du commerce et de l'industrie, tenait essentiellement à trois causes : la possession de Java, la navigation libre du Rhin par les eaux intermédiaires de la Hollande, et la communauté d'intérêts avec ce pays.

Par la possession de Java et grâce aux droits protecteurs établis dans cette colonie, la Belgique trouvait non seulement un débouché immense pour ses articles manufacturés, mais un élément précieux pour ses expéditions maritimes, dont les ressources s'écoulaient vers l'Allemagne par la voie du Rhin, tandis que la Hollande sans mines, sans industrie importante et sans agriculture, lui prenait le restant de ses produits minéraux, industriels et agricoles.

D'accord une fois de plus avec la chambre de commerce

---

(1) M. Smits, devenu député d'Anvers en 1835, fut appelé par Rogier aux fonctions de secrétaire général au ministère des travaux publics en 1840. Plus tard, il devint gouverneur du Luxembourg, et ministre.

Rogier avait le talent de distinguer les vraies capacités et savait au besoin les protéger. M. Eenens, alors capitaine d'artillerie, s'était exposé à une disgrâce par son caractère un peu bouillant. Rogier intervint en sa faveur auprès du ministre de la guerre, qui ne tint pas rigueur à l'officier. Nous lisons dans la lettre du ministre à Rogier (du 17 juin 1831) : « ... M. Eenens est plein de feu et d'énergie, mais il a besoin que le langage de la raison vienne parfois se faire entendre à lui... »

Digitized by Google

d'Anvers, Rogier disait au Roi que le moyen propre à ramener cette prospérité disparue depuis septembre 1830, c'était :

1° D'accélérer les communications avec l'Allemagne par la construction d'une *route en fer* entre l'Escaut, la Meuse et le Rhin ;

2° De les faire fructifier par le transit libre entre la Belgique et la Prusse ;

3° D'assurer au transit tout le développement dont il était susceptible, en affranchissant nos entrepôts généraux de commerce des entraves que leur opposait une législation vicieuse.

Ces mesures devaient être corroborées par des traités de commerce à conclure avec différentes puissances et notamment avec les États de l'Amérique du Sud, ainsi que par des stipulations formelles qui empêcheraient la Hollande d'éluder le principe de la libre navigation des fleuves et des rivières en exigeant des péages sur l'Escaut.

Il résulte des notes que nous avons consultées, que dès la fin de 1831 Rogier étudiait tout spécialement cette question de la route en fer dont il allait avoir l'honneur de doter le pays trois ans plus tard. Il doit avoir exposé ses vues au Roi sur ce sujet alors qu'il n'était pas encore ministre. S'il ne se prononça pas sur la direction qu'il convenait de donner à la route en fer, parce que cette direction dépendrait essentiellement de la nature des terrains à parcourir, il fit remarquer au Roi que, dans l'intérêt du commerce, il était d'une indispensable nécessité de la faire aboutir au centre de l'entrepôt et des bassins d'Anvers afin d'éviter des frais de transport des marchandises ; qu'il conviendrait de l'établir de manière à se rapprocher de toutes les grandes villes situées entre Anvers et Liège, pour que les marchandises pussent y arriver par des embranchements et jouir du libre transit par la

Digitized by Google

Prusse ; qu'on devrait en organiser le service d'exploitation de telle sorte qu'il ne pût jamais être interrompu.

Rogier préludait ainsi à l'énorme travail qu'il consacra au chemin de fer en 1833, et à des études techniques et financières où il fera preuve d'un grand talent d'assimilation, en même temps que d'une volonté ferme et d'une activité incessante.

A la question de la navigation de l'Escaut se rattachait celle des limites entre la Belgique et la Hollande sur la rive gauche de l'Escaut. Quelques-uns de nos hommes politiques étaient d'avis qu'on laissât à la Hollande le port et le fort de Breskens, le port de Terneuzen et la partie du canal qui s'étend depuis cette ville jusqu'au Sas-de-Gand. Rogier estima que l'intérêt de la Belgique comme l'intérêt de l'Europe exigeait impérieusement que toute la rive gauche de l'Escaut appartînt à la Belgique.

Adoptant la conclusion d'un mémoire présenté le 10 octobre 1831 au ministre des affaires étrangères (par A.-E. Gheldof, avocat), mémoire nourri de faits et de science, il disait « qu'il fallait à la Belgique le milieu de l'Escaut occidental pour limite, qu'il lui fallait les écluses et le port de Terneuzen ; qu'il fallait à l'Europe une garantie de la liberté de l'Escaut, à la Grande-Bretagne et à la France une sécurité contre les armements russes et hollandais... »

* * *

En même temps, Rogier surveillait de près les menées orangistes qui, à la fin de 1831, avaient pris une nouvelle vigueur, à en juger par la lettre suivante du procureur du Roi d'Anvers, datée du 27 novembre 1831 :

« ...D'après une lettre reçue de Bois-le-Duc en date du 22 de ce mois, l'on nous donne la certitude que presque journellement des Français venant de la Belgique et d'autres personnes munies de passeports français ont des conférences avec les deux princes ainsi que les géné-

Digitized by Google

raux en chef qui ont fixé en cette ville leurs quartiers d'hiver. De plus, l'on nous invite à exercer une surveillance particulière à l'égard du colonel pensionné X..., de Y..., de Z... dont le neveu est très considéré au cabinet de La Haye, et en un mot contre les nombreux espions de Van Maanen qui rôdent... »

Il résultait de l'enquête à laquelle le parquet s'était livré, que dans les environs d'Anvers il y avait un véritable foyer d'espionnage et de conspiration. Le gouvernement hollandais ne dédaignait pas assurément de recourir à cette ressource (on l'avait déjà vu et on devait le voir encore), ce qui faisait dire à Rogier (1) que quoi qu'affirmât Guillaume, il avait plus de confiance dans ses machiavéliques machinations qu'en son droit et en Dieu. En présence de ce redoublement de menées orangistes, Rogier n'hésita pas à prendre des mesures rigoureuses pour assurer la tranquillité et la sécurité publiques. Elles lui valurent quelques vives attaques à la Chambre. On lui reprocha notamment d'avoir, dans une circulaire du 16 novembre relative aux étrangers, méconnu les *vrais principes* et violé quelque peu la légalité. Il eut facilement raison de ces reproches :

« ... J'ai toujours montré pour la légalité des scrupules que parfois mes collègues appelaient naïfs. La légalité fut toujours ma religion. Homme de la révolution, je ne m'attendais pas alors que, sentant le besoin de donner de la force au gouvernement et de le défendre contre les attaques obscures de ses ennemis, je prenais des mesures pour cela, je ne m'attendais pas aux reproches amers provoqués par cette circulaire, dont je me félicite du reste, car c'est une preuve que j'ai atteint mon but... »

La boutade finale de la réplique avait été accueillie, dit le *Moniteur* du 29 novembre, par des rires qui désarmèrent ses adversaires.

Une autre partie de la tâche de Rogier — et ce n'était pas la moins difficile — consistait à rallier les esprits

(1) Lettre du 1er décembre 1831.

Digitized by Google

à la monarchie belge. Si le peuple et la petite bourgeoisie d'Anvers étaient dévoués d'une façon absolue au gouvernement de Léopold Ier, il s'en fallait de beaucoup que la grande bourgeoisie et l'aristocratie eussent de profondes sympathies pour le régime nouveau.

Rogier n'épargna pas sa peine pour se concilier les esprits rétifs, les caractères aigris, les natures soupçonneuses. Le souvenir encore tout récent des services qu'il avait rendus à Anvers, la simplicité affable de ses manières, cette jeunesse qui lui attirait les cœurs, cette loyauté impartiale qui lui conquérait les intelligences : voilà qui devait d'ailleurs l'aider efficacement dans sa tâche pacificatrice.

Joignez à cela une bonne humeur, une jovialité qui aurait triomphé des résistances les plus obstinées.

Les graves soucis de l'administration n'altérèrent jamais longtemps cette bonne humeur native de Rogier. Nous en avons eu la preuve en parcourant les épitres badines qu'il envoyait à sa famille...

Le caractère et l'habileté de Rogier finirent par rompre la glace. La haute bourgeoisie et l'aristocratie anversoises, à quelques exceptions près, cessèrent de bouder le gouvernement. Quand Léopold Ier vint présenter sa femme, la fille de Louis-Philippe, à la ville d'Anvers, il reçut un accueil si empressé, si cordial, qu'il en exprima toute sa reconnaissance au sympathique et adroit gouverneur.

Rogier avait pu en toute sincérité, sans flatterie ni hypocrisie, dire au Roi le 29 septembre 1831, au nom de la députation des états provinciaux :

« Sire,

» Quand Votre Majesté visita pour la première fois la province que nous avons l'honneur d'administrer, elle venait de monter sur le trône aux acclamations du pays. Les populations voyaient dans le chef de leur choix le

Digitized by Google

gardien de l'indépendance qu'elles avaient conquise, le protecteur futur de leur prospérité et de leurs libertés, et elles lui manifestèrent leurs sympathies par des démonstrations d'allégresse aussi spontanées que touchantes. Les sentiments d'alors sont encore ceux d'aujourd'hui; ils se sont même fortifiés en raison des services que le pays a reçus de Votre Majesté.

» A cette époque, le sol de la Belgique tremblait encore du choc terrible et sublime qui l'avait fait naître à la vie des nations, et beaucoup doutaient qu'une Belgique pût jamais exister. Par vous, tous les gouvernements étrangers apprirent à se familiariser avec nous; l'Europe nous apprécia et nous avons pris aujourd'hui au milieu d'elle une place que nulle force humaine ne nous enlèvera.

» Après le besoin de l'indépendance, celui qui se faisait le plus vivement sentir au cœur du peuple belge, c'était une alliance fraternelle avec ce pays voisin, inépuisable foyer de libertés, rempart inexpugnable de la civilisation. Et quand nous voyons aujourd'hui au milieu de nous et comme partie de la famille belge, la fille et le fils *(le duc d'Orléans)* du roi des Français, il n'est pas étonnant que les acclamations redoublent et que des chants d'allégresse retentissent.

» Sire, la situation de la province d'Anvers vous est depuis longtemps connue. Aux jours de danger et de malheur, c'est d'abord vers elle que s'est tournée votre sollicitude. Vous n'ignorez pas ses souffrances passées, qui n'ont été égalées que par son patriotisme et son dévouement à votre trône constitutionnel. L'ennemi pèse sur elle au sein même de son chef-lieu. Une partie de son territoire a disparu sous les eaux; le fleuve enfin qui fait sa prospérité et assure celle du pays est menacé d'un joug contre lequel la justice et le bon sens des peuples semblent jusqu'ici avoir protesté en vain.

» Tel est, Sire, l'état de choses dont notre province hâte la fin de tous ses vœux. Nous le déguisons d'autant

Digitized by Google

moins à Votre Majesté qu'on s'est plu naguère à recueillir de votre bouche royale l'assurance de voir la Belgique promptement et honorablement délivrée de ses entraves extérieures.

» C'est alors, Sire, que la sollicitude de Votre Majesté pourra s'étendre sans réserve aux améliorations intérieures dont le pays a besoin. Depuis deux années d'une organisation administrative incertaine et précaire, la députation qui a l'honneur d'être devant vous a tâché, par la promptitude, l'impartialité, la publicité de ses décisions, de suppléer à ce que son mandat pouvait avoir d'incomplet. Elle exprime le vœu que bientôt la législature soit mise à même de donner aux provinces et aux communes des institutions fortes et libérales, sur lesquelles puisse se fonder leur bien-être et votre nom trouver un sûr appui... »

Firmin Rogier avait raison d'écrire le 16 octobre à son frère qu'il avait prononcé là un discours *noble* et *digne*. On en avait été fort satisfait à la cour de Louis-Philippe. Le duc d'Orléans en avait plusieurs fois parlé à Firmin :

« ... Il m'a dit que tu étais à Anvers comme un petit roi par l'influence dont tu jouis. Il m'a dit aussi que tu avais failli renverser la table par un brusque mouvement de corps, quand il te disait qu'il attaquerait la citadelle du côté de la ville. Il a ajouté : Votre frère a l'air d'un homme énergique et déterminé... »

Plus énergique et déterminé à coup sûr que le ministre de Muelenaere dont les hésitations (1) allaient amener une dislocation du cabinet et l'entrée de Rogier aux affaires.

(1) La politique négative allait très bien au caractère timide et irrésolu de M. de Muelenaere. L'indolence d'esprit de ce ministre, son amour du *farniente* et sa crainte de toute responsabilité ont été assez vivement critiqués par Lebeau dans ses *Souvenirs personnels*... Et Lebeau voyait juste.

Digitized by Google

On avait souvent dit — et là pourrait bien être la cause de la demi-obscurité où Rogier avait été laissé depuis l'avénement du Régent — on avait souvent dit qu'il était plutôt homme d'action que d'administration, et que la froide patience de l'homme de gouvernement lui manquait. Ce n'était pas assurément l'avis de ceux qui l'avaient vu de près au Gouvernement provisoire. Dans tous les cas, les quinze mois de son gouvernement d'Anvers durent faire tomber les critiques de ce genre. Ses preuves étaient désormais faites pour tout le monde. L'homme d'action se doublait d'un administrateur. Il était justement le ministre de l'intérieur dont le pays allait avoir besoin.

* * *

Pour bien comprendre les événements décisifs qui se préparaient, il nous faut nous reporter au mois de juillet, au moment où la session venait de se clore malgré l'opposition des De Robaulx, des Dumortier, des Gendebien, qui se refusaient à admettre que le calme et la tranquillité fussent indispensables aux négociations poursuivies alors entre le cabinet de Muelenaere et lord Palmerston pour amener l'évacuation par les Hollandais du territoire irrévocablement reconnu à la Belgique.

Le ministre des affaires étrangères avait recommandé au général Goblet, notre nouveau chargé d'affaires à Londres, de dire au cabinet anglais que le roi Léopold et ses ministres seraient fidèles à l'engagement qu'ils avaient pris devant les représentants de la nation, de ne participer avant l'évacuation à aucune négociation, ni à aucune résolution quelconque. Or, depuis le traité du 15 novembre accepté avec tant de peine par la Belgique, la Hollande, qui voulait toujours gagner du temps, avait opposé des objections et formulé des réclamations; bref, elle avait proposé de nouvelles négociations!

Lord Palmerston, tout en reconnaissant que les stipu-

Digitized by Google

lations du traité du 15 novembre ne pouvaient plus être modifiées au détriment de la Belgique, proposait un moyen terme tout à la fois pour sauvegarder les droits acquis de notre pays et pour ménager l'amour-propre du roi Guillaume : c'est ce qu'on a appelé *le thème de lord Palmerston* (1). Le général Goblet avait quelque lieu de croire (2) que la Hollande ne l'accepterait pas; la Belgique avait donc intérêt à se prêter au projet du cabinet anglais, puisque le gouvernement hollandais serait ainsi amené à montrer sa mauvaise volonté. M. Goblet proposa donc à M. de Muelenaere de ne pas insister, momentanément, sur l'évacuation préalable du territoire, malgré la promesse faite à la Chambre. Il y avait là une épreuve à faire, une partie à jouer.

M. de Muelenaere, se considérant comme trop engagé devant le Parlement pour la jouer lui-même, donna sa démission.

M. Goblet prit le portefeuille des affaires étrangères et donna à M. Van de Weyer, son successeur à Londres, l'autorisation de négocier encore sur la base du *thème de lord Palmerston*. Il eut besoin de beaucoup de courage et d'abnégation pour supporter les attaques de la presse qui l'accusait de trahison et de lâcheté; il eut besoin aussi de beaucoup d'habileté et de discrétion pour faire croire au cabinet de La Haye que la Belgique désirait véritablement voir adopter la proposition de lord Palmerston. Il s'agissait de vaincre le roi Guillaume sur son propre terrain : M. Goblet y réussit. « Le jour où, dit M. Thonissen, M. Van de Weyer exhiba ses pleins pouvoirs pour la discussion du thème anglais, il devint manifeste que le plénipotentiaire hollandais n'avait jamais eu les siens!

(1) Rogier n'ayant pas été mêlé à cette affaire, on nous dispensera sans doute d'entrer dans les détails.

(2) Ses relations personnelles avec quelques diplomates *bien informés* lui avaient à cet égard été très utiles.

Digitized by Google

L'esprit de conciliation manifesté depuis plusieurs semaines, le désir d'entamer des négociations directes avec la Belgique, tout cela n'était qu'une ruse de guerre! Le gouvernement hollandais s'était avancé dans la persuasion que la Belgique ne pouvait se dispenser d'exiger l'évacuation préalable de son territoire : les prévisions du général Goblet se trouvaient réalisées... » L'expression populaire : « A malin malin et demi » est en situation.

M. Thonissen fait remarquer que ces faits étranges n'ont pas été imaginés à plaisir : ils résultent en effet à l'évidence des procès-verbaux des séances de la Conférence de Londres.

N'y a-t-il pas encore lieu d'admirer la patience et l'habile sagesse des hommes de 1830 ?

Désormais, la Conférence de Londres ne pouvait plus se refuser à ordonner l'exécution du traité du 15 novembre 1831. La bonne volonté de la Belgique était évidente et les roueries de la Hollande avaient été déjouées. Il ne s'agissait plus d'inventer un nouveau *thème*. Nous réclamions instamment le départ des Hollandais de la citadelle d'Anvers. Il fallait « ou que la Conférence agît énergiquement contre la Hollande, ou bien qu'elle abandonnât la solution du litige aux armées des deux peuples au risque de jeter l'Europe dans les périls d'une guerre générale... »

C'est en ce moment que M. Goblet qui, depuis la démission de M. de Muelenaere (18 septembre 1832), avait pour collègues les anciens ministres de l'intérieur, des finances et de la guerre sous le titre de commissaires royaux, constitue, avec l'aide de Lebeau, un cabinet nouveau dans lequel Rogier aura le portefeuille de l'intérieur.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Rogier ministre de l'intérieur (20 octobre 1832 — 1er août 1834)

§ 1. — ROGIER ACCEPTE LE PORTEFEUILLE DE L'INTÉRIEUR. — L'ARMÉE FRANÇAISE ENTRE EN BELGIQUE POUR FORCER LES HOLLANDAIS A ÉVACUER LA CITADELLE D'ANVERS. — POURQUOI LE MINISTÈRE OFFRE SA DÉMISSION AU ROI.

Bruxelles, le 19 octobre 1832.

Mon cher Charles,

Le Roi nous a autorisés, Goblet et moi, à t'offrir le ministère de l'intérieur.

Je suis trop franc pour te cacher que si j'avais pu t'épargner ce fardeau, je l'eusse fait et mis sur le dos d'un autre.

Je ne sais quelle résolution tu prendras. En supposant que tu consentes à surmonter des répugnances bien légitimes, ce ne serait dans tous les cas qu'après avoir pris une connaissance exacte des affaires, lu toutes les pièces, entendu les initiés. Goblet est un honnête homme, un homme habile, un homme de cœur. Tu le jugeras.

La crise approche : elle nous sauvera, j'espère, mais elle peut nous perdre. Le succès dépend surtout de la trempe des nouveaux ministres. Il y a du danger, mais il y a de la gloire à acquérir, un grand service à rendre au pays, aussi grand peut-être qu'en septembre 1830.

Tu dois au moins au Roi et à ton ami de venir immédiatement à Bruxelles.

Ce n'est qu'ici et en pleine connaissance de cause que tu pourras prendre une résolution.

Viens d'abord me voir avant tout autre. Je suis logé chez mon frère. Je t'attends avec la plus vive impatience.

Digitized by Google

Une chose qui t'alléchera peut-être est celle-ci : c'est qu'avant l'ouverture des Chambres, il y aura, de manière ou d'autre, des coups de canon tirés, ou bien j'aurai cessé d'être ministre.

Tout à toi,
(Signé) LEBEAU.

A la bonne heure ! c'était là surtout le langage qu'il fallait parler à Rogier, et l'on va voir que la lettre du général Goblet était bien faite pour confirmer le langage de Lebeau :

Bruxelles, le 19 octobre 1832.

Mon cher collègue et ami,

Si nous étions dans des temps bien calmes, dans une situation bien douce, vos amis, connaissant tous votre modestie, n'auraient probablement pas pensé à vous pour le ministère de l'intérieur ; mais dans les moments solennels où nous nous trouvons, on peut avec certitude s'adresser à un homme tel que vous, on est certain de le voir accepter en lui disant : *Venez partager nos difficultés, car les embarras sont grands ; mais nous pouvons nous distinguer.*

M. Lebeau vous écrit un mot : il vous aura peut-être dit que le Roi m'a chargé de la formation d'un ministère, et que j'ai résolu de m'adresser à un homme d'une autre trempe que de Muelenaere... (1)

Je me suis donc fait autoriser à vous inviter à vous rendre à Bruxelles, et j'aime à croire que vous ne vous y refuserez pas.

Je vous envoie le capitaine Beaulieu qui vous ramènera. Cet officier mérite ma confiance et il est à même de vous désennuyer en route en vous mettant au courant de notre situation politique.

Ne doutez pas de tous les sentiments d'estime et du dévouement bien sincère de

Votre affectionné serviteur
(Signé) GOBLET.

Cette double démarche, si flatteuse pour le caractère de Rogier, eut le résultat qu'en attendaient le Roi, Goblet et Lebeau : Rogier accepta.

Les *Notes et Souvenirs* contiennent les lignes suivantes au sujet de son acceptation :

(1) M. Goblet qualifiait le caractère de M. de Muelenaere d'une façon dure : nous avons cru pouvoir supprimer l'épithète. L'histoire n'y perd rien.

Digitized by Google

Je reçois au milieu de la nuit Beaulieu porteur d'une lettre de Goblet et de Lebeau. « Pour t'allécher, m'écrit Lebeau, je te dirai que dans huit jours des coups de fusil seront tirés, ou je ne serai plus ministre ! »

Conférence avec Goblet. Instances auprès de Brabant pour les finances.

Pourquoi ces instances auprès de M. Brabant, député catholique? Parce que Rogier est fidèle et restera constamment fidèle à *l'union,* aussi longtemps que la Belgique ne sera pas constituée et reconnue par l'Europe.

M. Brabant n'ayant pas accepté le portefeuille qui lui était offert, Rogier insista alors auprès du comte de Mérode pour qu'il entrât dans le cabinet. De Mérode y entra, mais sans portefeuille.

Le cabinet fut définitivement constitué le 20 octobre : Goblet avait les affaires étrangères; Lebeau, la justice; Rogier, l'intérieur; le général Evain, la guerre; Duvivier, les finances.

La nomination de Rogier fut accueillie à Anvers d'une façon très flatteuse pour lui : la députation des états provinciaux, le haut commerce, les artistes lui exprimèrent, avec leurs félicitations, leurs regrets de le voir quitter l'administration d'une province où, en si peu de mois, il avait déjà donné tant de preuves d'habileté et de dévouement.

Les artistes lui offrirent, *comme un faible souvenir* (lettre de Van Brée, du 27 octobre 1832), des dessins qu'il aimait à montrer.

La circulaire par laquelle Rogier notifia aux gouverneurs son entrée en fonctions était conçue en excellents termes :

« Par son arrêté du 20 octobre, le Roi a bien voulu m'appeler à faire partie de son cabinet en qualité de ministre de l'intérieur. Je n'ai pas refusé ces fonctions dont les difficultés me sont connues, parce que j'ai toujours pensé que

Digitized by Google

ce n'est pas dans les temps difficiles que le dévouement des citoyens doit manquer au pays.

» C'est vous dire assez, Monsieur le Gouverneur, que j'ai le droit de compter pour l'accomplissement d'une tâche pénible, sur une franche et active coopération de votre part. Le zèle, la fermeté, tous les efforts que j'attends de vous, vous les obtiendrez à votre tour de vos subordonnés. Nous veillerons à ce que toutes les affaires, instruites avec maturité et impartialité, reçoivent une exécution prompte, et au besoin énergique, renfermée dans le cadre de la loi. L'action administrative ne doit point rencontrer d'entraves. Vous n'aurez donc pas à user d'une condescendance blâmable à l'égard des fonctionnaires et employés sous vos ordres dont l'incurie ou le mauvais vouloir arrêterait la marche de l'administration ou compromettrait la considération qu'elle doit atteindre. La position particulière du pays exige que j'insiste sur ce point. Votre surveillance sera franche et sévère, sans descendre à d'inutiles tracasseries, et les fautes graves ne me seront pas signalées en vain.

» Pénétré de tous les principes libéraux contenus dans la Constitution, vous vous attacherez, pour ce qui vous regarde, à diriger toute votre administration dans l'esprit des institutions qu'elle consacre ; vous la défendrez contre toute atteinte portée aux libertés et aux garanties qu'elle consacre.

» Dans les événements graves et décisifs qui se préparent, le pays aura plus que jamais besoin de l'union de tous les citoyens, et le gouvernement de leur confiance. Vous emploierez toute votre influence à maintenir l'une, tous vos efforts à mériter l'autre. La ligne de conduite qui vous est tracée, je serai le premier à la suivre. »

Appel au dévouement de ses subordonnés en échange du sien; respect de la liberté de tous, avec la ferme intention de ne tolérer aucune tentative de rébellion ;

Digitized by Google

exhortation au travail ; loyauté dans la conduite ; pas de sévérités inutiles ni de tracasseries puériles ; nécessité de l'*union* des bons citoyens pour le salut du pays et le bonheur de tous : voilà un excellent programme.

Et le programme a été tenu.

Dans le camp catholique comme dans le camp libéral, l'avénement de Rogier au pouvoir fut bien accueilli. Il eut ce que, dans le langage d'aujourd'hui, on appelle une bonne presse, à part bien entendu la presse orangiste. Sa correspondance atteste d'ailleurs que la presse était bien, cette fois, l'écho de l'opinion publique, qui voyait avec une réelle satisfaction le portefeuille si important de l'intérieur passer en des mains aussi vaillantes qu'honnêtes. Nous ne donnerons d'extraits que de deux lettres : l'une d'un libéral, l'autre d'un catholique.

L'avocat Néoclès Hennequin, qui resta toujours son ami, lui écrivait, le 15 novembre, une lettre où le caractère et la valeur de Rogier sont décrits en des termes dignes de lui :

« ... Au fond, ce n'est pas précisément toi, mais nous, c'est-à-dire le pays, qu'il faudrait féliciter de ton arrivée au ministère dans des circonstances encore si difficiles. Je m'en réjouis cependant, même dans ton intérêt personnel, parce que le moment est opportun, et que je te vois ainsi en position de *terminer* de tes propres mains l'œuvre que tu as *commencée*... Bonne fortune bien rare en révolution... Je suis certain que toi et Lebeau vous n'êtes entrés au ministère ni en étourdis, ni en ambitieux...

Et quand enfin la question extérieure sera résolue, quel bonheur de pouvoir une bonne fois travailler à l'organisation du pays ; et quelle belle tâche tu auras devant toi ! La province, le commerce, l'enseignement, la garde civique, pauvre morte-née que j'aime encore dans son linceul ; et tant d'intérêts qui attendent qu'on s'occupe d'eux ; et tant d'améliorations indiquées par le bon sens et la bonne foi... »

Le comte de Mérode lui envoyait ces lignes le 27 octobre, de Paris où il était allé chercher un collège pour son fils :

Digitized by Google

« ... J'ai lu avec beaucoup de plaisir votre circulaire de Ministre, comme j'avais avec non moins de satisfaction remarqué précédemment le discours du Gouverneur d'Anvers à l'entrée du Roi et de la Reine. J'ai retrouvé dans ces occasions l'excellent esprit du très honorable Monsieur Ch. Rogier... »

* * *

Soumis à réélection, aux termes de l'article de la Constitution qui est un de ceux dont on propose aujourd'hui la revision, Rogier écrit le 25 octobre à M. Denef, son collègue à la Chambre pour l'arrondissement de Turnhout, et à MM. Lebon, bourgmestre de Gheel, Peeters, bourgmestre de Westerloo, et Ooms, procureur du Roi de Turnhout, qui avaient été ses collègues au Congrès, pour leur demander de lui faire connaître confidentiellement jusqu'à quel point il pouvait encore compter sur les suffrages du corps électoral :

« ... J'ai toujours eu à cœur de remplir mon mandat en député loyal et consciencieux, et j'en désire la continuation parce que ma nouvelle position ne change rien à mes principes à cet égard. En acceptant une tâche pénible dont les circonstances augmentent les difficultés, je n'ai consulté que mon dévouement aux intérêts du pays. J'espère donc que messieurs les électeurs ne me retireront pas leur confiance... »

Réponse de M. Denef :

« ... Votre promotion me fait nourrir de très douces espérances pour le vrai bien de notre chère patrie ; je vous en félicite donc de tout mon cœur ou, pour mieux dire, j'en félicite le pays tout entier... J'ai la confiance que mes efforts pour votre réélection seront couronnés de succès... »

Réponse de M. Ooms :

« ... Tous les patriotes réuniront leurs suffrages sur vous... votre réélection est certaine. On attend de votre patriotisme énergique et éclairé une fin très prochaine à cette irrésolution beaucoup plus accablante que les maux de la guerre... »

Réponse de M. Lebon :

«...Vos principes sont assez connus aux braves Campinois pour qu'ils

Digitized by Google

aient en vous la confiance la plus sûre, et nous sommes convaincus que *la liberté pour tous et en tout*, sur laquelle repose l'heureuse union de tous les vrais Belges, trouvera en vous une garantie rassurante... Votre réélection n'est pas douteuse; nous sommes habitués à confondre notre confiance avec celle de S. M. Léopold l'élu *(sic)*... »

Lettre de M. Peeters (du 15) :

« ... Vous pouvez vous glorifier d'avoir été élu à l'unanimité, si l'on excepte quelques orangistes, que vous préférez sans doute d'avoir voté contre vous... L'on n'a vu ici que les plus chauds patriotes. M. le comte Félix de Mérode m'a écrit pour recommander *bien chaudement* son ancien collègue du gouvernement provisoire et son meilleur ami Rogier... »

Des 156 votants, 145 se prononcèrent pour Rogier.

« Si, écrivait M. Denef le 15 novembre (jour de l'élection) le nombre des votants ne s'est élevé qu'à 156, c'est à cause des logements militaires et de la saison! »

Un détail encore pris dans la lettre de M. Peeters : « Tous les prêtres ont travaillé avec zèle pour votre candidature... » Ils s'étaient ravisés donc... Y aurait-il eu malentendu en 1831?

* * *

La première mesure prise par le nouveau cabinet fut l'ordre envoyé le 22 octobre à nos chargés d'affaires de Londres et de Paris, de déclarer que « si à la date du 3 novembre, la citadelle d'Anvers ainsi que les forts et lieux situés sur les deux rives de l'Escaut n'étaient pas évacués ou sur le point d'être évacués », l'armée belge attaquerait l'armée hollandaise pour l'expulser du territoire que les puissances avaient garanti à la Belgique par le traité des vingt-quatre articles. Quant au gouvernement belge, il s'engageait à évacuer Venloo et les forts et lieux qui en dépendaient », territoire assigné aux Hollandais par la Conférence, le jour où il entrerait en possession de la citadelle d'Anvers.

Digitized by Google

« De manière ou d'autre, avait écrit Lebeau à Rogier, il y aura des coups de canon. »

Le ministère était bien décidé à en appeler à notre armée, si l'Europe ne forçait pas la Hollande à évacuer la citadelle d'Anvers.

Le gouvernement hollandais, mis en demeure de s'exécuter, répondit par un refus.

Ce refus provoqua la mise en mouvement, dès le 5 novembre, de la flotte anglo-française, et trois jours après notre ministre des affaires étrangères reçut de l'envoyé français la note que voici :

« ...LL. MM. le Roi des Français et le Roi de la Grande-Bretagne, ayant reconnu la nécessité d'amener par tous les moyens qui sont à leur disposition l'exécution du traité relatif aux Pays-Bas, conclu à Londres le 15 novembre 1831, ont signé une convention destinée à régler l'emploi des mesures que Leurs Majestés se voient appelées à prendre dans le but d'obtenir, dès à présent, l'évacuation des territoires qui sont encore occupés par celle des deux puissances à laquelle, aux termes dudit traité, ces territoires ne doivent plus appartenir.

» Au nombre de ces mesures se trouve stipulée l'entrée en Belgique d'une armée française, pour le cas où, à la date du 15 novembre prochain, des troupes néerlandaises occuperaient encore le territoire belge.

» En conséquence de cette stipulation, *S. M. le Roi des Français a fait réunir sur les frontières du royaume de Belgique une armée dès à présent prête à agir, et qui entrera en Belgique du moment où S. M. le Roi des Belges en aura fait exprimer le désir à S. M. le Roi des Français...* »

Aussitôt, le général Goblet répondit : « ...Les mesures maritimes paraissant devoir rester inefficaces, S. M. le Roi des Belges est convaincu que d'autres moyens coërcitifs sont indispensables, et exprime le désir que S. M. le Roi des Français veuille bien donner des ordres

Digitized by Google

pour que les troupes françaises entrent sur le territoire belge, dans le but d'amener l'évacuation dudit territoire... »

Le discours par lequel le Roi ouvrit la session législative de 1832-1833 contenait cette déclaration :

« ... Après de longs délais, moins nuisibles cependant qu'on ne devait le craindre aux intérêts du pays, le moment est enfin arrivé où j'ai pu répondre aux vœux des Chambres et de la nation, en amenant les puissances garantes du traité du 15 novembre à en assurer l'exécution. Les puissances avaient acquis la certitude qu'en s'abstenant plus longtemps de recourir à des moyens coërcitifs, elles plaçaient la Belgique dans l'imminente nécessité de se faire justice à elle-même ; elles n'ont pas voulu courir cette chance de guerre générale. Liées par une convention formelle, deux d'entre elles se sont engagées à commencer l'exécution du traité par l'évacuation immédiate de notre territoire. Les flottes de France et d'Angleterre réunies enchaînent le commerce de la Hollande, et si ces moyens de coërcition ne suffisent pas, *dans deux jours une armée française viendra, sans troubler la paix de l'Europe, prouver que les garanties données n'étaient pas de vaines paroles...* »

Rogier avait-il donc amené l'intervention française, par le fait de son entente avec Goblet et Lebeau, en se décidant à faire partie du cabinet?

Non, mais il fallait dans ce cabinet un combattant des journées de Septembre, un homme assez courageux et en même temps assez populaire pour faire accepter cette intervention, pour en prendre hardiment la responsabilité devant le pays et devant l'Europe. Quant à l'intervention même, c'était une nécessité pour le cabinet français, et Rogier en était averti depuis près d'un mois par une lettre de son frère Firmin (16 octobre) :

« ... La conclusion de nos affaires, que je regarde comme très prochaine, est une nécessité pour tous, et le ministère doctrinaire qui vient de surgir comprend très bien que, pour se maintenir en France contre l'impopularité presque générale qui vient accueillir son avènement, il faut qu'à l'ouverture des Chambres il puisse annoncer deux choses : 1° l'évacuation d'Anvers et du territoire belge; 2° l'expulsion ou l'arrestation de la duchesse de Berry. Ce sont les deux conditions *sine qua non* de son existence. Il faut que le corps d'armée française

Digitized by Google

s'avance jusqu'à Anvers, tandis que la flotte anglo-française tiendra bloqués les ports de la Hollande. Si nos deux alliés se refusent à ces mesures (ce que je ne crois pas), il faut que le gouvernement belge mette fin à cette trop longue comédie qui se joue à Londres et fasse lui-même ses affaires. Notre armée est belle et nombreuse, nos soldats pleins d'ardeur, les officiers, quoi qu'on dise, feront leur devoir. *Quid* ou *cur moraris..?* »

* * *

On se tromperait si l'on croyait que la conduite, tout à la fois énergique et prudente, du nouveau cabinet ne provoqua que des applaudissements.

Sans doute, il était fâcheux que la Conférence n'autorisât pas l'armée belge à prendre sa revanche de la défaite du mois d'août 1831 et sacrifiât ainsi notre amour-propre aux nécessités de la politique générale européenne.

Nul ne le regrettait davantage que le ministère lui-même et on pouvait en croire son chef quand il disait : « Comme Belge, je déplore les nécessités qui résultent, pour mon pays, des obligations imposées par la situation actuelle de l'Europe. Nous eussions mieux aimé être seuls chargés du soin d'affranchir notre territoire; mais l'intérêt général s'opposait à ce que cette mission nous restât dévolue. »

[On peut d'ailleurs juger de la gravité de la résolution par cette circonstance que le cabinet dut en quelque sorte s'excuser vis-à-vis de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, en exposant, dans une note très diplomatique, que s'il n'avait pas fait en même temps appel à l'intervention de ces puissances comme à celle de la France et de l'Angleterre, liées au même titre par les engagements pris dans la Conférence, c'était que la France et l'Angleterre, nos plus proches voisines, se trouvaient plus prêtes à agir sans délai, « l'approche de la mauvaise saison et les difficultés de transports ne permettant pas d'attendre l'arrivée des autres contingents étrangers. »

Encore les autres puissances ne se contentèrent-elles

Digitized by Google

qu'à demi de cette explication, car sur l'initiative du roi de Prusse, approuvé par la Diète germanique, l'Autriche et la Russie, des ordres furent donnés « pour que le 7e corps d'armée stationné en Westphalie passât le Rhin et prît position entre Aix-la-Chapelle et les Gueldres, dans le but de couvrir ses frontières sur la rive droite de la Meuse vis-à-vis de la Belgique et de la Hollande, et en même temps pour que le 8e corps stationné sur le Rhin servît de corps de réserve à l'autre ».

La Prusse donna communication de ces résolutions à la Grande-Bretagne et à la France, en expliquant que les autres puissances — celles qui n'intervenaient pas dans les mesures d'exécution — voulaient « empêcher que la Meuse pût être franchie ou que la rive droite de cette rivière fut compromise d'aucune manière par les troupes françaises, hollandaises ou belges qui pourraient être en collision au sujet de la citadelle d'Anvers ».

C'est-à-dire que l'acte de suprême résolution auquel Rogier apportait l'appui de son nom, de sa popularité et de sa réputation de bravoure, fit craindre un instant que l'intervention franco-anglaise en Belgique allumât la guerre générale et mît aux prises sur le Rhin les puissances représentées à la Conférence de Londres.]

A soixante années de distance de ces graves événements, que nous pouvons juger dans toutes leurs conséquences avec la calme impartialité de l'histoire, il nous est permis de dire qu'en entrant dans le cabinet de 1832 le révolutionnaire de 1830 s'était du coup transformé en homme d'État, et qu'il dut montrer, comme ses collègues, un admirable courage civique pour affronter les violences d'une Chambre que la seule nouvelle de l'intervention étrangère avait, dès le premier jour de la session, mise dans un véritable état d'exaspération.

Les débats conservèrent tout le temps ce caractère.

M. Osy s'écrie (21 novembre) : « Que l'armée sache

Digitized by Google

que les représentants de la nation non seulement n'approuvent pas, mais flétrissent un ministère qui ne comprend pas mieux l'honneur national!... »

M. Constantin Rodenbach stigmatise le 22 la *lâcheté* du cabinet : « L'inaction forcée de l'armée, dit-il, est une honte... »

M. Barthélémy Dumortier, qui en était presque à son début dans cette carrière parlementaire où il a laissé le souvenir d'une âme ardente et d'un sincère patriotisme qu'ont parfois desservi une faconde intarissable et une fougue déréglée, M. Dumortier (22 novembre) traitait les ministres de « *conseillers parricides* » qui, en appelant l'étranger sur le territoire de la Belgique, en avaient *préparé le partage,* à moins qu'ils n'eussent *préparé la restauration...*

A quoi le comte H. Vilain XIIII répliquait par cette observation parfaitement sensée : « Plus entreprenant qu'aucun de ses prédécesseurs, le ministère actuel a *osé* fixer aux puissances un terme fatal au delà duquel les Belges se croiraient déliés de tout engagement et se feraient droit par eux-mêmes... »

Rogier prit la parole le 23. Après avoir, avec un grand calme, disculpé « les conseillers parricides », il disait :

« ... Nous avions le choix entre deux moyens : obtenir des puissances l'exécution ou au moins un commencement d'exécution du traité pour le 3 novembre, ou bien exécuter le traité par nous mêmes.

On n'a pas voulu que nous agissions par nous-mêmes, et l'on a dû agir avant le 3 novembre, pour suspendre l'effet de *nos déterminations, j'allais presque dire de nos menaces.* La France et l'Angleterre se sont mises en mesure de nous satisfaire la veille du jour fixé par nous comme délai fatal... »

Relevant le reproche d'inaction, qui était l'arme principale de l'opposition, il établissait que cette inaction n'avait pas été stipulée d'une manière absolue :

« ... Tout en appelant l'intervention du gouvernement français, nous

Digitized by Google

nous sommes réservé le droit de nous défendre nous-mêmes. La moindre agression contre les propriétés belges serait immédiatement repoussée par l'armée belge. Si une seule bombe est lancée sur la ville d'Anvers, l'armée belge reprend son rôle de défense ; si un seul soldat hollandais met le pied sur le territoire belge, toute l'armée s'ébranle à l'instant pour le défendre... »

Il citait à l'appui de son assertion cet ordre du jour que le ministre de la guerre avait adressé à l'armée, le 5 novembre, et qui avait été délibéré en conseil des ministres :

Le refus obstiné de la Hollande de retirer ses troupes derrière les limites que les traités lui ont assignées, était un acte permanent d'hostilités envers les cinq grandes puissances de l'Europe.

Deux d'entre elles se sont chargées du soin de le faire cesser.

Dans ce but, leurs flottes combinées viennent de mettre à la voile pour soumettre les ports hollandais à un blocus sévère, et aujourd'hui même une armée française dépasse la frontière belge.

Sous peu de jours, une marche rapide aura conduit cette armée devant la citadelle d'Anvers.

Forcer la Hollande à reconnaître la loi de l'Europe, telle est la mission de l'armée française.

De son côté l'armée belge conserve sa mission, celle de préserver notre territoire de toute agression, de garantir de toute atteinte les personnes et les propriétés.

Cette tâche est belle ; elle est nationale, et jamais il ne fut question de la confier à des mains étrangères.

Le Roi connaît le dévouement de l'armée, et il compte sur elle.

Si l'ennemi ose prendre une téméraire initiative, le Roi en appellera à ses bataillons, et il ne doute pas que l'on ne reconnaisse alors les successeurs de ces guerriers qui, pendant une période glorieuse, ont si souvent partagé les mêmes périls et cueilli les mêmes lauriers que les Français.

Les paroles de Rogier, calmes, mesurées et marquées, comme celles de Lebeau et de Goblet, au coin de la sagesse politique, contrastaient étrangement avec les emportements de l'opposition, dont l'un des chefs, Gendebien, aussi exalté que peu pratique, s'écriait : « Si on me demandait s'il y a encore une Belgique, je répondrais : Non!... Je ne vois dans tout ce qui s'est fait qu'assassinat et faiblesse infâme! »

Impossible de faire entendre raison à des gens qui

Digitized by Google

qualifiaient d'*incurie*, *trahison* et *lâcheté* un acte qui, après tout, comme on le faisait observer, « résolvait le problème que la tribune et la presse avaient constamment posé à nos ministres et à nos diplomates, puisqu'il amenait la libération du sol belge en mettant la Hollande en face des forces militaires des puissances ».

Ces exaltés partaient toujours de cette idée que la Belgique n'avait besoin que de consulter sa propre volonté pour que chacun s'empressât d'y souscrire. Devaux avait beau leur dire, le 22 novembre, avec beaucoup de sang-froid, qu'ils avaient grand tort de s'imaginer que l'Europe n'eût à se préoccuper que de leurs désirs : «... Nous croyons qu'il n'y a en Europe que nous, que nous pouvons tout... Beaucoup d'entre nous dictent leurs volontés aux ministres, ayant l'air de croire qu'il est aussi facile d'agir sur l'Europe que sur notre administration intérieure. Autres Napoléons, nous nous faisons grands comme le monde, et nous comptons le reste pour peu de chose... »

Que faire en présence de députés auxquels un patriotisme aussi injuste qu'ardent inspirait des phrases comme celle-ci à l'adresse des ministres :

«... Nous cherchons en vain ces braves volontaires, ces blouses de la Révolution, les blouses qu'on ose à peine nommer aujourd'hui, entourés que nous sommes de ces hommes à plumet, à broderies, à crachats, qui ont recueilli les fruits d'une révolution faite sans eux et malgré eux. » *(Constantin Rodenbach.)*

Seule, une grande fermeté de caractère a pu empêcher Rogier de bondir en ce moment-là sous cette insulte gratuite : la conscience de son honnêteté et du service nouveau qu'il rendait à la Belgique le soutint!

D'ailleurs, la Chambre étant en quelque sorte affolée (1)

(1) A ceux qui disent que nos députés d'aujourd'hui manquent parfois de tenue, nous conseillons de lire le *Moniteur* des 22, 23, 24, 25 et 28 novembre 1832.

Digitized by Google

par les violences de langage des orateurs, par les manifestations des tribunes et par les articles furibonds de certains journaux, ne nous étonnons pas si le ministère ne put obtenir d'elle une ratification franche et complète de sa conduite.

Il s'était rallié à l'introduction dans la réponse au discours du trône, de cet amendement qui, à la fois exempt de blâme et d'éloge, laissait la question indécise, en attendant que les événements vinssent justifier ou condamner sa politique :

Après des délais interminables, l'obstination de la Hollande a amené l'emploi des moyens coërcitifs de la part de deux alliés de Votre Majesté. Comme nous, sire, ils savent que depuis longtemps la mesure des concessions est comblée de notre part, et nous avons la certitude que le Roi des Belges défendra avec la dernière énergie nos droits, nos intérêts et l'honneur national. Au milieu des circonstances qui nous pressent et dans l'état incomplet des négociations qui nous ont été communiquées, la Chambre des représentants croit, dans l'intérêt de l'État, devoir s'abstenir de se prononcer sur la marche suivie par le ministère.

Cet amendement ne rallia que 44 voix — dont trois des ministres ; 42 le rejetèrent.

La démission du ministère ne se fit pas attendre.

§ 2. — SIÈGE DE LA CITADELLE D'ANVERS. — A LA DEMANDE DU ROI, LES MINISTRES REPRENNENT LEURS PORTEFEUILLES

Quand le Roi la reçut (26 novembre), il y avait déjà huit jours que la citadelle d'Anvers était investie par l'armée du maréchal Gérard.

L'ouverture de la tranchée eut lieu le 29.

Terrible émotion dans la ville lorsque, le 4 décembre, la canonnade s'engagea entre les deux artilleries. On redoutait le recommencement du bombardement d'octobre 1830.

Rogier, qui était retourné se mettre à la tête des autorités administratives le surlendemain de sa démission,

Digitized by Google

raffermit les cœurs et réussit à calmer la panique qui s'était emparée des meilleurs esprits. L'autorité militaire, de son côté, était prête, au moindre mouvement agressif du général Chassé sur Anvers, à détruire la flottille hollandaise et à faire irruption sur le sol ennemi.

Pendant que la citadelle opposait aux Français une résistance qui fit comprendre, soit dit en passant, aux exaltés de la Chambre et de la presse que ce n'était pas « une proie dont l'armée nationale pouvait s'emparer sans efforts et sans pertes », le Roi essayait vainement de composer un nouveau cabinet.

Le comte de Mérode, qui avait été opposé à la démission du ministère, aurait voulu qu'il se reconstituât :

« ... J'envoie, écrit-il le 3 décembre, à mon très cher et estimable collègue Monsieur Rogier copie d'une lettre que j'ai adressée hier à M. Lebeau :

Verba volant; scripta manent. Immédiatement après le vote de l'adresse de la Chambre, je me suis opposé vivement à la démission du ministère. Depuis les tentatives faites par le Roi pour composer un nouveau cabinet, j'ai pressé de toutes mes forces la rentrée aux affaires du précédent. Je n'ai usé que de paroles : maintenant, j'ai recours à la plume... Une prolongation d'absence de gouvernement dans les circonstances importantes où se trouve la Belgique rend très équivoque sa situation vis-à-vis de l'étranger et de la Hollande elle-même, à laquelle on persuade facilement que les Belges sont dans un véritable état d'anarchie.

Un fait qui doit porter partout une complète déconsidération sur l'esprit national du nouveau royaume et le caractère politique de ses habitants, c'est l'apparente impossibilité d'y maintenir un gouvernement quel qu'il soit... »

De Mérode n'admettait pas que des répugnances individuelles, la satisfaction de *savourer l'embarras des opposants* d'une Chambre dont, après tout, les événements avaient rendu la susceptibilité excusable, pussent être mises en balance avec la nécessité d'achever une œuvre patriotique qu'on avait entreprise avec dévouement et qu'aucun obstacle invincible n'empêchait d'achever. Il conseillait à Lebeau et à Rogier de dédaigner l'appréciation de « nota-

Digitized by Google

bilités politiques aussi distinguées que M. J. (Jaminé) ou M. R. (Rodenbach), qui disaient que la retraite des ministres n'était qu'une comédie ...» Il n'admettait pas que le ministère fût bouleversé et le pays livré au hasard par quelques votes inintelligents...

«... En vain une forte majorité composée des deux Chambres réunies et la nation presque entière applaudissent aux actes du gouvernement; en vain les journaux même opposants l'invitent à ne point quitter la partie : n'importe! des votes mal compris par ceux qui les ont donnés ont suffi pour ébranler jusque dans leurs fondements tous les fauteuils ministériels! *Qui potest capere capiat!* pour moi, très honorable collègue, ces choses sont au-dessus de mon intelligence...»

Le cabinet recevait également des ambassadeurs belges à Londres et à Paris des exhortations à ne pas persister dans sa résolution. MM. Van de Weyer et Le Hon employaient des arguments identiques à ceux de M. de Mérode. M. Van de Weyer écrivait le 30:

«... Que les injustices et les absurdes clameurs de l'opposition ne vous découragent point. Continuez à défendre comme ministres le seul système qui puisse assurer l'indépendance de la Belgique. Les discussions des Chambres nous font ici beaucoup de mal. On regrette que vous ayez pris la résolution de vous retirer... La Belgique est exposée à un grand danger par d'indignes passions personnelles... Le ministère actuel a déjà beaucoup fait : qu'il fasse plus encore en restant au pouvoir... Le choix entre les Chambres et le ministère ne doit pas être douteux. C'est l'avis de tous les hommes qui entendent les affaires... »

Le *Globe* et le *Times* étaient d'accord là-dessus.

M. Le Hon regrettait amèrement que l'esprit d'union eût fait place à la discorde :

«...La Chambre a fait un mal affreux à notre cause chez l'étranger, et notre anarchie ministérielle ne se conçoit pas en présence de la Hollande qui parle et qui agit comme un seul homme... » (Lettre à M. Goblet, du 30 novembre.)

Le 9 février 1833, le même M. Le Hon prévenait le cabinet que des étrangers visitaient notre pays pour en étudier l'aspect et voir comment le régime nouveau avait pris :

Digitized by Google

« ... Des agents russes ont fait des rapports à leur cour, qui nous présentent comme sans union et sans consistance ; ils ont dit que la majorité des habitants était contre le nouvel état des choses ; que toutes les hautes classes étaient orangistes et qu'il n'y avait pas de doute que, en gagnant du temps, il s'opérerait chez nous des déchirements intérieurs, qui obligeraient de recourir à une autre combinaison. Voilà le fruit du tapage de nos énergumènes... »

Qu'on s'étonne après cela de l'entêtement du roi Guillaume ! Exploiter l'anarchie, tout en gagnant du temps pour que les puissances étrangères finissent par lui donner raison sur tous les points, c'était évidemment la tactique la plus adroite qu'il pût adopter.

Il semblerait que, comme Goblet, Lebeau et Rogier aient été ébranlés par les lettres si sensées, si patriotiques du comte de Mérode, de Van de Weyer et de Le Hon ; car Rogier écrivant à sa mère le 5 décembre, disait : « Il est décidé que nous rentrons au ministère. »

Seulement, de nouvelles difficultés surgirent. Rogier avait fait envisager la perspective d'une dissolution de la Chambre en cas de nouveaux dissentiments, et le Roi paraissait peu décidé à l'accorder. A l'issue d'une séance du conseil des ministres, Rogier était retourné à Anvers en disant que, quoi qu'il arrivât, il n'abandonnerait pas ses amis, et il s'était à l'avance rallié, sans enthousiasme, à l'idée de reprendre le pouvoir.

Si Rogier était peu désireux de rentrer au pouvoir, ce n'était pas que l'opposition, toute intraitable qu'elle fût, effrayât son courage. Mais il éprouvait nous ne savons quelle tristesse à retrouver devant lui comme adversaires — et des adversaires de parti pris — les Gendebien et maints autres avec lesquels il avait entretenu jadis des relations si affectueuses.

Ce qui nous autorise à parler ainsi, c'est la lettre suivante qu'il reçut du cabinet du Roi dans la nuit du 13 au 14 décembre :

Digitized by Google

Bruxelles, le 13 décembre 1832.

Mon cher Rogier,

Le Roi me charge de vous informer que le ministère compte se présenter demain devant la Chambre (1) comme tel et *in corpore*. Je vous écris à 9 heures du soir, vous aurez ma lettre vers minuit. On désire infiniment que vous puissiez être ici à 9 heures du matin, parce qu'il y a quelques arrangements à prendre avant la séance. Malgré les observations que vous avez faites avant de partir pour Anvers, le Roi et ces messieurs jugent qu'il est indispensable que vous rentriez avec vos collègues. Je suis au désespoir de vous faire passer une mauvaise nuit, mais vous aviez laissé ici vos pleins pouvoirs, en vertu desquels j'ai eu ordre de vous faire la présente.

Tout à vous,
JULES VAN PRAET.

Le Roi, soit qu'il eût trouvé des difficultés insurmontables à composer un nouveau cabinet, soit qu'il partageât l'avis du comte de Mérode, avait donc fini par demander aux ministres de reprendre leurs portefeuilles : ils accédèrent à sa demande, bien résolus d'ailleurs à être, s'il le fallait, un ministère plus énergique que jamais — comme le prouve ce passage d'une lettre du chef du cabinet à M. Le Hon, en date du 21 décembre :

« ... Dans ce moment, toutes les puissances battent la campagne et ne savent réellement ce qu'elles feront après l'évacuation d'Anvers. Par contre, nous sommes à attendre de pied ferme les ouvertures qui nous seront faites, nous promettant bien d'être un ministère énergique... Il n'y a rien que le dévouement au pays qui puisse déterminer un honnête homme à être ministre et si, par les résultats, ce dévouement devient impossible à prouver, il est incontestable que la dernière consolation nous serait enlevée... Je ne suis pas, comme Muelenaere, un homme à rester dans un système de politique stationnaire, pour ne pas dire rétrograde... »

L'occasion de montrer de la fermeté allait se présenter bientôt.

---

(1) Le Sénat avait agi tout autrement que la Chambre : il s'était presque à l'unanimité prononcé en faveur du ministère.

Digitized by Google

*
* *

La citadelle d'Anvers s'était rendue le 23 décembre, après une héroïque résistance à laquelle le commandant de l'armée française se plut à rendre un hommage public que toute la Belgique ratifia.

Le but que s'était proposé le gouvernement français en envoyant une armée en Belgique, c'était d'obtenir l'évacuation du territoire qui était assigné aux Belges par le traité du 15 novembre. Mais ce but n'était atteint qu'en partie par la reddition de la citadelle d'Anvers ; il restait à opérer celle des forts de Lillo et de Liefkenshoek. Or, Guillaume, toujours entêté parce qu'il espérait toujours, refusa d'évacuer ces forts. En même temps, l'armée du maréchal Gérard recevait l'ordre de rentrer en France (1).

Il ne pouvait plus être question pour la Belgique d'exécuter l'engagement qu'elle avait pris le 2 novembre. Si en effet elle avait consenti à évacuer les parties du Limbourg et du Luxembourg qui, aux termes du traité « final et irrévocable » du 15 novembre, ne faisaient pas partie du royaume de Belgique, ce n'avait été qu'à la condition d'entrer en possession non seulement de la citadelle d'Anvers, mais encore de tous les forts et lieux

(1) Une loi du 31 décembre 1832 décrète : « La nation belge adresse des remerciements à l'armée française. » On rejeta une proposition de Gendebien tendant à détruire le lion de Waterloo et à le remplacer par un monument expiatoire, et une proposition du sénateur Lefebvre-Meuret qui demandait que le lion de Waterloo fût converti en médailles commémoratives du siège d'Anvers. — Une loi du 10 février 1833 décerna une épée d'honneur au maréchal Gérard — La ville d'Anvers « voulant (dit le bourgmestre, M. Le Grelle, dans une lettre à Rogier du 1er janvier 1833) perpétuer le souvenir d'un événement qui assurait le repos général », décréta qu'une rue nouvellement construite et qui conduisait au théâtre des Variétés, porterait le nom de rue Gérard. — Rogier avait fait savoir de Bruxelles qu'il verrait avec plaisir la ville offrir au maréchal un gage de sa reconnaissance. Si l'état des finances de la ville ne le permettait pas, il proposait une souscription et s'inscrivait au nombre des souscripteurs. (Lettre du 29 décembre 1832.)

Digitized by Google

assignés au nouveau royaume sur les deux rives de l'Escaut. Cette condition n'étant pas remplie, le gouvernement belge se trouvait de fait, et jusqu'à ce qu'il y eût été pourvu, dégagé de l'obligation qu'il s'était imposée par la note du 10 novembre.

Le cabinet, dans une dépêche aux représentants de la Belgique à Paris et à Londres, disait :

« ... Le gouvernement belge est résolu à se maintenir provisoirement en possession des territoires du Limbourg et du Luxembourg séparés de la Belgique, et toute proposition ayant pour objet l'abandon ou la remise de ces territoires avant l'évacuation complète du nôtre ne pourrait, si elle nous était adressée, être accueillie que par une fin de non recevoir... Dans la négociation à ouvrir, la Belgique ne peut pas prendre l'initiative. En effet, le traité du 15 novembre n'est pas *notre fait*, il nous a été *imposé*. Pliant devant une nécessité contre laquelle il eût été insensé de combattre, nous l'avons *accepté*... »

Le gouvernement faisait remarquer que le devoir d'aplanir ou du moins de trouver les moyens d'aplanir les difficultés qui s'opposaient à son acceptation par la partie adverse, d'amener en un mot celle-ci à céder, que ce devoir appartenait tout entier à ceux qui avaient prononcé dans cette affaire et qui avaient pris l'engagement de faire exécuter le traité *irrévocable*.

Pendant que la diplomatie française et la diplomatie anglaise se remettaient à négocier sur la base de la note remise par le cabinet belge, le gouvernement hollandais payait d'audace et affichait la prétention d'interdire la navigation sur l'Escaut à tout bâtiment, quelle que fût sa nationalité.

Le cabinet belge fit savoir à Londres et à Paris que si cette prétention était maintenue, il ferait intercepter par la force les communications des forts de Lillo et de Liefkenshoek avec la Hollande. Si même l'on eût écouté Rogier et Evain, la Belgique eut dès le moment même attaqué la Hollande, ou du moins envahi Maestricht. Devant l'attitude du cabinet belge, les puissances recou-

Digitized by Google

rurent aux menaces vis-à-vis du gouvernement hollandais — et celui-ci renonça à ses prétentions... en attendant qu'il en soulevât d'autres. (Janvier 1833.)

§ 3. — ROGIER VEILLE A DÉJOUER LES MENÉES ORANGISTES. — RÉVOCATION DU PRINCIPAL DE L'ATHÉNÉE DE NAMUR. — CONFLIT ENTRE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE GAND ET LE COMMANDANT DES POMPIERS.

Rogier ne se bornait pas à opposer une volonté vraiment virile aux audaces ouvertes de la Hollande : il veillait à la répression des sourdes menées de ses agents. Toutes les démarches suspectes des orangistes avérés, toutes les tentatives de troubles devaient lui être signalées, et immédiatement il *agissait*. Il ne tolérait chez aucun fonctionnaire des actes qui auraient pu paraître des protestations contre le gouvernement de Léopold. Peut-être même son *loyalisme* l'entraîna-t-il trop loin dans cette voie, si nous en jugeons par l'incident suivant qui fit quelque bruit au commencement de 1833.

Le 8 février, M. Brabant, bourgmestre et représentant de Namur, lui avait écrit :

« ... Un fonctionnaire public dépendant de votre département, le principal de l'athénée de Namur, vient de colporter une liste de souscription en faveur des prisonniers hollandais. Cet acte qui ne peut être envisagé que comme une profession de foi orangiste et une protestation contre le gouvernement sorti de la révolution, a excité chez tous les patriotes de Namur la plus vive indignation, et je crois que le gouvernement se manquerait à lui-même s'il laissait impuni un acte de cette nature. Je viens, Monsieur le Ministre, réclamer de votre dévouement à la révolution, la destitution de ce fonctionnaire, à qui je vous prie néanmoins de communiquer la présente avant de prendre aucune mesure... »

Le fonctionnaire, l'abbé Delvaux, désavoua l'interprétation donnée à sa conduite. L'inspecteur Vauthier

Digitized by Google

laissait supposer qu'il était victime d'une intrigue menée par les jésuites établis à Namur.

Lorsque Rogier avait communiqué la lettre de M. Brabant à M. Lesbroussart, administrateur de l'instruction publique, il avait exprimé l'opinion que le gouvernement ne pouvait tolérer chez les fonctionnaires qu'il salariait, « la manifestation publique d'une opposition à l'ordre des choses et d'une alliance avec les ennemis de notre indépendance... »

Le 22 février, il écrit à M. de Stassart, gouverneur de la province de Namur, qu'il a résolu de révoquer *pour motifs politiques* le principal de l'Athénée de Namur.

M. de Stassart lui fait observer le 23 que les torts de l'abbé Delvaux ont été fort exagérés... qu'il a pu signer sur la liste, mais qu'il ne l'a pas colportée (1). Il donne en même temps au sujet des tendances d'un groupe de Namurois des renseignements qui jettent un jour nouveau sur l'état des esprits dans cette ville :

«... M. Delvaux est victime de quelque intrigue ; il existe à Namur *comme à Liège* des gens qui ne cessent de crier *orangistes, orangistes,* pour servir leurs petites passions et jeter le trouble dans la société. Ils donnent par là de l'importance à un parti qui n'en a plus du tout et qui me paraît bien moins à craindre que le parti brouillon... »

* * *

« *Comme à Liège* », disait M. de Stassart...

Des patriotes avaient, quelques semaines auparavant, écrit de cette ville au gouvernement pour lui demander de prendre des *mesures extraordinaires* en vue de faire cesser une agitation *orangiste* des plus dangereuses. Les colporteurs de fausses nouvelles prétendaient que le ministre de l'intérieur songeait à mettre la ville *en état de siège.*

L'autorité communale s'était émue à juste titre; elle

(1) « ... Il est faux, il est de toute fausseté qu'il l'ait colportée... »

Digitized by Google

avait communiqué ses observations au gouverneur de la province, M. le baron Van den Steen, qui, ayant interrogé Rogier sur les intentions du gouvernement, en reçut la réponse suivante le 24 décembre 1832 : « Je vous prie de vouloir bien rassurer la Régence de Liège sur les intentions qu'on suppose au gouvernement à l'égard de ses administrés. Jamais il n'a été moins question qu'en ce moment de placer la population sous un régime exceptionnel. Le gouvernement a foi dans le bon esprit de la grande majorité de ses habitants. Il compte aussi sur la fermeté et la vigilance de l'autorité pour le maintien de l'ordre, et le cas où sa voix méconnue exigerait l'emploi d'une mesure extraordinaire est resté jusqu'ici entièrement en dehors de ses prévisions... » Il y a dans cette réponse, dont la minute est assez remaniée, des passages qui prouvent que le ministre a dans tous les cas *l'œil ouvert* sur les meneurs de Liège : on verra que ce n'était pas sans motif.

* * *

Revenons à l'affaire Delvaux.

M. de Stassart n'était pas éloigné de croire qu'au fond de cette affaire il pouvait bien y avoir — qu'on nous passe le mot — une question de boutique :

« ... Si l'abbé Delvaux est destitué, le pensionnat de l'Athénée tombe et l'Athénée lui-même en éprouvera un rude échec. Dès lors, la concurrence, qui peut produire de si heureux effets, cessera complétement. C'est ce que désirent peut-être certaines personnes, mais ce n'est pas ce que peut vouloir le gouvernement... »

Le Gouverneur ajoute que la province de Namur est à peu près la seule où l'esprit de parti ne se fasse pas sentir, et qu'il peut sans trop d'orgueil attribuer en partie ce résultat à ses efforts constants pour maintenir la bonne intelligence et l'harmonie entre les citoyens.

« ... Si l'on veut suivre maintenant une marche opposée, il ne me restera plus qu'à gémir sur mon pays et à me retirer des affaires publiques... »

Digitized by Google

Conflit singulier entre l'administration communale de Namur et le plus haut fonctionnaire de la province!

M. de Stassart allant jusqu'à mettre sa place de gouverneur dans le plateau de la balance : voilà Rogier fort empêché.

Il imagine de consulter la plus haute autorité du corps auquel appartient l'abbé Delvaux, le vicaire capitulaire du diocèse de Namur, auquel, d'après des renseignements ultérieurs fournis par M. Brabant, l'abbé Delvaux était allé présenter la liste de souscription :

«... Il importe, écrit-il le 26 février à M. le baron de Cuvelier, vicaire capitulaire, que le gouvernement soit éclairé sur la question de savoir s'il n'y a pas dans la souscription un *acte d'hostilité* contre lui... Aussi je viens franchement réclamer de votre impartialité et de votre patriotisme une réponse à la question suivante : M. l'abbé Delvaux a-t-il présenté à votre signature la liste de souscription?... A cette occasion, puis-je vous demander si ses opinions politiques permettent de penser qu'en souscrivant pour nos ennemis, il n'ait eu qu'un but exclusivement philanthropique... (1) »

Le vicaire capitulaire répond le 4 mars :

« ... Il est exactement vrai que dans le courant du mois passé, cet ecclésiastique s'est présenté à l'évêché avec une liste de souscription en faveur des prisonniers hollandais. Je n'ai pas pris connaissance de cette liste, mais j'ai refusé d'y apposer ma signature en donnant pour motif que cette souscription pourrait être regardée comme une affaire de parti. M. l'abbé Delvaux, insistant, disait que, quel que fût le caractère national de ces prisonniers, les secourir était une œuvre de charité à laquelle je pouvais coopérer. J'observai que ces prisonniers étaient à l'abri du besoin et que s'il en était autrement, le roi Guillaume saurait bien leur envoyer des secours... »

Rogier, appréciant les observations contenues dans la lettre du Gouverneur en date du 23 février, avait dit qu'il « subordonnerait sa décision au résultat de nouvelles informations »... Le 28 mars, il écrit à M. de Stassart :

«... Je n'ai pas tardé à reconnaître, Monsieur le Gouverneur, qu'induit en erreur sur le compte de M. l'abbé Delvaux, vous l'avez jugé avec

(1) La minute de cette lettre (cabinet, n° 557) est tout entière de la main de Rogier.

Digitized by Google

trop d'indulgence et qu'en réalité il ne mérite plus la confiance du gouvernement ni la vôtre. En effet, j'ai aujourd'hui entre les mains la preuve en quelque sorte matérielle qu'il a colporté la liste de souscription et fait usage de son influence personnelle pour augmenter le nombre des signatures. D'après ce fait qui ne peut être envisagé que comme une haute manifestation d'hostilité à l'ordre actuel des choses, je crois devoir me référer à ma lettre du 22 février dernier, cabinet nº 541, en vous priant de vouloir bien en remplir l'objet... »

M. de Stassart essaya encore de fléchir Rogier en montrant que l'abbé Delvaux n'avait manifesté « ni roideur ni audace » dans l'explication de sa conduite et qu'il avait « protesté de son désir de marcher désormais dans les vues du gouvernement ». Il fit remarquer au ministre qu'on représenterait l'abbé comme « une victime », qu'une souscription serait ouverte pour le dédommager de la perte de son emploi, qu'aux « orangistes qui l'avaient poussé » (l'aveu y était...) se réuniraient ses nombreux amis particuliers, ses élèves, « les adversaires des jésuites », etc. ...

L'abbé Delvaux resta révoqué.

Pour autant que nous puissions aujourd'hui bien juger ce cas *particulier*, nous dirons que Rogier a fait là une application sévère du mot : « La femme de César ne peut pas même être soupçonnée. »

* * *

S'il n'entend rien passer aux fonctionnaires suspects d'orangisme, c'est-à-dire d'hostilité directe à la nation, il accorde son appui sans restriction à ceux que les partisans secrets ou avoués du roi Guillaume voudraient punir de leur patriotisme !

A preuve son intervention puissante en faveur du commandant des pompiers de Gand, Van de Poele, à qui la Régence de cette ville s'ingéniait à rendre tout commandement impossible.

Nous avons raconté au chapitre II que cet officier avait, par son audacieuse initiative, contribué à l'échec

Digitized by Google

du lieutenant colonel Grégoire, dans la journée du 2 février 1831. La Régence gantoise, qui était loin d'être ralliée au gouvernement de Léopold, travaillait indirectement, sous prétexte d'économies, à diminuer tout à la fois l'effectif du corps des pompiers et l'autorité de son commandant. Rogier avait recouru à la conciliation : il n'avait pas réussi.

A la date du 20 février 1833, « le colonel d'infanterie, commandant le corps des sapeurs-pompiers de Gand » — c'est ainsi que Van de Poele s'intitule — adressait au Roi une pétition où il lui rappelait qu'il avait dit : « *Je prends le corps des pompiers de Gand sous ma protection.* » Le moment est venu, disait Van de Poele, où cette protection pourra s'exercer efficacement...

« ... La Régence a repoussé une proposition qui non seulement eût relevé le moral des pompiers, mais encore lui eût acquis une nouvelle force dont à l'occasion les ennemis de notre indépendance, de cet ordre de choses auquel nous sommes dévoués, auraient ressenti les effets... C'est que ce n'était pas là ce que voulait la Régence !... Sa tendance est de se débarrasser d'hommes ayant fait leurs preuves en faveur d'un ordre de choses qui contrarie certaines ambitions... »

Le colonel Van de Poele prétendait établir que la Régence n'avait semblé accepter une transaction proposée par le ministre, que pour mieux cacher son hostilité au commandant du corps dont elle désirait la disparition, ou plutôt la transformation radicale.

En marge de la pétition du colonel, on lit ces mots de Léopold Ier :

« ... Je désire que le ministre de l'intérieur prenne lecture de cette pièce. Il pourra se convaincre que la conduite de la Régence n'est pas ce qu'elle devrait être... »

Rogier s'en convainquit si bien qu'il écrivit à la Régence la lettre que voici :

« ... Lorsque la députation de la Régence se rendit à Bruxelles pour obtenir du gouvernement une décision dans l'affaire des pompiers,

Digitized by Google

elle se montrait animée de vues conciliatrices et parut comprendre parfaitement ce que les nécessités des circonstances pouvaient commander de réserve, même de la part d'une administration peu dévouée à l'ordre de choses actuel, à l'égard d'un corps investi de la confiance du gouvernement et d'un très grand nombre d'habitants.

Ce n'est donc pas sans un sentiment de surprise que je vois la Régence, à peine nantie de la décision en quelque sorte conditionnelle du gouvernement, s'empresser de favoriser une sorte de défection dans le corps des pompiers... »

Nous n'insistons pas sur cette affaire où Rogier signalait « l'arrière-pensée » du bourgmestre orangiste Van Crombrugghe et de ses collègues (1). Il y avait là plus d'une difficulté provenant non seulement du conflit d'opinions entre la Régence et le colonel des pompiers, mais surtout d'une organisation qui remontait à une époque antérieure à la Révolution et dont on signala à la Chambre les graves imperfections.

Qu'il nous suffise d'avoir montré que les *patriotes* ne faisaient pas en vain appel à l'intervention de Rogier — et qu'il entendait faire respecter le nouveau régime aussi bien par les administrations des grandes villes que par de simples fonctionnaires (2).

§ 4. — TRAVAUX MINISTÉRIELS. — PRÉPARATION DE LOIS. — RÉFORMES ET PROJETS. — EXPOSITION DES BEAUX-ARTS. — ORGANISATION DES ARCHIVES PUBLIQUES.

Sur la même feuille où Rogier, en entrant au ministère, avait écrit la minute de sa circulaire aux Gouverneurs, il s'était tracé un programme de conduite et indiqué à lui-même les travaux dont il voulait s'occuper immédiate-

(1) La Régence repoussa, par une longue lettre du 2 mars 1832, l'imputation d'avoir des *arrière-pensées* et de *manquer de dévouement à l'ordre des choses actuel.* Elle rejetait tous les torts sur le *subordonné salarié de la Régence*, qui, « froissé dans son amour-propre mal entendu », méconnaissait l'autorité communale, etc., etc.

(2) Nous nous sommes contenté de ces deux exemples; nous eussions pu en fournir bien d'autres.

Digitized by Google

ment (on se rappellera qu'il en agissait ainsi quand il était journaliste).

Publicité des séances (1). Professeurs de droit administratif. Grande exposition à Bruxelles. Monument des Martyrs. Chemin en fer (*sic*). Règlement des bureaux : améliorations susceptibles d'être réalisées immédiatement. Administration des bureaux de bienfaisance à distraire. Lecture de journaux : réfutation des faits faux. *Ne pas se perdre dans les petits détails de choses et de personnes. Maturité et promptitude dans les décisions.*

Dès le 5 novembre il prie son ami Gustave Wappers, l'éminent artiste anversois, et son ancien collègue du gouvernement provisoire, M. Jolly, amateur d'art des plus distingués, de vouloir bien se concerter relativement à une exposition générale des beaux-arts dont il les a déjà entretenus verbalement. Il leur demande de consigner dans un rapport détaillé « leurs vues sur le plan de cette exposition et sur les moyens d'y attirer non seulement les productions des nationaux, mais aussi celles des artistes étrangers les plus distingués ». Il eut avec eux et avec Paul Devaux, dont il avait pu apprécier le goût artistique au *Politique*, des entretiens fréquents sur l'organisation de cette exposition, à propos de laquelle

On avait fait des plans fort beaux sur le papier...

qu'on ne parvenait pas à exécuter.

Rogier finit par aboutir — et ce n'est pas un de ses moindres titres à la reconnaissance des artistes et du pays tout entier.

Dans son rapport au Roi, il disait que, dans l'intérêt de la gloire nationale, il convenait de multiplier autant que possible les moyens propres à exciter le talent, à échauffer le génie et à hâter les progrès des arts ; qu'une exposition périodique d'objets d'art, *tant étrangers que nationaux*, contribuerait puissamment à provoquer l'émula-

(1) Voir plus loin l'affaire Dejaer-Bourdon.

Digitized by Google

tion des artistes belges en leur offrant l'occasion d'étudier les chefs-d'œuvre des meilleurs maîtres.

L'idée de rendre l'exposition aussi générale que possible en invitant spécialement des hommes d'un talent reconnu à vouloir bien y envoyer leurs productions, devait être et fut en général bien accueillie. C'était le moyen de faire connaître en Belgique les beaux ouvrages étrangers, de former le goût du public et de présenter aux artistes des points de comparaison et par conséquent des motifs d'émulation.

Nos artistes avaient grand besoin d'émulation.

Dans le rapport que Wappers fit avec M. Jolly, il estimait que l'école belge était malheureusement bien au-dessous de ce qu'elle devait être, elle qui avait produit de si grands artistes. Les écoles de France et d'Angleterre avaient fait au contraire de véritables progrès depuis peu d'années. Il s'était développé de grands talents dans ces pays ; mais là toutes les routes étaient ouvertes, tandis qu'en Belgique « tout était resté la conséquence d'un système exclusif, le public habitué à ne voir qu'un genre de beautés ne comprenant pas encore ce qui sort de la route qu'on lui a tracée ». Beaucoup de nos artistes ignoraient les ouvrages des écoles française et anglaise : il était fort utile de leur faire voir les productions des bons maîtres étrangers.

Par mesure d'économie — ce fut toujours jusqu'en 1839 la pierre d'achoppement pour nos ministres, qui devaient se préoccuper des besoins énormes du budget de la guerre, — Rogier se borna (1) à n'inviter qu'un certain nombre d'étrangers ; les frais de transport de leurs œuvres à l'aller et au retour devaient être supportés par le

(1) Tout visait à l'économie. Le fonctionnaire de l'intérieur chargé de préparer un projet de règlement pour la commission de l'exposition, avait proposé de nommer « *un secrétaire et un trésorier rétribués* ». — « *Dépense inutile*, écrit le ministre en marge du rapport : *les écritures peuvent être faites par des employés détachés du ministère, lorsque la commission en aura besoin.* »

Digitized by Google

gouvernement belge. Les artistes étrangers non invités supporteraient les frais d'envoi et de retour. Les artistes belges seraient tenus d'affranchir leur envoi, mais le gouvernement se chargerait des frais de retour.

Rogier songea, dans l'étude de son projet, à l'achat des œuvres les plus dignes. C'était un grand moyen d'encouragement pour les artistes, en même temps qu'un moyen de répandre le goût des arts. Wappers lui disait qu'il y avait à sa connaissance plusieurs villes où jamais l'occasion de voir un tableau passable ne s'était produite.

L'exposition devait avoir lieu tous les deux ans.

La première était fixée au 15 août 1833; elle durerait six semaines.

Un dernier détail. L'arrêté réglant le mode d'exécution porte à l'article 5 :

Il sera nommé par nous un jury chargé de prononcer sur l'admission ou le rejet des objets offerts à l'exposition. Le jugement du jury ne sera motivé que sur le mérite des ouvrages. Aucun motif étranger à l'art ne pourra s'opposer à leur admission, sauf celui d'attentat à la morale publique.

* * *

La somme de travail que représentent les premiers mois du ministère de Rogier est considérable. Après l'exposition des beaux-arts, il passe à la réorganisation du Conservatoire, à la tête duquel il va placer M. Fétis. Après un projet de loi décrétant la libre exportation des grains (1), il étudie deux autres mesures qui paraissaient être aussi favorables à l'agriculture, au dire des commis-

(1) Le projet était justifié par ce rapport de M. de Schierveld au Sénat : « Notre pays, un des plus agricoles du monde, présente aujourd'hui une singularité toute particulière : celle de recevoir les grains de l'univers entier, sans qu'il lui soit permis d'exporter les siens dont il a, par suite d'une excellente récolte, de très grands excédents ...» Faut-il que la population du pays

Digitized by Google

sions compétentes : la propagation de la viticulture et celle de la sériculture.

[A mentionner cet arrêté royal en date du 8 février : « Vu l'offre faite par M. le sénateur Van Hoobrouck de Mooreghem de rendre, à ses frais, son vignoble actuel *vignoble modèle,* pour l'instruction des propriétaires qui voudraient planter et cultiver la vigne dans le pays, pourvu que le gouvernement nomme pour diriger ce vignoble le sieur Pazuengos, ancien directeur du vignoble modèle dont le gouvernement précédent avait ordonné la création... etc. »

Est-ce que de tout temps, et surtout depuis les ducs de Bourgogne, l'on n'avait pas cultivé avec succès la vigne en Belgique? Et les écrivains spéciaux ne préconisent-ils pas aujourd'hui la possibilité de cette culture, dont on ne se détourne que parce que la culture du raisin en serre est devenue une industrie nationale, beaucoup plus productive, que la France nous envie et dont elle ne peut supporter la concurrence?

Rogier, ayant reçu un avis favorable de la commission supérieure d'agriculture sur la possibilité d'introduire dans le pays la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, s'empressa de favoriser l'une et l'autre, comme il favorisa l'introduction de la culture du maïs, alors encore ignorée dans le pays.]

*
* *

Mais il ne suffit pas de produire : il faut transporter. De plus, Anvers, pour se soutenir comme port de commerce et pour lutter avec succès contre les ports hollandais, Anvers avait besoin de débouchés rapides vers l'Allemagne.

Rogier attendra-t-il le rapport favorable de la commis-

---

ait augmenté et que le nombre des hectares de terre cultivés en grains ait diminué depuis cinquante ans, pour que nous en soyons arrivés à une situation telle que le pays doive faire appel à la production étrangère!

Digitized by Google

sion supérieure d'industrie et de commerce sur l'utilité et l'urgence d'un *chemin de fer* d'Anvers à la Prusse, pour donner suite à l'idée qui avait frappé son intelligence dès avant la Révolution, comme nous l'avons raconté précédemment?

[Nous soulignons le mot *chemin de fer* pour constater qu'il fut employé pour la première fois officiellement dans le rapport en date du 8 mars 1833, inséré au *Moniteur* du 15; ce qui n'empêche qu'avant de l'adopter définitivement on parla longtemps encore, dans toutes les discussions et rapports subséquents, de « route en fer », de « chemin en fer », de « chemin à ornières », etc.

Rogier, qui voyait la chose avant de connaître le nom, et qui avait déjà arrêté le tracé avant que la commission supérieure présidée par le banquier Engler lui eût remis son rapport favorable, Rogier l'indiquait en ces termes dans un communiqué qui figure à la date du 26 février dans la partie non officielle du *Moniteur* :

« Voici la direction que prendra le *chemin en fer* d'Anvers à Bruxelles : Il partira de Bruxelles au pied du boulevard du Jardin Botanique, près du pont Népomucène sur la Senne, et arrivera à Vilvorde à la porte de Louvain, etc.

» De là jusqu'à la porte de Diest à Malines. Puis le *chemin à ornières* ira d'un seul alignement atteindre au delà de Mortseel la route de Lierre à Anvers.

» Le dernier alignement aboutira au pied du glacis des fortifications d'Anvers à la porte de Bruxelles et se prolongera jusqu'au marché aux tourbes...

— La tourbe de Hollande fut un de nos plus grands objets de consommation jusqu'au jour où les facilités de transport par chemin de fer lui substituèrent la houille à meilleur marché. —

«.. La longueur totale de ce tracé, depuis le boulevard de Bruxelles jusqu'au pied du glacis à Anvers, est de 43.650 mètres. »

Digitized by Google

Le tracé de la « route à ornières » était, nous le répétons, arrêté dans l'esprit du ministre, non seulement avant qu'il eût reçu l'avis favorable de la commission supérieure, mais avant même qu'il pût savoir si les véhicules rouleraient dans des ornières ou sur des rails.]

* * *

Un arrêté royal du 17 janvier 1832 avait confié au département de la justice la direction du service des prisons et laissé celle des établissements de bienfaisance et de charité au ministère de l'intérieur. Ces deux administrations sont cependant assez étroitement liées, l'une ayant pour but de prévenir les crimes ou délits à la répression desquels l'autre est destinée. Ainsi réparties en deux départements, les deux directions étaient cependant restées sous un seul et même administrateur, qui se voyait dès lors obligé de recevoir l'impulsion de deux chefs différents. On n'avait pas tardé à s'apercevoir des inconvénients de cette situation. Rogier, d'accord avec son collègue Lebeau, proposa au Roi — qui donna son assentiment — d'ordonner la réunion, sous la surveillance et la direction du ministre de la justice, des administrations de charité et des prisons. L'organisation judiciaire étant presque entièrement terminée, il était possible d'imposer un surcroît d'attributions au ministère de la justice sans le surcharger, tandis qu'il y avait au ministère de l'intérieur une multiplicité d'occupations qui se nuisaient nécessairement l'une à l'autre.

Comme s'il avait craint qu'on ne l'accusât de vouloir se rendre la besogne trop facile, Rogier disait dans son rapport au Roi :

« ... Rétrécir le cercle trop étendu des attributions du ministre de l'intérieur, c'est lui laisser plus de latitude pour se consacrer aux affaires les plus importantes ou aux améliorations dont l'expérience et les progrès du temps ont démontré l'utilité... »

Digitized by Google

En effet, il travaille d'arrache-pied en quelque sorte, et presque en même temps, à quatre ou cinq objets qui étaient d'une importance capitale en ce moment : la revision de la loi sur la garde civique, l'organisation de la commune et de la province, la milice, les archives, le chemin de fer, — et tout cela au milieu de débats continuels provoqués dans le Parlement par les lenteurs calculées de la diplomatie hollandaise, par l'irritation d'ambitions non satisfaites, ou par la susceptibilité de députés trop *personnels*.

Dans une lettre du 4 janvier 1833, M. Barthélemy Dumortier, après lui avoir dit, entre autres choses des plus flatteuses, que « personne ne peut mieux que lui rendre d'imminents (*sic*) services à la patrie », et qu'il lui appartient à lui plus qu'à tout autre de réveiller « le patriotisme afin de mettre la nation en état de renouveler les prodiges de Septembre », M. Dumortier continue :

« ... Pour ce qui est de la revision de la loi sur la garde civique, je ne sais si le projet dont vous m'avez parlé est préparé. S'il en est ainsi et que vous désirez toujours que nous le méditions sérieusement, il me serait fort agréable d'en obtenir une copie afin de pouvoir l'étudier pendant notre courte vacance (1)... »

Quel vaste travail aussi que celui de l'organisation des administrations provinciale et communale! un travail qui soulevait des problèmes d'une gravité exceptionnelle, comme celui de l'enseignement. On ne s'étonnera pas

(1) Dumortier, qui était colonel de la garde civique de Tournai, demande dans cette lettre à Rogier, si à l'occasion de l'arrivée du Roi, il doit mettre la garde tout entière sous les armes ou s'il faut se borner à envoyer un détachement au-devant de S. M. « Comme, en votre qualité de Gouverneur d'Anvers, vous avez eu souvent occasion de voir la réception qui doit être faite en pareille circonstance, vous me rendriez le plus grand service si vous pouviez m'indiquer ce qui se fait en pareil cas...» A rapprocher de la lettre que Firmin Rogier adressait à son frère en juillet 1831 (page 156).

Digitized by Google

que Rogier s'y soit repris à plusieurs fois avant de soumettre ses vues au conseil des ministres.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que le cabinet fût unanime sur les questions d'organisation intérieure. Deux faits vont nous prouver le contraire.

Rogier avait élaboré un projet d'arrêté royal portant création d'un conseil de législation dont les Chambres regrettaient l'absence.

Il importait d'entourer le gouvernement des conseils et des lumières d'hommes spéciaux, et d'aviser aux moyens de donner aux projets de loi qui seraient soumis à la législature le degré de perfection dont ils seraient susceptibles, pour que l'examen en fût moins long et moins pénible. (Rogier avait d'abord songé au conseil d'État dont la France est dotée pour son plus grand bien et qui ne cesse pas d'être réclamé par nos plus éminents publicistes, comme par grand nombre de nos parlementaires.)

La création d'un conseil de législation, réduit à des fonctions purement consultatives, disait-il dans un mémoire qu'il soumit à ses collègues ainsi qu'aux ministres d'État de Theux, de Muelenaere et Devaux, « laisserait intacts le principe de la responsabilité ministérielle et la division des pouvoirs établis par la Constitution ». Il devait se composer de ministres à portefeuille, de ministres d'État, de conseillers et d'auditeurs.

On souleva des objections assez nombreuses, dont la principale, comme toujours en ce temps-là, était la « dépense »... Et le projet de Rogier fut écarté. Le conseil d'État ou le conseil de législation se transforma en un simple comité dépendant du ministère de l'intérieur.

Une question plus grave que celle-là divisa également le cabinet : celle de l'exemption du service militaire à accorder aux jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce.

Digitized by Google

Si Rogier voulait la liberté pour tous, il voulait aussi l'égalité des charges.

Voilà pourquoi, dans le projet de loi sur la milice qu'il avait présenté aux Chambres au commencement de mars 1833, il avait supprimé *toute exemption* en faveur des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique.

Grand émoi dans le camp catholique !

L'archevêque de Malines intervient directement dans le débat. En envoyant à Rogier un mémoire volumineux concluant à « l'incompatibilité entre le service militaire et l'éducation des ministres des cultes », il lui écrit le 12 mars, en son nom comme au nom des autres évêques du royaume, pour lui témoigner « la *surprise* qu'il a éprouvée lorsque, lisant dans les feuilles publiques le projet de loi sur la milice qui vient d'être présenté à la Chambre des représentants, il a vu que toute exemption en faveur des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique y était supprimée ». Sa surprise avait dû en effet être assez grande, s'il est vrai qu'en ce moment même il préparait, de concert avec ses confrères en épiscopat, un travail où il comptait établir que les lois et arrêtés en vigueur sur les exemptions ecclésiastiques n'étaient pas encore « en harmonie avec les besoins de la religion ». On s'explique mieux alors le ton qu'il emploie vis-à-vis du cabinet :

« ... Je crois rendre service au gouvernement en vous prévenant, Monsieur le Ministre, qu'une semblable mesure, si elle était adoptée, ferait le plus mauvais effet sur l'esprit des catholiques... »

Un des journaux dévoués au ministère avait insinué qu'il y avait dans le clergé des hommes qui trouvaient inutile l'immunité ecclésiastique réclamée par l'épiscopat. L'archevêque de Malines répondait :

«... Les membres du clergé qui ont trouvé que cette exemption pouvait ne pas être plus nécessaire que celle des jeunes gens qui se destinent au barreau, n'auront sans doute pas connu cette circonstance que la mesure projetée placerait bientôt sinon tous les évêques, au moins ceux de Tournai, Liège et Namur dans l'impossibilité de se procurer le nombre de nouveaux prêtres qui est nécessaire au

Digitized by Google

service des paroisses. Et je ne conçois pas comment ils ont pu vous dire que les ministres de tous les cultes n'avaient pas plus de droits à l'exemption à cause de l'état qu'ils ont embrassé, que les autres citoyens, puisqu'ils ne peuvent ignorer l'incompatibilité qui existe entre l'état de prêtre catholique et l'obligation de porter les armes... »

La disposition qui faisait pousser les hauts cris à l'épiscopat avait-elle échappé à l'attention des collègues de Rogier — ou bien crurent-ils bon de se raviser devant les réclamations formulées par l'archevêque, par les journaux catholiques et par un grand nombre de députés ? Toujours est-il qu'il fut décidé en conseil des ministres qu'on donnerait au *Moniteur* une explication, voire une justification.

Le 15 mars paraissait au *Moniteur* la note suivante — rédigée par Rogier :

« Le projet de loi sur la milice paraît avoir blessé quelques susceptibilités dans les sections et au dehors de la Chambre.

» Le gouvernement a trop prouvé son respect pour la liberté des cultes pour qu'on puisse lui imputer, avec quelque apparence de bonne foi, le dessein absurde de soumettre le clergé à d'injustes vexations...

» Quant au ministre auteur du projet, il avait autant que personne le droit de se croire à l'abri de tout soupçon semblable. C'est par respect pour la Constitution qu'il a posé un principe, qui, dans son opinion individuelle, n'en est que le corollaire. L'article 6 a déclaré tous les Belges égaux devant la loi. Est-il déraisonnable, en l'interprétant d'après l'esprit général de la Constitution, d'en faire découler la conséquence que, quant aux *charges* comme aux *droits politiques*, les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique doivent être mis *sur la même ligne que les autres citoyens belges?...* »

Qui confirmera cette appréciation si correcte de l'esprit de la Constitution par un unioniste de la veille ?

Digitized by Google

Un autre unioniste, constituant comme lui, un ecclésiastique même, l'abbé De Foere, qui, sans être provoqué personnellement, répondit à la note de Rogier par une lettre qui parut au *Moniteur* du 16 mars et où nous lisons :

« Je partage entièrement l'opinion émise dans l'article du *Moniteur*... Le ministre n'a pas blessé ma susceptibilité de ce chef... J'appelle la discussion sur ce terrain. Il en résultera d'une manière évidente que la législation, en présence de l'article 6 de la Constitution, n'a pas admis l'exemption des séminaristes comme privilège ou comme dérogation au dit article 6 de la Constitution. Cet article ne doit être exploité au profit d'aucun parti, ni d'aucune opinion. »

La note de Rogier et la lettre de l'abbé De Foere ne calmèrent pas l'orage. Si les journaux catholiques ne ménageaient pas leurs attaques au cabinet, si surtout ils malmenaient Rogier dont ils n'ignoraient pas les opinions *philosophiques* et l'indifférentisme religieux, les journaux libéraux approuvaient fort la suppression des immunités ecclésiastiques. Les plus modérés trouvaient qu'elle était absolument conforme à l'esprit de la Constitution, qui n'admet dans l'État aucune distinction d'ordres et qui proclame l'égalité de tous les Belges devant la loi. Après tout, disaient-ils au clergé catholique, puisque vous voulez bien être électeurs, éligibles et même élus, puisque vous voulez bien profiter des honneurs et des avantages de la société politique, consentez donc à en supporter les charges. « Il y aurait trop d'exigence à prétendre être législateur et à refuser d'être soldat (1). » *Le Libéral* du 19 mars regrettait amèrement que le ministre de l'intérieur se montrât, d'après la note au *Moniteur*, tout disposé

(1) *Le Franc-Parleur* du 16 mars 1833. — Dans le même numéro il est question d'un conflit entre Rogier et le comte d'Arschot, grand maréchal du palais, à cause d'invitations au bal de la cour, oubliées par le comte. Quelques hauts fonctionnaires, sortis de l'aristocratie, avaient une tendance à oublier que la monarchie avait été faite plus par le peuple et la bourgeoisie que par la noblesse.

Digitized by Google

à revenir sur sa proposition et à « sacrifier le principe d'égalité à des considérations cléricales ».

Non pas à des considérations cléricales — mais à des considérations *unionistes*.

Un billet envoyé à Rogier par Lebeau (le 19 mars) est très intéressant sous ce rapport :

« ... Je t'envoie *Le Libéral*. Tu verras qu'il persiste à nous rendre tous solidaires du malencontreux projet de loi. Y a-t-il moyen d'être plus explicite que tu ne l'as été dans le *Moniteur* ? Tu examineras. Rester solidaires, quand même ce serait juste, n'est pas le moyen de nous fortifier l'un par l'autre, mais de nous affaiblir tous. Comment Mérode et moi pouvons-nous te cautionner si la caution elle-même se met dans le cas d'être répudiée comme hostile aux catholiques ?... »

Les *Notes et Souvenirs* contiennent sur cet incident les lignes que voici :

Correspondance de Lebeau relative à la présentation de mon projet de loi sur la milice, où l'exemption de plein droit pour les ecclésiastiques avait disparu sans intention ni parti pris de ma part. Lebeau m'insinue un *consilium abeundi*...

A moins qu'il n'y ait eu autre chose que le billet du 19 mars (le dossier ne contient rien de plus), nous ne voyons là qu'un *consilium cedendi*, que Rogier suivit.

* * *

« ... Les archives des peuples, qui sont leurs titres de nationalité et d'illustration, les monuments de leur droit public et de leur histoire, méritent la sollicitude des gouvernements éclairés, de ceux surtout auxquels rien n'est indifférent de ce qui intéresse la gloire de la nation confiée à leurs soins... »

Ainsi débutait Rogier dans le rapport au Roi qui précède l'arrêté organique des archives publiques.

Il existait à cette époque près des administrations provinciales, à Bruges, à Gand, à Liège, à Mons, des dépôts de titres appartenant à l'État. Les greffes des administrations provinciales d'Anvers et de Namur contenaient des chartes et d'autres anciens titres. A

Digitized by Google

l'hôtel de ville de Tournai, il y avait des actes et des papiers des anciens états du Tournaisis.

De ces trois espèces de dépôts, le ministre conservait les premiers ; il ordonnait la réunion aux archives du royaume des pièces renfermées dans les deux autres. Il estimait que si les collections d'Anvers, de Namur et de Tournai étaient trop peu considérables pour justifier l'établissement de conservateurs particuliers, il fallait pourvoir au désordre qui y régnait, en assurer le classement et la description, et c'est pour ce motif qu'il les réunissait aux archives du royaume.

C'était à ses yeux un moyen (était-ce le meilleur?) de « concilier l'économie — *toujours* — avec le bien du service ».

Il y avait à pourvoir aussi au récolement des chartriers de certaines églises. Il s'était fait d'une manière imparfaite en l'an V. Quoique la loi du 5 brumaire eût ordonné le rassemblement au chef-lieu du département de tous les dépôts acquis à l'État, il était resté dans plusieurs églises des chartriers provenant de chapitres séculiers supprimés. Le bon ordre et l'intérêt public exigeaient que ces chartriers fussent réunis aux dépôts de l'État. Rogier admettait des exceptions pour des raisons particulières dans l'une ou l'autre localité, mais il était entendu que les chartriers laissés aux églises seraient classés, inventoriés et rendus accessibles au public.

L'arrêté organique des archives de l'État promettait une indemnité aux personnes qui feraient au gouvernement la remise de cartulaires, chartes et autres titres ayant appartenu aux corporations religieuses supprimées.

Invitation était faite au clergé belge et à ses chefs, d'employer leur influence auprès des membres encore vivants des anciennes corporations religieuses, pour les décider à se dessaisir en faveur de l'État, des cartulaires, chartes, diplômes et manuscrits provenant des dites corporations et qui pouvaient se trouver entre leurs

Digitized by Google

mains, et pour les engager à fournir les renseignements qui seraient à leur connaissance sur les documents de cette nature déposés en pays étranger.

Enfin, les administrations communales étaient invitées à publier aussi les inventaires de leurs archives.

Excellentes mesures qui devaient faire servir à l'instruction du pays et à la gloire nationale des richesses historiques trop longtemps négligées.

Rogier était en droit de dire que le gouvernement rendrait ainsi un service signalé aux lettres. Il faisait plus assurément que les gouvernements qui l'avaient précédé depuis trente-cinq ans, plus que l'on n'avait fait jusque-là dans les États voisins. On ne peut qu'applaudir aux sentiments patriotiques qui lui inspiraient ces phrases :

« ... Il sera beau pour la Belgique d'avoir ainsi devancé les autres peuples dans la voie des travaux d'une utilité vraiment nationale; de leur avoir donné des exemples que plus d'un peut-être s'empressera d'imiter. Et c'est par de tels actes que le Gouvernement né de la révolution de Septembre aimera toujours à répondre à ceux qui l'accusent d'être peu soucieux de ce qui intéresse la gloire du pays comme à ceux qui lui reprochent de ne pas favoriser les progrès de la civilisation et des lumières (1)... »

* * *

Il y avait un autre « travail d'une utilité vraiment nationale » et dont l'achèvement devait couvrir de gloire le ministre qui aurait le courage de le mener à bonne fin et la législature qui serait assez bien inspirée pour ne pas lui refuser les moyens d'exécution : c'était l'établissement du *chemin en fer*, qui le préoccupait de plus en plus.

Des études préliminaires — sur lesquelles il y aura lieu de revenir — avaient abouti à un projet dont Rogier penchait à adopter les points principaux et qu'il allait

(1) On l'accusait de faire de la réaction ! (Séance de la Chambre du 15 février 1833 : discours de M. De Robaulx.)

Digitized by Google

examiner plus en détail dans une réunion d'ingénieurs fixée au 15 mai.

Il en avait déjà entretenu le Roi — à en juger par cette lettre de Jules Van Praet (du 4 mai 1833) :

« Le Roi paraît croire qu'il sera nécessaire de faire des modifications à la direction projetée de la route en fer. S. M. serait d'avis que vous formassiez une commission d'enquête pour cet objet et que M. l'ingénieur Vifquain (adversaire du projet) pût en faire partie. M. Vifquain aurait même dès à présent d'utiles communications à vous faire à cet égard... »

A la date où Rogier recevait cette lettre, il n'exerçait plus ses fonctions ministérielles qu'en attendant que le Roi se fût prononcé sur la démission dont un vote regrettable de la Chambre avait imposé l'obligation à tout le cabinet.

§ 5. — LE MINISTÈRE, MIS EN MINORITÉ SUR LE BUDGET DE LA GUERRE, OFFRE DE NOUVEAU SA DÉMISSION. — LE ROI PRÉFÈRE LA DISSOLUTION DE LA CHAMBRE.

L'opposition n'avait pas désarmé.

Les députés qui avaient renversé le cabinet au mois de novembre 1832 et qui avaient été fort dépités de le voir reparaître le mois suivant, s'étaient bien promis une revanche. Le budget de la guerre leur en fournit l'occasion au mois d'avril 1833.

Les plus ardents, les moins impartiaux d'entre eux s'en prenaient injustement aux ministres de la lenteur énervante (il faut le reconnaître une fois de plus) avec laquelle les puissances agissaient pour le règlement des dernières difficultés.

L'entêtement où Guillaume se complaisait avec une habileté qui déconcertait nos plus adroits diplomates, était, aux yeux de l'opposition, le résultat des concessions ou de la faiblesse du cabinet. Le cabinet cependant n'en pouvait mais.

M. Thonissen constate d'ailleurs que la nation suppor-

Digitized by Google

tait avec une vive impatience les désavantages d'une situation provisoire qui, après plus de deux années de souffrances et de sacrifices, semblait devoir se prolonger encore. L'acceptation des dix-huit articles du 26 juin 1831, celle des vingt-quatre articles du 24 octobre suivant, le siège d'Anvers et l'intervention armée des deux premières puissances de l'Europe avaient été successivement signalés comme terme final du différend hollando-belge. Toujours l'événement avait démenti les espérances; toujours de nouveaux échanges de notes diplomatiques avaient été, dans la pensée des masses, les seuls résultats de l'intervention des puissances étrangères.

Se faisant en quelque sorte l'écho des plaintes et des récriminations de ces masses, M. Pirson proposa de ne voter le budget de la guerre que pour le premier semestre. M. De Robaulx fit une proposition presque identique.

La section centrale partagea cette manière de voir, non pas qu'elle voulût rattacher à cette espèce de vote conditionnel, comme l'avaient fait MM. Pirson et De Robaulx, une pensée de blâme à l'adresse du ministère, mais pour que la diplomatie étrangère sût bien que le Parlement belge était las d'attendre.

Telle fut du moins la signification que la section centrale déclara vouloir donner à son vote. Mais on nous permettra bien de douter que sa pensée de derrière la tête fût conforme à sa déclaration : les événements ultérieurs autorisent ce doute.

Quoi qu'il en soit, même avec cette signification, la proposition fut combattue par le ministère. Elle portait atteinte, disait avec raison M. Lebeau, à la prérogative royale et blessait la Constitution. Il fallait rejeter ou admettre le budget proposé par le ministre au nom du Roi, et non en voter la moitié, pour en ajourner l'autre moitié. La Constitution veut en effet que le budget et non une fraction du budget soit voté chaque année.

Le cabinet cherchait à éviter la crise qui se préparait,

Digitized by Google

tout en maintenant son système de politique extérieure. Il fut décidé que Rogier déposerait en son nom l'amendement suivant :

Le budget de la guerre pour 1883 sera soumis à une revision lor du vote définitif du budget général des dépenses de l'État et fera partie de la même loi.

Rogier, dans la défense de cet amendement, fit ressortir tout ce qu'il y avait de blessant pour les ministres dans la proposition Pirson, dont les commentaires de M. De Robaulx et de ses amis aggravaient d'ailleurs la portée.

On peut juger de ces commentaires par le passage suivant d'un discours de M. Fleussu :

« ... Depuis la prise de la citadelle d'Anvers, qu'avez-vous fait pour presser les négociations ? Vous nous disiez alors que la prise de la citadelle était le premier pas dans l'exécution des vingt-quatre articles. A vous entendre, chacun de ces articles allait être exécuté contre le roi Guillaume par la force des baïonnettes. Quand donc se fera le deuxième pas? Si, d'ici au mois de juillet, vous faites preuve de bonne volonté, si vous justifiez de quelques efforts capables de *calmer l'impatience de la nation*, vous pouvez compter sur les intentions de la représentation, et le budget sera continué par un simple vote; mais si vous restez dans *une quiétude fatale au pays*, alors nous montrerons ce que nous voulons. L'armée, loin d'être réduite, sera augmentée s'il le faut, nous la maintiendrons dans tous les cas; mais alors nous ferons *tout ce que nous pourrons pour vous culbuter, et il n'y aura plus de ministère possible que celui qui ouvrira le chemin de l'honneur à notre armée.* »

Rogier n'avait-il pas cent fois raison de dire, en réponse à de telles injustices, à des accusations aussi absurdes :

« ... Le ministère ne peut accepter un vote dans lequel il ne verrait qu'une preuve de défiance et d'hostilité... Dans cette assemblée il est des membres qui reprochent au ministère son peu d'énergie, son ineptie. Le ministère a besoin de savoir si la majorité partage cette opinion...Placé sous une telle prévention, il ne peut diriger les affaires

Digitized by Google

intérieures ou extérieures du pays avec la fermeté et la dignité convenables... »

Quoique l'on ait trouvé trop de susceptibilité dans l'attitude de Rogier et de ses collègues, quoiqu'on leur ait reproché de ne pas s'être contentés de la déclaration, toute platonique, de *non-hostilité* formulée par la section centrale, nous estimons que le soin de leur dignité leur commandait de savoir une bonne fois à quoi s'en tenir sur les dispositions d'une Chambre aussi capricieuse. D'ailleurs, en acceptant la proposition de la section centrale, ils auraient paru ratifier ses appréciations vraiment offensantes pour le gouvernement français, qui venait de nous donner un puissant témoignage de sympathie.

La Chambre repoussa l'amendement de Rogier par 45 voix contre 28.

La proposition de la section centrale fut ensuite adoptée par assis et levé, ainsi que l'ensemble du budget. — Ce qui provoqua de la part d'un des membres qui s'abstinrent, M. Verdussen, l'explication suivante, dans laquelle la Chambre vit une *insulte* qu'elle punit d'un rappel à l'ordre :

« Je n'ai pas voulu dire *oui*, parce que *je ne veux pas* aider la nation à déclarer à ses amis et à ceux qui ne le sont pas, qu'*elle veut* le dénouement prompt de nos affaires. Quand une nation continentale de quatre millions d'âmes prononce, en face de l'Europe armée, le mot *je veux*, elle doit nécessairement s'appuyer de puissants alliés, sans quoi elle devient et mérite de devenir *la risée du monde*... Je ne veux pas faire jouer ce rôle ridicule à ma patrie!... »

L'incompatibilité d'humeur entre la Chambre et le ministère était bien accusée.

Le Roi regrettait fort de devoir accepter la démission de ses ministres, qui, immédiatement après le rejet de l'amendement de Rogier, avaient déposé leurs porte-

Digitized by Google

feuilles. Par qui les remplacer? Quels hommes d'État allaient substituer à la politique extérieure de Goblet et de Rogier une politique nouvelle?

L'ancien ministre de l'intérieur, M. de Theux, fut chargé de former un nouveau cabinet.

Après avoir pendant plus de trois semaines essayé de toutes les combinaisons (1), imaginé toutes les modifications de politique possibles, il rendit au Roi ses pouvoirs en lui laissant entendre que le différend existant entre la Chambre et le cabinet démissionnaire ne pouvait être tranché que par une dissolution; que c'était aux électeurs à dire s'il fallait courir les aventures avec les De Robaulx et les Pirson, ou s'il fallait continuer à patienter avec les Goblet, les Lebeau et les Rogier.

Le Roi se décida à dissoudre la Chambre.

Dans les considérants de l'arrêté de dissolution de la Chambre des représentants (28 avril 1833), les ministres n'eurent pas de peine à établir que cet appel au corps électoral s'imposait.

Dès l'ouverture de la session, des difficultés s'étaient élevées dans les rapports du cabinet avec la Chambre et avaient provoqué des offres de démission, que la couronne n'avait pu accepter faute d'une nouvelle combinaison ministérielle qui présentât des gages de stabilité.

Aux yeux du cabinet, les difficultés prenaient leur source dans la diversité des opinions sur la marche des relations extérieures. Depuis les dernières élections générales, il s'était accompli des événements importants qui avaient contribué à l'affermissement de l'indépendance de la Belgique et qui, sous ce rapport, méritaient d'être livrés à l'appréciation du pays.

Si c'est un des premiers principes du gouverne-

(1) Parmi les députés auxquels il offrit les portefeuilles figurait le rapporteur de la section centrale, M. Brabant.

Digitized by Google

ment représentatif que le ministère soit d'accord avec la majorité parlementaire, il est indispensable aussi pour rendre l'administration possible, que cette majorité ne soit pas incertaine. Une adhésion douteuse à la marche du gouvernement paralyse l'action des ministres, sans offrir à la couronne les éléments d'une administration nouvelle.

L'arrêté de dissolution fixait les élections au 23 et au 30 mai (1).

§ 6. — LUTTE ÉLECTORALE. — AGITATIONS ORANGISTES DE MAI 1833. ROGIER RÉÉLU A TURNHOUT

A l'heure où la bataille électorale s'engageait, le cabinet obtenait un grand succès diplomatique. En réponse à la note que le général Goblet faisait notifier à la Conférence après la retraite de l'armée française, les plénipotentiaires anglais, français et hollandais signaient à Londres, le 21 mai, une convention qui, stipulant un armistice indéfini entre la Belgique et la Hollande, laissait à la première « les parties contestées du Luxembourg et du Limbourg jusqu'à la conclusion du traité définitif, l'affranchissait de l'obligation de payer sa part dans la dette commune du royaume des Pays-Bas, et débarrassait de leurs entraves la navigation de l'Escaut et de la Meuse ».

Un pas immense était ainsi fait. Certainement, nous n'étions pas encore « au bout de nos peines », pour nous servir de l'expression employée par Vande Weyer dans une

(1) Les électeurs des districts qui n'étaient pas chefs-lieux de province se réunissaient le 23; les électeurs des autres districts, le 30. Cette double date fut fort critiquée. Dans son *Histoire du gouvernement représentatif en Belgique de 1831 à 1848*, M. Ernest Van den Peereboom prétend que le cabinet avait voulu laisser aux ministres ou à leurs adhérents qui auraient échoué à la première élection, la possibilité de se faire nommer huit jours plus tard. Il n'a probablement pas tort.

Digitized by Google

lettre à Goblet, mais nous obtenions « la reconnaissance virtuelle de notre indépendance politique ».

Si cette convention avait été connue plus tôt en Belgique, elle aurait probablement modifié plus d'un vote, ou tout au moins elle aurait décidé plus d'un journal à modifier le ton d'une polémique qui fut d'une âpreté singulière à l'endroit des ministres, « une polémique révolutionnaire », comme l'appelle M. Thonissen qui s'est assez longuement appesanti sur ces événements.

Malgré, dit-il, de nombreux et incontestables services rendus à la cause nationale, les ministres rencontraient des adversaires implacables dans toutes les catégories des partisans de la Révolution. Oubliant à la fois le siège d'Anvers, l'évacuation de notre territoire, le succès de nos diplomates et l'humiliation de la Hollande, bien des unionistes les accusaient de sacrifier aux cours du Nord les droits, les intérêts et la dignité d'un peuple libre. Égarés par les déclamations de la presse, une foule d'hommes sincèrement dévoués à la royauté nouvelle croyaient devoir combattre un ministère qu'on disait lâchement prosterné aux pieds des puissances étrangères.

Au milieu de ces calomnies, de ces dissidences, de cette irritation croissante des masses, les chances de l'opposition semblaient d'autant plus favorables, que même parmi les agents du ministère elle trouvait cette fois des appuis et des complices. Il fallut que le ministre de l'intérieur destituât deux commissaires d'arrondissement.

Les deux commissaires destitués par Rogier étaient MM. Desmet et Doignon. Le premier faisait à Alost une propagande violente contre un partisan de la politique du cabinet. Le second combattait de toutes ses forces à Tournai les candidatures du général Goblet et de M. Le Hon, qu'il réussit à faire échouer.

Nous n'aimons aucune espèce de destitution motivée par des raisons politiques et nous sommes bien tenté de blâmer

Digitized by Google

Rogier d'avoir recouru à cette mesure, qui provoqua d'ailleurs de grandes colères parmi l'opposition. Seulement, voyons les raisons qu'il invoquait à l'appui de sa détermination.

Il ne pouvait pas accepter, disait-il, qu'un fonctionnaire combattît le gouvernement « au moyen des relations dues à ses fonctions ». Il ne songeait pas à faire la moindre violence à l'opinion individuelle de ses subordonnés. En leur qualité d'électeurs, ils étaient parfaitement libres de voter pour l'homme qu'ils jugeaient le plus digne et il ne songeait pas à s'enquérir de leur conduite sous ce rapport. Mais il n'entendait pas qu'ils usassent contre le cabinet de l'influence que leur donnaient leurs emplois (1).

Considérons en effet qu'il s'agit ici de fonctionnaires purement politiques. Les commissaires d'arrondissement sont les agents immédiats de l'autorité supérieure : ils sont en quelque sorte les instruments d'exécution de ses actes.

Dans ces conditions, M. Desmet pouvait-il rester l'agent d'un gouvernement qu'il accusait en plein parlement de « *lâches condescendances envers l'étranger!* » d'un gouvernement dont les paroles « *ne lui inspiraient aucune confiance!* » et auquel il reprochait de « *tenir la nation dans la fange du déshonneur!* » (2).

Était-il tolérable que M. Doignon qui, par ses rapports continuels avec les administrations communales du Tournaisis, était à même d'imprimer aux élections la direction

---

(1) Il est probable que c'est en conseil des ministres que fut résolue la destitution des deux commissaires d'arrondissement de Tournai et d'Alost, et qu'on fixa la conduite que les fonctionnaires auraient à tenir. Nous avons eu sous les yeux la copie d'une lettre écrite dans le même sens par M. Duvivier, ministre des finances par intérim, à un conservateur des hypothèques, M. D. de H., qui était accusé de mettre au service des adversaires du gouvernement l'influence que lui donnaient ses fonctions.

(2) « ... La paix armée ou, dans le langage de M. Goblet, la guerre d'attente nous coûte terriblement cher. Si nous devions encore vivre quelque temps avec une telle paix, assurément nous cesserions bientôt d'exister. *C'est peut-être là le*

Digitized by Google

qui lui convenait, acceptât une candidature en opposition ouverte avec le chef du cabinet dont il était le subordonné?

Le gouvernement, disait le ministre dans son rapport au Roi, est dans le cas de légitime défense vis-à-vis de pareils agents. Il est de son devoir de se faire respecter et de conserver ainsi la considération sans laquelle il doit renoncer à administrer le pays, à protéger et à défendre ses intérêts à l'intérieur et à l'étranger. Rogier citait, à cet égard, une phrase du ministre des affaires étrangères en France : « On ne peut être à la fois dans la garnison de la place et à l'étranger. Il est impossible de jouer deux rôles à la fois!... »

MM. Desmet et Doignon eussent dû comprendre que leur dignité leur commandait de ne plus rester les *hommes de confiance* d'un ministère dont ils réprouvaient violemment les actes et dont la politique leur paraissait désastreuse pour le pays.

La dissolution provoqua un formidable déchaînement de colères impuissantes. [Il n'est pourtant pas possible d'admettre que MM. Gendebien et Dumortier, qui étaient à la tête de l'opposition, se fissent assez illusion sur l'état du pays pour croire qu'ils pourraient arriver au pouvoir et rompre tous les rapports avec la Conférence de Londres en lançant l'armée sur la Hollande aux risques de replonger dans le néant la Belgique indépendante. Donc, si Rogier, Lebeau, Goblet, faisaient un appel au pays contre ces

---

but de ceux qui dirigent nos affaires... Nos ministres *savent-ils* seulement à quel point en sont nos affaires?... *Je ne saurais me contraindre à avoir quelque confiance dans leurs paroles...* Il est possible que, comme à la déplorable journée de Louvain, certaines personnes soient sans inquiétude et peut-être même *satisfaites* des événements... Le Gouvernement travaille *à nous diviser pour faire mieux réussir ses prétentions à l'arbitraire.* Il veut laisser la Belgique dans le marasme qui l'extermine... Il alimente certaines vanités et beaucoup de cupidités tout en *tenant la nation dans la fange du déshonneur...* » (Discours de M. Desmet, mars 1833.)

Digitized by Google

esprits aventureux, c'est bien qu'ils s'y voyaient forcés, dans l'impuissance manifeste où ils étaient de se détacher du boulet qu'ils avaient à traîner.

Et l'opposition les accusait d'avoir feint seulement de se retirer et de vouloir se maintenir envers et contre tous! Eux, ces dignes parlementaires naissants, sortis de l'école de la presse pour balayer d'abord un régime abhorré, puis pour construire un édifice nouveau en appliquant tous leurs principes! Eux qui, développant modestement les motifs de l'arrêté de dissolution, disaient le 2 mai dans un article du *Moniteur :* « Nous reconnaissons des premiers la part qu'il faut faire à *notre inexpérience du véritable gouvernement représentatif;* tous sans doute, pouvoir et Chambres, nous avons beaucoup à apprendre pour la pratique de nos nouvelles institutions...»]

Le ministère s'était en effet décidé à parler au pays par la voie du *Moniteur*. Il disait ce qu'il voulait (1) et pourquoi il combattait la réélection de ceux qui n'étaient pas plus modérés que MM. Desmet ou Dumortier. Les anciens polémistes du *Mathieu Laensbergh*, Lebeau et Rogier, sont là sur leur terrain. C'est bien le rédacteur du *Manuel électoral* de 1828, l'ancien organisateur des luttes *unionistes* de 1829 et de 1830, qui écrit ceci :

Le sentiment qui prévaut dans le pays, c'est la crainte que le traité du 15 novembre ne soit pas loyalement exécuté. Il y a de graves raisons de croire que l'état moral de la Belgique n'est pas aujourd'hui ce qu'il était en août 1831; que

(1) Sa volonté se heurtait souvent aussi à des refus qui le contrariaient fort. Dans l'intérêt de la chose publique, le Roi avait voulu envoyer M. de Stassart au gouvernement d'Anvers. Sur la résistance, assez inexplicable, de Stassart, Rogier lui écrit le 14 mai : « Je ne vous dissimule pas que le Roi avait compté sur plus de dévouement. Ce ne sera qu'avec beaucoup de peine que je pourrai défendre auprès de Lui un refus d'autant moins attendu qu'il repousse un arrangement qui vous rapprochait évidemment d'une situation par vous-même sollicitée... »

Digitized by Google

la foi dans l'avenir du pays a remplacé le découragement général alors; qu'à une fâcheuse indifférence politique a dû succéder l'intérêt que porte chaque classe de la société aux affaires publiques qui sont les affaires de chacun; qu'il est dès lors rationnel d'appeler le pays à exprimer, par la voie d'une élection générale, des vœux qui ne peuvent être qu'imparfaitement révélés par une élection partielle.

A notre avis, les questions que les électeurs attachés à la nationalité belge devraient poser à leurs candidats sont celles-ci :

« Êtes-vous du parti modéré? Catholique ou libéral, peu m'importe, vous aurez ma voix. Êtes-vous du parti exalté? Catholique ou libéral, peu m'importe, vous n'aurez pas ma voix. L'exaltation est excellente pour faire une révolution : mais la modération seule en assure les fruits et cicatrise les plaies. La sape ne sert point à deux fins. Après elle, la règle, le compas et l'équerre. Le parti modéré vote l'élection de Léopold, les 18 articles et les 24 articles; il cultive l'alliance de la France et de l'Angleterre, conjure la restauration ou le partage, et prévient, par sa fermeté éclairée, une catastrophe qui eût fait de l'indépendance belge le rêve d'un jour... »

— Nous voulons des hommes énergiques et non pas des *esclaves*, répondaient les journaux radicaux, qui redoublaient leurs attaques et leurs violences en raison directe du calme et du sang-froid que Rogier apportait dans la discussion.

La presse radicale n'était pas la seule que Rogier eût à combattre.

Les journaux orangistes faisaient rage : au premier rang le *Messager de Gand*. Ce journal, dont les autres feuilles dévouées à Guillaume reproduisaient avec empressement les audaces et les outrages, « affectait de braver toutes les haines ». On n'a pas de peine à comprendre que des troubles sérieux aient éclaté à Gand, à Anvers et à Bruxelles, quand on lit les échantillons que voici de la polémique du *Messager :*

« La révolution, qui a soulevé toutes les basses passions, provoqué tous les monstrueux appétits de la canaille, est

Digitized by Google

en fonds pour tous les crimes et tous les assassinats du monde... La Chambre est une assemblée d'idiots nommés par des idiots à charge de représenter la partie idiote de la nation... Dans le gouvernement, il n'y a pas autre chose qu'une lutte ouverte entre la Cour et l'Église, c'est-à-dire entre des intrigants et des imbéciles, deux races domestiques également méprisables, dont l'une rampe au palais et l'autre à la sacristie... Le roi Léopold, usurpateur fainéant, vampire couronné, est un commis-voyageur électoral (1) au profit du cabinet Lebeau. Il n'aura pour l'entretenir que des coupe-jarrets devenus courtisans serviles, des bandits qui ont passé de l'assassinat à l'escroquerie, des jacobins qui, sortis de la boue des carrefours, s'honorent aujourd'hui de la poussière des antichambres, des hommes sans portée, sans lumière, sans probité... »

Dans ce débordement d'injures, on ne respectait pas même la noble fille de Louis-Philippe qui avait uni son destin à celui de Léopold !

Quant aux ministres, nous laissons à deviner jusqu'où pouvait aller à leur endroit le délire de gens qui s'abaissaient à insulter une femme (2).

Presque à la veille des élections et comme pour com-

---

(1) Le *Messager* écrivait ces lignes au commencement du mois de mai, à l'occasion d'un voyage fait par le Roi dans les Flandres. Le langage insultant de ce journal semblait ne pas déplaire aux familles les plus influentes de la société gantoise. « Le Roi s'étant rendu au théâtre, la plupart des loges, retenues depuis la veille, restèrent vides pendant toute la durée de la représentation, tandis que le lendemain elles furent garnies d'une foule élégante et parée. » (*La Belgique sous Léopold Ier*, III, p. 5.)

(2) Les violences étaient telles que le ministre de la justice alla presque jusqu'à justifier, tout au moins à excuser *le sabre* de s'en faire le juge : « Est-il étonnant qu'en présence d'attaques aussi dégoûtantes et si prolongées et constamment impunies, quelques officiers n'aient pu voir sans indignation *l'honneur du chef de l'armée indignement outragé*, et le nom d'une jeune femme, plus intéressante encore par ses vertus que par son rang, mêlé à ces turpitudes !... »

Digitized by Google

pliquer les difficultés d'une situation déjà si troublée, l'incurie, ou tout au moins le manque de tact, de l'administration communale d'Anvers amena dans cette ville des désordres d'une certaine gravité à l'occasion de l'installation d'une société : *La Loyauté*, créée par des orangistes fanatiques. Il importait d'en empêcher le renouvellement, et en même temps de veiller à ce que les colères provoquées dans les Flandres par la presse antinationale ne dégénérassent point en guerre civile; car déjà à Gand et à Bruges les officiers parlaient ouvertement de venger le chef de l'armée et la Reine si odieusement insultés.

Rogier, en sa qualité de ministre de l'intérieur, envoya aux Gouverneurs de province cette circulaire, datée du 23 mai :

Les désordres qui ont eu lieu à Anvers dans la soirée du 21 de ce mois, à l'occasion de l'installation de la société dite *La Loyauté*, commandent à l'autorité de redoubler de vigilance et de fermeté pour comprimer l'effervescence des masses et prévenir le retour de semblables excès.

Le gouvernement n'ignore pas les causes de l'irritation populaire, mais il a le devoir et la volonté de protéger contre les effets de cette irritation ceux-là même qui la provoquent par de coupables imprudences.

Armé du secours des lois, il y trouvera assez de force pour combattre des ennemis trop faibles pour être craints. Il ne faut pas que l'apparence même de la persécution relève du discrédit profond où elle est tombée une cause perdue. Il ne faut pas que la Révolution belge, si généreuse dans ses jours de victoire, compromette par de déplorables excès son caractère de modération, aujourd'hui que son triomphe est pour toujours assuré.

Tous les actes attentatoires à la sûreté des personnes et des propriétés garantie par la Constitution, sont hautement condamnables aux yeux du gouvernement, qui doit mettre autant de prudence à les prévenir que de fermeté à les réprimer.

La circulaire, fond et forme, est assurément réussie : elle produisit une excellente impression. Sans doute, l'effervescence ne se calma pas immédiatement, les élections surexcitant les esprits; mais on ne vit pas se

Digitized by Google

renouveler la scène du 23, où deux orangistes avaient été l'objet de sévices graves et où la maison de l'éditeur du journal orangiste *Le Commerce* avait été dévastée.

* * *

Rogier fut réélu à Turnhout, en dépit de tous ceux, orangistes et autres, qui exploitèrent contre lui avec une rare habileté la disposition du projet de loi sur la milice qui déplaisait si fort au clergé.

Son collègue Denef lui écrit le 3 mai :

« ... Connaissant votre sincérité, votre loyauté, votre patriotisme, votre attachement à notre bien-aimé souverain, votre vif désir de maintenir notre nationalité avec toutes nos libertés civiles et religieuses, et toutes vos autres belles qualités, et sachant que vous avez agi de bonne foi, je suis peiné de m'apercevoir que quelques malintentionnés et anticatholiques même se sont servis du projet de loi sur la milice pour vous nuire dans l'esprit de nos bons Campinois... »

Le comte de Mérode, qui mit en campagne ses amis de l'arrondissement pour le succès de la candidature de son collègue, lui envoya une lettre du bourgmestre de Westerloo (en date du 14 mai) où nous lisons :

« ... M. Denef est venu me voir... Nous ne négligerons rien pour éclairer les électeurs que l'on ne cesse d'indisposer contre M. Rogier. Votre chère lettre nous sera fort utile à ce sujet.

Ce qui est le plus extraordinaire dans cette affaire, c'est que les libéraux, les mauvais catholiques et orangistes ne cessent de parler de ce malheureux projet de loi sur la milice. Vous éliriez, disent-ils, vous catholiques, un député qui a voulu faire marcher vos séminaristes, et qui plus tard fera exercer sur la place vos curés comme gardes civiques; etc, etc... »

La cause *unioniste* comptait toujours beaucoup d'adhérents à Turnhout. Ils firent triompher la candidature de Rogier auquel, au dernier moment, ses adversaires ne trouvèrent pas à opposer un candidat sérieux. Sur 540 votants, Rogier obtint 459 suffrages; son collègue Denef, 518.

Digitized by Google

§ 7. — LA NOUVELLE CHAMBRE. — DUEL DE ROGIER ET DE GENDEBIEN

Si ce ne fut pas une victoire complète que remporta le cabinet, puisque deux de ses membres les plus distingués, Lebeau et Goblet, battus à Huy et à Tournai le 23, ne purent rentrer au Parlement que grâce aux Bruxellois qui avaient été appelés à voter le 30, si l'on peut dire même que dès ce moment-là il avait du plomb dans l'aile, il n'en est pas moins vrai que les forces de l'opposition se trouvaient considérablement diminuées.

On en eut la preuve lors de la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône.

L'opposition avait fait flèche de tout bois. Les troubles d'Anvers dont nous avons parlé plus haut; certaines violences commises à Gand par des officiers de cavalerie (avec l'assentiment en quelque sorte du général Magnan) sur des journalistes qui avaient dépassé toute mesure dans leur hostilité à la famille royale; des articles de journaux ministériels dont on voulait rendre les ministres responsables; la destitution des commissaires d'arrondissement Desmet et Doignon, qui devaient peut-être d'avoir été réélus à ce que l'on appelait « le martyre de la persécution » (1); quelques dispositions du traité du 21 mai dont les *ultra* critiquaient injustement la portée; — telles avaient été les armes dont s'étaient servis successivement MM. H. De Brouckere, Dumortier, Lebeau, Desmet, Angillis.

(1) M. Lefebvre, commissaire d'arrondissement à Alost, écrit le 24 mai à Rogier que « les curés de campagne sont tombés sur la ville comme de véritables ennemis de la saine raison et ont renversé tout ce qui avait été fait pour procurer au gouvernement des représentants modérés... Impossible de lutter contre ces messieurs, qui ont trop de pouvoir sur les paysans... » Le projet de loi sur la milice avait fait beaucoup d'adversaires au ministère dans le pays d'Alost comme ailleurs. C'était un titre aux sympathies du clergé, que d'avoir été révoqué par l'auteur de ce projet.

Digitized by Google

Et avec quelle exagération de parti pris, quelle violence souvent! Écoutez plutôt :

— Le traité du 21 mai n'est qu'un acte qui nous embourbe dans un provisoire ruineux pour la Belgique. (Discours de M. *Angillis.*) Les ministres ont fait semblant de se retirer le 27 novembre 1832... La dissolution est un coup d'État. Le gouvernement n'a rien fait en présence des troubles... Un journal dont les ministres et un secrétaire général au ministère sont les rédacteurs et les actionnaires...(1). A Anvers, on a laissé piller, on a laissé assassiner... on a laissé massacrer. Le gouvernement n'a rien fait parce qu'il espérait effrayer le public par des scènes de désordres, comme il avait effrayé le public par des destitutions. (Discours de M. *H. De Brouckere.*) De sales et plats moyens ont été employés par le ministère pour influencer les élections; aucun n'a été épargné, tous étaient bons; Machiavel a été épuisé et souvent on l'a amplifié... Deux mois ont été depuis la dissolution employés à toutes sortes de manœuvres et d'intrigues qui ont été portées à un tel excès qu'on se croyait encore sous les Guillaume, les Van Maanen et les Bagnano. (Discours de M. *Desmet.*) Il y a eu d'autres instigations, d'autres provocations que celles des journaux orangistes : il y a eu celles d'un journal qui est sous l'influence ministérielle... Nous avons eu des émeutes parce qu'il fallait effrayer les populations par des menaces d'anarchie... (Discours de M. *Gendebien.*) Le système des destitutions est un système à la Van Maanen. L'honneur national a été compté pour rien par le ministère lors de l'intervention française. Les services que ce ministère a rendus au pays peuvent se résumer ainsi : à l'extérieur, les droits du pays indignement abandonnés, nos braves réduits au rôle le plus humiliant; à l'intérieur, destitutions, brutalités, vengeances, corruption

(1) M. De Brouckere faisait allusion à *L'Indépendant :* en quoi il avait tort et on le lui prouva à la séance même.

Digitized by Google

par la crainte, corruption par la violence... le régime du sabre et du pillage substitué à celui de la loi... Jamais la Chambre ne sanctionnera par une lâche complaisance cette série d'iniquités... Nous ne donnons pas notre appui à une conduite flétrissante et qui a déjà trop longtemps pesé sur le pays. (Discours de M. *Dumortier*.) —

A tant d'injustices et de violences, Rogier et Lebeau, Goblet et Devaux opposèrent le langage de la froide raison; la majorité de la Chambre approuva la politique ministérielle.

Un amendement de l'opposition, qui impliquait un blâme relativement à la dissolution et aux destitutions, fut écarté par 54 voix contre 37 et l'ensemble de l'adresse fut voté par 76 voix contre 14.

* * *

A la fin de l'avant-dernière des six séances très mouvementées que la Chambre consacra à cette discussion de l'adresse, il s'était passé un incident qui devait avoir des conséquences graves pour Rogier.

Le *Moniteur* du 26 juin reproduit ainsi cet incident :

Après le discours de M. Devaux (1), plusieurs membres se lèvent et crient : A demain! il est quatre heures.

M. de Mérode. — Si nous faisons nos séances si courtes, nous ne terminerons pas nos travaux.

Un membre. — Vous trouvez la séance courte parce que vous ne faites que d'arriver.

M. Gendebien. — Un membre nous reproche de faire peu de chose et il vient d'arriver à la séance. Celui qui vient de parler (M. Devaux) n'avait pas paru ici depuis six mois : il a parlé pendant deux heures, on peut bien remettre à demain pour lui répondre.

M. de Mérode. — J'ai toujours été exact dans mes fonctions, mes collègues peuvent me rendre cette justice. Si j'ai été absent pendant huit jours, c'est par suite de circonstances que je ne pouvais prévoir.

---

(1) Un des meilleurs qu'il ait prononcés, et dont le succès aura apparemment surexcité les colères de l'opposition.

Digitized by Google

M. Devaux. — L'honorable M. Gendebien me reproche d'avoir été absent pendant six mois : c'est ma santé qui est cause de cette absence. Mais comme je suis dévoué à mes opinions, je suis venu pour les soutenir. Mes paroles me coûteront cher par la fatigue que j'ai éprouvée.

M. Gendebien. — C'est que l'honorable membre écrivait dans *L'Indépendant* pendant son absence.

M. Devaux. — C'est une calomnie !

M. le Ministre de l'Intérieur. — C'est une calomnie. (Bruit dans l'assemblée. La plupart des membres ont quitté leurs places.)

M. Gendebien. — Je demande la parole pour faire remarquer à l'assemblée que M. Devaux a dit que c'était une calomnie : je serai modéré ici, mais je conserve tous mes droits pour le dehors. (Le bruit augmente.)

M. Devaux. — Quand une interpellation aussi imparlementaire a été faite, que j'ai écrit dans un journal pendant mon absence, j'ai répondu avec un mouvement d'indignation dont je n'ai pas été maître et dont j'accepte toutes les conséquences.

M. le Président. — La séance est levée.

Quelques instants après, Rogier, surpris apparemment que Gendebien n'eût pas mentionné son nom dans les derniers mots prononcés à la séance, lui écrivait :

Bruxelles, 24 juin, 4 heures et demie.

Monsieur, il entre peut-être dans vos intentions de vous adresser à mon ami M. Devaux avant de vous adresser à moi. Je crois avoir droit à la priorité, le propos de mon ami ayant été relevé et répété par moi de manière que toute l'assemblée l'entendît...

Le 25 juin se passa en pourparlers entre les témoins des deux parties, des trois parties pour mieux dire.

Le *Moniteur* mentionne que Rogier, Devaux et Gendebien ont pris part ce jour-là au vote sur l'amendement de l'opposition et sur l'ensemble de l'adresse au Roi. Il mentionne également ces mots de Rogier : « Messieurs, après la discussion des crédits provisoires, les ministres appellent votre attention sur le projet de loi concernant les péages et sur celui relatif à la grande communication de la mer et de l'Escaut à la Meuse et au Rhin, qu'ils vous présentent comme urgent... »

Digitized by Google

A l'heure où il parlait avec un si grand sang-froid des travaux de l'avenir, Rogier n'était pas même sûr du présent. Sa rencontre avec Gendebien était décidée. L'arme choisie par l'offensé était le pistolet, et Gendebien tirait admirablement.

Donnons ici la parole à Rogier lui-même. (*Notes et Souvenirs.*)

Duel avec Gendebien. Singulière confidence qu'il me fait dans le bois de la Cambre (1). Le premier jour, mes témoins étaient Lebeau (le médecin) et Goblet; Gendebien avait Fleussu et M. de Brouckere. Devaux arrive dans le bois et déclare qu'il prétend se battre pour son compte. On se sépare sans rien décider.

Le lendemain, pour échapper à ses sollicitations et décidé à en finir, je prends rue de la Loi deux des officiers de mon ancien bataillon, de Behaut et Lochtmans. Ce dernier, chemin faisant, se jette dans mes bras en pleurant. Singulier encouragement.

Je tire le premier sur Gendebien sans le viser, non par émotion mais par un sentiment d'humanite.

Je tombe la face en avant, en disant: « Je ne l'ai pas visé. » C'était comme un fort coup de fouet reçu.

Je ne perdis pas connaissance. Dents et plomb aplatis furent recueillis par le médecin Vanderlinden. Je fus reçu dans la maison de Niellon (ou Bériot). Devaux vient à ma rencontre et me dit d'un ton de reproche que je venais de donner du prestige à cet homme (Gendebien). Le Dr Lebeau en me voyant percé à la joue me dit que je suis né coiffé.

Je me fais transporter rue de l'Observatoire (2) [en ma maison que j'occupe encore]. Désespoir de la mère. Oncle de Cambray. Grande affluence de visiteurs. Lettre anonyme : « Misérable, pourquoi t'a-t-il manqué? »... (3) du Dr Vanderlinden. Gonflement à la langue et hémorragie. Sondage par Graux. Il en fait sortir une dent cassée en deux et qui y avait séjourné près de 15 jours. La guérison suit de près. Je vais m'établir à Tervueren... Convalescence.

Rogier reçut de nombreux témoignages de sympathie à

(1) Nous n'avons trouvé nulle part de renseignements sur cette « singulière confidence ».

(2) Elle porte aujourd'hui le nom d'avenue Galilée.

(3) Ici, un mot illisible.

Digitized by Google

l'occasion de cet incident dont l'issue avait failli être mortelle. Il lui en vint de tous les groupes politiques — sauf des orangistes — et de toutes les classes de la société : c'est ce que nous avons pu constater par l'examen de la liste des personnes qui s'étaient inscrites chez lui et qui firent quotidiennement prendre de ses nouvelles jusqu'au jour où il entra en convalescence. Le Roi et tel humble soldat de la compagnie liégeoise de 1830; des ouvriers et le premier président de la cour de cassation; à côté d'un membre irréconciliable de l'opposition, un ami de la première heure. La Reine des Français, Marie-Amélie, qui venait d'arriver à Bruxelles pour assister à l'accouchement de sa fille (1), envoya chez lui le comte de Montesquiou, son premier chambellan.

Des différentes villes du pays les lettres affluèrent, le félicitant de son courage, compatissant à ses ennuis, lui recommandant, le suppliant même de ne plus risquer une vie si précieuse à la nation.

M. de Stassart lui écrit de Namur le 27 juin : « Tous les hommes d'honneur applaudissent à votre noble conduite » : il espère au moins que la blessure n'aura pas des suites fâcheuses. Un de ses cousins, l'officier François « quoique n'étant pas tout à fait de son opinion », lui demande de vouloir bien se ménager dans l'intérêt de la nation. Son ami Albert Grisar (celui qui devait se faire une belle carrière dans la composition lyrique) lui exprime des sentiments très affectueusement dévoués. Un bourgmestre inconnu souhaite « qu'il puisse reprendre bien vite l'administration des affaires pour le bonheur et la tranquillité de la patrie ». Le professeur de l'université de Gand, Warnkoenig dit : « Il faut espérer que votre dévouement aura mis fin à ces fougueuses sorties si déplacées dans les assemblées délibérantes. »

---

(1) Le premier enfant de Léopold Ier ne vécut que quelques mois. Notre roi actuel naquit le 9 avril 1835.

Digitized by Google

L'espoir ne se réalisa pas. On devait voir, et avant qu'il fût longtemps, des débats plus déplorables encore à la Chambre.

§ 8. — TRAVAUX MINISTÉRIELS ET PARLEMENTAIRES. — PROPOSITION DE MISE EN ACCUSATION DU MINISTRE LEBEAU PAR GENDEBIEN. — DÉSORDRES A ANVERS.

A peine rétabli, Rogier s'était remis à la besogne avec une nouvelle ardeur.

Parallèlement avec ses études sur le chemin de fer, il mène des travaux d'un genre tout différent. Énumérons les principaux :

L'établissement à Bruxelles d'un jury médical neutre destiné à la création des docteurs en médecine — l'institution d'une croix de fer destinée à récompenser les services rendus pendant la Révolution — des innovations dans le programme des fêtes de septembre — une enquête sur les biens des fabriques d'église, au sujet desquels MM. Brabant et Dubus avaient fait une proposition qui n'était pas de nature à satisfaire *tous les unionistes* — des mesures de surveillance pour empêcher le renouvellement à Anvers des troubles du mois de mai — les récompenses à accorder aux artistes, indigènes ou étrangers, qui avaient contribué au succès de l'exposition des beaux-arts de 1833 — la question de l'organisation d'un service d'une utilité primordiale, le service de l'hygiène publique, où malheureusement il devait se heurter au mauvais vouloir des amis de l'économie mal entendue — la réforme du service des poids et mesures — l'examen des problèmes si difficiles que soulevaient la loi communale et la loi provinciale, qui étaient toujours en gestation — un projet de loi sur l'instruction publique donnée aux frais de l'État.

Nous nous contenterons de donner quelques renseignements, naturellement inédits, sur un ou deux de ces travaux, avant de nous occuper, d'une façon toute parti-

Digitized by Google

culière, du plus important de tous : du projet de chemin de fer.

***

Les professeurs de l'école de médecine de Bruxelles, dans une lettre du 21 juillet 1833, avaient sollicité la création à Bruxelles d'un jury de médecine. Parmi eux figuraient MM. Graux, Guillery, Van Mons, Tallois, Seutin, les futurs professeurs de l'université de Bruxelles, les sommités de l'art médical.

Ils disaient que l'arrêté du 25 septembre 1816 portant organisation de l'enseignement supérieur, n'avait été que le prélude d'un système destructif des sciences et des progrès des lumières. Les arrêtés et les règlements qui s'étaient succédé sur la matière n'avaient fait que réaliser leurs craintes. Les vices, les abus, les entraves qui en étaient résultés demandaient un prompt remède. En ce qui concernait leur compétence, les signataires sollicitaient le prompt établissement d'un jury médical neutre à Bruxelles. Il ne fallait pas que les intérêts généraux fussent plus longtemps sacrifiés aux intérêts privés de Louvain et de Gand. Le jury neutre donnerait au gouvernement toutes les garanties d'impartialité et de sciences voulues. Ce serait le seul moyen de faire renaître la confiance de la nation dans l'enseignement médical belge : ce serait le seul aiguillon qui imposerait à l'étudiant l'obligation de s'instruire. L'établissement du jury, en dégrevant les parents d'une partie des frais de l'enseignement, garantirait aussi au trésor la rentrée de fortes sommes, sans qu'il lui en coûtât la moindre dépense. Il compléterait la liberté de l'enseignement en conférant l'initiative des opérations au pouvoir exécutif. Il ferait marcher l'enseignement avec le progrès de la civilisation. Sans doute, une législation spéciale sur l'enseignement était en projet, mais elle se ferait probablement encore désirer longtemps

Digitized by Google

et l'intérêt de la science médicale ne permettait pas d'attendre.

La demande de l'école de médecine de Bruxelles soulevait de graves problèmes.

Comme conséquence rigoureuse de la liberté de l'enseignement, Rogier admettait le principe des jurys d'examen libres de toute influence gouvernementale, pour les divers grades académiques. Une mesure générale dans ce sens lui paraissait hautement désirable dans l'intérêt des études. Mais l'application partielle et spéciale de ce principe, si équitable lorsqu'on le généralise, ne pouvait qu'augmenter le désordre qui régnait alors dans tout le système universitaire. Un remaniement complet de ce système était devenu indispensable.

Plusieurs *écoles spéciales* de médecine existaient dans quelques grandes villes, en même temps que les *facultés* de Gand et de Louvain qui seules avaient le droit de créer des docteurs. Les écoles spéciales ne pouvaient former que *des officiers de santé pour l'armée et le plat pays*. Lorsqu'on réfléchit que la cause de cette différence provenait de ce que les connaissances acquises dans les facultés universitaires étaient supposées plus étendues que celles des officiers de santé, on est révolté d'une pareille mesure qui semblait présenter la vie des soldats et des habitants de la campagne comme moins précieuse à l'État que celle des habitants des villes. En effet, les élèves sortant des écoles spéciales étaient généralement beaucoup moins instruits que ceux des universités. Il fallait faire une exception pour les élèves de l'école de Bruxelles, qui, réorganisée sur un vaste plan grâce aux soins de l'administration des hospices, pouvait lutter avec égalité contre les facultés officielles.

L'administrateur de l'instruction publique, M. Lesbroussart, le déclare dans un rapport à Rogier : les pétitionnaires avaient tous des titres des plus recommandables; leurs élèves étaient, à n'en pas douter, aussi

Digitized by Google

capables de répondre aux examens que ceux de leurs concurrents de Louvain et de Gand. Mais si l'on accordait à l'école de Bruxelles l'avantage qu'elle sollicitait, celles d'Anvers et de Bruges réclameraient. En refusant de faire droit à leurs réclamations, on serait suspect de partialité envers un établissement situé dans *la capitale*. Déjà d'ailleurs les professeurs de Gand avaient protesté à l'avance contre une disposition qui serait préjudiciable à leurs intérêts au point de vue du revenu éventuel, et il faudrait les indemniser. Les professeurs de Louvain avaient dit, eux, qu'en cas d'adoption de cette mesure, ils demanderaient leur retraite : le gouvernement aurait de grandes dépenses à supporter du chef de leurs pensions.

Rogier, considérant comme bonne et logique la mesure demandée par l'école de médecine de Bruxelles, fut d'avis, toutefois, de la généraliser en l'appliquant également aux examens des autres facultés. La loi sur l'enseignement qu'il comptait déposer très prochainement, règlerait cette question... mais lui laisserait-on le temps de la faire?

* * *

L'opposition venait de trouver à charge du ministère un nouveau grief qu'elle exploita avec une acrimonie sans exemple.

Le 17 juillet, M. De Robaulx interpella le ministre de la justice au sujet de l'extradition de deux étrangers. Il fut établi qu'en ce qui concernait l'un des deux il n'y avait aucun reproche à faire au gouvernement : il s'agissait d'un Prussien condamné pour vagabondage et reconduit à la frontière après sa condamnation. L'autre cas était plus grave : le ministre avait commis un acte inconstitutionnel, en livrant au gouvernement français, sans y être autorisé par une loi, un négociant français, L., condamné pour banqueroute frau-

Digitized by Google

duleuse. La discussion fut des plus vives. M. Lebeau prétendit que le droit d'extradition dérivait du droit d'expulsion. Toutefois, il se déclara prêt à présenter un projet de loi en matière d'extradition, et il s'exécuta sans délai.

Seulement, avant que ce projet fût venu en délibération, un orage formidable éclata à la Chambre.

M. Gendebien déposa le 14 août une demande de mise en accusation contre Lebeau pour attentat à la liberté du sieur L. et, par suite, d'attentat à la Constitution. Au fond, ce fut moins le procès du ministre de la justice que le procès du cabinet qui se plaida dans cette circonstance. Plus âpre que jamais contre des hommes dont la politique patiente et mesurée déplaisait à son audace aventureuse, Gendebien finit par élever le débat bien au-dessus de l'incident du banqueroutier français extradé. Pour lui, Lebeau et ses collègues étaient responsables des difficultés de la situation (1). C'était à cause d'eux que les contributions avaient doublé, que le budget de la guerre avait doublé ses dépenses...

« ... Des emprunts ont compromis notre avenir ; les charges résultant des logements militaires sont devenues insupportables ; l'agriculture et l'industrie sont privées des bras qui leur sont nécessaires ; et un *statu quo* devenu systématique vous menace dans votre indépendance, vous menace jusque dans votre existence même ! Voilà, messieurs, les titres du sieur Joseph Lebeau à votre indulgence ! Non ! point d'indulgence... (2) ».

Et tout cela, comme on l'a fait remarquer, parce que M. Lebeau avait cherché le droit d'extradition là où sous l'Empire, sous le gouvernement des Pays-Bas, sous le gouvernement provisoire, on l'avait toujours cherché !

---

(1) Gendebien, dont les sympathies pour la France étaient des plus vives, accusait Lebeau de vouloir « *anglogermaniser la Belgique* ».

(2) « Si, disait-il, *quelques membres avaient hésité à adhérer à sa proposition de mise en accusation, c'est parce qu'ils avaient cru à la bonne foi du ministre...* » [Et lui qui niait la bonne foi de Lebeau, venait d'exiger une réparation par les armes pour un mot de Devaux et de Rogier s'appliquant à un bruit public rapporté à la tribune !]

Digitized by Google

Car il fut prouvé, au cours de la discussion — et ce ne fut pas à la satisfaction de Gendebien, — qu'à l'époque où lui-même remplissait les fonctions de ministre de la justice sous le gouvernement provisoire, deux forçats qui s'étaient réfugiés dans les rangs de l'armée belge, avaient été livrés à la police prussienne.

Cinquante-trois voix contre dix-huit repoussèrent la demande de mise en accusation.

* * *

L'esprit inventif de Rogier se donna carrière à l'occasion des fêtes de septembre, dont il était appelé à rédiger le programme pour la première fois. Un concert donné au Waux-Hall par les musiques de l'armée sous la direction de M. Fétis, des courses de chevaux dans les prairies de Schaerbeek-Haeren et l'exposition des beaux-arts obtinrent un réel succès.

L'exposition surtout attira la foule. On put se convaincre que l'amour des arts était « toujours vif en Belgique et qu'il y avait des artistes animés de ce feu sacré qui produit les grandes choses » (Rapport au Roi). Notre école, sans sortir du pays, s'était mise au courant des progrès de l'art. Le Salon avait été pour elle un « foyer d'émulation et d'inspiration nouvelles ». Il appartenait maintenant au gouvernement de lui donner des encouragements. Deux peintres lui étaient désignés par les suffrages mêmes de leurs confrères : Wappers et Verboeckhoven. Sur la proposition de Rogier, le Roi les nomma chevaliers de son ordre. Pareille distinction fut accordée à deux artistes étrangers, John Martin et Gudin, dont la *Chute de Ninive* et les *Marais Pontins* s'étaient partagé les suffrages du public.

Le succès de l'exposition des beaux-arts engagea Rogier à entamer l'étude d'une autre exposition, bien plus vaste :

Digitized by Google

une exposition universelle des produits de l'industrie. Le temps lui manqua pour réaliser ce projet pendant son premier ministère.

Dans le but aussi de développer les arts, et avec eux les lettres et les sciences, Rogier prépara dès ce moment la réorganisation de l'Académie royale.

§ 9. — FIN DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1833. — LA CROIX DE FER. — NOUVELLES TENTATIVES DE DÉSORDRES A ANVERS. — LA QUESTION DES BIENS DES FABRIQUES D'ÉGLISE ET LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC.

La clôture de la session extraordinaire de 1833 — qui se termina par le vote d'un crédit pour la confection de médailles ou *croix de fer* destinées aux héros de la Révolution — coïncida avec de nouvelles tentatives de désordre à Anvers.

Pendant les premiers jours d'octobre, des imprimés contenant la liste nominative des membres de la société : *La Loyauté* avaient circulé dans les cafés et cabarets de la ville ; ils se vendaient même à un prix modique. Dans la matinée du 8, il en fut affiché un, entre autres, sur le mur de l'hôtel du Gouvernement. Pendant que la Régence délibérait (1) sur la question de savoir si elle donnerait l'ordre à la police d'arracher cette liste qui était une véritable provocation, des rassemblements tumultueux s'étaient formés. Des carreaux furent cassés, des châssis endommagés chez plusieurs des personnes inscrites sur la liste. Le lendemain 9, la même scène s'étant renouvelée, Rogier s'entendit avec le ministre de la guerre pour que l'armée

(1) Le greffier des États de la province, d'Egremont, écrit à Rogier le 10 : « ... Il fut reconnu que, vu le rassemblement très considérable qui se pressait déjà autour de cette liste et qui n'a fait qu'augmenter pendant la journée, ce serait exposer peut-être la vie de l'agent qui aurait été chargé d'arracher cette liste et exciter immédiatement des mouvements très sérieux pour lesquels on n'était nullement préparé... »

Digitized by Google

fût prête à intervenir dans le cas d'insuffisance de la police et de la garde civique sédentaire. Il avait appris que de nouveaux placards anonymes excitaient la population de plus en plus. L'un d'eux portait (1) :

Rust veijligheijd! Verklaerde vijanden van de openbaere rust van het Vaderland en van onze vrijheijd hebben ambassadeurs naer Londen gezonden om ons te verraeden en ons onder d'Hollandsche dwingelandij weder te stellen. De Conferentie zelf heeft om de lijst laeten geworden van deze afgevallen schelmen, die weerdig zijn van het misprijzen van allen patriot. Houd eene waekende oog Belgen, voor de rust van het Vaderland? laet ons verzaemelen om hunne schandelijke en blooddorstige inzaegden te doen mislukken ! laet ons verzaemelen onder het geroep van leve de vrijheijd ! leve de Belgen!

L'apparition d'une centaine de lanciers et l'annonce de l'arrivée d'autres renforts de cavalerie firent tout rentrer dans l'ordre. *Principiis obsta!...* Rogier n'eut, cette fois, qu'à se louer de la bonne harmonie qui avait régné entre les autorités civiles et militaires. Si la Régence d'Anvers avait manqué de prévoyance, elle avait vite réparé sa faute. Quant à l'armée, elle n'avait pas eu d'hésitation (2) : elle s'était montrée bien décidée à faire respecter la légalité, même au profit de ceux qui l'insultaient et insultaient son chef dans leurs journaux. Il n'en devait pas être de même à Bruxelles l'année suivante.

*
* *

On n'avait fait qu'effleurer pendant la session de 1833 deux questions qui allaient cependant prendre bientôt une

(1) Nous donnons le texte tel quel.

(2) Le général Buzen, dans son rapport au ministre de la guerre (communiqué à Rogier par le lt-colonel Chapelié), estimait, comme la Régence d'Anvers, que « *La Loyauté* était un véritable foyer d'émeute... *Pour couper le mal dans sa racine, il faudrait la fermer... mais la Constitution ?...* » Ce rapport contient des détails intéressants sur certaines personnalités importantes de l'orangisme anversois, telles que le baron O. et M. D..., président de *La Loyauté*, « qui conserve des larmes du prince d'Orange dans une fiole(!) ».

Digitized by Google

importance considérable : la question des biens des fabriques d'église et la question de l'enseignement public.

MM. Dubus et Brabant développèrent à la séance du 3 octobre la proposition qui avait pour but de placer toutes les fabriques d'église et tous les établissements de charité sous un régime absolument différent de celui de l'ancien royaume des Pays-Bas. La proposition ne donna pas lieu à un débat : sur presque tous les bancs de la Chambre, on paraissait disposé à ne pas trancher cette grave question tout de suite.

*
* *

Lors de la discussion du budget de l'intérieur, on put voir se dessiner les prétentions de ceux qui, tout en reconnaissant comme M. Dumortier qu'il fallait s'incliner devant l'obligation constitutionnelle de l'*enseignement donné aux frais de l'État*, apportaient de singulières restrictions à la théorie et voulaient faire jouer à l'État un rôle des plus médiocres. « L'enseignement doit se développer par la liberté et non par le pouvoir » — cette phrase de M. Dumortier indique suffisamment quelle était sa manière de voir et celle de ses amis en pareille matière. La thèse de *l'État hors de l'école* y était en germe.

Dès la fin de juillet, Rogier avait saisi ses collègues d'un projet de loi sur l'enseignement public. Le cabinet l'avait adopté, mais le Roi n'était rien moins que disposé à y apposer sa signature.

C'est un des incidents les plus intéressants de la carrière ministérielle de Rogier : laissons parler les pièces officielles.

Le 26 juillet 1833, Rogier écrit au secrétaire de Léopold Ier, M. Van Praet :

Monsieur le Secrétaire,

Je vous prie de vouloir bien mettre le plus tôt possible sous les yeux de S. M. le projet de loi ci-joint relatif à l'Instruction publique.

Mes collègues et moi avons pensé qu'il convenait de présenter à la

Digitized by Google

Chambre le projet tel qu'il a été arrêté par la commission (1). C'est un travail fait avec conscience, sur des bases à la fois libérales et impartiales, ce qui semble de nature à satisfaire tous les esprits raisonnables.

Je me propose d'accompagner la présentation du projet à la Chambre d'un rapport où j'exposerai brièvement les motifs qui ont présidé à sa rédaction, et adresserai des remerciements de la part du Gouvernement aux membres de la commission. Je ne m'y prononcerai pas sur le nombre des universités. Seulement, j'indiquerai, conformément à la pensée de S. M., que le Gouvernement incline pour une seule université qui ne serait pas établie à Bruxelles.

C'est le seul point important sur lequel il nous ait paru nécessaire de faire des réserves. Les modifications de détail qui seront jugées utiles pourront être introduites par amendement dans le cours de la discussion.

Au moyen de ce projet de loi, l'organisation du pays se trouvera sinon complétée au moins avancée, en ce qui concerne du moins la tâche du Gouvernement. Nous avons en effet successivement proposé la loi d'organisation communale, celle de la garde civique ; la loi d'organisation judiciaire se trouvera complétée par la loi relative aux arrondissements ; et la présentation seule de la loi d'Instruction publique suffira pour mettre un terme aux fâcheuses discussions que ramenait chaque année la discussion du budget de l'Intérieur.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) Ch. ROGIER.

Le surlendemain 28 juillet, lettre de M. Van Praet :

Monsieur le Ministre,

Comme la Chambre des représentants est déjà saisie de plusieurs projets de loi dont elle ne pourra s'occuper pendant cette session, le Roi est d'avis qu'il n'y a point d'utilité à se commettre dans la question des Universités pour le moment. S. M. a donc gardé le projet de loi sur l'Instruction publique que je lui avais transmis hier soir.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) JULES VAN PRAET.

C'était une fin de non recevoir. Rogier ne s'y arrête pas. Quelques heures après avoir reçu la lettre de M. Van Praet, il lui répond :

---

(1) Il s'agit de la commission instituée en août 1831.

Digitized by Google

Bruxelles, le 29 juillet 1833.

Monsieur le Secrétaire.

Vous m'avez fait l'honneur de m'informer que S. M. n'avait pas cru devoir signer le projet de loi sur l'Instruction publique parce que, la Chambre étant déjà saisie de plusieurs projets dont elle ne pourra s'occuper dans cette session, il devient inutile de se commettre pour le moment dans la question des Universités.

Quant aux projets de loi dont la Chambre est en retard de s'occuper, je dois faire observer que la négligence ou l'inertie de la Chambre n'excuserait pas la négligence ou l'inertie du Gouvernement en cette matière. Déjà depuis plusieurs années la loi de l'Instruction est annoncée. Elle a même été promise dans le discours du trône ; la Chambre et le public savent que la commission a terminé son travail; moi-même enfin j'ai annoncé il y a peu de jours la prochaine présentation du projet.

Dans cette occurrence, il devient assez difficile de ne pas faire cette présentation. Et pour ce qui concerne les Universités, j'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous faire remarquer (et je présume que ma lettre aura été soumise à S. M.) que la question ne se trouve aucunement tranchée par la présentation du projet. La commission propose le maintien de deux Universités; dans mon rapport à l'appui du projet, que je joins ici en minute, j'avais cru sage de donner à entendre que le gouvernement penchait pour une seule qui ne serait pas à Bruxelles. Si S. M. désire que le rapport du Ministre ne renferme pas cette insinuation, je la retrancherai. Dans tous les cas, le Gouvernement ne se commet en aucune manière dans la question.

Quant à l'effet qui serait produit par la publicité donnée au projet de la commission, je dirai que déjà les propositions de la commission sont connues du public, qu'elles ont été analysées dans les journaux, et que l'opinion n'a paru aucunement s'élever contre la suppression projetée d'une des trois Universités.

Je vous prie donc de vouloir bien, en mettant ma lettre sous les yeux de S. M., insister en mon nom pour que le projet soit signé, de manière que je puisse le présenter à la Chambre avant qu'elle se sépare, ce qui paraît devoir être prochain.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) Ch. Rogier.

— Les minutes des deux lettres de Rogier et la lettre de M. Van Praet se trouvaient dans un dossier spécial où Rogier avait conservé les lettres reçues du cabinet du Roi.

Digitized by Google

Il y en a un certain nombre qui attestent que le Roi s'occupait d'une façon assez *personnelle* de beaucoup de questions où l'on n'a jamais soupçonné qu'il fût intervenu.

Après des pourparlers assez longs, le ministère accepta de faire examiner la question de l'instruction publique par une commission nouvelle.

Cette commission était composée de plusieurs membres distingués de la Chambre, et de quelques spécialistes : MM. de Gerlache, de Theux, Devaux, de Behr, président à la cour d'appel de Liège, d'Hane, membre du collège des curateurs de l'université de Gand, Ernst, professeur à l'université de Liège, et Warnkoenig, professeur à l'université de Gand. Rogier ne proposa leurs noms au Roi qu'après s'être assuré de l'acceptation de chacun d'eux, pour éviter des conflits et des refus (1).

Dans le rapport au Roi qui précédait l'arrêté de nomination, Rogier invoquait l'article 17 de la Constitution et insistait sur les inconvénients du provisoire dont tout le monde se plaignait. « Aujourd'hui, disait-il, que l'état de nos affaires extérieures permet au Gouvernement de consacrer son attention à des améliorations intérieures, le moment paraît venu de s'occuper d'un projet de loi sur l'enseignement public. » Pour simplifier la tâche de la commission, il mettait à sa disposition le projet qu'avait rédigé la commission instituée par arrêté du 30 août 1831 et le travail de l'administrateur de l'instruction publique, M. Lesbroussart, qu'il avait lui-même remanié et com-

(1) En marge de la minute de la lettre qui leur fut envoyée, il est écrit : « *Exp. le 5 novembre la lettre à M. Devaux n° 1262. Exp. le 14 novembre la lettre à M. de Gerlache n° 1315. Expédié le 16 novembre les lettres à MM. Ernst, de Behr, de Theux, d'Hane et Warnkoenig.* » Sans nous occuper du côté politique de la question, nous croyons que Devaux avait au moins autant de titres que MM. de Behr et de Theux, à figurer dans cette commission. Qui aurait pu prévoir cependant que les collaborateurs de l'ancienne *Récompense* auraient à s'occuper de l'instruction de *tout* un peuple ?

Digitized by Google

plété. La nouvelle commission était autorisée à requérir la présence de l'administrateur et à s'adjoindre comme secrétaire un employé de l'administration générale.

Au sujet de la composition de cette commission, il s'éleva des réclamations de diverses natures. La question de personnes se greffait sur la question de parti. La presse discutait les noms : elle faisait un procès de tendances à tel ou à tel membre, partant au ministre responsable des nominations.

La note suivante que Rogier écrivit pour le *Moniteur* donne une idée de l'importance qu'il attachait à la conservation de l'entente et de l'*union :*

« Nous publions ci-dessus l'arrêté royal du 18 novembre relatif à la création d'une commission chargée de préparer un projet de loi sur l'instruction publique donnée aux frais de l'État.

Cette mesure était résolue dès la dernière session, mais l'exécution en fut ajournée à cause de l'absence des Chambres. Peu après l'ouverture de la nouvelle session, chacune des personnes appelées à faire partie de la commission fut informée des noms de tous les membres, *sans exception,* dont le gouvernement se proposait de composer la commission. Depuis, le personnel de cette commission n'a point varié. Diverses conjectures auxquelles on a cru devoir se livrer à cet égard sont donc dénuées de fondement. Nous invoquons à cet égard en toute confiance le témoignage même de la commission toute entière. »

A la minute de cette note, Rogier avait annexé les lettres d'acceptation de tous les membres de la commission consultés successivement.

Une autre réclamation fournit à Rogier l'occasion de montrer qu'il ne voulait pas, en ces temps où les vrais patriotes sacrifiaient tout à la concorde, être accusé d'abuser de l'*influence gouvernementale.*

L'administrateur Lesbroussart avait, le 19, reçu du ministre le projet de rapport au Roi que nous avons analysé plus haut et en même temps le projet d'arrêté

Digitized by Google

royal relatif à la nomination de la commission. Rogier lui disait :

« ...Je vous prie de vouloir bien examiner ces pièces et de me communiquer confidentiellement les observations dont elles vous paraîtraient susceptibles tant pour le fond que pour la forme (cabinet nº 1330)... »

M. Lesbroussart répond que lorsque les journaux (il y avait eu des indiscrétions) lui ont fait connaître tout récemment le personnel de la commission, il a remarqué avec quelque surprise que son nom n'y figurait pas, ce qui avait déjà eu lieu d'ailleurs dans une circonstance semblable en 1831, sous le ministère *par intérim* de M. Teichman. « Il me semble, dit-il, naturel et convenable de réclamer contre cette omission non seulement à cause de la connaissance des faits actuels et de l'état général de l'enseignement, connaissance que supposent les fonctions que j'exerce depuis trois années, mais en raison de l'expérience que vingt-deux ans de profession ont pu me faire acquérir au moins en ce qui concerne l'instruction moyenne... » L'arrêté, il est vrai, autorisait la commission à le faire appeler pour lui fournir des renseignements; mais cette disposition n'était que facultative, la commission pouvait n'en pas user si elle se jugeait suffisamment éclairée. Il n'aurait d'ailleurs tout au plus que voix consultative et n'exercerait par conséquent aucune influence directe sur le résultat des délibérations.

La position du gouvernement était sans doute fort délicate; il devait « apporter beaucoup de ménagements à l'exercice de l'action du pouvoir exécutif » dans une question dont tous les détails étaient pour ainsi dire « surveillés par des susceptibilités ombrageuses ». Mais M. Lesbroussart ne pensait pas qu'il dût « *abdiquer entièrement* », ni surtout que l'on pût, avec quelque apparence de raison et de logique, « trouver étrange la coopération du fonctionnaire spécialement chargé de la direction de l'instruction publique aux travaux d'une assemblée qui ne devait s'occuper que de cette spécialité... » En terminant,

Digitized by Google

il demandait que l'emploi de secrétaire de la commission fût confié à M. Alvin... (1)

Dans une note complémentaire (datée du 21 novembre), M. Lesbroussart estimait que si la jurisprudence et *jusqu'à un certain point* les lettres étaient représentées fort convenablement dans le personnel de cette commission, il n'en était pas de même pour la médecine et les sciences. A la vérité, il s'agissait de poser des principes fondamentaux et non d'établir des dispositions organiques : cependant, des hommes spéciaux n'eussent pas été inutiles dans le sein de la commission et il se pourrait que cette lacune « causât quelque surprise »... L'administrateur reconnaissait d'ailleurs que ses observations viendraient à tomber si la mission de la commission se bornait à bien définir « ce que doit être l'instruction publique donnée aux frais de l'État » et à régler les rapports entre le gouvernement et la commission.

Rogier avait déjà minuté sa réponse aux observations que M. Lesbroussart avait présentées le 19, quand, la note du 21 lui étant parvenue, il ajouta un post-scriptum. Voici la réponse avec le post-scriptum :

Le 22 novembre 1833.

Monsieur l'Administrateur,

Tout en vous remerciant des observations que vous avez bien voulu me communiquer au sujet de la création d'une commission chargée de préparer un projet de loi sur l'instruction publique, je regrette de ne pouvoir les accueillir. Persuadé au reste que vous apprécierez ces motifs et surtout que vous n'y trouverez rien de désobligeant pour vous, je viens vous les exposer franchement.

Dans la matière délicate de l'enseignement, l'action et les vues du pouvoir n'ont été que trop souvent mal appréciées (2). Pour que la défiance qu'inspirent ces vues ne puisse réagir contre l'œuvre de la commission, il est nécessaire que le gouvernement n'exerce aucune

(1) « ... Cet emploi temporaire ne peut être confié avec une utilité réelle qu'à M. Alvin, et votre bienveillance à son égard me porte à croire que c'est lui que vous avez en vue... »

(2) Il y avait d'abord : « *calomniées* ».

Digitized by Google

influence directe sur le résultat des délibérations. D'après un usage assez généralement suivi, j'aurais pu me réserver la présidence; la considération qui m'a retenu vous est également applicable.

Je reconnais, monsieur l'administrateur, que votre longue expérience dans l'enseignement serait d'un utile secours à la commission. Mais il est certain qu'en vous l'administrateur ferait tort à l'homme spécial, aux yeux des gens prévenus contre l'action gouvernementale.

Au reste, j'ai voulu que la commission pût avoir recours à vos lumières, sans toutefois lui en imposer l'obligation. Je ne lui ai pas non plus imposé un secrétaire pris hors de son sein, parce qu'il pourrait lui convenir de tenir elle-même ses écritures; mais du moment où elle me demandera l'assistance d'un employé, je me ferai un plaisir de désigner M. Alvin, persuadé que ce choix conviendrait à la commission autant qu'il me serait agréable à moi-même.

Le ministre,
CH. ROGIER.

P. S. Répondant à la seconde lettre (*la note*) de M. Lesbroussart, j'ai l'honneur de lui faire observer que le travail de la commission consistera principalement, ainsi qu'il le pense, à poser les bases de l'enseignement donné aux frais de l'État; qu'il suffit donc que cette commission soit composée d'hommes pénétrés de vues et de principes constitutionnels et généraux sur la matière. Quand on en viendra à l'organisation, ce pourra être le cas d'appeler les lumières des spécialités scientifiques et autres dont le concours ne semble pas aujourd'hui aussi nécessaire. CH. R.

On pourrait trouver qu'à force de scrupules le gouvernement s'effaçait trop. Mais n'oublions pas que l'on était dans des temps difficiles et que le concours de toutes les bonnes volontés et de *tous les désintéressements* était indispensable pour mener à bonne fin l'œuvre créatrice. Tout le monde était-il aussi désintéressé que le gouvernement?... C'est une autre question que nous pourrons examiner plus tard.

§ 10. — COMMENCEMENT DE LA SESSION ORDINAIRE DE 1833-1834. — LA CONVENTION DE ZONHOVEN. — L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE DE BELGIQUE. — L'INCIDENT DEJAER-BOURDON A LIÈGE.

Une discussion très vive entre le gouvernement et ceux que nous serions tentés d'appeler les *impossibilistes*,

Digitized by Google

signala les premiers jours de la session de 1833-1834. Il s'agissait de savoir si à l'occasion de la *convention de Zonhoven*, convention toute militaire sans aucune importance sérieuse, et qui n'était après tout que le corollaire obligé de la convention diplomatique du 21 mai, le ministère n'avait pas encore commis, pour prendre le langage de l'opposition, quelque acte odieux, attentatoire à l'honneur, à la liberté, aux intérêts de la patrie belge.

La convention était, au dire de M. Dumortier, « *liberticide et parricide* » : elle était « *flétrie par tous les hommes de cœur* ». Dans cette « *affaire dégoûtante* », l'article 12 de la Constitution (qui défend le passage des troupes étrangères par notre territoire si ce n'est en vertu d'une loi) était violé par le ministère, qui avait « *renié les barricades, sa propre existence, et fait succéder à une révolution d'honneur et de patriotisme un gouvernement corrompu* ».

Mais, disait Rogier, il ne s'agit que de l'exécution de la convention précédente, que vous avez accueillie avec satisfaction; il n'y a pas autre chose que quelques dispositions particulières, d'ordre militaire. — Honte pour le pays!... ripostait Gendebien, et il ajoutait : « *J'en suis navré et humilié... on couvre le pays de honte pour servir un intérêt dynastique...* »

Quand ce n'était pas la loyauté et le patriotisme des ministres que l'opposition incriminait, c'était leur jugement, leur intelligence. Si bien que le comte de Mérode décochait aux *impossibilistes* cette boutade pittoresque :

« ... A entendre les censures impitoyables, sans cesse à l'ordre du jour dans cette enceinte, on pourrait faussement se la figurer sous l'apparence d'une volière qui contiendrait des aigles et des oies. Les oies, bien entendu, représenteraient les individus qui ont appartenu ou appartiennent encore au gouvernement; les aigles, certains membres qui constituent la fulminante opposition. Cependant, la volière qui me sert ici d'image n'est certainement point occupée par deux catégories d'oiseaux si divers. Tous, plus ou moins parfaits, ils diffèrent entre eux particulièrement par ce fait, que les uns

Digitized by Google

reçoivent force gros et lourds coups de bec, que les autres distribuent avec un bizarre acharnement. D'ailleurs on n'aperçoit parmi les seconds ni un plumage plus beau, ni des ailes plus vigoureuses, ni des yeux plus capables de fixer en plein midi le disque du soleil. Leur supériorité, si toutefois la chose mérite ce nom, consiste dans un gosier dont les ondulations sont plus intenses et pénètrent les oreilles, quelle que soit leur défectuosité... »

M. de Mérode estimait, pour le surplus, qu'il ne fallait pas faire l'honneur d'une discussion en règle à des gens qui apportaient le parti pris dans toutes les discussions. Sa boutade était sa seule manière de répondre « *aux éclats de voix de l'opposition, à ses expressions injurieuses, à ses superfétations parasites et nauséabondes* ».

Mais ses collègues du cabinet, Lebeau, Rogier, Goblet faisaient l'honneur à l'opposition de combattre pied à pied ses exagérations, de réfuter ses brutalités de langage, que peut certainement expliquer, sans les justifier, l'agacement produit par un *statu quo* interminable. Quelle dose de patience et de volonté il leur fallait pour ne pas perdre leur sang-froid devant les attaques et les injustices persistantes !

Comme le démontrèrent lumineusement à la Chambre les ministres de la guerre et des affaires étrangères, tout le débat portait sur un contrat entre deux généraux d'armée « agissant dans l'étendue de leur commandement respectif », et qui était aussi avantageux à la Belgique qu'à la Hollande. On devait remarquer que « c'était le premier acte diplomatique intervenu entre la Hollande et ses provinces rebelles traitant désormais sur un pied d'égalité. Les gens de parti pris pouvaient seuls blâmer cet acte qui assurait à plusieurs de nos provinces industrielles, encore souffrantes des suites de la révolution, des avantages incontestables. Le Limbourg fatigué, épuisé par la présence d'un nombreux corps d'armée, serait désormais, disait M. Goblet, soustrait à toutes les conséquences, à tous les inconvénients que la permanence de

Digitized by Google

cette situation entraînait avec elle... » Toute occasion de collision nouvelle disparaissant, le département de la guerre allait pouvoir continuer les réductions commencées et rentrer dans la voie des économies, dont la prudence politique lui avait fait un devoir de s'écarter momentanément.

La Chambre ne se laissa pas entraîner par des réclamations sans portée pratique et par des apostrophes véhémentes : elle donna raison à notre diplomatie et au gouvernement.

* * *

Dès le commencement de 1833, l'attention de Rogier s'était portée sur l'organisation de l'Académie de Belgique. C'est ce qui résulte, entre autres preuves, des lettres qui lui ont été écrites vers ce temps-là par les Gouverneurs des provinces, qu'il avait invités à lui présenter, par catégories et par classes, des noms de savants, de lettrés et d'artistes dignes de faire partie de la nouvelle Académie. Nous tenons à bien établir ce premier point, parce que l'on a voulu contester à Rogier l'honneur de cette initiative pour l'attribuer à M. Dumortier, qui, dans une proposition soumise à la Chambre à la fin de 1833, n'a fait, à tout prendre, que modifier en les complétant les idées du ministre.

L'ancienne Académie de Bruxelles, fondée en 1772 par Marie-Thérèse, avait subi en 1816 une transformation malheureuse. On était d'accord pour l'asseoir sur des bases plus larges et plus utiles en l'érigeant en Académie nationale, mais on différait d'avis sur l'origine qu'il convenait de donner à la réforme. Était-ce par voie législative qu'il fallait régler la matière? Laisserait-on ce soin au gouvernement?

Rogier venait de terminer son projet et en rédigeait

Digitized by Google

l'exposé des motifs, quand la Chambre prit en considération une proposition de M. Dumortier tendant à substituer en cette affaire le pouvoir législatif au pouvoir gouvernemental.

Le système de M. Dumortier fut renvoyé à l'examen d'une commission spéciale, pendant que Rogier étudiait les titres que pouvaient avoir au choix du Roi les personnes dont les Gouverneurs (1) lui transmettaient, comme suit, les noms, qualités, etc.

Province de Limbourg :

Kessels, de Maestricht, sculpteur distingué à Rome ; *Aerts*, à Tongres, horloger, mécanicien distingué ; le comte Clément *de Renesse*, historien, antiquaire.

Province de Liège :

Anciaux, docteur en chirurgie, professeur à l'université, auteur ; *Le Clercq*, père (Olivier), politique et jurisprudence ; Fréderic *Rouveroy*, littérateur, auteur de plusieurs ouvrages ; *Daussoigne*, directeur du conservatoire royal de musique à Liège.

Province du Hainaut :

Boens, à Charleroy, peintre ; *Delobel*, Louis, à Mons, auteur géographe ; *Deltenre*, Clément, à Enghien, littérateur ; *Delmotte*, Henri, à Mons, historien ; *Depuydt*, Remi, commandant en chef le génie de l'armée, auteur : *Desprets*, à Lessines, professeur de physique et auteur ; *De Reffeinberg*, professeur de philosophie, auteur ; *Du Mortier-Rutteau*, membre de la Chambre des représentants ; *Fétis*, François-Joseph, auteur de la musique de quelques opéras ; *François*, Joseph, peintre ; *François*, Victor, président de la Commission médicale, auteur ; *Fremiet*, greffier des États du Hainaut, auteur ; *Gachard*, Prosper, archiviste du royaume, auteur ; *Hallet*, Germain, peintre, à Mons ; *Hennebert*, archiviste de la ville de Tournai, auteur ; *Hennequin*, peintre, à Tournai ; *Lecocq*, Charles, à Tournai, auteur ; *Legros*, Sauveur, poète vieux et infirme (*sic*) ; *Le Maitre d'Anstaing*, à Tournai, auteur philosophique ; *Marc*, Philippe-Antoine, à Charleroy, auteur de plusieurs articles dans les journaux de médecine ; *Paridaens*, Ferdinand, auteur de quelques ouvrages sur l'histoire de Mons ; *Raingo*, Germain, auteur d'ouvrages élémentaires sur l'instruction ; *Du Corron*, à Ath, peintre paysagiste ; *Nollet*, à Ath, ancien professeur de chimie, de physique et de botanique.

---

(1) Il nous a paru intéressant de faire connaître les *illustrations* d'il y a soixante ans. Nous ne discutons ni leurs titres, ni les appréciations des Gouverneurs.

Digitized by Google

Province de la Flandre occidentale :

Henri *Moke*, auteur de plusieurs romans estimés; Joseph *De Meulemeester*, graveur distingué; Jean *Rudt*, architecte, graveur et auteur; *Goethaels-Vercruysse*, de Courtrai, auteur philosophique et scientifique.

Province de Brabant :

MM. *Dewez*, *Van Mons*, *Quetelet*, *B*^{on} *de Reiffenberg*, *Raoux*, *Vandermaelen*, *Marchal*, membres actuels de l'Académie de Bruxelles; *Lesbroussart*, auteur poète; *Baron*, homme de lettres; *Bergeron*, auteur d'une traduction de Térence en vers français; Auguste *Giron*, auteur poète; *Somerhausen*, auteur de recherches sur divers sujets d'histoire et d'antiquités; *Guillery*, auteur d'un cours de chimie; *Vautier*, auteur poète; *Baud*, savant, professeur de la faculté de médecine, à Louvain; *Suys*, architecte habile; *Vifquain*, ingénieur distingué.

Province de Luxembourg :

De Gerlache, premier président de la cour de cassation; *Gloesener*, professeur de physique, à Liège ou à Louvain.

Province de Namur :

D'Omalius et *Cauchy*, auteurs d'ouvrages de géologie; *De Moraux de Bioulx*, auteur d'une traduction de Vitruve; *Lelièvre*, Xavier-Alexandre, auteur d'ouvrages latins; *Grandgagnage*, conseiller à la cour d'appel de Liège, auteur; *Arnould*, secrétaire de l'université de Louvain; *Fallot*, docteur, auteur de plusieurs opuscules estimés sur l'art de guérir; *Pollet*, Théodore, et *Fallot*, Charles, poètes distingués (leurs vers sont encore inédits); *Blondeau*, doyen de la faculté de droit de Paris; *Bodson*, docteur en médecine à Paris, auteur; enfin, les peintres *Rousseaux* et *Wiertz*.

Province de la Flandre orientale :

I. I. Desmet, théologien, auteur; *Garnier*, auteur d'ouvrages sur les sciences exactes; *Warnkoenig*, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence; *Vander Meersch*, docteur reconnu pour le premier antiquaire de la province.

—

Les membres de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Dumortier étaient MM. de Theux, *président*, Ernst, *secrétaire*, Dubus, De Puydt, H. Vilain XIIII, Corbisier et Vanderheyden.

Le 26 novembre 1833, Rogier écrit au président de la Chambre :

J'ai l'honneur de vous adresser, avec prière de le transmettre à la

Digitized by Google

commission chargée d'examiner la proposition de M. Dumortier, un projet d'organisation de l'Académie de Belgique, accompagné de l'exposé des motifs de ses principales dispositions (1).

Ce travail avait été préparé par le gouvernement avant que la Chambre eût manifesté dans sa dernière session le désir que cette matière fût réglée par voie législative et qu'elle eût pris en considération la proposition de M. Dumortier.

Le gouvernement s'était proposé d'abord de présenter dans la session actuelle un projet de loi sur la matière, mais désirant d'éviter toute apparence de conflit de pouvoir dans l'exercice de l'initiative, j'ai préféré d'adresser, à titre de renseignement, le travail préparé à la commission chargée de l'examen de la proposition de M. Dumortier... Agréez, etc.

Pour des *tyrans* et des *dictateurs* (ainsi que les appelait tel membre irréconciliable de l'opposition), il faut convenir que ces ministres étaient d'assez bonne composition.

Comme il fallait s'y attendre à cette époque où l'on redoutait tant « l'influence gouvernementale », la proposition de Dumortier eut les préférences de la commission. M. Ernst, dans son rapport déposé le 14 janvier 1834, rendait un vif hommage à ... M. Dumortier. *Sic vos non vobis!*

En marge d'un exemplaire du rapport, Rogier avait consigné les critiques que lui avait suggérées le système de M. Dumortier et de la commission, et qu'il reproduisit dans un discours très nourri qu'il prononça à la Chambre.

Nous n'en citerons qu'une :

La commission demandait que les nominations fussent approuvées par le Roi : « C'est une sorte d'homologation qui fera honneur à la royauté », disait-elle.

Rogier avait souligné le mot *honneur* et écrit en marge :

Honneur fort incommode parfois, s'il a la main forcée?

A la fin du rapport, M. Ernst disait que la commission

(1) L'un et l'autre ont été réunis en une brochure imprimée chez H. Remy, imprimeur du Roi, en 1833.

Digitized by Google

avait été « puissamment aidée dans ses travaux par le concours de M. Dumortier », qui... qui... etc.

Rogier avait souligné le mot *concours* sur son exemplaire.

Dans le projet de Rogier, chacune des trois classes de l'Académie de Belgique (classe des belles-lettres, classe des sciences, classe des beaux-arts) se composait de membres ordinaires ou académiciens, d'agrégés et de correspondants (1).

Les académiciens étaient élus par les académiciens et les agrégés de la classe même. La moitié des agrégés de chaque classe était nommée par les académiciens de la classe, l'autre moitié par le Roi. Le gouvernement et les académiciens pouvaient ainsi mutuellement réparer leurs oublis et empêcher d'injustes exclusions. « Entre ces deux sources de nomination, disait Rogier dans son exposé des motifs, il ne pourrait s'élever qu'une rivalité heureuse pour faire de bons choix. »

Chaque classe avait ses correspondants : l'Académie en limitait le nombre.

La disposition qui créait des agrégés caractérisait principalement le projet de Rogier. Si la commission de la Chambre l'avait rejetée, elle n'en avait pas moins été fort bien accueillie par la plupart des hommes de lettres. L'un d'entre eux, Lesbroussart, écrivait le 12 décembre 1833 à Rogier qui lui avait envoyé son exposé des motifs :

« ... Je ne puis, avec tous les amis des lumières, que désirer la réalisa-

(1) Par suite de la séparation de la Belgique et de la Hollande, l'Académie de Bruxelles avait été réduite à une vingtaine de membres — la classe des sciences à 14, celle des lettres à 7 — et il n'y avait pas de classe des beaux-arts. Dans le projet de Rogier, la classe des sciences et celle des belles-lettres se composaient chacune de 15 académiciens et de 20 agrégés ; celle des beaux-arts, de 12 académiciens et de 16 agrégés. M. Dumortier, lui, composait l'Académie de 50 académiciens et de 20 associés pris indistinctement parmi les Belges résidant à l'étranger et les étrangers résidant ou non en Belgique.

Digitized by Google

tion des vues larges et libérales énoncées dans votre projet. L'article relatif aux agrégés m'a surtout paru remarquable par la justesse des observations sur lesquelles il est fondé. Cette disposition est conçue dans un esprit sagement progressif. Sa mise à exécution empêcherait l'Académie belge de devenir ce que sont trop souvent les corps de cette nature, c'est-à-dire une espèce de sénat conservateur des doctrines immuables à une époque où tout change, institutions qui au bout d'un certain temps ne représentent plus que le passé et que leur immobilité finit par transformer en fossiles complètement improductifs... »

***

Il est peu d'affaires qui aient causé à Rogier autant de soucis, autant de contrariétés que celle qui est désignée dans notre histoire parlementaire sous le nom d'*incident Dejaer-Bourdon*. Lui, l'ancien journaliste ami de la publicité la plus large, le défenseur-né des droits de la commune, sera obligé, de par ses fonctions et en l'absence d'une loi, de faire acte d'autorité, d'autocratie gouvernementale presque, vis-à-vis d'une administration communale qui ne péchait que par amour de la liberté et de la publicité. Et quelle administration ? celle de la ville même où il avait fait ses premières armes de journaliste, celle qui l'avait envoyé au Congrès national ! Situation étrange et pénible à la fois.

Voyons les faits.

La publicité des séances des conseils communaux et provinciaux avait été admise en principe par le Congrès national. Mais en attendant que des lois (qui précisément allaient être discutées pendant la session de 1833-1834) eussent organisé la commune et la province, la législation d'avant la Révolution devait être observée.

Devançant et escomptant le vote de la Chambre et du Sénat, le conseil communal de Liège décida le 14 novembre 1833 que le public serait admis à ses séances.

Protestation des trois échevins : MM. Defooz, Plumier et Dejaer-Bourdon.

Digitized by Google

Les deux premiers donnent leur démission, motivée sur cette décision qui était incontestablement illégale.

M. Dejaer-Bourdon, quoique partisan de la publicité des séances, déclare qu'il n'assistera pas aux séances où le public sera admis, aussi longtemps qu'une loi ne proclamera pas l'obligation de la publicité des séances.

Le 14 décembre, le conseil communal décide que la déclaration de M. Dejaer doit être considérée comme une démission.

Le 18, M. Dejaer réclame contre cette interprétation : il entend bien rester échevin et conseiller communal.

En dépit de cette réclamation, que M. Dejaer appuie d'une protestation au Roi datée du 20 décembre, en dépit des hésitations d'une fraction importante du conseil communal, la Régence de Liège, par un arrêté du 23 décembre, convoque les électeurs pour pourvoir au remplacement de MM. Plumier, Defooz et Dejaer-Bourdon, *démissionnaires*.

Rogier, qui doit avant tout faire respecter la loi, va être obligé de rappeler à leur devoir d'intimes amis, tels que son ancien collègue de la garde communale, le bourgmestre Jamme.

Il le fera à contre-cœur, mais il le fera.

Il écrit au Gouverneur, le 31 décembre, que le ministère considère la destitution de M. Dejaer comme un abus de pouvoir de la part de la Régence ; que c'est le cas pour la députation des états provinciaux de faire usage de la prérogative qui lui est attribuée par l'article 99 du règlement des villes, en enjoignant à la Régence de surseoir à l'exécution de la décision du 14 décembre jusqu'à ce que le gouvernement ait statué à ce sujet.

Le 3 janvier 1834, plusieurs membres du Sénat protestent énergiquement contre l'abus de pouvoir du conseil communal de Liège. Rogier se joint à eux pour blâmer la conduite du conseil, mais il espère bien que le gouvernement ne sera pas forcé de proposer aux Chambres une

Digitized by Google

disposition spéciale en vue de faire respecter les droits de l'échevin Dejaer.

Le 4 janvier 1834, la députation des états enjoignit à l'administration communale de surseoir au remplacement de M. Dejaer. La majorité du conseil fut d'avis d'obéir, mais la Régence ne tint compte ni de l'injonction des états ni de l'avis du conseil. Au milieu des protestations et des réclamations de divers électeurs, il fut procédé les 15 et 16 janvier au remplacement de M. Dejaer en même temps que des deux échevins réellement démissionnaires, Plumier et Defooz.

A la Chambre des représentants, la conduite de la Régence, qui avait fini par se mettre en opposition non seulement avec le Gouverneur et la députation, mais même avec la majorité des membres du conseil communal, fut l'objet d'un blâme non moins vif qu'au Sénat.

Le bourgmestre et les trois échevins restants furent accusés — et il y avait bien quelque chose de vrai dans cette accusation — de se laisser entraîner par on ne savait quel fanatisme d'indépendance; de s'être mis en tête d'administrer la ville en maîtres absolus, et de vouloir, alors que chaque pouvoir en Belgique avait ses limites, s'affranchir de toute règle et de tout contrôle. Telle était la pensée de l'immense majorité des représentants, qui trouvaient que le Gouvernement avait raison de casser les élections des 15 et 16 janvier et de défendre les droits de l'échevin Dejaer.

Inutile de dire que les irréconciliables de l'opposition criaient à l'arbitraire, à la violation de la liberté communale. Confondant les questions, ils disaient que le ministère avait peur de la publicité des séances des conseils communaux, qu'il voulait faire régner partout le silence!

M. De Robaulx, toujours personnel, incriminait violemment et injustement Rogier :

« ... Je viens défendre la Régence de Liège quand cette ville est

Digitized by Google

abandonnée, que dis-je? attaquée par ses enfants ingrats, qui lui doivent d'être sortis de leur obscurité native, quand le sentiment de reconnaissance manque à ceux dont Liège a été le berceau... »

Qu'avait à faire ici la question de reconnaissance? La loi est la loi.

Et d'ailleurs, en quoi Rogier pouvait-il être accusé d'ingratitude vis-à-vis des Liégeois, qu'il avait en 1830 conduits au combat et à la gloire?

Rogier aurait pu répondre par l'élection, si peu *reconnaissante,* de 1831... Il n'en fit rien et il eut raison.

Son sang-froid ne l'abandonna qu'un moment dans cette affaire, où, sentant les difficultés et le péril même de la discussion, il avait écrit, en marge des notes préparées pour son discours, ces mots : « Gare aux subtilités et aux hors-d'œuvre ! »

Il parla des « scandaleux débats » de Liège. Le mot, trop vif, dépassait sa pensée : il déclara franchement le regretter.

D'ailleurs, il protesta contre l'intention qu'on lui prêtait d'être personnellement hostile au bourgmestre de Liège, M. Jamme, ainsi que l'avait insinué Gendebien qui le rendait responsable (1) en quelque sorte de prétendues insultes adressées à M. Jamme par un journal ministériel:

« ... M. Jamme a été mon collègue ailleurs encore que dans le sein du Congrès et j'ai conservé pour lui personnellement un sentiment d'affection, qui m'empêchera toujours d'employer à son égard des expressions qui pourraient être prises pour des insultes. Cependant, autre chose est d'apprécier l'homme privé ou d'apprécier l'homme public. Au surplus, mes paroles n'ont pas porté sur des personnes, mais sur des choses. Nous n'avons pas au reste l'habitude de qualifier d'une manière inconvenante même les actes des individus, et ce reproche s'appliquerait bien mieux à ceux qui veulent ici donner aux autres des leçons d'urbanité et de langage qu'eux-mêmes méritent à chaque instant... »

---

(1) Il ne paraît pas que le duel de 1833 eût rétabli entre Rogier et Gendebien l'amitié de 1830.

Digitized by Google

Par la faute de la presse de l'opposition, la situation s'était tellement envenimée à Liège, qu'on n'y parlait de rien moins que de rébellion ouverte. Le ministre de la justice consulta le parquet pour savoir si, en l'absence d'une loi, il ne conviendrait pas de déférer aux tribunaux les magistrats communaux qui refusaient ouvertement d'obéir à l'autorité supérieure, et de punir pour abus de pouvoir les échevins qui avaient remplacé MM. Dejaer, Plumier et Defooz.

Dans une lettre du 7 février, le procureur-général Doreye émit l'avis que les poursuites seraient difficiles et n'aboutiraient probablement pas, parce que certains éléments constitutifs du délit manquaient, ou n'étaient pas suffisamment prouvés.

Rogier d'ailleurs avait une profonde répugnance pour l'adoption de ce moyen extrême. Les formes de la justice sont lentes; un procès, loin de calmer les esprits, envenimerait les passions et laisserait longtemps encore la ville de Liège en proie à des divisions intestines qui nuiraient singulièrement au développement de son industrie, comme aux améliorations administratives. Quelle que fût en outre l'issue du procès, il ne terminerait pas le débat. L'usurpation des échevins intrus pourrait être réprimée, mais la question resterait entière quant à la démission forcée de l'échevin Dejaer.

Ces inconvénients paraissaient à Rogier assez graves pour que l'on renonçât aux voies judiciaires — et il fit partager cette opinion à ses collègues du cabinet.

Restait l'intervention du pouvoir législatif: ce moyen, Rogier le considérait comme préférable au premier, parce qu'il était, ainsi qu'il le dit à la Chambre, plus *doux*, plus *efficace* et plus *prompt*...

« ... Plus doux, car une loi exclura toute idée de violence, tandis qu'une condamnation judiciaire emporte avec elle une sorte de flétrissure; plus efficace, en ce qu'il permet de trancher d'un seul coup les diverses questions qui compliquent l'affaire; plus prompt, parce

Digitized by Google

qu'il permettra de rétablir immédiatement l'ordre légal là où l'arbitraire a depuis longtemps pris sa place, et où l'action administrative est venue échouer contre des résistances opiniâtres... »

Le projet de loi que Rogier soumit à la Chambre le 24 février interprétait l'article 137 de la Constitution concernant les attributions provinciales et communales, et réglait les droits du pouvoir royal et de l'autorité provinciale.

Rogier déclara que son but n'était autre que de faire cesser l'oppression dont était encore victime l'honorable magistrat qui invoquait l'appui des Chambres et de réprimer des « excès qui compromettaient le sort futur des libertés communales » ; on rendrait enfin à une ville intéressante qui s'était « acquis des droits incontestables à la reconnaissance du pays par sa part glorieuse dans la Révolution », le calme et l'ordre que de fâcheux débats tendaient à lui faire perdre au moment où les esprits pourraient se porter utilement vers les travaux matériels et intellectuels.

Le projet n'eut pas de suites. Il semble que de part et d'autre on ait pris le parti d'attendre, sinon la discussion de la loi communale, du moins la fin du mandat (31 décembre 1834) de l'échevin Dejaer, qui continua jusqu'à ce moment à se considérer comme échevin. On a fait remarquer que, dans le cours de 1834, il signa plusieurs pièces en cette qualité, sans que ses adversaires jugeassent à propos de rompre le silence.

Rogier parlait le 24 février 1834, « d'excès qui compromettaient le sort futur des *libertés communales* »... Il est certain que les faits qui se passèrent à Liège ne durent pas modifier les idées des gouvernants, qui, préoccupés des nécessités du temps et désireux avant tout de ne pas laisser l'État désarmé vis-à-vis de ses adversaires, avaient déjà dans leurs études préliminaires sur l'organi-

Digitized by Google

sation de la commune et de la province, pensé à fortifier l'action du pouvoir central.

Mais avant de discuter la loi communale et provinciale, la législature allait avoir à s'occuper du projet de *chemin de fer,* dont Rogier signalait ainsi l'importance dans le discours du trône:

« ... Un vaste projet de communications, déjà soumis à votre examen et sur lequel les renseignements des principaux organes du commerce et de l'industrie ont jeté de vives lumières, deviendra bientôt la matière de vos délibérations. Le pays doit en recueillir de grands bienfaits et nos communs travaux sur cet important objet témoigneront de la sollicitude des grands pouvoirs de l'État pour les intérêts matériels du royaume... »

§ 11. — PRÉLIMINAIRES DE LA DISCUSSION DE LA LOI DU CHEMIN DE FER. — RETARDS CAUSÉS PAR L'EXAMEN DES BUDGETS ET L'AFFAIRE HANNO. — VOTE DE LA LOI PAR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

En 1831, deux ingénieurs éminents, MM. Simons et De Ridder, avaient été chargés d'aller étudier en Angleterre le fonctionnement du railway, puis de rédiger un projet.

Il ne semble pas que M. de Theux, qui, en sa qualité de ministre de l'intérieur, prit, dès la fin de 1831, connaissance des plans de ces ingénieurs, ait eu grande confiance dans les chances de réussite d'un railway dirigé par l'État. S'il proposa, en mars 1832, une voie d'Anvers à Visé par Diest et Tongres, il comptait la mettre en concession.

Rogier, lui, eut confiance : il crut à l'avenir de ce « chemin à ornières » auquel il s'intéressait déjà quand il n'était que journaliste. (Vol. I, pages 98 et 99.)

Ce n'était qu'après de longues conférences avec les ingénieurs Simons et De Ridder, qu'il avait fait siens leur plan et leur système d'exploitation. Il les avait alors soumis au Roi et à ses collègues.

Approbation chez le Roi : hésitations dans le cabinet.

Digitized by Google

Un paragraphe des *Notes et Souvenirs* porte :

Loi des chemins de fer. Opposition qu'elle rencontre dans le sein du cabinet de la part de de Mérode. Scène chez le Roi. Lettre de Van Praet...

Voici cette lettre de Van Praet à Rogier (26 mars 1833) :

« Le Roi a écrit ce matin au comte de Mérode pour lui faire envisager de nouveau les inconvénients qu'il y aurait à ce qu'il votât différemment de ses collègues. Sa Majesté vous engage à seconder de votre influence et de vos paroles les démarches qu'elle a cru devoir faire pour maintenir l'unité d'intentions et de vues entre les membres du cabinet. Elle ne doute point que, pour ramener au système du gouvernement les dissidents des deux Chambres, il ne soit nécessaire de mettre dans vos dispositions *plus de calme que vous n'en conserviez par exemple hier soir.* »

Ces derniers mots nous font comprendre la « *Scène chez le Roi* » des *Notes et Souvenirs*.

La lettre du Roi à de Mérode eut pour but de lui faire comprendre que, comme ministre, il ne pouvait se séparer de Rogier sur cette question. Le Roi lui persuada qu'il agirait en bon patriote s'il se ralliait au système de Rogier qui, faisant établir la voie par l'État, donnait à la loi « un caractère de nationalité au dedans et au dehors ».

Une enquête faite auprès des autorités provinciales et communales et de toutes les chambres de commerce, prouvait qu'elles étaient unanimes sur la haute utilité du projet et l'urgence de son exécution.

Une commission spéciale, composée de nos plus éminents ingénieurs, s'était montrée également favorable au projet du gouvernement, à part un de ses membres. Elle décida, après trois réunions (15, 16 et 17 mai) :

1° Par 6 voix (Teichmann, Urban, Noël, De Moor, Roget et Maurice Philippe) contre 1 (Vifquain), que l'établissement de la route projetée devait être effectué au compte de l'État ;

Digitized by Google

2° A l'unanimité, Vifquain seul s'abstenant, que la direction proposée par Malines, Louvain, Liège et Verviers était la plus convenable.

Fort de l'approbation de cette commission et des sympathies unanimes de la haute industrie et du commerce, Rogier ne tarda pas à aller de l'avant.

Le 19 juin 1833, lecture était donnée à la Chambre de l'exposé des motifs d'un projet de loi autorisant un emprunt de 18 millions affecté à l'établissement de la première partie de la route en fer de la mer à l'Escaut, à la Meuse et au Rhin. En même temps étaient déposés les tableaux, plans et calculs à l'appui.

Les sections de la Chambre discutèrent longuement le projet de loi.

Ce n'est que dans la séance du 23 novembre que M. Smits, au nom de la section centrale qui tout en adoptant le projet du ministre, l'élargissait, déposa son rapport, dont la conclusion était un éloge sincère de l'œuvre entreprise par Rogier :

« Il serait digne de la nation belge de donner la première (1) l'exemple d'une entreprise que tous nos voisins imiteront bientôt, et qui, en favorisant les relations et le contact des peuples, est peut-être destinée à exercer la plus heureuse influence sur le maintien de la paix en Europe. »

[La nation belge a eu l'honneur de donner cet exemple, grâce à l'intelligence et à la féconde activité de Rogier; toutes les nations voisines l'ont imitée en se reliant successivement à notre réseau national, et il n'est pas besoin de dire combien les relations et le contact des peuples ont été favorisés par ce puissant instrument de civilisation que la Belgique a baptisé en lui donnant

(1) L'Angleterre seule avait devancé la Belgique. L'inauguration du chemin de fer de Manchester à Liverpool, dit Michel Chevalier (*Dictionnaire d'économie politique* de Coquelin), est du mois de septembre 1830; la loi qui l'autorisait est du mois de mai 1826. Les lois qui autorisent les autres chemins de fer anglais ne datent à peu près toutes que de 1833 au plus tôt.

Digitized by Google

définitivement le nom de « chemin de fer ». C'est bien là que le mouvement se démontre par la marche. Et si le chemin de fer n'a pas supprimé jusqu'ici la guerre, à laquelle on a trouvé moyen de le faire servir comme à la paix, c'est cependant plus que jamais une vérité de dire que son influence en faveur de la paix ne peut être contestée.

Le dossier des pièces et documents recueillis par Rogier en vue de soutenir la discussion du projet qui lui tenait tant à cœur, est extrêmement volumineux. Il avait d'ailleurs puisé à toutes les sources pour former ce dossier, comme l'atteste l'extrait suivant que lui adressait de Londres, le 11 avril 1833, le rapporteur même du projet à la Chambre, M. Smits :

« ... Je n'ai cessé de travailler la question du chemin de fer, et je me flatte qu'au moment de la discussion j'aurai réuni dans des faisceaux divers toutes les armes convenables pour combattre nos adversaires.

Je tiens à ce projet comme à mon existence, non seulement parce que je sais qu'il est la base de notre édifice commercial, industriel et maritime, mais parce qu'il doit me procurer l'occasion de répondre à votre confiance et de vous prouver mon attachement (1)... »

« Toutes les armes » étaient bien nécessaires, si l'on songe que non seulement certains représentants (obstructionnistes sur les questions extérieures) se préoccupaient — nous le verrons — de savoir « si les œufs transportés de province ne seraient point transformés en omelettes en arrivant à Bruxelles »(!), mais qu'il y avait dans la Chambre même une forte minorité convaincue que l'établissement d'un vaste réseau de canaux serait préférable au chemin de fer.

Fallait-il donner la préférence au système perfectionné des chemins de fer, ou au système des canaux?

M. Smits disait dans son rapport que la question avait été l'objet de débats assez longs dans les sections :

(1) Nous avons dit précédemment (page 203) que Rogier, gouverneur d'Anvers, avait su distinguer le haut mérite de M. Smits, secrétaire de la chambre de commerce. Il avait été heureux de le voir élire député d'Anvers par ses amis politiques en 1833.

Digitized by Google

« Elle a été résolue affirmativement en faveur du premier système par trois des sections ; deux autres se sont prononcées dans le même sens, mais seulement à une faible majorité, tandis que deux membres de la troisième section n'ont adopté cette opinion que par suite de l'impossibilité reconnue de prolonger jusqu'au Rhin la communication projetée sans se servir du territoire hollandais. Un seul membre de la sixième section a soutenu la préférence absolue à accorder à une ligne navigable, et trois autres se sont abstenus déclarant n'avoir pas de renseignements précis pour se prononcer à cet égard.

Quant à la section centrale, ayant pris en considération les avantages qui doivent résulter d'un chemin de fer sous le rapport de l'économie du temps et de la permanence des transports, elle n'a pas non plus hésité à adopter ce mode comme réunissant toutes les chances favorables d'une réussite parfaite. »

Ministre et rapporteur allaient donc marcher complètement d'accord pour soutenir la discussion publique. Rogier lui aussi tenant à ce projet « comme à l'existence », il y avait lieu d'espérer que la victoire serait la digne récompense de leurs efforts communs.

Mais il fallait être prêt à répondre à toutes les objections, ne laisser la moindre apparence de fondement à aucune critique, surtout ne négliger aucune haute considération politique à l'appui du projet, sans perdre de vue aucun de ses avantages matériels. C'est à quoi Rogier s'était préparé en consignant dans divers cahiers nombre de notes, comme il faisait lorsqu'il était journaliste et qu'il avait une étude importante, une question grave à traiter. (Voir volume I, page 88.)

Ces notes devaient lui servir de points de repère. Nous en citerons quelques-unes, pour faire voir comment il préparait ses discours :

Possibilité diplomatique.

Nous sommes maîtres ici d'agir; sachons faire usage de notre liberté.

Adjoindre, d'ailleurs, au besoin des ingénieurs anglais.

Et l'ingénieur Stephenson se rendra au premier appel en Belgique.

—

Emploi de l'armée.

Digitized by Google

Nous avons établi l'utilité de la route, sa possibilité sous le rapport physique, financier et administratif.

Il ne suffit pas d'avoir rattaché à la Révolution les intérêts religieux et moraux; il faut que les besoins matériels y trouvent leur compte, pour l'honneur de la liberté.

Justice de l'entreprise envers le pays.

Il faut lui rendre les débouchés que la Révolution lui a enlevés sans lui donner de compensation suffisante.

Justice envers Anvers qui jouissait du Rhin, comme Liège de la Meuse.

Pas injuste vis-à-vis du Hainaut. D'abord, si le projet de la section centrale est adopté, le Hainaut aura son embranchement. Déjà avantagé par la réduction des droits sur la navigation.

On peut les réduire, d'ailleurs, de nouveau, si la justice distributive le requiert.

Nous avons établi les avantages directs et indirects de la route. Nous prouverons d'ailleurs qu'elle est possible.

A. *Configuration du terrain.*

Il se prête merveilleusement à l'établissement d'une telle route. — J'en aurais au besoin pour garant l'opinion du célèbre ingénieur Stephenson, auteur de la route de Liverpool à Manchester, de Londres à Birmingham.

Il m'a déclaré qu'il ne connaissait pas de route en Angleterre dont les pentes fussent plus favorablement distribuées.

La route pouvant se suffire à elle-même, la garantie offerte par l'État sera purement nominale.

Supposons que sur les 35 millions engagés 25 millions fussent dépensés en pure perte, sans rapporter d'intérêt. Il en résulterait pour le pays une charge annuelle de 1.250 mille francs, soit 34 centimes par individu, à couvrir au moyen de l'impôt . . .

B. *Simplicité des ouvrages.*

. . . . . .

C. *Possibilité administrative.*

Ne pas se dissimuler les embarras qu'on se prépare.

Commission.

Voir ci-contre un projet d'arrêté . . . . . .

Digitized by Google

Trois cents feuilles au moins de notes ainsi décousues et hérissées de renvois : voilà comment Rogier s'apprêtait à la lutte.

C'est grâce à cette préparation qu'il a pu apporter un véritable esprit de suite dans tous ses exposés; c'est dans ces études préliminaires si consciencieuses, si fouillées, que se trouve le secret de la lucidité dont il fera preuve dans la discussion. Lui et le rapporteur s'étaient d'ailleurs, semble-t-il, distribué la tâche et s'entendaient pour ne laisser debout aucun obstacle, renversant tout devant eux comme la route elle-même qu'il s'agissait d'établir à travers monts et vallées, coupant fleuves et rivières et côtoyant les précipices.

Discussion mémorable qui fut la grande bataille économique de Rogier, après sa campagne révolutionnaire et son expédition d'Anvers, en attendant sa longue lutte pour l'indépendance du pouvoir civil.

Au nombre des documents curieux que renferme le dossier des études de 1833, figure un rapport diplomatique du général Goblet (daté de Londres le 26 juillet), répondant à une série de questions que Rogier lui avait posées en vue de s'appuyer sur les leçons de l'expérience pour soutenir devant les Chambres le mode d'exécution adopté par le gouvernement. Ce dut être une bien grande désillusion pour Rogier d'apprendre, par ce rapport de son collègue et ami, qui était allé poursuivre devant la Conférence les négociations diplomatiques, que « le système soutenu par le gouvernement était complètement *réprouvé* en Angleterre ». Et la démonstration était faite de telle façon que l'honorable plénipotentiaire s'en excusait lui-même en ajoutant :

« ... Je vous ai exposé les opinions et les idées dominantes en Angleterre. Il m'eût été plus agréable d'avoir à confirmer celles qui ont dirigé le gouvernement du Roi dans la présentation de son projet aux Chambres. J'avais à résumer l'état de la question dans ce pays où elle a été envisagée sous toutes ses faces, théoriquement et pratique-

Digitized by Google

ment ; c'était là l'objet que vous aviez en vue d'obtenir en posant les questions auxquelles j'ai répondu tout à l'heure, et, je le répète, je regrette beaucoup qu'elles ne se résolvent pas ici dans un sens favorable au système que nous cherchons à faire prévaloir... »

Ainsi, dans ce pays où Rogier avait espéré recueillir des arguments à l'appui de son système, ce serait au contraire l'opposition qui trouverait des armes pour le combattre !

Goblet disait que son travail était le résumé des conversations qu'il avait eues avec les hommes hautement recommandables par leur loyauté et leur pratique des affaires, notamment avec le docteur Bowring, dont le nom seul garantissait l'exactitude des données qu'il avait réunies sur la question.

S'il existait en Angleterre une catégorie de travaux exécutés pour le compte de l'État, ce n'était pas précisément ceux qui portaient « un caractère d'utilité générale et de nationalité ». Cette définition était tout au moins trop large. L'État ne se chargeait que des entreprises dont l'idée se puisait dans des considérations purement politiques, c'est-à-dire des entreprises qui, indispensables sous un point de vue politique quelconque, mais non pas demandées par l'industrie et le commerce, n'offraient aux particuliers aucune perspective de gain. On regardait le système de concessions comme le plus avantageux au commerce, d'abord à cause de la concurrence qui, si elle causait parfois la ruine des concessionnaires, constituait *toujours* un gain pour ceux qui usaient des communications, et ensuite à cause de l'obligation imposée par le gouvernement aux concessionnnaires de baisser les prix de transport quand les bénéfices dépassaient un certain taux.

Garantie un peu illusoire, parce que les concessionnaires s'arrangeaient de manière à ne pas dépasser le taux fixé. Rogier pouvait d'ailleurs objecter (et il n'y manquera pas) que ce système du laissez-faire ne pouvait guère se

Digitized by Google

pratiquer dans un pays qui naissait à la vie en quelque sorte, et où manquaient les immenses ressources de l'industrie privée qui en Angleterre suppléaient à tout. Nos mœurs et notre inexpérience se prêtaient mal au régime anglais.

Le rapport de M. Goblet ne se bornait pas à des observations économiques et financières ; il appelait en outre l'attention de Rogier sur un autre point aussi important, qu'il avait qualité pour traiter au point de vue diplomatique :

« ... Vous vous rappelez que dans un des conseils du cabinet j'ai avancé qu'il serait dangereux d'exécuter le chemin de fer d'Anvers à Cologne, ou même d'en faire ressortir publiquement les avantages et les facilités d'exécution, *avant que la question de l'Escaut n'ait été résolue.* Mon opinion se fondait sur ce que les puissances n'ayant d'autre but que d'établir entre nous et la Hollande un certain équilibre commercial, chercheraient à nous astreindre, pour la navigation de l'Escaut, à des conditions comparativement plus dures si nous leur faisions entrevoir que nous avons les moyens de rompre cet équilibre et de faire pencher la balance de notre côté. *Toutes les relations, tous les entretiens que j'ai eus avec les membres de la Conférence depuis que je suis à Londres, n'ont fait que me confirmer dans cette opinion...* »

Heureusement, Rogier avait envoyé à Cologne le rapporteur du projet de loi, M. Smits, pour faire entendre au premier bourgmestre de cette ville que la Belgique était sur le point de réaliser une grande entreprise intéressant tout spécialement Cologne.

M. Smits réussit à persuader au bourgmestre qu'il était indispensable de réunir les négociants et les banquiers les plus influents pour les consulter sur cet utile et immense projet. La lettre que M. Smits écrivit à Rogier au sujet de la réunion de Cologne appartient à l'histoire, comme le rapport de M. Goblet :

« ... Je m'étais préparé d'avance, et bien que l'assemblée, réunie sous les mêmes voûtes où présidaient autrefois les empereurs romains, eût quelque chose de solennel, je suis cependant parvenu à sur-

Digitized by Google

monter ma timidité et à faire ressortir la haute utilité et l'urgence du concours des provinces rhénanes dans la circonstance qui se présentait. La vérité exposée dans toute sa simplicité est toujours éloquente, et je suis heureux de pouvoir vous dire que la conviction dont j'étais pénétré moi-même a été partagée par tout le monde. Tous les esprits se sont ralliés et le président M. Merken lui-même, qui a toujours été opposé au projet, est venu nous offrir l'appui de son influence et de son grand talent. Enfin, ces hommes si froids, si réservés dans leur isolement, présentaient à la fin de la séance le spectacle animé de l'ancien Jeu de paume, et peu s'en fallut qu'ils n'imitassent l'exemple de cette fameuse assemblée en prêtant serment de ne pas abandonner nos intérêts.

L'occasion était trop belle pour ne pas la saisir; et ayant obtenu de nouveau la parole, j'ai fait sentir qu'il y avait actuellement une résolution positive à prendre; que nous avions intérêt à connaître les intentions de la Prusse, et que conséquemment il était important de lui soumettre les trois questions suivantes :

1° *Si la Belgique construit la route d'Anvers à la frontière de Prusse, la Prusse, de son côté, promet-elle de la continuer ou de la laisser continuer immédiatement jusqu'à Cologne?*

2° *Si la Belgique accorde pour cette route le libre transit dégagé de toutes entraves et vérifications pendant le trajet des marchandises, la Prusse s'engage-t-elle à accorder la même réciprocité?*

3° *Enfin si la Belgique accorde à ses entrepôts de commerce toutes les franchises désirables pour les marchandises provenant de l'Allemagne, la Prusse accordera-t-elle les mêmes avantages aux marchandises expédiées en Belgique sur l'entrepôt de Cologne?*

Ces questions, Monsieur le Ministre, seront faites par l'opposition belge, et comme il serait impossible d'obtenir une solution directe par la voie diplomatique, j'ai pensé qu'il était utile d'essayer le moyen indirect, d'autant plus praticable que le gouvernement prussien est bien aise de pouvoir satisfaire aux désirs du commerce des provinces rhénanes chaque fois que l'occasion s'en présente.

Les trois questions susdites ont été adoptées sans difficultés et il a été résolu, sur ma proposition, que toutes les personnes présentes se constitueraient en comité permanent jusqu'à leur solution, et qu'une députation serait prise dans son sein pour aller défendre ces grands intérêts dans la capitale de S. M. le roi de Prusse... »

—

Il est évident que c'est fort de ces informations que Rogier écrivit dans un de ses cahiers de notes (9 mars 1834):

Digitized by Google

« Mise en adjudication du premier projet sans attendre le consentement officiel du gouvernement prussien. »

Il était à peu près sûr de ce consentement grâce aux instances du comité institué pour soutenir l'intérêt reconnu des provinces rhénanes. Quant à la question de l'Escaut, telle que l'avait indiquée le général Goblet dans le conseil de cabinet dont il est parlé dans le rapport cité plus haut, il est permis de croire qu'il en prit bonne note aussi, celui qui, ministre des affaires étrangères en 1863, devait en cette qualité négocier et signer le grand acte de l'affranchissement de l'Escaut.

En terminant sa lettre du 23 juillet 1833, le général Goblet disait : « La question de l'Escaut étant donc, dans ma manière de voir, fondamentale, j'attache une grande importance à l'arrivée immédiate de M. Smits, que j'ai demandée déjà dans une précédente dépêche à M. le ministre d'État chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères (1). »

— Nous savons pourquoi M. Smits n'arrivait pas à Londres. —

Il ressort du rapprochement qui précède que le concours du gouvernement prussien pour seconder l'entreprise de la Belgique était presque assuré à Rogier, et qu'il eût eu grand intérêt à le dire pour faire triompher son projet à l'intérieur. Mais d'autre part les avertissements diplomatiques qui lui venaient de Londres l'obligèrent à se tenir sur la réserve. Il lui importait de ne pas inquiéter la Conférence, dont le but en ce moment était « d'établir entre nous et la Hollande un certain équilibre commercial ». Il ne fallait pas que l'on s'aperçût trop vite que les moyens de communication seraient beaucoup plus faciles d'un côté que de l'autre.

Dans cette situation, que fera Rogier?

Tout d'abord, il envoie M. Smits à Londres. Ensuite, il

(1) C'était M. de Mérode qui faisait cet intérim.

Digitized by Google

obtient du ministre intérimaire des affaires étrangères que M. Goblet soit envoyé lui-même en Allemagne pour tâter diplomatiquement le terrain.

Lorsqu'il écrivait la note du 9 mars 1834, il était en possession d'un rapport de M. Goblet, arrivé de Francfort le jour même, et dont voici la conclusion :

« ... Selon moi, c'est dans les Chambres belges que sera résolue la question du chemin de fer à construire tant en Prusse qu'en Belgique. Telle est l'idée que le ministère doit faire prédominer durant la prochaine discussion : elle est simple, susceptible d'être comprise facilement, et j'aime à croire qu'elle triomphera de presque toutes les répugnances... »

Il en est ainsi pour la plupart des affirmations consignées dans les *Notes et Souvenirs* de Rogier : presque toujours, il y a une pièce à l'appui.

* * *

Il y avait deux mois que le rapport de M. Smits avait été déposé.

Rogier, qui avait à cœur de le faire discuter le plus tôt possible, en fit la proposition à la Chambre le 23 janvier 1834.

L'ordre du jour était épuisé. Il s'agissait de savoir si l'on aborderait en premier lieu ou les budgets, ou le chemin de fer. Rogier se dit que si l'on donnait la priorité aux budgets, dans la discussion desquels, comme d'habitude, se produiraient toutes sortes d'incidents, la session législative s'épuiserait sans profit, tandis qu'au contraire si l'on donnait la priorité au projet de chemin de fer, on se presserait pour arriver aux budgets dont le vote était indispensable. Il insista donc en faveur de cet ordre, en répondant à ceux qui alléguaient encore que la question n'était pas assez mûrement étudiée : « Il y a huit mois que les pièces ont été communiquées; il y a deux mois que le rapport de la section centrale a été fait; ce temps a suffi pour se mettre au courant de la question. »

Digitized by Google

Dumortier et Gendebien prétendirent n'être pas suffisamment éclairés, et Dumortier, d'ordinaire plus prompt à juger, et plus audacieux pour tout entreprendre, trouva cette fois la question grave et pleine de difficultés.

Mais est-ce que les Chambres belges ont donc l'habitude de reculer devant les questions graves et pleines de difficultés? s'écria Rogier. N'avons-nous pas eu à traiter, depuis trois ans, les questions les plus sérieuses et les plus difficiles qui aient été agitées en Europe depuis des années? L'obstacle n'est pas un motif pour reculer; c'est au contraire, pour des hommes de cœur, un motif d'aller de l'avant!

Et voyant à l'aspect de l'assemblée qu'il y avait à peu près autant de membres prêts à le suivre qu'à l'abandonner, il insista d'une manière plus pressante :

«... Si dès maintenant le gouvernement avait l'assurance de l'adoption de la loi, il pourrait faire un grand nombre de travaux préparatoires et prendre ses dispositions de manière que la pioche pût frapper la terre que la route en fer doit féconder, dans les premiers jours d'avril, si pas avant. Mais l'état d'incertitude où vous le laissez paralyse toutes ses bonnes intentions... »

Devaux, à ce moment, se leva pour demander la mise à l'ordre du jour du projet de chemin de fer le lundi suivant, et l'on procéda au vote par assis et levé.

Deux fois l'épreuve ayant paru douteuse au bureau, on réclama l'appel nominal, lequel constata qu'il y avait 35 membres favorables à la motion et... 36 opposants!...

Après le vote, qui laissa Rogier en apparence très calme, bien qu'il se morfondît sourdement en face de Dumortier exultant, la Chambre adopta par 61 voix contre 6 la proposition de M. Dellafaille de remettre après le vote des budgets la discussion relative au chemin de fer.

* * *

On en était, le 17 février, au budget de l'intérieur. Rogier, impatient d'en finir, se tirait le plus rapidement

Digitized by Google

possible des difficultés qu'on lui suscitait, lorsque deux questions furent posées par l'opposition en vue, disait-elle, de la discussion du projet de chemin de fer.

La première : Jusqu'à quel point le gouvernement prussien consentirait-il à faire de son côté un chemin de fer de Cologne à la frontière belge ?

La seconde : Quel serait le tarif qu'on établirait ? car c'était là, disait Gendebien, « *la pierre angulaire de l'opération* ».

Quant au premier point, heureusement, Rogier commençait à se rassurer, son collègue Goblet ayant été nommé depuis quinze jours envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi de Prusse, et ce point étant un de ceux qui étaient le plus particulièrement recommandés à sa sollicitude par le Roi et le cabinet. A ce moment, Rogier n'avait pas encore de certitude, mais il ne lui paraissait pas douteux, répondit-il, que le gouvernement prussien autoriserait la construction de la route en fer de Cologne à notre frontière.

Sur le second point, le rapporteur, M. Smits, répondit que la question était tout à fait prématurée. En effet, on ne pouvait être fixé dès ce moment sur le taux du tarif, attendu que le montant de la dépense de construction n'était point connu et ne pourrait l'être qu'après l'achèvement des travaux.

Aussitôt, Gendebien de s'écrier qu'il serait impossible à des représentants consciencieux de voter l'établissement d'un chemin de fer sans savoir ce qu'il coûterait. Mais Rogier tourna la difficulté en ajournant toute explication jusqu'à l'ouverture de la discussion du projet.

* * *

Un incident d'une tout autre nature surgit alors.

M. d'Hoffschmidt, député du Luxembourg, annonce qu'il a entendu parler d'un acte de violence commis par le général commandant la forteresse de Luxembourg.

Digitized by Google

Cet acte est révélé dans les termes suivants au *Moniteur* du 19 février :

Dans la nuit du 15 au 16, un fort détachement de la garnison de Luxembourg s'est rendu au village de Bettenbourg où il a arrêté, dans son domicile, M. Hanno, commissaire de district, qu'il a conduit dans la forteresse.

Au village de Bettenbourg, c'est-à-dire dans un rayon contesté par les deux parties en attendant la délimitation définitive.

Changeons les temps, les lieux et les circonstances, et à la lueur des événements qui se sont passés ailleurs, demandons-nous de quel côté se trouvaient en 1834 les véritables hommes d'État de notre Révolution : du côté des ministres qui voulaient apprécier l'attentat avec calme, de crainte d'exciter contre nous la Diète germanique sans savoir si on ne la mettrait pas en cause imprudemment ? ou bien du côté des exaltés qui voulaient qu'on mît *sur l'heure* le siège devant la forteresse de Luxembourg ?

Ce furent pourtant ces derniers qui eurent le dessus dans les deux Chambres. Dans des adresses au Roi, on offrit au gouvernement tous les moyens qu'il jugerait nécessaires « pour obtenir réparation de cet attentat et pour faire respecter à l'avenir les droits et la dignité du pays ».

Il y eut un rapport très circonspect du ministre des affaires étrangères, le comte Félix de Mérode, et le Roi, d'accord avec ses ministres, répondit prudemment à l'adresse de la Chambre : « Je suis convaincu comme vous que le dernier acte de violence (il y en avait eu un autre réglé d'une façon satisfaisante, l'affaire Thorn-Pescatore) n'a point été autorisé par la Diète germanique, qui a montré une constante sollicitude pour la paix générale. J'accepte vos offres avec satisfaction. Je les mettrai à profit *si les moyens dont je dispose venaient à être insuffisants.* »

En vain le ministre de la guerre sollicitait-il des crédits

Digitized by Google

qui lui permissent au besoin de doubler l'effectif de l'armée et de pourvoir aux besoins du service pour le premier semestre 1834. Le jour même où une estafette partie de Francfort apportait à sir Adair, le chargé d'affaires de l'Angleterre à Bruxelles, la nouvelle que l'ordre avait été donné de remettre M. Hanno en liberté, le 28 février, voici un aperçu de ce qui se disait à la Chambre :

« ... Toute demi-mesure en pareil cas n'est pas seulement une faute, c'est un crime. Ce n'est pas autour du rayon stratégique qu'il faut établir nos troupes, c'est sous les murs mêmes de Luxembourg afin de tenir en respect son insolente garnison et de faire un acte de possession digne d'un peuple qui sent le prix de sa liberté... »

(De Puydt.)

« ... C'est à nous à déclarer hautement que *le ministère Lebeau doit cesser de gouverner en Belgique* s'il ne veut sur-le-champ suivre l'impulsion du pays qui réclame prompte et éclatante vengeance!... »

(Baron d'Huart.)

* * *

L'incident Hanno vidé, et après que le *Moniteur* eut publié le 4 mars toutes les pièces de cette affaire, qui prouvèrent qu'il n'y avait eu là qu'un excès de zèle militaire auquel la Diète germanique était complètement étrangère, on allait enfin aborder la discussion de la loi des chemins de fer lorsqu'un adversaire du ministère imagina de proposer la reprise d'une discussion sur la loi relative aux enfants trouvés.

Rogier insista pour la mise à l'ordre du jour du lendemain de la loi du chemin de fer :

« ... Le projet de loi sur le *chemin de fer* a été mis à l'ordre du jour à plusieurs reprises. Je ne sais si on soupçonne de notre part quelque crainte de voir surgir des arguments nouveaux contre le projet. Nous sommes plutôt en droit de supposer à nos adversaires éventuels la crainte de rencontrer des arguments décisifs en faveur du projet, quand nous voyons tous les moyens qu'on emploie pour en ajourner la discussion...

M. De Robaulx. Je suis étonné qu'on suppose à des adversaires qu'on ne connaît pas la crainte de voir le ministère présenter

Digitized by Google

des arguments nouveaux et péremptoires. Je suis persuadé, pour mon compte, que le ministère a produit tous ses arguments, et que ceux sur lesquels il compte c'est *le ban et l'arrière-ban des amis appelés pour voter le chemin de fer*. Je demande la continuation de la discussion sur les enfants trouvés. »

La Chambre donna raison à Rogier et décida qu'elle entamerait le lendemain 10 mars, la discussion de la loi concernant le chemin de fer (1).

Aujourd'hui que le chemin de fer a conquis le monde et est devenu le principal agent de circulation et de transport, s'imaginerait-on, que, par esprit d'opposition, les adversaires de Rogier aient pu, pour l'enrayer, supposer sérieusement qu'il ne s'agissait que d'une question de camaraderie ou d'amour-propre !

* * *

Dès le début de la discussion, un député qui s'était empressé d'examiner les dernières pièces déposées sur le bureau, M. De Puydt, constata que parmi les pièces se trouvaient deux documents qui prouvaient que le gouvernement prussien autorisait des compagnies concessionnaires à établir une route en fer de Cologne vers Amsterdam et de Cologne vers la frontière belge.

Preuve que le général Goblet avait eu raison de supposer, en conseil de cabinet et dans sa correspondance diplomatique, que le gouvernement prussien s'efforcerait de ne point favoriser la Belgique au détriment de la Hollande, ce qui était d'ailleurs facile à prévoir.

---

(1) Le *Moniteur* du 10 publie un arrêté royal nommant les ingénieurs Simons et Deridder « commissaires du Roi, à l'effet de défendre en son nom devant les Chambres le projet de loi relatif à la route en fer ».

A l'ouverture de la séance, le secrétaire, M. de Renesse, après avoir donné communication à l'assemblée de cet arrêté de nomination, ajouta que le ministre de l'intérieur avait adressé à la Chambre des documents et pièces pour être soumis à l'examen des membres, avec un modèle en petit de wagon et d'*ornières* en fer (c'est ainsi qu'on appela encore quelque temps nos rails).

Digitized by Google

Les documents auxquels M. De Puydt faisait allusion et dont la lecture aurait pu dispenser M. Dumortier de faire une motion fort peu bienveillante pour Rogier qu'il accusait de lancer le pays dans des dépenses « *illusoires et frustratoires* », étaient les rescrits suivants :

A. J'accorde mon assentiment à l'établissement d'un chemin de fer de la frontière occidentale du pays jusqu'à Cologne, qu'une compagnie réunie dans cette dernière ville propose de former par actions, sous les mêmes conditions que celles exigées pour le chemin de fer entre Cologne et Amsterdam.

(Signé) FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

B. Je ne trouve aucune objection contre l'établissement d'un chemin de fer d'Amsterdam à Cologne que le lieutenant-colonel néerlandais Baker a l'intention de faire construire par actions, aux mêmes conditions que les autres routes publiques.

(Signé) FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

Le ministre estimait — et il avait raison — que ces déclarations suffisaient. L'Allemagne avait un tel intérêt à la continuation des lignes sur le territoire prussien, qu'aucun doute n'était possible à cet égard. En supposant d'ailleurs que le chemin de fer ne fût pas continué en Prusse, ce n'était pas une raison pour ne pas le construire en Belgique, pour renoncer à une entreprise qui devait faire tant de bien à la Belgique.

—

Rogier avait commencé par déclarer que le gouvernement se ralliait aux amendements de la section centrale.

Le projet initial était l'établissement d'une ligne d'Anvers à la frontière prussienne par Diest, Tongres et Liège. Il avait été question un instant de diriger la ligne par Maestricht, mais force fut de renoncer à cette idée le jour où tout espoir de posséder Maestricht eut été enlevé à la Belgique.

La section centrale, avec laquelle Rogier marcha toujours d'accord, proposait que le railway passât par

Digitized by Google

Malines, Louvain, Tirlemont, Liège et Verviers, avec deux embranchements : de Malines sur Bruxelles et la France par Namur, Mons ou Charleroi, et de Malines sur l'Angleterre par Termonde, Gand, Bruges et Ostende.

Rogier ne comprenait pas qu'on pût ne voir dans une pareille question qu'un *misérable calcul d'amour-propre,* mais il disait qu'il tenait à honneur d'attacher son nom à une entreprise qui dotait le pays d'un immense bienfait.

M. Dumortier trouvait mauvais que le vote du chemin de fer fût transformé par M. Rogier en une question d'honneur... « Il veut sans doute qu'on dise la *voie Rogiérienne* comme on disait jadis la *voie Appienne*... » Rogier riposte :

« ... Je ne sais si la voie d'Ostende au Rhin est *Dumortiérienne* ou *antidumortiérienne,* mais je sais qu'elle est nationale. Il ne suffit pas à la Révolution belge d'avoir donné au pays la Constitution la plus libérale, elle doit compléter son œuvre par un fait matériel de la même portée. Cette entreprise sera aux intérêts matériels du pays ce qu'est notre Constitution à ses intérêts moraux... »

Et voulant être juste même à l'égard de ses adversaires du moment — en vue peut-être d'ailleurs de les rallier, — il fit un mérite à de Theux d'avoir lui-même préparé un projet sous son « laborieux ministère » précédent, mais en rappelant à son propre honneur que l'idée première du projet avait été émise par lui, Rogier, au gouvernement provisoire (1) et en ajoutant qu'il était à regretter que l'état dans lequel se trouvait à cette époque le trésor public n'eût pas permis au gouvernement provisoire d'exécuter le chemin de fer par lui-même.

C'était en effet bien plus facile alors! Un bout de

(1) Thonissen l'attribue à tort à Gendebien. La vérité est que Gendebien la *reprit* le 28 octobre 1830, à la nouvelle du bombardement d'Anvers.

Digitized by Google

papier... Rogier écrivait: « Le gouvernement provisoire... considérant... décrète... » Et tout était dit. Il en eût été du chemin de fer comme de tout le reste, et le Congrès national eût ratifié cet acte comme les autres. Même sans aucun plan arrêté. Il eût suffi de nommer dans le même décret une commission chargée de l'exécuter, et l'on pense bien qu'avec son esprit pratique Rogier n'y eût point manqué.

Tandis qu'à présent que la Belgique était constituée, avec une situation du trésor plus brillante que celle de tous les anciens États de l'Europe — c'était établi dans l'exposé du budget présenté par le ministre des finances, — le gouvernement rencontrait des embûches et des difficultés de toutes sortes et se voyait toujours entravé dans sa marche avec une véritable acrimonie.]

Rogier apportait cependant une entière bonne foi dans la discussion. Il se prêtait à toutes les combinaisons qui pouvaient assurer le succès de cette œuvre dont il attendait des résultats splendides. Il était toujours prêt à faire droit aux réclamations des arrondissements et des localités qui se disaient sacrifiés, lorsque ces réclamations avaient pour elles la justice et le bon sens. Seuls, les préjugés (et Dieu sait si la Chambre s'en fit souvent l'écho!) le trouvaient revêche.

Il fit des concessions maintes fois, pour calmer des plaintes qui lui paraissaient légitimes, quoiqu'elles fussent exprimées dans un langage presque révolutionnaire. C'est ainsi qu'il consentit à l'abaissement des péages sur les canaux du Hainaut.

Les députés de cette province affirmaient que le chemin de fer allait les ruiner. Écoutons Gendebien :

« ... Après m'être adressé en vain à votre justice, à votre équité, à votre honneur, je me vois dans la nécessité de vous dire le dernier mot de mes concitoyens du Hainaut... Ils ne souffriront pas qu'on les sacrifie soit aux orangistes, soit à la province de Liège... Ils

Digitized by Google

se sépareraient plutôt de la Belgique (1). Le Hainaut a déjà fait assez de sacrifices en se rattachant à la métropole, en faisant cause commune avec la Belgique... »

— Était-ce bien possible qu'un ancien membre du gouvernement provisoire tînt ce langage :

« ...Tenez-en bonne note ; le Hainaut ne fera plus d'autres sacrifices. Si vous ne voulez pas entendre le langage de la raison, on vous fera entendre celui de la *force*... »

Après la note tragique, la note fantaisiste, bouffonne même :

M. Éloy de Burdinne nie que le chemin de fer puisse être utile à l'agriculture. « Tout au plus pourra-t-il aider au transport des produits de quelques fermiers voisins de la route... Encore le lait, en arrivant, sera du lait battu... » — On rit, dit le *Moniteur*. — M. De Robaulx ajoute : « ... et les œufs arriveront en omelette ». — On rit encore, continue le *Moniteur*.

Non seulement plusieurs députés (ce n'était pas les moins considérables) contestaient l'utilité du chemin de fer au point de vue de l'agriculture, mais ils allaient jusqu'à soutenir qu'il lui serait absolument nuisible, qu'on élèverait beaucoup moins de chevaux, etc.

Que de catastrophes allait provoquer cette institution maudite, si l'on en croyait certains pessimistes !

Le cabotage, les bateliers des canaux, les éclusiers, les tireurs de bateaux, des milliers d'ouvriers, disait M. Hélias d'Huddghem, allaient être mis sur le pavé...

Le commerce de transit, établi sur une large échelle, serait funeste à nos intérêts commerciaux, disait M. Desmet, qui ajoutait : « C'est uniquement au profit de nos

(1) Certes, l'opposition fut vive dans le Hainaut, dont l'industrie devait cependant bénéficier puissamment de la création du chemin de fer. Mais Gendebien dépassait la mesure en parlant de la sécession probable de cette province en cas de vote du projet.

Digitized by Google

généreux amis les Anglais et de nos bons amis les Hollandais, que le gouvernement travaille... »

Les espérances des partisans du projet, s'écriait de son côté M. Seron, ce sont des « contes des *Mille et Une Nuits*... La communication que l'on propose est ruineuse et inutile... »

Quand Rogier, persistant, malgré les nombreux partisans des concessions privées, dans le système d'exécution par l'État, déclare qu'il ne veut pas livrer le pays à l'avidité d'une société privée, M. De Puydt réplique qu'il ne connait rien de plus funeste à l'intérêt du pays que l'exécution hasardée (?) de ces projets gigantesques.

« ... Je voudrais que la responsabilité de cette entreprise ne fût pas un vain mot et que si, par la faute des auteurs du projet, par celle des ministres qui en veulent poursuivre l'exécution aux frais de l'État, les dépenses devaient dépasser les prévisions, l'excédent en fût supporté par eux et qu'ils en fussent responsables par corps... »

On vit presque le moment où cette motion bizarre allait être adoptée.

Elle n'était pas d'ailleurs pour effrayer Rogier, qui avait la foi, la foi qui entraîne les majorités.

Secondé énergiquement par le rapporteur de la section centrale et par MM. Nothomb et Devaux, il finit par avoir raison d'une hostilité qui faisait arme de tout. A certaines heures, il s'éleva à la véritable éloquence ; ainsi, le jour où il démontra que la Belgique pourrait conquérir l'indépendance commerciale, non point par la guerre dont les chances seraient incertaines, mais par le grand travail d'art qu'il préconisait, et qu'elle commettrait un véritable suicide si elle abandonnait le marché de l'Allemagne à la Hollande, aux villes hanséatiques et à la France...

« ... Malheur au pays qui se laisserait devancer dans cette carrière! Honte au pays qui se disant libre laisserait sa liberté s'endormir dans un mol abandon, dans un lâche égoïsme; qui, ayant devant les yeux

Digitized by Google

une perspective si prospère, les fermerait invinciblement; qui, ayant entre les mains l'instrument de sa propre fortune, laisserait misérablement l'instrument se briser entre ses mains! Mais gloire à la nation qui, à trois années de sa naissance, après avoir traversé des jours mauvais, se montrerait l'égale des plus fortes et des plus anciennes; qui, enchaînée et mutilée, hélas! en deux de ses parties, saurait se redresser sur elle-même et puiser dans ses propres forces des germes de vie et de gloire! *C'est à de tels signes que se reconnaît la véritable grandeur d'un peuple; c'est par de tels combats qu'on fait oublier de douloureuses défaites;* c'est par de telles victoires qu'on égale et qu'on justifie d'anciens triomphes, *que l'on conquiert ce qui peut rester de Belges hostiles ou même indifférents à la Belgique;* que l'on fortifie le sentiment national; que l'on obtient l'estime, la considération, les sympathies de l'étranger; qu'une nation laisse des traces de son passage dans le monde et lègue à l'avenir un nom respecté... »

[L'opposition cependant ne désarmait pas devant cette parole réellement superbe, devant cette argumentation sobre et vigoureuse tout à la fois. Elle ne se laissait pas davantage convaincre par ces considérations de Lebeau, qui sont dans le même ordre d'idées :

« ... On l'a dit avec raison, la Révolution a froissé beaucoup d'intérêts et au dehors a excité des préventions... Par la loi proposée, vous associez l'Allemagne à la question de l'Escaut; *vous rattachez à la cause de l'indépendance belge tout ce qu'il y a d'hommes honorables et éclairés dans le parti connu sous le nom d'orangiste; vous vous ralliez l'industrie et le commerce dont les plaies ne sont pas encore cicatrisées.* Vous préparez ainsi la fusion du parti, et *si un jour de collision s'élevait entre la Hollande et nous,* vous compteriez dans vos rangs ces mêmes hommes dont les intérêts seraient désormais liés à la nationalité et à l'émancipation commerciale de notre patrie... »

C'est à la séance du 18 mars que Lebeau prononçait ces paroles.

Trois jours après, Gendebien fit la déclaration suivante en terminant un discours plein d'emportement :

« Je voterai contre le projet à cause du peu de confiance que j'ai *dans notre état financier* ET DANS NOTRE SITUATION POLITIQUE ET PARCE QUE JE CRAINDRAIS QUE CETTE DÉPENSE NE FUT FAITE EN PURE PERTE.

Si les bruits arrivés d'hier sont exacts, *la Hollande aurait organisé une armée de 30 à 35 mille hommes et la ferait avancer sur notre frontière!...* »

Digitized by Google

Quoi! dira-t-on, ces ministres hollandais auraient-ils donc entendu la parole de Lebeau et auraient-ils sur l'heure résolu d'en venir aux mains pour empêcher que le vote de la loi du chemin de fer eût les conséquences indiquées par lui au point de vue de la fusion?

***

Les « bruits d'hier » étaient arrivés à la connaissance de Gendebien par le *Courrier des Pays-Bas*.

L'Indépendant les avait de son côté reproduits et appréciés sans en nier l'exactitude. *L'Indépendant* devait savoir d'ailleurs ce qu'il faisait, étant en rapports suivis avec Rogier, Lebeau et Devaux auprès de qui il eût pu se renseigner sur le but de la mobilisation par la Hollande de 30 à 35 mille hommes en ce moment.

Gendebien demanda au gouvernement s'il était en mesure de repousser éventuellement une invasion et si le ministre de la guerre pourrait venir le déclarer devant la Chambre.

Nous nous imaginons qu'à ce moment Rogier, qui était le plus perspicace des politiciens, dut se dire : « Voilà mon chemin de fer voté! »

En effet, à l'ouverture de cette même séance, la onzième de la discussion générale, il en avait enfin obtenu la clôture, après avoir pris la parole une dizaine de fois, sans compter qu'alternativement il passait de la Chambre au Sénat pour soutenir la discussion de son budget. Il laissa dire et faire. Que savait-il après tout, lui, des intentions des Hollandais? A la fin de cette séance, la Chambre passa au vote, sur cette question de principe qui dominait tout : « *Les routes en fer portées au projet seront-elles faites par le gouvernement?* » La question fut résolue affirmativement par 55 voix contre 35 — c'était un succès presque inespéré.

***

A l'ouverture de la séance du 23, l'incident soulevé par

Digitized by Google

Gendebien se termina par une réquisition adressée au ministre de la guerre de se présenter le lendemain à la Chambre, à l'effet de s'expliquer sur les armements hollandais et sur la possibilité qu'il y avait pour lui d'y faire face le cas échéant.

L'interpellation au ministre de la guerre fut formulée donc le 24 mars, par M. Frison qui porta à la tribune « les bruits inquiétants répandus dans le public ». Il s'agissait de savoir ce que signifiait cette augmentation de 30 à 35 mille hommes du corps hollandais, coïncidant avec le retour du prince d'Orange de Saint-Pétersbourg. N'allions-nous pas être victimes d'une combinaison machiavélique? En d'autres termes, les puissances du Nord n'étaient-elles point disposées à faire grâce à la révolution française (celle de Juillet) au prix du sacrifice de la nôtre?

Le ministre de la guerre répondit tranquillement que, d'après ses rapports, l'augmentation des contingents hollandais était due au rappel des permissionnaires sans le corollaire de l'envoi en congé d'autres classes, et que nous n'avions aucune raison de manquer de foi dans l'exécution des traités. Il avait toutefois conscience de sa responsabilité, et on pouvait s'en rapporter à lui du soin de prendre les mesures nécessaires pour faire face à toutes les éventualités. Il avait rappelé les troupes de leurs campements pour leur faire prendre leurs quartiers d'hiver dans les garnisons. Il avait à sa disposition les crédits nécessaires pour rappeler sous les armes un nombre égal de permissionnaires, et les troupes recevraient ordre de rejoindre leurs campements.

Mais n'arriveraient-elles point trop tard? Et n'allaient-elles pas être exposées à une nouvelle humiliation après la honte de la défaite de Louvain?

Tel fut le thème de la discussion qui s'engagea, et M. de Brouckere lui-même ne se fit point faute de dire que notre brave armée avait été suffisamment humiliée par le

Digitized by Google

concours de l'armée française appelée pour expulser les Hollandais d'Anvers; qu'il espérait bien qu'on ne devrait pas recourir une seconde fois à un pareil procédé.

La verve de l'opposition, spécialement de Dumortier et de Gendebien, trouva à s'exercer sur un pareil sujet. Dès le premier mot du ministre de la guerre, le premier de ces orateurs déclara qu'il avait toute confiance en lui, mais qu'il devait « déverser tout son blâme » sur ses collègues qui demeuraient « impassibles ».

Pourtant, ce ne fut qu'un feu de paille. Après quelques paroles rassurantes du ministre des affaires étrangères (1) et une réplique du ministre de la guerre demandant qu'on ne l'obligeât pas à dire à quelles mesures il pourrait avoir recours au besoin, l'incident fut clos ; la discussion des articles du projet de chemin de fer s'engagea pour marcher cette fois très rapidement, sous l'impression peut-être d'une inquiétude exagérée, et ce fut le résultat le plus clair de cette nouvelle levée de boucliers, provoquée par une maladresse du gouvernement hollandais dont il eut seul à se repentir.

* * *

Est-ce que la manifestation du rachat des chevaux du prince d'Orange, dont nous allons avoir à nous occuper, ne fut pas greffée sur cette maladresse, en vue peut-être de la réparer?

---

(1) Le chargé d'affaires du gouvernement britannique à La Haye, sir Jerningham, avait, à la demande de notre gouvernement, reçu ordre de provoquer des explications du ministère hollandais sur la concentration des troupes aux frontières de la Belgique, en même temps que sur les retards qu'il mettait à s'exécuter vis-à-vis de la Conférence de Londres pour arriver à l'entente définitive avec les Belges. Le baron Van Zuylen, ministre *intérimaire* des affaires étrangères, donna des explications parfaitement rassurantes, non sans faire remarquer malicieusement au diplomate anglais que les discours belliqueux dont la tribune belge retentissait tous les jours pourraient bien légitimer des mesures de précaution. Voilà pourquoi Rogier, Lebeau et de Mérode étaient *impassibles*.

Digitized by Google

Toujours est-il qu'à la séance du 28, quatre jours après la clôture de l'incident sur les armements hollandais, la loi fut adoptée par 56 voix contre 28 et 1 abstention.

On comprend quelle dut être la joie de Rogier, dont la loi était enfin transmise au Sénat. Il aurait sans doute encore à la défendre dans cette assemblée, mais il avait dès lors la certitude d'un succès éclatant. Aussi prépare-t-il dès ce moment les derniers moyens d'exécution, résolu à faire promulguer la loi aussitôt qu'elle aurait passé par sa dernière épreuve et à mettre le chemin de fer en adjudication avec le moins de retards possible.

Mais les orangistes veillaient...

§ 12. — LA SOUSCRIPTION POUR LE RACHAT DES CHEVAUX DU PRINCE D'ORANGE. — LES PILLAGES D'AVRIL 1834 A BRUXELLES. — VOTE PAR LE SÉNAT DE LA LOI DU CHEMIN DE FER. — AGITATION A GAND, LIÈGE, LOUVAIN. — LOI CONTRE LES MANIFESTATIONS ORANGISTES.

Puisque le ministère comptait sur l'expansion des intérêts matériels pour rallier définitivement les adversaires du nouveau régime issu de la Révolution, les orangistes tentèrent un dernier effort pour ébranler la monarchie en provoquant une contre-révolution.

Nous voulons parler de cette audacieuse souscription pour le rachat des chevaux du prince d'Orange, du commandant en chef de l'armée ennemie, récemment rentré de Saint-Pétersbourg où l'on supposait, comme disait M. Frison en pleine Chambre, qu'il était allé prendre le mot d'ordre d'une réaction au profit de l'autorité « légitime » issue en 1815 du complot de la Sainte-Alliance. Les orangistes avaient d'autant plus de confiance dans cette entreprise de contre-révolution, qu'ils s'imaginaient faire le jeu secret du prince de Talleyrand, ami du prince de Lieven, représentant de la Russie.

Le calcul des orangistes était, il faut le dire, d'une rouerie

Digitized by Google

toute machiavélique. L'aristocratie fidèle à l'ancien régime, entraînant les intérêts industriels et commerciaux dont ce régime avait fait la fortune, qu'adviendrait-il si la garde civique mal organisée était impuissante à arrêter l'expansion des colères provoquées par les souscripteurs? Qu'adviendrait-il si l'armée indignée *laissait faire* le peuple avide de vengeance, au lieu de se jeter résolument en travers de ce mouvement?

Le rappel des permissionnaires hollandais a été considéré généralement comme une faute, dont le ministère belge profita pour précipiter le vote de la loi du chemin de fer.

Mais quand on examine de plus près les événements qui se passèrent à Bruxelles au commencement d'avril, on en est à se demander s'il n'y avait pas là une manœuvre préméditée pour attirer nos troupes dans leurs campements de la frontière afin de livrer les villes sans garnisons à un coup de main orangiste?

Sous la date du *samedi 5 avril,* la lettre suivante avait été adressée au *Moniteur belge* :

Monsieur le directeur,

Une *liste des souscripteurs* pour l'achat des chevaux du prince d'Orange circule et a été remise avec profusion à domicile; j'ignore dans quel dessein, mais il m'importe d'éviter une erreur en ce qui me concerne.

Le nom de Huysman d'Honssem y figure sans autres qualifications. Je vous prie, monsieur, d'insérer la présente réclamation dans votre prochain numéro afin d'avertir mes concitoyens que ce n'est pas moi que ce nom désigne.

Agréez, etc.

(Signé) F. V. Huysman d'Honssem,

agent du trésor dans la province de Brabant, rue Léopold, 7.

Voilà le fait précis. Il est parlé de *liste des souscripteurs*, et non de souscriptions. Les uns espéraient évidemment entraîner les autres et c'est bien dans ce but qu'ils se

Digitized by Google

mettaient en avant, avec bon nombre d'*anonymes* dont la plupart, disaient-ils faussement, étaient des officiers de l'armée.

Les meneurs avaient-ils compté sans le peuple? — ou bien espéraient-ils, en le provoquant, amener des troubles dont ils tireraient parti pour la restauration du gouvernement déchu?... L'une et l'autre hypothèse sont possibles.

Dans tous les cas, dès le samedi 5 au soir, quelques centaines de patriotes, furieux des commentaires que la presse orangiste donnait depuis quelques jours à la « souscription d'Orange », s'en allèrent briser les vitres de la société orangiste du *Cercle*, des bureaux du *Lynx*, le plus insultant des journaux antibelges, et des hôtels de deux souscripteurs importants, le duc d'Ursel et le marquis de Trazegnies (1).

L'administrateur de la sûreté publique, sur l'ordre du ministre de la justice, avait signalé le 5 au matin, à M. Rouppe, bourgmestre de Bruxelles, l'effervescence produite par la publication des noms des souscripteurs et par un pamphlet anonyme excitant le peuple à la vengeance (2).

La police réussit à dissiper les groupes et on put croire que tout en resterait là.

Mais ce n'était que le prélude des scènes bien autrement déplorables du lendemain.

Vers neuf heures du matin, comme si un mot d'ordre

---

(1) Le lecteur désireux de voir quels étaient les souscripteurs (qui n'ont pas tous, tant s'en faut! persévéré dans leur culte orangiste), pourra retrouver les listes dans les journaux du temps. Un des dossiers de Rogier contenait deux exemplaires de ces listes.

(2) « L'orangisme nous jette le gant, disait ce pamphlet; ramassons-le et courbons encore une fois ces insolents sicaires du despote dont la tête altière veut se relever, mais dont un souffle subit peut le faire tomber. Il faut anéantir cette race infernale, il faut que cette plante vénéneuse soit arrachée avec sa racine. Vive Léopold! Vive la Belgique! Guerre d'extermination aux ennemis de la patrie!... » Il est bien permis de voir là l'œuvre d'un *agent provocateur*.

Digitized by Google

avait été donné, dix bandes armées se portèrent en même temps vers dix endroits différents.

Les hôtels de Trazegnies, d'Oultremont, de Ligne, d'Ursel, de Béthune, les maisons ou les ateliers de certains amis fougueux ou de fournisseurs du prince d'Orange — du graveur De Wasme-Plétinckx et du carrossier Jones entre autres, — furent dévastés comme l'avait été en août 1830 la maison de Libri Bagnano.

A quelle heure de la journée ou de la nuit du samedi la lettre de M. Huysman d'Honssem avait-elle été envoyée et reçue au *Moniteur*, et par quelle voie? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'elle ne fut pas publiée dans le numéro du dimanche, lequel ne contient pas un mot des événements de la veille.

C'est dans le *Moniteur* du *lundi* que se trouve la relation des événements.

Il est à remarquer que le départ des troupes y est indiqué comme une des causes des difficultés que rencontra l'autorité dans la répression des désordres que l'on a appelés les *pillages de Bruxelles en 1834*.

— Cette relation nous fait revoir Rogier à cheval, et cette fois encore visé à la tête, mais dans un tout autre but qu'il ne l'avait été en 1830 par le comte de Looz et en 1833 par Gendebien. —

« Bruxelles vient d'être le théâtre de scènes de désordre que nous ne pouvons assez déplorer. La publication des listes pour le rachat des chevaux du prince d'Orange a excité une si vive irritation dans la population que les affligeants excès auxquels elle s'est portée n'ont pu être réprimés qu'avec peine. Plusieurs maisons ont été dévastées.

Dans la journée du samedi, le département de la sûreté publique avait donné avis à l'autorité municipale, au commandant militaire de la province et au colonel de la gendarmerie, de la fermentation qui régnait dans la ville, en les invitant à prendre toutes les mesures de précaution que les circonstances paraissaient exiger.

Il est à regretter que par suite de la concentration des troupes vers la frontière, les forces militaires stationnées à Bruxelles fussent en nombre insuffisant pour occuper tous les points menacés.

Digitized by Google

Le grand nombre de maisons vers lesquelles le peuple se portait, soit simultanément, soit successivement, a beaucoup réduit l'efficacité de la force armée, surtout avant l'arrivée des renforts.

Cette circonstance ayant rendu également insuffisante l'intervention de l'autorité municipale, sans le concours de laquelle la force armée se montrait peu disposée à agir, le conseil des ministres a pris la résolution suivante :

Le conseil des ministres,

Vu la gravité des excès qui se commettent en ce moment à Bruxelles ;

Vu l'extrême urgence d'y opposer des mesures de répression promptes et efficaces ;

Autorise l'autorité militaire à agir partout où le danger se présentera, même sans le concours de l'autorité municipale là où son action ne peut s'exercer.

Bruxelles, 6 avril 1834, à 2 heures de relevée.

(Signé) LEBEAU, F. DE MÉRODE, AUG. DUVIVIER, CH. ROGIER.

Suivent des proclamations dans le même sens du général de division, chef de l'état-major général, baron Hurel et du bourgmestre Rouppe, ainsi que celle du ministre de l'intérieur. Voici celle de Rogier :

Habitants de Bruxelles !

Des scènes de destruction affligent en ce moment la capitale du royaume. Belges, permettrez-vous que des ressentiments mal entendus vous entraînent plus longtemps à des actes qui dégraderaient aux yeux de l'étranger votre caractère national? Le désordre et la dévastation sont indignes d'un peuple libre. Habitants de Bruxelles, vous tous qui tenez autant à l'honneur du pays qu'à son indépendance, hâtez-vous d'user de tous vos efforts, unis à ceux de l'autorité civile et militaire, pour faire cesser des violences qui ne manqueraient pas d'éloigner de vos murs ces étrangers nombreux qui viennent y chercher un asile hospitalier et favorisent de leur présence la prospérité de votre industrie. Le gouvernement ne doute pas que tous les bons citoyens n'embrassent avec dévouement la cause de l'ordre public.

Bruxelles, le 6 avril 1834.

Le ministre de l'intérieur.
(Signé) CH. ROGIER.

Le *Moniteur* terminait en ces termes sa relation des événements :

« Dès la matinée d'hier, des estafettes ont été envoyées à Malines,

Digitized by Google

Louvain et dans les différentes localités environnantes pour faire arriver dans la capitale les troupes disponibles.

Vers 4 heures, des mesures ont pu être prises avec ensemble. Des quartiers ont été cernés par les troupes; de forts détachements stationnaient sur les points les plus importants; des patrouilles circulaient dans toutes les directions. Beaucoup de tentatives pour pénétrer dans d'autres maisons ont été déjouées. La garde de sûreté, qui a fait son service avec zèle et fermeté, et quelques citoyens qui la suivaient pour l'aider de leur active coopération, ont empêché la dévastation d'une maison déjà assaillie.

Le 5e régiment de ligne et les guides ont exécuté plusieurs mouvements dont le résultat a été efficace.

Le ministre de l'intérieur est monté à cheval et a accompagné M. le général Hurel dans plusieurs parties de la ville où les rassemblements se montraient le plus menaçants. Il a arrêté plusieurs individus qui semblaient exciter la foule et les a remis entre les mains de la force armée. Arrivé sur la plaine de Sainte-Gudule, comme il haranguait le peuple, un homme lui a asséné sur la tête un coup d'un instrument en fer, dont son chapeau a heureusement amorti l'effet.

Vers 5 heures du soir sont arrivés deux escadrons de lanciers venant de Malines et deux batteries d'artillerie venant de Vilvorde et de Waterloo. A 9 heures, trois bataillons du 10e venant de Louvain sont entrés en ville. Trois autres bataillons étaient attendus dans la nuit.

Dans la matinée, M. le ministre de l'intérieur a donné ordre aux généraux commandant la garde civique de Bruxelles de convoquer tous les citoyens qui en font partie et de les porter sur tous les lieux théâtres du désordre, ou qui en étaient menacés. Il est à regretter que l'appel fait par eux n'ait produit que des résultats tardifs et fort incomplets.

La vigilance de l'autorité supérieure ne s'est pas ralentie un seul instant. Si l'exécution n'a pas répondu de tous points à sa sollicitude, il y aurait peu de justice à lui en faire un grief. Le gouvernement connaît trop bien le tort que de semblables excès causent au pays, combien ils compromettent sa réputation à l'étranger, quel texte ils fournissent aux accusations les plus absurdes et les plus passionnées contre lui-même, pour ne pas être le premier à en gémir. C'est donc avec un sentiment pénible qu'il a vu déjà quelques journaux, ne tenant aucun compte des *causes premières* de ces déplorables événements, ni de l'insuffisance des moyens dont il pouvait disposer, se livrer contre lui à des récriminations odieuses qu'un peu de réflexion et d'impartialité suffiront d'ailleurs pour détruire.

Une heure du matin. La ville est tranquille. Les troupes conservent leur position.

Digitized by Google

Les *causes premières*, c'est-à-dire les audacieuses provocations du parti orangiste (1). Et cela explique tout, quand on songe aux outrages incessants que ce parti dirigeait contre le Roi et sa famille, contre l'armée, contre le pouvoir dirigeant et les anciens chefs révolutionnaires. C'est pourquoi l'appel fait par le ministre de l'intérieur aux généraux commandant la garde civique ne produisit « que des résultats tardifs et fort incomplets ». Si incomplets même que certaines compagnies ne réunirent que deux ou trois hommes... de mauvaise volonté. Quant à l'armée, si, habituée à la sévère discipline du régime hollandais, elle fit son devoir au commandement, elle le fit cependant assez mollement, parce qu'elle sentait que ce commandement était mou, beaucoup d'officiers eux-mêmes n'étant pas trop fâchés au fond de la sévère leçon donnée aux meneurs orangistes.

Après le récit officiel du *Moniteur*, donnons le récit de Rogier dans ses *Notes et Souvenirs :*

Avril 1834. Pillages à Bruxelles. — Avertissement que vient me donner Linsbach (2) pendant que j'étais en conférence avec l'avocat Blargnies.

Réunion au ministère de la guerre. Evain très effrayé. Oreilles allongées. Le ministre d'Angleterre (sir Adair) s'emporte et rend le ministère responsable. Conseil chez le Roi. Je veux à toute force sortir et reviens après une excursion rue Ducale.

Mollesse, hésitation de la force publique. « Que voulez-vous! me disait le général Gérard; ils crient : Vive le Roi, vivent les Belges! »

---

(1) Le comte Duval de Beaulieu affirma au Sénat (séance du 21 juillet) que l'un des colporteurs des listes, auquel il signalait l'imprudence de ses démarches, lui répondit : « Que peut-il arriver? des injures? des pillages? C'est ce que nous voulons : que peut-il advenir de mieux pour notre cause? Ou l'on aura fait piller, ou l'on aura laissé piller, ou l'on n'aura pas pu empêcher de piller; et dans ces trois hypothèses, quelle est la puissance hostile à la Belgique qui ne profitera de l'occasion pour rompre avec un tel gouvernement? »

(2) Linsbach était, croyons-nous, un huissier ou un employé du cabinet du ministre.

Digitized by Google

Je prends un cheval d'officier et marche à la tête d'un bataillon. Arrivé à la hauteur de la rue de la Montagne du Parc, je vois arriver un groupe de pillards drapeau en tête. Je me précipite de cheval et cours au porte-drapeau que je terrasse, puis je le livre aux soldats.

Place Sainte-Gudule, je me précipite au grand galop vers la maison Dewasme-Pletinckx. La foule devient si compacte qu'il m'est impossible d'avancer. Je harangue la foule et dis que je ferai fusiller les pillards. Entouré, menacé. Perche armée d'un fer enfonce mon chapeau et déchire jusqu'aux reins ma redingote! « Si vous dites un mot, nous vous descendons. — C'est Rogier... — Vive Rogier!... » M. Morel, de la Banque, fut témoin de la scène. Elle a été racontée dans le journal par un témoin oculaire, le sieur Chotteau. Il est de la plus insigne fausseté que qui que ce soit du gouvernement ait prêté la main à ces pillages, qui m'ont désespéré.

On n'avait été informé de ce qui devait survenir que par des rumeurs vagues. Si on avait pu dès la première démonstration agir énergiquement, on aurait empêché peut-être la propagande du pillage. Mais il avait commencé sur plusieurs points à la fois. Des coups de fusil tirés auraient pu avoir des conséquences *incalculables* (1).

* * *

Aussitôt que la révélation des événements eut été faite officiellement, quatre membres de la Chambre des représentants, MM. A. Gendebien, E. Desmet, F. Meeus et F. de Sécus, adressèrent à Rogier une lettre par laquelle ils le priaient « *d'user de son droit de convoquer immédiatement les Chambres* », cette convocation leur paraissant « *nécessaire et urgente* » à raison de la gravité des circonstances et des événements qui avaient attristé la capitale. Cette lettre portait la date du 7. Le ministre de l'intérieur y répondit le lendemain, mais en ne s'adressant qu'aux trois premiers signataires, le quatrième, M. de Sécus, l'ayant prié de considérer sa signature comme non avenue. Voici le texte de cette réponse, qui mérite d'être consignée ici, car elle atteste que, malgré la mollesse de la répression, les désordres se sont terminés aussi promptement

(1) Le mot est souligné par Rogier.

Digitized by Google

qu'ils avaient commencé, grâce surtout à l'énergie et à la résolution dont fit preuve Rogier :

Bruxelles, le 8 avril 1834.

Messieurs,

La cessation complète des désordres qui ont attristé la capitale et qui font l'objet d'une information judiciaire, et le maintien de la tranquillité dans les provinces, nous portent à croire, mes collègues et moi, que la réunion des Chambres n'est pas en ce moment une chose nécessaire et urgente. Je crois donc devoir m'abstenir de la démarche que vous avez bien voulu réclamer de moi, et je vous prie d'agréer, etc....

(Signé) CH. ROGIER.

Vif mécontentement de Gendebien, qui va devenir plus agressif encore.

Voici la lettre injuste et discourtoise qu'il écrit à Rogier lorsqu'il apprend que le gouvernement, par mesure conservatrice, expulse des étrangers qui abusent de l'hospitalité belge :

Bruxelles, le 15 avril 1834.

A Monsieur Rogier, ministre de l'Intérieur.

Monsieur,

Le sept de ce mois, je vous invitai à convoquer immédiatement les Chambres; vous me répondites le lendemain, huit, *que la cessation complète des désordres et le maintien de la tranquillité dans les provinces* rendaient inutile la convocation des Chambres.

La tranquillité et l'ordre public n'ont été depuis lors ni troublés ni menacés : quel est donc le motif des mesures extraordinaires et des coups d'État qui se succèdent avec une rapidité jusqu'ici inusitée dans la marche de l'administration?

Pourquoi toutes ces menaces, toutes ces calomnies dirigées contre les meilleurs patriotes, pourquoi toutes ces arrestations arbitraires?

Pourquoi ce système de terreur qui se révèle par tous les actes du gouvernement?

Pourquoi expulsez-vous les étrangers qui sont venus réclamer l'hospitalité sous l'égide de la Constitution?

Pourquoi arrachez-vous de mon domicile hospitalier un des meilleurs patriotes, M. Cabet, un des plus honorables députés de France?

Pourquoi le proscrivez-vous?

Pourquoi chassez-vous inhumainement un des plus honorables

Digitized by Google

proscrits qui depuis un demi-siècle soient venus réclamer l'hospitalité belge ?

Est-ce parce qu'un des familiers de Louis-Philippe a dit : *Nous l'aurons quand nous voudrons ?*

Est-ce pour violer sans contradictions toutes nos garanties constitutionnelles, que vous avez refusé de réunir les Chambres ?

Souvenez-vous que jamais en Belgique l'arbitraire ne fut de longue durée. Le peuple belge n'a pas encore oublié que c'est contre l'arbitraire qu'il remporta ses glorieuses victoires de Septembre.

Hâtez-vous de rentrer dans la Constitution; sinon, vous subirez la loi commune, vous succomberez dans l'arbitraire que vous avez si imprudemment pris pour règle.

A. GENDEBIEN.

Il y a dans cette lettre des insinuations que jamais Gendebien n'eût dû se permettre envers un homme dont il avait été à même d'apprécier la loyauté. Que parmi les étrangers expulsés il y eût des hommes dignes de l'hospitalité belge : d'accord ! Les gouvernements sont, dans de pareilles circonstances, exposés à commettre des erreurs regrettables. Mais ce n'était pas une raison pour crier à la *tyrannie*, à l'*inhumanité*, à la *terreur*. Ce n'était pas une raison surtout pour laisser planer sur Rogier l'odieux soupçon de vouloir livrer un proscrit à Louis-Philippe. Rogier, qui ne savait pas ce que c'était que la rancune, pardonna à Gendebien. Nous ne sommes pas bien sûr qu'il n'ait pas contribué à la souscription publique qui a permis d'ériger une statue à cet adversaire, bon patriote, mais bien *emporté*.

Dans le *Moniteur* du 9 qui publiait la lettre du ministre à MM. les députés Gendebien, Desmet et Meeus, se trouvait un article de polémique dans lequel il était dit que le ministère, « fort de la pureté de ses intentions et de la sincérité de ses efforts, se présenterait devant les Chambres, non avec la conscience de son infaillibilité et la prétention de savoir terminer d'un coup de baguette des troubles analogues à ceux que la vieille Angleterre voit encore se

Digitized by Google

produire au milieu de ses cités, mais avec la conviction d'avoir fait tout ce que lui permettaient les circonstances, *l'action d'une autorité énervée encore par l'effet d'une grande réaction contre le pouvoir, et une législation qui le présente presque désarmé aux factions et aux masses* ».

Ce mot fut relevé à La Haye par un journal officieux qui trouva spirituel de faire remarquer qu'on est toujours puni par où l'on a péché, personne n'ayant plus que Rogier réagi contre le *pouvoir*. Oui, mais le pouvoir que Rogier avait tant contribué à abattre, c'était celui d'une autorité *étrangère* imposée à notre pays, tandis qu'en 1834 le pouvoir qu'il avait à faire respecter, c'était celui de l'autorité *nationale* légitimement constituée.

—

Dans la polémique engagée alors entre le *Moniteur* d'une part, les journaux de l'opposition et de la Hollande d'autre part, Rogier put utiliser de curieux renseignements qui lui furent communiqués sur l'état des esprits en Hollande par un sénateur du Limbourg. Monsieur X avait conservé dans ce pays des relations avec quelques familles distinguées qui, par leur position sociale, étaient à même, écrivait-il à Rogier le 5 avril, de connaître ce qui s'y passait et le mettaient parfois au courant de l'opinion et des vues du gouvernement de Guillaume.

Il résultait des renseignements fournis au sénateur par ses correspondants, que la grande majorité des Hollandais désapprouvaient l'entêtement du roi et son déplorable système de temporisation qui ruinait le pays; que le plus puissant moyen pour contraindre Guillaume à abandonner ce système, ce serait l'établissement du chemin de fer d'Anvers au Rhin.

«... Si vous pensez écrit Monsieur X à Rogier le 11 avril, que la publication de tout ou partie de la note que je vous ai envoyée puisse être de quelque utilité à mon pays, j'y consens volontiers. Seulement, qu'il me soit permis de vous demander beaucoup de circonspection,

Digitized by Google

non pour moi (mes opinions sont connues et quoi qu'il arrive je n'en changerai pas), mais pour mes amis auxquels je me reprocherais toute ma vie d'avoir occasionné les désagréments qu'ils encourraient certainement si leurs noms venaient à être seulement soupçonnés, car rien de vindicatif, de passionné comme un Hollandais... »

—

Comme si le gouvernement avait voulu prouver que les troubles de Bruxelles ne pourraient retarder d'un jour la marche régulière des institutions, dès le 8 le *Moniteur* annonça que le Sénat était convoqué pour le 22. Rogier comptait bien lui faire voter à bref délai la loi des chemins de fer.

Quant à la Chambre des représentants, après le vote du 28 mars elle s'était ajournée elle-même au 22 avril. Rogier, qui n'était pas homme à la laisser chômer, avait espéré lui faire aborder, tout de suite après le débat inévitable sur les troubles de Bruxelles, la discussion des lois d'organisation provinciale et communale.

En attendant la rentrée du Parlement, sa plus grande préoccupation n'était pas la composition du rapport où il allait exposer aux Chambres les tristes événements des 5 et 6 avril. Sa conscience ne lui reprochait rien. Il était bien décidé à dire toute la vérité, à savoir que si l'énergie et la promptitude avaient fait défaut aux agents du pouvoir, l'excuse de leur conduite se trouvait dans le relâchement des liens sociaux et l'effervescence des passions révolutionnaires. Cette vérité, il en était convaincu, serait reconnue par tous les esprits impartiaux. La majorité lui donnerait raison (1).

Il travaillait bien plus à préparer pour le porter au Sénat, un devis détaillé des objets modèles néces-

(1) M. Thonissen, enregistrant les votes de la Chambre sur cette grave affaire, dit qu'ils furent *un éclatant hommage à la probité politique des membres du cabinet, une réponse péremptoire aux outrages et aux calomnies de la presse.*

Digitized by Google

saires à l'établissement du chemin de fer, devis que nous retrouvons dans ses vieux papiers et que nous reproduisons ici comme une curiosité digne de figurer dans un musée, parallèlement au prix des mêmes objets au cours du jour :

Liste des objets modèles nécessaires à l'établissement de la route en fer.

2 locomotives à vapeur, avec fourneau en cuivre	£	2160
1 » » plus puissante »	»	1225
1 chariot pour approvisionnement des locomotives	»	150
Pièces de rechange pour les 3 locomotives ci-dessus	»	450
1 diligence de 1re classe	»	250
1 » 2e »	»	140
1 chariot à charbon	»	50
1 » pour marchandises	»	50
2 » pour le bétail	»	150
2 » pour déblai de terre	»	100
1 » pour transporter des voitures particulières	»	40
1 » pour l'entretien de la route.	»	25
1 plate-forme tournante	»	35
1 pont-à-bascule	»	200
1 attirail complet d'un réservoir pour alimentation d'eau	»	400
1 assortiment complet d'outils pour la pose des ornières	»	25
1 assortiment d'ustensiles pour réparations de locomotives	»	400
	£	5850
5000 m. courants d'ornières		1075
» » coussinets pour idem		500
	£	7425
	En francs,	187000

* * *

Le jour de la rentrée des Chambres, il y eut foule dans les tribunes, foule aux abords du Palais de la Nation : et dans cette foule beaucoup plus d'ardents patriotes que d'adversaires du nouveau régime, lesquels n'osaient plus se montrer. Le sentiment général, éclairé par les bruyantes polémiques de la presse auxquelles le *Moniteur* avait pris une large part pour la défense de l'administration, était qu'en somme celle-ci s'était montrée d'une trop grande

Digitized by Google

sévérité encore (1) pour un mouvement de légitime indignation qui avait éclaté aux cris de *Vive le Roi! A bas les orangistes!* qui n'avait duré que vingt-quatre heures et occasionné pour 300.000 francs de dégâts seulement.

Ces sentiments se reflétèrent jusqu'au sein du Sénat, où, dès l'ouverture de la séance, il fut donné lecture du projet d'adresse que voici, revêtu de cinq signatures, et que ses auteurs proposaient de porter en corps au Roi avant toute discussion :

Nous avons l'honneur de proposer que, préalablement à toute discussion quelconque, le Sénat se rende en corps auprès de S. M.; que le président de cette assemblée exprime à S. M. les sentiments pénibles que nous font éprouver les événements qui ont eu lieu le 6 avril au sein de cette capitale ; qu'il lui renouvelle l'assurance de notre dévouement à ce trône national, fondé pour sauver l'ordre social et combler l'abîme des révolutions; qu'il lui offre enfin notre concours loyal à toutes les mesures nécessaires pour préserver de toute atteinte les droits de tous les citoyens, l'inviolabilité des foyers et la sécurité des familles.

Cette proposition, revêtue des signatures de MM. le comte de Baillet, Van Hoobrouck de Mooreghem fils, de Rouillé, baron F. Dubois et baron Dellafaille d'Huisse, tendait évidemment à établir que le Sénat ne considérait pas l'autorité comme suffisamment armée contre les fauteurs de troubles.

Mais à l'heure où cette proposition prématurée était présentée au Sénat, Rogier faisait à la Chambre des représentants un exposé des événements.

Cet exposé n'est pas seulement une justification, absolument irréfutable, de la loyauté du gouvernement : il est

(1) Tel fut l'avis du jury du Hainaut, devant lequel furent renvoyées en juillet dix-sept personnes accusées de pillage, et qui prononça un verdict d'acquittement général. L'excuse donnée par les prévenus qui étaient en aveu fut qu'on leur avait dit « *que c'était pour le Roi* ». Dans la journée du 6, le Roi, qui avait essayé de calmer les troubles par sa présence, avait été accueilli partout par des ovations.

Digitized by Google

en même temps écrit dans une langue tout à la fois sobre et puissante.

Il y a une réelle émotion patriotique dans ces premières lignes :

« Lorsque la Chambre suspendit ses travaux, elle venait de donner à la Belgique une loi qui ouvre un nouvel avenir à sa prospérité industrielle, agricole et commerciale. Le pays avait suivi avec un vif intérêt le gouvernement et la Chambre dans cette voie nouvelle d'amélioration. Nous ne nous attendions pas au malheur de nous voir arrêtés à notre entrée dans cette carrière de débats solides et d'utiles travaux, par un événement déplorable qui est venu fondre comme un orage sur la capitale, jeter le trouble dans le pays, réveiller à l'intérieur des inquiétudes et des ressentiments qui s'éteignaient, ranimer à l'étranger des préventions qui chaque jour s'effaçaient davantage, mais qui, nous l'espérons, ne tarderont pas à disparaître, quand les exagérations de l'esprit de parti auront fait place à un examen calme et impartial du véritable état des choses... »

Rogier avait déposé, à l'appui de son travail, les rapports de toutes les autorités : on les retrouvera au *Moniteur*.

Le ministre de la justice, à son tour, fit connaître les circonstances dans lesquelles le gouvernement s'était vu obligé d'appliquer à des étrangers les rigueurs de l'article 7 de la loi du 28 vendémiaire an VI, en leur enjoignant de quitter le royaume.

Avant de statuer sur la proposition dont il était saisi, le Sénat suspendit sa séance, attendant les communications des ministres. Ces communications reçues à l'issue de la séance de la Chambre, la majorité du Sénat décida qu'il ne serait pas donné suite à la proposition, les sentiments de l'assemblée n'ayant pas besoin d'une manifestation particulière.

Rogier étant aux prises avec la Chambre, le Sénat se mit à discuter un projet de loi relatif à la création d'un conseil d'État (1), et ajourna le projet de chemin de fer.

(1) Le projet ne devait pas aboutir.

Digitized by Google

Le premier orateur entendu à la Chambre des représentants dans la discussion des rapports des ministres, M. Henri De Brouckere, fit contre toutes les autorités un formidable réquisitoire. Il n'en était pas une, d'après lui, qui n'eût manqué à son devoir, depuis le gouvernement jusqu'à la police locale.

Il n'alla point jusqu'à supposer qu'on avait voulu les désordres pour avoir à les réprimer... « à Dieu ne plaise! » dit-il; mais il n'y avait eu, de la part des ministres, qu' « imprévoyance et incapacité », et ils ne s'étaient tirés d'affaire qu'à l'aide d'une loi « qui avait depuis longtemps cessé d'exister en Belgique » — la loi de vendémiaire, — de telle manière que notre pays, « jadis terre d'aide et d'hospitalité, deviendrait en exécration à tout ce qui portait un cœur généreux ».

Il faut savoir qu'en ce temps-là, notre Constitution étant la plus libérale du continent, les victimes de toutes les réactions, les opprimés de tous pays, s'étaient réfugiés en Belgique, traînant parfois à leur suite, avouons-le, la lie des révolutions, comme l'écume que les vagues de la mer déposent sur le rivage. Les plus exaltés, nous dirions presque tous ceux qui pouvaient compromettre la Belgique, avaient été choyés par les orangistes, qui pêchaient en eau trouble. Qu'est-ce qu'il leur fallait? De la liberté : il n'y en avait nulle part autant qu'en Belgique. De l'argent : il y en avait pour tous les conspirateurs dans les caisses du roi Guillaume, comme le prétendit Dumortier, qui soutint en outre que non seulement les orangistes avaient provoqué les pillages, mais qu'ils les avaient suscités, et que, le jour même où il prenait la parole (séance du 26 avril), le prince d'Orange avait compté pouvoir rentrer à Bruxelles sur l'un des chevaux que ses partisans avaient rachetés par souscription.

Ce n'était pas cependant que Dumortier approuvât complètement la conduite des ministres (cela eût été trop extraordinaire), mais il était tout prêt à leur accorder un

Digitized by Google

bill d'indemnité à la seule condition qu'ils s'en contentassent.

Rogier et Lebeau étaient trop fiers pour garder le pouvoir dans de pareilles conditions, et ils défièrent le blâme de la Chambre dans des discours qui sont de véritables modèles d'éloquence parlementaire. En réalité d'ailleurs, ce sont les expulsions de Lebeau, au nombre de vingt-cinq, qui furent le plus vivement critiquées — surtout parce que Labrousse, qui était un admirateur de nos institutions, quoique républicain, et n'avait pas écrit une ligne, affirmait-on, dans les journaux orangistes, ouverts complaisamment aux proscrits français, avait été mis sur la même ligne et frappé de la même manière que Froment, le plus audacieux des partisans du régime déchu.

Les adversaires du gouvernement eurent beau jeu à prétendre que la loi de vendémiaire n'était qu'une loi de circonstance décrétée en pleine tourmente révolutionnaire et que la Constitution belge avait abrogée, tout au moins implicitement. M. Ernst, député de Liège, défendit cette thèse avec assez d'éclat pour s'indiquer à la Couronne comme le successeur possible de Lebeau.

La discussion sur ces graves événements, qui émut profondément le pays et eut un grand retentissement à l'étranger, se prolongea du 22 au 27 avril. Il nous suffira d'en rapporter deux traits pour faire voir sur quel ton elle fut soutenue par les organes du gouvernement, déjà si exercés dans la pratique du régime parlementaire qu'en relisant leurs discours on croit entendre un écho des grands débats de la tribune britannique au temps de Pitt et de Fox.

Une attaque personnelle des plus vives avait été lancée par M. Ernst à Lebeau — et par ricochet à Rogier — au sujet des arrêtés d'expulsion. M. Ernst disait que le ministre de la justice qui contresignait en 1834 des

Digitized by Google

arrêtés d'expulsion entendait mieux la liberté quelques années auparavant, alors qu'il était dans la presse. Lui qui s'était tenu assez coi pendant les dernières années du régime hollandais, aurait dû pour ce motif être moins agressif pour Lebeau; il eût pu se dispenser de cette attaque qui donnera au lecteur une idée du ton auquel étaient montés les esprits les plus calmes :

« ... Il m'est difficile de croire à la bonne foi de l'homme qui faisait le libéral quand il était journaliste et qui fait le despote depuis qu'il est arrivé au pouvoir... »

La sortie injuste de M. Ernst avait eu de l'écho : un autre membre de l'opposition l'avait reproduite.

Rogier, faisant sienne en quelque sorte l'offense adressée à Lebeau, s'écrie :

« Messieurs, il y a dix ans que mes honorables amis et moi, nous entrâmes dans la carrière politique, en fondant à Liège un journal auquel deux des orateurs que vous avez entendus ont fait allusion. Ce journal, rédigé avec probité, modération et décence, poursuivit sa carrière jusqu'à l'avènement de la révolution ; et peut-être quelques-uns d'entre vous voudront bien se souvenir de quelle manière il a soutenu la lutte pendant près de sept années du régime hollandais. A l'approche de la révolution, quatre d'entre nous avaient à subir un procès de presse qui peut-être aurait entraîné notre captivité. A l'époque de la révolution, nous ne fûmes pas les derniers à y prendre une part active. Il est facile à *des hommes qui, dans le temps où nous luttions, gardaient un silence prudent sur les actes monstrueux dont nous étions ou les témoins ou les victimes,* il est facile à ces hommes de chercher, en se reportant à dix années en arrière, des contradictions dans la vie politique d'hommes tout entiers voués à la politique, alors surtout qu'une révolution a traversé leur vie...

... Il n'est pas étonnant que ceux-là n'aient pas de contradictions à redouter dans leur carrière politique... »

Il y a quelque chose de touchant dans les souvenirs du *Mathieu Laensbergh* et du *Politique* et des services rendus à la patrie pendant sept ans dans une carrière pleine de périls ; et la réplique à ceux qui *n'ont rien fait*, eux, pendant ces sept ans, ne manque pas de piquant.

De son côté, Lebeau s'expliquant sur l'application du décret de vendémiaire, disait :

Digitized by Google

« ... J'ai vu de ces étrangers, de ces proscrits, dont quelques-uns m'honorent de leur amitié : j'en ai vu qui avaient le cœur ulcéré, la rougeur au front, en voyant l'indigne abus que plusieurs de leurs compatriotes faisaient de notre généreuse hospitalité. J'en ai vu saisis d'indignation à l'aspect de ces outrages prodigués par quelques-uns d'entre eux au chef d'un gouvernement qui leur donnait asile, à l'aspect de ces hommes coupables qui payent la dette de l'exilé par des provocations à la guerre civile, au renversement de nos institutions.

La République française ne se bornait pas à frapper d'exclusion l'étranger qui venait attaquer ses principes. Je doute que ses continuateurs fussent moins implacables, car des hommes qui en sont encore à Robespierre ne peuvent en vérité se dire en progrès... »

Franchement, on ne pouvait avoir ni sympathie ni pitié pour des gens qui déshonoraient en Belgique le drapeau de la République. Mais il est fâcheux que Lebeau ait été trompé sur le compte d'un ou de deux des hommes que son arrêt a frappés.

A la séance finale du 29 avril, le vote porta sur la proposition d'adresse suivante, formulée par MM. Dubus et Ernst, pour exprimer au Roi les sentiments de la Chambre :

1° *A l'égard des pillages :* La Chambre des représentants a vu avec regret que le ministère n'ait pas pris les mesures nécessaires pour prévenir ou arrêter, dès le principe, les pillages qui ont récemment affligé la capitale, quoique les intentions de S. M. et des représentants du pays eussent été positivement manifestées à cet égard à l'ouverture de la session de juin 1833, et que le ministère eût été averti par les audacieuses provocations de quelques partisans de la maison d'Orange et la publication d'un pamphlet incendiaire. — *Rejeté par 51 voix contre 27.*

2° *A l'égard des étrangers* : Si le gouvernement croit qu'il soit nécessaire, pour la sécurité de l'État, de soumettre les étrangers à des mesures exceptionnelles, autorisées par l'art. 128 de la Constitution, la Chambre, toujours prête à concourir au maintien de l'ordre autant que des libertés publiques, prendra en mûre considération le projet

Digitized by Google

qu'il plaira à S. M. de lui présenter. — *Rejeté par 51 voix contre 31.*

Il avait été dit, pendant la discussion, que si le gouvernement n'était pas suffisamment armé contre les orangistes, son devoir était de demander des armes au Parlement. Le gouvernement prépara un projet de loi dont nous parlerons plus loin.

Si les expulsions furent *acceptées* par la majorité de la Chambre et *applaudies* par quelques-uns de ses membres qui, comme le comte Vilain XIIII, déclarèrent faire dans la circonstance bon marché du « *vieux manteau de la légalité* », elles provoquèrent de vives protestations, notamment dans le barreau de Gand.

Le 23 avril 1834 parut un mémoire en faveur des *victimes de l'arbitraire :* il porte les signatures de H. Metdepenningen, N. de Pauw, J.-B. Minne, E. J. Van Belle, J. Van Toers, J.-B. Groverman, L. De Cock, E. Van Huffel, H. Rolin, E. Van Acker, De Koninck, Dubois-Beyens, P. De Saegher, J.-B. Moyeau et C. Veraert (1).

* * *

La discussion du projet de loi « établissant dans le royaume un système de chemin de fer » fut entamée au Sénat immédiatement après que la Chambre en eut fini avec les pillages de Bruxelles.

L'opposition fut infiniment moins vive que dans l'autre assemblée.

---

(1) Ces avocats appartenaient ouvertement à l'opinion orangiste. Ils ne se contentaient pas d'écrire des mémoires du genre de celui que nous signalons : ils envoyaient des articles de protestation à l'organe de l'opposition dynastique. Le *Messager de Gand* publiait tout contre le gouvernement, pamphlets et mémoires juridiques, articles politiques et satires littéraires. L'un de ses rédacteurs, un écrivain doublé d'un savant linguiste, Pierre Lebrocquy, qui se rallia plus tard au parti catholique, se distinguait par

Digitized by Google

Le projet fut voté par *32 voix* contre 8 et 3 abstentions. Le Roi sanctionna la loi le 1er mai 1834.

A l'occasion de l'article 2 du projet, portant que les travaux seraient exécutés par l'État, fut soulevée, pour la première fois, la question du repos du dimanche. Voyons comment elle fut tranchée... ou plutôt écartée.

M. E. de Robiano. Je demande que pour ces travaux à exécuter par l'État, le ministre fasse insérer dans le cahier des charges qu'ils seront interrompus les dimanches et jours de fêtes.

M. Deman d'Attenrode. Je n'hésite pas à appuyer très fortement les réflexions qui viennent d'être faites par mon honorable collègue et ami, M. de Robiano; il serait inconvenant, messieurs, que tandis qu'un ouvrage aussi considérable va être mis à exécution, qui parcourt une si grande étendue du pays, les ouvrages soient continués les dimanches et fêtes. Le gouvernement faisant exécuter les travaux, peut faire insérer au cahier des charges, et il le peut aussi bien que tout particulier, que tous les travaux seront interrompus ces jours-là. Vous savez, messieurs, que chez tous les peuples chrétiens indistinctement elle est de précepte; ne leur donnez pas l'occasion de violer une loi aussi sainte, émanée de Dieu même. Personne ne disconviendra, même ceux qui ne professent aucun culte, combien il est essentiel de ne pas démoraliser le peuple; je crois qu'un coup fatal serait porté à cette moralité si cette demande n'était pas prise en considération.

M. le baron de Sécus. La proposition de M. de Robiano me paraît devoir être prise en considération. Lorsque l'on a voulu faire la révo-

---

l'âpreté de ses attaques. Comme spécimen, citons une de ses épigrammes les moins mordantes contre le *tyran* Rogier :

Rogier et Denys le Tyran, roi de Syracuse.

Un certain jour, c'était au temps d'orage
Où l'on voyait Bruxelles au pillage,
Puis force gens envoyés en exil,
C'était enfin au fameux temps d'avril,
Ce jour-là donc, Rogier étant ministre,
Quelqu'un demande : En quoi ce pauvre cuistre,
Du roi Denys, messieurs, diffère-t-il ?
Chacun se tut, le point parut subtil.
Lors le rieur, reprenant la parole,
Dit : Pour répondre il ne faut pas un an :
L'un de tyran devint maître d'école,
De magister l'autre devient tyran.

Digitized by Google

lution française, les philosophes se sont attachés à saper les institutions religieuses, afin de renverser plus sûrement les institutions politiques. L'on en est venu à ce mot de Diderot, qu'il fallait étrangler le dernier roi avec les boyaux du dernier prêtre. Il existe dans ce pays une haute moralité. Il est important de veiller à sa conservation.

M. le comte de Mérode. Je pense que l'opinion des préopinants est entièrement conforme à la pensée de M. le ministre de l'intérieur. Il nous a dit naguère, dans cette enceinte, que la moralité du peuple belge avait suppléé à la faiblesse du pouvoir pendant les jours difficiles de la révolution, et nous a fait connaître ainsi la haute importance qu'il attache à conserver ces sentiments dans la nation.

M. le ministre de l'intérieur. Je ferai observer que les ouvriers n'ont pas l'*habitude* en Belgique de travailler le dimanche, et que dans les travaux qui vont être ouverts, les entrepreneurs, se conformeront naturellement aux *usages établis*.

M. de Pélichy. Je demande que M. le ministre veuille insérer cette clause au cahier des charges.

M. de Haussy. Que M. de Robiano dépose une proposition, je la combattrai.

M. le comte Duval. Et moi aussi...

C'est tout. Il ne fut plus question de la clause, ou de la proposition, ni par conséquent nécessaire de la combattre, le Sénat se contentant de cette observation de Rogier qu'on se conformerait à l'habitude et aux usages établis.

Voilà comment, au lendemain du Congrès national, les *unionistes* de la Révolution écartaient les difficultés religieuses lorsqu'elles se mêlaient à la politique.]

* * *

Nous avons découvert, dans un dossier d'*affaires terminées*, une lettre qui prouve que le clergé de ce temps-là aimait à reconnaître que, dans toutes les questions où la religion était en cause, Rogier restait fidèle au pacte d'*union* conclu avant 1830. Rogier agissait ainsi dans l'intérêt de la nationalité toujours menacée, et de la royauté qui ne pouvait vivre sans l'union des patriotes libéraux et catholiques.

Un arrêté royal du 7 janvier 1834 avait fait droit à des réclamations souvent formulées par les évêques en ce qui

Digitized by Google

concernait l'administration des *biens célés* et les nombreux procès intentés par l'ancien *syndicat d'amortissement.* (Voir le *Moniteur.*)

Quelques jours après, Rogier recevait la lettre suivante de l'évêque de Liège Van Bommel :

Monsieur le Ministre,

Monsieur S. vient de me communiquer l'intéressante nouvelle de l'arrêté concernant les biens célés. Il m'est impossible de tarder d'un jour à vous en témoigner, ainsi qu'à M. le Ministre de la justice, ma vive reconnaissance. C'est une mesure d'une grande portée et dont les résultats seront pour le pays d'une extrême importance. Le zèle que vous avez déployé dans cette circonstance, Monsieur le Ministre, nous remplit de confiance.

Les catholiques vous en sauront gré ; ils se convaincront de plus en plus, par cet acte de haute justice, de l'impartialité du gouvernement à leur égard et de sa bonne volonté à leur accorder tout ce à quoi ils ont raisonnablement droit. C'est toujours un bien, mais surtout dans les circonstances où nous nous trouvons. Les masses sont sincèrement catholiques, il suffit de leur union autour du trône pour déjouer les factions qui ont conjuré sa ruine.

Nous espérons que vous voudrez bien encore recevoir ici nos remerciements des nouvelles succursales que vous nous avez obtenues de la bonté du Roi dans ce diocèse et nous ne doutons pas que vous n'en obteniez encore quelques-unes, attendu que les demandes sont si motivées et que nulle province n'a été plus maltraitée dans la répartition à la première organisation. Nous vous en aurons la plus grande obligation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux, ainsi que de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur,
CORNEILLE, EVÊQUE DE LIÈGE.

* * *

Avant de parler du dépôt en mai 1834 d'un projet de loi contre les manifestations orangistes, que la Chambre avait demandé à Rogier, nous avons à faire connaître quelques agitations de moindre importance qui avaient éclaté vers le même temps *hors* de Bruxelles.

Pendant que la commission spéciale de l'instruction

Digitized by Google

publique, dont nous avons fait connaître la composition, élaborait un projet qui ne fut discuté qu'en 1835, l'épiscopat songeait à établir une *université catholique*.

Un bref du pape Grégoire XVI, daté du 13 décembre 1833, l'y avait autorisé.

En février 1834, appel fut fait aux fidèles en faveur de la fondation de cette université, dont le siège était fixé à *Malines*.

Là-dessus, grande émotion parmi les étudiants de Gand, de Louvain et de Liège.

L'autorité académique de Gand exposa et apprécia la conduite des étudiants tout autrement que le gouverneur de la province, le baron Lamberts de Cortenbach. Nous allons résumer les divers rapports (1) :

Rapport du Gouverneur (lettre au ministre, du 10 mars 1834) :

Deux charivaris ont été donnés à Monseigneur l'Evêque de Gand par les élèves de l'université et particulièrement par ceux de la faculté de droit... Les hurlements les plus affreux contre le clergé et contre son université se sont fait entendre. Le premier de ces charivaris a été donné la nuit du 1er au 2 de ce mois : il est tombé comme des nues et a exaspéré singulièrement la population. On a fait voir à ces élèves le tort qu'ils avaient eu, puisqu'une université catholique libre n'est qu'une simple conséquence de la liberté formellement garantie par notre pacte constitutionnel ; alors, ils se sont mis à proférer le cri séditieux : *A bas la Constitution!*...Le second charivari a été donné chez Monseigneur de minuit à 1 heure (4 au 5 mars) par un nombre assez grand d'élèves, presque tous étudiants en droit. Le rassemblement, armé de gourdins, fit opposition à la police : on riposta par des coups de plat du sabre, et une vingtaine de tapageurs furent arrêtés... Les

(1) Nous reproduisons autant que possible le texte des rapports.

Digitized by Google

moyens qui ont été employés l'ont été avec beaucoup de prudence... Une dernière preuve de la turbulence de ces messieurs : ils ont demandé la représentation du *Tartufe* pour demain mardi et on a eu la faiblesse d'y consentir... On ferait bien peut-être de suspendre pendant trois mois les cours de la faculté de droit. —

Du recteur de l'Université, M. Haus (lettre au ministre, du 10 mars) :

... L'effervescence était grande parmi les élèves. Sans méconnaître leurs torts (d'avoir fait un charivari chez l'évêque), ils prétendent avoir été provoqués par un article inséré dans le *Journal des Flandres* (journal du clergé) et dans lequel, en parlant de l'urgence d'établir une université catholique, on représentait les trois universités existantes comme des foyers de corruption... Ils accusent hautement les agents de la police de les avoir laissés commencer le charivari, et d'être soudainement sortis de leurs embuscades pour tomber sur eux, les armes à la main, sans aucune sommation préalable, sans aucune invitation de se retirer... —

De l'administrateur de l'Université, M. Van Toers (lettre au ministre, du 12 mars) :

Dans la nuit du 1er au 2 une centaine d'individus se sont réunis devant le palais épiscopal et y ont donné une espèce de charivari purement vocal, en y chantant la ronde infernale de *Robert le Diable*, le *Benedicamus Domino* et le *Miserere*. Ces chants étaient entremêlés des cris : *A bas l'université catholique! A bas la calotte!...* La rumeur publique dénonça que quelques élèves de l'université, dont aucun n'était désigné individuellement, auraient fait partie des tapageurs. Les efforts du recteur pour les découvrir furent infructueux. On apprit que c'était le mandement des évêques qui avait excité la bile de cette jeunesse inconsidérée et l'avait conduite à ces déplorables excès...

Nous croyions que l'affaire en serait restée là, sauf,

Digitized by Google

le cas échéant, l'action de la justice; mais malheureusement un article inséré dans le numéro du 5 de ce mois du *Journal des Flandres* (qui a la réputation d'avoir parmi ses rédacteurs des ecclésiastiques), dans lequel on trouvait entre autres les passages suivants : « que les universités étaient des foyers de corruption par la perversité des doctrines et surtout par la licence des mœurs, qu'on ne pouvait passer sous silence la vie indolente, déréglée, licencieuse que l'on tolérait avec plaisir dans les élèves », vint aggraver la situation. Quelques élèves prirent la résolution de venger leurs professeurs et de se venger eux-mêmes de ces imputations aussi injustes qu'odieuses... Il y eut un second charivari plus bruyant que le premier dans la nuit du 5 au 6... Mais la police et la force armée ont méconnu leur devoir et l'autorité légale : elles ont usé de leurs armes sans nécessité et sans observer les formalités exigées par la loi... Nous avons, le recteur et moi, de concert avec MM. les professeurs, usé de notre influence morale afin de ramener les jeunes gens au sentiment de leur devoir... Mais dans les circonstances données, et vu la conduite de la police, un acte de *sévérité* de la part des autorités académiques aurait été au moins intempestif et dangereux... —

Le Gouverneur, qui penchait, lui, pour la sévérité, était un ultra-catholique, de nature assez fantasque, fort peu *unioniste*. Il devait avoir vu avec dépit arriver les *libéraux* Lebeau et Rogier aux affaires, car dès les premiers jours du cabinet il avait commencé dans le *Journal des Flandres* une campagne secrète contre lui. Ces ministres allaient faire, d'après lui, les affaires du roi Guillaume, puisqu'il envoyait à ce journal, entre autres aménités à leur adresse, l'entrefilet suivant : « On écrit de La Haye que le roi Guillaume est fort satisfait de la composition de notre nouveau ministère : il s'en est frotté les mains. »

Digitized by Google

Un dossier, de nature très délicate (il s'agit de lettres écrites à l'administrateur de la sûreté publique, M. François, par un employé du Gouvernement provincial), contient à ce sujet des renseignements tristement édifiants sous *tous* les rapports. Cet employé s'était offert à *surveiller* le Gouverneur (1).

Des différentes lettres adressées à l'administrateur François, qui les transmettait au ministre, nous n'en citerons qu'une. Elle montre que « le Cortenbach », comme l'employé ...*surveillant* l'appelle et comme il paraît d'ailleurs qu'on l'appelait à Gand, avait une façon toute particulière de seconder le ministère.

Gand, 17 juin 1834.

Monsieur l'administrateur de la sûreté publique,

Les divers rapports que j'ai eu l'honneur de vous transmettre sur M. de Lamberts présentent des faits nombreux dont je crois utile de rappeler ici succinctement les principaux. Il résulte donc de pièces et renseignements donnés :

Que le Gouverneur a constamment fait de l'opposition au gouvernement;

Qu'en 1832 il m'a offert de l'argent (que j'ai refusé) pour soutenir ce qu'il appelait sa cause et qui n'était au fond que la critique des actes du gouvernement;

Qu'il s'est rendu actionnaire du *Journal des Flandres* et lui a donné l'impulsion de crier contre le gouvernement à tort et à travers, ceci est assez clairement prouvé par les démarches imprudentes qu'il a récemment faites;

Qu'il rédigeait lui-même contre le ministère des articles dont j'ai eu l'honneur de vous en remettre trois, écrits de sa propre main (2);

Qu'il a transmis à un membre de la Chambre des représentants,

---

(1) Il croyait, disait-il, faire une *action de bon citoyen* en informant le gouvernement du peu de sympathies que rencontraient les *démonstrations insensées* du *Journal des Flandres*. Il s'engageait à *instruire* l'administrateur de la sûreté du *vrai état des choses* qui régnait dans la ville et à lui *donner sur d'autres points des informations exactes*. Il demandait *qu'on tint secrets ses renseignements*.

(2) Entre autres l'entrefilet cité plus haut. L'employé X (qui réunissait précieusement les manuscrits de M. de Lamberts) l'avait envoyé à la sûreté avec

Digitized by Google

qui se fait remarquer par une opposition violente au Gouvernement (1), une correspondance tenue avec le ministre des finances sur le cadastre ;

Qu'il a accusé, dans le n° du *Journal des Flandres* du 15 novembre 1833, le ministère des finances de retenir l'argent destiné au payement du traitement des employés des administrations provinciales et de le faire fructifier à son profit ;

Qu'il s'est brouillé successivement avec toutes les personnes de distinction que la ville de Gand renferme, de sorte qu'il ne compte aucun ami dans les sommités administratives et militaires ; c'est ainsi qu'il existe plus ou moins de froideur et même d'inimitié entre lui et MM. Ganser, le marquis de Rode, J.-B. D'Hane, Hélias d'Huddeghem, les colonels Van de Poele, Deys et Bouhtay, le major Loys, etc., etc. ;

Qu'il a maintenu en place les orangistes exaltés et destitué ou puni des employés patriotes (2) ;

Et finalement qu'il travaille à présent pour opérer une scission entre le général provincial Malherbe et le commandant de la place Van de Poele.

Ces faits choisis entre une foule d'autres (3) n'ont pas besoin de commentaires. Je les ai succinctement rappelés ici, n'ayant rien de nouveau à vous mander.

Agréez, monsieur l'administrateur, l'assurance de ma haute considération.

Votre humble et tout dévoué serviteur,

N.

Ce curieux épisode de l'histoire du gouvernement de la Flandre orientale permettra au lecteur de juger des

---

cette lettre : « L'idée renfermée dans la présente note écrite par le Gouverneur de Lamberts au mois d'octobre 1832 se trouve reproduite, quoique tournée d'une autre manière, dans un article inséré au *Journal des Flandres* du 3 de ce mois, 2e page, 2e colonne, dans lequel on insinue que les ministres actuels sont des orangistes. La concordance de cette note avec l'article susdit désigne assez l'auteur de cette dernière pièce. »

(1) M. Dumortier.

(2) Il semblerait résulter de ceci que le Gouverneur en question manquait aussi de logique. Nous savons d'ailleurs par un de nos collègues, dont le père était à cette époque greffier des états de la Flandre orientale, que M. de Lamberts ne passait pas pour être bien équilibré.

(3) Le *surveillant* remplissait consciencieusement sa tâche.

Digitized by Google

difficultés que le ministère rencontrait dans ces temps troublés.

Après les attaques injustes de l'opposition parlementaire, après les calomnies des journaux orangistes, la trahison des Gouverneurs!...

Rogier croyait d'abord que c'était le patriotisme du Gouverneur de Lamberts qui lui valait les reproches, les dénonciations, les plaisanteries. Il fallait à Gand un ardent patriote pour mettre à néant les menées orangistes. Mais l'ardeur du patriotisme n'autorise pas des menées sourdes, des attaques contre le ministère dont on est l'agent *politique*. En dépit de la protection énergique qu'il trouvait dans le haut clergé de la province, M. de Lamberts allait être prié de porter ailleurs son ardeur quand Rogier quitta le ministère. (Il fut plus tard Gouverneur du Limbourg.)

Maintenant que nous avons fait connaître M. de Lamberts, on ne s'étonnera plus qu'il eût émis l'avis de suspendre *pendant trois mois* les cours de la faculté de droit, parce qu'une douzaine d'étudiants s'étaient permis un charivari anticlérical, que les rudes coups de sabre de la police leur avaient fait d'ailleurs chèrement payer.

Rogier donna raison au recteur et à l'administrateur de l'université : il y eut une admonestation aux étudiants et rien de plus.

* * *

A Louvain et à Liège, on n'avait pas accueilli avec plus de sympathie qu'à Gand la nouvelle de la fondation d'une université catholique à Malines.

Dans la journée du 28 février, les imprimeurs Van Linthout et Vandenzand de Louvain ayant annoncé la mise en vente de la circulaire des évêques, des étudiants de cette ville leur donnèrent un charivari. La Régence de Louvain écrit au Gouverneur, le 6 mars, que « quelques pierres ont été lancées contre la maison des imprimeurs, mais pas

Digitized by Google

dans les vitres », qu'on a crié : *A bas la calotte! A bas l'université catholique! A bas Van Linthout et Vandenzand! A bas le 10e régiment qui soutient la calotte!...* qu'il y a eu une charge à la baïonnette, des manteaux percés, mais personne de blessé. Dans la nuit du 2 mars des étudiants réunis dans le local de leur société en face du corps de garde, avaient poussé quelques cris tels que *Vive la République!* « pour donner de l'occupation à la garde ». Pendant la nuit du 4 au 5, quelques étudiants ivres s'étaient colletés avec des pompiers et avaient été mis sous clé. Leurs camarades ayant obtenu le lendemain matin qu'on les remît en liberté, avaient manifesté leur joie en criant encore : *A bas la calotte! A bas l'université catholique!*

Après avoir longuement raconté les faits, la Régence de Louvain exprime le sentiment pénible qu'elle éprouve depuis que les journaux ont annoncé que les universités de Gand et de Liège seraient seules conservées :

« ... Il n'y a plus de calme pour Louvain. La question universitaire travaille toutes les têtes et maintient les esprits dans une agitation continuelle. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant ici, où l'idée d'une université est enracinée depuis 400 ans. Une population de 27.000 âmes qui a la conscience de s'être conduite avec un dévouement sans lequel le Gouvernement n'aurait pu s'établir, qui n'a sollicité ni obtenu aucune faveur du Gouvernement, voit fouler aux pieds des droits qui lui étaient chers. Trois universités existent : l'une compte des siècles d'existence, les deux autres à peine quelques années. La première dont la réputation est universelle sera sacrifiée aux deux autres qui ne sont connues nulle part. Trois villes possèdent ces universités : l'une se plaît dans la manifestation de ses opinions antinationales ; l'autre se signale par une opposition permanente contre le gouvernement ; et elles seraient favorisées aux dépens de la troisième à laquelle on ne peut reprocher que trop de patriotisme... »

(*Lettre du bourgmestre G. Van Bockel au Gouverneur du Brabant.*)

Le recteur De Reiffenberg écrivait de son côté à Rogier, le 5 mars, que la force armée était intervenue d'une manière peu légale pour faire cesser des « cris auxquels le Sénat académique sans doute était loin de donner son approbation, mais qui, du moins

Digitized by Google

d'après les lois, ne pouvaient être considérés comme séditieux ». Il affirmait que la charge à la baïonnette avait été faite sans les sommations préalables et il réclamait auprès du ministre contre une violation brutale des lois, « qui avait fait naître parmi les étudiants contre une partie de la garnison une exaspération fâcheuse » dont on ne pouvait calculer ni prévoir les conséquences.

Ceci est la note pessimiste d'une des autorités académiques.

La note de l'autre autorité est optimiste L'administrateur Arnould (lettre du 6 mars) prétend que les sommations ont été faites, qu'il le tient du commandant dans lequel il a bien plus de confiance que dans le public : il ne paraît pas d'ailleurs autrement ému.

L'affaire en resta là, le Gouvernement étant empêché encore une fois en face de ces affirmations contradictoires. Six à sept semaines plus tard (22 avril), un étudiant en droit provoqua un mouvement parmi les étudiants *patriotes* pour obtenir leur adhésion au discours que M. Ernst avait prononcé dans la question des pillages de Bruxelles. Ce mouvement, qui n'avait que des rapports éloignés avec la manifestation du commencement de mars, n'eut pas de suites.

* * *

La manifestation de Liège avait eu à un certain moment un caractère de gravité exceptionnel, si l'on en juge par cette proclamation des bourgmestre et échevins à leurs concitoyens :

Des scènes tumultueuses ont signalé la fin de la journée du 6 de ce mois.

Sous le prétexte de manifester son antipathie à l'érection d'une université catholique, une foule désordonnée s'est livrée à des actes de violence. Des atteintes ont été portées à la propriété. Les efforts de la police municipale pour apaiser les troubles ont été méconnus.

Liégeois ! ce n'est pas ainsi que l'opinion publique fait connaître ses arrêts. Dans un État où l'expression de la pensée est libre, c'est

Digitized by Google

par la discussion calme et réfléchie que les citoyens doivent combattre les projets qui leur paraissent hostiles aux progrès de la civilisation. Le retour de ce désordre momentané doit être empêché. Vos magistrats veillent au maintien de la sûreté publique et individuelle. Ils sauront la défendre avec énergie de toute attaque brutale.

Élèves de l'Université ! des malveillants abusent de votre nom pour vous compromettre dans des événements indignes de votre caractère, indignes de vos lumières.

Veillez, de votre côté, à ce qu'aucune démarche imprudente n'autorise de la part de vos ennemis toute supposition contraire à vos sentiments.

Habitants de Liège, élèves ! concourons tous ensemble à défendre la liberté contre les efforts impuissants des factions.

Otons tout prétexte à la malveillance de demander la ruine d'une université qui fait la gloire de la cité et le désespoir de vos ennemis.

Les bourgmestre et échevins,
LOUIS JAMME.

Il semble qu'ici ce soit l'autorité communale qui ait été pessimiste.

Les trois lettres du Gouverneur baron Van den Steen à Rogier ne sont pas le moins du monde alarmistes.

Dans celle du 7 mars, il dit qu'il y a eu un *mouvement tumultueux*, occasionné par un certain nombre de jeunes gens ou d'élèves, mais qu'il n'en est résulté *rien de grave ;* que si les manifestants ont essayé cependant vis-à-vis du séminaire de se porter à quelques excès, ils se désistèrent bientôt, et que toute leur colère s'épuisa en invectives : « *A bas la calotte! A bas l'évêque! A bas l'université catholique!* »

Le 9 mars, à la suite de l'office du soir, au moment où l'évêque sortait de la cathédrale, quelques jeunes gens ont de nouveau crié : « *A bas l'évêque! A bas l'université catholique!* » ; mais il n'y a eu aucune voie de fait et le Gouverneur estime qu'en continuant à user de modération, l'autorité parviendra à mettre un terme à des scènes « *insignifiantes au fond* ». (Lettre du 10 mars.)

Dans sa dernière lettre relative à ces événements (12 mars), M. Van den Steen persiste à dire que les faits

Digitized by Google

n'ont pas le caractère de gravité qu'on a d'abord voulu leur attribuer.

L'administrateur de l'université, M. Walter, est du même avis. Il écrit le 13 à M. Lesbroussart, administrateur général de l'instruction publique, que « comme de coutume on a beaucoup exagéré ce qui s'est passé », et que « les journaux ont amplifié dans tous les sens »... Des cris, quelques carreaux cassés au séminaire et au bureau du *Courrier de la Meuse*, des sifflets à l'adresse de l'évêque : c'est tout... Plusieurs étudiants se trouvaient sans doute dans le rassemblement, mais ils étaient bien loin d'y être en majorité.

M. Lesbroussart avait songé à avancer l'époque des vacances de Pâques, ou même à suspendre les cours si les désordres s'accentuaient. Mais M. Walter ne croit pas que cette mesure soit nécessaire, parce qu'il a lieu de croire que *les élèves de l'université ne sont pas les principaux auteurs du tumulte*. (Lettre de M. Van den Steen à Rogier, en date du 12 mars.)

Le tumulte n'aurait donc pas été le fait exclusif des étudiants.

D'autre part, le lecteur aura remarqué que, dans la pensée du collège échevinal, la fondation d'une université catholique n'était que le *prétexte* des désordres.

Le collège soupçonnait certains *malveillants* d'avoir *abusé des noms des étudiants* pour les compromettre : il parlait de *factions*.

On prenait peut-être trop vite l'alarme à Liège : on avait une tendance à voir des factieux partout.

C'est ainsi que, dès le milieu du mois d'avril, on faisait grand état de prétendus *rassemblements armés*, et de dépôts d'armes qui semblaient présager des projets liberticides chez des *factieux*.

Digitized by Google

Le colonel de la garde civique s'était montré très inquiet ; l'administration communale également.

Le colonel Chazal, qui commandait la province, réduisit l'affaire à des proportions fort modestes, dans un rapport du 16 avril :

« ... Les réunions n'ont nullement le caractère qu'on a cherché à leur donner et elles se composent de cinq ou six personnes qui passent la soirée à tour de rôle chez MM. de Copis, de Senzeille et de Crassier, sous prétexte de se protéger mutuellement en cas d'attaque (1).

J'ai été le premier à notifier à la Régence de Liège que je disperserai par la force tout rassemblement armé ou non armé se montrant en public et ne faisant pas partie de la garde civique de service ; mais je crois qu'il serait impolitique et même dangereux pour la tranquillité de la ville, de paraître apporter trop d'attention ou attacher trop d'importance aux réunions insignifiantes et ridicules qui ont lieu chez quelques gens timorés. L'indignation qu'inspire le parti orangiste est tellement grande ici que les masses pourraient se porter à des excès contre lui, si les autorités paraissaient alarmées de ces réunions.

Il faut éviter à tout prix de faire passer notre gouvernement comme trop faible pour maintenir l'ordre chez lui ; il faut surtout éviter d'apprendre à la populace à se faire justice elle-même, parce qu'elle finirait par y prendre goût et par vouloir gouverner... »

* * *

Le sang-froid, qui permettait à Chazal comme au Gouverneur Van den Steen de démêler ce qu'il y avait de factice à Liège dans certains rassemblements, était la qualité qui manquait le plus aux agents du gouvernement dans ces temps d'agitation. Croirait-on que le général Magnan, qui commandait à Gand, se soit ému d'un appel fait à la classe ouvrière pour qu'elle se formât en association !

Les circonstances au milieu desquelles nous nous trouvons nous engagent à consacrer quelques lignes à cet incident ignoré.

(1) Le bruit courait que l'on pillerait à Liège, comme on l'avait fait à Bruxelles, chez les signataires de la souscription pour les chevaux du prince d'Orange. Or, MM. de C., de S. et de C. étaient du nombre des signataires.

Digitized by Google

Sous le titre : *Aen de Werklieden van Gend... ontwerp van associatie voor de werklieden toebehoorende aen het ambacht der...*, avait été imprimée chez F. et E. Gyselynck une brochure dont l'auteur anonyme, qui se défendait d'être un orangiste ou un révolutionnaire, déclarait ne vouloir poursuivre d'autre but que le bonheur de la classe ouvrière en constituant des associations de secours mutuels organisées par corporations. Chacune de ces associations, dirigée par un comité de cinq membres, serait divisée en centuries qui choisiraient elles-mêmes leur chef ou centurion, et qui seraient à leur tour subdivisées en décuries avec des chefs appelés décurions. Le produit des cotisations hebdomadaires servirait à allouer des secours aux malades et aux infirmes, à ceux qui seraient sans ouvrage, aux veuves et aux orphelins — ou « *à tout autre but jugé convenable par la société* ». Sont-ce les mots que nous venons de souligner, ou bien les récriminations de l'auteur du projet contre l'injustice d'une organisation politique où le peuple n'avait pas sa part, qui éveillèrent la susceptibilité de l'autorité militaire?... Nous ne savons trop. Il y a dans le règlement cependant des articles qui ne dénotent pas des intentions bien farouches :

Art. 14. Il est strictement défendu à tous les membres de la société de se coaliser ou de se révolter contre leurs maîtres, fabricants ou maîtres ouvriers. Si les ouvriers croient avoir quelques raisons de se plaindre, ils s'adresseront à leurs centurions qui feront instamment leurs réclamations au Comité. Si le Comité trouve leurs plaintes fondées, il s'en occupera, s'assemblera officieusement et prendra les mesures nécessaires.

Art. 16. Tout membre de la dite société s'engage à obéir à ses supérieurs et à être respectueux pour eux.

Art. 20. Annuellement, à un jour marqué, la société fera célébrer une messe solennelle en l'honneur du patron qu'elle se sera choisi : tous les membres de la société s'y rendront en cortège et y assisteront.

Le ministre de la guerre, en transmettant à Rogier la brochure que lui avait envoyée le général Magnan, écrivait (3 février 1834) :

Digitized by Google

« ... J'ai pensé que vous deviez en avoir connaissance pour pouvoir prévenir les suites de ces menées, ce qui rentre dans vos attributions : c'est pourquoi je m'empresse de vous la communiquer... »

Pas plus que les *désordres universitaires* et les *rassemblements armés* de Liège, les *menées* des ouvriers de Gand ne doivent avoir troublé Rogier : nous n'avons vu nulle part qu'il ait cru devoir en *prévenir les suites*.

* * *

Il a eu plus souci de trouver le moyen de mettre fin aux manifestations orangistes de Bruxelles.

La conclusion du débat parlementaire sur les pillages fut le vote, presque à l'unanimité, d'une loi sévère. Cette loi commine « un emprisonnement de trois mois à cinq ans et une amende de 500 à 10.000 francs contre ceux qui soit par des discours, des cris ou des menaces proférés dans un lieu public, soit par des écrits, des gravures, des peintures ou des emblèmes distribués ou mis en vente, ou par des placards ou des affiches, ou de toute autre manière, auraient publiquement appelé ou provoqué le retour de la famille d'Orange-Nassau ou d'un de ses membres ».

On s'explique le dépôt du projet de loi et l'accueil si favorable qui lui fut fait par le Parlement, quand on lit les violences, les brutalités, tranchons le mot, les malpropretés qui s'étalaient à cette époque dans la presse et dans certains pamphlets orangistes. Il avait été stipulé que la loi — toute de circonstance — « perdrait son effet le jour des ratifications d'un traité de paix définitif entre la Hollande et la Belgique ». Cette stipulation nous fait comprendre pourquoi il n'y eut que 4 opposants à la Chambre et 3 au Sénat.

Les désordres d'avril n'avaient pas eu d'ailleurs d'écho en Belgique. C'est ce qui résulte des rapports des Gouverneurs, auxquels Rogier avait envoyé des instructions très sévères pour empêcher que l'exemple de Bruxelles

Digitized by Google

fût imité. Dans deux de ces rapports nous trouvons des indications caractéristiques :

De *M. Teichman* (Anvers, 6 avril 1834) :

« ... Je ne crains à Anvers, Monsieur le Ministre, que les amis imprudents du gouvernement. Les vrais patriotes, ceux qui aiment la patrie et le Roi, me sont dévoués et ceux qui les haïssent sont trop lâches pour m'inspirer autre chose que du mépris... Comptez sur moi; je défendrai l'honneur belge et montrerai au Roi où sont ses vrais amis... »

De *M. de Stassart* (Namur, 6 avril 1834, à 7 heures et demie) :

« Je reçois à l'instant la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui même par estafette pour me faire part des désordres qui affligent en ce moment Bruxelles. Je me flatte que les Namurois ne s'en permettront point de semblables... Nous sommes ici plus menacés de tumulte par la garnison que par le peuple; les partisans du corps de Capiaumont se sont pris de querelle la nuit dernière avec les chasseurs et ce matin avec des soldats du 11e régiment... Il faut espérer qu'on parviendra désormais à prévenir des rixes d'autant plus fâcheuses qu'on en fait grand bruit à l'étranger et que nous avons l'air d'être toujours plongés dans l'anarchie... »

Les rapports des Gouverneurs étaient envoyés immédiatement au Roi. Les renseignements donnés par M. de Stassart attirèrent tout particulièrement son attention : le 7 avril, M. Van Praet écrivait à Rogier :

« ... S. M. désire que vous communiquiez à M. le ministre de la guerre le passage de la lettre du Gouverneur de Namur relatif à la collision qui a eu lieu entre les Partisans et les Chasseurs. L'intention de S. M. serait de séparer les deux corps... »

§ 13. — DISCUSSION DE LA LOI PROVINCIALE ET DE LA LOI COMMUNALE. — OPPOSITION DE ROGIER A DES LOIS PROTECTIONNISTES (LOI DE BURDINNE SUR LES CÉRÉALES ET LOI DE FOERE SUR LES TOILES). — DÉPOT DE PROJETS DE LOI SUR LA GARDE CIVIQUE ET L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — RETRAITE DU MINISTÈRE.

Les deux autres lois importantes que le Parlement discuta encore sous le premier ministère de Rogier, furent la loi provinciale et la loi communale. Nous indiquerons d'une

Digitized by Google

façon *succincte* la part que Rogier prit à la discussion. M. Hymans fait remarquer dans son *Histoire parlementaire* (I, 245) qu'il ne lui est pas possible, quand il s'agit des lois organiques, d'entrer dans le menu détail des discussions à moins de donner à son ouvrage des proportions exorbitantes : — nous faisons la même remarque pour notre travail.

Rogier combattit la proposition faite par M. d'Hoffschmidt, de déclarer les fonctions de juge et de conseiller incompatibles avec le mandat de conseiller provincial : il avait confiance dans l'indépendance des magistrats. D'ailleurs, il n'était pas encore question de l'intervention fâcheuse des conseils provinciaux dans la composition du corps judiciaire.

Le gouvernement craignait de voir les conseils provinciaux se fédérer contre l'État. N'oublions pas que la crainte des menées orangistes a dû inspirer les auteurs de certaines lois faites en ces années troublées. On voulait que le pouvoir fût fort, sauf à diminuer ses prérogatives et à faire la part plus large à la liberté le jour où le calme serait rétabli et la nationalité solidement constituée. Dans l'affaire Dejaer-Bourdon, des journaux avaient prêché la résistance au pouvoir exécutif. En vue de prévenir les crises, il semblait indispensable que le gouvernement eût des garanties d'obéissance. Nous nous expliquons ainsi, mais sans approuver son système, que Rogier ait proposé de mettre dans la loi que le gouvernement transmettrait la correspondance de conseil à conseil, s'il jugeait qu'elle ne sortait pas des attributions du corps provincial et ne blessait pas l'intérêt général. Sauf l'intermédiaire du Gouverneur, la Chambre se rallia à cette proposition qui évidemment nous paraît aujourd'hui démodée. Autres temps, autres systèmes. Rogier a fait de l'*opportunisme* bien avant que nos voisins eussent inventé le mot.

Obéissant à des préoccupations du même genre,

Digitized by Google

Rogier, qui ne veut pas que les conseils provinciaux deviennent des parlements au petit pied, estime qu'en augmentant outre mesure le nombre des conseillers, on les pousserait vers les discussions politiques au lieu de les renfermer dans le cadre des discussions administratives. De même, il propose d'accorder au Roi le droit de dissoudre un conseil provincial : ce droit lui paraissait indispensable pour maintenir les conseils dans la limite de leurs attributions, par exemple dans le cas où ils protesteraient contre les impôts. La Chambre ayant, à une très forte majorité, refusé ce droit au Roi, Rogier tâcha de limiter la durée des sessions des conseils, n'admettant pas, disait-il, qu'ils siégeassent malgré le gouvernement et jouissent ainsi d'un droit que les Chambres elles-mêmes n'avaient pas.

— Vous avez donc peur de l'influence de ces conseils ? s'écria Gendebien...

— Oui, répondit Rogier, en raison de certains discours prononcés à la Chambre et dans lesquels on a menacé le pays de la séparation de telle province du royaume, si tel ou tel acte était sanctionné par le législateur.

Le coup portait. Gendebien avait menacé le pays de la sécession du Hainaut lors de la discussion de la loi du chemin de fer. (Voir page 324.)

Si, à l'occasion de la loi provinciale (qui fut votée le 16 juin par la Chambre (1) à la majorité de 53 voix contre 9), le ministère s'entendit reprocher vivement de vouloir trop fortifier l'action du pouvoir central, il fut l'objet de reproches semblables lors de la discussion de son projet de loi communale.

* * *

Sans aller jusqu'à dire avec M. Thonissen (III, 167)

(1) Elle ne fut votée au Sénat que le 19 avril 1836, par 29 voix et 9 abstentions.

Digitized by Google

que ce projet, déposé par Rogier dès le 2 avril 1833 (1), fût « une reculade dans la voie du progrès », nous devons bien reconnaître qu'en cherchant à concilier l'ordre et la liberté, il sacrifiait trop souvent la liberté. Certes, on ne peut pas dire que la commission qui avait préparé ce projet (elle se composait de MM. Barthélémy, Beyts, de Stassart, de Theux, Devaux, Jullien et Lebeau) fût animée du désir de retourner à 1829; mais en fait elle n'avait pas, nous semble-t-il, tenu suffisamment compte de nos traditions communales, ni des principes proclamés par le Gouvernement provisoire, ni des idées qui avaient cours au Congrès.

Ce ne dut pas être sans une certaine répugnance que les anciens rédacteurs du *Politique*, les Devaux et les Lebeau, se rallièrent par exemple à une disposition qui obligeait le secrétaire communal, *nommé et révoqué par le Roi*, à « préférer les ordres de l'autorité centrale à ceux des chefs de la commune », — ou à la disposition qui permettait au gouvernement de substituer des commissions provisoires à des conseils communaux.

Et ce ne fut pas sans une grande hésitation que leur ancien collaborateur Rogier, acceptant le projet, héritage du ministère précédent, consentit, par amour de l'ordre, à le défendre devant les Chambres. Les troubles graves que nous avons racontés, les manifestations et les menées orangistes eurent raison de ses résistances. Il se réservait d'ailleurs de modifier au cours des débats, dans le sens de la liberté, les articles qui accordaient trop au pouvoir. Les concessions ne lui coûteraient pas pourvu que le pays fût sauf, la nationalité garantie et la monarchie constitutionnelle consolidée : l'avenir ferait le reste.

Le grief le plus sérieux qui, dès les premières heures de la discussion (commencée le 8 juillet), fut articulé contre

(1) Préparé sous le ministère de M. de Theux, il avait été renvoyé pour avis aux autorités provinciales. (V. séance de la Chambre du 5 février 1833.)

Digitized by Google

la loi, c'était de donner une trop grande part à l'influence gouvernementale. Sous ce rapport, les deux nuances de l'opposition étaient d'accord. Le républicain M. Seron, une des figures les plus caractéristiques du commencement de notre histoire parlementaire, ne critiquait pas avec plus d'amertume que MM. Doignon et Desmet (les anciens commissaires d'arrondissement révoqués par Rogier) un système qui donnait au Roi le droit de nommer le bourgmestre même en dehors du conseil; qui partageait entre lui et le gouverneur le pouvoir de nommer les échevins; qui lui permettait de suspendre et de révoquer les membres du collège « sans limite, sans conditions ».

Rogier eut fort à faire de défendre ces dispositions : elles dérogeaient singulièrement au système alors en vigueur, qui consacrait l'élection directe du bourgmestre et des échevins par le corps électoral. Rogier invoqua le salut de l'État. Sur ce terrain, il fut secondé parfois par M. Dumortier, rapporteur de la section centrale qui avait amendé le projet assez heureusement. « Nous avons cru, disait le député de Tournai, devoir accorder au gouvernement l'intervention la plus forte dans les actes de la commune, trop forte peut-être; mais en définitive, il faut que la loi règne en Belgique et que les magistrats locaux ne puissent pas s'élever au-dessus d'elle... »

Mais à peine M. Dumortier avait-il fait une concession au ministère qu'il la retirait. Ainsi, parce que le ministère demandait pour le gouvernement, qui *nommait*, le droit de révoquer et de suspendre, il s'écriait : « Vous venez proposer de livrer 9.000 magistrats, pieds et poings liés, à la merci du gouvernement... La loi telle que vous l'aviez faite, était liberticide, faite pour une colonie d'Afrique!...

«... C'est, répondait Rogier (29 juillet), l'œuvre d'une commission sur laquelle nous n'avons exercé aucune action. Le projet a été remis au Roi tel qu'il est sorti des délibérations de cette commission... Le gouvernement doit avoir en mains le moyen de priver les communes de mauvais administrateurs... »

Digitized by Google

Comme on avait été jusqu'à insinuer que le ministre avait provoqué les incidents de Liège (l'affaire Dejaer-Bourdon) afin de trouver un prétexte pour s'attribuer la nomination des bourgmestres et échevins, Rogier protesta avec énergie contre cette insinuation.

Et Dumortier de répliquer :

« Je n'accuse pas le gouvernement d'avoir provoqué les événements de Liège, mais d'en *avoir exploité l'effet* pour arriver à aliéner les prérogatives populaires... »

La session de 1833-1834 (qui avait duré dix mois) fut close avant que l'on eût achevé la discussion de la loi communale. Des renvois successifs à la section centrale tendaient à éterniser cette discussion. On la reprit pendant la session de 1834-1835. Le Sénat ayant amendé considérablement le projet voté par la Chambre, ce ne fut qu'en 1836 que nous eûmes une *loi communale*. Nous y reviendrons au chapitre suivant.

Un mot encore sur les débats de 1834.

M. d'Hoffschmidt proposait, en matière d'*incompatibilités,* de ne pas admettre les ministres des cultes à siéger dans les conseils communaux. M. Desmanet de Biesme s'était rallié à la proposition à la condition qu'il s'agît d'ecclésiastiques recevant un traitement sur les fonds locaux. Presque tous les membres de la Chambre étaient partisans de cette incompatibilité, pour des motifs différents : les uns (comme M. d'Huart), parce que « *les fonctions administratives étaient incompatibles avec le ministère du prêtre* » ; les autres (comme M. Jullien), parce que le membre du clergé était un « citoyen *sui generis*, *relevant d'un chef étranger* ». Il y avait au fond du débat le germe d'un conflit que Rogier *l'unioniste* (1) trancha habi-

(1) Il affirma à cette occasion « son respect pour le clergé qui donnait un grand exemple de tolérance et qui avait tant aidé à la Révolution ...» M. de Mérode avait dit, lui, que lorsque les ecclésiastiques sont salariés et en fonctions dans la commune, on rendait service à la religion en les excluant.

Digitized by Google

lement en faisait inscrire dans la loi que « ne pourrait faire partie du conseil toute personne recevant un traitement ou un subside de la commune ».

Rogier admettait que l'instituteur ne recevant pas de traitement ou de subside de la commune pût faire partie du collège échevinal : la majorité ne le suivit pas.

Mais elle lui donna raison quand il combattit un amendement de la section centrale qui tendait à exclure du collège les meuniers, cabaretiers, etc. dont la profession était soumise à la surveillance de l'autorité communale.

*
* *

Notons parmi les questions qui furent soulevées à la fin de la session de 1833-1834, celle d'un droit à établir sur les toiles étrangères (proposition de M. de Foere), laquelle amena Rogier à déclarer, au nom du gouvernement, « que dans les circonstances présentes, il repoussait à la fois la prohibition absolue et la liberté illimitée » ; — celle d'un droit sur les céréales (M. Eloy de Burdinne proposait une échelle mobile des droits d'entrée, de sortie et de transit). Rogier combattit sans succès ces deux propositions (1).

*
* *

Le 28 mai, il avait déposé un projet de loi sur la garde civique, dont l'examen fut remis à la session prochaine (2).

(1) Le dossier de la *proposition de Burdinne* est volumineux. Rogier, qui s'était fait envoyer de tous côtés des renseignements sur les conséquences qu'elle pouvait amener, y était très hostile : ses notes réunies pour la discussion le prouvent.

(2) « Encore la loi de l'uniforme ! » avaient dit ses détracteurs rappelant qu'en décembre 1833 Rogier avait déposé un projet de loi qui attribuait au Roi la fixation de l'uniforme, et qui était resté dans les cartons de la Chambre. [La boutade, quelque peu impertinente, de l'opposition nous rappelle que Michelet, l'éminent historien de la révolution française, Michelet à qui l'envie prenait de baiser les pierres des monuments et les pavés des

Digitized by Google

Dans son rapport aux Chambres (exposé des motifs), il disait qu'il était inspiré de la nécessité : 1° d'assurer de bons choix dans les nominations des officiers et sous-officiers réservées aux gardes; 2° d'attribuer au gouvernement la nomination directe des officiers supérieurs et des officiers comptables qui sont chargés des détails du service et de l'instruction des gardes; 3° de simplifier, en la codifiant, l'organisation des conseils de discipline; 4° de régler tout ce qui concerne la discipline, qui est la base de toute organisation.

Entre autres innovations que proposait Rogier, nous avons remarqué celles-ci :

Pour être officier, il faudrait savoir *lire et ecrire* (*sic*) et remplir l'une des conditions suivantes : *a.* avoir servi honorablement comme officier ou sous-officier dans l'armée; *b.* connaître l'école du soldat et celle du peloton; *c.* être électeur ou fils d'électeur pour la formation du conseil communal; *d.* exercer une profession libérale.

Pour le grade de sous-officier, il suffirait que les candidats remplissent l'une de ces quatre conditions, ou qu'ils eussent servi honorablement dans l'armée, ou bien encore qu'ils connussent l'école du soldat.

Il augmentait le nombre des réunions, qui jusqu'alors n'étaient que de deux par an.

* * *

Prenant une initiative dont on ne saurait trop lui faire honneur, Rogier avait inscrit à son projet de budget pour 1835 une somme de 500.000 francs destinée au service de l'*hygiène publique*. Mais la section centrale se prononça contre une innovation dont elle n'avait peut-être pas saisi toute la portée.

---

rues du Paris de 89 en songeant « ***aux grandes choses qu'il a faites*** », a écrit ces lignes : « Paris organise la force armée de la révolution, la garde nationale ; il en donne le modèle pour le costume et l'armement, ***uniformité si importante alors et tellement significative!*** »]

Digitized by Google

Rogier n'était plus ministre quand le budget fut discuté. Mais il tint à défendre sa proposition, quoiqu'il ne se fît pas d'illusion sur le sort qui lui était réservé. Il expliqua que son but était d'exécuter, au moyen du subside, des travaux d'amélioration que les communes n'exécuteraient pas elles-mêmes, soit dans le cas où elles manqueraient de ressources, soit dans le cas où elles n'auraient pas l'activité nécessaire. Avec les 500.000 francs qu'il proposait, on serait parvenu à mettre en mouvement dans le pays environ 4 millions pour des travaux d'amélioration matérielle : il n'eut pas de peine à le prouver.

Il termina en prenant l'engagement de ne jamais laisser se passer d'année sans reproduire sa proposition : il espérait bien que quelque jour la Chambre, mieux éclairée, lui donnerait satisfaction. Son espoir s'est réalisé assez tardivement sans doute, mais il n'a pas tenu à lui que l'État n'organisât plus tôt un service dont tout le monde reconnaît aujourd'hui les immenses bienfaits (1).

*
* *

Le 31 juillet 1834, il avait présenté le projet de loi sur l'instruction publique, qu'il avait élaboré avec la commission dont nous avons fait connaître la composition à la page 286. Ce projet réglait tout à la fois l'enseignement primaire, l'enseignement moyen et l'enseignement supérieur. La Chambre décida de s'occuper d'abord de l'enseignement supérieur. Rogier avait dit que, quoique la commission conclût à l'établissement de deux universités

(1) Nous avons vu avec un vif plaisir le gouverneur du Brabant, M. Vergote, rendre un éclatant hommage à Rogier pour son heureuse initiative, dans le discours d'ouverture de la session du conseil provincial en 1892. M. Vergote, qui fut l'un des plus intelligents collaborateurs de Rogier au ministère de l'intérieur (où il était arrivé au grade de directeur général), disait à la fin de son discours : « ... Certes, Rogier a bien mérité, parmi ses autres titres à la reconnaissance nationale, celui de promoteur de l'hygiène publique en Belgique... »

Digitized by Google

de l'Etat, à Gand et à Liège, il se réservait de proposer une seule université.

Le lendemain — coup de théâtre, — la Chambre apprenait que le cabinet se retirait!

Le journal *L'Indépendant* du 1er août annonçait que Lebeau et Rogier avaient donné leur démission.

— Qu'y a-t-il de vrai dans cette nouvelle? demande, au début de la séance du 1er août, M. Dumortier.

— Je n'ai aucune connaissance *officielle* de ce fait, répond M. de Mérode, qui était seul au banc des ministres en ce moment et qui ignorait la résolution de ses collègues.

Et la Chambre aborde son ordre du jour.

Une demi-heure se passe.

Lebeau et Rogier entrent en séance.

Lebeau annonce que son ami et lui ont en effet donné leur démission; mais qu'aucune raison d'ordre politique ne motivant leur résolution, ils ne croient pas devoir donner d'explications à la Chambre.

M. Dumortier, qui s'imaginait apparemment qu'il venait de surgir quelques difficultés extérieures et que les ministres se retiraient devant des exigences nouvelles des Puissances, rendit hommage à leur patriotisme, à ce patriotisme qu'il avait si souvent mis en doute. Il les félicita en quelque sorte de ce qu'ils préféraient sacrifier leurs portefeuilles à la tyrannie de l'étranger.

Rogier ne laissa pas entrevoir la moindre difficulté nouvelle au sujet de la question extérieure :

«...Messieurs, je commencerai par remercier l'honorable M. Dumortier des paroles flatteuses qu'il a bien voulu adresser aux ministres sortants. Quant à l'interpellation qu'il a cru devoir faire, nous déclarons très ouvertement qu'il n'y a rien de politique dans les causes de la retraite des ministres. *Relativement aux motifs parlementaires, la Chambre est à même de les apprécier, et de savoir jusqu'à quel point ils ont pu déterminer la retraite de mon ami et la mienne...* »

Digitized by Google

Il eût été assurément impossible d'être plus discret et en même temps aussi ironique.

«...Je renouvelle ma déclaration qu'il n'y a rien de politique dans les motifs de notre retraite, soit en ce qui touche les affaires extérieures, soit en ce qui touche les affaires intérieures... »

A cette déclaration si concise et en même temps si catégorique de Rogier, le comte de Mérode ajouta pour sa part :

«...S'il y avait eu les motifs qu'a supposés l'honorable M. Dumortier dans la retraite de mes collègues, j'aurais donné ma démission en même temps qu'eux. C'est précisément parce qu'il n'y a rien de nouveau sur les affaires étrangères que vous me voyez encore au banc des ministres. *Je me résigne à y rester dans l'intérêt de mon pays.* Je sais que j'y serai pendant quelque temps dans une position plus fâcheuse que mes collègues; eux, on les déclare excellents parce qu'ils s'en vont; et moi, qui ne m'en vais pas encore (*hilarité générale*), je serai exposé à des attaques. On ne sera pas aussi indulgent pour ceux qui restent à leur poste que pour ceux qui quittent le banc ministériel. (*Nouvelle hilarité*)... »

Est-ce à cause de l'« hilarité générale » et de la « nouvelle hilarité » qui accueillirent cette déclaration, que le comte de Mérode changea d'avis?

Toujours est-il que trois jours après, c'est-à-dire à la date du 4 août, il abandonna à son tour son portefeuille. En sa qualité de ministre d'État, il contresignait l'arrêté royal nommant M. le chevalier de Theux de Meylandt ministre de l'intérieur en remplacement de Rogier. Par un arrêté royal de la même date, que contresignait M. de Theux, M. de Muelenaere fut nommé *ministre des affaires étrangères en remplacement de M. de Mérode*, M. Ernst ministre de la justice en remplacement de Lebeau, et M. le baron d'Huart ministre des finances en remplacement de M. Duvivier.

Il est vrai que le même numéro du *Moniteur* qui contenait les arrêtés de nomination des nouveaux ministres, annonçait que le comte de Mérode « demeurerait membre

Digitized by Google

du conseil, mais sans portefeuille ». La Chambre s'ajourna indéfiniment, en laissant en souffrance la loi communale, tandis que le Sénat était convoqué pour le 12.

Le Sénat termina ses travaux le 14, et le même jour un arrêté royal déclara close la session de 1833-1834.

—

Pendant quelque temps encore, le *Moniteur* publia nombre d'arrêtés contresignés Rogier et formant le reliquat de son administration, notamment son mémorable arrêté du 30 juillet décrétant l'ouverture à Bruxelles, le 15 août 1835, d'une *Exposition publique des produits de l'industrie nationale*, — arrêté qui servit de type et d'exemple aux administrations futures du pays et de l'étranger. Encore une glorieuse initiative de l'auteur de la loi des chemins de fer, dont elle fut en quelque sorte la conséquence et le complément. Il n'eût point suffi en effet de développer l'activité industrielle : encore fallait-il donner à toutes les industries les moyens de se produire au grand jour pour exciter l'émulation.

La création de la commission chargée de publier les *Chroniques nationales* est aussi de ce temps.

Rogier la composa de MM. de Reiffenberg, professeur à l'université de Louvain, De Rote, professeur à l'université de Gand, Quetelet, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, Dewez, inspecteur des athénées et collèges, secrétaire de l'Académie de Bruxelles, de Gerlache, premier président de la cour de cassation, l'abbé Desmet à Gand, Gachard, archiviste du royaume, et Marchal, directeur de la Bibliothèque de Bourgogne.

Chacun d'eux reçut la lettre suivante (une des dernières que Rogier ait signées comme ministre dans le cabinet de 1832-1834) :

« Le gouvernement a l'intention d'encourager les écrivains qui consacreraient leur plume à l'histoire nationale ; il se propose de les engager à commencer par la partie qui semble offrir le plus d'attraits

Digitized by Google

et le moins de difficultés, savoir: la biographie de ceux de nos personnages historiques qui se sont le plus illustrés dans la carrière des armes, dans la politique, dans les lettres, les sciences et les arts.

Désirant savoir quelles seraient sous ces rapports les biographies les plus intéressantes à écrire, j'ai pris le parti de consulter à cet égard un petit nombre de personnes qui, comme vous, Monsieur, ont une connaissance approfondie de l'histoire du pays. J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien dans cette circonstance me prêter l'appui de vos lumières... »

* * *

Pourquoi Rogier et Lebeau quittaient-ils le pouvoir?

Les *Notes et Souvenirs* de Rogier sont à peu près muets sur ce point. Nous n'y trouvons pas autre chose que ceci :

Fin du ministère. — *Laisser aller.*

Qu'est-ce à dire? S'agit-il de laisser aller chez les ministres, qui en *avaient assez?*

Lebeau a été plus explicite, sans toutefois être plus clair :

« ... Notre retraite, a-t-il écrit (voir le *Joseph Lebeau* de Th. Juste, p. 117), n'eut rien de commun avec les pillages et ne fut point amenée par des votes parlementaires, puisque, en juillet 1834, époque de cette retraite, nous avions sur toutes les questions politiques des majorités imposantes. Notre retraite était due à des dissentiments avec le Roi sur des modifications dans le personnel du cabinet. L'accord n'ayant pu être établi sur ce point entre la couronne et MM. Lebeau et Rogier, ceux-ci donnèrent volontairement leur démission... »

Quels dissentiments? quelles modifications?

M. Ernest Van den Peereboom (*Histoire du gouvernement représentatif en Belgique*, 1, 206), après avoir dit que rien n'est plus obscur que la cause réelle de cette retraite, est tenté de conclure « de l'ensemble de la polémique soulevée par la presse et de la tradition », que la démission a été « plutôt reçue que donnée »; que la diplomatie étrangère, exploitant assez sottement les troubles de 1833 et de 1834, aurait travaillé à « indisposer Léopold Ier pour

Digitized by Google

un cabinet trop *libéral* », partant (comme on disait dans certaines chancelleries) peu *gouvernemental*.

Rien, absolument rien, n'autorise l'historien à adopter la manière de voir de M. Van den Peereboom.

Rogier et Lebeau avaient fait preuve, au contraire, de qualités vraiment gouvernementales. Ils n'avaient pas été un seul moment des hommes de parti. Léopold Ier, du reste, n'était pas un prince à se laisser dicter par l'étranger le choix de ses ministres.

La cause *réelle* de cette retraite a été dite par M. Thonissen.

Intimement lié avec M. de Theux, chef du cabinet qui remplaça le cabinet Lebeau-Rogier, M. Thonissen a pu tout savoir et il n'était pas tenu à la réserve que les ministres démissionnaires gardèrent devant le Parlement.

Le Roi Léopold placé dans l'alternative de se priver des services du ministre de la guerre M. Evain, ou d'accepter les démissions de Lebeau et de Rogier, sacrifia les derniers au premier : voilà la vérité.

Il faut savoir que le général Evain, administrateur intelligent et intègre assurément, mais qui avait peur de la Chambre et des interpellations de l'opposition, en était arrivé, pour échapper à ses attaques, à contrecarrer en tous points ses collègues du ministère. M. Thonissen reconnaît que sa faiblesse vis-à-vis de l'opposition parlementaire et des journalistes de l'opposition « l'avait entraîné dans une voie pleine de périls pour lui et de désagréments pour ses collègues ». Il paraît qu'il accueillait toutes les demandes des députés de l'opposition, parce qu'il espérait se préserver ainsi des attaques de leurs amis dans la presse ; mais il était loin de montrer la même condescendance envers les hommes qui soutenaient le cabinet de leurs conseils et de leurs votes. Ce système était si manifeste, il était si bien connu dans l'armée, que les officiers s'adressaient aux ennemis des ministres pour réclamer des faveurs qui n'avaient pas l'assentiment de

Digitized by Google

leurs chefs. Le salon du général était devenu « une sorte de conseil de revision, de tribunal anonyme où les membres de l'opposition formulaient les réquisitoires et dictaient la sentence ». Après avoir vainement essayé de mettre un terme à « cette tactique peu compatible avec la dignité du gouvernement et les besoins du service », Lebeau et Rogier demandèrent le renvoi de leur collègue. Le Roi, arrêté par le souvenir des services réels que le général avait rendus à l'armée, ne crut pas devoir accueillir la demande. Il n'était plus possible à Lebeau et à Rogier de siéger avec celui qu'ils avaient voulu faire sortir du cabinet : de là leur démission.

* * *

Justice ne fut pas rendue tout de suite au cabinet démissionnaire.

Les colères provoquées par les déceptions de la diplomatie et les agitations orangistes, des froissements chez certains ambitieux, des mécontentements dans les deux partis extrêmes, dont les aspirations n'avaient pas été satisfaites et dont les intérêts avaient été sacrifiés à l'intérêt général dans un but éminemment patriotique : voilà ce qui fit que ce ministère qui avait à son actif de grandes choses, qui avait accompli un travail considérable d'*organisation nationale* dans des conditions extrêmement difficiles, disparut sans laisser d'abord beaucoup de regrets. Mais quand les passions furent apaisées, quand le temps eut fait son œuvre en remettant chaque chose et chaque homme en sa place, la Belgique reconnut que le ministère Goblet - Lebeau - Rogier avait été un *grand ministère* — pour employer une expression contemporaine.

Cette vérité a été proclamée par l'historien dont nous invoquions tout à l'heure l'autorité et qui assurément ne peut être taxé de partialité envers des hommes dont il fut l'adversaire politique. Pour résumer notre étude sur le

Digitized by Google

premier ministère de Rogier, que pourrions-nous ajouter à ce panégyrique de M. Thonissen :

« ... Oubliant les préjugés et les haines des contemporains, l'histoire ne refusera pas ses éloges aux hommes qui contribuèrent si largement à la régénération politique de leur patrie. Portés au pouvoir par une révolution victorieuse, ils surent non seulement se préserver de tout excès, mais se placer au premier rang des défenseurs du droit et de l'ordre. Surpris par les événements dans une position honorable mais modeste, ils furent à la hauteur de leur fortune et déployèrent maintes fois des qualités qu'on ne trouve pas toujours chez l'administrateur vieilli au service d'un gouvernement régulier — Entourés de périls de toute nature, négociant au dehors avec la Conférence de Londres, résistant à l'intérieur aux attaques des uns et aux excitations des autres, rencontrant partout des embarras et des obstacles, des colères et des pièges, ils dirigèrent le char de l'État d'une main vigilante et sûre, sans s'écarter un seul instant de la ligne tracée par les besoins de la nation et les exigences insurmontables de l'Europe. La direction qu'ils surent imprimer aux négociations diplomatiques, leurs luttes incessantes contre toutes les exagérations, l'établissement définitif du chemin de fer sont des titres incontestables à la reconnaissance de la postérité. L'histoire dira surtout que, placés en face des passions révolutionnaires déchaînées, en butte à des provocations incessantes, calomniés dans leurs intentions, méconnus dans leurs actes, ils répudièrent constamment toute pensée d'administration exclusive, tout projet de gouvernement de parti, pour rester fidèle à la devise nationale : *l'union fait la force.* »

Les seules fautes politiques qu'on pourrait reprocher aux ministres d'après M. Thonissen, ce seraient « la dissolution intempestive de la Chambre des représentants en 1833, l'immixtion de l'État dans la construction des chemins de

Digitized by Google

fer, et les *réticences* calculées de leur langage du 1er août. »

Nous croyons avoir démontré au paragraphe 5 de ce chapitre que la dissolution s'imposait : nous n'y revenons plus.

Les meilleurs esprits sont divisés sur la question de l'immixtion de l'État dans la construction des chemins de fer. Si, en principe, nous croyons qu'il vaut mieux, dans un grand pays surtout, laisser faire l'initiative privée, on nous concédera bien que, à l'époque où Rogier entama son œuvre audacieuse du chemin de fer, c'eût été compliquer des difficultés déjà énormes que de ne pas demander l'appui de l'État.

Quant aux *réticences* du 1er août, il n'y avait pas, à notre avis, d'autre moyen de se tirer d'une situation qui, il faut bien le dire, était due à une fâcheuse inspiration du Roi. Léopold Ier avait fait de la politique personnelle en acceptant, pour conserver son ministre de la guerre, la dislocation d'un cabinet que la majorité parlementaire ne songeait pas le moins du monde à renverser.

Puisqu'on parle de fautes politiques, nous serions tenté plutôt de nous plaindre, si nous en avions le goût et si nous nous en croyions le droit, qu'il ait été fait abus du *pouvoir fort* dans les lois communale et provinciale et dans les expulsions de 1834.

* * *

Reprenons les *Notes et Souvenirs* de Rogier au lendemain de sa démission.

Instances faites par de Theux et Ernst pour me conserver. Idem par le Roi. Promenade avec lui dans le jardin de Bruxelles. Il ne paraît pas comprendre ce que je lui dis de la convenance d'assurer à Lebeau une position financière.

Le Roi ignorait sans doute que Lebeau, qui était père de famille, n'avait pas plus de fortune personnelle que Rogier.

Digitized by Google

Lorsque Léopold apprit que Lebeau avait abandonné successivement son cabinet d'avocat pour entrer dans la magistrature et sa place d'avocat général à la cour de Liège pour devenir ministre, il insista auprès du nouveau cabinet pour que l'administration d'une province lui fût confiée.

A la fin de septembre, Lebeau fut nommé gouverneur de la province de Namur.

Lors des pourparlers qui furent entamés par MM. de Theux et Ernst, avec l'assentiment du Roi, pour décider Rogier à prendre un portefeuille dans ce nouveau cabinet, Rogier avait demandé qu'on n'oubliât pas MM. Lebeau et Duvivier (1).

Nous avons comme preuve la minute de la lettre écrite par Rogier à M. de Theux :

Bruxelles, le 4 août.

J'ai mûrement réfléchi à notre entretien d'hier. La circonstance que M. de Mérode fera partie du conseil est un motif de plus pour que j'insiste afin que mes deux autres collègues avec lesquels j'étais particulièrement lié n'aient pas lieu de sortir mécontents. Il est indispensable que je les revoie à cet égard : je ne puis, avant de les avoir entretenus, consentir à accepter les offres que S. M. et vous avez bien voulu me faire.

J'espère être à même de vous donner une réponse définitive demain matin au plus tard.

Dans le cas où ce délai ne dérangerait pas les vues du nouveau cabinet, il me serait agréable d'avoir de nouveau sous les yeux l'arrêté de répartition d'attributions que vous avez bien voulu me soumettre hier.

Dans le cas contraire, il ne me resterait qu'à vous remercier, vous et vos collègues, de la marque d'estime et de confiance que vous me donnez, en vous priant d'agréer mes salutations les plus empressées...

Nous n'avons pas trouvé dans les papiers de Rogier d'autres traces des négociations relatives à la constitution du cabinet de 1834.

---

(1) M. Duvivier, ministre intérimaire des finances depuis le 28 octobre 1832, avait été nommé définitivement le 31 mars 1834.

Digitized by Google

M. de Theux prit l'intérieur, M. de Muelenaere les affaires étrangères, M. Ernst la justice et M. d'Huart les finances; le général Evain conservait le portefeuille de la guerre. Les catholiques et les libéraux, les adversaires intraitables et les soutiens de la politique intérieure et extérieure du cabinet précédent, se trouvaient également représentés dans ce ministère dit de *conciliation*.

Des diverses lettres que reçut Rogier à l'occasion de sa sortie du ministère et de son refus d'entrer dans le cabinet de Theux, il n'en est pas de plus intéressante, tout à la fois au point de vue politique et au point de vue privé (1) que celle de son vieux camarade, de son ancien collaborateur littéraire, l'avocat Néoclès Hennequin.

Liège, 7 août 1834.

Mon cher Rogier,

Quand tous tes amis t'adressent sans doute leurs condoléances, je viens, moi, te faire des félicitations. Ta conduite est généreuse, noble, ferme jusqu'au bout; et dans les circonstances où tu te trouves, un portefeuille refusé te met cent pieds au-dessus de ceux qui te l'offrent.

Plus heureux que Lebeau, tu jouis déjà de la justice à laquelle tu as droit, et que l'avenir seul donnera à notre pauvre ami. Ta retraite est accueillie par des regrets presque universels : tes ennemis eux-mêmes sont comme forcés à faire ton éloge, et jusqu'à ceux qui veulent le pouvoir sentent le besoin de le partager avec toi !

J'ai craint un instant, mon cher ami, que tu ne cédasses au désir de ne pas compromettre par ton refus l'exécution des grandes entreprises que tu as commencées ou conçues. Il a dû t'en coûter sans doute d'abandonner tant de choses auxquelles ton nom se serait attaché et dont le pays devait tirer lui-même profit et gloire. Mais il y a certaines exigences morales qui dominent encore tout cela, et je suis heureux que tu l'aies senti.

Ne gâte pas ton avenir.

La révolution ministérielle a produit un étonnement qui même ici a ressemblé d'abord à de la stupeur. Chaque parti dans le premier

(1) Nous n'en avons pas trouvé de son frère Firmin : peut être était-il alors en congé à Bruxelles.

Digitized by Google

moment s'est cru vaincu ; chaque parti se croit vainqueur aujourd'hui ; et demain, sans doute, chaque parti se trouvera dupe. En présentant le ministère de *coalition* comme un ministère de *conciliation*, on réussira peut-être à lui donner quelque durée; mais je doute fort que des chiens, des chats et des souris jetés pêle-mêle et renfermés dans le même trou, fassent bon ménage au point de ne mourir tous que de vieillesse.

La date tardive de ma lettre te dira suffisamment que j'étais malade lorsque la nouvelle de votre retraite nous est parvenue ; car je n'aurais pas tardé à t'exprimer la part bien vive que j'y ai prise. Tâche de n'y voir qu'une occasion heureuse pour te faire apprécier ; et console-toi par le bien que tu as fait déjà, de celui qu'on t'empêche de réaliser... Tu laisses assez pour toute une vie de ministre ; et qui sait si tu ne dois pas ressusciter bientôt!

Je viens d'écrire quelques lignes à Lebeau, et je tiens à ce que mes deux lettres partent aujourd'hui. Tu devineras tout ce que mon amitié n'a pas le temps de te dire.

Au revoir et courage, mon bon Charles; porte-toi bien et compte plus que jamais sur l'affection et le dévouement de ton vieux ami. Je t'embrasse du meilleur de mon cœur.

NÉOCLÈS HENNEQUIN.

Impossible de mieux apprécier les grandes choses qu'avait déjà faites Rogier.

Impossible de dire avec plus de bon sens, et sous une forme plus délicate et plus spirituelle, quel vide laissait la retraite de ce ministre de trente-quatre ans et quelles espérances le pays plaçait encore en lui.

En octobre, Rogier reprit les fonctions de gouverneur de la province d'Anvers. Voici comment il mentionne le fait dans ses *Notes et Souvenirs :*

1834. Retour à Anvers deux mois après ma sortie du ministère et après un voyage à Spa avec Lebeau et Chazal.

Accueil froid.

Sur une feuille qui paraît avoir servi de résumé pour ses *Notes*, nous lisons ces mots qui expliquent l'*accueil froid :*

Digitized by Google

Retour à Anvers — position vis-à-vis des Anversois :
révolutionnaire.
wallon.
libéral — non pratiquant.
roturier — sans fortune.

Mais Rogier est homme à triompher vite des mauvaises dispositions des Anversois.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Rogier depuis sa sortie du ministère (1er août 1834) jusqu'à l'adhésion de la Hollande au traité des XXIV articles (mars 1839)— Gouvernement de la province d'Anvers (2e période)

§ 1. — TRAVAUX PARLEMENTAIRES. — SESSIONS DE 1834-1835, 1835-1836, 1836-1837, 1837-1838.

Le discours par lequel le Roi ouvrit la session de 1834-1835 était en quelque sorte un témoignage de satisfaction donné au ministère défunt et spécialement à Rogier.

Il reconnaissait que « l'ordre le plus parfait » régnait maintenant dans le pays :

« ... Dans les provinces que j'ai récemment visitées, j'ai pu remarquer avec satisfaction des signes certains de prospérité, et l'accueil que j'ai reçu m'est un bien doux témoignage de l'attachement du pays à ses institutions et à la dynastie qu'il s'est données... »

Et les finances, objet essentiel dans un État naissant, les finances qu'un exposé officiel de M. Duvivier avait montrées dans un état si satisfaisant, avaient-elles été compromises par l'entreprise des chemins de fer comme l'opposition le prétendait?...

« ... Nos finances sont dans un état satisfaisant. L'ordre qui préside à leur gestion nous permettra, je l'espère, d'entreprendre successivement de grands travaux d'utilité générale... »

Digitized by Google

Assurément, ce n'était pas le nouveau ministre, le baron d'Huart, qui, dans sa gestion de trois mois, avait amené cette situation, pas plus que le nouveau ministre des affaires étrangères, M. de Muelenaere, n'avait amené la situation extérieure dont le Roi se félicitait en ces termes :

« ... Nos rapports politiques prennent chaque jour une nouvelle extension : mon gouvernement est reconnu par la plupart des puissances... »

Le discours du trône annonçait également que l'exécution du chemin de fer se poursuivait « avec une grande activité » et qu'il y avait lieu d'espérer que les dépenses resteraient « au dessous des prévisions premières ».

Les prévisions de *Rogier*...

* * *

Une parenthèse. — Quoiqu'il ne fût plus ministre, il ne cessa de s'occuper avec une attention scrupuleuse de son cher chemin de fer, entretenant une correspondance active avec les ingénieurs Simons et De Ridder, dans lesquels il avait si heureusement placé sa confiance et qui lui en étaient fort reconnaissants, comme le témoigne ce passage d'une lettre que l'un d'eux, M. De Ridder, lui écrivait le 21 janvier 1835 :

« ... Vous savez combien nous vous devons d'obligations pour tout ce que vous avez voulu faire pour nous. Aussi, vous trouverez toujours en nous une amitié sincère et une reconnaissance sans bornes; vous pouvez être certain que nous n'oublierons jamais vos bienfaits et nous ferons tout au monde pour tâcher de nous acquitter envers vous... »

D'autres que les ingénieurs Simons et De Ridder avaient des *obligations* à Rogier pour le chemin de fer. Le *pays officiel*, le gouvernement n'aurait pas dû l'*oublier* lors de l'ouverture de la première section de la voie

Digitized by Google

ferrée, la section de Bruxelles à Malines, le 5 mai 1835 (1).

L'oubli dont se rendit coupable M. de Theux fut relevé par l'honnête et loyal Félix de Mérode dans une lettre qui a sa place ici. De Mérode n'était pas suspect : il avait jadis été hostile au chemin de fer, mais il avait enfin « vu clair » :

Trélon, 8 juin 1835.

Je viens de lire dans les journaux belges l'annonce de quelques promotions dans l'ordre de Léopold. Parmi les noms désignés je ne trouve pas le vôtre, mon cher collègue, et j'en suis au regret, car l'ouverture du chemin de fer était une très belle occasion de créer un commandeur de l'ordre destiné à récompenser les services rendus à la

---

(1) Nous pensons que la reproduction du programme de la fête du 5 mai 1835 aura son intérêt :

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER

PROGRAMME

Le cinq mai prochain, à midi, aura lieu solennellement l'ouverture du Chemin de Fer.

Une tente, pavoisée aux couleurs nationales, sera placée à la station de Bruxelles, pour recevoir les personnes invitées.

Des salves d'artillerie annonceront le départ de Bruxelles, le passage à Vilvorde, et l'arrivée à Malines.

Au premier coup de canon, le cortège se mettra en marche, dans l'ordre suivant :

1° **LA FLÈCHE**, remorquant *sept voitures*.

2° **LE STEPHENSON**, remorquant également *sept voitures*.

3° **L'ÉLÉPHANT**, remorquant *seize chars*, dont neuf décorés de bannières aux armes des Provinces.

Les personnes invitées et celles qui seront munies de cartes d'entrée, prendront place dans les voitures qui leur seront indiquées. Chaque convoi sera précédé d'un corps de musique.

Des poteaux, surmontés d'un drapeau aux couleurs nationales, indiqueront les noms des Communes traversées, et leur distance du point initial.

Une tente sera établie près du point central des Chemins de Fer décrétés par la loi du 1er mai 1834.

Immédiatement après l'arrivée du cortège, il sera procédé au nom du Roi à la pose de la Colonne Milliaire Initiale, sous laquelle seront déposés la médaille d'inauguration, des pièces de monnaie, et le procès-verbal de la cérémonie.

Les personnes faisant partie du cortège, reprendront ensuite les places qu'elles occupaient, et *les voitures réunies au nombre de 30, seront remorquées par l'Élephant.*

Le signal du départ sera donné par une salve d'artillerie.

Un feu d'artifice sera tiré à Bruxelles, dans la soirée.

Il sera frappé une médaille allégorique de l'établissement des Chemins en Fer.

Arrêté par nous, Ministre de l'Intérieur.

Bruxelles, le 28 avril 1835.

DE THEUX.

Digitized by Google

patrie. Or, l'entreprise du chemin de fer est éminemment nationale et heureuse et je reconnais aujourd'hui l'utilité encourageante et même productive de la section de Bruxelles à Anvers. Une décoration distinguée serait donc parfaitement applicable au persévérant champion de cette œuvre. J'en ai parlé à qui de droit, mais je ne vois pas que mes instigations aient été encore suivies d'effet. C'est ainsi pourtant qu'on popularise les ordres nationaux et la Couronne elle-même chargée de distribuer ces marques honorifiques, et honorables quand il en est fait bon usage. Si cette première occasion n'est pas saisie, j'espère que la route ouverte jusqu'à Anvers amènera le collier autour d'un cou qui le mérite, et si je le désire par attachement pour vous, mon cher collègue, c'est peut-être plus encore pour l'honneur de ma croix civile, car c'est moi qui l'ai proposée à la Chambre et je tiens beaucoup à sa bonne réputation... »

En fait de distinctions de ce genre, les différents cabinets ne gâtèrent pas Rogier : c'est seulement en 1839 (renouvellement partiel de la Chambre) qu'il fut nommé officier de l'ordre de Léopold.

Quant à la croix de fer, il l'avait de droit comme membre du Gouvernement provisoire.

* * *

Revenons au discours du trône du 11 novembre 1834.

Si nous passons du domaine des intérêts politiques et matériels à un autre ordre d'idées, qui donc, sinon Rogier, avait à se féliciter de cet autre paragraphe du discours du trône :

« ...Vous vous êtes déjà occupés, Messieurs, des lois d'organisation communale et provinciale; le pays en attend le vote définitif de la session qui s'ouvre... »

On a vu que la loi provinciale, votée par la Chambre, avait été ajournée par le Sénat pour la prochaine session et que la clôture de la session de 1834 avait interrompu la discussion par la Chambre de la loi communale.

«... La loi sur l'instruction publique et celle sur la garde civique ne sont pas moins urgentes. »

Encore des lois dues à l'initiative de Rogier.

Digitized by Google

N'était-ce pas également aux mesures prises sous son administration que le cabinet nouveau devait de pouvoir avancer ce qui suit dans le discours du trône :

« ... En même temps que le commerce et l'industrie prennent tous les jours plus de développements... »

Ce n'est assurément pas pendant les courtes vacances de trois mois séparant ces deux sessions, qu'avait pu se produire ce phénomène!

«... Les sciences et les arts excitent de nobles efforts, et tout nous présage que la Belgique nouvelle ne sera pas infidèle à son antique renommée. »

Le seul paragraphe du discours du trône annonçant un projet qui émanait en propre de l'administration nouvelle et dont le cabinet Lebeau-Rogier avait eu le mérite de pouvoir se passer dans les circonstances les plus graves, était celui-ci :

« La Belgique a toujours été hospitalière, mais il ne faut pas que cette hospitalité puisse devenir une arme contre elle-même...

» ... Une loi spéciale sur les étrangers, qui vous sera incessamment soumise, viendra, concurremment avec la loi sur l'extradition, fixer, d'une manière incontestable, les droits et les devoirs du gouvernement à leur égard. »

Ainsi, la nouvelle administration reconnaissait que la précédente, dans les circonstances les plus difficiles, n'avait fait qu'exercer ses droits et remplir ses devoirs de la manière dont ils étaient fixés par les lois existantes, c'est-à-dire d'une manière contestable!

C'était donc là la seule raison d'être de la nouvelle administration : rendre incontestables les droits qu'elle avait contestés à la précédente!

* * *

Tandis que le Sénat retardait la discussion de la loi provinciale, la Chambre reprit la discussion de la loi communale, à laquelle Rogier eut encore une grande

Digitized by Google

part, soutenant la loi — c'était son projet — mieux que le gouvernement.

Nous avons dit que ce projet se ressentait des troubles et des difficultés que Rogier *ministre* avait traversés. C'est toujours sous cette impression que le *député* Rogier tend à renforcer le pouvoir central, tandis que son adversaire des moments troublés, Barthélemy Dumortier, rapporteur de la section centrale, voulait parfois étendre la liberté jusqu'aux confins de la licence.

Il serait difficile d'imaginer une discussion plus longue, plus confuse, que celle à laquelle donna lieu la loi communale. Faisant écho à cette discussion, la presse, pendant deux ans presque, retentit de récriminations, de plaintes, d'objurgations formulées les unes au nom de la liberté prétendument sacrifiée, les autres au nom du pouvoir qui allait, disait-on, être livré sans défense aux tentatives de révolte et de restauration orangiste.

Malgré tout le respect que nous devons à des hommes de la valeur de MM. de Theux et Ernst, les protagonistes de la loi, nous sommes bien tenté de dire qu'ils ne savaient pas ce qu'ils voulaient, quand nous les voyons modifier, remodifier, amender, réamender le projet, subissant les influences les plus diverses et se soumettant successivement à des exigences contradictoires. Nous renvoyons les curieux de ces sortes de choses, sinon au *Moniteur* (quatre-vingt-seize séances de la Chambre et huit du Sénat!), du moins à l'*Histoire parlementaire* de Hymans, ou, ce qui vaudrait mieux encore, aux commentaires de MM. Plaisant, Bivort, Wyvekens. Nous nous contenterons d'en indiquer les grandes lignes. Le conseil est élu *directement* par les habitants payant un certain cens. C'est parmi les conseillers que le Roi nomme le bourgmestre et les échevins. Il faut l'avis conforme de la députation permanente pour la suspension et la révocation des membres du collège. Le conseil est souverain dans les questions qui sont d'intérêt purement local. La

Digitized by Google

province et même l'État interviennent quand l'intérêt général est en cause. Nous aurons l'occasion de montrer au cours de cet ouvrage les modifications que la loi a subies en ce qui concerne la nomination des bourgmestres et échevins et les conditions d'électorat.

Ici, ce qui nous importe, c'est de montrer de quelles idées s'inspira Rogier dans cette interminable discussion où il intervint plus particulièrement le 17 janvier et le 11 mars 1835, le 30 janvier et les 6, 11, 12 et 23 février 1836.

Certains orateurs trouvaient piquant de mettre en opposition le prétendu despotisme des gouvernants belges avec le *libéralisme* des ministres hollandais. Rogier leur dit :

« ... J'ai cru nécessaire, dans l'intérêt et pour l'honneur de la révolution belge, de relever certaines erreurs échappées à un honorable préopinant qui a prétendu nous présenter le tableau des libertés communales existantes sous le règne du roi Guillaume et qui prétend que le système que le gouvernement de la révolution voudrait introduire est despotique. Il importe que de telles opinions ne prennent pas racine dans cette enceinte ni dans le pays, et on ne saurait trop en montrer l'erreur... »

Il n'est pas exact de dire que le régime hollandais était plus libéral que le régime belge ; rien n'est plus complètement erroné. Rogier le prouvait.

Un jour, Gendebien qui le trouvait moins libéral qu'en 1830, essayait de mettre le ministre en contradiction avec l'ancien membre du Gouvernement provisoire. Rogier réplique :

« ...Parlons de l'arrêté d'octobre 1830 auquel j'ai donné ma signature. Je ne sais pas s'il est extrêmement loyal, pour avoir le plaisir de montrer des collègues en contradiction avec eux-mêmes, de rappeler une mesure d'intérêt général commandée par les circonstances. Si l'on employait une pareille tactique à l'égard de l'honorable membre auquel je réponds, il serait facile de le montrer aussi très souvent en contradiction avec lui même : mais je trouve de telles contradictions fort naturelles. Si je cite un seul exemple pour opposer M. Gendebien

Digitized by Google

à lui-même, ce n'est pas pour lui en faire un grief. Lorsqu'il s'est agi de donner des croix pour les services révolutionnaires, cet honorable membre a déclaré que de telles décorations ne pouvaient convenir à ses opinions; cependant, un arrêté du Gouvernement provisoire a établi ces distinctions avec des marques plus décoratives encore, car il y avait trois degrés de distinction : et M. Gendebien a donné son assentiment à l'arrêté. L'honorable membre a la prétention d'être toujours d'accord avec lui-même : c'est pour cela que je cite ce fait ; je n'ai pas la même prétention, je déclare moi-même que mes opinions ont pu être modifiées par les réflexions et par la pratique... »

L'arrêté d'octobre était commandé par les circonstances...

Rogier faisait remarquer qu'il y avait une tendance qu'il lui paraissait dangereux de suivre à l'époque où l'on vivait : c'était de faire trop bon marché des droits de l'État, et de ne pas assez se préoccuper des garanties dont il fallait entourer l'indépendance, la nationalité belge :

« ... C'est une tendance qui se manifeste aujourd'hui plus que jamais dans certains esprits, de se retrancher dans la commune sans pouvoir et sans vouloir s'élever au delà... La Révolution a été faite en vue de donner à la Belgique une nationalité, et non pas pour faire triompher l'esprit de clocher... »

Quantité de paroles oiseuses furent prononcées pendant les quatre-vingt-seize séances. Il y avait aux premières années de notre nationalité des députés qui semblaient tourmentés d'un véritable prurit oratoire (1). Ils étaient gens à entretenir la Chambre pendant des heures entières à propos d'une dépense parfaitement rationnelle,

---

(1) Pour refaire un mot connu, ils *parlaient, parlaient, parlaient.* Rogier, qui ne supportait pas les faiseurs de phrases, exprima un jour le regret qu'il éprouvait de ces interminables débats qui lassaient le pays et finiraient par rendre insupportable le séjour de la Chambre. Ce fut l'occasion d'une nouvelle *attrapade* avec Gendebien, qui, toujours agressif, critiqua amèrement les absences de Rogier, absences dues autant d'ailleurs à ses fonctions administratives qu'à son peu de goût pour les discussions oiseuses. Rogier, sans s'émouvoir de la critique de Gendebien, n'en continua pas moins à trouver aussi inutiles qu'énervantes les récriminations et les *diatribes* rétrospectives.

Digitized by Google

mais qui n'avait pas été régulièrement faite. Qu'on en juge :

Le gouvernement ne possédait pas à Bruxelles une seule salle où il pût réunir cinquante personnes pour une cérémonie quelconque. Rogier avait projeté d'établir sur les ruines de l'ancien hôtel du ministre de la justice un monument où se seraient tenues toutes les grandes réunions nationales et où auraient été déposées toutes les collections appartenant au pays. Mais la Chambre ayant reculé devant les dépenses considérables qu'entrainerait l'érection d'un pareil monument, Rogier s'était dit qu'en prenant chaque année une certaine somme sur les fonds alloués pour les fêtes publiques, on parviendrait en dix ou vingt ans à avoir le monument, la dépense devant ainsi se faire insensiblement. Il avait donc à la fin de son ministère employé une partie des sommes destinées aux fêtes de Septembre, à commencer des constructions sur l'emplacement de l'ancien hôtel Van Maanen.

Là-dessus, dans la discussion du budget de l'intérieur de 1835, des attaques fort vives contre le ministre audacieux qui n'avait pas appliqué *aux fêtes* l'intégralité de la somme inscrite au budget, et qui en avait distrait une partie pour la prochaine salle des fêtes. Ce qui s'est dit alors, et l'année d'après encore, contre Rogier est inimaginable. Il eût prévariqué qu'on ne l'eût pas plus mal traité. Tel farouche député proposait qu'on lui fît payer les frais de la construction commencée; tel autre, qu'on le mît en accusation (1). Une tempête dans un verre d'eau : voilà comment on pourrait caractériser le débat auquel

(1) « *Détournement de fonds !* s'écriait un des députés qui avaient le monopole » des expressions violentes... En France, on a montré plus de rigidité quand » M. de Peyronnet employa dix-huit mille francs pour sa salle à manger. » On les lui fit restituer. Ici on doit le faire à plus forte raison, puisque le » ministre a fait un emploi illicite d'une somme plus forte.

» Plusieurs membres : La clôture, la clôture !

» La clôture est prononcée. » (*Moniteur* du 23 janvier 1835.)

Digitized by Google

donna lieu cet horrible virement, dont l'immense majorité de la Chambre ne tint pas rancune à Rogier.

Après la loi communale, les questions qui attirèrent plus spécialement l'attention de Rogier pendant les années 1835 et 1836 visaient l'industrie, la garde civique, la milice, l'instruction publique, le chemin de fer, les beaux-arts. Nous allons en parler succinctement, d'après l'*Histoire parlementaire*, en respectant autant que possible l'ordre chronologique.

Sessions de 1835 et 1836. — On avait soutenu que les primes que l'on donnerait pour l'encouragement du commerce ne serviraient à rien « tant que la Belgique n'aurait pas un gouvernement qui la ferait respecter au dehors ». Rogier combat cette manière de voir. Le commerce lui paraît en bonne voie de prospérité : si les grands navires qui trafiquaient avec les Indes ont quitté les ports belges, il en reste beaucoup d'autres, d'un tonnage moyen, dont le nombre va croissant. C'est dans la voie de la liberté que l'on trouvera le plus d'éléments du progrès, d'après lui. — Il applaudit à la réduction des impôts, à la condition que l'on ne retranche pas du budget des dépenses utiles. — Jamais révolution aussi féconde en résultats que celle de 1830 n'a moins coûté au peuple sous le rapport fiscal (10 décembre 1834). La situation des contribuables ne réclame pas pour le moment des réductions dans les impôts de l'État. Les ressources ne répondent pas aux besoins actuels et éventuels, bien qu'en dépit du dégrèvement les résultats soient restés supérieurs à ce qu'ils étaient sous le régime hollandais... Un grand nombre d'améliorations peuvent être introduites dans les services publics. Il y a beaucoup de communes où les bâtiments publics sont dans un déplorable état... le conseil tient parfois sa séance dans un grenier... Les bureaux du ministère de l'intérieur sont installés dans des locaux insuffisants. — Rogier demande que le gouvernement présente

Digitized by Google

promptement un projet de loi tendant à modifier le tarif du transit. — Il insiste sur la nécessité de voter son projet de loi sur la garde civique, afin qu'elle puisse marcher à côté de l'armée pour empêcher des pillages comme ceux de 1834.

Rogier, avant de se résoudre à donner son approbation à la loi sur les concessions des péages, déclare qu'il compte bien que le gouvernement ne s'en prévaudra pas pour accorder des concessions de chemins de fer (1) sans recourir à la législature. La Société Générale ayant demandé la concession de deux voies ferrées vers la France, l'une par Mons, l'autre par Valenciennes, il insiste pour que le gouvernement ne renonce à aucun des avantages que lui a garantis la loi du 1er mai 1834. — Partisan de la liberté commerciale, qu'il a toujours défendue au point de vue des intérêts généraux de la nation comme au point de vue des intérêts particuliers de son arrondissement, Rogier s'oppose à ce qu'on prohibe à l'entrée le bétail étranger. La plus grande liberté possible lui semble devoir être accordée au transit, afin de détourner une partie du commerce toujours croissant de la Hollande vers l'Allemagne. — Il s'occupe de l'armement de la garde civique. —

---

(1) Au moment où nous corrigeons les épreuves de cette feuille (fin décembre 1892), la *Chronique des travaux publics* publie, au sujet des concessions de chemins de fer, une anecdote (apocryphe ou non) qui caractérise bien l'intègre Rogier :

C'était en 1834, à la veille de la discussion de la loi qui allait décréter la création du premier chemin de fer en Belgique — et même sur le continent; l'État concéderait-il ou construirait-il? on hésitait. Un jour, un gros capitaliste étranger, amateur de concessions — et disposé à *en faire* de toute nature — sollicita une audience du ministre Charles Rogier.

Dans le feu de la discussion, celui-ci, dont la réputation d'intégrité fut proverbiale, on le sait, vit son interlocuteur déposer, sans mot dire, sur la cheminée un gros portefeuille.

Rogier arrêta l'entretien et le capitaliste sorti, il alla à la cheminée et s'aperçut qu'une liasse de billets de banque débordait du portefeuille.

Il sonna, fit rappeler le... précurseur des *panamistes,* et lui montrant du doigt le portefeuille auquel il n'avait pas touché :

— Vous avez oublié votre portefeuille, cher monsieur.

Et comme l'autre perdait contenance, Rogier ajouta avec cette bonhomie narquoise qui le caractérisait :

— Oh! cela arrive, mais on se garde chez nous de ces défaillances... de mémoire.

Digitized by Google

Il engage le ministre de la guerre à faire preuve d'énergie pour le maintien de la discipline et à réprimer l'insubordination par tous les moyens en son pouvoir. Des articles diffamatoires avaient été publiés dans le *Méphistophélès* contre un colonel des cuirassiers par des officiers placés sous ses ordres, entre autres par un lieutenant P. M. qui plus tard lança dans la *Némésis*, à l'adresse de Rogier et de sa famille, des calomnies dont un acte de notoriété (vol. I, page 13) devait faire bonne et complète justice. — Cette question de la discipline dans l'armée est de nouveau traitée par Rogier avec une grande fermeté quatre mois plus tard, lorsque le colonel commandant l'école militaire est en butte à des attaques du *Méphistophélès*. L'indiscipline que tendait à favoriser, ou tout au moins à encourager, la faiblesse du ministre, trop enclin à calmer par des concessions (1) l'opposition parlementaire qu'il redoutait, cette indiscipline paraissait à Rogier de nature à faire de l'armée un instrument au service du premier intrigant venu. Il demandait que l'on fît « des lois sévères pour les mauvais officiers » (2).

Au début de la discussion du projet de loi sur l'instruction publique qu'il avait déposé à sa sortie du ministère, Rogier proposa qu'on se prononçât tout d'abord sur le nombre des universités, cette question lui paraissant dominer tout le débat. Il aurait voulu une seule université de l'État à Louvain, pour que les dotations de l'ancienne université ne profitassent pas à l'université libre qu'on était tout prêt à lui substituer. Une autre raison de cette proposition, c'est que l'on annonçait, à tort sans doute, que

(1) Les concessions étaient apparemment insuffisantes, car le général Evain, découragé par les attaques de ceux mêmes qu'il voulait ménager (voir séance du 24 mai 1836), finit par donner sa démission quelques jours après le vote de son budget.

(2) A cette occasion encore, un incident personnel s'éleva entre Gendebien et lui : il n'eut pas de suites. (Voir séances des 19 et 21 mai 1836.)

Digitized by Google

les villes de Liège et de Gand paraissaient, la première surtout, fort peu disposées à contribuer aux dépenses de leurs universités. Le principe d'une université unique ne fut rejeté que par 37 voix contre 32.

Rogier insista pour que l'on fît aux professeurs des universités une position lucrative : c'était le moyen d'attirer dans le corps professoral des notabilités de la science. Comme son ami Devaux, il déclarait ne pas comprendre que l'on s'effrayât de ce que les professeurs vraiment distingués fussent trop payés. Un Cuvier, un Savigny, un Humboldt méritent bien, disait-il, d'être payés autant qu'un président de la cour de cassation et plus qu'un simple administrateur. Comme Devaux aussi, Rogier était hostile au système qui faisait nommer les jurys des examens universitaires par les Chambres : elles ne retireraient de cette attribution que le ridicule. Il ne croyait pas les députés capables de choisir des médecins et des astronomes : ce n'était point là leur mission, quoi qu'en pût dire M. Dumortier, qui, lui, estimait que les Chambres sont « beaucoup plus capables que le gouvernement de faire de bons choix et des choix impartiaux ». — Cette question si grave de l'intervention de la Chambre des représentants dans la nomination des jurys d'examen, ne fut résolue affirmativement qu'à une voix de majorité (42 contre 41).

—

Au moment où se rouvrirent les travaux parlementaires (session de 1836-1837), M. de Theux, dont le cabinet se disloquait depuis le départ du général Evain (que remplaça le général Willmar) et depuis les offres de démission du ministre des affaires étrangères, sollicita encore une fois Rogier d'accepter un portefeuille. Il lui aurait cédé l'intérieur et aurait pris la succession de M. de Muelenaere. Rogier n'accepta pas.

M. de Theux doit être revenu à la charge au commencement de 1837. Les *Notes et Souvenirs* de Rogier portent :

Digitized by Google

Sollicitations en 1837 pour me faire entrer au ministère après la sortie de de Muelenaere (1).

Rogier n'accepta pas davantage. S'il s'entendait avec M. de Theux sur la politique extérieure et sur les grandes lignes de la politique intérieure, il était certaines questions, par exemple celles de l'instruction moyenne, de l'instruction primaire, de la bienfaisance, que leurs dissentiments ne leur permettraient jamais de résoudre en commun. La politique *unioniste* en était à ses derniers jours.

Quoique appartenant comme Rogier à l'opinion libérale, et professant alors les mêmes idées que lui sur la manière de résoudre les difficultés relatives à l'enseignement et aux cultes, J.-B. Nothomb prit dans le cabinet de Theux le portefeuille offert vainement à Rogier. Des modifications furent introduites dans les attributions ministérielles. De Theux eut l'intérieur et les affaires étrangères. Un nouveau ministère, les travaux publics, échut à M. Nothomb. MM. Ernst, d'Huart et Willmar conservèrent respectivement la justice, les finances, la guerre. M. de Mérode faisait partie du cabinet comme ministre d'État sans portefeuille.

* * *

Reprenons l'exposé des principaux travaux parlementaires de Rogier pendant les années qui nous séparent du traité définitif avec la Hollande.

Sessions de 1836-1837 et de 1837-1838. — Un premier conflit surgit entre le parti clérical et le parti libéral dès l'ouverture de la session de 1836-1837. Il s'agissait du traitement des vicaires.

Le gouvernement proposait de le mettre à la charge des fabriques d'église; la section centrale, dont le rapporteur M. Doignon appartenait à la nuance la plus colorée

(1) Impossible d'être plus laconique. On voit si Rogier a jamais songé à écrire ses mémoires!

Digitized by Google

du parti catholique, le mettait à la charge de l'État. M. de Theux, au lieu de maintenir le projet gouvernemental, se contenta de faire remarquer qu'après tout le ministère devrait avoir reconnu l'utilité de la création d'un vicariat avant de payer le titulaire. Rogier et Lebeau étaient d'avis qu'il fallait inscrire formellement dans la loi que le trésor public ne rétribuerait que les places de vicaire *approuvées* par le gouvernement. M. Doignon et ses amis, entre autres M. De Smet, prétendirent que les évêques avaient le droit de créer autant de vicaires et de chapelains qu'ils le jugeraient nécessaire et que le gouvernement n'avait rien à y voir.

M. de Theux était fort embarrassé entre ces prétentions excessives de ses amis et les prérogatives du pouvoir central (1). Vous ne pouvez, disait Rogier, faire abandon de ces prérogatives ; il ne peut dépendre d'aucune autorité de grever à plaisir le budget de l'État. Les radicaux, entre autres Gendebien, soutinrent la théorie de M. Doignon et combattirent comme *dangereux* le système de Lebeau et de Rogier. Mais tout au moins, ripostait Rogier, inscrivons dans la loi une disposition aux termes de laquelle « les questions qui pourraient s'élever au sujet de l'établissement des vicaires dans les paroisses devraient être instruites et décidées par le gouvernement de concert avec les évêques et sous le contrôle des Chambres... » La majorité de la Chambre préféra adopter le système de la section centrale.

La discussion du budget des travaux publics (avril 1837) fournit à Rogier une double occasion de payer un juste hommage au zèle des fonctionnaires qui étaient à la tête des travaux du chemin de fer et de plaider chaleureuse-

(1) Il avait tâché de concilier tout en disant que jamais il n'y aurait « *d'immixtion* de l'autorité civile dans les affaires du culte, qu'il y aurait cependant une *intervention civile* ». Quelques semaines après, M. Doignon déclara que « MM. de Mérode et de Theux ne présentaient pas au pouvoir des garanties suffisantes pour le parti catholique ».

Digitized by Google

ment la cause de l'extension de ce service. Il demanda qu'on le fît servir le plus tôt possible au transport des marchandises, pour compléter ses bienfaits.

« ... La route en fer a été un véritable bienfait pour la classe ouvrière : elle a fourni à tous les Belges le moyen de se transporter avec la même rapidité là où leurs besoins les appellent... Sous ce rapport, le chemin de fer a réalisé la véritable égalité politique entre tous les citoyens... »

Dans le même ordre d'idées, continuant en matière d'industrie sa lutte contre le protectionnisme qu'il considérait comme désastreux pour l'immense majorité des Belges, il regrettait que la Chambre se laissât aller sur la pente qui conduirait au système prohibitif, alors que l'intérêt de la Belgique était de multiplier ses relations avec les autres pays.

* * *

Son désir de mettre, en dépit de toutes les résistances, l'intérêt général au dessus de l'intérêt particulier se montre dans la double campagne qu'il entreprit pour la réforme de la législation sur les mines et la réforme de l'organisation militaire.

Le 28 janvier 1837, la Chambre venait d'être saisie du projet de loi sur les mines voté en juin 1836 par le Sénat à la majorité de 25 voix contre 2 et une abstention, lorsque Rogier développa une proposition tendant à ce que l'assemblée examinât tout d'abord la question de savoir « jusqu'à quel point il serait convenable, dans l'intérêt général, que le gouvernement se réservât de disposer, pour le compte du domaine, des mines de houille non encore concédées... » Il proposait qu'une commission spéciale fut nommée à cet effet par la Chambre, « à moins que le gouvernement ne jugeât préférable d'instituer lui-même une enquête ».

Rogier s'était souvent demandé s'il n'y aurait pas possibilité de faire décréter pour les mines, comme pour le

Digitized by Google

chemin de fer, l'exploitation par l'État. Dès le commencement de l'année 1836, il avait entrepris des études extrêmement compliquées sur cette question : recherches dans la législation des divers peuples, recherches dans les archives du pays, demandes de renseignements aux notabilités scientifiques, aux chefs d'exploitation, aux ingénieurs les plus expérimentés. Son système était-il légal? Était-il pratique? Était-il fructueux? Était-il de nature à satisfaire l'intérêt général?

Dans un volumineux dossier, où se retrouvent même les notes des discours qu'il prononça à la Chambre en janvier, mars et avril 1837, Rogier avait placé tous les documents qu'au prix de bien des efforts il avait réussi à réunir. A côté de citations de discours prononcés dans les assemblées françaises ou anglaises, nous trouvons des édits de l'impératrice Marie-Thérèse ou des avis de son conseil privé sur des concessions de mines; à côté des lettres de publicistes de différents pays, des tableaux établissant le chiffre des frais d'exploitation et des recettes dans divers charbonnages; plus loin, des rapports d'ingénieurs concluant à la possibilité ou à l'impossibilité de réaliser le système de Rogier. On peut dire qu'à cet égard Rogier avait fait déjà lui-même toute l'enquête ou une grande partie de l'enquête qu'il sollicitait de l'initiative du Parlement. Au nombre des rapports les plus intéressants, mentionnons ceux des ingénieurs des mines Gonot, Brixhe, Eugène Bidaut, du premier et du dernier surtout.

La proposition de Rogier provoqua un débat très grave sur la propriété des mines. D'après Rogier, elle appartient à l'État. Des députés revendiquaient les mines au profit du propriétaire foncier. Le gouvernement, par l'organe du ministre des travaux publics, estimait qu'on méconnaissait, d'un côté comme de l'autre, les droits de l'industrie qui vient se placer entre l'État et le propriétaire foncier; que, pour le surplus, il n'entendait ni exploiter

Digitized by Google

lui-même, ni défendre d'exploiter; que ce qui lui incombait, c'était la surveillance. Rogier avait rallié Devaux à son système. L'un et l'autre y voyaient le double avantage de « grossir le Trésor et de diminuer dans l'avenir les chances d'augmentation du prix de la houille par suite de causes factices, telles que le monopole ou la facilité de la coalition des exploitants ».

Rogier, sans soutenir d'une façon absolue l'exploitation par l'État, demandait pourquoi l'État ne serait pas capable d'exploiter les houillères. Puisqu'il exploitait les forêts et se faisait ainsi charbonnier à la surface, pourquoi ne serait-il pas charbonnier sous terre? Il faisait valoir cette considération d'ordre moral et social, qu'au point de vue de la sécurité des ouvriers et de la responsabilité générale, l'avantage serait grand. D'ailleurs, même en n'exploitant pas les houillères, l'État pourrait se rendre actionnaire dans les sociétés concessionnaires, nommer une partie des administrateurs, et exercer ainsi son influence sur le prix du combustible.

La proposition de Rogier comportait, avons-nous dit, une enquête officielle qu'il se réservait de demander par voie d'amendement. L'attitude hostile de la majorité et du gouvernement ne lui permettant aucun doute sur le sort de l'enquête, ni sur le sort d'une motion qui ferait inscrire dans la loi la faculté pour le gouvernement de disposer d'un certain nombre de mines de houille non concédées ou abandonnées, il renonça à la demande d'enquête et à la motion.

* * *

La correspondance échangée entre Rogier et l'éminent économiste Michel Chevalier sur cette question des mines, de leur propriété et de leur exploitation, doit nous arrêter un instant.

Michel Chevalier avait parlé avec une grande sympathie dans le *Journal des Débats* de la proposition de

Digitized by Google

Rogier et de Rogier lui-même. Celui-ci, après avoir chargé son frère Firmin de lui adresser ses remerciements, lui écrit personnellement le ...? (la minute de la lettre ne donne pas la date, mais elle doit être de la fin de février ou du commencement de mars 1835) :

« ... En chargeant mon frère de cette commission, je n'ai pas entendu me priver du plaisir de vous répéter à vous-même, monsieur, avec quelle satisfaction j'ai vu un homme grave qui a beaucoup réfléchi sur la matière, apporter le poids de son assentiment dans cette question où je rencontrerai de nombreux et puissants contradicteurs, quelque adoucissement que j'aie pu lui donner dans la forme. Je me borne en effet à demander que la Chambre, si *pas le gouvernement* (ce qui serait de beaucoup préférable), institue une enquête sur la question de savoir jusqu'à quel point il serait de l'intérêt général que le gouvernement se réservât de disposer, pour compte du domaine, des mines de houille non encore concédées.

J'ignore quel sera le sort de la proposition, mais je lui crois un côté utile et praticable qui me fera persister à la défendre avec ardeur contre toutes les attaques de la routine et de l'intérêt privé.

Quand la construction et l'exploitation de la route en fer par l'État fut proposée aux Chambres, les mêmes objections se produisirent mot à mot contre le projet... C'était une idée creuse, impraticable, absurde : le gouvernement était le plus mauvais des constructeurs, le plus mauvais des exploitants, etc.,... — Maintenant, on comprend l'utilité de l'intervention de l'État; les opinions ont tellement changé que les plus acharnés adversaires de l'intervention sont devenus de fougueux interventionnistes et n'entendent pas qu'une simple petite parcelle de route se fasse autrement que par l'État.

Donner à l'industrie des moyens de transport économiques, c'est sans aucun doute un grand avantage qu'on lui fait; mais ne serait-ce rien que de lui donner des moyens de production à bon compte ou du moins des garanties contre l'éventualité de prix excessifs dans les moyens de production? Une partie de ma proposition, si je ne me trompe, va à ce but : et je ne considérerai ce but comme complètement atteint que lorsque le gouvernement se faisant *banquier* assurera aussi à bon compte l'*argent. Routes*, *charbon et peut-être fer* et *argent* fournis à bon compte par le gouvernement à l'industrie générale, voilà ce que, le progrès aidant, il faudrait parvenir successivement à établir comme base de la constitution des intérêts matériels, qui ont sans doute autant de droits d'être garantis et protégés que les intérêts politiques.

Digitized by Google

Ces trois grandes bases, ces ..... (1) indispensables de toute industrie, je les voudrais aujourd'hui d'autant plus dans la main de l'État que de puissantes associations, matériellement plus puissantes déjà que l'État lui-même, tendent à les accaparer en s'attirant ainsi à elles les principales forces d'un pays, fort surtout comme l'est le nôtre par sa puissance matérielle... »

Nous voyons que Rogier ne se dissimulait pas les difficultés de sa tâche, mais qu'il était prêt à tout oser pour en triompher. Il nous apparaît ici comme un précurseur en matière de *réformes sociales*. Le revirement qu'il constate chez les anciens adversaires de l'exploitation du chemin de fer par l'État était de nature d'ailleurs à l'encourager; mais quelle grosse partie à jouer! Il fallait singulièrement d'audace pour entamer une lutte contre la féodalité commerciale et industrielle qui était déjà en Belgique plus puissante que l'État et qui, grâce au laisser aller des uns et à la complicité des autres, allait devenir plus redoutable encore. Il nous importait de faire connaître les tendances économiques et les projets de Rogier en cette matière : bien peu les ont soupçonnés.

Michel Chevalier répondit à Rogier le 12 mars 1837 :

Monsieur,

En louant dans le *Journal des Débats* la proposition que vous avez soumise au Congrès belge (*sic*), j'ai eu tout simplement pour but de louer une mesure utile et sage, appuyée par son auteur sur des considérations élevées. Vous me permettrez cependant d'ajouter que je me suis trouvé heureux de donner un témoignage de sympathie à un homme avec qui je me suis senti une étroite communauté de pensées et de désirs de progrès. Vous êtes, Monsieur, le premier homme d'État qui ait fait prévaloir sur une large échelle et en pleine connaissance de cause une politique que je crois féconde et dans les rangs des soutiens de laquelle je mets toute mon ambition à occuper une

(1) Le mot est illisible ... Inutile de dire que nous reproduisons telle quelle la minute de cette lettre; les mots soulignés le sont par Rogier. Les dernières lignes sont criblées de ratures et de surcharges qui les rendent également illisibles.

Digitized by Google

place obscure. Il était tout naturel que je saisisse l'occasion qui se présentait à moi de préconiser cette politique dans la personne d'un de ses plus heureux représentants.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire contient diverses questions auxquelles je répondrai en détail dans la visite que vous me faites espérer, et qui est maintenant très prochaine. Voici cependant une réponse sommaire.

En France, l'État a été déclaré par une loi concessionnaire des salines de l'Est. Cette loi embrasse cinq départements seulement. Elle n'est relative qu'au sel gemme. Les marais salants de l'Ouest sont des propriétés particulières.

L'école de Saône-et-Loire n'existe plus depuis longtemps. Les écoles de Pesey et de Geïslautern ont subsisté jusqu'en 1814 et 1815; depuis lors, Pesey et Geïslautern sont hors du territoire français.

En Amérique, la propriété du fonds est liée à celle de la surface. Le Congrès a réservé à la Fédération la propriété des travaux salifères et plombifères de l'Ouest : les terrains plombifères sont fort riches, ils sont exploités sur une grande échelle. En 1814, le produit a été de 14 $^{1}/_{4}$ millions de livres. Le Congrès n'exploite pas lui-même. Il loue ces terrains pour l'exploitation, seulement moyennant une redevance qui est prélevée sur le produit brut en nature.

Je compte, Monsieur, que dans peu de jours je pourrai ajouter de vive voix quelques renseignements à ce peu de mots et vous exprimer en personne les *vœux* que je fais pour le succès de votre proposition, non seulement dans l'intérêt de la Belgique, mais encore dans celui de la France, car ce serait un précédent que nous nous estimerions heureux de vous devoir et que nous ne manquerions pas ici de faire valoir.

Croyez-moi, Monsieur, votre bien dévoué serviteur.

MICHEL CHEVALIER.

L'approbation d'un économiste aussi éminent que Michel Chevalier ne pouvait pas malheureusement tenir lieu de celle du Parlement : ce n'en fut pas moins une consolation et un encouragement pour Rogier dans sa lutte contre ceux qu'il appelait les *accapareurs de l'industrie*.

* * *

Rogier aimait à s'entourer des lumières et des conseils des spécialistes.

Il s'adresse encore à des spécialistes pour connaître

Digitized by Google

et pour exposer à la Chambre la vérité sur la question militaire.

En réponse à une lettre où il demandait « quelques notes sur ce qu'il conviendrait de faire dans l'intérêt de l'armée », le général Magnan lui envoie de Liège le 16 décembre 1836 un travail, peut-être poussé au noir, mais à coup sûr très étudié (1), d'où nous allons extraire des passages qui ont été utilisés par Rogier dans la discussion du budget de la guerre de février 1837...

«... Il faut le dire parce que cela est, et parce que c'est ma conviction intime, et parce que je l'ai écrit dans tous mes rapports d'inspection générale ou trimestrielle, *il n'y a plus d'armée*... Il y a quelques régiments de cavalerie bien montés, de belles batteries d'artillerie bien attelées, mais il n'y a plus d'infanterie; cette arme des batailles, cette arme qui fait la guerre, l'infanterie n'a plus ni cadres, ni soldats; les squelettes de régiments que les économies de la Chambre ont réduits à cet état, pourraient sans aucun danger être licenciés... Et puis le *feu sacré* est éteint : plus d'amour du métier, plus de zèle... dans toutes les armes et dans tous les rangs dégoût, découragement, malaise, envie de quitter et démissions en grand nombre... On n'a rien fait pour empêcher ces démissions... On n'y a vu qu'une source d'économies pour

---

(1) C'est presque un mémoire : il a treize pages grand format. Il est intitulé *Mon opinion sur l'armée* avec cette épigraphe : *Infandum, Regina, jubes renovare dolorem*. L'auteur a signé en toutes lettres : *le maréchal de camp, Magnan*. Des liens d'amitié semblent l'avoir uni à Rogier dès 1835. Nous lisons dans une lettre du 15 octobre de cette année :

«... *J'aurai toujours, mon cher Gouverneur, un grand plaisir à me retrouver avec vous, et à continuer nos causeries tantôt sérieuses, tantôt littéraires, le plus souvent — trop souvent peut-être — un peu futiles; c'était de ma faute : que voulez-vous! le cœur ne vieillit pas et reste jeune en dépit des cheveux gris et des 44 ans!... Je sens trop vivement une attaque pour y rester indifférent. Toutefois, la mauvaise humeur que me donne la mauvaise presse ne dure guère plus que l'article, c'est-à-dire jusqu'au lendemain; seulement, un nouvel article m'y remet.* (Il avait eu des démêlés très vifs avec la presse orangiste et il s'était montré par trop sabreur : attaqué rudement, il avait été défendu ou tout au moins excusé par Rogier.) *On ne se change pas à mon âge et c'est une chose fâcheuse quand on connaît ses défauts, mais je dois à ces défauts d'avoir encore des émotions bonnes, douces, tendres; je leur dois de vous avoir compris, estimé et aimé d'attachement. Vous valez mille fois mieux que moi, vous homme des anciens jours, vous homme de probité, de conscience, de mœurs honnêtes et sévères...* »

Digitized by Google

l'État... Des considérations d'argent ont tout dominé... On a agi comme en pleine paix et quand tout est encore en question, quand la Hollande ne désarme pas, quand le roi Guillaume traite dans ses discours la Belgique de provinces révoltées... Ce tableau n'est pas chargé, il n'est que trop réel. Ne croyez pas que de lâches et injustes attaques influent en rien mon jugement, que le désir de rentrer en France me pousse à parler ainsi : vous vous tromperiez... J'aime le roi Léopold, j'en ai reçu des services ; la reconnaissance et le dévouement que j'ai pour lui me font tout supporter avec courage... Une expérience plus vieille que la mienne, une autorité plus importante, celle du Major Général confirme ce que j'avance. (*Suit un extrait d'une lettre du baron Hurel, qui parle de la désorganisation où se trouve l'armée et sur laquelle il a fait récemment un rapport au Roi*)...

Les causes de cette désorganisation sont l'industrie et la richesse du pays... L'industrie a attiré à elle des rangs de l'armée tout ce qui avait intelligence, activité et désir de faire fortune, manie du jour : il n'est resté dans les rangs, parmi les sous-officiers surtout, que les pauvres diables sans instruction, sans famille...

Le bien-être dont jouissent les fermiers et les paysans en Belgique éloigne aussi des rangs de l'armée les fils de ces deux classes... Et dans ce pays où l'on n'a pas le goût des armes, où les mœurs, le caractère, les goûts portent à la vie de famille, le gouvernement pousse encore au dégoût du service par sa facilité à donner, *par mesure d'économie*, des congés beaucoup trop longs et surtout trop nombreux... »

On pressentait que bientôt la Hollande se lasserait d'un état de choses extrêmement onéreux pour ses finances et pour son commerce et finirait par entamer des négociations pour la réconciliation sur la base du traité de 1831. Rogier savait bien que lorsqu'elle en viendrait là, il y aurait des protestations ardentes, des colères furieuses dans la Belgique qui s'était habituée à l'idée de conserver les territoires de Limbourg et de Luxembourg attribués au roi Guillaume. Il entendait déjà les cris belliqueux — et il avait voulu savoir du général Magnan ce que nous pouvions espérer en cas de guerre. Sur ce point-là, la réponse du général est fort attristante encore :

« ... Les régiments de ligne ont des officiers *valides* et pas de soldats ; les régiments de réserve ont des soldats superbes avec des officiers invalides... Tel est l'état réel des choses. Maintenant, avec de pareils

Digitized by Google

éléments, sans cadres et sans soldats dans l'armée active, sans cadres et avec des soldats dans la réserve, faites, si vous l'osez, la guerre ou osez espérer des succès si on vous la fait ; quant à moi, j'y renonce...»

Voilà des renseignements et des appréciations qui pèseront dans la balance le jour où Rogier aura à se prononcer sur la paix ou la guerre.

Il ne s'était pas contenté de demander à Magnan de lui exposer la situation vraie de l'armée : il désirait savoir si des remèdes n'avaient pas été tentés pour l'améliorer et si ces remèdes étaient de nature à produire un bon effet. — Ah ! bien oui, dit Magnan...

« ... Qu'a-t-on imaginé pour parer à un tel état de choses ? *Une association pour l'encouragement du service militaire en Belgique*... Encourager le service militaire par le remplacement !... par le remplacement, cette plaie des armées modernes, cette gangrène que l'armée prussienne, votre voisine, votre ennemie un jour peut-être, a extirpée de ses rangs... Et un pareil projet a trouvé des hommes de sens pour l'appuyer et un ministre de la guerre pour le prôner et pour surprendre la religion du Roi qui s'en est déclaré le protecteur. On ne peut sans dégoût analyser un tel projet... *Timeo Danaos et dona ferentes*... L'armée, qu'a-t-elle à y gagner ? rien que de conserver dans ses rangs un sergent ou un caporal ivrognes... et quand les cadres des régiments auront tous été achetés par l'*Association*, croyez-vous que l'esprit militaire s'en sera *amélioré ?* Au contraire, il sera à jamais perdu... Quel est le fils de famille, le fils de négociant, le fils de marchand, quel sera le jeune homme instruit, ayant de l'âme, qui voudra désormais s'engager volontairement pour devenir, comme caporal ou comme sergent, le camarade d'un remplaçant ? Cette association veut, sur ses bénéfices, élever un Hôtel des Invalides !... Elle n'arrivera pas seulement à construire l'échoppe du portier. Et depuis quand un pays remet-il à une société l'honneur d'abriter ses soldats mutilés !...»

Descendant des considérations générales aux considérations particulières, le général Magnan établissait, chiffres en mains, que la Chambre était fort mal inspirée quand elle procédait à des réductions de traitement. Ces réductions l'autorisaient à dire que la devise d'un général belge tout couvert de broderies, d'écharpes et d'or était « *luxe et indigence* ». La Chambre refusait les frais de représentation aux généraux...

Digitized by Google

« ... Misérable économie qui tue la confiance, l'aménité, les rapports entre le chef et ses subordonnés, et jusqu'à l'estime... La considération du chef se perd quand il ne peut *recevoir*. Ce n'est, en temps de paix, que dans son salon, à sa table, qu'un général juge les officiers et qu'il les connaît au moral. Ce n'était pas boire et manger que l'Empereur donnait à ses généraux en frais de représentation : ce n'est pas dans ce but qu'en France on les continue et que les colonels eux-mêmes ont 150 francs de frais de représentation par mois : et les inspecteurs généraux ont grand soin de s'assurer que ces fonds ont eu la destination qu'ils devaient avoir... C'est le meilleur moyen de connaître le fort et le faible des officiers... Je ne dois la connaissance parfaite que j'ai de tous les officiers des 12 régiments que j'ai eus successivement sous mes ordres, qu'aux habitudes que j'ai conservées, *malgré la Chambre* et ses économies, mais au grand préjudice de mes intérêts, de recevoir beaucoup mes officiers. Je sais l'homme qu'il me faut désigner pour telle circonstance de guerre qui viendrait à se présenter, ou celui qui convient à telle ou telle fonction de paix... »

Presque en même temps que Magnan, le général baron Hurel, chef de l'état-major général, avait adressé à Rogier, *en communication*, copie d'un rapport, d'une lettre et d'un état envoyés au ministre de la guerre sur les mouvements et l'organisation de l'armée active. Dans sa lettre d'envoi (qui est du 14 janvier 1837), le général Hurel disait, entre autres choses :

« ... Si nous avions une réunion spontanée, nous n'aurions pas de pain à donner aux soldats le lendemain et, comme en 1831, il faudrait faire des réquisitions dans les villages en vivres, chevaux, transports, et, comme à cette époque, tout nous manquerait.

J'ai cru devoir, mon cher Gouverneur, vous faire connaître cet état de choses afin que vous puissiez en parler avec connaissance de cause à la Chambre si vous le jugez convenable. J'ai pensé, connaissant votre patriotisme et ses bonnes dispositions pour l'armée, que cela vous serait agréable. Je désire que cela ne soit *que pour vous* cependant et que vous ayez la bonté de me renvoyer le tout par occasion sûre, et le plus tôt possible ; vous pouvez employer une ordonnance à cheval. Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire dernièrement, les éléments ne manquent pas en Belgique pour faire une bonne armée, mais ils ne sont pas ensemble, ils sont épars et décousus : moins de monde et plus d'ensemble, voilà ce que je désire pour la sûreté du pays... »

Digitized by Google

Après les généraux Hurel et Magnan, Rogier avait apparemment consulté d'autres officiers supérieurs (1), dont les lumières et l'expérience complétèrent celles qu'il avait puisées lui-même dans ses inspections militaires au temps du Gouvernement provisoire, et dans son poste de chef de corps de 1830 à 1832.

Son discours du 28 février 1837, nourri de faits et s'inspirant de considérations patriotiques très élevées, est un de ses meilleurs. Il voit dans l'armée le rempart suprême de l'indépendance du pays et il est prêt, pour ce motif, à voter toutes les sommes nécessaires à son amélioration et à sa consolidation : « Mieux vaut, dit-il, sacrifier utilement 45 millions qu'inutilement 40. ». A ceux qui placent toute leur confiance dans les traités, il répond qu'il faut surtout avoir confiance en soi-même et que cette confiance ne peut être acquise qu'au prix de sacrifices nouveaux. Ce n'est pas à un pays qui s'est émancipé par les armes, à déposer le premier les armes :

«...Si la Hollande elle-même s'était résignée, si elle s'était conformée aux traités, si elle avait adopté dans toutes ses conséquences la convention du 21 mai, je ne dis pas que la Belgique ne pourrait pas alors avoir toute confiance dans les traités. Mais il est évident pour tous les yeux que le gouvernement hollandais n'en est pas là. Il attend, il recherche, il susciterait au besoin les occasions de troubler un état de choses qui lui pèse, et ce n'est pas en présence de ces dispositions qu'il convient à la Belgique de s'endormir dans une fatale sécurité.

Je n'entends pas dire que, en dehors de l'hypothèse d'une guerre avec ce pays, l'armée serait chose inutile. Je vais plus loin : je crois que pour longtemps encore une armée fortement organisée est un des premiers besoins, une des premières nécessités du pays... »

Serrant de plus près la question, il formule les critiques que lui ont suggérées Hurel et Magnan sur la formation des bataillons, sur leur effectif, sur l'empla-

(1) « ... Je me permets ici, dit-il dans son discours du 28 février, de faire quelques observations puisées en partie dans mes relations avec plusieurs officiers de mes amis... »

Digitized by Google

cement des corps, sur la nécessité de mieux installer et outiller l'administration des vivres, sur les économies mal entendues que la Chambre a faites en supprimant les frais de représentation des généraux.

Après les critiques viennent les conseils. Rogier préconise la réorganisation sérieuse des écoles régimentaires, ainsi que l'établissement de bibliothèques où les officiers trouveront à s'instruire ou à perfectionner leur instruction (beaucoup de lieutenants et de capitaines d'infanterie, volontaires de 1830, possédaient à peine les premiers éléments de l'enseignement moyen). Ces bibliothèques, accessibles en tout temps et à toute heure, remplaceraient avantageusement, disait-il, le café où maints officiers tuaient le temps en interminables parties de cartes ou en discussions frondeuses sur leurs chefs et sur le gouvernement. Dans le même but d'instruction et de distraction, il engage le ministre à proposer des questions, à établir des concours : les conférences de ces dernières années sont là en germe.

Il ne veut pas d'ailleurs qu'on ennuie l'officier avec trop de détails de bureau : c'est surtout pour eux qu'il croit que la paperasserie entraîne des abus. Notons encore parmi les idées nouvelles de ce discours qui fit sensation, l'envoi à l'étranger, « dans des armées qui font la guerre », des *officiers d'espérances*, c'est son mot, et l'établissement d'une *frontière armée*.

* * *

En 1837 et en 1838, Rogier traite de préférence les questions de commerce, d'industrie et de travaux publics. Le gouverneur et député d'Anvers avait sans doute, dira-t-on, des obligations spéciales vis-à-vis de ses administrés et de ses commettants; mais nous qui avons vu à l'œuvre dans le *Mathieu Laensbergh* le *bourgeois de Saint-Martin*, nous savons que Rogier eut toujours pour ce genre de travaux, comme pour les études péda-

Digitized by Google

gogiques et littéraires, une prédilection marquée. Il est à remarquer en effet que, tout avocat qu'il fût, il n'aimait pas à se mêler aux controverses juridiques, et que les questions de droit administratif où cependant (sa thèse de doctorat le prouve) il avait une certaine compétence, n'eurent jamais le don de l'attirer dans sa vie parlementaire.

Il prit une grande part à la formation de la loi des douanes entamée dès 1837 et fut l'adversaire irréconciliable des droits différentiels.

Il revint fréquemment sur la nécessité de l'organisation du transport des marchandises par chemin de fer, le meilleur moyen assurément d'accélérer encore la prospérité de l'institution, qui déjà alors donnait des résultats splendides. C'était avec une véritable joie qu'il signalait ces résultats à ses détracteurs de 1834. Au cours de l'année 1837, on avait transporté 1.300.000 voyageurs — chiffre considérable, étant donnée l'étendue restreinte du réseau, quarante lieues; — les recettes de l'exploitation avaient dépassé les dépenses de 366.000 francs, destinés à payer l'intérêt des capitaux employés. L'industrie belge tirait un profit considérable de la construction des machines, des voitures et des rails. Seulement, « rien n'étant fait tant qu'il reste à faire », le créateur du chemin de fer stimulait son successeur aux travaux publics, M. Nothomb, pour que l'on mît la main sans retard à l'achèvement du réseau.

§ 2. — ROGIER DANS LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE D'ANVERS (2e PÉRIODE)

L'*accueil froid* d'octobre 1834 avait vite fait place à la confiante sympathie d'autrefois et même à l'amitié. Rogier était très répandu dans le monde, où l'éclat de ses services et son incontestable valeur, sa jeunesse et ses qualités de cœur et d'esprit ne pouvaient manquer de

Digitized by Google

lui valoir le premier rang. Fort apprécié tout à la fois des négociants dont il prenait à cœur les intérêts et des artistes dont le rapprochaient ses goûts particuliers (1), il fit beaucoup de bien à la cause nationale à Anvers en dissipant des préventions et des préjugés, et en ralliant à la dynastie de Léopold des familles jusque-là rebelles à toute idée de séparation d'avec la Hollande. Avec sa foi ardente dans l'avenir de la nationalité belge, Rogier était bien le meilleur missionnaire qu'on pût trouver pour prêcher cet avenir.

Par son tact et son esprit, il triompha de plus d'une résistance. Un seul exemple :

M. le baron X., orangiste irréconciliable, lui avait fait savoir, le 14 septembre 183., qu'il avait adressé une plainte au ministre de l'intérieur à charge d'un fonctionnaire de la province. Quinze jours après, pendant que l'affaire était en instruction, il s'était présenté à l'hôtel provincial et n'ayant pu être reçu immédiatement par le Gouverneur,

(1) Wappers était très lié avec lui : plusieurs des lettres du peintre anversois le prouvent.

Dans la correspondance de Rogier pendant les années 1835, 1836, 1837, où il s'occupa beaucoup de questions artistiques, nous trouvons aussi des lettres de Geefs et du peintre français Gudin. Celui-ci avait une véritable amitié pour Rogier : il lui écrivait : «... *Je ne sais si vous avez encore le mot pour rire ou si vous êtes devenu grave comme un Caton — autrefois cette idée-là vous eût amusé* —... *Que faites-vous de Wappers? Avez-vous encore de ces petites réunions si aimables et auxquelles je pense avec tant de regrets? Allons! répondez-moi donc, est-ce que la poussière des bureaux vous a monté au cerveau au point d'engourdir ce feu sacré, cette âme d'artiste qui gémissait si péniblement sous votre habit brodé...? On vous aimerait encore tel que vous seriez devenu, quoique je vous aime mieux comme je vous ai connu et admiré... Je suis accablé de besogne : j'ai regardé comme une bonne distraction de vous écrire (1835)* — ... *Adieu, mon cher et bon ami, je pense souvent à vous et je voudrais pour beaucoup habiter les lieux que vous animez de votre aimable gaieté... (1836)* —... *Non, il n'y avait pas d'engouement chez moi pour vous : c'était et c'est toujours l'appréciation juste d'un des plus beaux caractères que j'aie rencontrés et un sentiment tout sympathique de la plus sincère amitié; voilà, mon ami, ce que j'ai éprouvé et ce que je sens toujours dans le cœur pour vous ; jamais je ne vous oublierai, quand même je serais dix ans sans vous écrire (1837).* »

Digitized by Google

qui était alors en conférence avec des membres de la députation et du corps des ingénieurs, il s'était permis d'écrire à Rogier une lettre discourtoise où, après lui avoir reproché (ce qui était inexact) d'avoir « refusé de lui accorder un instant et de l'avoir renvoyé indéfiniment », il annonçait son intention de se faire justice lui-même si « les magistrats se donnaient la main » pour ne pas la lui faire rendre.

Rogier lui renvoya sa lettre — dont il avait gardé copie — en le mettant dans son tort par un billet si habilement et si finement tourné que M. le baron, charmé et dompté tout à la fois, lui écrivit :

Morseel, le 6 octobre 183.

Monsieur le Gouverneur,

Malgré que je crains d'abuser de vos moments de loisir, je ne puis résister de vous témoigner tout le plaisir que j'éprouve pour la réponse que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire entièrement de votre propre main. Elle prouve que vous êtes un homme d'esprit et cette marque distinctive de votre part vous a acquis à toujours mon estime et mon amitié. Je serais charmé de mériter la vôtre. Il n'est guère probable que je puisse vous être jamais utile; mais que sait-on? Dans la vie tout est possible, et si une occasion pouvait se présenter que je pusse vous être bon à quelque chose, vous pouvez toujours compter sur moi; votre belle conduite vous a fait de moi un ami de plus et je vous serai toute ma vie dévoué.

Le baron X.

L'histoire ne dit pas si M. le baron (dont nous n'avons modifié que l'orthographe, qui était très fantaisiste) a tenu sa promesse d'amitié et de dévouement. A voir le soin avec lequel Rogier avait conservé la lettre du 6 octobre, nous serions tenté de croire qu'il n'en fut pas ainsi et que M. le baron X. travailla, en 1854, à priver l'arrondissement d'Anvers des services du député Rogier.

* * *

Rogier saisissait avec empressement toutes les occasions de montrer aux Anversois la part que le roi Léo-

Digitized by Google

pold prenait à la cause d'Anvers, sa sollicitude pour lui rendre la prépondérance commerciale d'autrefois, son vif désir de contribuer à lui faire acquérir une splendeur nouvelle.

Lorsque, au mois de mai 1836, se fit l'inauguration de la section du chemin de fer de Malines à Anvers, il engagea instamment Léopold à se rendre avec la Reine aux fêtes que la ville, d'accord avec le Gouverneur, avait organisées. Nos souverains n'eurent pas à se repentir de l'avoir écouté. La réception, en dépit des menées orangistes, fut vraiment enthousiaste, et l'on peut dire que c'est de ce jour que date la réconciliation vraie d'Anvers avec le nouvel ordre de choses. Nous allons reproduire le discours de Rogier au Roi : c'est une page historique. Le tableau qu'il trace de la situation matérielle du pays au début du règne de Léopold présente un réel intérêt. L'ancien ministre y fait un exposé des motifs *rétrospectif* et une description brillante des bienfaits de sa loi du chemin de fer; il montre toutes les espérances — réalisées aujourd'hui — qu'elle lui fait concevoir. Même au point de vue littéraire, cette harangue a sa valeur. Rogier connaissait (nous l'avons déjà vu en 1831) le langage sobre et digne qu'il convient de parler à un Roi, *élu de la nation,* dans ces circonstances où la banalité et les platitudes de pensée et de style se donnent, hélas! trop souvent carrière.

« Sire,

» Deux années à peine se sont écoulées depuis que Votre Majesté sanctionna l'acte législatif dont ce jour inaugure un des premiers résultats. Ceux qui croyaient une telle entreprise interdite à la Belgique, parce que resserrée dans d'étroites limites elle était incapable de porter un pareil fardeau, ceux-là peuvent reconnaître aujourd'hui si leurs prévisions étaient fondées, et si c'est avec raison qu'ils désespéraient de la puissance de notre patrie. C'est qu'il n'est point d'obstacle qui résiste, point de difficulté qui ne disparaisse devant une volonté énergique, constante, unanime; et c'est de cette manière qu'on peut dire que le pays a voulu l'exécution de ce grand travail, qui l'honore dans le présent, le donne en exemple à l'Europe, et lui promet un avenir brillant de prospérité et de civilisation. Sire, à l'aspect de ces populations qui se pressent reconnaissantes autour de vous, que le cœur de

Digitized by Google

V. M. doit se sentir ému d'une noble joie! Car, pourquoi ne le dirait-on pas? pourquoi la justice ne commencerait-elle point par celui à qui est due la justice première? ceux à qui il a été donné d'approcher de V. M. avant et pendant les jours de grande lutte d'où l'entreprise est sortie triomphante, n'ont pas oublié avec quelle chaleur fut excité leur zèle, avec quelle constance furent encouragés leurs efforts, et quelles lumières votre longue expérience jetait dans leurs esprits.

» Déjà V. M. avait conçu tout ce que l'entreprise avait de national, tout ce qu'elle offrait d'importance dans ses rapports politiques, et quel nouvel élan elle allait imprimer au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, ces grandes forces de notre pays.

» Ces idées, si nouvelles alors, se sont depuis répandues dans la nation avec une merveilleuse rapidité. Chacun comprend aujourd'hui quel bienfait public, quelles espérances, quel avenir V. M. est venue inaugurer à Anvers.

» Grâce à ce grand travail qui va semer tant d'autres travaux autour de lui, les distances disparaissent pour l'industrie en Belgique. Les divers centres de production et de consommation vont en peu de temps se rapprocher et se réunir, sans que les exigences de l'intérêt privé viennent, il faut l'espérer, paralyser les effets bienfaisants de ce qui a pour unique but et pour première base l'intérêt général.

» Sans doute, c'est un des mérites distinctifs de la loi du 1er mai d'avoir attribué à l'État l'exécution d'une telle œuvre, comme c'en sera un des principaux bienfaits d'en laisser au gouvernement l'exploitation. Et qu'il nous soit permis de rendre ici hommage au talent plein de prudence et de vigueur des ingénieurs que la confiance de Votre Majesté a appelés à diriger ces importants travaux. Grâces soient rendues aussi à M. le ministre de l'intérieur pour le succès avec lequel l'exploitation a été conduite. Rapidité, sécurité, économie, tels étaient les avantages promis à la nouvelle voie de communication, et telles sont les conditions qu'elle a fidèlement remplies. Que si les résultats n'ont pas répondu aux promesses, c'est non en restant en deçà, mais en les dépassant.

» Cent mille voyageurs par année avaient été attribués à la section de Malines à Bruxelles; c'est par trois à quatre cent mille qu'elle a été parcourue. Le trajet de Bruxelles à Anvers va, à dater de ce jour, s'effectuer avec une dépense d'argent et de temps quatre fois moindre qu'autrefois.

» Puissent le commerce, l'industrie et l'agriculture être bientôt appelés à jouir, pour leurs produits, des mêmes avantages! Puisse une loi prochaine, complétant ce que la route en fer a commencé, introduire chez nous un système libéral d'entrepôt et de transit, sans lequel elle manquerait en partie son but! Puisse l'esprit impartial et avancé qui a présidé à la fondation de nos institutions politiques, pénétrer successivement dans nos institutions commerciales! Que la marchandise puisse librement traverser le territoire belge, soit de la mer vers le continent, soit du continent à la mer, sans s'apercevoir, pour ainsi dire, qu'elle a changé d'élément! Qu'elle puisse en pleine liberté séjourner, se manipuler, s'échanger en nos entrepôts, foyer incessant que notre industrie viendra alimenter de ses produits si divers et si recher-

Digitized by Google

chés, et où elle trouvera en abondance, et en tout temps, des assortiments de toute espèce pour sa propre consommation ! C'est ainsi que la Belgique pourra accomplir la destinée que lui semble assigner la nature; c'est ainsi que, ressaisissant le sceptre qu'elle portait avec tant de splendeur dans les siècles passés, Anvers redeviendra le centre du monde commercial et l'un des premiers marchés de l'Europe. Et voici que déjà Cologne, son ancienne alliée commerciale, lui sourit et lui tend la main pour lui donner entrée en Allemagne et au centre de l'Europe, trop isolé de nous encore, et qui nous promet des relations si nombreuses et si fécondes. Anvers, à son tour, offre à l'Allemagne, pour la conduire à l'océan, son beau port, la sécurité de ses bassins, l'entremise active et économique de ses négociants, dont l'intelligente probité a été, de tout temps, estimée si haut. L'Escaut, prolongé jusqu'au Rhin, ne sera plus seulement belge ; il devient allemand, européen, et compte autant de nouveaux riverains. Vous l'aviez, Sire, dès longtemps pressenti : l'importance commerciale de la route en fer n'est pas son unique importance.

» Si, d'un côté, par sa prolongation vers Ostende et vers Lille, elle va resserrer d'intimes alliances, par sa prolongation vers l'Allemagne elle marche à la conquête de nouveaux liens de sympathies et d'intérêts. Cette union si désirable de la Belgique avec les contrées qui l'avoisinent, est plus précieuse encore entre tous ses enfants. Déjà, que d'heureux fruits la route en fer a portés ! Aujourd'hui, c'est Anvers et Bruxelles qui s'embrassent ; bientôt, ce sera Gand, puis Ostende, Liège, le Hainaut, qui viendront s'ajouter à la chaîne fraternelle. Mais tout n'est pas seulement échange de produits matériels entre les hommes. C'est beaucoup encore que la facilité plus grande donnée aux échanges intellectuels, à l'extension de toutes les relations privées. Ainsi disparaissent, comme par enchantement, les divisions des esprits et des localités, qui n'ont souvent besoin, pour se comprendre et s'unir, que de se connaître. Alors, toutes les idées marcheront vers un but commun, se confondront dans un commun sentiment : l'amour du pays, de ses institutions, du monarque populaire qui les garantit.

» Sire, en de plus mauvais jours, les Anversois virent accourir V. M. pour partager leurs dangers ; elle vient aujourd'hui, avec une princesse qui leur est chère, s'associer à leur joie. Aujourd'hui comme alors, les sentiments du Roi sont ceux du peuple ; les cœurs se reportent vers lui pleins de reconnaissance, et les voix s'élèvent pour répéter avec moi : *Vive le Roi ! vive la Reine !* »

On aura remarqué l'hommage mérité rendu au Roi, qui avait en effet encouragé constamment les efforts de Rogier — à preuve la lettre qu'il avait fait écrire par Van Praet au comte de Mérode pour l'engager à renoncer à son opposition. On aura remarqué aussi le tribut d'éloges, non moins mérités, payé par l'orateur aux fonctionnaires si intelligents et si énergiques qui avaient

Digitized by Google

répondu complètement à sa confiance, et au nouveau cabinet qui avait loyalement mis ses plans à exécution. Rogier n'oublie que lui-même — mais l'opinion publique ne s'y trompait pas : tout le monde savait que sans la ténacité, sans l'indomptable volonté du ministre de 1834, la loi du chemin de fer ne serait pas sortie si tôt des délibérations de la Chambre et que l'on en aurait peut-être encore été en 1836 aux études préliminaires.

Dans ce discours, c'est surtout la péroraison qui nous frappe : le passage relatif à la portée sociale, politique, nationale de cette loi qui, incontestablement, a fait plus que bien des raisonnements et des exhortations pour la fraternisation de *tous* les Belges et l'unification de nos provinces.

* * *

La popularité que Rogier avait réussi à reconquérir à Anvers est attestée par son succès électoral de juin 1837.

Il fut honoré d'un double mandat par l'arrondissement d'Anvers, où il recueillit 1151 suffrages contre 31, et par l'arrondissement de Turnhout, où il ne trouva pas non plus d'adversaires. Un ami, Prosper N... (1), lui écrivait à ce propos le 14 juin :

«...Le triomphe que vous venez de remporter est si grand et la joie que j'en éprouve est si sincère, que je ne puis résister au désir de vous en parler et de joindre mes félicitations à celles de tous les bons citoyens. L'élection d'Anvers est une preuve éclatante du changement que vous avez introduit dans les esprits : c'est un fait qui annonce le retour aux principes de la Révolution, que vous vous êtes toujours fait gloire de continuer, non par des rancunes et des reproches hors de saison, mais par des idées d'amélioration et de progrès. Vous avez fait beaucoup pour le pays : on est heureux de ne pas trouver dans les masses l'envie et l'ingratitude, qui se rencontrent chez certains hommes. Jamais la nation n'a payé sa dette de meilleur cœur, jamais elle n'a donné par un chiffre si élevé la mesure de sa reconnaissance. Il est beau de mettre de l'enthousiasme dans l'accomplissement d'un devoir... »

(1) Nous ne déchiffrons pas le nom.

Digitized by Google

Si M. Prosper N... a assisté en 1854 à l'élimination de Rogier par cette ville d'Anvers si enthousiaste dix-sept ans plus tôt, il aura dû faire de singulières réflexions sur l'ingratitude humaine.

Les électeurs de Turnhout avaient insisté vainement pour que Rogier n'optât point pour Anvers. Fiers d'avoir à leur tête un des héros de la Révolution, ils chargèrent leur autre député, M. Denef, de lui exprimer combien ils regretteraient de ne plus le voir représenter leur arrondissement. Voici la minute de la réponse de Rogier :

« ... Je suis bien sensible à vos instances... Les raisons qui, après mûre délibération, me déterminent à me prononcer pour Anvers sont de nature à vous être mieux développées de vive voix que par écrit. Je me réserve de vous les exposer et je ne doute pas que vous ne finissiez par vous y rendre, comme l'ont fait nos amis communs. Je ne puis croire que le petit nombre d'électeurs à qui vous aviez exprimé la certitude où vous étiez de mon acceptation pour Turnhout puissent vous en vouloir de mon choix pour Anvers, puisque après tout telle était votre conviction. Il est au reste une assurance que vous pouvez leur donner en toute confiance, à eux et à tous les électeurs de l'arrondissement, c'est que leurs intérêts, quelle que soit ma position, trouveront toujours en moi un défenseur dévoué. Je dirai même que ma nouvelle situation rendra ma tâche plus facile et me permettra, soit comme gouverneur, soit comme député, de m'occuper activement de la Campine.

Je n'ai pas oublié et je n'oublierai jamais que depuis l'année 1831 j'ai été honoré quatre fois de la confiance des Campinois, et j'espère que mes actes continueront à leur prouver que cette confiance n'a pas été mal placée... »

* * *

La première session des conseils provinciaux avait eu lieu en octobre 1836. Celle du conseil d'Anvers fut particulièrement fructueuse, à en juger par l'exposé que présenta Rogier à l'ouverture de la session de 1837.

Rogier l'avait engagé à porter tout d'abord sa sollicitude sur les voies de communication par terre et par eau,

Digitized by Google

que l'on peut considérer à bon droit comme un des éléments les plus puissants de la prospérité publique : leur amélioration était un des besoins les plus impérieux de la province. Écoutant les avis de Rogier, le conseil avait porté au budget de l'année 1837 une somme de 700.000 francs qui devait être consacrée à l'entier achèvement de deux routes unissant Aerschot et Hérenthals à Malines et à Lierre, et à la canalisation de la Nèthe. Des mesures avaient été adoptées pour l'amélioration de la navigation du Rupel et l'établissement d'un pont devant Boom. Le conseil étudia également un projet de règlement sur la voirie vicinale, un système de comptabilité en harmonie avec la loi provinciale, les travaux à faire pour remédier aux inondations dans le polder de Lillo, et les indemnités qu'il convenait d'accorder aux victimes de ces inondations (1).

Pendant l'intervalle de la session de 1836 à celle de 1837, la députation permanente ne s'était pas exclusivement occupée de la voirie ; elle avait, Rogier le rappelait, aidé les communes de ses ressources et de ses conseils

(1) L'État, se rendant aux vœux du conseil provincial d'Anvers dont Rogier se fit l'écho plusieurs fois à la Chambre, intervint en 1838 pour « cicatriser enfin une des plus grandes blessures faites à la Belgique par la guerre ». Rogier annonça cette intervention au début du discours d'ouverture de 1838 : « Avant la fin de l'année, et grâce à l'habile et énergique direction des tra- » vaux, seize cents hectares de nos meilleures terres vont être rendus à la » culture, plus fertiles encore peut-être qu'avant l'inondation. Il y a plus : » par l'endiguement que l'État fait élever à grands frais au sein du polder de » Lillo, le sort de tous les polders circonvoisins se trouve pour jamais » assuré, et l'inondation éventuelle commandée par la sécurité du fort sera » renfermée désormais, quelle que soit la garnison qui l'occupe, dans les seules » limites nécessaires à sa défense. C'est là, il faut le reconnaître, un immense » résultat et dont on peut reporter l'hommage au Roi et aux Chambres. Nous » ne perdrons pas de vue toutefois que d'autres pertes encore sont à réparer » et nous conservons l'espoir que la question des indemnités politiques, qui » depuis sept années attend une solution, et qui malheureusement est venue » nouvellement se compliquer d'une autre question d'une nature et d'une » origine toute différente, obtiendra enfin à son tour une issue favorable de » la justice et de la générosité du pays. »

Digitized by Google

dans tous les travaux de construction et de réparation qui concernaient leurs édifices, et porté son attention tout à la fois sur l'agriculture et les écoles, sur les beaux-arts et le commerce :

« ... Les beaux-arts qui font la gloire et l'ornement d'un pays et le commerce qui en fait la prospérité ont de tout temps occupé un plan trop large et trop élevé dans notre province pour échapper à notre sollicitude et à nos sympathies. Dans toutes circonstances, nos vœux et nos efforts se réuniront pour assurer aux arts de nobles encouragements et au commerce la prépondérance qui lui appartient, la liberté qui est sa vie, les hautes destinées auxquelles semblent l'appeler le mariage futur de l'Escaut au Rhin, l'union prochaine d'Anvers avec nos principaux foyers d'industrie, avec tant d'autres puissantes cités... »

Le discours de 1837 (comme généralement tous ceux par lesquels Rogier ouvrit les séances du conseil provincial d'Anvers), à part une certaine redondance, une tendance à l'amplification, a une véritable valeur de fond et de forme. Le Gouverneur touche à tout avec autant de délicatesse que de zèle et donne des conseils très pratiques, engageant les conseillers à ne pas confondre la réalité avec ce qui ne serait qu'illusion et à faire en toutes choses la part du temps — l'*opportunisme* toujours :

«...Le zèle demeure impuissant s'il n'est soutenu par l'ordre ; la persévérance elle-même n'est sûre de réussir qu'à la condition de marcher graduellement avec une lente et sage activité aux divers buts qu'elle se propose d'atteindre... Dans les vues qui vous ont été exposées, vous saurez distinguer ce qui est assez mûr pour l'exécution de ce qui n'est encore que projet, ou même, si je puis ainsi parler, de ce qui n'existe encore qu'à l'état d'idée, mais qui même sous ce rapport a droit à votre attention... »

La péroraison du discours, quoique n'échappant point toujours au défaut que nous avons signalé (défaut particulier aux orateurs-professeurs et dont Rogier ne devait se débarrasser qu'à la longue), cette péroraison, disons-nous, est animée d'un véritable souffle patriotique ; on y sent l'homme qui, prenant sa tâche à cœur et bien décidé

Digitized by Google

à n'y épargner ni sa peine ni son temps, demande à ses collaborateurs une bonne volonté égale à la sienne :

«...Nous vivons, Messieurs, dans une de ces périodes bien rares dans l'histoire des nations, période de paix et de sécurité, à l'abri de la Constitution la plus libérale, sous le gouvernement d'un prince éclairé et bienveillant pour tous. La prudence ne nous dit-elle pas de mettre un tel temps à profit, comme on profite d'un beau ciel pour récolter la moisson? Partout autour de nous s'agite le travail de l'industrie privée. Dans chaque province, dans chaque commune, un mouvement inaccoutumé se révèle. Au milieu de cet élan général, vous ne voudriez pas que notre province, après avoir fait un premier pas, restât condamnée à l'inertie. Si diriger vos travaux vers un tel but, c'est exercer, Messieurs, la plus noble part de vos attributions, notre plus doux devoir, à nous, serait de vous suivre avec ardeur dans cette voie et d'assurer, par la constance de nos efforts et de notre zèle, le succès de toutes les mesures bienfaisantes que la province devra à votre patriotisme... »

* * *

Dans le discours d'ouverture de la session de 1838, Rogier annonça une innovation à laquelle il donnera une extension considérable quand il redeviendra ministre, l'institution des *concours* entre les élèves des écoles rurales :

« ... Une proposition vous sera faite en faveur de l'instruction primaire, renfermée dans ce qu'elle peut avoir d'immédiatement utile. Malgré de louables efforts et l'extension que lui a donnée la liberté constitutionnelle qui la garantit, il lui reste encore beaucoup de progrès à faire dans cette province, et nous croyons avoir rencontré dans les concours annuels que nous vous proposons d'instituer au chef-lieu de chaque arrondissement entre tous les élèves des écoles rurales, un puissant moyen d'encouragement pour ces derniers et pour les maîtres... »

Déjà alors les communes n'étaient que trop portées à s'en remettre sur l'État et sur la province du soin de leur enseignement, de leur culte, de leur voirie. Elles ne comprenaient pas ou plutôt ne voulaient pas comprendre que l'initiative en pareille matière devait venir d'elles. Rogier tient à les mettre en garde contre des dispositions fâcheuses qui sont préjudiciables à leurs intérêts :

Digitized by Google

« ... Avant tout, il faut bien que les communes se pénètrent d'une chose, c'est que la province, quelle que soit sa bonne volonté, ne peut ni tout prévoir pour elles ni satisfaire à tous leurs intérêts. C'est donc à elles surtout à prendre l'initiative. Qu'elles s'aident de leurs propres forces, qu'elles s'aident surtout entre elles, et la province les aidera. Non qu'il puisse jamais entrer dans nos intentions de les entraîner dans des dépenses supérieures à leurs ressources: nous saurions modérer au besoin des élans irréfléchis; mais quand nous voyons que partout la vie communale se révèle et se développe en des projets d'amélioration de toutes sortes, ne serait-ce pas manquer à nos devoirs que de ne pas encourager de tels efforts par notre sympathie, nos conseils et notre concours efficace... »

A propos des travaux de canalisation qu'il exhortait le conseil à étudier sans relâche, il indiquait dès lors comme « une grande idée d'utilité nationale » la section du canal de Lierre à Hérenthals qui deviendrait entre les mains de l'État « la première section d'un canal de jonction de l'Escaut à la Meuse ». On peut voir dans le *Mathieu Laensbergh* que le *bourgeois de Saint-Martin* y avait déjà songé.

* * *

Même au milieu des distractions, des rares et courtes distractions qu'il se donnait en allant tantôt à Bruxelles dans sa famille, tantôt à Londres ou à Paris, Rogier travaillait toujours. On en aura la preuve par la lettre suivante qu'il adressait de Paris en 1838 à M. Veydt, membre de la députation permanente, à qui d'habitude il déléguait ses pouvoirs quand il s'absentait d'Anvers. Il y a là aussi toute espèce de détails piquants sur la Chambre française, sur le ministère Molé, sur Lamartine et Michel Chevalier, sur les curiosités de Paris à cette époque.

Digitized by Google

Paris, le 13 mai 1838.

Mon cher monsieur Veydt (1),

Comme vous l'avez remarqué, je ne pouvais arriver dans un moment plus opportun pour la discussion du chemin de fer; mais malheureusement vous aurez appris aussi que le résultat de cette intéressante discussion n'a pas été celui que j'aurais désiré. La presse politique et les intérêts se sont coalisés pour combattre le ministère, et son échec a été complet. Il est vrai que, sauf un discours de M. Martin, la résistance a été molle et inhabile, et que pas un ami politique n'est venu efficacement à son secours. M. Jaubert, que j'ai déjà eu le plaisir de voir deux fois, ne parle qu'avec le plus grand dédain des ministres actuels; et M. de la Martine, qui est venu aussi me voir et qui m'a paru, ce que je le croyais, un homme excellent, ne peut pas non plus compter au nombre des députés ministériels. Tous deux ont très bien parlé. M. de la Martine a été peu écouté, toutefois. Il a, je crois, la pensée et la parole trop hautes pour cette Chambre, image en grand de la nôtre. J'ai suivi les quatre jours de débats avec grande assiduité et je me suis trouvé dès le premier jour côte à côte avec l'homme que je recherchais le plus, M. Michel Chevalier. Nous nous sommes vus depuis tous les jours et je crois que nous ne nous séparerons pas sans être devenus aussi amis qu'on peut l'être en quinze jours. J'ai été présenté avant-hier au Roi et à la famille royale, idem à M. Molé. Tout ce monde-là parle de notre Belgique avec estime et *admiration :* le mot n'est pas trop fort. Je réserve pour nos conversations les détails.

J'ai entretenu Chevalier de nos chemins agricoles; il regarde la chose comme très bonne et très praticable, notre Campine présentant à peu près les mêmes conditions que les terrains où de tels chemins s'établissent en Amérique; mais il me faudra de lui un avis plus précis et motivé.

En fait de *choses*, j'ai déjà vu ou revu une partie de celles qui sont la proie ordinaire des badauds. La Madeleine, œuvre magnifique à l'intérieur surtout où le grand s'allie au somptueux; l'Arc de l'Étoile, d'un grand effet comme masse, mais dont les bas-reliefs ne m'ont pas paru orner dignement diverses parties (?); la petite église (petite comme elles le sont presque toutes à Paris, où il y en a si peu

(1) Dans un post-scriptum, Rogier disait : « Le temps me manque pour écrire à la maison. Auriez-vous la bonté, après que vous n'aurez plus rien à faire de ma lettre, de l'envoyer à Bruxelles à ma mère, qui de cette manière recevra de mes nouvelles ? »

Digitized by Google

d'ailleurs), la petite église de Notre-Dame de Lorette, style italien qui vous inspire par ses enjolivements et ses coquetteries de toute espèce de tous autres sentiments que de la piété : tout ceci était du nouveau pour moi. La fameuse aiguille de Louxor ne m'a produit aucun effet, perdue qu'elle est au milieu d'une place trop grande (avis pour la statue de Rubens). Mais ce qu'il faut admirer sans réserves, ce qui est ravissant. éblouissant, étourdissant, surhumain, c'est Versailles. J'en suis sorti comme d'un rêve qui m'aurait conduit trois heures durant de merveilles en merveilles. Vous n'attendez pas de moi des détails sur cette grande épopée artistique. C'est d'ailleurs dans sa masse encore que réside sa sublimité. On sent partout qu'une grande main a passé par là, Louis XIV avec son admirable entourage de peintres, de sculpteurs, d'architectes, de poètes, etc. Les additions modernes sont singulièrement effacées par le fonds ancien qui est encore de beaucoup ce qu'il y a de mieux à Versailles.

Je n'ai été que trois fois au théâtre et n'en ai rapporté que des impressions très fugitives, à part la danse de Fanny Essler et quelques notes de la voix de Duprez.

Hier, à mon retour à Versailles, j'ai trouvé une invitation à dîner pour la cour. J'y verrai encore quelques hommes, et malgré le désenchantement auquel vous savez qu'on s'expose en ces sortes d'entrevues (*encore le Rogier de 1827* : I, 117) je tâcherai de voir tous ceux qui ont en ce moment encore, on passe vite ici, quelque valeur politique ou littéraire...

Vous ne m'avez point parlé de l'exposition : est-elle fermée ?...

* * *

Le projet de l'exposition dont parle Rogier avait été conçu par lui au commencement de mars. Le produit des entrées et d'une tombola devait être affecté au secours des victimes de l'inondation des polders et des habitants d'Anvers qui avaient eu le plus à souffrir des désastres de la guerre. La lettre suivante indique le caractère particulier de cette exposition, dont Rogier empruntait l'idée à l'Angleterre. Ceux qui l'ont reprise depuis ont oublié de reporter à Rogier l'honneur de l'avoir introduite parmi nous.

Mon cher Wappers,

... J'ai réclamé votre concours pour obtenir soit des objets destinés à l'exposition, soit des signatures pour un certain nombre de lots.

Digitized by Google

L'idée m'est venue de joindre à cette exposition une exhibition de tableaux comme j'en ai vu récemment en Angleterre. Les propriétaires de cabinets, ceux mêmes qui ne possèdent que quelques tableaux, s'associent pour réunir en une seule exhibition ce que chacun d'eux a de mieux en tableaux et surtout en tableaux anciens. Un livret indiquant le nom du propriétaire, celui de l'auteur, le sujet du tableau et les particularités intéressantes qui peuvent s'y rapporter se distribue à l'entrée, où l'on paye de un à deux shellings... Ces expositions ont lieu, je pense, au profit des pauvres et sont à tous égards du meilleur genre sous le rapport de la *fashion*, et d'un *immense* intérêt sous le rapport de l'art.

Introduire un tel usage parmi nous serait, je pense, chose utile et agréable à tous.

Il faut, mon cher Wappers que vous m'aidiez efficacement en ceci :

Une commission chargée de la recherche, de la réception, du placement, de la conservation et du renvoi des tableaux ;

Une circulaire ou mieux encore des visites chez les propriétaires connus pour avoir de *bons tableaux* : il ne faudrait pas que des *trafiquants* prissent cette occasion de placer pour les relever de médiocres tableaux en bonne compagnie ;

La confection d'un livret élégant et soigné...

En faisant une œuvre de charité, nous ferions une œuvre d'art nouvelle, distinguée, digne d'être imitée.

. . . . . .

Rogier, pour composer la commission, s'était adressé à des propriétaires de cabinets d'art, à des amateurs distingués, ne faisant aucune différence d'ailleurs entre les amis et les adversaires du Gouvernement. Parmi ceux qui répondirent à son appel et dont le concours assura le succès de cette œuvre d'art et de charité, nous remarquons les noms de MM. de Vinck, Ferdinand de Pret de Calesbergh, Van Ysaker, Édouard Weber, Baron Diest, Dellafaille de Leverghem, Legrelle, etc. Rogier avait conservé les lettres d'acceptation et les lettres de refus. Toutes témoignent d'une profonde sympathie, d'une vive estime pour lui. La popularité de Rogier était incontestable : les diverses classes de la société rendaient justice à son incorruptible loyauté comme à son activité infatigable.

Digitized by Google

Ses ennemis n'en seront que plus hargneux. Les haines (dont nous avons signalé déjà l'âpreté dans les premiers chapitres de ce volume) n'ayant pas réussi à l'atteindre dans sa personne, n'ayant pu trouver à mordre dans ses actes, imagineront alors de s'en prendre à sa famille : la diffamation et la calomnie feront de nouveau leur œuvre. Nous en reparlerons dans la troisième partie de notre ouvrage.

*
* *

En ouvrant la quatrième session (1) du conseil provincial (juillet 1839), Rogier disait qu'elle s'ouvrait « sous des auspices favorables ». C'est qu'en effet la paix venait d'être signée avec la Hollande. Un acte solennel et irrévocable, le traité-loi du 4 avril 1839, gage pour la Belgique de sécurité au dedans, de paix au dehors, venait d'asseoir son indépendance sur des bases définitives. Si cette paix, cette sécurité importaient essentiellement à la prospérité de la nation, n'était-il pas naturel que les avantages en fussent surtout appréciés dans la province d'Anvers sur laquelle avaient pesé particulièrement les effets désastreux de la guerre, et dont le chef-lieu était la métropole du commerce belge !

§ 3. — LE TRAITÉ-LOI DU 4 AVRIL 1839 (TRAITÉ DES XXIV ARTICLES). — L'INDÉPENDANCE DE LA BELGIQUE EST ASSURÉE SUR DES BASES DÉFINITIVES.

Le roi Guillaume s'était enfin décidé à faire droit aux vœux du peuple hollandais qui demandait la paix. Pendant huit ans, croyant à une restauration, il n'avait rien ménagé

(1) Impossible encore d'être plus laconique que ne l'est Rogier dans ses *Notes et Souvenirs* sur les quatre ans qui suivent son premier ministère (1836-1840) :

« En 1836 élu par Anvers et Turnhout, j'opte pour Anvers.
Travaux entrepris.
Discours provinciaux.
Discours à la Chambre. »

Digitized by Google

pour y parvenir. Tout, dit Van den Peereboom, fut mis en œuvre contre notre jeune nationalité, « guerre ouverte, conspirations sourdes, influences diplomatiques » ; tout échoua devant notre ferme volonté d'être Belges. L'*union* avait bien certainement fait notre force !

Les Chambres n'avaient accepté que contraintes et forcées le traité du 15 novembre 1831, qui nous punissait de notre défaite du mois d'août par la perte d'une partie du Limbourg et du Luxembourg ; mais nous occupions toujours, à titre provisoire, le territoire que nous étions condamnés à *céder*, et nous nous étions faits à l'idée que ce provisoire serait définitif. Nous nous bercions de l'espoir que, à la longue, le roi Guillaume se prêterait à une transaction et que, moyennant des millions, nous conserverions *nos frères*.

Qu'on juge de l'émotion qui se produisit partout, spécialement à Bruxelles et dans le Limbourg et le Luxembourg, lorsque vers le milieu de mars 1838 se répandit le bruit que le roi Guillaume adhérait au traité des vingt-quatre articles !

Le bruit était fondé. Le gouvernement hollandais venait de faire connaître son adhésion à la Conférence de Londres, par une dépêche du 14 mars 1838.

Voyons dans notre histoire parlementaire la suite des incidents auxquels donna lieu tout d'abord la divulgation de la nouvelle.

Le 20 mars, M. d'Hoffschmidt (député de Luxembourg) demande si le gouvernement a été officiellement informé de l'intention de la Hollande d'accepter le traité des vingt-quatre articles. M. de Theux répond qu'il en a été informé officieusement. M. Dumortier croit qu'il y aurait du danger à s'occuper publiquement de cette question. Mais il constate que le gouvernement n'a pas le droit de faire un traité avec la Hollande sans l'intervention de la législature.

Cinq semaines se passent sans que le Parlement

Digitized by Google

s'occupe du traité : il semble que les députés comme les ministres se soient donné le mot pour *laisser venir*. La presse elle, ne reste pas inactive : elle espère bien que la Conférence sera pour nous. Dans les districts qu'il s'agit de céder, on se prépare à résister et l'on signe des pétitions enflammées aux Chambres pour qu'elles acceptent au besoin la lutte avec la Conférence.

Le 28 avril, un député luxembourgeois (de Grevenmacher), M. Metz, annonce qu'un major prussien de la garnison de Luxembourg, avec 1200 hommes de troupe, a pénétré dans le village, belge encore, de Strasser et y a fait abattre un drapeau belge que les habitants avaient arboré tout à la fois pour célébrer l'installation de leur bourgmestre et affirmer leur attachement inaltérable à la dynastie de Léopold. La Chambre, vivement émue, accueille chaleureusement, en dépit des hésitations et des atermoiements du ministère, la proposition d'envoyer une adresse au Roi en vue de protester contre le morcellement du territoire. « Sire, disait cette adresse que les ministres finirent par voter avec toute la Chambre, en 1831 des circonstances malheureuses menaçaient la Belgique du douloureux sacrifice de nos frères du Luxembourg et du Limbourg. Peut-il se consommer encore, aujourd'hui que sept années d'existence commune les ont attachés à la Belgique? La Chambre ose espérer que dans les négociations à ouvrir pour le traité avec la Hollande, l'intégrité du territoire belge sera maintenue. »

Pendant que tout le Parlement — car le Sénat fit une adresse aussi nette que celle de la Chambre — manifestait des sentiments de résistance aux propositions de la Hollande, M. Dumortier, que son patriotisme rendit ce jour-là le plus adroit et le plus convaincant des polémistes, démontrait, dans une brochure restée célèbre, que nos droits avaient été méconnus dans le traité de 1831 et qu'on exigeait de la Belgique, du chef du partage des dettes de la communauté, une somme presque deux fois trop forte.

Digitized by Google

M. de Mérode invoquait de son côté l'appui de l'Angleterre dans une lettre à lord Palmerston qui devait malheureusement rester sans écho.

La session ordinaire de 1837-1838 se termina sur un débat provoqué par les pétitions de soixante-cinq villes ou villages réclamant énergiquement le maintien de l'intégrité du territoire. A l'unanimité, la Chambre adopta les conclusions du rapport de la commission des pétitions exprimant son entière confiance dans le ministère pour le rejet de toute condition de paix qui amènerait une cession de territoire.

Les cinq mois qui s'écoulèrent entre cette session et celle de 1838-1839 se passèrent en négociations difficiles et compliquées. Le ministère poursuivait un double but : le rachat du territoire et l'abaissement de la dette. L'ère des protocoles se rouvrait et avec elle l'ère des déceptions, des intrigues, des roueries diplomatiques et des lenteurs, que nous espérions close à tout jamais.

Une première déception — la plus cruelle — attendait nos chargés d'affaires à Londres et à Paris quant au territoire. Il leur fut répondu de manière à leur ôter tout espoir. Depuis 1831, cette affaire-là était résolue, il ne fallait plus penser à y revenir. Que signifiaient ces adresses de la Chambre et du Sénat? « Folles tentatives », auxquelles on couperait court tout de suite.

En ce qui concernait la dette, il y eut tout d'abord aussi une déception du côté de l'Angleterre, qui s'obstinait à ne pas plus vouloir revenir là-dessus que sur la question territoriale. Mais le gouvernement français, auprès duquel le roi Léopold faisait agir les influences de famille, ayant déclaré que la justice absolue était de notre côté, le cabinet anglais finit par se montrer plus coulant. Restait à obtenir des délégués des cours de Prusse, de Russie et d'Autriche près de la Conférence une égale bonne volonté. Il n'y en avait nulle apparence malheureusement.

Digitized by Google

On en était là et les ministres se sentaient envahir de plus en plus par le découragement, lorsque sonna l'heure de la réouverture des Chambres.

Nous ne nous sommes jamais expliqué pourquoi le discours du trône (13 novembre 1838) ne reflétait pas sinon ce découragement, du moins des inquiétudes qui n'étaient que trop justifiées. Pourquoi ne disait-on pas aux mandataires de la nation les angoisses patriotiques dont on était assailli? Que risquait-on à sortir du vague de phrases comme celle-ci : « *Les droits et les intérêts du pays ont été traités avec le soin qu'exige leur importance* »? Le cabinet de Theux avait bien mis dans la bouche du Roi les mots de *persévérance* et de *courage*, qui devaient être l'objet de si cruels commentaires quelques semaines plus tard : ce n'était pas assez... Que voulait la Conférence? Et qu'entendait faire le ministère?

Il entendait (mais on ne le sut (1) que plus tard) faire, par lui-même ou par l'intermédiaire de la France qui se prêta un moment à ses vues, de vives instances auprès du roi Guillaume pour le rachat du territoire. Mais soit entêtement du roi Guillaume, soit maladresse des agents belges et français, les pourparlers avortèrent; et on finit par se trouver à la fin de 1838 en face d'un protocole par lequel la Conférence, qui à l'unanimité maintenait les arrangements territoriaux du traité du 15 novembre 1831, consentait toutefois à reconnaître *une partie* de l'erreur commise dans le règlement des affaires financières et réduisait notre dette de trois millions.

Avant de saisir les Chambres de ce malheureux protocole, les ministres tentèrent auprès des puissances une démarche suprême. MM. de Mérode et de Gerlache furent envoyés l'un à Paris, l'autre à Londres pour offrir, entre autres concessions, de porter l'indemnité pécuniaire jusqu'à cent

(1) Voir l'ouvrage de M. Thonissen qui a eu sous les yeux tous les documents de l'affaire et qui a su, par M. de Theux, *tout* ce qui s'est passé.

Digitized by Google

millions si l'on ne mutilait pas nos provinces. Il leur fut impossible de fléchir la Conférence.

—

Il y a ici une lacune regrettable dans les papiers de Rogier. Comment admettre que son frère Firmin ne l'ait pas tenu au courant des mauvaises dispositions du cabinet français, qui, par crainte d'une guerre européenne, nous abandonna? Nous n'avons trouvé aucune lettre de Firmin datant de cette époque. Peut-être un dossier de cette affaire a-t-il été égaré.

—

Après que dans la séance du 1er février 1839, M. de Theux eut fait connaître l'état des négociations, il déclara qu'elles n'étaient d'ailleurs pas encore terminées. Avait-il conservé un dernier espoir dans des ouvertures nouvelles qu'il avait fait faire par M. Van de Weyer? Ou plutôt jugeait-il plus prudent de ne pas donner l'avis du gouvernement avant de savoir si le roi de Hollande accepterait la réduction de la dette, la seule et faible concession qui nous eût été accordée par la Conférence? Toujours est-il qu'en réponse à une demande de Gendebien qui désirait connaître les intentions ministérielles, il répondit qu'il s'abstenait aussi longtemps que les négociations ne seraient pas définitivement closes... « C'est cela, s'écria Gendebien... jusqu'à ce qu'on ait acquis une majorité dans la Chambre... Alors, on ira loin... »

Dumortier et trente autres membres demandent le vote d'une motion qui implique la volonté de la résistance aux décisions de la Conférence. Le ministère, qui tient à gagner du temps, s'y oppose et la majorité paraissant disposée à lui donner raison sur ce point, la motion est écartée, à la condition que M. de Theux s'expliquera nettement cinq jours plus tard, le 6 février.

Trois jours avant l'explication promise, un arrêté royal ajournait les Chambres jusqu'au 3 mars. Un autre arrêté du même jour acceptait les démissions des ministres de la

Digitized by Google

justice et des finances, le Limbourgeois Ernst et le Luxembourgeois d'Huart. C'était assez clair : les « ouvertures nouvelles » n'avaient rien produit, la Conférence était restée inflexible, et MM. Ernst et d'Huart ne voulaient pas mettre leurs signatures au bas d'un traité qui faisait d'une partie de leurs compatriotes, des Hollandais malgré eux. M. Nothomb, Luxembourgeois lui aussi, se résignait au traité et allait faire l'intérim de la justice; l'intérim des finances était confié à M. de Mérode (1). Comme si le gouvernement voulait reculer de plus en plus l'heure de l'échéance fatale, il retardait la réunion des Chambres de quinze jours.

Mais enfin... *venit summa dies*... le jour vint où il fallut bien que l'on se prononçât.

Notre intention n'est pas de retracer, nous dixième, nous vingtième peut-être, les incidents du débat réellement dramatique qui, du 4 mars au 18 mars, passionna tout à la fois la Chambre, les tribunes et la presse. Lorsqu'on l'aborda, nul n'en pouvait prévoir l'issue. Des 98 membres qui, dans les sections, s'étaient occupés de l'examen des deux projets de loi, l'un autorisant la conclusion du traité présenté par la Conférence et adopté par la Hollande, l'autre déterminant les conditions auxquelles les habitants des parties cédées pourraient conserver la qualité de Belges, quarante-deux avaient donné un vote approbatif, trente-neuf avaient dit non, *dix-sept* s'étaient abstenus.

Évidemment, c'étaient ces dix-sept qui tenaient en leurs mains le sort du pays...

---

(1) Il donna sa démission avant la rentrée des Chambres. Les finances furent en avril confiées à M. Desmaisières. Quant à l'intérim de M. Nothomb, il ne cessa qu'en juin, époque à laquelle M. Raikem prit le portefeuille de la justice.

Digitized by Google

Non!... nous ne reviendrons pas sur ces tristes pages de nos annales. Pourquoi reproduirions-nous les absurdes accusations de trahison que les partisans de la résistance *quand même* lançaient à leurs contradicteurs? On pouvait être un bon patriote tout en estimant que depuis le traité des vingt-quatre articles du 15 novembre 1831, remplaçant celui des dix-huit articles tombé sous les murs de Louvain dans la malheureuse campagne des dix jours, il n'y avait rien de changé, sauf l'adhésion du roi Guillaume et des modifications avantageuses pour la Belgique. Pourquoi reproduirions-nous les reproches injustes de lâcheté dont l'opposition, surexcitée par le public des tribunes, prétendait accabler des hommes qui avaient cent fois fait leurs preuves de courage civique et qui n'acceptaient qu'avec une immense douleur un sacrifice nécessité par la rigueur inflexible de l'Europe?

Nous retrouvons unis dans la résignation patriotique à ce sacrifice douloureux, les trois amis du *Politique* de 1828-1830.

Rogier, Devaux et Lebeau bravèrent courageusement l'impopularité pour suivre la voix du bon sens.

Certes, nous comprenons tout ce qu'il y avait de dur dans cette renonciation à des territoires qu'on s'était habitué à considérer comme belges, tout ce qu'il y avait de pénible dans cette obligation de plier devant la volonté de l'étranger. Nous nous expliquons les violentes exagérations de pensée et de langage auxquelles se laissèrent entraîner quelques représentants (1).

Il est possible que si nous avions vécu en ce temps-là,

(1) Quand Gendebien fut appelé à voter : « Non, s'écria-t-il, 380.000 fois non, pour 380.000 Belges que vous sacrifiez à la *peur!* ». Il donna sa démission séance tenante. A ceux qui aiment les rapprochements, nous signalerons la façon moins théâtrale, mais autrement émouvante, dont M. Castiau, en désaccord lui aussi avec la majorité, fit ses adieux au Parlement en 1848. (Voir notre travail sur *Adelson Castiau*, Péruwelz 1878.)

Digitized by Google

nous eussions été du côté des Gendebien, des Pirson, des Dumortier. Mais aujourd'hui que nous jugeons les événements à distance et dans le recueillement profond de l'historien éclairé par l'expérience, nous estimons que ceux-là ont le mieux *vu* qui ont voté le traité; nous estimons que le parti le plus sage, le plus raisonnable, le seul salutaire fut celui qu'adoptèrent Rogier et de Theux, Vilain XIIII et Devaux, Lebeau et de Muelenaere, Dolez et J.-B. Nothomb.

Pas plus que les adversaires du traité, les Rogier et les de Theux ne manquaient à l'honneur national en subissant la *loi de l'Europe*. Était-ce y forfaire que de ne point exposer la Belgique aux résultats inévitables d'une lutte inégale ? L'homme ne se déshonore point quand il cède à la force, disait M. Dolez : l'honneur d'un peuple avait-il d'autres règles? La Belgique, abandonnée de tous ses alliés, ne serait pas humiliée en s'inclinant devant un traité qu'elle avait d'ailleurs déjà consenti huit ans auparavant. Elle avait fait tout ce qu'elle pouvait : elle avait donc fait tout ce qu'elle devait.

C'était, Nothomb et Rogier le firent remarquer, c'était à nos anciens amis de France et d'Angleterre, devenus les complaisants des cours ennemies du Nord, qu'il fallait s'en prendre d'une situation que toute notre habileté, toute notre énergie était impuissante à améliorer. Il n'y avait pas de déshonneur à céder devant l'Europe; il y avait de l'honneur à exiger, pour céder, que ce fût l'Europe qui le demandât. Nous allions au suicide en prétendant, avec nos seules ressources, tenir tête aux volontés des grandes puissances. De deux choses l'une : ou la Belgique s'éteindrait dans l'agonie d'une mort lente, dans les convulsions de l'anarchie; ou bien par une résistance, par des provocations imprudentes, « on ramènerait sur l'Europe le cataclysme de 1814-1815 » (*Lebeau* : séance du 18 mars). Dans un avenir plus ou

Digitized by Google

moins prochain en effet des orages éclateraient en Europe: il importait qu'avant ce moment la Belgique fût constituée définitivement.

Tel est le point de vue auquel se placèrent plus particulièrement Devaux et Rogier.

Ils exposèrent qu'il fallait à la nationalité belge au moins dix années de consolidation, d'existence calme, régulière et incontestée, pour pousser ses racines dans le sol de l'Europe et pouvoir attendre l'orage avec quelque confiance. « Tout est pour nous d'arriver là, disait Devaux. Si nous y parvenons, nous aurons guéri bien des préventions injustes au nord; au midi, nous aurons singulièrement affaibli les prétentions ambitieuses. Ce qui a surtout nourri et rendu si naturelle en France l'idée de la limite du Rhin, c'est qu'entre la France et le Rhin on n'a vu jusqu'ici qu'un territoire sans nationalité, une espèce de terrain vague sans dénomination propre, sans propriétaire fixe, appartenant à qui veut le prendre, passant depuis des siècles d'un conquérant à l'autre. Placez sur ce territoire une nationalité considérée, un peuple sage, montrant à tous qu'il est digne de s'appartenir à lui-même, et à l'aide d'un peu de temps vous aurez beaucoup fait pour détruire par sa base chez nos voisins cette fatale idée d'extension, ou pour la refouler dans une direction différente. » M. Devaux prouvait que le salut de la Belgique, que son honneur devant la postérité, devant l'histoire, était de prendre le contre-pied de la politique d'aveuglement et d'étourderie où se complaisait une opposition plus ardente que prudente.

Employant un argument — par comparaison — qui devait produire un grand effet, Devaux se demandait (séance du 6 mars) si la Pologne, si la Lombardie seraient *avilies*, déshonorées, en reculant de quelques lieues une de leurs anciennes limites afin de voir dans un avenir prochain consacrer leur indépendance par leurs anciens

Digitized by Google

maîtres et par l'Europe entière. Ce n'était ni à l'aide du droit privé, ni surtout à l'aide de sentiments légitimes mais impuissants, qu'il fallait apprécier nos différends avec la Hollande et avec l'Europe...

« ... Quelle génération pourrait nous reprocher de n'avoir pas assez fait depuis neuf ans?... Nous faisons une révolution contre le gré de toutes les puissances de l'Europe. Nous déchirons un traité, un royaume qui est leur ouvrage. Et sans guerre, à l'aide d'un armistice garanti par deux d'entre elles, sans même nous surcharger d'impositions extraordinaires, nous parvenons, après quelques paisibles années, à faire reconnaître et garantir les résultats de notre révolution par ces puissances mêmes, à les faire accepter par notre ancienne dominatrice expulsée ; nous parvenons à ce dénouement au prix d'un surcroît de dette qui (le péage de l'Escaut compris) n'équivaut pas aux frais d'une guerre de deux campagnes, au prix du sacrifice d'une lisière de ces limites que nous seuls nous nous étions faites, et dans lesquelles nous avons compris une riche province, Liège, autrefois séparée de nous!... N'est-ce donc rien que tout cela? Et l'Europe en acceptant ces faits, l'Europe qui a signé les traités de Vienne, fait-elle donc des concessions sans importance?... »

Les mêmes considérations de haute politique inspirent le discours que Rogier prononça dans la séance du 12 mars.

L'opposition avait escompté son vote parce qu'il avait été opposé au traité de novembre 1831. Mais il était d'avis que les engagements pris alors devaient être respectés. D'ailleurs, était-il vrai que le traité fît à la Belgique une position honteuse, misérable, intolérable?...

«...S'il en est ainsi, comment se fait-il que le roi de Hollande, au lieu de protester huit ans contre le traité, ne se soit pas empressé d'accepter cet acte monstrueux qui porterait en son sein, comme on le prétend, une restauration? Quoi! ce traité renferme notre honte, notre ruine, la restauration, et la Belgique l'a signé! elle l'a invoqué comme sa sauvegarde, comme son droit! Il faut avoir le courage de le dire et de le répéter, la Belgique se trouve politiquement liée à l'Europe par les traités, et le rôle déshonorant pour un pays, ce n'est pas de respecter les traités, même onéreux... »

Oui, la Belgique se trouvait politiquement liée à l'Europe par les traités — et c'est ce que ne voulaient pas

Digitized by Google

comprendre ceux qui ne voyaient exclusivement qu'une *question belge* là où il y avait en réalité (Rogier l'expliquait parfaitement) une *question européenne*. N'était-ce pas nous exagérer notre importance que de prétendre que nous pouvions contraindre les puissances européennes à modifier leur système politique? N'était-ce pas surtout nous exagérer notre force que de nous croire en état de résister à l'Allemagne et à la Hollande coalisées? Car on en était arrivé là. M. Thonissen, dans son résumé des divers projets développés à la presse et à la tribune, nous montre que tour à tour on vit prôner le *statu quo* armé, le *statu quo* passif, la guerre limitée à la défense de Venloo, la *petite guerre* dans le Luxembourg... et même la lutte ouverte avec les armées de la Hollande et de la Confédération germanique.

Mais Rogier ne veut pas que la nation aventure dans des entreprises téméraires, sans issue, sans résultat, la belle position que lui ont faite huit années de tranquillité. L'ancien combattant de 1830 ne s'émeut pas des insinuations blessantes de ceux qui veulent la lutte quand même et qui crient qu'une *paix avilissante* pourra seule sortir d'un *traité aussi ignominieux*...

«...Si je soutiens le système pacifique, ce n'est pas non plus que je veuille la paix pour la paix... Ce n'est pas d'ailleurs l'immobilité, l'inertie, le sommeil : c'est la source féconde de toute activité matérielle, le perfectionnement successif de nos institutions, le développement de notre nationalité, de notre force industrielle. Faire la guerre, c'est une mission difficile, parfois extravagante, rarement glorieuse, presque toujours rétrograde, inhumaine. Faire la paix est une mission difficile aussi, mais plus glorieuse, plus civilisatrice, plus humaine. Faire la guerre, c'est enlever au peuple jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier écu. Faire la paix, c'est descendre à lui pour lui apporter du bien-être, de l'instruction, de la moralité, du travail...»

Dans la bouche du héros de Septembre, cet hymne à la paix était de nature à rallier bien des indécis. Plus d'un

Digitized by Google

des 58 membres de la Chambre qui votèrent le traité (1) aura été influencé par ces accents pathétiques d'un brave soldat doublé d'un homme d'État. On pouvait encore une fois en croire celui qui, à Dieghem comme à Anvers, dans les troubles populaires comme dans les combats contre les Hollandais, avait affronté la mort. Après les périlleuses et pénibles journées qu'il avait traversées, il n'était pas suspect, celui qui traçait d'une *Belgique pacifique* ce tableau séduisant :

« ... La Belgique pacifique avec ses libertés civiles et religieuses, son amour de l'ordre, ses grands travaux publics et privés, sa prospérité, sa fécondité, offre à l'Europe une attitude plus respectable, un centre plus attrayant, des exemples plus séduisants que la Belgique haineuse, jalouse, insultante, anarchique comme quelques-uns la représentent, comme quelques autres la voudraient faire ! Par la paix, on multiplie, on renoue les relations au nord, au midi, à l'est, dans toutes les directions; on éclaire, on facilite à l'étranger les opérations du commerce, les entreprises de la science ; on prépare, on fonde d'utiles alliances ; on relève le crédit public et privé, on rappelle au jour les capitaux qui se cachaient, on remplit largement le trésor, on ne craint pas d'y puiser pour réparer généreusement les blessures faites aux uns par la révolution qui a fondé la nationalité belge, les blessures faites aux autres par le traité qui la consacre et l'installe en Europe. C'est ainsi que, fidèle à l'Europe et fidèle à elle-même, la Belgique pacifique ouvrira cette *seconde période* de sa révolution... »

Rogier ajoutait :

« *Cette seconde période* PEUT *être digne de la première...* »

Elle le fut en effet.

Et dans cette seconde période, comme dans la première, nous verrons Rogier rendre à la patrie d'immenses services.

(1) Il y eut 42 opposants. Au Sénat, le traité fut adopté par 31 voix contre 14 et 2 abstentions.

FIN DU SECOND VOLUME

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

CHAPITRE PREMIER

La bataille (21 au 26 septembre 1830).

PAGES.

§ 1. — Combats en avant de Bruxelles et aux portes de la ville 3
§ 2. — Les journées de septembre. — La commission administrative. — Le gouvernement provisoire. 5

CHAPITRE II

L'organisation de la victoire. — Première période du gouvernement provisoire, jusqu'à la réunion du Congrès National (27 septembre au 10 novembre).

§ 1. — Rogier membre du comité central du gouvernement provisoire. 17
§ 2. — Le comité de Constitution. — Les libertés proclamées par le gouvernement provisoire ; les griefs qu'il redresse . 21
3. — Convocation du Congrès National. — Composition du corps électoral 23
§ 4. — Difficultés de la tâche du gouvernement provisoire. — Les correspondants de Rogier en 1830 : son secrétaire, Joseph Demarteau 25
§ 5. — Rogier va réprimer les troubles du Borinage. . . . 31
§ 6. — Rogier maintient l'ordre parmi les troupes nationales sous les murs d'Anvers. — Bombardement d'Anvers : le gouvernement provisoire délègue ses pouvoirs à Rogier. . 36
§ 7. — Rogier est envoyé au Congrès National par l'arrondissement de Liège. — Son discours sur la tombe de Frédéric de Mérode 46

CHAPITRE III

Le Congrès National. — Seconde période du gouvernement provisoire (du 10 novembre 1830 au 25 février 1831).

§ 1. — Proclamation de l'indépendance. — Adoption du principe monarchique. — Exclusion des Nassau 50

Digitized by Google

PAGES.

§ 2. — Rogier va inspecter les troupes 65
§ 3. — Relations du gouvernement provisoire avec les puissances étrangères. — Lettres de Firmin Rogier, secrétaire de la légation belge à Paris. — Le Congrès nomme le duc de Nemours roi des Belges. 68
§ 4. — Mission de Rogier à l'armée de la Meuse : il y rétablit la discipline. 100
§ 5. — Promulgation de la Constitution. — Louis-Philippe refuse la couronne pour le duc de Nemours. — Nomination du Régent. 109

CHAPITRE IV

L'administration du régent Surlet de Chokier
(25 février — 21 juillet 1831).

§ 1. — Rogier aide de camp et conseiller du Régent 116
§ 2. — Rogier administrateur provisoire de la sûreté publique. — Son voyage à Paris. — Le Congrès nomme roi Léopold de Saxe-Cobourg 122
§ 3. — Rogier est nommé gouverneur de la province d'Anvers. — Nouvelles négociations avec les puissances étrangères 140
§ 4. — Le traité des 18 articles. — Derniers travaux du Congrès National 147

CHAPITRE V

Les commencements du règne de Léopold Ier.

§ 1. — L'inauguration du Roi. — Sa réception à Anvers. . 155
§ 2. — Agression des Hollandais. — La campagne de dix jours 159
§ 3. — Les premières élections législatives. — Rogier représentant de Turnhout 169

CHAPITRE VI

Rogier pendant la première session législative.
Son administration à Anvers.

§ 1. — Travaux parlementaires. — Le traité des 24 articles. 183
§ 2. — Rogier au gouvernement de la province d'Anvers : première période (1831-1832) 201

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Rogier ministre de l'intérieur

(20 octobre 1832 — 1er août 1834).

PAGES.

§ 1. — Rogier accepte le portefeuille de l'intérieur. — L'armée française entre en Belgique pour forcer les Hollandais à évacuer la citadelle d'Anvers. — Pourquoi le ministère offre sa démission au Roi 213

§ 2. — Siège de la citadelle d'Anvers. — A la demande du Roi, les ministres reprennent leurs portefeuilles 227

§ 3. — Rogier veille à déjouer les menées orangistes. — Révocation du principal de l'athénée de Namur. — Conflit entre l'administration communale de Gand et le commandant des pompiers 234

§ 4. — Travaux ministériels. — Préparation de lois. — Réformes et projets. — Exposition des beaux-arts. — Organisation des archives publiques 240

§ 5. — Le ministère, mis en minorité sur le budget de la guerre, offre de nouveau sa démission. — Le Roi préfère la dissolution de la Chambre 255

§ 6. — Lutte électorale. — Agitations orangistes de mai 1833. — Rogier réélu à Turnhout 260

§ 7. — La nouvelle Chambre. — Duel de Rogier et de Gendebien 269

§ 8. — Travaux ministériels et parlementaires. — Proposition de mise en accusation de Lebeau faite par Gendebien. — Désordres à Anvers 275

§ 9. — Fin de la session extraordinaire de 1833. — La croix de fer. — Nouvelles tentatives de désordres à Anvers. — La question des biens des fabriques d'église et la question de l'enseignement public 281

§ 10. — Commencement de la session ordinaire de 1833-1834. — La convention de Zonhoven. — L'organisation de l'Académie de Belgique. — L'incident Dejaer-Bourdon à Liège 290

§ 11. — Préliminaires de la discussion de la loi du chemin de fer. — Retards apportés par l'examen des budgets et l'affaire Hanno. — Vote de la loi par la Chambre des représentants 304

§ 12. — La souscription pour le rachat des chevaux du prince d'Orange. — Les pillages d'avril 1834 à Bruxelles. — Vote par le Sénat de la loi du chemin de fer. — Agitation à Gand, Liège et Louvain. — Loi contre les manifestations orangistes. 330

Digitized by Google

PAGES.

§ 13. — Discussion de la loi provinciale et de la loi communale. — Opposition de Rogier à des lois protectionnistes (loi de Burdinne sur les céréales et loi De Foere sur les toiles). — Dépôt de projets de la loi sur garde civique et sur l'instruction publique. — Retraite du ministère . . 366

CHAPITRE VIII

Rogier depuis sa sortie du ministère (1er août 1834) *jusqu'à l'adhésion de la Hollande au traité des XXIV articles* (mars 1839). — *Gouvernement de la province d'Anvers* (deuxième période).

§ 1. — Travaux parlementaires : sessions de 1834-1835, 1835-1836, 1836-1837, 1837-1838 387
§ 2. — Rogier dans le gouvernement de la province d'Anvers (deuxième période). 414
§ 3. — Le traité-loi du 4 avril 1839 (traité des 24 articles). — L'indépendance de la Belgique est assurée sur des bases définitives 429

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

89101104271

B89101104271A

DATE DUE

JA23'83			

DEMCO 38-297

Digitized by Google



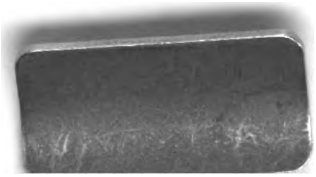

Digitized by Google

89101104271

b89101104271a

Digitized by Google